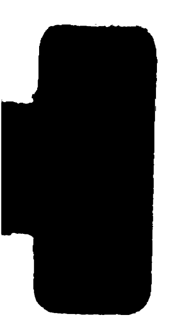
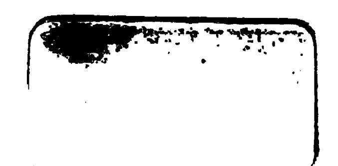

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137636 6





LA FRANCE

SOUS LOUIS XV

TOME V.

SAINT-DENIS. — TYPOGRAPHIE DE A. MOULIN.

LA FRANCE

SOUS

LOUIS XV

(1715—1774)

PAR

M. ALPHONSE JOBEZ

ANCIEN REPRÉSENTANT

TOME V

MADAME DE POMPADOUR, DE 1757 A 1763.



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

QUAI DES AUGUSTINS, 35

1869


9726
JUL
21
1884

UN MOT A MES LECTEURS.

Depuis la publication de notre quatrième volume, il est intervenu contre cet ouvrage un jugement de la Congrégation de l'Index. Curieux de savoir ce qui avait amené la condamnation d'un livre où l'on ne fait en général qu'exposer les faits qui se passaient en France et les opinions qui y avaient cours, nous avons cherché à connaître les causes de la décision de ce tribunal. Les démarches faites à Rome ont été vaines. Le cardinal de Luca a répondu qu'il n'était pas dans les usages de renseigner les auteurs sur les motifs de leur condamnation, à moins que le décret ne portât la clause *Donec corrigatur*. Il a ajouté que cette clause n'étant pas mentionnée dans la décision qui concernait *La France sous Louis XV*, il n'avait rien à dire.

La conclusion à tirer de ce silence, c'est que l'ouvrage a été condamné pour sa tendance générale plutôt que pour quelques assertions particulières. Le respect profond que nous avons pour la liberté des cultes nous aurait interdit toute discussion sur des questions de dogme qui n'ont qu'un rapport très-accidentel et très-

indirect avec le sujet que nous traitons; à plus forte raison n'avons-nous aucun désir de nous défendre contre une proscription générale.

Si, par hasard, la Congrégation de l'Index, d'accord une fois avec Voltaire, eût écrit comme lui : « Cicéron a beau enseigner qu'un historien doit dire tout ce qui est vrai, je ne pense pas ainsi. Tout ce qu'on rapporte doit être vrai, sans doute; mais je crois qu'on doit supprimer beaucoup de détails inutiles et odieux; » nous aurions répondu, nous sommes de l'avis de Cicéron : nous avons tout dit, nous avons parlé avec détail de la persécution exercée contre les Jansénistes et nous défendons les Jésuites avec Voltaire, lorsque les parlements les chassent de France pour des crimes imaginaires. Nous signalons l'injustice et l'oppression partout où nous la rencontrons, et si, par exemple, nous eussions écrit l'histoire de l'Irlande, nous aurions condamné les persécutions dirigées contre les catholiques, sans pour cela nous placer à un point de vue catholique.

Quelques lecteurs nous ont reproché de nous être trop étendu sur ce qui concerne la religion réformée, attribuant à une sorte de partialité les détails nombreux et circonstanciés que nous avons donnés sur les protestants. Cette critique, si elle était fondée, serait, à nos yeux, bien plus grave que le blâme qu'on nous aurait infligé pour avoir mis certains actes en lumière. La vérité historique ne consiste pas, en effet, seulement dans l'exposé des faits, mais aussi dans le plus ou moins d'importance relative qui leur est donnée. Il serait trop facile, en s'étendant avec complaisance sur certains événements, de changer leur portée et d'altérer par cela même la nature de certains autres qui auraient exercé une influence plus grande et plus décisive sur les destinées d'une nation. Nous pensons n'avoir pas dépassé la véritable mesure et nous être renfermé strictement dans

les limites que nous traçaient les documents les plus irrécusables de l'histoire. Oublions un instant nos habitudes de tolérance religieuse qui, au premier abord, nous rendent incrédules à l'annonce de la moindre oppression. Rappelons-nous le bruit causé par l'enlèvement du jeune Mortara à Rome, par les condamnations de Suédois convertis au catholicisme et d'Espagnols convertis au protestantisme, et, après ce retour rétrospectif sur des événements bien récents, demandons-nous ce qui arriverait dans notre société, si l'on nommait, comme sous Louis XIV et Louis XV, un ministre spécial avec mission d'exercer une persécution permanente contre plus de cinq cent mille Français. Pour juger le trouble apporté dans notre pays et nous rendre un compte exact de ce qui devait se passer au sein de plus de cent mille familles, reportons-nous au temps où Saint-Florentin avait cette charge; représentons-nous les angoisses éprouvées par les amis, les voisins d'infortunés que pourchassaient des fonctionnaires empressés de faire du zèle et des prêtres quelquefois aussi fanatiques que peu éclairés.

Les souffrances, les humiliations de la France, rien n'arrêta cette guerre déclarée par l'administration française à des familles françaises. Lorsque Choiseul, traitant de la paix avec une puissance protestante, cède, dans les épanchements de l'intimité, aux sollicitations de l'ambassadeur anglais et obtient du roi le pardon de quelques malheureux, Saint-Florentin s'indigne et écrit aussitôt à son collègue, le 16 janvier 1763 : « Le feu roi, par son édit de 1685 et par ses déclarations de 1686 et 1698, a défendu à tous ses sujets de faire aucun exercice de la religion prétendue réformée et de s'assembler pour cet effet, à peine, contre les hommes, des galères perpétuelles, et contre les femmes d'être rasées et enfermées pour toujours; et le roi (Louis XV) a renouvelé les mêmes défenses, sous les mêmes peines, par sa déclara-

tion du 24 juin 1724. Le feu roi avait si fort à cœur l'exécution de celles qu'il avait données sur le fait de la religion, que, par un règlement particulier concernant le détail des galères, et qui est dans vos bureaux, il décida qu'aucun homme condamné par cause de religion ne pourrait jamais sortir des galères. »

Nous terminerons notre justification par l'extrait de cette lettre que nous donnons en entier dans le cours de notre récit. Elle est une preuve nouvelle et incontestable de l'importance extrême qu'occupe et doit occuper la question protestante dans toute histoire sérieuse et impartiale de la France, sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV.

Aux forges de Siam (Jura), 15 décembre 1868.

ERRATUM DE LA PAGE 252.

Lisez dans la note mise au bas de cette page :

La première édition de *l'Esprit des lois* a été imprimée à Genève, au lieu de : a été imprimée en Hollande.

LA FRANCE
SOUS LOUIS XV

(1715—1774)

LIVRE TREIZIÈME.

MADAME DE POMPADOUR DE 1757 A 1758.

Violences du gouvernement contre la magistrature, pensions accordées à plusieurs des juges de Damiens. — La peine de mort est décrétée contre les auteurs, imprimeurs et colporteurs de libelles contre la religion ou l'autorité royale. — Conseil des ministres à la nouvelle de l'invasion de la Saxe. — Alliances nouées par la France. Frédéric mis au ban de l'Empire et déclaré par le conseil aulique perturbateur de la paix publique. — Patriotisme de Frédéric, ordres secrets qu'il donne au comte de Finkenstein en partant pour l'armée. — Situation du ministère anglais, procès de l'amiral Byng. — Exécution de Byng. — Efforts de Frédéric en vue de faire adopter par l'Angleterre un plan de défense pour l'Allemagne. — Marche des Prussiens sur Prague. — Bataille de Prague, 6 mai 1757. — Blocus de Prague. — Bataille de Kollin, 18 juin 1757. — Fermeté de Frédéric après sa défaite, sa lettre à milord Maréchal. — Faute militaire commise par le prince Guillaume, irritation de Frédéric contre son frère. — Reprise des relations entre Frédéric et Voltaire. — Marche de l'armée française en Allemagne, mai 1757. — Bataille d'Hastenbeck, 26 juillet 1757. — Causes de la disgrâce du maréchal d'Estrées et du choix de Richelieu pour son successeur. — Convention de Closter-Zeven, 9 septembre 1757. — Étonnement de l'Europe, dépit des Anglais, fautes commises par Richelieu et Bernis. — Situation critique de Frédéric, sa douleur à la mort de sa mère. — Joie causée à Vienne par la perspective de sa ruine prochaine. Sentiments divers éprouvés par Voltaire, sa correspondance avec le roi de Prusse et la margrave de Bareuth. — Voltaire veut tenter une négociation diploma-

tique en faveur de Frédéric par l'intermédiaire de Richelieu. — Frédéric se prête à cette négociation, mission du colonel Balby auprès de Richelieu. — Douleur et indignation de Frédéric à la nouvelle de la capitulation de Closter-Zeven, sa lettre au roi d'Angleterre. — Impuissance dans laquelle se trouve Frédéric de résister à ses ennemis, sa résolution de ne pas tomber vivant entre leurs mains. — Épître où il fait part de ses projets de suicide à la margrave de Bareuth. — Désespoir de la margrave. — Frédéric croit que le moment de mourir est venu pour lui, il fait ses adieux à la vie. — Voltaire combat ses projets de suicide. — Nouveaux efforts de Voltaire pour nouer avec le cabinet de Versailles une négociation diplomatique qui sauve Frédéric. — Réponse de Frédéric aux conseils de Voltaire touchant ses idées de suicide. — Nouveaux conseils de Voltaire au roi de Prusse. — Le roi de Prusse marche sur la Saal, qui le sépare de l'armée de Soubise. — Misère et indiscipline des soldats français. — Bataille de Rosbach, 5 novembre 1757. — Conduite de Frédéric envers les blessés français, il court en Silésie. — Reddition de Schweidnitz aux Autrichiens, 11 novembre 1757. — Bataille de Breslau, prise de la ville, 22 novembre 1757. — L'Europe croit le désastre de Rosbach réparé par les victoires des Autrichiens. — Frédéric s'apprête à venger les défaites subies par ses généraux. — Bataille de Leuthen, 5 décembre 1757. — Reprise de Breslau par Frédéric, le 16 décembre 1757; de Schweidnitz, le 6 janvier 1758. —Les Anglais rompent la capitulation de Closter-Zeven. — Popularité de Frédéric après la bataille de Rosbach, il devient le héros des Allemands. — Enthousiasme des Anglais pour Frédéric. — Les Français, vaguement instruits des événements qui agitent l'Europe, ne s'occupent que du rappel de la magistrature. — Peirenc de Moras nommé contrôleur général à la place de Séchelles, juillet 1756. — Boullongne remplace Moras en août 1757. Opérations financières, acquits de comptant. — Douleur de madame de Pompadour à la nouvelle de la bataille de Rosbach, sa conversation avec le maréchal de Belle-Isle. — Indignation des Français; ils insultent la marquise de Pompadour et le roi, ils raillent le prince de Soubise. — Le maréchal de Richelieu rappelé en France à cause des vols commis par lui en Allemagne. — Tentative avortée des Anglais contre le port de Rochefort, octobre 1757. — Situation respective des Anglais et des Français dans l'Inde, en 1757; Bussy. — Plans de campagne conçus par le ministère et Lally-Tollendal. — Lally-Tollendal, nommé chef de l'expédition dans l'Inde. — M. d'Aché; la flotte française met à la voile. — Situation des colonies françaises dans l'Amérique du Nord, en 1757. — Les communications entre la France et l'Amérique sont coupées, défaite de l'escadre du marquis de Duquesne, M. de la Clue. — Désordres dans l'armée française campée en Allemagne. — Découragement de Bernis, sa correspondance avec le comte de Choiseul. — Bernis désire que la France fasse la paix. — Déplorables débuts de la campagne de 1758. — L'honneur d'une nation compromis, son sang répandu pour le caprice d'un homme. — Les Français battus à Closter-Camp, 12 juin 1758. — Bataille de Crevelt, 25 juin 1758. — Indignation à Paris, lettre du Dauphin à son père. — Belle-Isle, ministre de la guerre, il crée Contades maréchal afin de pouvoir conférer aussi ce grade à Soubise. — Belle-Isle blâme l'ambition des officiers qui visent à des grades supérieurs, sa correspondance avec Contades. — Combat de Lutterberg, 7 octobre 1758. — Les Français entrent en

quartiers d'hiver, novembre 1758. — Prise de Schweidnitz, 15 avril 1758. — Levée du siége d'Olmütz, 1er juillet 1758. — Bataille de Zorndorf, 25 août 1758. — Bataille de Hochkirch, 14 octobre 1758. — Le siége de Neiss levé, 5 novembre 1758. — Admiration des Français pour Frédéric; le vrai patriotisme n'existe que chez les peuples maîtres de leurs destinées. — Mépris des Français pour leurs généraux et leur gouvernement. — Mesures cruelles du gouvernement pour empêcher la critique de ses actes. — Misère publique en 1758; les côtes de la France insultées et ravagées par les Anglais. — Combat de Saint-Cast, 11 septembre 1758. — Prise de Louisbourg et de l'île Saint-Jean par les Anglais, 27 juillet 1758; prise du fort Frontenac, démolition du fort Duquesne. — Arrivée de Lally à Pondichéry, 28 avril 1758. — Combat des flottes anglaise et française, 29 avril 1758. — Début de Lally à Pondichéry, il se décide à assiéger le fort Saint-David. — Prise de Saint-David, 2 juin 1758; le gouverneur de Pondichéry se déclare dans l'impossibilité d'entretenir l'armée de Lally. — Lally, incapable de se procurer des ressources, se résout à attaquer Tanjore et à rappeler Bussy. — Souffrances de l'armée française, Lally met aux enchères le pillage de Naour. —Propositions du roi de Tanjore aux Français; Lally, qui les a acceptées, se croit trahi et reprend le siége, le 31 juillet 1758. — Combat entre la flotte française et la flotte anglaise, le 3 août 1758. — Lally lève le siége de Tanjore, 11 août 1758; d'Aché annonce à Lally que sa flotte est hors d'état de combattre. — Prise d'Arcot, entrevue de Bussy et de Lally; Lally refuse de renvoyer Bussy dans le Decan. — Impossibilité de prendre Chinglepat, faute d'argent; désespoir de Lally. — Organisation vicieuse du gouvernement de Calcutta, l'esprit d'initiative des colons anglais répare le mal qu'elle pouvait causer. — Clives prépare une campagne dans le Decan; état du pays depuis le départ de Bussy. — Défaite du marquis de Conflans, 9 décembre 1758. — Isolement de Lally à Pondichéry, juste défiance des colons français à l'endroit de leur gouvernement. — Révolte des troupes à Pondichéry, les habitants se cotisent pour fournir aux frais d'une expédition contre Madras. — Prise de la Ville-Noire, 14 décembre 1758. — Accusation portée par Lally contre Bussy.

Violences du gouvernement contre la magistrature, pensions accordées à plusieurs des juges de Damiens.

L'exil de deux des principaux ministres n'arrêta pas l'exécution des mesures violentes contre la magistrature. Le duc d'Aiguillon reçut l'ordre d'enfermer au château de Saumur quatre conseillers du parlement de Bretagne et de suspendre les États de cette province, s'ils ne votaient pas l'impôt du vingtième. Les parlements de Dijon et de Besançon, sommés, comme celui de Rennes, d'enregistrer les nouveaux impôts, furent également frappés dans plu-

sieurs de leurs membres : quatre conseillers de Besançon furent conduits dans la citadelle, et quatre autres exilés. Autant il se montrait sévère envers les magistrats qui prétendaient conserver quelque indépendance, autant le gouvernement, comme cela se pratique dans les États absolus, prodiguait les faveurs aux juges complaisants. Les commissaires qui avaient participé à la condamnation de Damiens, obtinrent tous des pensions en récompense de leur zèle : MM. Severt et Pasquier en eurent une de six mille livres; MM. Lambelin et Roland, de trois mille; et le greffier, M. Le Breton, reçut annuellement quinze cents livres pour avoir libellé le jugement du régicide. M. de Luynes nous fait connaître les dernières phases de cet odieux procès et nous montre jusqu'où peut entraîner l'espèce de culte sacrilége voué à un mortel. Gauthier, que Damiens avait accusé, au milieu des atroces douleurs de la torture, d'avoir tenu des propos malséants contre le roi, gémissait depuis lors en prison. Il avait déjà comparu plusieurs fois devant ses juges, quand, après plus d'une année de détention, il finit par présenter une requête afin d'obtenir sa liberté. Dix pairs de France se réunirent, en cette circonstance, aux membres de la grand'chambre. « Dans toutes les dépositions, raconte M. de Luynes, il n'y en a qu'une seule à la charge dudit Gauthier pour des propos entendus par le déposant dans le Luxembourg; mais ce déposant est connu pour avoir été deux ou trois fois enfermé à Charenton pour cause de folie; toutes les autres dépositions sont à l'entière décharge dudit Gauthier... On a recherché toutes les circonstances de sa vie...

Après ces détails, on lut les conclusions de M. le procureur-général, qui était d'avis d'un plus amplement informé à perpétuité, en donnant cependant la liberté au prisonnier..... Il n'y avait que trois partis à prendre : ou renvoyer de l'accusation, ou prononcer un hors de cour [1], ou un plus amplement informé à perpétuité, en lui rendant cependant la liberté. On jugea que ce ne pouvait être le cas de prononcer le hors de cour et qu'il fallait choisir entre les deux autres. La seule accusation grave était celle du scélérat Damiens. Quoique le caractère de l'accusateur pût diminuer la force de l'accusation, cependant elle avait été faite dans des circonstances qui ne pouvaient plus lui laisser l'espérance d'aucune grâce..... Il était d'ailleurs si bien prouvé que le scélérat avait été excité à commettre son énorme attentat par les discours qu'il avait entendus, que tout aggravait l'accusation faite contre Gauthier. Cependant un grand nombre de dépositions avaient été entendues, et toutes, hors ce que je viens d'expliquer, représentèrent Gauthier comme un honnête homme,... rempli de discrétion et de sagesse.... Ces considérations firent impression sur plusieurs des juges. Il y en eut deux qui, dans leur opinion, marquèrent leur regret d'être obligés de conclure au plus amplement informé à perpétuité..... Il y eut une voix seulement pour le renvoyer de l'accusation ; mais, hors cette voix, tout fut de l'avis des conclusions. » Le duc de Luynes, qui vota pour le plus amplement informé à

[1] Terme de Palais, qui désigne un jugement par lequel les parties sont renvoyées et mises hors de procès (*Encyclopédie méthodique*, art. *Hors de Cour*).

perpétuité[1], ajoute : « Si Gauthier est innocent, il est d'autant plus à plaindre qu'il a trois enfants. »

La peine de mort est décrétée contre les auteurs, imprimeurs et colporteurs de libelles attaquant la religion ou l'autorité royale.

Le crime de Damiens ne paraît pas avoir laissé une aussi durable impression dans l'esprit du peuple que dans celui de ses juges, car les écrits et les affiches injurieuses se multiplièrent de plus en plus contre Louis XV. Le 30 mars, le parlement fit brûler par la main du bourreau « trois libelles affreux, l'un intitulé : *Réflexion sur l'attentat commis le 5 janvier contre la vie du roi;* le second : *Lettre d'un patriote, avec un post-scriptum;* le troisième : *Déclaration de guerre.* « Le parlement doit encore demander au roi, ajoute de Luynes, qu'il veuille bien faire une loi par laquelle tout auteur, imprimeur ou colporteur, convaincu d'avoir eu part au débit de pareils libelles scandaleux, soit puni de mort. » Les magistrats ne devaient pas tarder à être satisfaits ; dès le 21 avril, ils enregistrèrent une déclaration qui condamnait à mort les auteurs, imprimeurs et colporteurs des écrits « tendant à attaquer la religion, à émouvoir les esprits, à donner atteinte à notre autorité (du roi) et à troubler l'ordre et la tranquillité de nos États... A l'égard de tous les autres écrits, de quelque nature qu'ils soient,... voulons que, faute d'avoir observé les formalités prescrites par nos ordonnances, les auteurs, imprimeurs, libraires, colporteurs et autres personnes qui les auraient répandus dans le public, soient condamnés aux galères à perpétuité ou à temps, suivant l'exigence des cas. » Un

[1] Le plus amplement informé indéfini n'a point de terme et laisse l'accusé sous le glaive de la justice jusqu'à sa mort ou la prescription du crime, lorsqu'il est de nature à pouvoir être prescrit (*Encyclopédie méthodique*, art. *Informé*)

article de cette déclaration défendait « à toutes personnes, de quelque état, qualité et condition qu'elles fussent, à toute communauté,... etc., de souffrir dans leurs maisons... des imprimeries privées et clandestines. »

Cette prétention d'empêcher toute opinion contraire aux vues du gouvernement de se manifester, était plus aisée à formuler qu'à réaliser. L'agitation des esprits croissait chaque jour par les nouvelles du théâtre de la guerre, et les fautes des hommes qui exploitaient tout un peuple au profit de leur ambition, devenaient de plus en plus évidentes.

Conseil des ministres à la nouvelle de l'invasion de la Saxe.

En attaquant la Saxe, contrairement aux prévisions des conseillers de Louis XV, Frédéric venait de mettre la France en demeure de donner suite au traité de Versailles. L'exécuterait-on à la lettre en se bornant à fournir à l'Autriche une armée de vingt-quatre mille hommes, ou bien se résoudrait-on à de plus grands sacrifices pour arriver promptement à un résultat décisif. Bernis voulait qu'on s'en tînt strictement aux termes du traité. D'Argenson déclara, dans un conseil des ministres, qu'avec vingt-quatre mille hommes, il était impossible de rien entreprendre de sérieux dans l'intérêt de l'Autriche et de la gloire du roi; il affirma que cette petite armée, décimée par des campagnes stériles, finirait par coûter à la France, en recrues nécessaires au maintien de son effectif, plus d'hommes et d'argent qu'une armée assez nombreuse pour arrêter le roi de Prusse dans sa marche victorieuse et le forcer à accepter les conditions qu'on voudrait lui imposer. Le ministre de la marine Machault combattit vivement

l'opinion du ministre de la guerre, en appelant l'attention du Conseil sur les principaux ennemis de la France, sur les Anglais; il fit ressortir la nécessité de les combattre directement et de ne pas épuiser les ressources disponibles dans une lutte sur terre, qui n'était qu'une conséquence de la guerre faite au cabinet de Versailles par celui de Saint-James. Machault estima à soixante millions (trois cent millions d'aujourd'hui) la somme qui lui était indispensable pour mettre la marine française en état de tenir la mer. « On vous en donnera soixante-cinq, » lui répondit d'Argenson avec l'assentiment du contrôleur général Séchelles. Machault, qui savait qu'un gouvernement obéré fait plus de promesses qu'il n'est capable d'en tenir, se tut devant cette assurance du ministre de la guerre, sans y croire entièrement. L'espérance de conquérir la paix par une ou deux campagnes décisives séduisait beaucoup Louis XV; les larmes de la Dauphine, qui demandait vengeance de l'insulte faite à l'électeur de Saxe, son père; le désir de satisfaire la cour de Vienne; la haine qu'il portait à Frédéric, tout portait le roi de France à dépasser les engagements qu'il avait contractés. Il ne voulut cependant rien décider dans ce Conseil, tenu au mois de novembre 1756, sans avoir entendu Bernis, qui n'avait pas encore le droit d'y opiner. Le petit comité où s'était traité la question du changement des alliances de la France, se réunit donc; Bernis s'y rendit sous l'impression des pressantes instances de Mme de Pompadour en faveur de Marie-Thérèse, qu'elle regardait naïvement comme son amie et dont elle se flattait presque d'être la protectrice. Il avait

subi d'ailleurs l'influence des conseils du prince de Soubise, du comte d'Estrées, du maréchal de Richelieu et d'une foule d'autres personnages qui espéraient jouer un rôle dans la guerre qui se préparait. Tous lui avaient représenté que, s'il n'approuvait pas tout d'abord l'augmentation du contingent de la France, les événements l'y contraindraient bientôt, et qu'en voulant trop restreindre des sacrifices inévitables, il courrait le risque de les rendre plus considérables. Cependant il essaya quelques objections : il représenta le défaut de confiance des soldats français dans leurs généraux et le mauvais état des finances; mais il ne tarda pas à se rendre et consentit à porter à quarante-cinq mille hommes le corps auxiliaire que la France avait promis à l'Autriche; seulement il insista pour l'emploi de troupes étrangères, dont l'entretien coûterait la moitié moins que celui de troupes françaises. Le comte d'Argenson ne pouvait partager un avis qui eût réduit le nombre des places à la disposition de son ministère. Il insista pour que le corps auxiliaire fût composé de troupes françaises, et il fut appuyé par une nombreuse clientèle de courtisans, qui espéraient avoir leur part dans les faveurs à distribuer. Il fut donc résolu que les régiments à employer seraient français.

Quatre années s'étaient à peine écoulées depuis cette fatale résolution, que Bernis cherchait à rejeter loin de lui la responsabilité des désastres subis par la France. A une lettre que Voltaire lui adressa avec une pièce de vers intitulée : *Les Chevaux et les Anes*, et qui se terminait ainsi : « Riez et profitez de la folie et de l'imbécillité des hommes. Voilà, je crois,

l'Europe en guerre pour dix ou douze ans. C'est vous, par parenthèse, qui avez attaché le grelot. Vous me fîtes alors un plaisir infini. Je ne croyais point que le sanglier que vous mettiez à la broche, fût d'une si dure digestion. C'est, je crois, la faute de vos marmitons, » — « Nous parlerons quelque jour du grelot que vous dites que j'ai attaché, et des marmitons qu'on a voulu employer malgré moi, répondit avec une sorte de tristesse le diplomate, qui avait échangé son portefeuille de ministre contre un chapeau de cardinal. J'ai connu un architecte à qui on a dit : Vous ferez le plan de cette maison; mais bien entendu que l'ouvrage commencé, les piqueurs, ni les maçons, ni les manœuvres ne seront point sous votre direction et s'écarteront de votre plan autant qu'il leur conviendra de le faire. Le pauvre architecte jeta là son plan et s'en alla planter ses choux. » Était-ce une allusion aux conseils dictés par la prudence qu'il avait essayé de faire prévaloir, ou bien à cette phase des négociations, où il fut question de profiter des premiers succès des Français dans le Canada pour s'entendre avec l'Angleterre, neutraliser le Hanovre et circonscrire le but de la guerre à la reprise de la Silésie par l'Autriche et à la cession des Pays-Bas à la France? Il serait difficile de le dire, tant les négociations diplomatiques présentent souvent de confusion, tant elles dépendent de l'imprévu.

Alliances nouées par la France. Frédéric mis au ban de l'Empire et déclaré par le conseil aulique per-

Nommé ministre d'État le 2 janvier 1757, Bernis put défendre dans le Conseil le résultat des négociations dont il avait été chargé. La Russie était unie à la France et à l'Autriche par le traité négocié par le chevalier de Douglas; l'ancienne alliance

entre la Suède et la France fut renouvelée ; la Bavière, le Palatinat, le Wurtemberg, le Danemark se joignirent aux cabinets de Vienne et de Versailles, et la Hollande s'engagea à rester neutre. La coalition de toutes ces puissances contre la Prusse fut fortifiée par une résolution de la diète de Francfort, qui ordonna de lever une armée du saint Empire pour agir contre l'électorat de Brandebourg, et par une déclaration du conseil aulique, qui condamna le roi de Prusse comme perturbateur de la paix publique à cause de son attaque contre la Saxe, le mit au ban de l'Empire et délia ses sujets du serment de fidélité. Dans un manifeste adressé à l'Europe, la France proclama que Frédéric « par son invasion de la Saxe, faisait assez connaître qu'il ne respectait plus ni les lois divines ni les lois humaines. »

turbateur de la paix publique.

L'impératrice de Russie assura au ministre de Saxe qu'elle tirerait du roi de Prusse une vengeance proportionnée non-seulement au dommage causé à l'électorat de son maître, mais à l'énormité de sa téméraire infraction de la paix. Le langage du ministre saxon, baron de Pornikau, ne fut pas moins violent dans le mémoire qu'il présenta à la diète en réponse à celui de Frédéric. Il y rappelait tous les maux causés à sa patrie par la Prusse, maux si patents « que si les hommes se taisaient, les pierres même parleraient. » De son côté, Marie-Thérèse travaillait avec une activité infatigable à déshonorer l'ennemi qu'elle voulait abattre, et tous les envoyés de l'Autriche auprès des divers États de l'Europe représentaient le roi de Prusse comme un prince qui ne connaissait d'autre règle de conduite que son

intérêt, d'autre droit que celui du plus fort, d'autres moyens de réussir que la violence ou la perfidie.

Patriotisme de Frédéric, ordres secrets qu'il donne au comte de Finkenstein en partant pour l'armée.

S'il comptait les cinq millions de sujets qui peuplaient ses états, Frédéric ne pouvait se faire aucune illusion sur sa situation. Si Louis XIV avait été sur le point de succomber devant une coalition semblable, que serait-ce de la Prusse? La perspective des malheurs qui allaient fondre sur son pays déchirait son âme, et son patriotisme, exalté par le danger, étouffait en lui tout égoïsme. Maître de la Saxe, il fit insinuer à l'impératrice Marie-Thérèse « qu'on pouvait être ennemi sans se dire des injures, et qu'il suffisait aux souverains de vider leurs débats par l'épée, sans prostituer leur dignité par des écrits en style des halles. » Résolu à sacrifier sa vie plutôt que de laisser la Prusse abaissée, il donna, le 10 janvier 1757, au comte de Finkenstein, des ordres qui permettent d'apprécier les tortures de son cœur héroïque.

« Dans la situation critique où se trouvent nos affaires, lui manda-t-il, je dois vous donner mes ordres pour que, dans tous les cas malheureux qui sont dans la possibilité des événements, vous soyez autorisé aux partis qu'il faut prendre. S'il arrivait (de quoi le ciel préserve) qu'une de mes armées en Saxe fût totalement battue, ou bien que les Français chassassent les Hanovriens de leur pays et s'y établissent et nous menaçassent d'une invasion dans la Vieille-Marche, ou que les Russes pénétrassent par la Nouvelle-Marche, il faut sauver la famille royale, les principaux dicastères, les ministres et le directoire. Si nous sommes battus en Saxe du côté de

Leipsick, le lieu le plus propre pour le transport de la famille et du trésor est à Custrin. Il faut, en ce cas, que la famille royale et tout ci-dessus nommé aillent, escortés de toute la garnison, à Custrin. Si les Russes entraient par la Nouvelle-Marche ou qu'il nous arrive un malheur en Lusace, il faudrait que tout se transportât à Magdebourg; enfin le dernier refuge est à Stettin, mais il ne faut y aller qu'à la dernière extrémité. La garnison, la famille royale et le trésor sont inséparables et vont toujours ensemble; il faut y ajouter les diamants de la couronne et l'argenterie des grands appartements qui, en pareil cas, ainsi que la vaisselle d'or, doit être incontinent monnayée. S'il arrivait que je fusse tué, il faut que les affaires continuent leur train sans la moindre altération et sans qu'on s'aperçoive qu'elles sont en d'autres mains, et, en ce cas, il faut hâter serment et hommage, tant ici qu'en Prusse et surtout en Silésie. Si j'avais la fatalité d'être pris prisonnier par l'ennemi, je défends qu'on ait le moindre égard pour ma personne, qu'on fasse la moindre réflexion sur ce que je pourrais écrire sur ma détention. Si pareil malheur m'arrivait, je veux me sacrifier pour l'État, et il faut qu'on obéisse à mon frère, lequel, ainsi que tous mes ministres, me répondront sur leur tête qu'on n'offrira ni province ni rançon pour moi, et que l'on continuera la guerre en poussant ses avantages tout comme si je n'avais jamais existé dans ce monde. J'espère et je dois croire que vous, comte de Finkenstein, n'aurez pas besoin de faire usage de cette instruction; mais, en cas de malheur, je vous autorise à l'employer et marque que c'est,

après une mure et saine délibération, ma ferme et constante volonté. Je la signe de ma main et la munis de mon cachet. »

Ces mesures prises en vue d'événements possibles, Frédéric continua ses préparatifs avec une activité fébrile. Les regards fixés sur l'Angleterre, sa seule alliée dans le soulèvement de l'Europe entière contre lui, il suivait avec une douloureuse anxiété les luttes parlementaires qui paralysaient alors la politique de ce grand pays.

Situation du ministère anglais. Procès de l'amiral Byng.

Ébranlé par la perte de Minorque, le ministère anglais s'était attaché à rejeter toute la responsabilité du désastre sur l'amiral Byng. Ce malheureux marin, traduit devant une commission militaire, y avait été poursuivi par une opinion publique hostile et passionnée. Des partisans du ministère, qui avaient suivi avec attention les charges alléguées contre lui, n'avaient pas craint de dévoiler leur partialité en s'absentant le jour où s'étaient produites des dépositions en sa faveur. Voltaire, qui avait connu l'amiral à Londres en 1726, s'était empressé de demander à Richelieu une attestation écrite des témoignages d'estime qu'il avait toujours rendus à son adversaire. « La force des deux flottes était au moins la même, avait répondu Richelieu ; les Anglais avaient treize vaisseaux, et nous douze, mais beaucoup mieux équipés et plus nets... Je suis convaincu, et c'est le sentiment général, que si les Anglais avaient opiniâtrément continué le combat, toute leur flotte aurait été détruite. Il ne peut y avoir d'acte plus insigne d'injustice que ce qu'on entreprend actuellement contre l'amiral Byng. » — « Ce témoignage

si noble, si inattendu, de l'un des plus sincères et des plus généreux de mes compatriotes, avait écrit Voltaire en envoyant à Byng la lettre de Richelieu, me fait présumer que vos juges vous rendront la même justice. » Il ne se trompait pas sur l'impression que produirait sur la cour martiale l'attestation du maréchal. Les débats furent vifs, et avant de rendre son jugement, la cour demanda à l'amirauté s'il lui était permis de mitiger la peine édictée par la loi militaire. Il lui fut répondu que ce droit lui avait été retiré depuis trois ans par la législation nouvelle. Forcés de choisir entre un acquittement, qu'ils regardaient comme d'un fâcheux exemple, et une condamnation à mort, les juges optèrent pour le dernier parti.

« La cour martiale, portait l'arrêt, assemblée sur le vaisseau de Sa Majesté le *Saint-Georges* dans le port de Portsmouth, du 28 décembre 1756 au 27 janvier 1757, d'après l'ordre des lords-commissaires de l'amirauté, a fait une enquête sur les reproches adressés à l'honorable John Byng de s'être, lors de l'engagement de la flotte de Sa Majesté avec la flotte du roi de France, retiré ou tenu à l'écart et de n'avoir pas fait les derniers efforts pour prendre, saisir ou détruire les vaisseaux du roi de France et ravitailler le fort Saint-Philippe... La cour, après avoir entendu la défense du prisonnier,... est d'une opinion unanime que l'amiral n'a pas fait les derniers efforts pour secourir le fort Saint-Philippe..... et pour prendre, saisir ou détruire les vaisseaux du roi de France, comme c'était son devoir..... La cour est d'avis à l'unanimité qu'il est passible de l'applica-

tion du douzième article de l'acte du parlement de la vingt-deuxième année du règne de Sa Majesté,..... et que, comme cet article prescrit positivement la mort, sans laisser à la cour la possibilité du choix d'une autre peine suivant les circonstances, la cour condamne en conséquence unanimement l'amiral John Byng a être fusillé;.... mais comme il est certain, d'après le témoignage de lord Robert Bertie, du lieutenant-colonel Smith, du capitaine Gardiner et autres officiers qui étaient à côté de l'amiral lors du combat, qu'il n'y avait chez lui aucun désir d'éviter le danger, aucune peur, aucun trouble; qu'il a, au contraire, donné tranquillement et clairement ses ordres,..... la cour estime à l'unanimité que les fautes de l'amiral ne venant ni de lâcheté, ni de mauvaise intention, il est de son devoir de le recommander très-sérieusement comme digne de pardon. » A ce jugement très-significatif, les juges de Byng joignirent une lettre aux lords-commissaires chargés de remplir l'office de grand-amiral d'Angleterre, dans laquelle ils s'exprimaient ainsi : « Nous croyons qu'il n'est pas nécessaire d'affirmer à vos seigneuries que, dans ce long procès, nous avons fait tous nos efforts pour arriver à la vérité et rendre une stricte justice à notre patrie et au prisonnier; mais nous ne pouvons pas dissimuler l'anxiété que nous avons ressentie en nous trouvant forcés d'opiner pour la mort, à cause de la sévérité du douzième article de la loi militaire, qui n'admet pas qu'on puisse atténuer la rigueur de la peine dans le cas même où le crime commis provient d'une simple erreur de jugement. Nous prions vos seigneuries, tant pour le repos de

nos consciences que dans l'intérêt de la justice à rendre au prisonnier, de recommander l'amiral à la clémence de Sa Majesté. »

Lorsque la sentence fut signifiée à la chambre des Communes, un de ses membres, Francis Dashwood, demanda la production de la lettre adressée à l'amirauté par les juges. Fox, qui avait fait partie du ministère remplacé au mois de décembre précédent, proposa l'ordre du jour. Il fut mollement combattu par Pitt, qui inclinait à la clémence, mais qui n'osait pas compromettre son pouvoir récent et précaire en bravant l'impopularité attachée aux défenseurs de Byng. Francis Dashwood insista vainement, sa proposition fut rejetée par la Chambre. Quelques-uns des juges de l'amiral, désespérés à la pensée que la sentence serait exécutée, allèrent jusqu'à demander qu'on les déliât du serment qui leur prescrivait le silence sur les débats de la cour martiale; mais toutes ces tentatives pour sauver la vie du malheureux Byng furent vaines. L'exécution, fixée d'abord au 28 février, eut lieu le 14 mars. Byng marcha avec calme au supplice. « Du moment que je suis acquitté du reproche de lâcheté et convaincu d'avoir toujours conservé mon sang-froid, je ne refuse pas de mourir, » avait-il répondu à ses amis qui lui offraient les moyens de fuir. Il recommanda à son secrétaire de remercier Voltaire de la sympathie qu'il lui avait témoignée, et de lui envoyer tous les écrits concernant sa justification, ainsi qu'à Richelieu, qu'il qualifia de généreux soldat. Byng tomba victime de la fureur causée par une défaite. Les Français le plaignirent, et Condorcet, en rappe-

Exécution de Byng.

lant dans la Vie de Voltaire les efforts du philosophe de Fernex pour sauver l'amiral, blâme « cet exemple d'atrocité antique que l'Angleterre osait donner dans un siècle d'humanité et de lumières. » N'aurait-il pas pu se souvenir de Labourdonnais, enfermé pendant plusieurs années dans les cachots de la Bastille, avant d'obtenir la permission de défendre son innocence, et comparer le vainqueur de Madras, mourant misérablement après un acquittement tardif, à Byng, frappé d'une balle sur le tillac d'un vaisseau après avoir été noblement défendu et avoir fourni au monde la preuve de son courage? On est en droit de maudire les passions aveugles d'une nation libre qui pousse jusqu'à l'injustice le ressentiment d'un affront; mais, si l'on met en regard les crimes, toujours publics, qu'elle peut commettre, avec les exécutions à huis-clos ordonnées par les gouvernements qui redoutent la publicité et la lumière, les Français du XVIIIe siècle, pas plus que ceux du XIXe, ne sont en droit de parler du « machiavélisme » dont Condorcet accuse Pitt[1].

Les débats du procès de Byng, en passionnant toute l'Angleterre, y avaient fait perdre de vue le grand objet de la guerre. Les ambitions rivales mettaient obstacle à la marche des affaires, et Pitt, sorti du ministère au mois d'avril 1757, conserva une popularité menaçante pour la durée de l'administration de son successeur, le duc de Newcastle.

Frédéric, durant ces crises ministérielles, ne ces-

[1] La liberté de la presse, seule garantie contre les excès et les fautes d'un gouvernement, n'a existé que deux fois en France d'une manière à peu près sérieuse depuis la révolution de 1789 : sous la Restauration et sous le gouvernement de 1830.

PROVINCES UNIES

Ems F.

Osnabrück

Cœsfeld

Münster

Bie

WESTPH

Clève

Rees

Wesel

Lippe R.

Gueldre

Reckinhausen

Hamm

Rheinberg

Dortmund

Werl

Soest

Unna

Crevelt

Dusseldorf

Neuss

COLOGNE

H E

Rhin Fl.

Lahn R.

Coblentz

Mayence

CARTE G.

brts de
rédéric
vue de
adopter
par
ngleterre
n plan
défense
pour
lemagne.

Efforts de Frédéric en vue de faire adopter par l'Angleterre un plan de défense pour l'Allemagne.

sait de soumettre au roi George II des plans pour la défense de l'Allemagne. Il lui proposa de faire de Wesel une place d'armes, et de réunir derrière la Lippe, entre cette ville et Lippstadt, une armée que l'on pourrait porter, suivant les événements, soit sur le Rhin, soit sur le Weser. Le roi d'Angleterre, étranger à l'art de la guerre, s'en rapporta à ses ministres, qui entendaient se borner à défendre la ligne du Weser par la seule raison que ce fleuve longeait le Hanovre. Obligé de renoncer à ses plans stratégiques, Frédéric fit démanteler Wesel et conduire à Magdebourg la nombreuse artillerie réunie dans cette place forte, en donnant ordre à la garnison de rejoindre dans la petite ville de Bielefeld, au sud de Minden, l'armée hanovrienne et hessoise commandée par le duc de Cumberland [1]. Comme « on avait tout lieu de craindre pour l'armée du duc de Cumberland, moins commandée par ce prince, affirme Frédéric, que par un tas de jurisconsultes qui n'avaient jamais vu de camp ni lu de livre qui traitât de l'art militaire, » le roi de Prusse envoya aux ministres du Hanovre le maréchal de Schmettau, pour faire des représentations à « ces magistrats présomptueux et ignorants » sur le « projet de campagne qu'ils avaient formé. » Schmettau ne réussit pas à les convaincre; cependant Frédéric, persuadé que le duc de Cumberland se défendrait tant bien que mal contre les Français, concentra son attention sur le champ de bataille où il allait opérer en personne. Certain que les Russes, retardés par leur cli-

[1] Voir carte G.

sous de Prague étant prêt, le roi de Prusse traverse cette rivière le 5, en donnant l'ordre au maréchal de Schwerin de lever son camp vers minuit et de venir le rejoindre sur les hauteurs de Prossick.

Bataille de Prague, 6 mai 1757.

Les troupes prussiennes firent leur jonction à quatre heures du matin. Aussitôt Frédéric, accompagné du maréchal de Schwerin et du général Winterfeld, gravit une hauteur en arrière de Prossick pour examiner la position des Autrichiens. Leur armée, rangée en bataille, avait sa gauche appuyée à Ziska sur la Moldau, et sa droite occupait les hauteurs de Kige. Les Prussiens avaient en ligne soixante mille hommes, et les Autrichiens, qui avaient laissé dix mille hommes à Prague pour surveiller le corps d'armée du maréchal Keith, qui n'avait pas passé la Moldau, leur en opposaient soixante-dix mille. Les deux armées étaient séparées par un vallon au fond duquel coulait un ruisseau qui tombait dans la Moldau, après avoir traversé un étang. Les Autrichiens se trouvant couverts par ce cours d'eau, Frédéric se jeta sur sa gauche pour déborder la droite de l'ennemi, mouvement qui plaça l'armée prussienne presque en face des hauteurs de Kige ; en même temps, le maréchal de Schwerin franchissait le ruisseau et postait sa cavalerie dans les villages, son artillerie sur la chaussée de l'étang et son infanterie dans le marais, où ses soldats enfonçaient jusqu'aux genoux ; une charge de cavalerie réussit ; mais avant d'entrer en ligne, l'infanterie prussienne de Schwerin, décimée par le feu des Autrichiens, fut forcée de reculer. Remarquant son hésitation, le maréchal accourt, saisit un drapeau et, l'agitant au-dessus de sa tête, il s'écrie, en s'élan-

Kilomètres
10 5 0 10 20 30 40 50
Lieues Françaises.
0 1 2 3 4 5 10 15

HANOVRE.
POLOGNE
BASSE SILÉSIE
FRANCONIE
MORAVIE
AUTRICHE

Oder Fl.
Lissa
Glogau
Bober R.
Wohlau
Prausnitz
Parchwitz
Leubus
Bunzlau
Liegnitz
Neumark
Lissa
BRESLAU
Leuthen
Jauer
Canth
Ohlau
Eisenach
Erfur
Gotha
Seifersdorf
Kauder
Pilgramshayn
Schwenhaus
Bernsdorf
Striegau
Bohrau
Mollwitz
Brieg
Hohe Friedberg
Jakobsdorf
Zangwitz
Pampitz
Pogel
Arnsdorf
Freiburg
Schweidnitz
Strehlen
Landshut
Reichenbach
Nimptsch
Grotthau
Opp
Friedland
Neisse R.
Trautenau
Burkersdorf
Frankenstein
Wartha
Sohr
Staudentz
Prausnitz
Glatz
Patschkau
Neisse
Koninginhof
Nachod
Reichenstein
Jaromitz
Neustadt
Francfort
s Mein
Konigsgrätz
Reichenau
Jägerndorf
Elbe Fl.
Pardubitz
Tropp
Chrudim
Bamberg
Leutomischel
Haber
Zwittau
Olmutz
Schwarza
Zwittawa
March R.
Iglau
BRÜNN
Pohrlitz
Znaym
Göding
Thaya R.
Donawerth
Horn
Wertingen
Ulm
Augsbo
Krems
VIENNE
Danube Fl.
St Polten
Presburg

CARTE D.

çant sur l'ennemi : « Lâche qui refuse de me suivre. » Une balle le frappe au même instant, il tombe mort; mais l'exemple donné par ce vieillard de soixante-douze ans n'est pas perdu. L'artillerie prussienne commence le feu, l'infanterie électrisée se rallie, et les Autrichiens sont refoulés avec d'autant plus de facilité qu'une attaque contre leur aile droite les a empêchés de poursuivre leur premier succès. Le prince Ferdinand de Brunswick, voyant la gauche des Prussiens lutter avec avantage contre la droite des ennemis, profite d'un vide laissé au centre de la ligne de bataille autrichienne pour s'y précipiter, et attaque à la fois le prince de Lorraine sur ses flancs et sur ses derrières. A partir de cet instant, la déroute commence. En se jetant sur la droite des Autrichiens, Frédéric les avaient forcés à pivoter sur eux-mêmes et à tourner le dos à Prague, en sorte qu'il ne leur restait qu'un moyen d'éviter un désastre complet : c'était de se réfugier dans cette ville. Ils y réussirent, pendant que leur centre et leur gauche, à peine engagés jusque-là, contenaient les Prussiens victorieux. La bataille, commencée à huit heures du matin, ne finit qu'à huit heures du soir : les Prussiens perdirent douze mille soldats, et les Autrichiens seize mille. Frédéric avait triomphé; mais la mort d'un grand nombre d'officiers, qu'il considérait comme les colonnes de l'infanterie prussienne, laissait dans les rangs de son armée des vides que les péripéties d'une longue et sanglante lutte ne lui permettraient pas de combler,

Placé entre une ville où s'étaient réfugiés quarante mille hommes, découragés, il est vrai, par une défaite, Blocus de Prague.

mais non désorganisés, et l'armée du maréchal Daun, qui n'avait pas combattu, Frédéric s'arrêta, au jugement de Napoléon, à « une des idées les plus vastes et les plus hardies qui jamais aient été conçues dans les temps modernes. » Il résolut de bloquer Prague avec cinquante mille hommes et de la réduire par la famine, tandis que, avec le reste de ses troupes, il s'opposerait à toute tentative du maréchal Daun pour la secourir. A la nouvelle de la défaite du prince de Lorraine, Daun s'arrêta pendant quelques jours dans la position qu'il occupait, afin de recueillir les débris des troupes vaincues, et s'étant ainsi renforcé d'une douzaine de mille hommes, il recula jusqu'au delà de Kollin pour se rapprocher des secours qu'il attendait. Reprenant alors le chemin de Prague, il attaqua, le 13 juin, à Kuttenberg, les vingt-cinq mille Prussiens du prince de Bevern et les rejeta sur Kollin, d'où Bevern se porta à la rencontre des troupes que lui amenait le roi de Prusse en personne. Des batteries, établies sur les hauteurs qui dominent Prague, y avaient allumé partout l'incendie. Les boulangeries étaient détruites, et la viande de cheval remplaçait depuis plusieurs jours celle de boucherie. Frédéric aurait-il dû, comme le prétend Napoléon, profiter des six semaines de répit que lui avait laissées Daun, pour protéger par de fortes lignes de circonvallation et de contrevallation l'armée de blocus du côté de Prague et du côté de Daun, et pour aller à quelques lieues plus loin, attendre les Autrichiens avec une armée d'observation qui aurait pu, en cas d'une bataille, s'augmenter d'une partie de l'armée de blocus, sans que les assiégés s'en doutassent? L'événe-

ment justifie les critiques rétrospectives du grand capitaine; mais Frédéric affirme que ses troupes « employées à faire la circonvallation, quoique bien postées pour repousser des sorties, n'étaient que sur une ligne et ne pouvaient défendre leur front et leur dos en même temps; » il assure qu'en « se laissant resserrer autour de Prague, les Prussiens auraient manqué de subsistances, la cavalerie étant déjà obligée d'aller chercher le fourrage à quatre ou cinq milles du camp. » Ces considérations importantes, ajoute-t-il, déterminèrent le roi à se mettre en personne à la tête des troupes en marche pour rejoindre le prince de Bevern. Frédéric s'avançait donc sur la route de Kollin, quand on lui signala la présence de deux fortes colonnes dans les environs de Kaurzim. C'était le corps de Bevern, avec lequel il opéra sa jonction, et, dès le lendemain, il voulut occuper la forte position de Swoyschitz; mais, prévenu par Daun, il se vit forcé de se rejeter vers Nimbourg. Il établit son centre à Planian, sur la route de Prague à Kollin, et sa droite à Kaurzim; puis il se mit à réfléchir sur le parti qu'il lui restait à prendre. « La situation du roi, raconte-t-il, devenait de jour en jour plus critique et plus embarrassante; sa position ne valait rien; son camp était étroit, acculé contre des montagnes; son front était à la vérité inabordable;... mais il n'en était pas de même de la droite, mal appuyée à Kaurzim... Il se présentait une multitude d'objets... trop contraires, pour qu'il fût possible de les concilier... Il fallait couvrir les magasins de Brandeis et de Nimbourg, d'où l'armée d'observation tirait son pain; il fallait protéger le blocus de

Prague... Plus l'infériorité des Prussiens devenait sensible, plus ils avaient à craindre à la longue d'essuyer quelque échec considérable... En s'approchant de l'Elbe, on couvrait les magasins; en laissant le chemin libre vers Prague et en tirant plus vers la Sassawa, on protégeait mieux le siége et l'on découvrait les dépôts. » « Indépendamment de tout ce que nous venons de dire, ajoute-t-il, une raison plus importante encore obligeait d'en venir à une décision; c'est qu'en gagnant une bataille, le roi prenait sur les Impériaux une entière supériorité. Les princes de l'Empire, déjà incertains et indécis, l'auraient conjuré de leur accorder la neutralité. Les Français se seraient trouvés dérangés et peut-être arrêtés dans leurs opérations en Allemagne. Les Suédois en seraient devenus plus pacifiques et plus circonspects. La cour de Pétersbourg même aurait fait des réflexions. » Les résolutions du général d'armée étaient, on le voit, dominées par des considérations toutes politiques, et la situation violente dans laquelle se trouvait Frédéric, le poussait à braver les règles de la prudence et à s'avancer témérairement à la rencontre des Autrichiens.

Bataille de Kollin, 18 juin 1757.

Le maréchal Daun, par divers mouvements opérés pendant la nuit, avait rangé son armée en un demi-cercle, dont la route de Prague à Kollin formait la corde. A peine les Prussiens eurent-ils dépassé Planian, qu'ils aperçurent sur leur droite toute l'armée autrichienne échelonnée sur les montagnes. Son front était couvert par trois villages fortifiés, pourvus d'artillerie et défendus par une nombreuse infanterie; mais sa droite était mal appuyée et accessible. Fré-

déric se détermina à porter ses efforts de ce côté, en éloignant sa droite de la gauche des ennemis de manière à ne pas l'engager. Il espérait écraser la droite des Autrichiens, se porter à la fois sur les flancs et les derrières de Daun, et décider ainsi sa défaite; mais, pour exécuter ce plan, il fallait hasarder une marche de flanc en présence d'une armée en bataille, et passer sans engagement sérieux devant la gauche et le centre de l'ennemi. A peine les Prussiens ont-ils commencé leur mouvement, que le général Nadasti se présente sur la route de Prague à Kollin pour leur barrer le passage, et que Daun, réunissant une grande masse de troupes et d'artillerie sur sa gauche, écrase du haut des montagnes l'armée prussienne. Nadasti fut repoussé et les Prussiens atteignirent à Krzeczor la droite des Autrichiens; mais la résistance de Nadasti avait permis à l'artillerie autrichienne de faire subir aux Prussiens de nombreuses pertes. En vain essayèrent-ils, après la prise de Krzeczor, d'entamer le flanc de l'armée de Daun. Les divisions autrichiennes, postées à différentes hauteurs sur le flanc des montagnes, se rejetaient successivement les unes sur les autres, et chaque succès obtenu rendait ainsi plus difficile un succès nouveau. Les frères de Frédéric, les princes Henri et Ferdinand, conduisirent plusieurs fois en personne les grenadiers prussiens à l'attaque, à travers le feu de l'artillerie et de la mousqueterie autrichiennes. Frédéric lui-même s'élança une septième fois contre les ennemis, criant à ses troupes, qui semblaient hésiter : « Voulez-vous donc vivre éternellement? » Ces efforts héroïques ne décidèrent pas

la victoire. Le champ de bataille était jonché de quinze mille Prussiens, quand Frédéric consentit à la retraite. Déjà ses régiments s'éloignaient, qu'il restait immobile, le regard fixé sur les batteries autrichiennes, et plongé dans une rêverie dont un de ses officiers le tira en lui demandant si Sa Majesté espérait prendre ces canons à elle toute seule. Rappelé au sentiment de sa situation, il donna ses ordres, et à neuf heures du soir, l'armée, de retour à Planian, se mit en marche, sans être poursuivie, pour aller traverser l'Elbe à Nimbourg. Frédéric se hâta de courir à son armée de Prague, qu'il rejoignit le lendemain soir.

Fermeté de Frédéric après sa défaite, sa lettre à milord Maréchal.

Ferme et impassible en apparence, il ne trahissait les émotions de son âme que par l'altération de ses traits. « Les grenadiers impériaux, écrivit-il à milord Maréchal, le lendemain même de la bataille, sont une troupe admirable; cent compagnies défendaient une hauteur que la meilleure infanterie ne put emporter... La fortune m'a tourné le dos ce jour-là; je devais m'y attendre, elle est femme, et je ne suis pas galant; elle prend parti pour les dames qui me font la guerre. Dans le vrai, je dois prendre plus d'infanterie. Le succès, mon cher lord, donne souvent une confiance nuisible... Nous ferons mieux une autre fois. Que dites-vous de cette ligue qui n'a pour objet que le marquis de Brandebourg? Le Grand Électeur serait bien étonné de voir son petit-fils aux prises avec les Russes, les Autrichiens, presque toute l'Allemagne et cent mille Français auxiliaires. Je ne sais s'il y aura de la honte à moi de succomber; mais je sais bien qu'il y aura peu de gloire à me vaincre. »

Une partie des troupes campées devant Prague prit la route de Lissa à la rencontre de l'armée de Kollin, que commandait le prince Guillaume, héritier présomptif du trône de Prusse.

Faute militaire commise par le prince Guillaume; irritation de Frédéric contre son frère.

De Lissa, le prince Guillaume se porta sur Böhmisch-Leypa, petite ville entre Leitmeritz et Zittau, tandis que Frédéric allait rejoindre à Welwarm le maréchal Keith, qui s'y était rendu à marches forcées pour couvrir les magasins de l'armée établis à Leitmeritz et à Aussig. Le prince Henri de Prusse était campé à Tizbautitz, village à l'est de Leitmeritz et à peu de distance de la ville, en sorte que les troupes prussiennes, adossées aux montagnes et maîtresses des défilés de Welemina, occupaient en face des Autrichiens un vaste demi-cercle depuis Welwarm jusqu'auprès de Zittau. Frédéric veillait à faire évacuer ses hôpitaux et ses magasins sur Dresde, quand il apprit que le maréchal Daun s'était emparé de Gabel, petite ville située au midi de Zittau, et que le prince Guillaume, arrivé trop tard pour sauver Zittau de l'incendie, avait reculé jusqu'à Bautzen. A la nouvelle de cet échec, qu'il attribua à la négligence de son frère, le roi de Prusse rappela le prince Henri et donna des ordres pour que l'armée battît en retraite sur Pirna par la route de Nollendorf, tandis que lui-même se porta avec quelques troupes à Bautzen, où il y arriva dans un état d'irritation extrême. Le prince Guillaume, à ce qu'il paraît, s'était plaint, dans une heure de découragement, de la fatale destinée de la maison de Hohenzollern, naguère si grande, si prospère, et réduite alors par l'ambition désordonnée de son chef à devenir la fable des nations. Ces pa-

roles imprudentes rapportées à Frédéric dans un moment où sa volonté de fer luttait contre la mauvaise fortune, et où il ne voulait souffrir autour de lui ni contradiction ni faiblesse, avaient laissé dans son âme une impression ineffaçable. Aussi, quand son frère se présenta devant lui, accompagné du prince de Bevern, du prince de Wurtemberg et d'autres généraux, le roi leur tourna-t-il le dos, et appelant le général Golze : « Dites à mon frère et à tous ses généraux, s'écria-t-il, que, pour bien faire, je leur devrais faire trancher la tête à tous. »

Irrité de cette réception, le prince Guillaume quitta le camp dès le lendemain, après avoir écrit au roi : « Les lettres que vous m'avez écrites et l'accueil que vous me fîtes hier, me font assez connaître qu'à votre avis, je me suis perdu d'honneur et de réputation. Cela m'afflige, mais ne m'abaisse point, n'ayant pas le moindre reproche à me faire. Je suis parfaitement convaincu que je n'ai pas agi par caprice ; je n'ai pas suivi les conseils de gens incapables d'en donner de bons, et j'ai fait tout ce que j'ai cru être convenable à l'armée..... Je tiens inutile de vous prier de faire examiner ma conduite, ce serait une grâce que vous me feriez, ainsi je ne saurais m'y attendre. » Frédéric lui répondit brutalement : « Votre mauvaise conduite a fort délabré mes affaires. Ce ne sont pas les ennemis, ce sont vos mesures mal prises qui me font tout ce tort. Mes généraux ne sont pas excusables, ou parce qu'ils vous ont mal conseillé, ou parce qu'ils vous ont permis de prendre de si mauvaises résolutions. Vos oreilles ne sont habituées qu'à écouter les discours des flatteurs. Daun ne vous a pas

flatté et vous en voyez les suites. Dans cette triste situation, il ne me reste qu'à me porter à la dernière extrémité. Je vais combattre, et si nous ne pouvons vaincre, nous allons tous nous faire tuer. Je ne me plains point de votre cœur, mais bien de votre incapacité..... Quiconque n'a que peu de jours à vivre, n'a rien à dissimuler. Je vous souhaite plus de fortune que je n'en ai eu..... La plus grande partie des malheurs que je prévois, ne vient que de vous. Vous et vos enfants en serez plus accablés que moi. »

Reprise des relations entre Frédéric et Voltaire.

Cette conviction de sa mort prochaine, qui s'empara de l'esprit de Frédéric au début même de cette campagne, ranima dans son cœur l'amitié qui l'avait uni au plus grand écrivain du XVIIIe siècle. Ayant, dans ses moments de loisir, mis en opéra la tragédie de Mérope, il avait envoyé son travail à Voltaire, alors retiré sur les bords du lac de Genève. Le poëte, riant du travestissement de son œuvre, avait renoué une correspondance avec son royal ami. Frédéric regrettait la présence de l'esprit enchanteur qu'il avait pendant quelque temps possédé dans son palais. Les défauts du poëte, la mobilité de son imagination, l'irritabilité de son caractère, si facilement provoquée et si prompte à s'apaiser, s'effaçaient dans le lointain au souvenir du charme de ses conversations et des qualités sérieuses de son cœur. Il proposa donc à Voltaire, au commencement de l'année 1756, de revenir à Berlin, lui offrant fortune et dignités. « Je sais qu'elles sont transitoires, je les ai refusées, » écrivit au maréchal de Richelieu le poëte qui, malgré les avances de Frédéric, ne put oublier l'ou-

trage qu'il avait subi. En apprenant le traité d'alliance entre Vienne et Versailles, Voltaire espéra trouver des vengeurs. « Vous ne vous attendiez pas, mandait-il à Mme de Lutzelbourg, qu'un jour la France et l'Autriche seraient amies. Il ne faut que vivre pour voir des choses nouvelles. Tout solitaire, tout mort au monde que je suis, j'ai l'impertinence d'être bien aise de ce traité. J'ai quelquefois des lettres de Vienne; la reine de Hongrie est adorée. Il était juste que le *bien-aimé* et la *bien-aimée* fussent bons amis. Le roi de Prusse prétend à une autre gloire, il a fait un opéra de ma tragédie de Mérope; mais il a toujours cent cinquante mille hommes et la Silésie. » « Ne seriez-vous pas bien aise, lui écrivait-il un autre jour, de voir deux femmes, deux impératrices, peloter un peu notre grand roi de Prusse, notre Salomon du Nord? » Vers le même temps, il fit imprimer, sans l'avouer toutefois, cette ode contre Frédéric.

O Salomon du Nord, ô philosophe roi,
Dont l'univers entier contemplait la sagesse!
Les sages, empressés de vivre sous ta loi,
Retrouvaient dans ta cour l'oracle de la Grèce;
La terre en t'admirant se baissait devant toi;
Et Berlin, à ta voix sortant de la poussière,
A l'égal de Paris levait sa tête altière,
A l'ombre des lauriers moissonnés à Molwitz.
. . . .
Les arts encouragés défrichaient ton pays.
. . . .
. . . .
Ton bras avait dompté le démon de la guerre,
Son temple était fermé, tes États agrandis,
Et tu mettais Bourbon au rang de tes amis;
Mais parjure à la France, ami de l'Angleterre,
Que deviendront les fruits de tes nobles travaux?
. . . .
Ta main de la discorde allume les flambeaux.

. . . .
. . . .
Tu viens de provoquer deux terribles rivaux.
. . . .
. . . .
Tu vécus trop d'un jour, monarque infortuné !
Tu perds en un instant ta fortune et ta gloire ;
Tu n'es plus ce héros, ce sage couronné,
Entouré des beaux-arts, suivi de la victoire !
Je ne vois plus en toi qu'un guerrier effréné,
Qui, la flamme à la main, se frayant un passage,
Désole les cités, les pille, les ravage,
Foule les droits sacrés des peuples et des rois,
Offense la nature et fait taire les lois.

Ces vers circulaient depuis le mois de novembre 1756, quand, le 19 janvier 1757, Frédéric adressa de Dresde un mot à Voltaire. Il vient « de m'écrire une lettre tendre ; il faut que ses affaires aillent mal, » manda au maréchal de Richelieu l'ancien ami du roi de Prusse. Malgré cette plaisanterie, il est facile de voir que son cœur fut touché et que, quels que fussent ses sentiments sur la valeur d'une amititié royale, Voltaire fut ému de ce retour du souverain victorieux aux affections de sa jeunesse, au moment où la mort allait peut-être les briser pour toujours. Il parle encore de cette lettre à Cideville, à la comtesse de Lutzelbourg, et suit, avec un intérêt qu'affaiblit par moments sa rancune, les péripéties du drame joué en Bohême. Le 15 juillet 1757, il écrit à Cideville : « On a cru d'abord le roi de Prusse perdu par la victoire du comte de Daun et par la délivrance de Prague ; mais il est encore au milieu de la Bohême et maître du cours de l'Elbe jusqu'en Saxe. On croit qu'enfin il succombera. Tous les chasseurs s'assemblent pour faire une Saint-Hubert à ses dépens...... Quand on a tant d'ennemis et tant d'efforts à soute-

nir, on ne peut succomber qu'avec gloire. C'est une nouveauté dans l'histoire que les plus grandes puissances de l'Europe aient été obligées de se liguer contre un marquis de Brandebourg ; mais avec cette gloire il aura un grand malheur, c'est qu'il ne sera plaint de personne. Il ne savait pas, lorsque je le quittai, que mon sort serait préférable au sien. Je lui pardonne tout, hors la barbarie vandale dont il usa avec M[me] Denis. » Le 19 juillet, il affirme à Richelieu que si Frédéric succombe, « il est également capable de se tuer et de vivre en philosophe, » en ajoutant : « Je vous assure qu'il disputera le terrain jusqu'au dernier moment. »

Deux mois s'étaient à peine écoulés que Frédéric réalisa les prévisions de Voltaire par son héroïque désespoir et par l'indomptable vigueur d'un esprit que les plus grands malheurs furent incapables d'abattre. Frédéric apprit effectivement dans les premiers jours de septembre, que ses seuls alliés, les Anglais, venaient de déposer les armes devant les Français et de se retirer de la lutte [1].

[1] *Archives générales*, E 3518, année 1757, Ordre donné, le 3 janvier, au duc d'Aiguillon; ordres donnés au parlement de Dijon, le 30 janvier, et à celui de Bretagne le 22 mars; E 8486, année 1757. — *Mémoires du duc de Luynes*, tom. XV, p. 442, 465; tom. XVI, p. 5, 13, 20, 38, 462. — *Mémoires secrets de Duclos*, tom. II, p. 126 et suiv., 130. — *Mémoires de d'Argenson*, édition de 1857, tom. IV, p. 286 et suiv., 320 et suiv. — *Vie privée de Louis XV*, tom. III, p. 132 et suiv. — *Œuvres posthumes de Frédéric II*, tom. III, p. 19, 122 et suiv., 168 et suiv. — *Memoirs of Horace Walpole, earl of Orford*, tom. II, p. 116 et suiv., 122, 124, 134 et suiv., 138, 140, 153 et suiv., 189, 195. — *Œuvres complètes de Voltaire*, tom. I, p. 210; tom. XIV, p. 423 et suiv.; tom. XXVIII, p. 288; tom. XL, p. 99; tom. LVII, p. 16, 19, 26, 73, 80, 83, 96, 122, 143, 157, 162, 170, 186, 196, 200, 214, 223, 224, 229, 267, 292, 296, 435; tom. LX, p. 113, 154; tom. LXIII, p. 260. — *Biographical Essais by Maccaulay*, Frederic the Great, p. 66 et suiv. — *Mémoires de Napo-*

Marche de l'armée française en Allemagne, mai 1757.

Dans les premiers jours de mai 1757, l'armée française s'était mise en marche le long du Rhin, pillant et dévastant, selon les usages de la guerre, toute la contrée qu'elle traversait. « Imaginez-vous, écrivait Grimm, un des quarante-cinq secrétaires du général français, que je vous écris debout, appuyé contre une mauvaise planche et au milieu des cris de tout un village qui demande justice sur la maraude et le pillage de nos soldats. Ce qui vous paraîtra incroyable, c'est qu'ils ont pris pour 300,000 écus de toile. La sévérité ne ramène point la discipline ; nous sommes entourés de pendus, et l'on n'en massacre pas moins les femmes et les enfants, lorsqu'ils s'opposent à voir dépouiller leurs maisons. » Le maréchal d'Estrées, ne pouvant se persuader que Wesel avait été abandonné, courait, à la tête de quatre-vingt mille hommes, assiéger une ville qui ne devait pas être défendue. Sans plan arrêté, il laissait flotter le commandement au hasard et finit par perdre dans l'opinion de ses troupes jusqu'à la réputation qu'il s'était acquise par sa valeur personnelle. « J'ose vous dire pour vous seul, écrivait, le 1er juillet, M. de Bourgade à Pâris-Duverney, j'ose vous dire qu'il faut un général et un intendant. Toute l'armée pense de même, je suis à portée de le voir mieux qu'un autre. Le maréchal d'Estrées n'a que des

léon Ier, tom. VII, p. 171 et suiv. — *Traité de la grande tactique, par Jomini*, Guerre de Sept ans, tom. I, p. 133 et suiv., 247 et suiv. — *Séance de l'Académie de Berlin, tenue le* 24 *janvier* 1854, rapportée dans le *Journal des Débats* du 14 février 1854 (Instructions secrètes du grand Frédéric données au comte de Finkenstein.) — *Vie de Frédéric II*, tom. II, p. 18 et suiv., 27 et suiv., 228 et suiv. — *Journal de Barbier*, tom. IV, p. 221.

inquiétudes, aucun plan, ne sait prendre aucun parti ;... l'armée est dans un désordre affreux, personne n'a confiance ni n'est content..... Quant à l'intendant, M. de Lucé, tout l'embarrasse, il ne pense qu'à avoir du foin et de l'avoine. » Bernis, à qui Duverney communiqua cette lettre, lui répondit, le 9 juillet, qu'il était pénétré des vérités qu'elle contenait. « J'en ai fait, ajoutait-il, un usage prudent, quoique direct. Mme de Pompadour pense comme nous, et je crois que le maître est bien ébranlé. »

Bataille d'Hastenbeck, 26 juillet 1757.

Entré sans résistance dans Wesel, à son grand étonnement, le maréchal d'Estrées se mit à la recherche du duc de Cumberland, qui recula de Bielefeld, où il avait rassemblé son armée, jusqu'à Herfort[1], tandis que les Français, ne rencontrant aucun ennemi, faisaient des excursions dans la Hesse et prenaient Cassel presque sans coup férir. Après avoir franchi le Weser à Wlothow, le duc de Cumberland, instruit que les Français marchaient à lui, rappela ses détachements isolés et concentra ses troupes entre Hameln et le village d'Hastenbeck. Lorsque d'Estrées, qui avait franchi le Weser à Minden, arriva en présence des Hanovriens, il les trouva rangés en bataille, la droite appuyée au fleuve, le front couvert par un marais, le centre à Hastenbeck et la gauche sur les hauteurs d'Hohnsen. Ne pouvant les attaquer que par la gauche, il résolut, après une journée de canonnade, de les tourner. A la pointe du jour, Chevert, gravissant les hauteurs d'Hohnsen, s'empara d'une redoute et prit position sur les derrières des Hanovriens, dans le village de Bisperode, en attendant le

[1] Voir carte G, p. 19.

résultat de l'attaque contre le centre et la droite. Cependant d'Estrées en personne franchit le ravin qui le séparait de l'ennemi et ne rencontre personne en face de lui. Étonné, il n'ose en croire ses yeux, mais tout à coup la fusillade éclate sur la hauteur d'Hohnsen, dont Chevert a dû se rendre maître. Plus de doute, la retraite de l'ennemi n'est qu'une feinte, et le duc de Cumberland revient sur ses pas. Que deviendront les régiments agglomérés dans les ravins? A la vue de quelques cavaliers qui paraissent dans le lointain, on craint que l'armée française ne soit cernée, la panique est générale, d'Estrées perd la tête. Mais tout à coup la fusillade cesse, le calme renaît dans les esprits, et les Français apprennent qu'ils ont été terrifiés par une insignifiante escarmouche. Les soldats du régiment d'Eu, laissés par Chevert dans la redoute qu'il avait enlevée le matin, s'étaient débandés, cédant aux habitudes d'indiscipline qui régnaient alors dans l'armée française, et dormaient le long du chemin, loin de leurs armes, quand le prince de Brunswick, égaré dans le bois d'Hohnsen avec un millier d'hommes, s'était tout à coup trouvé en leur présence, les avait massacrés et s'était hâté de rejoindre le gros de son armée. Le duc de Cumberland fut désolé d'apprendre qu'il avait abandonné un champ de bataille que les Français avaient été sur le point de ne pas lui disputer, et le maréchal d'Estrées, naguère la fable de ses troupes, devint un héros, du moment qu'on apprit que le maréchal de Richelieu lui avait été donné pour successeur.

Plusieurs causes avaient contribué à sa disgrâce. D'Estrées avait eu le tort de se formaliser qu'un de Causes de la disgrâce du maréchal

d'Estrées et du choix de Richelieu pour son successeur.

ses lieutenants-généraux, le prince de Soubise, timbrât ses lettres de ces mots, *armée de Soubise*. A cette susceptibilité déplacée vis-à-vis d'un favori de Mme de Pompadour, il avait joint un manque d'égards envers le munitionnaire Duverney, autre ami de la marquise, avec lequel il avait refusé de s'entendre, quoique ses talents fussent très-prisés du roi. Il lui aurait fallu des capacités militaires supérieures pour faire oublier de semblables fautes, et d'Estrées n'en possédait aucune. Chaque jour, le ministre de la guerre Paulmy recevait des plaintes de son beau-frère Maillebois, qui lui signalait les hésitations du maréchal et ses faiblesses ; la sœur de Soubise, Mme de Marsan, trouvait que le maréchal d'Estrées agissait avec une inconcevable lenteur, et soutenait qu'il était nécessaire de placer à la tête de l'armée un général plus entreprenant. On savait bien chez Mme de Pompadour qui aurait convenu pour ce poste ; mais on n'osait le dire tout haut, et on jugeait nécessaire de préparer par un intérim la nomination du prince de Soubise. Qui prendre en attendant ? M. de Richelieu briguait, il est vrai, la place ; mais la marquise répugnait à ce choix, parce que Richelieu, lors de l'attentat de Damiens, l'avait négligée pour se rapprocher du Dauphin. Feignant de se tenir à l'écart de la favorite, Richelieu fit une cour assidue à Duverney, lui protestant que, s'il venait à commander une armée, il ne se conduirait que par ses avis. Le vieux munitionnaire séduit combattit les préventions de la marquise, et le comte de Stainville acheva de les détruire, en amenant une réconciliation publique entre Richelieu et Mme de Pompadour.

Dans un petit comité qui se tint peu de temps après le raccommodement et auquel n'assistèrent que le roi, Mme de Pompadour, M. de Paulmy et Duverney, ce dernier proposa d'attaquer le roi de Prusse à la fois sur l'Elbe et sur l'Oder, en portant une armée austro-française sur Magdebourg au moment même où les Russes, unis aux Suédois, marcheraient sur Stettin. Le roi ayant approuvé ce plan de campagne, Duverney ajouta que, pour l'exécuter, il fallait un général qui partageât ses vues. Louis XV en convint, et le maréchal de Richelieu fut agréé d'autant plus volontiers, que Duverney réservait à M. de Soubise le commandement d'un corps d'armée important avec la mission d'enlever la Saxe aux Prussiens.

Nommé le 28 juillet, Richelieu arriva à l'armée après la victoire d'Hastenbeck. Comme nous l'avons dit, d'Estrées, presque méprisé la veille, était devenu un héros. « Le maréchal de Richelieu, écrivait-t-on du camp à Versailles, arrive ici dans un singulier moment, une bataille gagnée, un pays conquis. Il est désagréable de succéder à un général aussi heureux à la guerre et aussi malheureux à la cour. »

Convention de Closter-Zeven, 9 septembre 1757.

Amenant avec lui quinze mille hommes de renfort, Richelieu fut, le 4 août, à Minden. « Monsieur le maréchal d'Estrées, écrivit-il dès son arrivée à Louis XV, m'a remis un état de son armée et de ses projets en bon citoyen, rien n'est plus sage; il est parti comme un héros. » Après ce témoignage rendu à l'attitude digne de son prédécesseur, il n'eut plus qu'à marcher devant lui; car le duc de Cumberland, fermant l'oreille à toute représentation, recula de

Nienbourg à Verden, à Rotenbourg, à Bremervorde, et ne s'arrêta qu'à Stade sur les bords de l'Elbe. Richelieu détacha vingt-cinq mille hommes, sous le commandement du prince de Soubise, dans la direction d'Erfurt, où se réunissaient un corps de troupes autrichiennes et l'armée des cercles de l'Allemagne; puis il se mit à courir le pays, pillant tout ce qu'il put emporter, et méritant le surnom du *petit père la Maraude*, qui lui fut donné par ses propres soldats. Il s'avança ainsi, sans rencontrer d'obstacle, jusqu'à Closter-Zeven, bourg situé entre Brême et Harbourg, où s'était concentrée l'armée hanovrienne. Les Français comptaient soixante mille hommes, tandis que les Hanovriens n'étaient qu'au nombre de quarante mille. Le duc de Cumberland, démoralisé, venait de recevoir de son père, le roi George, l'ordre de préserver les duchés de Brême et de Verden, et de sauver à tout prix l'armée qu'il commandait. Le roi d'Angleterre avait de plus réclamé l'intervention de son gendre, le roi de Danemark, dans le cas où elle serait nécessaire. Cumberland, jugeant le moment venu d'obéir aux ordres de son père, l'envoyé du Danemark, Lynar, se rendit dans le camp français et proposa un armistice, d'après lequel les soldats de la Hesse, du Brunswick et de Saxe-Gotha seraient renvoyés dans leurs foyers, et les troupes hanovriennes resteraient cantonnées en partie à Stade, en partie de l'autre côté de l'Elbe, en un district désigné d'avance.

Étonnement de l'Europe, dépit des Anglais. Fautes commises par Richelieu et Bernis.

Cette convention, si elle était loyalement observée, mettait fin à l'intervention de l'Angleterre dans la guerre qui venait de s'allumer en Europe. Elle causa partout la plus vive surprise. « Recevez des

compliments, écrivit l'abbé de Bernis à Richelieu, recevez des compliments sur un événement aussi heureux pour les armes du roi qu'agréable à la nation, qui n'a point à mêler des regrets à la joie publique, puisque, sans effusion de sang, vous avez mis hors de combat et comme détruit une armée entière. » Le roi d'Angleterre fut consterné lorsqu'il apprit comment son fils avait exécuté ses ordres, il feignit même une indignation qui trompa ses propres ministres sur le sens de ses instructions secrètes. Les agents de l'Angleterre dans les cours étrangères désavouèrent la convention conclue par le duc de Cumberland, et George poussa la dissimulation jusqu'à montrer à l'ambassadeur d'Espagne la copie d'une lettre qui enjoignait à son fils de combattre, se gardant bien d'ajouter qu'elle n'avait jamais été envoyée. Ébloui par le succès inespéré dont le hasard et la faiblesse de son adversaire avaient gratifié Richelieu, Bernis n'avait pas été frappé, dans le premier moment, du peu de précautions prises par le maréchal pour assurer l'exécution du traité. Après réflexion, au lieu de ratifier sur-le-champ la convention, il demanda des explications, réclama des changements de rédaction et exiga le désarmement des troupes de la Hesse et du Brunswick, fournissant ainsi imprudemment à l'ennemi des prétextes pour rompre des engagements humiliants. D'après ses instructions, le duc de Cumberland avait le pouvoir d'engager sa patrie, et son droit était si clair, si positif, qu'en entendant le roi George le lui contester, Pitt répliqua avec fermeté : « Sire, vous lui avez donné tous les

pouvoirs. » Il n'en était pas de même de Richelieu, qui devait référer de ses actes à Versailles. Ne pas accepter la convention de Closter-Zeven comme un accord conclu par deux généraux sur le champ de bataille, c'était en empêcher l'exécution, c'était permettre au négociateur anglais de retirer sa parole. Au reste, quoi qu'il dût résulter de cette victoire obtenue sans combat, l'arrangement conclu à Closter-Zeven reçut un commencement d'exécution : les Hessois et les Hanovriens se mirent en marche pour rentrer chez eux, le duc de Cumberland retourna en Angleterre, et Richelieu marcha sur la principauté d'Halberstadt pour tourner toutes ses forces contre la Prusse, suivant le plan arrêté à Versailles.

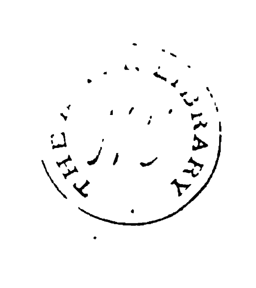
Situation critique de Frédéric, sa douleur à la mort de sa mère.

Après avoir repris à Bautzen le commandement de l'armée confiée au prince royal, le roi de Prusse avait refoulé les Autrichiens jusqu'à Bernstadt [1] et, ce mouvement offensif opéré, il s'était activement occupé à rassembler des vivres et à réparer son matériel. Le temps pressait, Frédéric savait que les Français, poussant devant eux l'armée hanovrienne, menaçaient la Prusse du côté de Magdebourg ; que le prince de Soubise, servant à Erfurt de point de ralliement à l'armée des cercles de l'Allemagne, s'apprêtait à entrer en Saxe avec des forces imposantes ; que cent mille Russes, après s'être emparés de Memel au mois de juillet, s'avançaient sur Interbourg pour entrer en Prusse, et que les Suédois, maîtres du Demnin et d'Anclam en Poméranie, allaient descendre sur Berlin [2]. De quelque

[1] Voir carte D, p. 20.
[2] Voir carte H.

MER BALTIQUE
Memel
Interbourg
Kœnigsberg
Stolp
Dantzig
Colberg
STETTIN

MER BALTIQUE
ILE DE RUGEN
Stralsund
Stolp
Colberg
POMÉRANIE
Demmin
Anclam
Peene Fl.
Passewalk
STETTIN
Damm
Stargard
Prenzlaw
Callies
Reetz
Schneidemülh
Oder
Quartschen Fl.
Landsberg
BRANDEBOURG
Zicher
Zorndorf
Tamsel
Dreswin
Gorgast
Custrin
Schwerin
POLOGNE
POSEN
Spandau
BERLIN
Reitwen
Lebus
Leissow
Potsdam
Furstenwald
Trettin
Spree R.
Francfort
Cunersdorf
Mülrose
LUXBOURG
Kay
Zullichau
Crossen
Lübben
Guben
Sawade
Bober R.
Sagan
Neiss R.
Luckau
Christianstadt
CARTE II.



côté qu'il tournât les yeux, au nord, à l'est, à l'ouest, au midi, il ne voyait qu'armées ennemies, et lorsqu'il comptait les soldats dont il disposait pour briser ce cercle de fer, il en trouvait le nombre diminué à la fois par ses victoires et par ses défaites. Rien ne manquait à ses souffrances morales, pas même les douleurs de famille. Sa mère venait de mourir sans qu'il l'eût revue, et l'amertume de ses regrets avait surpris les personnes qui connaissaient la dureté de son caractère. Le prince railleur, le tyran impérieux, l'homme cynique était malheureux. Le sommeil le fuyait, des larmes roulaient malgré lui dans ses yeux, et son corps amaigri, son regard farouche le rendaient méconnaissable.

Joie causée à Vienne par la perspective de sa ruine prochaine. Sentiments divers éprouvés par Voltaire, sa correspondance avec le roi de Prusse et la margrave de Bareuth.

La perspective de sa ruine prochaine provoquait à Vienne la joie la plus folle, et excitait tour à tour chez Voltaire les sentiments d'une vengeance satisfaite et les regrets de la perte d'un homme qu'il admirait et ne pouvait se défendre d'aimer. Il adressait à Frédéric une lettre de condoléance sur la mort de sa mère; il écrivait au marquis d'Adhémar, grand-maître dans la maison du margrave et de la margrave de Bareuth : « Ils ont un frère qu'il faudra toujours regarder comme un grand homme, quoi qu'il en arrive, et dont j'ambitionnerai toujours les bontés, quoi qu'il soit arrivé; » et quelques jours après, un sentiment de rancune rétrospective se réveillant en lui, il rappelait ainsi ses anciens griefs à la comtesse de Lutzelbourg : « Les affaires du roi de Prusse paraissent mauvaises. On ne parle que de postes emportés par les Autrichiens.... Voici bientôt le temps où madame Denis pourrait demander

les oreilles de ce coquin de Francfort qui eut l'insolence de faire arrêter dans la rue, la baïonnette dans le ventre, la femme d'un officier du roi de France.... Les Russes avancent dans la Prusse. L'ennemi public sera pris de tous côtés. Vive Marie Thérèse! » Bientôt après, cédant à un accès de sensibilité, il exprimait à la margrave de Bareuth sa sympathie pour un roi que l'Europe en armes enveloppait de toutes parts : « On ne connaît ses amis que dans le malheur, lui répondit la princesse. La lettre que vous m'avez écrite, fait bien honneur à votre façon de penser. Je ne saurais vous témoigner combien je suis sensible à votre procédé. Le roi l'est autant que moi. Vous trouverez ci-joint un billet qu'il m'a ordonné de vous remettre. Le grand homme est toujours le même. Il soutient ses infortunes avec un courage et une fermeté dignes de lui. Il n'a pu transcrire la lettre qu'il vous écrivait. Elle commençait par des vers. Au lieu d'y jeter du sable, il a pris l'encrier, ce qui est cause qu'elle est coupée. Je suis dans un état affreux et ne survivrai pas à la destruction de ma maison et de ma famille. » Dans la lettre transmise par sa sœur, Frédéric disait : « J'ai appris que vous vous intéressiez à mes succès et à mes malheurs, il ne me reste qu'à vendre cher ma vie. »

Voltaire veut tenter une négociation diplomatique en faveur de Frédéric par l'intermédiaire de Richelieu.

La margrave de Bareuth avait essayé de nouer des négociations avec la cour de France pour sauver son frère, mais ses tentatives avaient échoué. Voltaire le savait. Ne pouvant comprendre que le gouvernement de son pays voulût, pour le vain plaisir d'écraser complétement la Prusse, grandir outre mesure la

puissance de la maison d'Autriche, il pensa qu'il serait possible d'éclairer le ministère de Versailles sur la faute qu'il allait commettre, et songea à recourir à l'intervention du maréchal de Richelieu. « Madame, écrivit-il à la margrave de Bareuth, mon cœur est touché plus que jamais de la bonté et de la confiance que votre Altesse Royale daigne me témoigner..... Je me sens né pour être attaché avec idolâtrie à des esprits supérieurs et sensibles qui pensent comme vous. Vous savez combien, dans le fond, j'ai toujours été attaché au roi votre frère. Plus ma vieillesse est tranquille, plus j'ai renoncé à tout, plus je me suis fait une patrie de la retraite, et plus je suis dévoué à ce roi philosophe. Je ne lui écris rien que je ne pense du fond de mon cœur, rien que je ne croie très-vrai; et si ma lettre paraît convenable à votre Altesse Royale, je la supplie de la protéger auprès de lui comme les précédentes..... Quoique les premières insinuations pour la paix n'aient pas réussi, je suis persuadé qu'elles peuvent enfin avoir du succès. Permettez que j'ose vous communiquer une de mes idées. J'imagine que le maréchal de Richelieu serait flatté qu'on s'adressât à lui. Je crois qu'il pense qu'il est nécessaire de tenir une balance, et qu'il serait fort aise que le service du roi, son maître, s'accordât avec l'intérêt de ses alliés et les vôtres. Si, dans l'occasion, vous vouliez le faire sonder, cela ne serait pas difficile. Personne ne serait plus propre que M. de Richelieu à remplir un tel ministère..... Je hasarde cette idée, non pas comme une proposition,..... mais comme un simple souhait qui n'a sa source que dans mon zèle. » Par une lettre sans date et

sans signature, il prévint en même temps Richelieu du rôle qu'il lui destinait : « Mon héros, lui disait-il, vous avez vu et vous avez fait des choses extraordinaires. En voici une qui ne l'est pas moins, et qui ne vous surprendra pas. Je la confie à vos bontés pour moi, à vos intérêts, à votre prudence, à votre gloire. Le roi de Prusse s'est remis à m'écrire avec quelque confiance. Il me mande qu'il est résolu de se tuer, s'il est sans ressource, et Mme la margrave, sa sœur, m'écrit qu'elle finira sa vie, si le roi son frère finit la sienne. Il y a grande apparence qu'au moment où j'ai l'honneur de vous écrire, le corps d'armée de M. de Soubise est aux mains avec les Prussiens. Quelque chose qui arrive, il y a encore plus d'apparence que ce sera vous qui terminerez les aventures de la Saxe et du Brandebourg..... Il ne m'appartient pas de me mêler de politique;..... mais je dois vous dire que, dans ma dernière lettre à Mme la margrave de Bareuth, je n'ai pu m'empêcher de lui laisser entrevoir combien je souhaite que vous joigniez la qualité d'arbitre à celle de général. Je me suis imaginé, que si l'on voulait tout remettre à la bonté et à la magnanimité du roi, il vaudrait mieux qu'on s'adressât à vous qu'à tout autre..... Vous n'ignorez pas que Mme de Bareuth a voulu déjà entamer une négociation qui n'a eu aucun succès; mais ce qui n'a pas réussi dans un temps, peut réussir dans un autre. »

Frédéric se prête à cette négociation, mission du colonel Balby auprès de Richelieu.

Richelieu reçut cette lettre de Voltaire pendant la poursuite de l'armée hanovrienne, et Frédéric eut connaissance des démarches de son ancien ami, lorsque, après avoir refoulé les Autrichiens à Bern-

stadt [1], il marchait contre le maréchal Daun campé en face de Zittau. Les Autrichiens appuyaient leur gauche à une montagne en forme de bastion, qu'ils avaient hérissée de canons, leur droite à la Neiss, et leur centre était couvert par un ravin que traversait un ruisseau encaissé entre des roches escarpées. Renonçant à l'idée de livrer bataille à un ennemi aussi fortement retranché, Frédéric donna ordre à une brigade qu'il avait détachée à Görlitz, de veiller à la défense de Schweidnitz, et laissant au prince de Bevern cinquante bataillons et cent dix escadrons, c'est-à-dire une soixantaine de mille hommes, pour défendre la Silésie contre cent mille Autrichiens, il courut en personne à Dresde avec douze mille soldats [2]. Il prit les régiments qui étaient dans cette ville, et laissant quelques troupes à la défense de Dresde, il marcha sur Erfurt, que les Français occupaient avec dix-huit mille hommes, en envoyant devant lui deux régiments de cavalerie avec ordre de repousser des détachements ennemis qui s'étaient avancés jusque dans les environs de Halle. Il était campé à Rotha, où M. de Seidlitz alla le rejoindre avec sa cavalerie, quand l'occasion se présenta de suivre le conseil de Voltaire. Frédéric avait toujours voulu ménager la France ; il avait même, au début des hostilités,

[1] Voir carte D, p. 20.

[2] Nous ne donnons le chiffre des soldats de Frédéric que d'une manière approximative. Le roi de Prusse ne parle généralement, dans ses Mémoires, que de bataillons et d'escadrons, il cite rarement le nombre des soldats dont il dispose. L'effectif de ses bataillons et de ses escadrons varia beaucoup par la mortalité et la désertion. Pour approcher, autant que possible, de la vérité, nous avons combiné les récits des auteurs allemands cités par Jomini, qui évaluent le bataillon à six cents hommes et l'escadron à cent, avec les assertions de Frédéric et de Napoléon.

fait proclamer dans ses États, qu'on ne devait pas regarder les Français comme des ennemis, qu'il ne fallait pas fuir à leur approche, mais continuer à vaquer aux travaux habituels et les recevoir avec politesse, en leur fournissant ce dont ils pourraient avoir besoin. Négocier avec la cour de Versailles lui semblait plus praticable qu'avec celle de Vienne, à raison des influences diverses qui pouvaient, d'un jour à l'autre, y prévaloir dans la direction des affaires. Le roi de Prusse fit donc partir de Rotha le colonel Balby, chargé d'une lettre pour Richelieu, en date du 6 septembre et ainsi conçue :

« Je sens, Monsieur le duc, que l'on ne vous a pas mis dans le poste où vous êtes pour négocier ; je suis cependant très-persuadé que le neveu du grand cardinal de Richelieu est fait pour signer des traités comme pour gagner des batailles. Je m'adresse à vous par un effet de l'estime que vous inspirez à ceux qui ne vous connaissent pas, même particulièrement. Il s'agit d'une bagatelle, Monsieur : de faire la paix, si on le veut bien. J'ignore quelles sont vos instructions ; mais, dans la supposition qu'assuré de la rapidité de vos progrès, le roi votre maître vous aura mis en état de travailler à la pacification de l'Allemagne, je vous adresse M. Delchetet dans lequel vous pouvez prendre une confiance entière. Quoique les événements de cette année ne devraient pas me faire espérer que votre cour conserve encore quelque disposition favorable pour mes intérêts, je ne puis cependant me persuader qu'une liaison, qui a duré seize années, n'ait pas laissé quelque trace dans les esprits ; peut-être que je juge des autres par moi-même. Quoi qu'il

en soit enfin, je préfère de confier mes intérêts au roi votre maître, plutôt qu'à tout autre. Si vous n'avez, Monsieur, aucune instruction relative aux propositions que je vous fais, je vous prie d'en demander et de m'informer de leur teneur. Celui qui a mérité des statues à Gênes, celui qui a conquis l'île de Minorque malgré des obstacles immenses, celui qui est sur le point de subjuguer la Basse-Saxe, ne peut rien faire de plus glorieux que de travailler à rendre la paix à l'Europe. »

Cette lettre fut remise à Richelieu trois jours après la capitulation de Closter-Zeven. Il était peu probable que la France, un pareil succès obtenu, consentît à traiter avec le roi de Prusse. Aussi Richelieu avoua-t-il au colonel Balby qu'il se croyait impuissant à modifier la politique de son souverain, et répondit-il sur-le-champ à Frédéric :

« Quelque supériorité que Votre Majesté ait en tout genre, il y aurait peut-être beaucoup à gagner pour moi à négocier plutôt qu'à combattre vis-à-vis un héros tel que Votre Majesté. Je crois que je servirais le roi mon maître d'une façon qu'il préférerait à des victoires, si je pouvais contribuer au bien d'une paix générale. Mais j'assure Votre Majesté que je n'ai ni instructions ni notions sur les moyens d'y pouvoir parvenir.

» Je vais envoyer un courrier pour rendre compte des ouvertures que Votre Majesté veut bien me faire..... »

Douleur et indignation de Frédéric

Frédéric, qui de Rotha avait marché sur Naumbourg [1], chassant devant lui les troupes ennemies

[1] Voir carte D, p. 20.

à la nouvelle de la capitulation de Closter-Zeven, sa lettre au roi d'Angleterre.

échelonnées le long de la route, venait de dépasser cette dernière ville, quand il reçut la nouvelle de la capitulation de Closter-Zeven. Cette convention, qui le laissait isolé au milieu de l'Europe armée contre lui, excita dans son cœur une indignation égale à sa douleur.

« Sire, écrivit-il aussitôt au roi d'Angleterre, je viens d'apprendre qu'il est question d'un traité de neutralité pour l'électorat de Hanovre. Votre Majesté aurait-elle assez peu de fermeté et de constance pour se laisser abattre par quelques revers de fortune? Les affaires sont-elles si délabrées qu'on ne puisse les rétablir? Que Votre Majesté fasse attention à la démarche qu'elle a dessein de faire, et à celle qu'elle m'a fait faire. Elle est la cause des malheurs prêts à fondre sur moi. Je n'aurais jamais renoncé à l'alliance de la France sans toutes les belles promesses que Votre Majesté m'a faites. Je ne me repens point du traité que j'ai fait avec Votre Majesté; mais qu'elle ne m'abandonne pas lâchement à la merci de mes ennemis, après avoir attiré presque toutes les forces de l'Europe sur moi. Je compte que Votre Majesté se ressouviendra de ses engagements, réitérés encore le 26 du passé, et qu'elle ne s'entendra à aucun accommodement que je n'y sois compris. »

George fit répondre par ses ministres que ce n'avait « jamais été l'intention de Sa Majesté que les susdites ouvertures, faites sans la participation du Conseil britannique, eussent la moindre influence sur la conduite de Sa Majesté comme roi. Elle voit du même œil que par le passé, disaient-ils, les effets pernicieux de l'union entre les cours de Vienne et de Versailles, qui

menace de bouleverser le système public et l'indépendance de toutes les puissances de l'Europe..... Dans une situation aussi critique, et quel qu'ait été le succès des armes, Sa Majesté est déterminée à un concert suivi avec le roi de Prusse,..... et le roi de Prusse peut être assuré que la couronne britannique continuera à remplir scrupuleusement avec Sa Majesté prussienne ses engagements et à les soutenir avec fermeté et vigueur. »

Malgré ces assurances, la convention de Closter-Zeven reçut un commencement d'exécution, en sorte que Richelieu, débarrassé des Anglais et de leurs auxiliaires, pouvait mettre le siége devant Magdebourg et aider le prince de Soubise dans ses opérations contre la Saxe.

Impuissance où se trouve Frédéric de résister à ses ennemis, sa résolution de ne pas tomber vivant entre leurs mains.

Dans cet instant solennel, où se jouait sa destinée, Frédéric apprit que M. de Winterfeld, son ami, sur qui il comptait pour la défense de la Silésie, venait d'être tué dans un engagement qui avait eu lieu, le 7 septembre, dans les environs de Görlitz. Avec lui avaient péri douze cents soldats et plus d'un brave officier, dont la mort allait affaiblir l'armée du prince de Bevern. Le roi de Prusse continua à s'avancer sur Erfurt que les Français abandonnèrent, à sa grande surprise, pour se retirer sur Gotha. De cette ville, il envoya, sous les ordres du prince de Brunswick, trois mille soldats et sept à huit cents cavaliers renforcer la garnison de Magdebourg. Peu de jours après le départ de ce détachement, Frédéric dut affaiblir encore sa petite armée en faisant partir sept mille hommes pour Leipsick sous le commandement du prince Maurice d'Anhalt, qui avait ordre de se tenir

prêt à le rejoindre au premier signal ou à se porter sur Berlin, menacé d'un côté par les Suédois, que pouvait difficilement arrêter le général Manteufel avec ses trois mille fantassins et ses cinq cents houssards; de l'autre, par les quinze mille Autrichiens campés à Bautzen sous les ordres du général Marshall.

Réduit à huit mille hommes tout au plus, le roi de Prusse faisait passer ses régiments sous des noms différents d'un village dans un autre, afin que les espions du prince de Soubise ne pussent s'assurer du nombre de soldats dont il disposait. Plein d'activité, résolu à ne pas tomber vivant entre les mains de ses ennemis et à ne jamais accepter une paix qui ferait descendre la Prusse du rang qu'elle occupait parmi les puissances européennes, Frédéric manœuvrait ainsi sans pouvoir rien tenter pour sortir de l'abîme où il se voyait tomber. Il portait constamment sur lui, dans une capsule de verre, des pillules de sublimé corrosif pour, le moment venu, mettre fin à ses jours et au milieu du silence de la nuit il jetait, dans des pièces de vers composés à la hâte, les sombres pensées qui l'assiégeaient.

Epître où il fait part de ses projets de suicide à la margrave de Bareuth.

Écrivant à la margrave de Bareuth, peu de jours après la mort de sa mère, il lui envoya une épître de plus de deux cents vers, où il lui disait :

O doux et cher espoir du reste de mes jours,
O sœur, dont l'amitié si fertile en secours
Partage mes chagrins, de mes douleurs s'attriste,
. . . .
Si la foule des rois a conjuré ma perte,
Qu'importe? vous m'aimez, tendre et sensible sœur.
. . . .

La discorde parut et troubla l'univers.

. . . .

Il n'est de dieu que Mars, la force fait vos droits,
Dit-elle, et tout monarque est né pour les exploits.
O fille de César ! l'ambition ardente
Se ranime à ces mots dans ton âme flottante.

. . . .

Tes conseillers experts, rompus aux artifices,
Par l'imposture et l'or ameutent tes complices.

. . . .

Tout s'arme pour l'Autriche ou marche sous ses lois.
On conjure ma perte, on foule aux pieds mes droits.

. . . .

Thérèse, c'est l'Anglais que tu vends à la France,
Ton généreux soutien dans tes premiers malheurs.

. . . .

Louis dans son palais semble perdre la trace
De celui qui jadis a délivré l'Alsace.

. . . .

L'Autrichien souvent par nos coups abattu,
Sur des monts escarpés s'assied plein d'arrogance,
Provoque nos soldats et brave leur vaillance.
Tout ce qu'ont pu jamais le courage, l'honneur,

. . . .

Parut en ce combat : les assauts se succèdent,
Les monts sont emportés, déjà nos rivaux cèdent ;
Mais le nombre nous manque. En ce moment fatal,
La victoire s'envole au camp impérial.

. . . .

Ce qu'il restait de rois, jusqu'en ces jours d'horreurs,
De nos combats sanglants tranquilles spectateurs,

. . . .

Des triumvirs vainqueurs grossissent le parti.
Ce peuple confiné vers le pôle aplati

. . . .

Qu'avilit maintenant un sénat mercenaire,
La Suède longtemps l'émule des Germains,
S'arme pour profiter de leurs maux intestins.
Que dis-je ? mes parents, pour combler la mesure,
En outrageant leur sang, étouffent la nature.

. . . .

O fortune inconstante ! O déesse légère
Que tout ambitieux au fond du cœur vénère,
On ne m'entendra point, profanant l'art des vers,
Célébrer tes faveurs, déplorer mes revers.

. . . .

. . . .

Et toi, peuple chéri, peuple objet de mes vœux,
O toi, que par devoir je devais rendre heureux !
Ton danger que je vois, ton destin lamentable
Me perce au fond du cœur ; c'est ton sort qui m'accable.
J'oublierai sans regret le faste de mon rang ;
Mais pour te relever, j'épuiserai mon sang.

. . . .

Tandis que je m'apprête à braver mon destin,
Dieux ! quels lugubres cris s'élèvent de Berlin ?
A travers les sanglots d'une douleur amère
Se distingue une voix, la mort frappe ta mère.

. . . .

Ah ! du sort irrité voilà le dernier trait.
Tous genres de malheur sur moi fondent en foule,
Ma vie en vains regrets funestement s'écoule,

. . . .

Du déclin de mes jours la fin empoisonnée
D'un tissu de tourments remplit ma destinée.
Le présent m'est affreux, l'avenir inconstant.
Quoi ? serais-je formé par un Dieu bienfaisant ?
Oh ! s'il était si bon, tendre pour son ouvrage,
Un sort égal et doux serait notre partage.
Maintenant, promoteurs de mensonges sacrés,
D'un long amas d'erreurs organes révérés,
Égarez des humains l'esprit rempli de crainte.

. . . .

Je vois que du destin tout homme est le jouet.
Mais s'il subsiste un être inexorable et sombre,
D'un troupeau méprisé laissant grossir le nombre,
D'un œil indifférent il voit dans l'univers
Phalaris couronné, Socrate dans les fers,
Nos vertus, nos forfaits, les horreurs de la guerre
Et les fléaux cruels qui ravagent la terre.
Ainsi mon seul asile et mon unique port
Se trouve, chère sœur, dans les bras de la mort.

Désespoir de la margrave.

Ces funèbres pensées désolaient la malheureuse princesse. « J'espère, écrivait-elle à Voltaire, que vous serez satisfait de sa réponse (de Frédéric) pour ce qui vous concerne ; mais vous le serez aussi peu que moi de ses résolutions. Je m'étais flattée que vos réflexions feraient quelque impression sur son esprit.

Vous verrez le contraire dans le billet ci-joint. Il ne me reste qu'à suivre sa destinée, si elle est malheureuse. Je ne me suis jamais piquée d'être philosophe. J'ai fait mes efforts pour le devenir. Le peu de progrès que j'ai faits m'a appris à mépriser les grandeurs et les richesses ; mais je n'ai rien trouvé dans la philosophie qui puisse guérir les plaies du cœur, que le moyen de s'affranchir de ses maux en cessant de vivre. L'état où je suis, est pire que la mort. Je vois le plus grand homme du siècle, mon frère, mon ami, réduit à la plus affreuse extrémité. Je vois ma famille entière exposée aux dangers, aux périls ; ma patrie déchirée par d'impitoyables ennemis. »

La volonté de se soustraire aux coups du destin par le suicide, s'affermissait chez Frédéric à mesure que les chances de ruine se multipliaient autour de lui, et qu'il sentait mieux son impuissance de tenter un effort suprême pour échapper au sort qui le menaçait. Obligé, comme nous l'avons dit, de cacher à l'ennemi par des mouvements continuels le petit nombre des troupes dont il disposait ; sachant qu'à Magdebourg il n'avait que sept mille soldats à opposer à l'armée entière de Richelieu, que Berlin n'était protégé contre les Suédois et les Autrichiens que par quatre mille hommes, et qu'à quelques lieues de lui campaient à Eisenach les vingt-cinq mille Français de Soubise renforcés par l'armée des Cercles de l'Allemagne sous la conduite du prince de Hildburghausen, Frédéric jugea que sa dernière heure était venue. Saisi d'un désespoir héroïque, qui n'ôtait rien cependant à la lucidité de son esprit ni à la fécondité de ses conceptions, il écrivit à sa sœur de Bareuth qu'il

Frédéric croit que le moment de mourir est venu pour lui, il fait ses adieux à la vie.

allait mourir, et une des dernières nuits qu'il comptait passer sur la terre, il fit ses adieux à la vie dans l'épître suivante, datée d'Erfurt, 23 septembre 1757, et adressée au marquis d'Argens.

Ami, le sort en est jeté,
Las du destin qui m'importune,
Las de ployer dans l'infortune
Sous le poids de l'adversité,
J'accourcis le terme arrêté
Que la nature, notre mère,
A mes jours remplis de misère
A daigné prodiguer par libéralité.
D'un cœur assuré, d'un œil ferme,
Je m'approche de l'heureux terme
Qui va me garantir contre les coups du sort.
Sans timidité, sans effort,
J'entreprends de couper dans les mains de la Parque
Le fil trop allongé de ses tardifs fuseaux,
Et sûr de l'appui d'Atropos,
Je vais m'élancer dans la barque
Où sans distinction le berger, le monarque
Passent dans le séjour de l'éternel repos.
Adieu, lauriers trompeurs, couronne des héros,
Il n'en coûte que trop pour vivre dans l'histoire;
Souvent quarante ans de travaux
Ne valent qu'un instant de gloire
Et la haine de cent rivaux.
Adieu, grandeurs; adieu, chimères;
De vos bluettes passagères
Mes yeux ne sont plus éblouis.
Si votre faux éclat dans ma naissante aurore
Fit trop imprudemment éclore
Des désirs indiscrets, longtemps évanouis,
Au sein de la philosophie,
École de vérité,
Zénon me détrompa de la frivolité
Qui produit les erreurs du songe de la vie.
. . . .
. . . .
Adieu, divine volupté.
Adieu, plaisirs charmants, qui flattez la mollesse,
Et dont la troupe enchanteresse
Par des liens de fleurs enchaîne la gaieté

. . . .

Mais que fais-je, grand Dieu ! courbé sous la tristesse,
Est-ce à moi de nommer les plaisirs, l'allégresse?
Et sous la griffe du vautour,
Voit-on la tendre tourterelle
Et la plaintive Philomèle
Chanter ou respirer l'amour?
Depuis longtemps pour moi l'astre de la lumière
N'éclaira que des jours signalés par mes maux;
Depuis longtemps Morphée, avare de pavots,
N'en daigne plus jeter sur ma triste paupière.
Je disais ce matin, les yeux couverts de pleurs :
Le jour qui dans peu va paraître,
M'annonce de nouveaux malheurs;
Je disais à la nuit : Tu vas bientôt renaître
Pour éterniser mes douleurs.

. . . .

Du bonheur de l'État la source s'est tarie;
La palme a disparu, les lauriers sont fanés.

. . . .

Défenseur de l'État, mon bras ne peut donc plus
Venger son nom, venger sa gloire,
En perpétuant la mémoire
De nos ennemis confondus?
Nos héros sont détruits, nos triomphes perdus;
Par le nombre, par la puissance
Accablés, à demi vaincus,
Nous perdons jusqu'à l'espérance
De relever jamais nos temples abattus.
Vous, de la liberté héros que je révère,
O mânes de Caton, ô mânes de Brutus,
Votre illustre exemple m'éclaire.
Parmi l'erreur et les abus,
C'est votre flambeau funéraire
Qui m'instruit du chemin, peu connu du vulgaire,
Que nous avaient tracé vos antiques vertus.

. . . .

J'écarte les romans et les pompeux fantômes
Qu'engendra de ses flancs la superstition,
Et pour approfondir la nature des hommes,
Pour connaître ce que nous sommes,
Je ne m'adresse point à la dévotion.
J'apprends de mon maître Épicure
Que du temps la cruelle injure
Dissout les êtres composés;

Que ce souffle, cette étincelle,
Ce feu vivifiant des corps organisés,
N'est point de nature immortelle ;
Il naît avec le corps, s'accroît dans les enfants,
Souffre de la douleur cruelle;
Il s'égare, il s'éclipse, il baisse avec les âns.
Sans doute il périra quand la nuit éternelle
Viendra nous arracher du nombre des vivants.

. . . .

Vaincu, persécuté, fugitif dans ce monde,
Trahi par des amis pervers,
Je souffre, en ma douleur profonde,
Plus de maux dans cet univers
Que, dans les fictions de la fable féconde,
N'en a jamais souffert Prométhée aux enfers.
Ainsi, pour terminer mes peines,
Comme ces malheureux au fond de leurs cachots,
Las d'un destin cruel et trompant leurs bourreaux,
D'un noble effort brisent leurs chaînes,
Sans m'embarrasser des moyens,
Je romps les funestes liens
Dont la subtile et fine trame
A ce corps rongé de chagrins
Trop longtemps attacha mon âme.
Tu vois dans ce cruel tableau,
De mon trépas la juste cause.
Au moins ne pense pas du néant du caveau
Que j'aspire à l'apothéose.
Tout ce que l'amitié par ces vers te propose,
C'est que tant qu'ici-bas le céleste flambeau
Éclairera tes jours, tandis que je repose,
Et lorsque le printemps, paraissant de nouveau,
De son sein abondant t'offre les fleurs écloses,
Chaque fois d'un bouquet de myrthes et de roses,
Tu daignes parer mon tombeau.

Voltaire combat ses projets de suicide.

A la réception de ces vers, qui lui firent croire à un prochain suicide, Voltaire se hâta de répondre : « Vous voulez mourir; je ne vous parle pas ici de l'horreur douloureuse que ce dessein m'inspire. Je vous conjure de soupçonner au moins que du haut du rang où vous êtes, vous ne pouvez guère voir

quelle est l'opinion des hommes, quel est l'esprit du temps. Comme roi, on ne vous le dit pas; comme philosophe et comme grand homme, vous ne voyez que les exemples des grands hommes de l'antiquité. Vous aimez la gloire, vous la mettez aujourd'hui à mourir d'une manière que les autres hommes choisissent rarement, et qu'aucun des souverains de l'Europe n'a jamais imaginée depuis la chute de l'Empire romain. Mais hélas! sire, en aimant tant la gloire, comment pouvez-vous vous obstiner à un projet qui vous la fera perdre? Je vous ai déjà représenté la douleur de vos amis, le triomphe de vos ennemis et les insultes d'un certain genre d'hommes qui mettra lâchement son devoir à flétrir une action généreuse. J'ajoute, car voici le temps de tout dire, que personne ne vous regardera comme le martyr de la liberté. Il faut se rendre justice; vous savez dans combien de cours on s'opiniâtre à regarder votre entrée en Saxe comme une infraction du droit des gens. Que dira-t-on dans ces cours? Que vous avez vengé sur vous-même cette invasion; que vous n'avez pu résister au chagrin de ne pas donner la loi. On vous accusera d'un désespoir prématuré, quand on saura que vous avez pris cette résolution funeste dans Erfurt, quand vous étiez encore maître de la Silésie et de la Saxe. On commentera votre épître d'Erfurt, on en fera une critique injurieuse; on sera injuste, mais votre nom en souffrira... Il entre, dans ce triste parti, de l'amour-propre, du désespoir. Écoutez, contre ces sentiments, votre raison supérieure; elle vous dit que vous n'êtes pas humilié, et que vous ne pouvez l'être... Sans que je me mêle en aucune

façon de politique, je ne peux croire qu'il ne vous restera pas assez d'États pour être toujours un souverain considérable. Si vous aimiez mieux mépriser toute grandeur, comme ont fait Charles-Quint, la reine Christine, le roi Casimir et tant d'autres, vous soutiendriez ce personnage mieux qu'eux tous, et ce serait pour vous une grandeur nouvelle. Enfin tous les partis peuvent convenir, hors le parti odieux et déplorable que vous voulez prendre. Serait-ce la peine d'être philosophe, si vous ne saviez pas vivre en homme privé, ou si, en demeurant souverain, vous ne saviez pas supporter l'adversité? »

Nouveaux efforts de Voltaire pour nouer avec le cabinet de Versailles une négociation diplomatique qui sauve Frédéric.

Toujours convaincu du tort que ferait à la France l'abaissement de la Prusse, Voltaire, qui avait essayé de pénétrer dans les Conseils de Versailles par l'intermédiaire du maréchal de Richelieu, chercha à y arriver par un autre personnage. Le conseiller genevois Tronchin se trouvait à Lyon. Voltaire voulut tenter de nouer par son moyen des relations entre le cardinal de Tencin et la margrave de Bareuth. « Je sais à qui M[me] la margrave de Bareuth s'est adressée pour une négociation qui n'a pas réussi, écrivit-il à Tronchin. Vous avez souvent des conversations avec un homme qui est au fait, quoiqu'il soit éloigné du cabinet et que les idées de ce cabinet puissent changer d'un jour à l'autre. Ses lumières et son expérience, jointes à sa correspondance, peuvent le mettre en état de juger si on est effectivement dans l'intention d'abandonner le roi de Prusse à toute la rigueur de sa mauvaise destinée... et si on veut détruire absolument une balance qu'on a jugée longtemps nécessaire... Votre amitié et votre probité

éclairée me fortifient contre la répugnance que j'aurais naturellement à communiquer des idées qui, peut-être, sont très-hasardées... Ce que Mme la margrave m'a écrit, ce que le roi son frère m'a écrit, est si étrange, si singulier, qu'on ne le croirait pas, que je ne le crois pas moi-même... Je dois me borner à vous avouer qu'en qualité d'homme très-attaché à cette princesse, d'homme qui a appartenu à son frère, et surtout d'homme qui aime le bien public, je lui ai conseillé de tenter des démarches à la cour de France. Je n'ai jamais pu me persuader que l'on voulût donner à la maison d'Autriche plus de puissance qu'elle n'en a jamais eu en Allemagne sous Ferdinand II, et la mettre en état de s'unir, à la première occasion, avec l'Angleterre plus puissamment que jamais... Je sais bien que le roi de Prusse, par sa conduite, a forcé à le punir et à lui faire perdre une partie de ses États... Mais pourquoi le dépouiller de tout? Quel beau rôle peut jouer Louis XV en se rendant l'arbitre des puissances, en faisant les partages, en renouvelant la célèbre époque de la paix de Westphalie!... Il m'a paru que Mme la margrave avait une estime particulière pour un homme respectable que vous voyez souvent. J'imagine que si elle écrivait au roi une lettre touchante et raisonnée, et qu'elle adressât cette lettre à la personne dont je vous parle, cette personne pourrait, sans se compromettre, l'appuyer de son crédit et de son conseil. Il serait, ce me semble, bien difficile qu'on refusât l'offre d'être l'arbitre de tout et de donner des lois absolues à un prince qui croyait, le 17 juin, en donner à toute l'Allemagne. Qui sait même si la personne princi-

pale, qui aurait envoyé la lettre de Mme la margrave au roi, qui l'aurait appuyée, qui l'aurait fait réussir, ne pourrait pas se mettre à la tête du congrès qui règlerait les destinées de l'Europe.... Je vous avouerai que le roi de Prusse était, il y a quinze jours, très-loin de se prêter à une telle soumission;... mais ce qu'il ne voulait pas hier, il peut le vouloir demain. »

Les événements qui se pressaient, ne devaient pas laisser à ces tentatives diplomatiques le temps d'aboutir. Un engagement, soutenu avec beaucoup de courage et de talent par un des généraux du roi de Prusse, avait eu lieu à Gotha avec l'armée campée à Eisenach; mais, d'un autre côté, un corps de troupes détaché de l'armée de Richelieu était sur le point d'arriver à Langelsalza, au nord-ouest d'Erfurt, et Frédéric reçut la nouvelle de la marche sur Berlin d'une colonne autrichienne que le général Haddick conduisait à travers la Lusace.

Réponse de Frédéric aux conseils de Voltaire touchant ses idées de suicide.

Le 9 octobre, toujours sous l'impression du même désespoir, Frédéric répondit aux conseils et aux supplications de Voltaire.

Je suis homme, il suffit, et né pour la souffrance;
Aux rigueurs du destin, j'oppose ma constance.

« Mais avec ces sentiments, je suis bien loin de condamner Caton et Othon; le dernier n'a eu de beau moment que celui de sa mort.

Croyez que si j'étais Voltaire,
Et particulier comme lui,
Me contentant du nécessaire,
Je verrais voltiger la fortune légère,
Et m'en moquerais aujourd'hui

Je connais l'ennui des honneurs,
Le fardeau des devoirs, le jargon des flatteurs,
Ces misères de toute espèce,
Et ces détails de petitesse
Dont il faut s'occuper dans le sein des grandeurs.

. . . .
. . . .

Qu'importe l'honneur incertain
De vivre, après ma mort, au temple de mémoire?
Un instant de bonheur vaut mille ans dans l'histoire.

. . . .
. . . .

Ainsi la fortune volage
N'a jamais causé mes ennuis;
Soit qu'elle me flatte ou m'outrage,
Je dormirai toutes les nuits
En lui refusant mon hommage.
Mais notre état fait notre loi;
Il nous oblige, il nous engage
A mesurer notre courage
Sur ce qu'exige notre emploi.
Voltaire dans son ermitage,

. . . .

Peut s'adonner en paix à la vertu du sage
Dont Platon nous marqua la loi.
Pour moi, menacé du naufrage,
Je dois, en affrontant l'orage,
Penser, vivre et mourir en roi.

« Notre situation est toujours la même, écrivait, peu de jours après, la margrave à Voltaire, un tombeau fait notre point de vue. Quoique tout semble perdu, il nous reste des choses qu'on ne pourra nous enlever : c'est la fermeté et les sentiments du cœur. »

Nouveaux conseils de Voltaire au roi de Prusse.

« Avec la valeur de Charles XII, disait Voltaire à Frédéric dont il n'avait pas encore reçu la dernière lettre, et avec un esprit bien supérieur au sien, vous vous trouvez avoir à combattre plus d'ennemis qu'il n'en eut, quand il revint à Stralsund... Vous aurez plus de réputation que lui dans la postérité, parce

que vous avez remporté autant de victoires sur des ennemis plus aguerris que les siens, et que vous avez fait à vos sujets tous les biens qu'il n'a pas faits, en ranimant les arts, en fondant des colonies, en embellissant les villes... Peut-être cette gloire est-elle actuellement augmentée par quelque victoire; mais nul malheur ne vous l'ôtera. Ne perdez jamais de vue cette idée, je vous en conjure... Le Grand-Électeur, votre bisaïeul, n'en a pas été moins respecté, pour avoir cédé quelques-unes de ses conquêtes... Les Caton et les Othon, dont Votre Majesté trouve la mort belle, n'avaient guère autre chose à faire qu'à servir ou qu'à mourir; encore Othon n'était-il pas sûr qu'on l'eût laissé vivre... Nos mœurs et votre situation sont bien loin d'exiger un tel parti. En un mot, votre vie est très-nécessaire; vous sentez combien elle est chère à une nombreuse famille et à tous ceux qui ont l'honneur de vous approcher. Vous savez que les affaires de l'Europe ne sont jamais longtemps dans la même assiette, et que c'est un devoir pour un homme tel que vous de se réserver aux événements... Si votre courage vous portait à cette extrémité héroïque, elle ne serait pas approuvée, vos partisans la condamneraient et vos ennemis en triompheraient. Songez encore aux outrages que la nation fanatique des bigots ferait à votre mémoire. Voilà tout le prix que votre nom recueillerait d'une mort volontaire... Ne vous offensez pas de la liberté avec laquelle vous parle un vieillard qui vous a toujours révéré et aimé, et qui croit, d'après une longue expérience, qu'on peut tirer de très-grands avantages du malheur... J'attends tout de votre courage

et de votre esprit, hors le parti malheureux que ce même courage peut me faire craindre. Ce sera une consolation pour moi, en quittant la vie, de laisser sur la terre un roi philosophe. »

Le roi de Prusse venait de quitter Erfurt, quand cette lettre lui arriva. Ne voulant pas s'exposer à être pris entre l'armée de Soubise et le corps envoyé par Richelieu, Frédéric s'était retiré au-dessous de Mersebourg, où il recevait, à chaque instant, des courriers de Dresde qui l'instruisaient de la position des armées. Le prince Maurice d'Anhalt venait de gagner Torgau à tire d'aile, se dirigeant probablement sur Berlin pour protéger cette capitale contre les Autrichiens du général Marshall, qu'on craignait de voir quitter Bautzen pour aller renforcer le général Haddick. D'Anhalt n'étant pas assez fort pour résister à la fois aux deux armées de Marshall et de Haddick ; il était nécessaire de voler à son secours. Le roi de Prusse se hâta donc de traverser la Saal à Naumbourg, il laissa en passant à Leipsic quelques bataillons de renfort au maréchal Keith, et courut à Annabourg où il apprit la surprise de Berlin par Haddick. Levant à la hâte une contribution de deux cent mille écus sur cette capitale que le départ de la reine et des princesses pour Spandau avait réduite à une garnison de deux bataillons, ce général autrichien s'était retiré au plus vite. Il avait déjà dépassé Cottbus quand Frédéric était accouru à Hertzberg pour lui couper toute retraite et Maurice d'Anhalt revenait de Berlin. Dans ces conjonctures, Frédéric jugea nécessaire d'attendre le prince d'Anhalt et de laisser aux Français le temps de dévoiler leurs pro-

jets. Si les Français prenaient leurs quartiers d'hiver, Frédéric était décidé à voler en Silésie à la délivrance de Schweidnitz, alors assiégé par le général Nadasti ; si, au contraire, ils continuaient les hostilités pendant l'hiver, le roi de Prusse jugeait indispensable de surveiller de près leurs opérations.

Le roi de Prusse marche sur la Saal, qui le sépare de l'armée de Soubise.

Il ne resta pas longtemps dans l'incertitude. Le prince de Soubise, profitant de l'éloignement des Prussiens, venait de passer la Saal. Instruit de ce mouvement par le maréchal Keith, qui demandait des secours, Frédéric se mit en marche après avoir donné l'ordre au prince Maurice d'Anhalt et au prince Ferdinand de Brunswick de le rejoindre avec leurs corps d'armée. Son premier soin fut de s'assurer de la chaussée qui conduit de Leipsic à Lutzen, puis, tenant à s'emparer du pont de la Saal à Weissenfels, il fit attaquer, le 30 octobre, dans la nuit, les postes ennemis établis aux environs de cette ville, tandis qu'il se rendait lui-même à Altranstadt. Tous ces postes furent enlevés sans résistance, sauf celui de Weissenfels, qui se défendit longtemps et incendia le pont, lorsque les Prussiens pénétrèrent dans la ville, les forçant ainsi à retourner sur leurs pas jusqu'à Mersebourg, pour y traverser la Saal sur un autre pont. Quand le maréchal Keith arriva, il trouva le pont rompu et Mersebourg au pouvoir des Français. Sans perdre un instant, il courut à Halle, s'y établit et en répara le pont déjà détruit par les ennemis. L'armée prussienne se déploya le long de la Saal, en face des Français qui occupaient la rive opposée ; elle avait sa droite à Halle, son centre devant Mersebourg et sa gauche à Weissenfels. Des corps échelonnés sur

la route de Leipsick, étaient chargés de veiller sur les mouvements de l'ennemi de ce côté. Le passage de la Saal, par le maréchal Keith, suffit pour décider le prince de Soubise à abandonner les bords de cette rivière et à se replier sur la petite ville de Micheln. Frédéric profita de cette faute pour rétablir à la hâte les ponts de Weissenfels et de Mersebourg, et le 3 novembre, à la pointe du jour, toute l'armée prussienne était en marche vers Rosbach.

Misère et indiscipline des soldats français.

Des houssards, envoyés en reconnaissance, qui avaient pu, grâce à la négligence des Français, pénétrer jusque dans leur camp, instruisirent le roi de Prusse de l'assiette défectueuse de leur position. Il partit sur le champ pour profiter de la faute commise par son adversaire, mais dans la nuit, le prince de Soubise rectifia ses dispositions et Frédéric trouva les Français déployés sur une hauteur, ayant leur droite couverte par un bois, et trois redoutes garnies d'artillerie, et leur gauche protégée par un grand étang. Craignant de hasarder une bataille contre un ennemi si fortement retranché, le roi de Prusse rétrograda, suivi par les Français qui, pour le narguer, lui tirèrent de très-loin quelques coups de canon et firent jouer toutes leurs musiques. Opposant le flegme allemand à cette intempestive gaieté, Frédéric alla prendre position derrière un marais impraticable, qui couvrait à la fois son centre et ses deux ailes, dont l'une, la gauche, s'appuyait à Rosbach. Sûr qu'on ne pourrait pas le forcer, Frédéric était d'autant plus fermement décidé à attendre ce que feraient les Français, qu'il connaissait l'indiscipline et la misère qui régnaient dans leur armée. Vivant du pillage de leurs

soldats, les officiers non-seulement toléraient, mais provoquaient un tel désordre que partout où les Français passaient, ils étaient regardés par les populations irritées comme des brigands prêts à dépouiller aussi bien leurs amis que leurs ennemis.

« La misère du soldat est si grande, mandait à Pâris Duverney le comte de Saint-Germain, qu'elle fait saigner le cœur. Quelle triste situation que celle d'un homme qui souffre toujours de grands besoins, qui ne peut se permettre aucune fantaisie, souvent plus forte que ses besoins, qui passe ses jours dans un état abject et méprisé, et qui vit comme un chien enchaîné que l'on destine au combat. »

Bataille de Rosbach, 5 novembre 1757.

Aussi léger que ses soldats, et enhardi en voyant les Prussiens reculer, Soubise s'était décidé, pendant la nuit, à prendre l'offensive contre leur gauche. Dans ce moment solennel, en présence d'un ennemi redoutable, il ne songea même pas à tenir au complet ses régiments, et lorsqu'il commença son mouvement, plus de six mille de ses soldats couraient la campagne en maraudeurs. Instruit dès la veille au soir de ce qui se passait dans le camp des Français, Frédéric avait, à la pointe du jour, envoyé des houssards observer la direction que prendrait Soubise. Dès que les Français eurent coupé la route de Weissenfels pour marcher sur Mersebourg, leur habile adversaire comprit le parti qu'il pourrait tirer contre une armée en marche, d'un pays couvert de mamelons et coupé de vallées parallèles, toutes en communication les unes avec les autres. A deux heures de l'après-midi, l'armée prussienne abattit ses tentes, et, pivotant sur sa gauche, se plaça de manière à

appuyer sa droite à Rosbach. Cette évolution la porta dans une vallée ouverte dans le même sens que celle lentement suivie par les Français. Le général Seidlitz prit, avec la cavalerie et quelques pièces d'artillerie, la tête de l'armée, et, profitant des accidents du terrain pour masquer sa marche, il hâta le pas de manière à dépasser la première colonne française, sur laquelle il se jeta par une gorge latérale, tandis que le maréchal Keith attaquait les Français en queue, avec ordre, s'ils lui tenaient tête, de se jeter toujours sur la droite, de manière à déborder constamment leurs flancs. Attaquées en tête et débordées sur leurs derrières, les troupes de Soubise tombèrent dans le plus affreux désordre; en moins d'une heure, la déroute fut complète, et si les Autrichiens, soutenus par un régiment français, celui de Fitz-James, n'avaient pas essayé de soutenir le choc de l'ennemi, la victoire n'aurait pas même été disputée. En un instant, le chemin de Freybourg fut couvert de soldats de toutes armes, fuyant au milieu de l'obscurité et se rendant par bandes aux détachements prussiens envoyés à leur poursuite Ce fut en vain que le comte de Saint-Germain essaya de rallier quelques soldats autour de lui; les officiers avaient perdu tout empire sur leurs hommes, et le lendemain, Frédéric n'eut plus qu'à suivre la trace des fuyards dans la direction d'Erfurt. Soubise, attéré par ce désastre, écrivit à Louis XV : « J'écris à votre majesté dans l'excès de mon désespoir, la déroute de votre armée est totale. Je ne puis vous dire combien de ses officiers ont été tués, pris ou perdus. » Les Français comptaient trois mille

morts et sept mille prisonniers, tandis que les Prussiens, dont six bataillons s'étaient seuls engagés, n'avaient eu que trois cents hommes tués. Mais si la perte des Français affaiblit peu la force matérielle des ennemis de Frédéric, le résultat moral d'une bataille où vingt six mille hommes en avaient défait cinquante mille, fut immense.

L'armée française fut atteinte au cœur. Les officiers allaient traiter de ce jour leurs soldats de « bandes de voleurs et d'assassins à rouer, prêts à lâcher pied au premier coup de fusil, et à se révolter contre leurs chefs; » de leur côté, les soldats humiliés devaient redoubler de mépris pour des généraux incapables. La gloire de Frédéric grandit par ce triomphe, au point qu'il devint presqu'un héros de légende, et ses ennemis perdirent dans l'opinion publique tout ce qu'il gagna dans l'imagination des hommes [1].

[1] *Histoire de la campagne de* 1757, in-12, Francfort, 1757, p. 57 et suiv., 112 et suiv. — *Mémoires de Napoléon*, tom. VII, p. 196 et suiv. — *Mémoires du duc de Luynes*, tom. XVI, p. 105, 118, 121, 122, 124, 126 et suiv., 233, 244, 297 et suiv., 307 et suiv., 318. — *Œuvres Posthumes de Frédéric II*, tom. III, p. 188 et suiv., 198; tom. VII, p. 155 et suiv., 175 et suiv. — *Mémoires du baron de Besenval* (Collection Berville et Barrière), tom. I, p. 40 et suiv. — *Tableau du règne de Louis XV et de Louis XVI*, par J. Delisle de Sâle, in-12, 1802, p. 201 et suiv. — *Vie privée de Louis XV*, tom. III, p. 136 et suiv., 140 et suiv. — *Mémoires secrets de Duclos*, tom. II, p. 132 et suiv. — *Correspondance du cardinal de Bernis avec M. Pâris-Duverney, conseiller d'État, depuis* 1752 *jusqu'en* 1769, 2 vol. in-8°. — *Mémoires du maréchal de Richelieu*, tom. IX, p. 159, 172 et suiv., 180 et suiv. — *Mémoires et correspondance de Mme d'Épinai*, tom. II, p. 45. — *Memoirs of Horace Walpole Earl of Orford*, tom. II, p. 228 et suiv., 246 et suiv., 266. — *Biographical Essays by Maccaulay* (Frederic the great), p. 70 et suiv. — *Œuvres complètes de Voltaire*, tom. XL, p. 103 et suiv.; tom. LVII, p. 296, 298, 299, 303, 310, 315 et suiv., 329, 332, 343, 352 et suiv., 403, 408. — *Lettres inédites de Voltaire, recueillies par M. de Cayrol*,

Le lendemain de sa victoire, le roi de Prusse visita les officiers français blessés, et leur adressa de flatteuses paroles : « Je ne puis, leur dit-il, m'accoutumer à regarder les Français comme mes ennemis. » A la mort de Custine, il s'écria : « Je plains les Français, je regrette leur vie et leur gloire. » Il parcourut les hôpitaux où étaient traités les soldats blessés, et déclara qu'il ne voulait pas de réjouissances pour une victoire qui affligeait son cœur; on l'entendit même, tant il désirait ménager la vanité d'une nation dont il ambitionnait les suffrages, affirmer que « les Français avaient été mal conduits, qu'ils n'avaient pas été mis en bataille, et qu'ils s'étaient ainsi trouvés dans l'impossibilité de déployer leur valeur. »

Conduite de Frédéric envers les blessés français, il court en Silésie.

Six jours après, Frédéric marcha lui-même, à la tête de quinze mille hommes, au secours de Schweidnitz, toujours assiégée par le général Nadasti. Le maréchal Keith fut envoyé à Leitmeritz sur la route de Prague, pour forcer le général Marshall de quitter les environs de Bautzen et de Zittau, et ouvrir ainsi la route que le roi comptait suivre.

Le général Marshall ayant, à son approche, reculé jusqu'à Lobau, Frédéric entra sans obstacle dans Gorlitz. Ce fut dans cette ville qu'il apprit la reddi-

Reddition de Schweidnitz aux Autrichiens 11 novembre 1757.

tom. I, p. 496, 498. — *Traité de la grande tactique*, par *Jomini*, tom. I, p. 359, 378 et suiv., 390, 400 et suiv., 469 et suiv., 517 et suiv. — *Vie de Frédéric II, roi de Prusse*, tom, II, p. 41 et suiv., 235, 440 et suiv. — *Correspondance du Comte de Saint-Germain, ministre de la guerre sous Louis XVI, avec Pâris-Duverney, conseiller d'État*, 2 vol. in-8°, Paris-Londres, 1789 (relation de la bataille de Rosbach, apostillée par le comte de Saint-Germain; Lettres des 24 mai; 11, 14 et 19 novembre; 5 décembre 1757; 20 janvier 1758; Mémoire sur les vices du militaire).

tion de Schweidnitz. Le prince de Bevern, chargé de la défense de la Silésie, avait, après le départ du roi, quitté son camp de Bernstadt pour occuper, près de Gorlitz, la montagne de Landseron, en laissant une division à Bautzen [1]. Remplaçant aussitôt les Prussiens dans le camp qu'ils avaient évacué, le prince de Lorraine s'était assuré d'un pont sur la Neiss, et avait coupé toute communication entre Bevern et la Saxe, par l'enlèvement de la division prussienne établie à Bautzen. Bevern s'étant décidé à regagner l'Oder par Naumbourg, Buntzlau, Liegnitz, il fut suivi parallèlement dans sa retraite par le général autrichien qui gagna les environs de Breslau, par Lowemberg et Jauer, et envoya le général Nadasti assiéger Schweidnitz. Au lieu de marcher directement sur Breslau, Bevern remonta de Liegnitz à Glogau, où il passa l'Oder pour gagner Breslau par la rive droite du fleuve. Contenu par le prince de Lorraine, qui s'établit sur la rive gauche de l'Oder, en face du camp prussien, il n'osa rien entreprendre pour secourir Schweidnitz, et, le 11 novembre, la ville finit par capituler, après deux mois de siége et un assaut. La garnison de sept mille hommes resta prisonnière, et Nadasti se hâta de rejoindre le gros de l'armée autrichienne.

Bataille de Breslau, prise de la ville, 22 novembre 1757.

Fier de ce succès, le prince de Lorraine s'apprêta à attaquer Bevern. Les Prussiens occupaient en avant de Breslau un camp retranché, dont la droite s'appuyait à l'Oder et la gauche à un plateau fortifié, le Klein-Mochber. Cette position était couverte dans

[1] Voir carte D, p. 20.

toute son étendue par la Lohe, et plusieurs villages occupés par Bevern. Le 22 novembre au matin, les Autrichiens dirigèrent contre les postes prussiens sur la Lohe trois attaques simultanées, en même temps que Nadasti tentait de déborder la gauche prussienne. Le général Ziethen fit échouer l'entreprise de Nadasti; mais le prince de Lorraine força le plateau de Klein-Mochber, et rejeta l'armée prussienne sous les murs de Breslau, en lui faisant perdre plus de six mille hommes.

L'Europe croit le désastre de Rosbach réparé par les victoires des Autrichiens.

Bevern passa l'Oder dans la nuit, laissant cinq mille hommes à la défense de la ville. Le lendemain, il fut fait prisonnier dans une reconnaissance, et le commandement de son armée tomba entre les mains du plus ancien des généraux, M. de Kyau, qui ordonna la retraite sur Gloyau. A peine se fut-il éloigné, que le général Lestwitz, laissé pour commander à Breslau, s'effraya de son isolement au milieu d'une population hostile : il traita avec les Autrichiens et sortit de la ville pour suivre Kyau avec sa garnison, dont une partie déserta en route. Frédéric apprit tous ces désastres le 24 novembre, en arrivant sur la Queiss à Naumbourg, et l'Europe put croire la défaite de Rosbach réparée. « Les Autrichiens nous vengent et nous humilient, écrivit à d'Alembert, Voltaire tour à tour entraîné par son patriotisme et par son admiration pour Frédéric. Ils ont fait à la fois treize attaques aux retranchements prussiens..... Jamais victoire n'a été plus sanglante et plus belle.... Le roi de Prusse m'écrit toujours des vers, tantôt en désespéré, tantôt en héros.... Notre honte du 5 lui a donné de la gloire,

mais il faudra qu'il se contente de cette gloire passagère, trop aisément achetée... J'ai goûté la vengeance de consoler le roi de Prusse, mandait-il quelques jours après à d'Argental, et cela me suffit. Il est battant d'un côté et battu de l'autre; à moins d'un nouveau miracle, il sera perdu. »

Frédéric s'apprête à réparer les défaites subies par ses généraux.

Frédéric s'apprêtait à faire ce miracle. Sans trop s'appesantir sur sa fâcheuse situation, il ne songea qu'à atteindre promptement l'Oder, convaincu qu'il n'avait pas un jour à perdre, et qu'il lui fallait battre les Autrichiens et les chasser de la Silésie, s'il voulait conserver cette province. Le 28 novembre, il était à Parchwitz, où il donna du repos à ses troupes, pour attendre la jonction du corps du prince Bevern, qui n'eut lieu que le 2 décembre. Ces troupes arrivèrent découragées par leurs défaites, et tellement affaiblies par les pertes et les désertions qu'elles avaient subies, que le roi de Prusse, toutes ses forces réunies, ne compta pas plus de trente six mille combattants sous ses ordres. Il avait devant lui une armée victorieuse de quatre-vingt mille soldats, qu'aucune marche forcée n'avait épuisés. Frédéric s'appliqua d'abord à relever le moral des troupes venues de Breslau, en rappelant à leur souvenir leurs anciennes victoires et en faisant appel aux sentiments d'honneur de leurs officiers; il incorpora dans leurs rangs les vainqueurs de Rosbach, qu'il avait amenés avec lui; il leur prodigua les encouragements individuels, il les égaya par des distributions de vin, et quand il vit la confiance renaître, il résolut de laver l'affront que ses armes venaient de recevoir.

Le 4 décembre, il marcha sur Neumark, à la tête

Bataille de Leuthen, 5 décembre 1757.

d'une avant-garde de houssards. En route, il apprit que la ville était pleine de pandours, et que le maréchal Daun y était attendu d'un moment à l'autre. De l'endroit où il se trouvait, il aperçut au delà de Neumark une hauteur dont la possession pouvait donner un avantage considérable à l'ennemi. Comment s'en emparer? Il n'avait avec lui que de la cavalerie, pas un canon, et son infanterie ne devait arriver que le soir, c'est-à-dire lorsque la présence de l'armée autrichienne rendrait toute tentative impossible. Frédéric résolut « de faire de nécessité vertu. » Par son ordre, quelques escadrons de houssards mirent pied à terre et enfoncèrent les portes de la ville, ouvrant ainsi le passage à un régiment de cavalerie, qui la traversa au grand galop, tandis qu'un autre régiment, passant par les faubourgs, allait occuper la hauteur. Le prince de Wurtemberg, qui commandait l'avant-garde, s'avança au delà de Neumark, où s'arrêta le gros de l'armée. Frédéric, qui ne perdait jamais un instant, ni ne négligeait aucun moyen de s'assurer de la position de l'ennemi, apprit dans la soirée que les Autrichiens, après avoir abandonné leur camp sur la Lohe, s'étaient avancés au delà de Lissa, appuyant leurs ailes sur les deux villages de Nypern et de Gohlau, et ayant derrière eux un petit ruisseau qui prend sa source non loin de Schweidnitz. Résolu à attaquer les Autrichiens, fussent-ils, comme il le dit lui-même, postés sur le Zobtenberg, position très-forte entre Breslau et Schweidnitz, le roi de Prusse se réjouit que ses adversaires vinssent se présenter à ses coups. Il prit ses dispositions dans la nuit, et le lendemain, 5 décembre, un mois date

pour date après la bataille de Rosbach, l'armée prussienne marcha à l'ennemi, animée d'une ardeur farouche, qui se manifestait, suivant la coutume des peuples du Nord, par le chant grave et mélancolique de vieilles hymnes saxonnes, dont elle accompagnait le son des tambours et des fifres. Le roi, à cheval à la tête de l'avant-garde, que suivait à peu de distance l'armée divisée en quatre colonnes, aperçut, en arrivant au village de Born, une longue ligne de cavalerie, dont la droite s'étendait vers Lissa et dont la gauche s'appuyait à un bois. Il la fit attaquer avec vigueur et enleva huit cents prisonniers qui, envoyés sur les derrières de l'armée, électrisèrent par leur présence les troupes en marche, comme preuves vivantes d'un premier succès. Frédéric, qui avait peine à contenir l'impétuosité de ses cavaliers, les arrêta à une portée de canon de l'ennemi, en face des Autrichiens, dont il voyait distinctement l'armée entière. Le terrain où ils avaient pris position formait une pente, dont le point culminant était occupé par leur gauche. En attaquant cette gauche pour se rabattre sur leur centre et leur droite, les Prussiens auraient l'avantage de descendre la colline au lieu de la monter. Tel fut le parti auquel s'arrêta le roi de Prusse. Il profita d'une chaîne de hauteurs pour concentrer son armée sur sa droite, laissant, entre sa gauche et la droite des Autrichiens, un assez large intervalle pour qu'il n'y eût pas d'engagement entre elles. Il s'était assuré, par les rapports d'officiers envoyés à Canth et dans les environs de Schweidnitz, qu'il n'avait aucune surprise à craindre de ce côté, et, tranquille sur ce point, il

forma ses colonnes d'attaque le long d'un ruisseau. Daun, voyant s'éloigner de lui la gauche des Prussiens, crut à une retraite : « Ces gens-là s'en vont, laissons-les faire, » venait-il de dire à ses officiers, quand tout à coup le canon retentit sur sa gauche, et les troupes du général Nadasti reculent en désordre. Les régiments autrichiens se portent à la hâte sur le point attaqué, pour le renforcer; mais la distance à parcourir ne leur permet pas d'y devancer leurs ennemis. L'artillerie prussienne les écrase, quand ils veulent s'emparer d'une hauteur qui domine Leuthen, et le général Wedel les chassant, après un combat opiniâtre, d'une colline voisine du ruisseau de Schweidnitz, y établit ses batteries qui foudroient leurs deux ailes. Dans ce moment, Frédéric est averti que Daun traverse avec sa droite les bois de Lissa, et va déboucher dans la plaine, il le fait charger par sa cavalerie, qui, vigoureusement soutenue par l'artillerie placée sur la hauteur de Leuthen, met les cuirassiers autrichiens en déroute, puis il enlève une ligne d'infanterie destinée à les soutenir, presqu'en entier, soldats et officiers. Le centre de l'armée prussienne, traversant le village de Leuthen, emporte une colline occupée plus loin par les Autrichiens, qui cèdent après un combat vif, mais court, à la vue du général Wedel, continuant sa marche sans obstacle et menaçant déjà leur flanc et leurs derrières. Leur retraite s'opéra partout dans le plus grand désordre, et une foule de prisonniers furent ramenés dans la nuit par la cavalerie prussienne. Ce fut ainsi que Frédéric gagna une bataille que Napoléon proclame « un chef-d'œuvre de mouve-

ments, de manœuvres et de résolution, qui à elle seule suffirait pour l'immortaliser. » Plus de trois cents officiers autrichiens restèrent sur le champ de bataille, leur armée perdit vingt-et-un mille soldats morts ou prisonniers. Les Prussiens qui ne s'affaiblirent que de trois mille hommes, s'emparèrent de cent trente-quatre canons et de cinquante-neuf drapeaux. Commencé à une heure de l'après-midi, le combat n'avait fini qu'à huit heures du soir.

Reprise de Breslau par Frédéric, le 16 décembre 1757; de Schweidnitz, le 6 janvier 1758.

Prompt à profiter de la victoire, Frédéric prit dans la nuit les dispositions nécessaires pour la poursuite des Autrichiens et la reprise de Breslau. Le jour n'avait pas encore paru, qu'une partie de son armée suivait Daun dans la direction de Bohrau, avec mission de le refouler jusqu'en Bohême, et que l'autre partait de Lissa assez à temps pour atteindre à dix heures du matin les bords de la Lohe. Commencé le 7 décembre, le siége de Breslau finit, le 16, par la reddition de la ville et de sa garnison, forte de dix-sept mille hommes, qui resta prisonnière d'une armée de quatorze mille. Liegnitz capitula, Schweidnitz fut bloqué, et, le 6 janvier 1758, Frédéric, s'établissant à Breslau, mit ses troupes en quartiers d'hiver.

Si de cette ville, où il surveillait les préparatifs de la campagne prochaine, il jetait les yeux autour de lui, il voyait les Russes battre en retraite sur la Pologne, depuis le 17 septembre, après avoir fait perdre quatorze cents hommes au maréchal Lewald; il voyait Lewald, dont l'armée n'avait pas été désorganisée par ce léger revers, chasser les Suédois de Demmin et d'Anclam, et les rejeter dans l'île de

Rugen tout en envoyant une partie de sa cavalerie renforcer à Stade le prince Ferdinand de Brunswick.

Les Anglais rompent la capitulation de Closter-Zeven.

La situation des Français dans cette partie de l'Allemagne venait d'être complétement modifiée, par une mesure du gouvernement anglais. Le cabinet de Londres n'ayant reçu de Versailles la ratification de la capitulation de Closter-Zeven qu'après la défaite de Rosbach, avait pris prétexte de ce retard et de quelques infractions à la neutralité, pour rejeter la convention conclue par le duc de Cumberland. Les Anglais avaient repris les armes, et tout annonçait que les hostilités seraient conduites avec vigueur. Les rênes du gouvernement de la Grande-Bretagne venaient en effet d'être saisies par Pitt, qui, tenant cette fois le pouvoir sans contestation possible, se sentait appelé à jouer le rôle d'un de ces génies supérieurs, qui, dans les moments de crise, relèvent les nations de leur abaissement. « Milord, avait-il dit au duc de Devonshire, je suis sûr de sauver ce pays et que personne ne le peut que moi. » Une impulsion plus énergique avait été aussitôt donnée aux opérations de la guerre, et Frédéric, invité à envoyer un général aux Hanovriens, s'était empressé de faire partir le prince Ferdinand de Brunswick. Arrivé par des chemins détournés, au poste qui lui était assigné, le prince trouva aux environs de Stade un corps de trente mille hommes que les Français n'avaient pas désarmés [1]. Il en prit le commandement et marcha sur Celle, où le prévint le maréchal de Richelieu; mais dans sa retraite, il se saisit de

[1] Voir carte G, p. 19.

Harbourg, d'où il concerta avec Frédéric les opérations d'une campagne qui devait rejeter les Français sur le Rhin.

Popularité de Frédéric après la victoire de Rosbach, il devient le héros des Allemands.

L'année qui venait de finir, avait été remplie d'événements extraordinaires et de péripéties tellement étranges qu'il serait difficile d'en trouver de semblables, soit dans l'histoire ancienne, soit dans l'histoire moderne. Le nom de Frédéric retentissait dans le monde entier, et quoique la victoire de Rosbach fût moins glorieuse que celle de Leuthen, elle avait excité dans toute l'Allemagne un enthousiasme extrême. Il fallait remonter à une époque bien éloignée pour trouver avant la défaite de Soubise, une armée allemande triomphant des étrangers sous le commandement d'un général appartenant à la race germanique. A Rosbach, les soldats et le général étaient tous allemands. C'était une poignée d'Allemands, commandée par un roi allemand du côté de son père comme du côté de sa mère, qui venait de délivrer la Westphalie et la Basse-Saxe d'étrangers dont le caractère pétulant et les mœurs licencieuses soulevaient la haine des populations. Jamais, depuis la dissolution de l'empire de Charlemagne, la race teutonique n'avait remporté une semblable victoire sur les Français.

Aussi, à la nouvelle du triomphe de Frédéric, tout le vaste pays compris entre la mer du Nord, le Danemark, la Baltique, la France, la Suisse, l'Italie et la Hollande, ressentit-il une commotion étrange. Les Bavarois, les Saxons, les Westphaliens, les Hessois, les Hanovriens se félicitèrent d'une victoire, qu'ils regardaient comme un honneur pour la

patrie allemande, et la gloire de Frédéric, à défaut d'un gouvernement commun et d'une capitale commune, devint le foyer de tous les cœurs allemands. Ainsi ce prince qui parlait français, qui écrivait en français, qui aspirait à devenir un auteur classique français, travailla sans le savoir à l'affranchissement du génie de l'Allemagne. Sa victoire sur Soubise devait, dans un temps peu éloigné, amener une réaction littéraire contre la suprématie des Boileau et des Voltaire, et des aspirations d'un esprit à la fois original et grand, il ne devait survivre que celles qui s'accordaient avec l'intérêt général du peuple allemand.

Enthousiasme des Anglais pour Frédéric.

L'admiration de l'Angleterre pour le roi de Prusse ne le céda en rien à celle de l'Allemagne. L'anniversaire de la naissance de Frédéric se célébra, dans la Grande-Bretagne, avec autant de pompe que celui de George II. Les rues de Londres restèrent illuminées toute la nuit, le portrait du héros de Rosbach, avec son chapeau retroussé et son habit à longues et larges basques, se trouva en un instant dans toutes les maisons, et partout les peintres d'enseignes furent employés à transformer le portrait de l'amiral Vernon en celui du roi de Prusse. Tenant Frédéric pour un Josué ou un Gédéon de leur foi, parce que les Autrichiens et les Français étaient papistes, les protestants zélés, surtout les Méthodistes, se laissèrent emporter presque jusqu'au délire. Une foule de jeunes gens de l'aristocratie anglaise voulurent aller apprendre le métier des armes sous un si grand maître, mais Frédéric déclina avec une fermeté polie les services de pareils volontaires. Son

camp n'était pas en effet une école convenable pour de semblables amateurs de la science militaire; la discipline y était sévère jusqu'à la cruauté, et les officiers devaient se soumettre à une abstinence, et une abnégation à peine surpassées dans les ordres monastiques les plus rigoureux. Frédéric avait à attendre de l'Angleterre des secours plus efficaces que la présence de quelques gentilshommes qu'il n'aurait pas osé punir, et dont l'exemple aurait peut-être jeté le désordre dans son armée.

Les Français, vaguement instruits des événements qui agitent l'Europe, ne s'occupent que du rappel de la magistrature.

Laissés dans l'ignorance des faits qui s'étaient accomplis, comme tous les peuples privés de la liberté de la presse, les Français n'apprenant que ce que le gouvernement voulait bien leur communiquer, avaient assisté à un *Te Deum* après la bataille d'Hastenbeck. Ils avaient chansonné le duc de Richelieu et le maréchal d'Estrées, à qui on enlevait son commandement après une victoire, puis ils s'étaient comme endormis durant une année fertile en événements, plus préoccupés de l'interruption du cours de la justice que du sort des armées. Le souvenir de l'attentat dont il avait failli être la victime, avait valu à Louis XV des cris nombreux de Vive le roi, lors de la revue des gardes françaises qui eut lieu le 11 mai 1757. Ce soir-là, il avait soupé à la Muette et, quelques jours après, il visitait sa petite maison de Saint-Hubert, au milieu des bois de Rambouillet, d'où il retournait à Choisy, laissant la marquise aller seule à Crécy avec le maréchal de Belle-Isle, l'abbé de Bernis, le contrôleur général Moras et le lieutenant général de police Berryer. Paris avait cru que madame de Pompadour

ne pourrait se trouver en si grave compagnie, sans s'occuper des affaires du parlement; mais son attente fut trompée, et les magistrats ne reprirent pas leurs fonctions le 6 juin, comme le bruit en avait couru. Le 24 août, la Grand'Chambre venait encore d'appeler l'attention du roi sur la situation d'un grand royaume où les citoyens ne trouvaient plus de tribunaux pour rendre la justice; quand enfin Louis XV la convoqua à Versailles, six jours après ces dernières remontrances, pour lui annoncer qu'il rendait les démissions qui lui avaient été remises. « Je ne fixe point de terme, ajoutait-il, au retour de ceux que des raisons particulières m'ont forcé d'éloigner; il dépendra moins de vos instances que des témoignages que je compte que mon parlement me donnera à l'avenir de son affection à mon service. » La loi du silence sur les affaires de la bulle fut du reste maintenue, ainsi que la suppression de deux chambres des requêtes et de plusieurs offices dans le parlement de Paris. Les magistrats et la royauté sortirent tous les deux amoindris de leur lutte, inévitable conséquence de la forme d'un gouvernement où la nation, n'ayant aucun moyen de contraindre ses administrateurs à suivre ses volontés, devient victime de leurs intérêts privés ou de leur défaut de lumières. Les magistrats allèrent remercier le roi de sa clémence, et Louis XV les fortifia dans leurs bonnes dispositions par ces mots : « Jouissez du bonheur de plaire à un maître qui vous aime... Ayez une entière confiance en mes bontés. Si vous pouviez en douter, vous cesseriez d'en être dignes. » Comme nous dit Barbier, le public attribue, « ce

concert d'arrangement à madame de Pompadour, à M. l'abbé Bernis et aux présidents Molé et d'Ormesson, c'en est assez pour faire chanter leurs louanges. » Le gouvernement faisait parade de son amour pour la nation parce qu'il avait besoin d'argent.

Peirenc de Moras, nommé contrôleur général à la place de Séchelles, juillet 1756.

L'état de la santé du contrôleur général Séchelles avait exigé, dès le mois de mars 1756, qu'on lui adjoignît son gendre, M. Peirenc de Moras. Nommé, trois mois après, successeur de son beau-père, M. de Moras, qui ne resta contrôleur général qu'une année, borna toute son activité à passer des baux préparés à l'avance : celui des domaines et droits domaniaux [1] qui faisaient retour à la couronne au décès des personnes qui en jouissaient; celui des quatre sous pour livre prélevés sur le prix des bestiaux aux marchés de Sceaux et de Poissy; celui des droits et revenus des ports de lettres, messageries et litières; il prorogea de plus des droits déjà établis, et perçut, sous forme d'emprunt direct ou de loterie, une somme qui s'éleva, pour l'année 1757, à cent trente-six millions (680 millions d'aujourd'hui).

Boullongne remplace Moras en août 1757. Opérations financières, acquits de comptant.

M. de Moras, qui avait réuni le ministère de la marine à celui des finances, lors de l'exil de Machault, en février 1757, eut pour successeur, comme contrôleur général, dans la même année, M. de Boul-

[1] Sous ce nom de droits domaniaux, on comprenait les droits d'aubaine, de bâtardise, de deshérence, de confiscation, les épaves, les droits de péage, de greffe, de tabellionage, de franc-fiefs et nouveaux acquêts, petits-sols, amortissement, centième denier et insinuations laïques, contrôle des actes, contrôle des exploits, marque des fers, marque d'or et d'argent, papiers et parchemins timbrés.

longne. Intendant des finances et fils d'un peintre anobli par Louis XV, M. de Boullongne n'avait pas des capacités plus éminentes que M. de Moras; mais il était moins antipathique aux magistrats que l'on voulait rétablir dans leurs fonctions. A bout de ressources, il conçut le projet assez original de contracter un emprunt secret en Angleterre, au taux de onze et demi pour cent. Les lords de la trésorerie, effrayés d'un pareil dessein, offrirent une récompense de 200 livres sterling à qui dénoncerait un citoyen anglais souscripteur à cet emprunt. Précaution fort inutile, car quel homme de sens eût voulu encourir la peine du crime de haute trahison envers sa patrie, pour prêter son argent à un gouvernement qui n'agissait pas en créancier honnête, même envers ses propres sujets? M. de Boullongne suivit d'ailleurs les errements de ses prédécesseurs en profitant du naïf engouement des Français, qui avaient souscrit un capital supérieur à la somme demandée par le gouvernement dans un édit du mois de novembre 1754. Le roi déclara que, pour répondre aux vœux du public, il satisferait à toutes les souscriptions, et émettrait, sur les fermes et gabelles, une somme plus considérable de rentes viagères. Le 25 novembre 1757, un nouvel édit créa en effet quatre millions de rentes viagères au dix pour cent, et le 19 décembre un troisième édit en émit encore pour deux millions; c'était un emprunt de soixante millions contracté en deux mois.

M. de Boullongne ne s'arrêta pas en si beau chemin. En 1758, il créa deux cent mille livres de rentes héréditaires au quatre pour cent, par édit

du 18 avril; trois millions six cent mille livres de rentes viagères au huit pour cent par édit du 12 décembre; il augmenta en outre d'un million le prix des charges, établit un don gratuit extraordinaire et se procura de la sorte, en ressources spéciales, une somme de cent trente-cinq millions (675 millions en argent d'aujourd'hui). Pendant que le gouvernement faisait ainsi des appels incessants au crédit, les acquits de comptant qui, dans les premiers six mois de 1756, avaient été de quinze millions quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt cinq livres (75 millions de notre temps), s'élevèrent, dans les six derniers, à cent dix neuf millions (600 millions d'aujourd'hui). La Cour des comptes, qui n'était dès lors qu'un bureau de teneurs de livres incapable d'exercer un contrôle sérieux sur les actes financiers du gouvernement, n'avait rien à voir dans ces dépenses secrètes, qui augmentèrent encore en 1758, car, dans les six premiers mois de cette année, les acquits de comptant dépassèrent cent trente millions (650 millions de notre temps [1]). Si l'on retranche de cette somme les subsides payés aux puissances étrangères, qui s'élevèrent à plus de 25 millions en 1757 (125 millions d'aujourd'hui), et à une somme au moins égale en 1758, il sera facile de voir que les dons octroyés à de complaisants serviteurs n'avaient guère été diminués par la détresse publique [2].

[1] Le chiffre exact des acquits de comptant des six premiers mois de 1758 est de 130,359,970 livres.

[2] Pour vérifier l'emploi des sommes payées sous la forme d'acquits de

Douleur de Mme de Pompadour à la nouvelle de la bataille de Rosbach, sa conversation avec le maréchal de Belle-Isle.

La perte de la bataille de Rosbach au milieu de pareils embarras financiers n'était pas propre à en alléger le fardeau. Ce grand désastre national fut considéré à Versailles comme un malheur privé ; l'intérêt d'un courtisan fit oublier celui de la France, tant il est admis dans les gouvernements absolus que les jóies comme les chagrins du roi sont ceux de la nation. Le courrier porteur de la fatale nouvelle remit une dépêche à Mme de Pompadour, alors en conférence avec le maréchal de Belle-Isle. Elle fondit en larmes à sa lecture : « M. de Soubise est inconsolable, s'écria-t-elle, il ne cherche point à s'excuser, il ne voit que le désastre qui l'accable. — Cependant, répondit M. de Belle-Isle, M. de Soubise aurait beaucoup de choses à dire en sa faveur, et je l'ai dit au roi. — Il est bien beau à vous, Monsieur le maréchal, de ne pas laisser acca-

comptant, nous avons essayé de recourir au *Registre des dépenses secrètes de la cour, connu sous le nom de livre rouge*, que la Convention nationale a fait imprimer en 1793. Nous y avons bien trouvé l'indication des sommes payées à l'Autriche, à la Bavière, au Wurtemberg, à la famille royale de Saxe, aux électeurs des Deux Ponts, de Cologne et Palatin, au Danemark, à la Suède, aux margraves de Bareuth et d'Anspach ; nous y avons trouvé aussi des paiements à la compagnie des Indes, qui ne pouvaient être secrets et qu'on n'avait aucun intérêt à cacher. Il y a bien aussi quelques cadeaux faits à des seigneurs russes, comme au grand chancelier de Russie, le comte de Bestucheff (page 141), à qui fut accordée une gratification de 59,500 livres ; au comte de Woronzow (p. 162, 163, 165, 170), à qui on remit, en différentes fois, une somme de 181,280 livres ; et encore des pensions minimes, comme celle que l'on payait au confesseur de l'Électeur de Bavière ; mais les sommes portées sur ce livre ne correspondent pas au total enregistré par la Cour des comptes sous le nom d'acquits de comptant, et sont loin d'en avoir l'importance. Il est impossible de se faire, d'après ce livre, une idée exacte des prodigalités du roi envers les seigneurs de Versailles et ses favoris. Selon M. de Luynes (tome XVI, p. 50), les impôts montèrent, en 1757, à 283,560,000 livres, revenu correspondant en argent de notre temps à plus de quatorze cents millions, et les dépenses excédèrent les recettes de cent soixante millions, qui font plus de huit cents millions en argent d'aujourd'hui.

bler un malheureux; le public est déchaîné contre lui, que lui a-t-il fait? — Il n'y a pas, dit M. de Belle-Isle, un plus honnête homme et plus obligeant. Je ne fais que mon devoir en rendant justice à la vérité et à un homme pour qui j'ai la plus profonde estime. Le roi vous expliquera, Madame, que M. de Soubise a été forcé de donner la bataille par le prince de Hildbourgshausen, dont les troupes ont fui les premières et entraîné les Français. » Madame, continue Mme du Hausset, qui rapporte cet entretien, aurait embrassé le vieux maréchal, si elle l'eût osé, tant elle était contente. Le roi, partageant le chagrin de la marquise, assura Soubise de la part qu'il prenait à son infortune

Indignation des Français; ils insultent la marquise de Pompadour et le roi; ils raillent le prince de Soubise.

Mais la nation, qui comprenait que c'était son honneur qui avait été flétri à Rosbach, ne pouvait être désarmée dans sa colère par l'humilité de Soubise. Éclairés un instant, par le malheur, sur le mérite réel de ces personnages vaniteux qui aspirent aux commandements militaires comme les femmes recherchent les bals ou les parures, les Parisiens s'en prirent à la favorite de l'affront qu'avaient reçu les armes françaises. Il lui reprochèrent l'élévation d'un général qui avait partagé avec ses dames d'atour l'honneur de la distraire, et pendant longtemps des lettres anonymes, pleines de menaces de poison et d'assassinat, troublèrent le repos de ses nuits. Le roi ne fut pas non plus à l'abri de l'indignation du peuple, et la police essaya en vain de réprimer, par des arrestations, les propos insolents qui se tenaient partout. Mais c'était surtout le général vaincu que poursuivaient les traits de l'ironie la plus sanglante.

Soubise dit, la lanterne à la main :
J'ai beau chercher, où diable est mon armée?
Elle était là pourtant hier matin ;
Me l'a t-on prise ou l'aurais-je égarée?
Ah ! je perds tout, je suis un étourdi.
Mais attendons au grand jour, à midi.
Que vois-je ! ô ciel ! que mon âme est ravie!
Prodige heureux ! la voilà, la voilà.
Ah ! ventrebleu, qu'est-ce donc que cela?
Je me trompais, c'est l'armée ennemie.

On affirmait que M. de Soubise venait de vendre son hôtel pour prendre un logement à l'École militaire.

Le maréchal de Richelieu rappelé en France à cause des vols commis par lui en Allemagne.

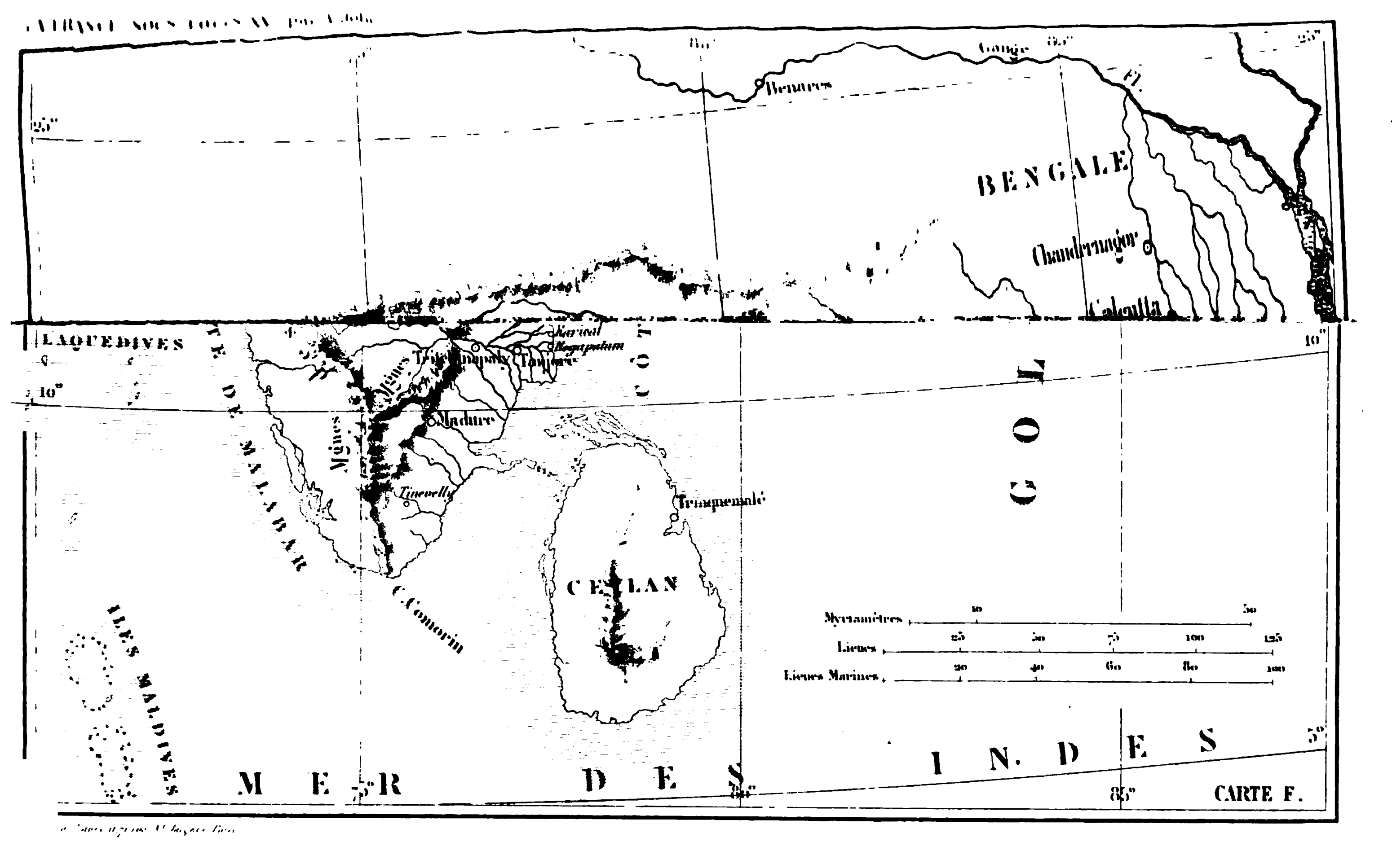
Le général qui commandait l'armée française restée en Allemagne après le désastre de Rosbach, n'était pas capable de relever la fortune de sa patrie. Le maréchal de Richelieu avait répondu, à l'avis de la rupture de la capitulation de Closter-Zeven, qu'en cas de reprise des hostilités, il se croirait permis de pousser les choses à la dernière extrémité. Il menaçait de réduire en cendres les palais et les maisons royales, de saccager les villes et les villages et de faire peser toutes les horreurs de la guerre sur les pays qu'il parcourrait. Ravi d'avoir un prétexte pour satisfaire sa soif de pillage, il s'était livré, dès les premières attaques du prince Ferdinand de Brunswick, à toutes sortes de cruautés et d'exactions dans la ville de Celle. De son côté, le général Voyer d'Argenson avait, dans les premiers jours de janvier 1758, imposé à Halberstadt une rançon de deux cent quarante mille écus, et livré ensuite au pillage cette ville ouverte, comme si elle avait été prise d'assaut. Menacé de représailles sur les prisonniers français et les alliés de la France, Richelieu répon-

dit, avec une imperturbable insolence, qu'il ne faisait que suivre les usages de la guerre. Il écrivit à Versailles que les plaintes portées contre lui n'étaient que le résultat de l'envie, irritée par ses succès; mais honteux de la conduite de son général, le gouvernement français crut devoir, en le rappelant, mettre un terme à un brigandage qui désolait l'Allemagne, sans servir la cause qu'il soutenait.

Richelieu, revenu à Paris dans le mois de février 1758, paya, assure-t-on, plus d'un million de dettes et éleva, au fond du jardin de son hôtel, un élégant pavillon, que le public appela le pavillon de Hanovre [1], en souvenir des vols du maréchal [2].

[1] Ce pavillon, connu encore sous ce nom, forme le coin de la rue Louis-le-Grand et du boulevard des Italiens.

[2] *Vie de Frédéric II, roi de Prusse*, tom. II, p. 49 et suiv., 63 et suiv., 236. — *Œuvres complètes de Voltaire*, tom. LVII, p. 293, 298, 363, 368, 372, 376, 380 et suiv., 388, 396, 401, 402. — *Correspondance du comte de Saint-Germain, ministre de la guerre sous Louis XVI, avec Pâris-Duverney* (Mulhausen, 19 novembre 1757). — *Lettres inédites de Voltaire, recueillies par M. Du Cayrol*, tom. I, p. 506. — *État des finances du royaume de France, de* 1755 *à la fin de* 1761, manuscrit de la bibliothèque mazarine, P 2541. — *Œuvres posthumes de Frédéric II*, tom. III, p. 222 et suiv., 252 et suiv., 260 et suiv. — *Mémoires de Napoléon*, tom. VII, p. 203 et suiv., 211. — *Causeries du lundi, par Sainte-Beuve*, tom. VII, p. 18 à 34, Paris, 1854. — *Traité de la grande tactique*, par Jomini, tom. I, p. 441 et suiv. — *Biographical essays by Macaulay*, Frederic the great, p. 76 et suiv. — *Mémoires du duc de Luynes*, tom. XVI, p. 156, 204, 230, 255, 266, 303, 305, 340, 424. — *Mémoires du maréchal de Richelieu*, tom. IX, p. 187 et suiv., 192 et suiv. — *Memoirs by Horace Walpole, Earl of Orford*, tom. II, p. 266 et suiv. — *Mémoires de Madame du Hausset*, p. 181, 183. — *Journal de Barbier*, tom. IV, p. 214 et suiv., 225 et suiv., 229, 233 et suiv., 236, 243, 245, 255 et suiv., 271. — *Recueil général des anciennes lois françaises*, tom. XXII, p. 272, 16 avril 1757; p. 274, 30 août 1757. — *Archives générales*, X 8486, année 1757; X 8488, année 1758; X 8489, année 1758; P 2471, année 1756; P 2475, année 1758; P 2720, année 1756; E 3458; E 3559, année 1757. Arrestation d'un grand nombre d'individus du peuple et de la bourgeoisie, pour avoir parlé du roi avec


Benares
Gange
Fl.
BENGALE
Chandernagor
Calcutta
LAQUEDIVES
CÔTE DE MALABAR
Karical
Negapatam
Trichinapaly
Tanjore
Mgnes
Madure
Tinevelly
C. Comorin
Trinquemalé
CEYLAN
COTE
ILES MALDIVES
MER DES INDES
Myriamètres
Lieues
Lieues Marines
CARTE F.


THE AST

Les attaques dirigées par l'Angleterre contre les côtes de France, ne l'avaient heureusement pas été par des généraux aussi habiles ni aussi heureux que Frédéric. Pitt, sur des avis assez légèrement accueillis, s'était bercé de l'espoir d'une surprise de Rochefort, qui était devenu un vaste entrepôt maritime; mais, décidée au mois de juillet, l'expédition ne s'était trouvée prête qu'en septembre, à un moment où la mer commence à offrir des dangers, et où les Français avaient été mis sur leur garde par la présence de troupes assemblées pendant deux mois dans l'île de Whigt. Aussi cette entreprise n'obtint d'autre résultat que l'occupation de la petite île d'Aix et le départ précipité des gardes françaises et suisses, qui s'étaient même arrêtées dans leur marche à la nouvelle de la disparition de la flotte ennemie.

Tentative avortée des Anglais contre le port de Rochefort, octobre 1757.

Sur le continent asiatique il ne dépendait que du ministère de Versailles de tenir tête aux ennemis de la France, et de réparer les désastres causés par une inconcevable obstination à croire qu'il serait possible de maintenir la paix entre les compagnies anglaise et française pendant la guerre qui avait éclaté entre les deux gouvernements [1]. Clives, ayant profité de la crédulité naïve du conseil de Chandernagor, pour reprendre Calcutta aux Indiens, le 2 janvier 1757,

Situation respective des Anglais et des Français dans l'Inde en 1757; Bussy.

insolence. — *Vie privée de Louis XV*, tom. III, p. 136, 161 et suiv., 352 et suiv. — *Siècle de Louis XV*, par Maton de la Varenne, tom. I, p. 225. — *Histoire de la décadence de la monarchie française*, par J. Soulavie, 3 vol. in-8°, Paris, 1803, tom. III, p. 273. État des sommes accordées par Louis XV à l'impératrice Marie-Thérèse pendant la guerre de Sept ans, extrait des registres particuliers de Louis XV. — *Journal historique ou fastes du roi Louis XV*, in-12, Paris, 1766 (29 janvier 1757, 1er janvier 1759).

[1] Voir carte F.

trouva dans cette ville des députés français qui y attendaient la conclusion du traité de neutralité négocié entre les deux compagnies. Il les renvoya à Chandernagor où il ne tarda pas à les suivre à la tête des troupes qu'il avait reçues de Bombay. Chandernagor capitula le 14 mars, et le prince indien qu'il avait vaincu, refusant de chasser les Français réfugiés à Cossimbazar, petite ville au nord de Calcutta, Clives se détermina à le remplacer par un prince dévoué aux Anglais. Il se hâta d'autant plus d'exécuter sa résolution que Bussy, devenu maître des forteresses d'Ingeram, de Bender Malanka et de Visagapatam pouvait arriver d'un jour à l'autre. Dès le 14 mai, la marche des Français sur le Bengale était signalée à Clives, et déjà le gouverneur de Calcutta lui affirmait que Bussy était sur le point d'atteindre Cuttach. Fidèles au plan de Dupleix, les Français étendaient de plus en plus leur influence dans le Decan, et s'ils avaient perdu du terrain du côté du Bengale, ils en avaient gagné dans les environs de Madras. Plein de résolution et de hardiesse, connaissant à fond les usages du pays et les intérêts si compliqués des princes indiens, Bussy s'offrait à Clives comme un adversaire digne de lui, et à la France comme un général capable de défendre ses conquêtes. Malheureusement le gouvernement, qui avait résolu d'envoyer dans l'Inde des renforts considérables, allait montrer, dans l'exécution de ce projet, cette même incapacité qui avait causé la mort de Labourdonnais et ramené en Europe Dupleix comme un criminel.

Fort occupé des mesures qu'il avait à prendre, le

Plans de campagne conçus par le ministère. Lally-Tollendal.

ministère de Versailles s'était naturellement adressé au comte de Lally-Tollendal, un des promoteurs du projet de descente en Angleterre, qui devait être mis à exécution en 1746, sous les ordres du maréchal de Richelieu. Lally appartenant à une famille irlandaise, venue en France à la suite du roi Jacques, avait été soldat presque en naissant. Capitaine dans le régiment de Dillon à l'âge de sept ans, il accompagnait le colonel son père au siége de Girone, et à douze ans, il faisait le service de la tranchée devant Barcelone comme une récréation de vacance, pour employer une expression du vieux Lally. Plus tard, en 1743, ce fut lui qui rallia l'armée française après la bataille de Dettingen et la sauva dans sa retraite. Deux années après, il chargea avec une rare intrépidité la terrible colonne anglaise, qui fut un instant sur le point de changer en défaite la victoire de Fontenoi. Lieutenant général et décoré du grand cordon de Saint-Louis à la suite de ces brillants faits d'armes, Lally n'avait pas abandonné le but de toute sa vie, la restauration des Stuarts sur le trône de l'Angleterre et l'abaissement d'un peuple qu'il regardait comme l'oppresseur de sa patrie. Aussi à la première question du ministre, répondit-il : « Il faut descendre en Angleterre avec le prince Édouard, abattre la puissance anglaise dans l'Inde et conquérir ses colonies de l'Amérique. » La descente en Angleterre fut écartée, mais on demanda au général un plan d'opérations dans l'Inde et dans l'Amérique. Lally ne tarda pas à soumettre ses conceptions militaires au ministère, qui les approuva.

A peine apprit-on à Paris la mission qu'il avait

Lally-Tollendal nommé chef de l'expédition dans l'Inde.

reçue, que les directeurs de la compagnie des Indes, soit désir de montrer de la déférence au ministre, soit mécontentement contre tous ceux qui avaient jusque-là conduit leurs affaires dans l'Asie, se prirent à désirer que Lally commandât l'expédition projetée contre l'Inde anglaise. Une foule de courtisans et de femmes ne manquèrent pas de se joindre aux directeurs de la Compagnie pour influencer les déterminations de ministres qui ne savaient quelle résolution adopter. Lally était brave et énergique, il est vrai; mais, comme cela n'arrive que trop souvent, ces qualités tenaient plus à son tempérament violent et absolu qu'à la rectitude et à l'étendue de son intelligence. Habitué à faire la guerre dans des armées européennes, toujours munies du matériel nécessaire, toujours suivies d'hommes chargés de pourvoir à leur subsistance, pourrait-il veiller par lui-même à tous les détails de l'entretien de ses troupes dans l'Inde? Comment se comporterait-il au milieu du conflit d'intérêts des princes indigènes? Saurait-il nouer et dénouer à propos des alliances, selon les nécessités du moment? Les ministres hésitèrent quelque temps avant de prendre un parti; mais Lally avait une de ces réputations que, par un mépris brutal pour sa propre vie et celle des autres, il n'est que trop facile d'acquérir dans la carrière militaire. Le ministre de la marine, M. de Moras, était faible, il était en outre convaincu, comme les directeurs de la Compagnie, que toutes les fortunes faites dans l'Inde étaient le fruit de rapines; qu'officiers et soldats, dans ce pays, étaient capables des plus grands désordres. Du moment qu'on renonçait à employer les hommes qui par leurs

services s'étaient distingués dans ces contrées lointaines, M. de Lally valait bien un Soubise ou un Richelieu ; il fut donc choisi pour chef de l'expédition.

A la tête de l'escadre qui devait le transporter dans les Indes, fut placé d'Aché, grand seigneur qui se trouvait humilié de commander à des marchands, et ne consentit à se charger du commandement que dans l'espoir d'un avancement rapide. Sa mauvaise humeur augmenta lorsqu'il vit, au dernier moment, que les deux vaisseaux de la marine royale qui devaient l'escorter, recevaient une autre destination ; il résolut de donner sa démission ; cependant il se ravisa et envoya un courrier à Versailles pour la retirer. De son côté, Lally, trompé dans les espérances que lui avait données le ministre, et ne recevant ni les millions ni le nombre de soldats qui lui avaient été promis, déclara qu'il ne partirait pas dans de semblables conditions. Les ordres de Versailles et la promesse du ministre de remplir sous peu les engagements pris, l'y déterminèrent pourtant, et la flotte, qui devait mettre à la voile le 5 mars, appareilla enfin le 5 mai, emportant le germe d'une terrible maladie épidémique, qui décimait l'escadre de M. Dubois de Lamothe et venait de faire périr, en moins de trois mois, trois mille six cents personnes dans la ville de Brest. Ainsi le général chargé de sauver l'Inde française partait sans les ressources qu'il jugeait nécessaires à l'accomplissement de sa mission ; le chef de l'escadre commandait à des officiers et à des soldats qu'il méprisait, parce qu'ils n'appartenaient pas à la marine royale, et les officiers de

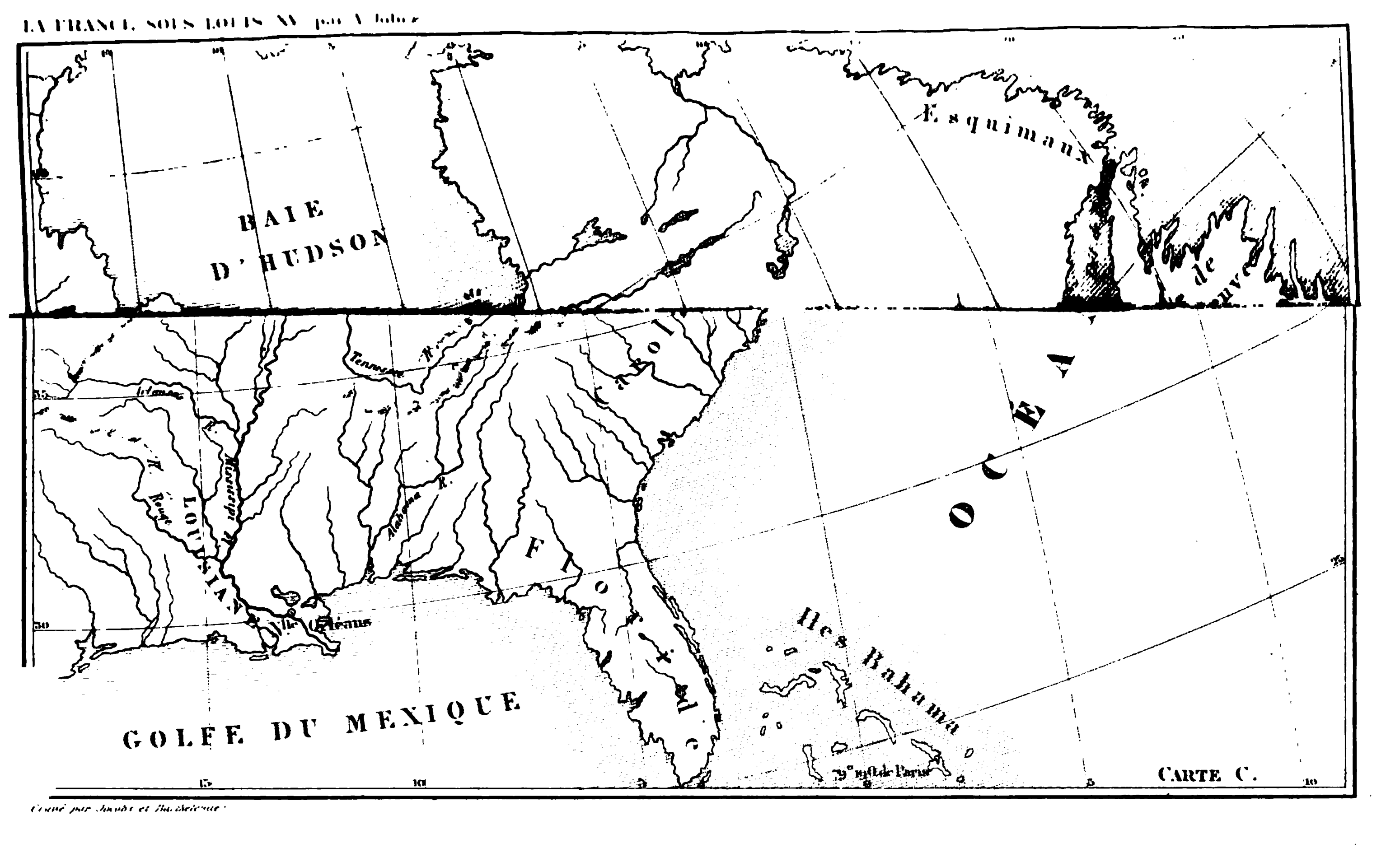
M. d'Aché; la flotte française met à la voile.

la compagnie, qui connaissaient l'opinion de leurs deux chefs sur leur compte, répondaient par la haine à leur arrogance. Durant la navigation, qui fut longue, car l'escadre mit huit mois à arriver à l'Ile de France, des correspondances de Paris eurent le temps d'apprendre aux colons de Pondichéry quels sentiments professaient à leur égard le ministre et les directeurs de la compagnie, et ils surent à l'avance qu'ils n'avaient à attendre que défiance et dédain chez le général chargé de les défendre.

Situation des colonies françaises dans l'Amérique du Nord en 1757.

Les colonies françaises de l'Amérique du Nord, plus difficiles à défendre que celles de l'Inde, tant à cause du peu de ressources qu'offrait un pays inhabité, qu'à cause de l'infériorité numérique des colons français par rapport aux colons anglais, n'avaient pas été entamées en 1757 [1]. Chargé de protéger cette vaste contrée avec des forces inférieures, le marquis de Vaudreuil, avait placé des troupes sur les bords de la rivière Saint-Jean pour recueillir les français chassés de leurs demeures, et ce gouverneur du Canada, établissant une suite de postes depuis le fort Carillon jusqu'au fort Duquesne, les maintenait en communications constantes les uns avec les autres au moyen de sauvages, alliés de la France, qui étaient des courriers intrépides, capables de surmonter tous les obstacles et de se reconnaître de jour comme de nuit dans ces contrées boisées et solitaires. Cette ligne de forts, qui devait assurer aux Français la possession exclusive du fleuve Saint-Laurent et des lacs, était malheureu-

[1] Voir carte C.


LA FRANCE SOUS LOUIS XV
BAIE D'HUDSON
Esquimaux
OCÉAN
Tennessee R.
Mississipi R.
LOUISIANE
R. Rouge
Alabama R.
Nlle Orléans
Floride
Iles Bahama
GOLFE DU MEXIQUE
CARTE C.
79° Ouest de Paris

sement interrompue par trois forts anglais, les forts George, Oswego et Ontario. Vaudreuil, qui venait de faire capituler le fort Bull, qu'une explosion détruisit au moment où les Français en franchissaient les portes, attendait l'occasion de chasser les Anglais des postes qu'ils occupaient encore, lorsque l'arrivée du chevalier de Beaufremont, parti de France vers la fin de janvier 1756, avec six vaisseaux de guerre et trois frégates, et celle du comte Dubois de Lamothe, qui avait quitté Brest, le 3 mai, avec neuf vaisseaux de ligne et trois frégates montés par cinq mille hommes sous les ordres du marquis de Montcalm, vinrent lui permettre enfin de mettre à exécution ses desseins. A peine a-t-il reçu ces renforts que Vaudreuil se décide à attaquer les forts anglais. Montcalm, à la tête de treize cents soldats européens et de dix-sept cents colons ou sauvages, ses alliés, s'avance vers le lac Ontario, à travers un pays désert et accidenté en faisant remonter le fleuve Saint-Laurent par des barques chargées de son artillerie. Il investit le fort Oswego; mais les Anglais l'abandonnent, passent la rivière Choueguen et se concentrent dans le fort Ontario. Les Français les y suivent de près, poussent le siége avec vigueur et les forcent à une capitulation, qui livre à Montcalm sept bâtiments de guerre, cinquante canons, quatorze mortiers et une quantité considérable de munitions de guerre.

Dès que les hostilités, suspendues par l'hiver, peuvent être reprises, les Français livrent aux flammes les arsenaux que les Anglais ont établis sur le lac George, coulent leurs barques et mettent

en fuite, en lui faisant trois cents prisonniers, le colonel Parker, qui avait espéré surprendre le fort de Ticonderoga, à l'extrémité méridionale du lac Champlain. Pour mettre à complète exécution les plans de Vaudreuil, il ne restait qu'à s'emparer du fort George, sur lequel les Anglais veillaient avec d'autant plus de soin qu'il était situé au centre des établissements français. Ils y avaient concentré une garnison de trois mille hommes, et à quelques journées de marche campait un corps de quatre mille soldats commandé par le général Webb. Montcalm, mettant à profit l'adresse supérieure des Français à gagner l'amitié des indigènes, réussit, non sans peine, à plier à la discipline européenne un certain nombre de ses sauvages alliés, et à réunir autour de lui une dizaine de mille hommes. Après avoir surmonté les difficultés d'une longue marche à travers des forêts vierges, il paraît enfin, au mois d'août, sous les remparts du fort George. La tranchée ouverte sans perte de temps, il somme le colonel Monro de se rendre, en lui faisant observer que toute défense est impossible, et qu'un retard de quelques jours peut exposer les assiégés aux barbares vengeances de ses sauvages. Sur le refus de Monro, il multiplie les attaques avec d'autant plus de vivacité, qu'une lettre interceptée lui a appris l'arrivée prochaine du général Webb. Déjà la tranchée atteint les abords de la place quand les Anglais tentent une sortie, qui est vivement repoussée. Profitant de ce succès pour resserrer de plus en plus les assiégeants, Montcalm construit, sous le feu de leurs canons, une chaussée au milieu d'un marais qui protége les remparts de la

place, et il élève une batterie qui va isoler un ouvrage avancé d'une importance capitale pour sa défense, quand Monro consent enfin à signer une capitulation livrant aux Français le dernier des forts possédés par les Anglais sur le territoire de leur colonie du Canada.

Les communications entre la France et l'Amérique sont coupées, défaite de l'escadre du marquis de Duquesne, M. de la Clue.

Durant cette lutte glorieuse, que soutenait avec tant de succès Vaudreuil et Montcalm, deux hommes d'une rare intelligence et d'une rare énergie, la mer se couvrait de navires anglais et les communications entre les colonies françaises et la métropole devenaient de jour en jour plus difficiles. La maladie qui décimait les marins de Brest empêchait de compléter les équipages; à Toulon, c'était le manque d'argent qui retardait l'armement de six vaisseaux de ligne que devait commander M. de la Clue. Lorsqu'enfin ce dernier obstacle eut disparu, au mois de novembre 1757, la Clue mit à la voile, mais n'osant franchir le détroit de Gibraltar, il chercha un refuge à Carthagène, où il se vit bientôt bloqué par une flotte anglaise. Le marquis de Duquesne chargé de le dégager, vint, à la tête d'une escadre composée du *Foudroyant*, de quatre-vingts canons, de l'*Orphée*, de soixante-quatre, de l'*Oriflamme*, de cinquante, et d'une frégate de trente-six. Arrivé en vue de Carthagène, le 28 février 1758, il engagea avec les Anglais un combat dont M. de la Clue resta l'impassible spectateur. L'*Orphée* fut pris sous ses yeux et le marquis de Duquesne, forcé de se rendre à un vaisseau anglais d'une force inférieure, fut emmené prisonnier à Gibraltar. Peu de jours après, M. de la Clue regarda comme un succès de pouvoir rentrer à Toulon, et le Canada se trouva

ainsi privé des secours qu'il avait mission d'y conduire.

Désordres dans l'armée française campée en Allemagne.

La situation de l'armée française en Allemagne n'était pas meilleure. Après avoir formé une foule de projets pour rejoindre les Suédois dans les environs de Stralsund [1], Richelieu avait fini par traverser l'Aller, en suivant les Hanovriens jusqu'à Lunebourg sans les entamer; puis il était revenu sur ses pas et avait mis ses troupes en quartiers d'hiver, ne s'occupant d'ailleurs ni de pourvoir à leur entretien ni de leur assigner les postes qu'il fallait occuper. Aussi, quand au mois de février 1758, son successeur, le comte de Clermont, prince du sang, alla prendre le commandement de l'armée, la trouva-t-il dans un état complet de démoralisation et de dénûment. Les officiers, d'accord avec les fournisseurs, s'appropriaient l'argent destiné à la solde des soldats et à l'entretien des hôpitaux; les soldats, mourant de faim, pillaient les campagnes, et les habitants de la contrée, réunis partout en bandes, assommaient tous les militaires qu'ils pouvaient surprendre.

Découragement de Bernis, sa correspondance avec le comte de Choiseul.

Frappé de l'impuissance de plus en plus visible de sa patrie, le ministre des Affaires étrangères Bernis faisait déjà, le 13 décembre 1757, confidence au comte de Choiseul de son patriotique désespoir : « On ne meurt pas de douleur, lui écrivait-il, puisque je ne suis pas mort depuis le 8 septembre (veille de la capitulation de Closter-Zeven). Les fautes depuis cette époque ont été entassées de façon qu'on ne pourrait guère les expliquer qu'en

[1] Voir carte G, p. 19.

supposant de mauvaises intentions. J'ai parlé avec la plus grande force à Dieu et à ses saints ; on ouvre de grands yeux tristes, et tout est dit. Il me semble être le ministre des Affaires étrangères des limbes; voyez, mon cher comte, si vous pouvez plus que moi exciter le principe de vie qui s'éteint chez nous. L'indiscipline est partout, personne n'est obéi, on demande à Belle-Isle et à Duverney des mémoires et des plans qui ne sont pas suivis. L'apathie (de Louis XV) est complète, il n'y a pas d'exemple qu'on joue si gros jeu avec la même indifférence qu'on jouerait une partie de quadrille. Dieu veuille nous envoyer une volonté quelconque, ou quelqu'un qui en ait pour nous; je serai son valet, si l'on veut, de bien bon cœur [1]. » Le malheureux Bernis, que son

[1] Cette correspondance de Bernis avec Choiseul existe aux archives des Affaires étrangères. Nous l'avons eue entre les mains et parcourue pendant le ministère de M. Bastide en 1848. Désirant la relire depuis, je fis demander à M. Drouin de l'Huys par un de ses collègues au sénat, s'il consentirait à autoriser en ma faveur la communication de quelques documents des archives de son ministère; M. Drouin de l'Huys, que j'avais eu l'honneur de connaître, sembla disposé a accéder à ma demande et m'adressa à M. Cintrat, directeur de ces archives. M Cintrat me déclara que jamais on ne communiquait rien des archives dont il avait la garde; en ayant, il est vrai, la bonté de m'apprendre que les traités de paix avaient été imprimés. Je ne pus que m'incliner devant une décision qui était évidemment celle de son ministre; car les archives ont été ouvertes plusieurs fois à des personnes occupées de travaux historiques. Elles ne l'ont jamais été toutefois aussi libéralement qu'en Angleterre, où l'on obtient sans difficulté communication des documents diplomatiques jusqu'à l'époque de la Révolution française, parce que les habitudes créées par une longue et ancienne servitude ne sont pas détruites, et que les citoyens français sont encore placés dans une notable infériorité vis-à-vis des fonctionnaires publics. Un de nos écrivains les plus habiles et un de nos hommes d'État les plus distingués M. de R... ayant bien voulu m'offrir de demander communication de la copie des lettres de Bernis à Choiseul que possédait le chancelier Pasquier, je me trouvai encore privé de ce document historique par le fait de M. Cintrat. M. le chancelier s'étant, lorsqu'il était

goût pour les fleurs et son embonpoint avaient fait comparer, par Voltaire, à une célèbre bouquetière nommée Babet, se sentait attristé des imprécations et des cris de douleur du peuple. Il ne savait quel parti prendre au milieu des récriminations des généraux, qui s'accusaient les uns les autres, des plaintes des courtisans qui ne touchaient plus leurs pensions, des demandes de secours qui arrivaient des armées désorganisées et des ports de mer laissés sans

ministre des Affaires étrangères, donné à lui-même le droit de prendre copie de ces lettres, avait confié cette copie à M. Sainte-Beuve, et M. Sainte-Beuve s'était avisé de remercier publiquement monsieur le chancelier de son obligeance. En apprenant ainsi que ces lettres étaient entre les mains de M. Pasquier, M. Cintrat crut naïvement à une soustraction de pièces : il écrivit au chancelier de restituer sur-le-champ ce qu'il avait enlevé. Comme il s'adressait à un vieillard dans un moment où la France était sous le poids de la terreur que lui imposent toujours ses sauveurs, M. Pasquier s'exécuta et donna son petit volume. J'aurais pu, dit-il à M. de R..., le faire copier, j'en avais le temps, je pouvais ne pas le rendre, mais on ne sait pas ce que peuvent faire ces gens-là. C'est ainsi que les archives du ministère des Affaires étrangères se sont enrichies, grâce à M. Cintrat, d'un volume qui ne leur appartenait pas; c'est ainsi que j'ai été forcé de me contenter du travail imprimé de M. Sainte-Beuve.

L'impression récente de documents inédits et l'étude attentive de pièces déjà publiées, ont rendu moins regrettable pour nous, la fermeture des archives du ministère des Affaires étrangères. Une foule de documents puisés dans ces archives, si bien gardées dans l'intérêt du repos des employés ou de leurs spéculations de librairie, ont été livrées au public soit par les employés des Archives eux-mêmes, soit par des personnes que des ministres distingués par la hauteur de leurs vues et leur esprit libéral ont autorisées à y entrer Les révolutions fréquentes, on pourrait dire périodiques, auxquelles la France semble prédestinée, ont aussi aidé à la connaissance de la vérité. Un gouvernement nouveau tient peu à cacher les sottises et les fautes de ceux qui l'ont précédé, et il arrive toujours un moment où il est assez libéral pour les faire connaître. Il est vrai que ce moment est court, car il ne tarde pas à suivre les errements de ses prédécesseurs; mais quelque fugitifs que soient ces instants, la lumière se fait et il est difficile que, dans une période de cinquante ans, on ne sache pas tout ce qui s'est passé dans les cinquante années précédentes. Le tout est de chercher, comme nous avons fait, sans épargner ni le temps ni l'argent.

défense. L'aménité charmante de son caractère, sa spirituelle bonhomie avaient été ses seuls titres au poste qu'il occupait, et ses travaux politiques s'étaient bornés à composer des vers où il vantait tantôt les vertus et le génie du roi, tantôt les grâces et la modestie de Mme de Pompadour.

On dira quel dieu favorable
Accorda Louis aux humains.
. . . .
Que son nom béni d'âge en âge
Des siècles perce le chaos;
Qu'il soit le modèle du sage,
Qu'il soit l'exemple des héros.
. . . .
Nous reverrons enfin cet heureux âge,
Où les penchants déterminaient le choix.
Déjà les dieux nous offrent dans ces bois,
Des plaisirs purs et des jours sans nuage.
Tout va changer. Les crimes d'un volage
Ne seront plus érigés en exploits;
La pudeur seule obtiendra notre hommage,
L'amour constant rentrera dans ses droits.
L'exemple en est donné par le plus grand des rois,
Et par la beauté la plus sage.

Bernis désire que la France fasse la paix.

Tant qu'il ne s'agissait que de menacer, lors de son ambassade, la tranquillité du procurateur de Saint-Marc à Venise, « s'il avait une jolie femme » comme l'écrit Voltaire; et même de rédiger les clauses d'un traité désiré par le roi et surtout par la marquise, Bernis avait aisément suffi à la besogne. Mais la situation s'était bien compliquée depuis que, pour employer les propres expressions de Louis XV, « ce fou de roi de Prusse, voulant faire du bruit comme Julien l'apostat, avait risqué le tout pour le tout et gagné presque la partie, quoiqu'il fût sans religion, sans mœurs et sans principes. » Soutenu par la faveur que les fausses

nouvelles propagées par le gouvernement et les succès du début de la campagne, avaient attachée au traité conclu avec l'impératrice, Bernis avait pu se faire un instant illusion sur la facilité d'assurer le triomphe des combinaisons politiques auxquelles il avait participé. Mais la capitulation de Closter-Zeven, si légèrement signée et, deux mois après, la bataille de Rosbach, l'éclairaient sur la valeur des hommes à qui étaient confiées les destinées de la France. « Les grandes places m'avaient rendu malheureux, écrivit-il plus tard du sein de la retraite, en se rappelant cette époque agitée de sa vie, parce que je sentais que je ne pouvais y acquérir la réputation que mon âme ambitionnait, ni faire le bien de ma patrie. J'étais trop sensible aux maux publics, quand le public avait le droit de m'en demander la guérison. » A partir de ce moment, Bernis ne pensa plus qu'à faire la paix. « Plus j'ai été chargé immédiatement de cette grande alliance, manda-t-il à Choiseul, plus on doit m'en croire quand je conseille la paix. Il ne s'agit pas de traiter avec le roi de Prusse, mais de faire la paix avec l'Angleterre. Nous allons jouer le plus gros jeu du monde. Des soixante millions que nous venons d'avoir, il y en a déjà plus de vingt qui sont dépensés. La marine en a coûté soixante cette année, sans payer un sou des dettes anciennes, ni la plus grande partie du courant. Où trouverons-nous de nouvelles ressources pécuniaires? nous allons soudoyer dix mille Suédois et plus de dix mille Saxons; quelle dépense ajoutée à une dépense déjà énorme! si nous avions des Colbert, des Desmaret ou des fous ingénieux comme Law,

nous pourrions trouver bien des expédients. Le public n'a point de confiance, tout est tourné en fronde et en plaintes. » Au milieu de ces doléances, la bouquetière Babet réapparaît tout à coup pour demander à Choiseul « d'acheter un grand habit de femme, fond bleu, brodé en soie blanche, sur une étoffe de printemps, » achat dont s'acquitta à merveille l'ambassadeur de France.

Déplorables débuts de la campagne de 1758.

La campagne de 1758 s'ouvrit pour la France dans les plus mauvaises conditions. Paralysée au début de la guerre par les luttes élevées dans son parlement, l'Angleterre avait fini, comme cela arrive généralement chez les peuples libres, par organiser un ministère d'autant plus puissant et obéi que le pays était agité par une grande passion nationale. Maître du pouvoir à l'applaudissement de tous les partis, Pitt donnait une vive impulsion aux affaires militaires, et si ses audacieuses attaques contre les côtes de France n'avaient pas réussi, il était au moins parvenu à couvrir les mers de flottes et à isoler toutes les colonies françaises de leur mère-patrie. La Russie, tout en restant l'alliée de la France et de l'Autriche, était paralysée par un accord secret intervenu entre l'héritier d'Élisabeth et Frédéric. La retraite des Russes, l'année précédente, après une victoire remportée contre les Prussiens, était le signe visible d'un changement prochain de la politique adoptée par le cabinet de Saint-Pétersbourg. Un subside de sept cent mille livres (17 millions) accordé au roi de Prusse par le parlement d'Angleterre, lui donnait les moyens d'augmenter ses armées de plus de cinquante mille soldats, et des troupes anglaises, destinées à renforcer

l'armée hanovrienne, devaient être mises en marche à l'époque même où Frédéric, toujours à Breslau, complétait le contingent de ses régiments décimés par le feu de sept batailles et par les maladies. Le prince Ferdinand de Brunswich n'avait pas attendu la fin de l'hiver pour entrer en campagne. Disposant de trente-six mille hommes de toutes armes; et pouvant compter sur la coopération du prince Henri de Prusse, qui en commandait sept à huit mille en Saxe, le prince Ferdinand n'hésita pas à franchir l'Aller et le Weser [1] le 22 février, quoiqu'ils charriassent des glaçons, et il s'empara de Werden sur l'Aller et d'Hoya sur le Weser. L'armée française, qui comptait une soixantaine de mille hommes [2] et occupait Minden, Hameln, Nienbourg, Wesel et Dusseldorf, fut saisie d'une vive panique à la nouvelle de cette attaque imprévue. Un régiment entier fût enlevé dans les environs de Hanovre, et le comte de Saint-Germain quitta à la hâte Brême avec les quinze mille hommes établis, tant dans la ville que dans les environs, pour rejoindre le gros de l'armée dont les corps dispersés, notamment ceux qui, s'étant repliés devant la marche du prince de Prusse par Mansfeld et Hildesheim, avaient fini par se concentrer entre Hameln et Osna-

[1] Voir carte G, p. 19.

[2] Dans l'appréciation des forces militaires, qui nécessairement ne peut être qu'approximative, nous avons adopté les chiffres des relations allemandes citées par Jomini, tome I, p. 417, 472, 492, qui fixent la force des bataillons prussiens à environ six cents hommes et celle de leurs escadrons à cent hommes. Pour la force de l'armée française, nous avons suivi les états militaires qui se trouvent à la bibliothèque de l'Arsenal en partie formée des papiers et des livres de M. de Paulmi d'Argenson. Ils indiquent le chiffre de six cents hommes pour un bataillon français et celui de cent vingt hommes pour un escadron.

bruck. A l'annonce que Minden était menacé par les Hanovriens, le successeur de Richelieu, le comte de Clermont, expédia à son secours le duc de Broglie à Buckelbourg, mais il arriva trop tard. Le 8 mars, Minden s'était rendu à discrétion à la première attaque de l'ennemi, et de sa garnison forte de plus de cinq mille hommes, il ne s'était échappé que quinze cents hommes, grâce à l'énergie d'un caporal du régiment Lyonnais, nommé la Jeunesse, qui, soulevant l'indignation de ses camarades contre la lâcheté de leur chef, s'était frayé un passage à travers les assiégeants. Le duc de Broglie rejoignit, du côté de Paderborn, Clermont qui reculait devant les Hanovriens en marche sur Bielefeld. Venu pour rétablir quelque notion d'ordre dans une armée qu'avait démoralisé l'esprit de rapine de son ancien général, le comte de Clermont avait suffi à sa tâche tant qu'il ne s'était agi que de la condamnation de fournisseurs recevant en argent les vivres qu'on devait leur livrer en nature pour la subsistance des soldats, ou de la dégradation de quelques officiers que leurs relations de famille n'assuraient pas contre l'impunité; mais lorsque, de cette guerre contre des abus intérieurs, il s'était agi de passer à celle que nécessitaient les entreprises d'un ennemi actif, le comte de Clermont n'avait pas tardé à montrer son insuffisance. Perdant son sang-froid devant les premiers échecs qu'il venait de subir, il renonça à toute résistance, et malgré la supériorité numérique de ses forces sur celles dont disposait le prince de Brunswick, il évacua Lippstadt, Hamm, Munster, et courut passer le Rhin, le 3 avril, à Wesel, abandonnant ses magasins et ses hôpitaux

entre les mains des Hanovriens, qui n'avaient eu qu'à aller devant eux pour enlever onze mille prisonniers aux Français. La désorganisation des troupes s'était accrue au point de devenir un vrai désastre par suite de cette retraite insensée; les officiers s'emparaient de tout ce qu'ils pouvaient prendre dans un pays qu'ils pensaient ne pas revoir, les soldats se gorgeaient de liqueurs et de vin, et les militaires de tous rangs et de toute qualité s'accablaient, à l'envi les uns des autres, de railleries et d'insultes. Parmi les chefs exprimant leur mépris et leur blâme avec le plus de force, figurait le comte de Saint-Germain, officier général qui gâtait malheureusement d'incontestables qualités par un caractère envieux et une de ces activités fébriles de l'esprit prêtes à ébaucher une foule de projets dont aucun ne se réalise. Le comte de Clermont ayant envoyé un jour un de ses aides de camp demander à Saint-Germain dans quelle direction se trouvait l'ennemi, celui-ci prit sa lunette, la braqua sur son général en chef, et répondit à l'officier : « Regardez bien, c'est-là qu'il est. » Ne se croyant pas encore en sûreté derrière le Rhin, le comte de Clermont aurait fui plus loin si une lettre du roi ne lui eût pas défendu de reculer davantage. « J'aurais mieux aimé détruire notre armée par un combat que par une retraite, » écrivait Bernis à Choiseul; ce malheur ne devait pas tarder à couronner la série des fautes qu'il déplorait.

L'honneur d'une nation compromis, son sang répandu pour le caprice d'un homme.

Le prince Ferdinand, qui s'était arrêté à Munster pour faire reposer ses troupes à la suite du début facile et glorieux de sa campagne, avait en face de lui deux armées ennemies, celle de Clermont concentrée

sur la gauche du Rhin à Wesel et dans ses environs, et celle que commandait le prince de Soubise entre Francfort et Hanau. Louis XV et la marquise avaient tenu à donner au vaincu de Rosbach les moyens de se réhabiliter. « Le roi aime monsieur de Soubise, mandait Bernis à Duverney, il voudrait le mettre à portée d'avoir sa revanche du 5 novembre, voilà la vérité. Il faut ne pas contrarier son maître et le servir dans son goût, surtout lorsque les circonstances rendent tout autre parti impossible ou dangereux. » Ce précieux aveu, qui peut faire honneur au dévouement du roi et de la marquise pour leurs amis, montre les dangers d'une nation qui abandonne ses destinées aux caprices d'un homme. Le sentiment qui poussa Louis XV à confier l'honneur d'un peuple et son sang à un général incapable est le même que celui qui dicta la terrible réponse de Napoléon à Metternich après l'hécatombe de Russie : « Monsieur, vous n'avez pas comme moi l'âme d'un soldat, vous n'avez pas vécu dans les camps, vous n'avez pas appris à mépriser la vie d'autrui et la vôtre quand il le faut... que me font à moi deux cent mille hommes [1]. » Il

[1] M. Thiers, dans le récit que l'on peut lire tome XVI, p. 68, de son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, ajoute « ces paroles, dont nous ne reproduisons pas la familiarité soldatesque, émurent profondément M. de Metternich, » ce qui prouve que Napoléon accentua encore davantage le dédain qu'il professait pour la vie de ses semblables. La continuation de l'entretien avec Metternich montre de plus en plus le caractère d'égoïsme et de perversité profonde qu'engendre fatalement un pouvoir sans limite. « Redevenu maître de lui, Napoléon dit à M. de Metternich, avec un sourire ironique : Après tout, les français, dont vous défendez ici le sang, n'ont pas tant à se plaindre de moi. J'ai perdu, cela est vrai, deux cent mille hommes en Russie, il y avait dans le nombre cent mille soldats des meilleurs : ceux-là je les regrette... oui je les regrette vivement... quant aux autres, c'étaient des Italiens, des Polonais et principalement des

n'y a dans le mépris que tous deux éprouvent pour le peuple que la différence du caractère des deux souverains. Louis XV, pas plus que Napoléon, n'a conscience du respect dû à la vie de ses semblables, Louis XV, pas plus que Napoléon, ne pense qu'il a des devoirs à remplir vis-à-vis des Français. Pour le souverain d'ancienne lignée, pour le souverain élu de la veille, la nation est un troupeau dont ils disposent à leur guise. La France a été confiée à tous deux par la Providence, ils ne sont pas de même nature que leurs semblables, et les souffrances des hommes sont des détails dont ils ne doivent tenir aucun compte dans leurs desseins.

Les Français battus à Closter-Camp, 12 juin 1758.

Pouvant choisir l'armée qu'il attaquerait, le prince Ferdinand de Brunswick se décida à faire observer Soubise par une division envoyée du côté de Francfort et à poursuivre ses avantages contre le comte de Clermont. Il savait, grâce à la négligence des Français qui n'avaient ni gardes, ni sentinelles, ni postes avancés, tout ce qui se passait dans leur camp. Des officiers hanovriens, profitant de la facilité qu'avait toute personne de le parcourir, s'y promenaient journellement sous divers déguisements et entendaient jusqu'aux discussions des conseils de guerre qui se tenaient à haute voix sous une tente. L'armée hanovrienne passa donc le Rhin à Rees au-dessous de Wesel, se porta sur Clèves et de cette ville, qu'elle occupa, se mit à remonter le Rhin à la recherche des Français qu'elle surprit, le 12 juin, en avant de Closter-Camp. Le combat engagé avec vivacité se

Allemands. » A ces paroles Napoléon ajouta un geste qui signifiait que cette dernière perte le touchait peu.

termina à l'avantage des hanovriens, et le comte de Clermont, terrifié, battit en retraite toute la nuit, traversa Crevelt, et se mit à marcher dans la direction de Neuss.

Réfléchissant toutefois quelques jours après qu'il avait ordre de ne pas fuir constamment, Clermont se décida à revenir sur ses pas et à s'établir non loin de Crevelt, dans une forte position, où sa droite, en s'appuyant sur Fischeln, se trouvait couverte par des marais qui allaient jusqu'au Rhin, où sa gauche était protégée par Anrath et son centre par les vestiges du canal creusé pour joindre la Meuse au Rhin. Le prince Ferdinand, tenant plus compte de l'état de démoralisation de l'armée qui lui était opposée que de sa supériorité numérique, n'hésita pas à l'attaquer. Résolu à aborder les Français par leur gauche, il laissa la moitié de ses troupes vis-à-vis de leur centre et de leur droite, et se jetant avec l'autre moitié à travers des chemins presqu'impraticables, il apparut tout à coup sur les derrières des Français entre Anrath et Fischeln. Les soldats de Clermont, protégés par un ruisseau, au delà duquel s'élevait un pli de terrain, firent bonne contenance d'abord, et soutinrent vivement l'attaque, mais, dans une charge de la cavalerie, le fils du duc de Belle-Isle, le comte de Gisors, qui la commandait, étant tombé mortellement blessé, ses soldats reculèrent. Ce moment d'hésitation, coïncidant avec l'arrivée du prince héréditaire de Brunswick à l'appui du prince Ferdinand, et avec les dispositions prises par le général Wangenheim pour une attaque de front des Français, le comte de Clermont jugea que le

Bataille de Crevelt, 23 juin 1758.

moment était venu de céder. Les soldats qui, d'après le dire des officiers, étaient presque tous ivres, ne pouvant conserver assez de sang-froid pour exécuter un mouvement rétrograde, il se produisit en un instant un grand désordre dans leurs rangs. Sept mille prisonniers restèrent entre les mains du prince Ferdinand, et le comte de Clermont, reculant dans la direction de Neuss, n'arrêta son armée que dans les environs de Cologne. Le résultat de cette défaite fut la reddition de Dusseldorf, le 8 juillet, au prince Ferdinand, l'occupation de Ruremonde par le prince héréditaire de Brunswick, qui poussa des partis jusque dans les environs de Bruxelles, et l'investissement de Wesel, où était renfermé Chevert.

Indignation de Paris, lettre du Dauphin à son père.

L'indignation de Paris fut extrême à la nouvelle des échecs successifs subis par les armes françaises. La marquise, qui avait passé un traité avec l'Autriche, Bernis qui l'avait rédigé, devinrent de plus en plus l'objet de la haine publique, et les menaces de mort redoublèrent contre eux. Profondément ému, le Dauphin demanda à son père la permission d'aller à l'armée. « Je suis sûr, écrivait-il, qu'il n'y a point de Français dont le courage ne soit ranimé et qui ne devienne invincible à la vue de votre fils unique qui le mènera au combat. — Votre lettre, répondit Louis XV, m'a touché jusqu'aux larmes. Il ne faut pas se laisser accabler par le malheur, c'est aux grands maux qu'il faut de grands remèdes, ceci n'est qu'une échauffourée. »

Belle-Isle, ministre de la guerre, il crée Contades maréchal.

Dans le désir de donner une impulsion à la fois plus énergique et plus éclairée aux affaires de la guerre, il avait été jugé nécessaire de changer le ministre,

M. de Paulmy. Comme les hommes capables sont rares dans un gouvernement absolu, puisqu'ils ne peuvent se faire connaître que dans des fonctions domestiques ou se faire recommander que par ceux qui en exercent, Louis XV songea au vieux maréchal de Belle-Isle, toujours avide de jouer un rôle, malgré ses soixante-quatorze ans. Le fatal auteur de la guerre de 1740 n'avait rien perdu de la faconde qui en impose aux ignorants, et de l'activité malsaine qui lui faisait concevoir une multitude de projets chimériques. Quoiqu'il eût plus d'une fois appelé M. de Paulmy son enfant, et juré qu'il défendrait sa position en se mettant sur la brèche, Belle-Isle ne fit aucune difficulté pour le remplacer dans ses fonctions. Le comte de Clermont, qui avait été nommé général en chef avec l'approbation de Belle-Isle, ne pouvant conserver ce poste après avoir abandonné l'Allemagne et terminé par une défaite une campagne honteuse, il fallut s'occuper de le remplacer. Qui prendre? L'opinion publique désignait principalement deux généraux : Chevert et de Saint-Germain. Une grande partie de l'armée réclamait le comte de Saint-Germain, mais la marquise voulut M. de Contades; et Belle-Isle, après l'avoir choisi, se hâta de l'élever au grade de maréchal, car il s'agissait, non de récompenser ses services, mais de faciliter la promotion à cette dignité de M. de Soubise, cadet de M. de Contades, comme lieutenant-général.

afin de pouvoir conférer aussi ce grade à M. de Soubise.

A la suite de ce choix, qui prouvait combien les intérêts généraux du pays étaient subordonnés aux convenances particulières de la cour, Belle-Isle se mit à faire des règlements et des circulaires pour

Belle-Isle blâme l'ambition des officiers qui visent à des grades supérieurs,

Sa correspondance avec Contades.

ramener la discipline dans les troupes et calmer les ambitions désordonnées. « On a trop multiplié les grades, mandait-il, le 15 juillet, à M. de Contades. Tout le monde veut être colonel et lieutenant-colonel, et les uns et les autres brigadiers, après quoi on ne sait plus qu'en faire. Personne ne veut plus rester capitaine. On demande des commissions de lieutenant-colonel pour tous les capitaines qui se sont trouvés à la moindre action ; témoin la demande que fait aujourd'hui M. de Saint-Pern pour une affaire où il y a eu au total six hommes tués et trente blessés. Si on suivait ce principe, au premier grand siége, tous les capitaines de grenadiers deviendraient lieutenants-colonels. » Un règlement défendit, à la suite de cette correspondance, de faire d'un capitaine un lieutenant-colonel avant cinq années d'exercice dans son grade et d'un lieutenant un capitaine avant deux années. Belle-Isle perfectionna les instructions relatives aux retranchements à opérer sur les frais de table et d'équipages des officiers. Avertissant Contades des ordres qu'il avait donnés sur les dépenses à l'intendant de l'armée, Gayot, il le pria de l'aider à retrancher celles qui étaient superflues et à économiser sur celles qui étaient indispensables. « Pourquoi, continuait-il, donner du fourrage sec au quartier général, c'est ce que je n'ai jamais vu quand on est en pleine campagne et que l'on fourrage. Il y a un article de l'hôpital ambulant qui me paraît exhorbitant.

« Vous me dites que votre cavalerie a besoin d'une grande quantité de chevaux, vous me parlez encore de la faiblesse de vos bataillons. Si cela est ainsi,

c'est une nouvelle preuve de l'infidélité des revues; car, par l'état que M. le chevalier de Fumel vient de m'envoyer de la force de votre cavalerie, il ne manque au total que neuf-cent dix hommes et seize cent soixante chevaux, ce qui serait bien médiocre. Je vois même, par l'état de M. de Cornillon, que vous aviez cinquante-neuf mille neuf cents hommes dans l'infanterie, dont quarante-trois mille trois cent quarante-et-un sont effectifs sous les armes, sans y comprendre les Saxons ni les bataillons de milice. Il faut couper court, à quelque prix que ce soit, à cette fausseté et cet abus criminel. Vous y avez vous-même, M. le maréchal, le premier intérêt pour que le roi et le public ne vous croient pas à la tête de soixante-dix mille combattants, quand vous n'en avez peut-être pas cinquante ou cinquante-cinq d'effectifs. Je ne saurais vous exprimer à quel point je suis fâché de voir que le roi ne puisse pas être obéi sur un fait de cette espèce et que vous, qui commandez l'armée, ne puissiez pas savoir au vrai ce que vous avez ou n'avez pas [1]. »

[1] *Memoirs of Horace Walpole Earl of Orford*, tome II, p. 235 et suiv., 293 et suiv. — *Journal de Barbier*, t. IV, p. 240, 252, 258, 261, 264, 277 et suiv. — *Vie privée de Louis XV*, t. III, p. 128 et suiv., 146 et suiv., 160 et suiv., 345 et suiv., t. IV, p. 1 et suiv. — *OEuvres posthumes de Frédéric II*, t. III, p. 258 et suiv., 271 et suiv. — *Lettres du maréchal de Belle-Isle à M. de Contades, avec des extraits de lettres de M. de Contades à M. de Belle-Isle, en* 1758, in-12, Amsterdam (Paris), 1759, p. 9 et suiv., 40 et suiv. 77 et suiv., 87 et suiv. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. XVI, p. 200 et suiv. 380, 480. — *Biographical Essays by Macaulay*, p. 80 et suiv. — *Histoire de la Guerre contre les Anglais*, in-8°, Genève, 1759, p. 200 et suiv, 220 et suiv. — *Mémoires de Napoléon*, t. VII, p. 214 et suiv. — *Mémoires du colonel Lawrence*, t. I, p. 184 et suiv. — *Traité de la grande tactique, par Jomini*, t. II, p. 22 et suiv. — *Histoire de la conquête et de la fondation de l'Empire anglais dans l'Inde*, par Barchon de Penhoen, t. I, p. 489 et suiv, t. II,

Combat de Lutterberg, 7 octobre 1758.

approche dans la direction de Münden, ne se décida à lui tenir tête que vers le village de Lutterberg. Le général Oberg, appuyant sa droite à la rivière de la Fulde et abritant son front derrière un ruisseau à peine capable d'arrêter de la cavalerie, avait concentré des forces vers sa gauche où il s'attendait à être attaqué. La prévision fut juste. Chevert se porta avec énergie de ce côté. Comme Oberg commandait des troupes inférieures en nombre à celles des Français et qu'il les avait disséminées sur un trop grand espace de terrain, il ne tarda pas à être entamé. Enfermé dans un triangle formé par les deux rivières la Fulde et la Verra, il aurait pu être perdu, si le général en chef des Français eût prêté appui à ses deux lieutenants, Broglie et Chevert. Mais content de voir l'ennemi battu, Soubise resta parfaitement tranquille; tandis qu'Oberg, se couvrant des bois, qui parsèment la contrée, et de la nuit qui arrivait, traversa rapidement Münden et se dirigea sur Gottingue.

A la nouvelle de l'échec éprouvé par ses troupes, le prince Ferdinand de Brunswick, laissant une garnison à Munster, courut avec toute son armée à Lippstadt pour s'opposer à la réunion des deux armées françaises. Les soldats de Contades abandonnèrent Soest après une faible résistance, laissant aux Hanovriens les approvisionnements qui s'y trouvaient amassés, et, le 21 octobre, le général Oberg vint rejoindre, dans cette ville, l'armée dont il avait été momentanément détaché. Tel fut le résultat de ce combat de Lutterberg qui valut la dignité de maréchal à Soubise, et les éloges administratifs dont nous retrouvons en ces termes l'écho dans les dic-

tionnaires de géographie « Lutterberg célèbre par la déroute de l'armée Hessoise-Hanovrienne par les Français en 1758. »

Contades avait essayé de profiter de l'abandon de Munster par le prince Ferdinand pour s'emparer de cette ville. Le duc d'Armentières s'y était porté avec dix-sept bataillons et vingt-six escadrons, mais il en avait trouvé les portes fermées et les remparts couverts de soldats. Il fallait se résoudre à un siége ou à un assaut. Le siége était trop long, l'assaut trop hardi. Aussi les Français se retirèrent-ils après quelques démonstrations d'escalades qui n'intimidèrent pas la garnison. Ils n'attendirent pas le prince Ferdinand qui revint sur ses pas à l'annonce de la tentative faite contre Munster, et laissa, par cette marche, la route libre à Chevert. Ce général avait à peine rejoint l'armée de Contades, que celui-ci repassait le Rhin à Wesel pour prendre ses quartiers d'hiver. Le prince de Soubise ne pouvant se maintenir à Cassel, retourna, vers le 2 novembre, hiverner sur le Mein entre Francfort et Hanau. Les deux armées françaises terminaient leur stérile campagne à l'époque même où l'armée russe rentrait en Pologne à la suite de la terrible lutte qu'avait eu à soutenir Frédéric.

Les Français entrent en quartiers d'hiver, novembre 1758.

Le roi de Prusse, défendu contre les armées françaises par les Hanovriens, avait eu à soutenir avec cent quarante mille hommes l'effort de deux cent quarante mille soldats durant l'année 1758. Partageant ses forces en trois armées, une qu'il commandait en personne en Silésie, une en Saxe, sous les ordres de son frère, le prince Henri, et une sur les

Prise de Schweidnitz, 15 avril 1758.

frontières de la Pologne, il avait préparé de très-bonne heure la campagne qu'il devait ouvrir. Des troupes prussiennes, repoussant les Autrichiens en Moravie [1], s'étaient déjà établies dès le mois de janvier dans les villes de Jägerndorf et Troppau, quand le 14 mars Frédéric échelonna des forces entre Landshut, Friedland et Braunau pour empêcher les Autrichiens de secourir Schweidnitz, dont il commença le siége le 1er avril. Cette ville étant prise le 15, le roi de Prusse se hâta de descendre des montagnes dans la plaine qui l'environne, laissant derrière lui un rideau de troupes destiné à intercepter toute nouvelle de ce qui se passait en Silésie.

Levée du siége d'Olmutz, 1er juillet 1758.

Daun croyait les Prussiens occupés à se reposer des fatigues du siége qu'ils venaient de faire et à renforcer leur armée, quand Frédéric, déjà à Neisse, y partageait ses forces en deux corps d'armée et les acheminait, l'un par la route de Jägerndorf et l'autre par celle de Troppau, sur la ville d'Olmutz, en face de laquelle ils se réunissaient le 3 mai. Le siége d'Olmutz, poussé avec activité, était sur le point de réussir, quand le maréchal Daun, en détruisant un convoi considérable de vivres parti de Neiss pour l'armée prussienne, força ses adversaires de renoncer à leur entreprise.

Sachant que les routes de Jägerndorf et de Troppau étaient occupées en force par les Autrichiens, Frédéric leva son camp pendant la nuit et se dirigea sur Kœnigsgrätz où son armée se trouva réunie le 14 juillet avec tous ses blessés et son artillerie de siége.

[1] Voir carte D, p. 20.

Onze jours après, les Prussiens quittaient la Bohême, et le 10 août ils se trouvaient à Landshut en Silésie. Ce fut dans cette ville que Frédéric apprit que les Russes venaient de commencer leur mouvement offensif et que leur général Fermor, s'avançant de Posen sur Kœnigswald, campait à peu de distance de Custrin [1]. Ne disposant pas de forces suffisantes pour résister aux Russes, le général prussien Dohna pouvait d'un jour à l'autre éprouver un échec

Frédéric, convaincu qu'une défaite subie dans le centre de son royaume aurait de désastreuses conséquences, résolut de faire tous ses efforts pour l'éviter. Laissant son armée au margrave Charles et au maréchal Keith pour la défense de la Silésie, il courut de sa personne avec quinze mille hommes au secours de Dohna. Il se dirigeait sur Francfort par Liegnitz et Crossen, quand il apprit que les Russes, marchant de Landsberg sur Custrin, bombardaient cette dernière forteresse et que Dohna se trouvait non loin d'eux. Le roi de Prusse précipita sa marche et rejoignit Dohna à Gorgast. Du lieu où il se trouvait, il entendait tonner le canon des Russes sur la rive gauche de l'Oder opposée à celle qu'il occupait. Obligé de compter avec le temps, Frédéric calcula qu'il n'avait que trois semaines à consacrer aux Russes, et qu'il devait tenter de s'en débarrasser dans cet espace de temps pour marcher aux Autrichiens, dont les armées pouvaient se tourner, soit contre la Silésie, soit contre la Saxe. Entrer dans Custrin pour franchir l'Oder et marcher aux Russes, c'était s'offrir au feu des bat-

[1] Voir carte H, p. 42.

teries qu'ils avaient établies contre la ville et s'exposer ainsi à des pertes considérables. Décidé à ne pas commettre cette faute, Frédéric établit des batteries vis-à-vis de Drewitz, au-dessous de Custrin, tandis que le général Kœnitz rassemblait des bateaux à quelques lieues plus bas, à Wutzen. Le 22 août, un ordre du jour avait prévenu les soldats qu'ils devaient séjourner dans l'endroit qu'ils occupaient, quand le lendemain, à sept heures du soir, les généraux reçoivent l'ordre de mettre l'armée en marche vers les dix heures. Les soldats suivent en silence le cours du fleuve et s'arrêtent en face du petit village de Gustebiese. Les bateaux préparés par Kœnitz y étaient arrivés depuis les neuf heures, et des ouvriers y construisaient un pont à la hâte. L'avant-garde passa le fleuve dans de grandes barques, et Frédéric le franchit avec les grenadiers du général Wedel. A peine eut-il rassemblé un escadron sur le rivage qu'il courut à sa tête reconnaître la position de l'ennemi. Tout était tranquille autour de lui, aucun cosaque ne parcourait la campagne, le roi ne rencontra que quelques villageois qui le reconnurent et répandirent de proche en proche le bruit de sa venue. Lorsque Frédéric revint après son excursion, attendre sur une hauteur la fin des travaux du pont, il trouva une foule de paysans qui lui adressaient leurs bénédictions, l'appelaient leur libérateur, et racontaient les maux que leur faisaient souffrir des ennemis à demi-sauvages.

Bataille de Zorndorf, 25 août 1758.

Le pont achevé, l'armée prussienne le franchit, et le 24 août, à midi, elle n'était plus séparée des Russes par l'Oder. A cette nouvelle, Fermor abandon-

nant le siége de Custrin, se fit rejoindre par la division de Zernichef, et vint se poster derrière un ruisseau fangeux entre les deux villages de Quartsehen et Zicher. L'armée russe, qui comptait cinquante-quatre mille combattants et avait une centaine de canons, campait en carré, suivant l'habitude qu'elle en avait prise dans ses guerres contre les Turcs. Frédéric, qui n'avait que trente-cinq mille hommes, courut sans perdre un instant au pont d'un moulin situé sur sa gauche, qui franchissait le ruisseau placé vis-à-vis des Russes, et le rendait maître d'un bois appelé la forêt de Massin. Continuant à suivre le lendemain la direction qu'il avait prise la veille, il fit une marche de flanc pour tourner le dos à Custrin et la face au carré des Russes opposé à cette ville. Fermor saisit l'occasion pour attaquer les premières colonnes des Prussiens et y jeter le désordre, mais la cavalerie, intrépidement lancée par le général Sedlitz, répara ce premier échec. Se jetant ensuite sur le carré ennemi, cette intrépide cavalerie l'ouvrit, et permit à l'infanterie d'y pénétrer à sa suite. Le combat, commencé à neuf heures du matin, continua jusqu'à huit heures et demie avec un égal acharnement de part et d'autre sans qu'aucun des combattants demandât ou obtînt quartier de ses adversaires. Enfin, après une suite d'engagements, les Russes, tournant autour du village de Zorndorf, battirent en retraite vers la forêt de Tamsel, abandonnant dix-huit mille des leurs sur un champ de bataille où se trouvaient couchés dix mille Prussiens. Ne pouvant compléter, à cause de ses pertes, la sanglante victoire qu'il

venait de remporter, Frédéric, satisfait d'avoir arrêté le progrès des Russes, attendit ce que ferait le général Fermor. Lorsque le 2 septembre, il le vit rentrer dans son pays, il se résolut à courir en Saxe. Son récent triomphe avait enorgueilli tous les Allemands qui applaudissaient à la gloire d'un de leurs compatriotes et luttaient d'enthousiasme avec l'Angleterre, pour célébrer un roi successivement vainqueur de chacune des nations qui lui faisaient la guerre.

Pendant ces événements, le prince Henri de Prusse, qui occupait un camp dans les environs de Leipzig [1], avait fait la petite guerre contre ses adversaires tout en observant l'armée des Cercles qui était réunie à Saatz en Bohême, sous le prince des Deux-Ponts. A la nouvelle d'une marche de ce prince sur Teplitz, il s'était hâté de courir à Dresde, ne doutant pas un instant que le maréchal Daun n'appuyât avec toutes ses forces l'entrée de l'armée des Cercles en Saxe. Daun venait effectivement de se rejeter sur la Saxe après avoir vu échouer ses premiers projets. Il avait suivi Frédéric dans sa retraite sur la Silésie, et envoyé de Zittau le général Laudon vers Francfort-sur-l'Oder. Il espérait, en laissant une douzaine de mille hommes en Silésie sous le général Harsch, isoler le roi de Prusse de ses armées, et en consacrant sept mille hommes à l'investissement de Neisse, s'emparer de cette importante place de guerre. Mais le margrave Charles, opposant le général Ziethen à Laudon, avait envoyé le général Fouquet à Landshut, et s'était avancé lui-même, entre ses deux lieutenants, jusqu'à

[1] Voir carte D, p. 20.

Lowenberg. Daun, déconcerté par ces manœuvres et par l'annonce de la victoire de Zorndorf, avait résolu son retour sur l'Elbe, de Gorlitz où il s'était avancé. Il menaçait de franchir l'Elbe à Pilnitz, quand le prince Henri, campé à Seidlitz, avertit son frère de la dangereuse position que lui faisait l'armée autrichienne et celle des Cercles qui s'était établie dans le camp de Pirna. Frédéric ramenant avec lui le corps d'armée qu'il avait conduit au secours de Dohna, donna l'ordre au margrave Charles et au maréchal Keith d'abandonner la Silésie en laissant le seul corps de Fouquet veiller à Landshut sur les défilés qui conduisent en Bohême. Le roi de Prusse, descendant directement du nord au midi, de Custrin à Grossenhayn, rencontra son armée que lui avaient amenée ses généraux par une marche de l'est à l'ouest, par Priebus et Spremberg et, le 12 septembre, il se trouvait a Buxdorf. L'armée prussienne, mise en marche dès le lendemain avant le jour, après une conférence qui avait eu lieu dans la nuit entre Frédéric et son frère, occupa les hauteurs qui environnent Dresde, et se lia au corps du prince Henri par des ponts jetés sur l'Elbe. Ne pouvant suivre son premier plan, Daun recula à Stolpen, appuyant sa gauche à Pirna et sa droite à Lobau.

Décidé à forcer Daun de quitter l'Elbe, où sa présence l'empêchait de se porter au secours de Neisse, Frédéric résolut de menacer les communications des Autrichiens avec la ville de Zittau, dépôt de leurs vivres. Se portant sur la droite des Autrichiens, les Prussiens entrèrent le 26 septembre à

Bischofswerda et Bautzen. Ce mouvement amena Daun à quitter Stolpen pour établir son camp à Kitlitz entre les routes qui conduisent de Bautzen à Lœbau, et de Bautzen à Gœrlitz.

Bataille de Hochkirch, 14 octobre 1758

Dans cette nouvelle position, Daun appuyait sa droite à une montagne dominant au loin sur la plaine, appelée le Stromberg, dont il avait garni les flancs d'artillerie, et sa gauche, passant par Hochkirch, allait rejoindre le général Laudon posté derrière un marais depuis sa défaite par le maréchal Keith. Dans cette situation, l'armée autrichienne formait un vaste triangle dont le centre se trouvait en face de Kitlitz et dont les deux côtés s'allongeaient, l'un vers le nord dans la direction de Spremberg, l'autre vers l'ouest dans celle de Bautzen. En marchant de Bautzen à Hochkirch, les Prussiens entraient dans ce triangle et se trouvaient forcés de lui présenter un triangle en sens opposé. Cette situation était d'autant plus critique qu'à l'insu de Frédéric, ordinairement si bien informé, Daun avait amélioré toutes les communications qui reliaient les différents corps de son armée. Le roi de Prusse avait formé le projet de se jetter sur sa gauche, de longer la droite des Autrichiens, et en échappant ainsi à une bataille, de courir en Silésie par Gœrlitz. Il n'attendait plus que des vivres pour pouvoir exécuter ce mouvement, et le 14 octobre était la veille du jour fixé pour le départ des Prussiens, quand Daun, qui avait eu le temps de prendre toutes se dispositions, fit dans la nuit du 13 renforcer le corps du général Laudon, avancer le général Colleredo vis-à-vis du centre de l'armée de Frédéric, et marcher sa droite à la rencontre des Prussiens. Il était à

peine cinq heures du matin et le jour n'avait pas encore paru, quand les Autrichiens lancèrent leurs premières colonnes d'attaque. Laudon se montra derrière les Prussiens au moment ou Daun se présentait devant eux. Surpris par les premiers coups de feu, les Prussiens, courant aux armes à moitié habillés, furent chassés de Hochkirch, que Frédéric essaya vainement de reprendre en y marchant en personne avec toutes ses réserves. Aux ténèbres de la nuit avait succédé un brouillard que perçaient avec peine les lueurs de l'incendie allumé à Hochkirch. Keith voulant reprendre une batterie élevée dans ce village, fut renversé sans vie par la mitraille, et le prince d'Anhalt, dangereusement blessé, dut renoncer à cette entreprise. Quand le brouillard, se dissipant, permit d'embrasser l'ensemble du champ de bataille, Frédéric vit son armée cernée de toutes parts et Laudon prêt à lui fermer les seuls défilés par lesquels il pouvait opérer sa retraite. Mœllendorf, recevant l'ordre d'aller les occuper au plus vite, arriva à Dresde avant Laudon, en fortifia les abords et la retraite de l'armée Prussienne put s'opérer, grâce à sa discipline et à la mollesse du duc d'Aremberg qui, commandant la droite de l'armée autrichienne, n'attaqua qu'à huit heures du matin et s'arrêta après avoir pris une batterie à ses ennemis. Les Prussiens, qui avaient perdu dix-mille hommes et toute leur artillerie, reculèrent à peu de distance de Bautzen, et Daun, dont l'armée n'était affaiblie que de cinq mille combattants, rentra tranquillement dans son camp. Étonné de ne pas être poursuivi, Frédéric rassembla le lendemain ses généraux et leur dit : « Daun

nous a laissé sortir de l'échiquier ; la partie n'est pas perdue, nous nous reposerons ici quelques jours et nous marcherons ensuite en Silésie pour délivrer Neisse. »

Le siége de Neiss est levé, 5 novembre 1758.

Voulant obtenir le résultat qu'il annonçait sans s'exposer à un désastre sur un point quelconque du vaste théâtre que ses conceptions guerrières devaient embrasser, Frédéric pensait au moyen d'exécuter son dessein, quand la nouvelle de l'abandon de la ville de Stargard par les Russes et de leur retraite par Reetz et Kallies le convainquit qu'ils prenaient leurs quartiers d'hiver. Libre par conséquent de disposer de l'armée de Dohna, il ordonna à ce général de marcher en Saxe en laissant seulement en arrière un corps de troupes destiné, sous le commandement du général Platen, à secourir la ville de Colberg qu'assiégeaient quinze mille Russes. Le prince Henri, quittant la Saxe, dut rejoindre son frère en lui amenant six bataillons et du canon. Ces ordres étaient à peine expédiés que Daun, marchant aux Prussiens, déployait son armée en face de Frédéric et se fortifiait dans la position qu'il venait de prendre sans tenter une attaque. Convaincu que Frédéric, ainsi surveillé, serait dans l'impossibilité de marcher au secours de Neisse sans lui livrer bataille, le général autrichien écrivit au général Harsch : « Faites votre siége tranquillement ; je tiens le roi ; il est coupé de la Silésie, et s'il m'attaque je vous en rendrai bon compte. » Mais le prince Henri ayant rejoint l'armée prussienne à Bautzen, le roi fit partir, dans la nuit du 24, tous les vivres de l'armée sous l'escorte de la garnison de cette ville, en les dirigeant vers le nord, de manière à dépasser la droite des Autrichiens, qui avaient leur centre à Hochkirch. Une fois

arrivé hors de toute atteinte de l'ennemi le convoi avait ordre de se rabattre du nord au midi dans la direction de Gœrlitz. L'armée, divisée en deux colonnes, s'ébranla le lendemain soir, dans la même direction, mais par des chemins plus rapprochés des postes autrichiens et le 26, avant le jour, les Prussiens se portant rapidement à Gœrlitz, y étaient installés quand, vers midi, Daun s'y présenta. Le général autrichien se posta devant eux, veillant avec soin sur leurs mouvements, lorsque Frédéric lui échappa encore. Dans la nuit du 30 octobre il passa la Neisse et se jeta avec toute son armée sur la route de Lauban en dirigeant ses vivres vers Naumbourg sur la Queisse, pour placer toujours son armée entre l'ennemi et les approvisionnements indispensables à la vie des soldats. Attaquée plusieurs fois par le général Laudon, l'arrière-garde des Prussiens se défendit avec vigueur, et Frédéric continuant sa marche, entra à Schweidnitz le 3 novembre. Le 5, Neisse était délivré et le 8, le roi de Prusse revenait en Saxe à la suite de Daun qui y était retourné avec toute son armée. A la nouvelle de l'arrivée de l'armée des Cercles à Freiberg, et de Daun à Pirna, l'armée Prussienne, campée en Saxe entre Dresde et Pirna avait reculé sur Dresde, traversé l'Elbe et pris position à peu de distance de la ville. Le 6 novembre Daun somma Dresde de lui ouvrir ses portes, mais Schmettau, qui y commandait, incendia le faubourg de Pirna, devant lequel se présentaient les Autrichiens et se prépara à une défense d'autant plus vigoureuse que Frédéric, arrivé le 15 à Lauban, forçait par sa présence Laudon de battre en retraite sur Zittau. Peu de jours après, Daun rentrait en Bohême prendre

ses quartiers d'hiver et terminait ainsi la campagne de l'année 1758. L'armée des Cercles avait échoué devant Leipsick et Torgau, les Russes, après un engagement avec le corps prussien du général Platen, s'étaient éloignés de Colberg, et les Suédois avaient été battus par le général Wedel dans les environs de Prentzlow. Frédéric, échappé encore une fois aux étreintes de ses implacables ennemis, quitta Dresde le 10 décembre pour se rendre à Breslau.

Admiration des Français pour Frédéric; le vrai patriotisme n'existe que chez les peuples maîtres de leurs destinées.

L'admiration du monde entier s'était attachée à son nom, à Paris, l'enthousiasme succédant à la haine, il n'était question dans les promenades et les spectacles, que de la gloire du roi de Prusse et des vœux que formaient les Français pour que son énergique vigueur et son génie fussent récompensés par le succès. C'est à peine si, dans ce concert de louanges, il était question de la patrie, tant il est de l'essence d'un gouvernement absolu de corrompre l'esprit d'un peuple et d'éteindre parfois jusqu'à la plus vivace et la plus noble des passions, le patriotisme. Dans les affaires privées comme dans les affaires publiques, la responsabilité seule peut créer un intérêt; dans les affaires privées comme dans les affaires publiques il n'y a que les personnes influant à un titre quelconque sur leur marche, qui puissent se réjouir de leurs succès ou s'attrister de leurs revers. Exiger que des spectateurs étrangers à leur conception, étrangers à leur direction, se préoccupent avant tout du rapport qu'ont les événements avec les intérêts de leur patrie; exiger qu'ils immolent à l'amour de leur pays l'admiration que provoque le courage, et la répulsion qu'inspire

l'incapacité et l'injustice est un non-sens. Les Français privés de toute influence sur le développement de leur destinée, formaient un de ces États qui, d'après Montesquieu, subsistent indépendamment de l'amour de la patrie.

Si les Français s'étaient épris de passion pour Frédéric, leurs propres généraux les charmaient moins et ils étaient loin de partager la satisfaction qu'avait éprouvée Mme de Pompadour à la nouvelle du combat de Lutterberg : « N'êtes-vous pas bien aise de la victoire de M. de Soubise, dit en l'apprenant, Mme de Pompadour à son intendant Colin ; qu'en dit-on dans le public, il a bien pris sa revanche ? » Colin, ne sachant que répondre, répliqua qu'il avait été malade et n'avait vu personne depuis huit jours ; car, ajoute Mme du Hausset, « soit que cette bataille ne fut pas importante, soit ressentiment de la part du public, personne n'en parlait, si ce n'est les amis de Madame. » Mépris des Français pour leurs généraux et leur gouvernement.

C'était en vain que la *Gazette de France* avait pris la peine de donner tous les détails de l'exploit d'un favori royal, les Parisiens jugeant que l'effort fait contre l'aile gauche de l'ennemi avait eut lieu par la droite des Français que commandait Chevert, concluaient que c'était Chevert qui avait remporté la victoire, il y en avait même quelques-uns qui allaient jusqu'à prétendre que M. de Soubise n'était arrivé sur le lieu de la lutte qu'au moment où elle finissait.

Après d'inutiles efforts pour tromper le public par des rapports exagérés, sinon mensongers, le gouvernement essayait, suivant l'usage, d'empêcher, par la crainte, toute critique et toute lumière sur Mesures cruelles du gouvernement pour empêcher la critique de ses actes.

sa marche et ses actes. Un malheureux huissier, nommé Moriceau de la Motte ayant eu l'imprudence de blâmer, dans une table d'hôte, la façon dont s'était fait le procès de Damiens, et de parler mal du roi et des ministres, fut arrêté et conduit à la Bastille. Soumis à la question ordinaire et extraordinaire, ledit Moriceau, fut par jugement du Châtelet, « déclaré et convaincu d'avoir tenu des propos séditieux et attentatoires à l'autorité royale, contre le roi, le parlement et des personnes en place, d'avoir été en possession de placards qui paraissaient destinés à être affichés et distribués, et d'être véhémentement suspect d'avoir composé les dits placards. » C'est pourquoi, ajoutaient les juges, « il a été condamné à faire amende honorable devant la porte de Paris... pour être ensuite pendu en place de Grève et ses biens confisqués. Moriceau, continue l'avocat Barbier, s'est mis à genoux, un quart d'heure, au pied de la potence pour faire sa prière... Il y avait grande affluence de peuple sur son passage et à la Grève. Quelques-uns disaient qu'on ne fait point mourir des gens pour des paroles et de simples écrits : d'autres espéraient qu'il aurait sa grâce; mais on a voulu faire un exemple sur un bourgeois de Paris... pour réprimer la licence d'un nombre de fanatiques qui parlent trop hardiment du gouvernement. » Le lendemain de cette exécution, qui ne fut pas la seule, et peut donner idée de l'importance qu'attachent les fonctionnaires à étouffer toute plainte et tout blâme de la part des citoyens, parut sur la porte de l'église des Théatins du quai Malaquais, un nouveau placard contre le roi et Mme de Pompadour. Il

fut arraché, après procès-verbal, mais d'autres s'apposèrent les jours suivants à la porte du Luxembourg, sous le nouveau guichet du Louvre, à la porte de la Comédie Française, à celle des Pères de la Charité, « toujours séditieux et extravagants, ajoute Barbier. »

Misère publique en 1758; les côtes de France insultées et ravagées par les Anglais.

Il est en effet des moments ou les fautes d'un gouvernement deviennent si graves et se font si vivement sentir aux citoyens, qu'il est plus facile aux fonctionnaires de torturer des malheureux sans défense et de ruiner leurs familles, que d'empêcher la misère d'envahir le pays. « Le poids de la capitation, mandait de Bretagne le duc d'Aiguillon, est excessif dans les circonstances actuelles; depuis trois ou quatre années le nombre des capités à diminué de plus de vingt mille par suite de l'augmentation prodigieuse des milices, par la perte des matelots, et par une continuation non interrompue de maladies épidémiques. La cessation totale du commerce a altéré la fortune des particuliers. » Un grand nombre d'habitants du Limousin s'enfuyaient en Espagne et les ouvriers de Lyon étaient sans travail et sans pain. Les voleurs infestaient la France, les braconniers réunis en bandes foulaient les récoltes, et les habitants des campagnes se plaignaient partout de leurs dévastations. Les ministres avaient en vain appelé l'attention des intendants sur ces fléaux qui apparaissent à toutes les époques de souffrances publiques. Les intendants étaient sans puissance pour dominer un mal qui provenait de la guerre et des prodigalités du gouvernement. Aussi, lorsqu'en 1758 le roi voulut aller fêter la Saint-Hubert, Saint-Florentin pres-

crivit-il, pour la sécurité de la cour, de rassembler toutes les brigades des environs de Paris autour de Rambouillet, ajoutant dans les ordres donnés à l'intendant, M. de Savigny. « Il faut redoubler d'attention sur un objet qui d'ailleurs intéresse le public. »

Aux humiliations qu'avait éprouvées la France par suite des défaites et de l'impuissance de ses armées, venaient se joindre l'insulte de ses côtes et les ravages exercés contre ses ports. Dix-huit vaisseaux de ligne, treize frégates, trois sloops [1], quatre brûlots et deux galiottes à bombes partis des ports de l'Angleterre s'étaient tout-à-coup montrés, au mois de juin, dans la baie de Cancale. Des troupes de débarquement, dirigées contre Saint-Malo avaient tenté d'entrer dans cette ville, que sauva sa situation et la marche rapide de milices et de troupes de ligne accourues à sa défense. Les Anglais renoncèrent à leur projet, mais brûlèrent, en se retirant, les chantiers de Saint-Servan, quatre-vingts bâtiments marchands, plusieurs corsaires, deux vaisseaux de ligne, et commirent pour près de douze millions de dégâts. De Saint-Malo, les Anglais vinrent jeter la terreur dans la ville du Havre en dé-déployant, par deux fois, leurs voiles devant son port, puis disparurent pour se diriger vers Cherbourg, où le 22 juin, leur flotte séjourna quelques heures à l'abri de sa rade. Cette ville, laissée sans défense, malgré la première apparition des ennemis, ne tarda pas à les voir revenir, après qu'ils eurent débarqué leurs malades à l'île de Whigt et se furent

[1] Bâtiments appelés primitivement du nom d'*américains*. Leur forme permet leur facile approche des côtes.

renforcées de troupes nouvelles. Le 4 août, les Anglais mirent Cherbourg et ses environs à contribution, rasèrent ses fortifications, comblèrent les bassins de son port, et après avoir encloué les canons qu'ils ne pouvaient enlever, et détruit les vaisseaux qu'ils ne pouvaient emmener, ils reprirent la route de la Grande-Bretagne, emportant, comme trophées, un grand nombre de drapeaux français. Le maréchal de Luxembourg, accouru à la tête de milices trop tardivement rassemblées, ne trouva plus un seul Anglais dans Cherbourg.

Combat de Saint-Cast, 11 septembre 1758.

Leur flotte, levant l'ancre, s'était dirigée vers les rivages de la Bretagne où elle se montra le 8 septembre, en vue du petit village de Saint-Cast. Le gouverneur de la province, mis sur ses gardes par l'attaque dirigée contre Saint-Malo, fut de suite averti de la présence de l'ennemi, et les troupes anglaises débarquées avaient à peine poussé des détachements sur Ploubalay et Pleurtuit que le tocsin sonnait de village en village, et que le duc d'Aiguillon, accourant de Brest, dirigeait toutes les troupes de la province sur Saint-Cast. Les Anglais, après avoir séjourné quelques jours à Matignon, s'apprêtaient à battre en retraite, quand d'Aiguillon les faisant attaquer, leur tua plus de huit cents soldats et fit prisonniers un grand nombre de leurs officiers. Tel fut le combat de Saint-Cast célébré dans ces vers :

Anglais, ne partez pas si vite
Pressez-vous moins.
. . . .
Que diront vos compatriotes
Dans leurs chansons?
Vous n'avez pas quitté nos côtes
Sans aiguillon.

Un feu d'artifice se tira à Paris en l'honneur de cette victoire ; mais la nation ne fut pas la dupe de l'importance qu'y semblait attacher son gouvernement. A la vue des fusées parties de la place de Grève, les Parisiens comparèrent les Français aux pierres à fusils qui donnent d'autant plus de feu qu'on les bat davantage. Rappelant la présence de d'Aiguillon dans un moulin qui dominait le champ de bataille, les Français prétendirent qu'il avait choisi ce poste pour se mettre à l'abri des boulets, et des ennemis du gouverneur de la Bretagne allèrent jusqu'à assurer qu'il faisait la cour à la meunière tandis que son mari combattait les Anglais. D'Aiguillon était calomnié à cause des éloges que lui prodiguait un gouvernement méprisé, et le peuple, ramené au bon sens par le malheur, rejettait les consolations que lui offraient les mensonges administratifs pour conserver intact l'amère souvenir des désastres subis par la France sur presque tous les points du globe.

Prise de Louisbourg et de l'Ile Saint-Jean par les Anglais, 27 juillet 1758 ; prise du fort Frontenac, démolition du fort Duquesne.

Une flotte de cent cinquante voiles, portant quatorze mille hommes, s'était présentée le 2 juin, en Amérique, devant Louisbourg dont les fortifications n'étaient pas réparées, dont les arsenaux étaient vides, et où il n'y avait ni hôpitaux à l'abri des boulets, ni casemates pour servir de refuge aux blessés [1]. A la vue des Anglais, trois vaisseaux de guerre et trois navires marchands avaient été coulés à l'entrée du port, et le chevalier de Dracourt, à la tête de la milice bourgeoise et de deux mille huit cents hommes de troupes de ligne, s'était avancé bravement au devant des ennemis. Il leur tua un millier d'hommes

[1] Voir carte C, p. 96.

et espérait les avoir contraints à la retraite, quand apparut tout à coup au sommet des rochers qui dominaient le champ de bataille, une foule de ces ennemis qu'il croyait vaincus. Forcé de reculer au milieu d'une grêle de balles, Dracourt rentra dans la ville pour y soutenir un siége pendant lequel l'on vit souvent sa femme encourager elle-même les soldats et mettre parfois le feu à des pièces de canon. Lorsque les remparts, renversés par les boulets, n'offrirent plus qu'un amas de ruines, et que les navires, réfugiés dans le port, furent réduits en cendres par les bombes, Louisbourg dut se rendre. L'île du cap Breton suivit le sort de sa capitale, et les Anglais, trouvant l'île Saint-Jean sans défenseurs, ne tardèrent pas à s'y installer et à priver ainsi Québec des vivres qu'elle fournissait en grande partie à ses habitants. Le fort Frontenac, qui commandait la sortie du lac Ontario et renfermait le principal magasin de la colonie, depuis la prise de l'île Saint-Jean, ne put pas longtemps résister, avec ses cent-dix hommes de garnison, aux trois mille Anglais qui vinrent l'assiéger. Le fort Duquesne fût démoli faute d'un nombre suffisant de troupes pour y entretenir une garnison, et les quelques soldats qui l'occupaient se replièrent sur Québec. L'échec subi par le général anglais Abercromby, qui perdit quatre mille hommes en voulant s'emparer du fort Carillon, ne pouvait compenser tous ces désastres. Le marquis de Montcalm, à la tête de trois mille Français et d'un pareil nombre de sauvages, n'osa pas poursuivre un adversaire qui commandait à six mille soldats européens et à près de quatorze mille hommes

de milice. Malgré l'éloignement où se trouvaient encore les ennemis, la disette commençait à se faire sentir à Québec et à peine rattachés à la mère patrie par quelques rares vaisseaux échappés aux croisières anglaises, les colons français du Canada ne pouvaient, vers la fin de 1758, envisager, sans un véritable effroi, l'année qui allait s'ouvrir. Ceux du Sénégal et de l'île de Gorée n'étaient pas plus rassurés. Privés de tous défenseurs, ils avaient vu passer la flotte qui portait le général Lally, dans l'Inde, sans qu'elle pût leur laisser quelques soldats pour les protéger [1].

Arrivée de Lally à Pondichéry, 28 avril 1758.

Indépendamment des troupes qui opéraient victorieusement sous Bussy dans la direction du Bengale,

[1] *Journal des opérations de l'armée de Soubise pendant la campagne de 1758, par un officier de l'armée*, in-12, Amsterdam (Paris), 1759, p. 37 et suiv., 102 et suiv. — *Vie privée de Louis XV*, t. III, p. 149 et suiv., 166 et suiv., 173 et suiv., 357. — *OEuvres posthumes de Frédéric II*, t. III, p. 277 et suiv., 284 et suiv. — *Traité de la grande tactique*, par Jomini, t. II, p. 47 et suiv., 86 et suiv., 212 et suiv., 244 et suiv., 304 et suiv., 345 et suiv., 362 et suiv. — *Mémoires de Napoléon*, t. VII, p. 218 et suiv. — *Biographical Essays by Macaulay*, Frederic the great, p. 80 et suiv. — *Memoirs of Horace Walpole, Earl of Orford*, t. II, p. 303 et suiv., 311 et suiv. — *OEuvres complètes de Voltaire*, t. LVII, p. 197, 446, 474. — *Mémoires de Mme Du Hausset*, p. 161 et suiv. — *Journal de Barbier*, t. IV, p. 287 et suiv., 292 et suiv. — *OEuvres complètes de Montesquieu*, t. I, p. 57. — *Mémoires secrets de Duclos*, t. II, p. 147 et suiv. — *Notions historiques sur le département des Côtes-du-Nord*, par Habasque, 3 vol. in-8°. Paris, 1815. t. I, p. 171 et suiv. — *Histoire du duché de Normandie*, par Goube, 3 vol. in-8°, Paris, 1815, t. II, p. 580 et suiv. — *Histoire de la guerre contre les Anglais*. Genève, 1759, p. 207 et suiv., 241 et suiv. — *Archives générales*, K 1169 (mémoire composé en 1763 sur l'administration de la Bretagne), E 3518, année 1757, E 3588, E 3589, E 3590, E 3591. — *Abrégé chronologique de l'histoire de la marine française*, p. 119 et suiv. — *Précis historique de la marine française*, par Poncet de la Grave, t. II, p. 276 et suiv., 294 et suiv. — *L'honneur français ou histoire des vertus et des exploits de notre nation*, t. XI, p. 404 et suiv., 411 et suiv. — *Vie de Frédéric II, roi de Prusse*, t. II, p. 82 et suiv.

les Français comptaient, sur la côte de Coromandel, dix-neuf cents soldats européens au commencement de 1757. Dans le mois de septembre, deux vaisseaux, venus d'Europe, amenèrent mille hommes de plus et les matelots réunis aux troupes de terre constituèrent une armée de trois mille cinq cents Européens dans une contrée où les Anglais n'en comptaient qu'une de treize cents [1]. Aussi la présidence de Madras, effrayée, fit-elle rentrer dans cette ville les troupes placées à Conjeveram, et ordonna-t-elle aux soldats envoyés à la défense de Tripetty, de revenir sur leurs pas. Le capitaine Caillaud qui, après la prise de Maduré, s'apprêtait à s'avancer sur Tinevelly, eut ordre de rentrer à Tritchinapaly avec ses Anglais et ses régiments de Cipayes. Loin de songer à attaquer, les Anglais se tenaient partout sur la défensive, s'étonnant de l'inaction de leurs adversaires, lorsque, le 28 avril 1758, ils aperçurent au loin, depuis le fort Saint-David, une flotte française. Deux des vaisseaux, le *Comte de Provence* et la *Diligente*, longeant la côte, se dirigèrent directement sur Pondichéry, tandis que les neuf autres navires jetèrent l'ancre à peu de distance de Saint-David. C'était l'escadre du comte de Lally. A peine le *Comte de Provence*, qui portait le général, fut-il en face de la ville, que les canons des remparts saluèrent sa venue. Soit méprise, soit méchanceté de quelque subalterne, les cartouches, au lieu de ne contenir que de la poudre, renfermaient des boulets, et le vaisseau de Lally fut percé en trois endroits. Les matelots et les soldats, vivement impressionnés de cette

[1] Voir carte F, p. 92.

réception, qui leur paraissait un mauvais présage, mirent pied à terre, et leur général, aussi ému qu'eux, entra dans Pondichéry, en proie à une invincible et involontaire tristesse. A peine débarqué, il fit partir pour Saint-David le comte d'Estaing avec huit cents Européens et mille Cipayes. Un second détachement suivit la même route le lendemain avec des vivres et de gros canons, et Lally arriva lui-même en présence de la place le 1[er] mai.

Combat des flottes anglaise et française, 29 avril 1758.

Le jour même de l'entrée de Lally à Pondichéry, l'amiral anglais, Pocock, arborant son pavillon, courut à la rencontre de la flotte française. D'Aché, qui avait refusé d'accompagner le général avec l'escadre entière, de peur de lui rendre les honneurs que réclamait Lally, à tort ou à raison, se trouvait séparé du vaisseau et de la frégate détachés à Pondichéry. Au lieu d'opposer une force supérieure aux Anglais, il n'était que leur égal puisqu'il disposait de huit vaisseaux de ligne, et d'une frégate pour combattre les sept vaisseaux et les deux frégates de Pocock. Engagé à quatre heures du soir, le combat ne donna aucun résultat décisif. Les Français, tirant sur les mâtures, tuèrent cent dix-huit hommes aux ennemis qui leur infligèrent une perte de cinq cents matelots, en dirigeant leurs boulets sur le corps même des navires. Les vaisseaux anglais se retirèrent plus maltraités que ceux de d'Aché, dont un des bâtiments, le *Bien-Aimé*, de cinquante-huit canons, échoua à la côte peu de temps avant l'arrivée à Pondichéry, du *Comte de Provence* et de la *Diligente*.

Les colons français purent, dès l'arrivée de

Début de Lally à Pondichéry, il se décide à assiéger le fort Saint-David.

Lally, comprendre l'immense faute qu'avait commise le gouvernement de leur patrie en faisant périr Labourdonnais, et en éloignant Dupleix du pays où il s'était illustré. A peine à terre, le général voulant marcher sur Saint-David, avait demandé des chevaux, des bœufs, des hommes. Sur la réponse des autorités de Pondichéry, que les chevaux étaient rares, les bœufs petits et faibles, et qu'il fallait un certain temps pour réunir le nombre des coolis ou portefaix qu'il reclamait, Lally avait répondu que la ville contenait assez d'habitants pour qu'on n'ait pas besoin d'en faire venir du dehors. Si l'on n'a pas de coolis, n'existe-t-il pas d'autres Indiens. Qu'on prenne le prêtre, le guerrier, le paria, le sudra, et qu'on leur fasse traîner l'artillerie et porter des fardeaux. Pris à l'improviste, les Indiens durent obéir, mais ce fut avec désespoir qu'ils contrevinrent aux préjugés religieux qui empêchent le soldat de travailler aux retranchements destinés à l'abriter, le cavalier de faucher l'herbe pour la nourriture de son cheval, le coolis de porter sur les épaules ce qu'il place sur sa tête, et les classes élevées de s'occuper de tout travail manuel. Ils désertèrent en grande partie les uns après les autres, et la ville, si animée la veille, devint déserte en une nuit. Effrayé des conséquences qu'a entraîné le mépris des coutumes du pays, le conseil de Pondichéry veut hasarder quelques représentations, mais Lally s'emporte, l'accuse d'être à la solde des Indiens et persiste dans les ordres qu'il a donnés. Les canons et les munitions arrivant lentement, malgré ses violences ; le général s'exaspère de plus en plus, il s'indigne à la pensée que les ressources vont lui manquer, et le 15 mai,

pendant que les boulets pleuvaient autour de lui, il écrit de Saint David au gouverneur de Pondichéry, Leyrit : « Je vous ai laissé cent mille francs de mon argent pour subvenir aux frais que mon entreprise exige. Je n'ai pas trouvé en arrivant la ressource de cent sols dans votre bourse et dans celle de tout votre conseil. Vous m'avez, les uns et les autres, refusé d'employer votre crédit ; je vous crois cependant tous plus redevables à la compagnie que moi, qui n'ai malheureusement l'honneur de la connaître que pour y avoir perdu la moitié de mon bien en 1720. Si vous continuez à me laisser manquer de tout, et exposé à faire face à un mécontement général, non-seulement j'instruirai le roi et la compagnie du zèle que ses employés témoignent ici pour son service, mais je prendrai des mesures efficaces pour ne pas dépendre pendant le court séjour que je désire faire dans ce pays, de l'esprit de parti et des motifs personnels dont je crois que chaque membre paraît occupé au risque de la perte de la compagnie. »

Prise de Saint-David, 2 juin 1758 ; le gouverneur de Pondichéry se déclare dans l'impossibilité d'entretenir l'armée de Lally.

Connaissant la haine jalouse éprouvée par un gouvernement obéré et par ses fonctionnaires, contre les hommes qui ont su acquérir l'aisance par leur travail, le conseil ne se crut pas naturellement obligé à des sacrifices ainsi demandés. Leyrit répondit donc le 24 mai à Lally : « Mes ressources sont aujourd'hui épuisées et nous n'en avons plus à attendre que du succès. Où en trouverais-je de suffisantes, dans un pays ruiné par quinze ans de guerre, pour fournir aux dépenses considérables de votre armée, et aux besoins d'une escadre par laquelle nous attendions bien des espèces de secours, et qui se trouve au con-

traire dénuée de tout. » D'Aché, prenant hautement son parti de ne rien faire, se bornait à exhaler des plaintes sur le peu de ressources qu'il trouvait pour ravitailler ses vaisseaux, et écrivait à Lally, le 12 mai, trois jours après le commencement du siége de Saint-David : « Tout ce que je trouve de terrible, est que nous ne puissions nous aider réciproquement. » Le général, qui ne peut compter sur le chef de l'escadre, incapable de se créer des ressources par sa propre industrie, qui se défie du conseil de Pondichéry, et des dispositions des directeurs de la compagnie, sent avec désespoir son isolement. Quittant brusquement le siége de Saint-David qu'il craint de ne pouvoir conduire à fin, il accourt à Pondichéry dans un état extrême d'irritation, il invective tout le monde et menace d'Aché de le faire arrêter s'il ne lève pas l'ancre et ne conduit pas sa flotte devant le fort David. Il revient à son poste aussi vite qu'il l'a quitté, il multiplie le feu de ses canons, il emporte les ouvrages extérieurs et détruit tout ce qu'il peut atteindre avec des bombes. Les citernes de Saint-David étaient écroulées, une vingtaine de canons se trouvaient hors de service et la poudre allait manquer, quand les assiégés, qui comptaient sur la venue d'une flotte anglaise, voient se ranger devant leurs murs les navires français que d'Aché s'est enfin résolu à conduire, après avoir reçu un renfort de six cents hommes d'équipage. Cet anéantissement de leurs espérances les décide à capituler, et, le 2 juin, ils envoient un parlementaire traiter de la reddition de la ville. Lally exige que la garnison se rende prisonnière et refuse tout engagement

qui entraînerait la conservation des fortifications du fort jusqu'à la conclusion de la paix. A peine les Anglais sont-ils en marche pour Pondichéry, que la destruction des murs de Saint-David commence et que d'Estaing, envoyé à Divi Cotéi, s'en fait ouvrir les portes, démolissant les villages et les maisons de plaisance qui entouraient Saint-David; Lally, après cette dévastation, rentre en triomphateur à Pondichéry. Un *Te Deum* d'actions de grâce fut chanté en l'honneur du succès obtenu par les armes françaises, et lorsque les voix eurent cessé de proférer des accents de victoire, Leyrit déclara que, passé quinze jours, il ne se chargeait plus de nourrir ni de payer l'armée.

Lally incapable de se procurer des ressources, se résout à attaquer Tanjore et à rappeler Bussy.

Comment attaquer Madras, qui est le but capital de l'expédition, si l'on n'a pas de l'argent? Comment avoir de l'argent? Dupleix en eut trouvé, lui qui avait grandi dans l'Inde en tirant ses ressources du pays même; mais Lally, qui a toujours vu les généraux s'adresser à des intendants pour la fourniture de leurs troupes; Lally, qui ignore les habitudes et les ressources d'une contrée où les administrateurs de Versailles l'ont transplanté, éprouve le plus grand embarras. Il convoque le conseil, qui, faute d'argent à lui offrir, se borne à indiquer les princes du pays qu'il pourrait piller. On lui signale le roi de Tanjore qui s'était engagé, en 1751, à payer aux Français une somme de cinquante-cinq lacks (treize millions). « C'est à la porte de ce prince qu'il faut aller, s'écrie M. de Beausset, le menaçant que chaque pièce de canon qu'il vous laissera tirer lui coûtera cinq lacks [1];

[1] Le lack vaut cent mille roupies d'argent, la roupie 2 fr. 40.

alors vous verrez votre homme chanter tout autrement. » Le jésuite Lavaur appuie cette proposition que Lally accepte, en apprenant au conseil qu'il va donner ordre à Bussy de revenir. A cette nouvelle, Leyrit et Lavaur se récrient, remontrant avec force le tort que l'on ferait à la colonie en empêchant ce chef habile de poursuivre les succès qu'il a obtenus dans le Decan. Ils représentent à Lally l'impression profonde causée dans l'Inde par la présence de Bussy à Aurengabad, par l'alliance qu'il a conclue avec le prince indien qui y commande, alliance destinée à maintenir la supériorité des Français sur la côte de Coromandel et dans l'Indoustan. Mais le général est incapable de comprendre de pareilles considérations; il a formulé, en ces termes, ses projets à Bussy : « Madras pris, je suis déterminé à me porter tout de suite dans le Gange, soit par terre soit par mer.... Ma politique est dans ces trois mots sacramentaux : Plus d'Anglais dans la péninsule. » Prévenu par les administrateurs de Paris qu'il ne trouverait dans l'Inde que des agents corrompus, habitués à tout sacrifier à leur intérêt personnel, Lally traite de puériles chimères les alliances qu'on lui propose avec des princes barbares. « Quant aux lettres de MM. de Bussy et Law, écrit-il à Leyrit, le 28 juin, j'imagine toujours recevoir des nouvelles des Petites-Maisons de Paris. Je voudrais que quelqu'un pût me dire en quoi consiste le profit que notre compagnie et notre commerce peuvent retirer de leur guerre ou de leur paix, de leurs traités ou de leurs alliances. En vérité, vous êtes bien bon de les lire. » Il aurait, dès son début dans l'Inde, rappelé à lui Bussy, s'il

n'avait pas craint qu'on le soupçonnât d'une jalousie impossible selon lui depuis la prise de Saint-David; aussi, loin de céder aux représentations qui lui étaient faites, Lally se hâta de le faire revenir avec la plupart de ses troupes et avec le marquis de Conflans, qui avait rejoint Bussy dans le Decan. Ce fut le 13 juillet, en entrant à Hydrabad, que Bussy reçut l'ordre de Lally. Il sentit de suite le mal qu'allait produire son départ, il essaya de rassurer le prince indien qui s'était confié à lui et désespérait de conserver sa couronne sans l'appui des Français, et il se mit en route en conservant encore l'espoir de triompher des préjugés de Lally et de le convaincre que la situation conquise par les Français dans l'Indoustan ne pouvait être maintenue qu'à l'aide d'une intime alliance avec le prince régnant à Aurengabad. A peine Bussy eût-il atteint les environs de Masulipatnam, les premiers jours d'août, qu'il laissa le commandement de son armée au marquis de Conflans, et à la tête d'un détachement de troupes européennes, il courut à la rencontre de Lally qui venait d'éprouver un cruel désastre dans son expédition de Tanjore.

Souffrances de l'armée française, Lally met aux enchères le pillage de Naour.

Laissant un camp d'observation devant Pondichéry, où mouillait la flotte entière de d'Aché, Lally s'était mis en marche sur Karical. Dans la longue route qu'elle devait parcourir, où se trouvaient treize cours d'eau à franchir, l'armée ne rencontra pas un indigène. Tous fuyaient au souvenir des traitements que leur avait fait subir le général français. Harassés de fatigue et de faim, les soldats arrivant à Divi Cotéi espéraient y trouver des vivres ; mais les

magasins n'étaient remplis que de riz encore embarrassé dans ses gousses, et les maisons vides d'habitants ne renfermaient aucune nourriture. Dans leur désapointement et leur colère, les troupes mirent le feu à la ville et les flammes se propagèrent avec une telle violence que l'on eut la plus grande peine à préserver deux magasins à poudre. Ce fut le lendemain seulement que l'armée, après une marche des plus fatigantes, atteignit Karical, où eut lieu la première distribution régulière de vivres. Un brahme, envoyé par le roi de Tanjore, y vint faire des propositions de paix à Lally qui exigea cinquante-cinq lacks de roupies (13,750,000 livres) ; le même jour, le général français envoya sommer la petite ville de Naour, non loin de Négapatam, d'avoir à lui payer cent mille roupies. Les habitants, qui avaient mis leurs effets précieux en sûreté, n'offrant qu'une somme insignifiante, Lally, mit aux enchères le sac de la ville. Un colonel Fischer lui donna deux cent mille roupies, secours vite dissipé, qui devait faire accuser plus tard le général d'avoir partagé avec Fischer les profits du pillage qu'il permettait. Les Français continuant à manquer de tout, Lally s'adressa aux Hollandais de Négapatam pour de l'argent et des vivres. Ces négociants effrayés prétendirent qu'ils n'avaient pas d'argent, mais ils fournirent de la poudre et s'engagèrent à faciliter les acquisitions que voudrait faire Lally. Cherchant partout de l'argent, le chef français, sur l'indication qui lui fut donnée, envoya fouiller une célèbre pagode des environs, dans l'espoir d'y trouver un trésor que l'on chercha vainement en brisant

les idoles. Comme sur le soir de cette excursion, quelques brahmes étaient venus savoir ce qu'étaient devenues leurs divinités, Lally, convaincu, quoi qu'on lui en dise, que c'étaient des espions, en fit attacher six à la bouche de ses canons.

Propositions du roi de Tanjore aux Français; Lally qui les a acceptées se croit trahi et reprend le siége, le 31 juillet 1758.

Le roi de Tanjore avait sollicité des secours à Madras, au commandant des troupes anglaises, résidant à Tritchinapaly et au nabab du Carnatique. La régence de Madras ne pouvant, pas plus que le nabab, lui prêter appui directement, il fut enjoint au commandant de Tritchinapaly, le capitaine Caillaud, de lui venir en aide. Le 24 juillet, l'armée de Tanjore eut un engagement avec les Français, à la suite duquel Lally, qui avait chassé les Indiens avec son artillerie, vint se poster devant les murs de Tanjore. Le roi, effrayé, fit proposer de nouveau la paix; les Français demandèrent cinq millions six cent mille roupies, le roi en offrit trois millions. N'ayant pas pu se mettre d'accord dans une seconde conférence, le siége commença. Le roi de Tanjore, successivement effrayé et rassuré, prit et reprit plusieurs fois des négociations avec Lally, quand enfin, déterminé par les ravages exercés par les Français dans la campagne et par l'arrivée de gros canons venus de Karical, il se décida à signer un traité dans lequel il s'engageait à payer cinq millions de roupies, à fournir mille coolis pour le transport des fardeaux, trois cents cavaliers pour l'attaque de Tritchinapaly et des vivres tant que cette ville ne serait pas prise. Cinquante mille roupies furent immédiatement versées entre les mains des Français, des otages échangés; mais, au bout de quelques jours, Lally ne

voyant arriver que quarante cavaliers et deux cents coolis, s'inquiète et croit que l'ennemi ne veut que gagner du temps. Il menace alors le prince indien de l'envoyer, lui et toute sa famille, comme esclave à Bourbon, et à la suite d'un conseil de guerre, tenu le 31 juillet, il reprend les hostilités. Le roi de Tanjore, que les outrages de Lally ont exaspéré, prend la résolution de se défendre jusqu'à la dernière extrémité et fait demander des secours à Tritchinapaly. Le capitaine Caillaud, voyant que la rupture entre le prince indien et les Français est définitive, envoie un détachement de troupes à Tanjore, et la défense devient bientôt aussi obstinée que l'attaque. Deux batteries d'artillerie battent, le 4 août, les murs de la ville; trois jours après, la brèche faite par les boulets a dix pieds de large, mais les assiégeants n'ont plus que vingt cartouches par homme et cent cinquante gargousses d'artillerie. Il ne reste plus dans leur camp que pour deux jours de riz et de biscuit, que pour six jours de viandes destinées à l'armée blanche et les soldats nègres n'ont plus de vivres.

Combat entre la flotte française et la flotte anglaise, le 3 août 1758.

A ce moment critique Lally reçoit la nouvelle que, le 3 août, un engagement a eu lieu entre la flotte française et la flotte anglaise, en face de Karical et que du port de cette ville on n'aperçoit plus que les voiles de l'amiral Pocock. Il s'était passé, dans cette seconde lutte entre les deux marines, ce qui avait eu lieu la première fois : les Anglais avaient tué un plus grand nombre de matelots français et les Français avaient maltraité davantage les navires Anglais. D'Aché s'était éloigné sans avoir pu être poursuivi par son adversaire.

Lally lève le siége de Tanjore, 11 août 1758; d'Aché annonce à Lally que sa flotte est hors d'état de combattre.

Lally, qui ignore les détails de cet engagement, craint que les Anglais ne débarquent des troupes. Il assemble ses officiers et leur demande leur avis sur ce qu'il doit faire. Faut-il courir au secours de Karical ou donner l'assaut à Tanjore. Onze opinent pour la retraite immédiate; il n'y en a que deux, d'Estaing et Saubinet, qui insistent pour l'assaut, affirmant que les Anglais ne débarqueront que si la flotte française ne tient plus la mer, et faisant ressortir que l'on trouvera dans Tanjore plus de munitions que l'on en consommera pour s'emparer de la ville. Plusieurs fois d'Estaing revient sur le parti qu'il propose, mais la majorité du conseil lui répond qu'il faut conserver ce que l'on possède avant de songer à des conquêtes nouvelles. La retraite finit par être décidée, les Français enclouent leurs pièces de gros calibre jettent les boulets dans les puits, détruisent les bagages qu'ils ne peuvent emporter, et dans la nuit du 11 août, à la suite d'une sortie qu'ils ont repoussée, les troupes se mettent en marche. Profondément humilié de l'échec qu'il éprouve, après avoir annoncé si publiquement qu'il n'aurait pas de repos tant qu'il resterait un seul Anglais dans la péninsule, Lally marchait en proie aux plus sombres réflexions, réduit à faire vivre ses soldats de noix de cocos, quand il reçut la lettre suivante de d'Aché : « Mon escadre n'est plus en état de rien faire. Tous les capitaines m'ont fait des représentations à ce sujet; ils regardent les vaisseaux comme perdus, si je ne les mène pas dans un port pour être réparés, plusieurs des vaisseaux faisant beaucoup d'eau, les mâtures et les manœuvres endommagées; je comptais

vous voir arriver ici, et tout de suite prendre mon parti. Je vous attends, mon cher général, et suspends pour quelques jours mon départ. » Au désespoir de cette résolution, Lally envoie le plus brave de ses officiers, le comte d'Estaing, supplier le chef de l'escadre d'y renoncer. Quand d'Estaing se présente, il trouve les vaisseaux de d'Aché rangés sous la protection des canons de Pondichéry, il se récrie sur les funestes conséquences d'une pareille circonspection, il offre de s'embarquer à la tête d'un fort détachement de troupes de terre, mais d'Aché refuse d'y consentir. Arrivé, le 24 août, à Divi Cotéi, Lally a couru de sa personne à Pondichéry, il trouve, chez le chef d'escadre, la même résistance à un combat nouveau; vainement un conseil, moitié civil moitié militaire, insiste à l'unanimité sur la nécessité d'une lutte nouvelle, d'Aché soutient, en s'appuyant sur l'avis de ses capitaines, qu'elle ne peut pas avoir lieu dans l'état où sont ses vaisseaux, que Pondichéry ne lui offre aucune ressource pour leur rétablissement, et, le 2 septembre, il fait voile avec sa flotte pour l'Ile-de-France après avoir laissé cinq cents soldats et matelots comme renfort à Lally.

Prise d'Arcot, entrevue de Bussy et de Lally; Lally refuse de renvoyer Bussy dans le Decan.

N'ayant pas pu trouver de l'argent dans son expédition contre Tanjore, Lally espère en avoir à Arcot. Il court à cette ville, emporte d'assaut plusieurs des forts qui la protégent, et finit par y entrer, moyennant un accord conclu entre le nabab de ce pays, reconnu par les Français, et le gouverneur d'Arcot. Mais cette conquête, loin de procurer des ressources, n'est qu'une occasion de dépenses; il a fallu promettre au gouverneur indien dix mille roupies et s'engager,

s'il le désirait, à le décharger de la solde de ses troupes, en les incorporant, comme auxiliaires, dans l'armée française. Ce fut devant cette ville que Bussy, venant du Decan, rejoignit Lally. Il essaya de lui expliquer les projets qu'il avait développés dans sa correspondance. Il tenta de lui faire sentir de quelle importance était la possession du Decan, pour empêcher, les Anglais, victorieux dans le Bengale, de menacer les conquêtes de la France sur la côte de Coromandel. Il fit part à Lally des instances du prince d'Aurengabad pour son retour, et insista pour qu'on lui permît d'aller consolider, dans le Decan, les utiles conquêtes qu'il y avait faites. Mais l'étroite intelligence de Lally se perdait dans le labyrinthe des passions et des intérêts des princes indiens, elle ne pouvait saisir l'utilité de concessions de territoire obtenus par les Européens de la part de princes qui étaient leurs créatures. Soldat intrépide, Lally se trouvait, comme le sont si souvent les militaires, dépaysé au milieu des mille intérêts de la vie civile. La déplorable expédition qu'il venait de tenter, loin de lui apprendre quelque chose, n'avait fait qu'exaspérer son esprit hautain et opiniâtre ; il se croyait entouré de fripons et d'ennemis et se persuada que Bussy ne demandait à retourner dans le Decan et que le souverain de ce pays ne le réclamait que dans l'intérêt d'une spéculation privée.

Impossibilité de prendre Chingleput faute d'argent, désespoir de Lally.

Forcé de renoncer aux espérances qu'il avait conçues, Bussy dut rester près de Lally. La prise de Chingleput, préliminaire obligé de l'attaque de Madras, étant devenue impossible par un assaut, à cause du renfort envoyé à sa garnison durant l'expédition

d'Arcot, il fallut penser à un siége régulier. Mais les dix mille roupies nécessaires à une pareille entreprise ne se trouvaient pas dans les caisses vides de Pondichéry et le général, obligé de la différer, revint dans cette ville essayer de les obtenir. A toutes les demandes d'argent qu'il fit, les conseillers répondirent invariablement par le tableau de leur pauvreté et le malheureux Lally, sentant que son inaction vis-à-vis des Anglais était l'amoindrissement de la colonie qu'il devait défendre, finit par tomber dans un profond désespoir. Il s'en prit à tout le monde de sa détresse, il accusa chacun, il menaça des personnes de tous les rangs de les faire enchaîner, de les plonger dans des cachots, et se livra à toutes les divagations de langage d'un de ces hommes qui, n'ayant jamais connu que la force, perdent la raison du jour où elle leur fait défaut.

Organisation vicieuse du gouvernement de Calcutta; l'esprit d'initiative des colons anglais répare le mal qu'elle pouvait causer.

Organisé avec un conseil de dix personnes et quatre gouverneurs appelés à tour de rôle à sa présidence, le gouvernement de Calcutta aurait pu, par suite de cette singulière combinaison, affaiblir les moyens de résistance et d'attaque des colons anglais au point de les rendre inférieurs à ceux des Français et de compenser, jusqu'à un certain point, les fautes du gouvernement de Versailles. Mais la Compagnie des Indes anglaises n'exerçait pas, heureusement pour elle, l'énervante pression d'un gouvernement centralisé qui détruit toute initiative personnelle. Le conseil et les gouverneurs comprirent qu'ils devaient concentrer, dans un moment de lutte, tous les pouvoirs dans une seule main, et s'adressant à Clives, qui venait d'assurer la prépondérance des Anglais dans

le Bengale et d'y faire accepter comme roi un prince indigène, ils lui offrirent la présidence d'une assemblée dont il n'était pas membre. Clives accepta, parce qu'il avait, comme il le dit plus tard, la conscience de sa propre valeur, et cette dictature temporaire, comme peut l'être un pouvoir de ce genre chez un peuple à mœurs viriles, s'éleva aux acclamations unanimes de la colonie, à l'époque même où un ordre de Louis XV empêchait Dupleix d'invoquer la protection des lois pour obtenir l'argent qui lui était dû et où Bussy humilié se trouvait retenu à Pondichéry loin du théâtre de ses exploits.

Connaissant les projets des Français contre Madras, les Anglais prirent toutes les mesures nécessaires pour les faire échouer. Les fortifications de Chingleput furent réparées et sa garnison renforcée. Le colonel Draper, récemment débarqué avec un régiment sur la côte de Malabar, eut ordre de marcher dans la direction de cette ville, où se dirigeaient deux mille cipayes, partis de Tritchinapaly sous les ordres d'un prince indien, Isouf Kawn. Trois mille cinq cents cavaliers marattes soudoyés par les Anglais furent destinés à battre la campagne et à gêner le transport de l'artillerie de siége destinée à l'attaque de Madras.

Clives prépare une campagne dans le Decan, état du pays depuis le départ de Bussy.

La régence de Madras avait demandé à celle de Calcutta le renvoi des troupes qu'elle lui avait expédiées, mais Clives, convaincu que la ville ne serait prise que si elle manquait de vivres, s'opposa vivement à une résolution qui aurait affaibli son armée. Il proposa comme diversion aux entreprises des Français une marche dans le Decan destinée à leur

arracher la possession des territoires qu'ils y avaient conquis. Le conseil de Calcutta fut unanime pour combattre une entreprise qui lui paraissait téméraire, mais Clives insista et poussa avec activité les préparatifs d'une campagne dans laquelle il espérait faire subir à ses adversaires, dans le nord de Madras, des pertes semblables à celles qu'ils avaient éprouvées dans le midi de la péninsule, à Tanjore. Le rappel de Bussy avait été presque immédiatement suivi d'une révolte dans le Decan. Un petit prince indigène, profitant du départ d'une partie des troupes européennes pour s'emparer de Visagapatam, avait emprisonné le commandant français, et, après le pillage du comptoir, sollicité l'appui de Clives. A cet appel, le colonel Fordes, s'embarquant avec des troupes, le 12 octobre, aborda Visagapatam le 20. Les conventions avec le rajah indien furent promptement arrêtées, il s'engagea à entretenir l'armée anglaise tant qu'elle resterait unie à la sienne, à céder à ses alliés tout ce qu'on pourrait conquérir sur la côte de Visagapatam à Musulipatnam, et les Anglais unis aux Indiens marchèrent contre le marquis de Conflans, alors campé dans les environs de Rajamundry.

Défaite du marquis de Conflans, 9 décembre 1758.

Le colonel Fordes commandait cinq cents Européens, deux mille cipayes, cent lascars et avait avec lui, six pièces de campagnes, six pièces de siége et un mortier. Le rajah Asunderauze avait réuni cinq mille hommes d'infanterie mal armés, cinq cents cavaliers et quarante Européens. Le 3 décembre, toutes ces forces se trouvèrent en face des Français, dont l'armée se composait de cinq cents Européens, six mille cipayes, cinq cents cavaliers, et disposait de trente-six pièces

de canon. Le 9 décembre, les Anglais sortirent de grand matin du camp fortifié qu'ils occupaient, dans l'espoir d'attirer les Français hors du leur. Ce même jour, le marquis de Conflans, qui avait fait reconnaître le camp de ses adversaires, s'était résolu à le forcer. La canonnade commença avec le jour et les Indiens furent promptement mis en déroute. Persuadé qu'il a vaincu ses ennemis, Conflans les poursuit, mais, dans sa marche, il rencontre l'armée anglaise revenue sur ses pas au secours de ses alliés. Il s'arrête un instant pour ranger ses troupes en bataille, place à son centre les Européens, à ses deux ailes les indigènes et continue sa marche contre ses adversaires dont les dispositions sont les mêmes que les siennes. Par l'effet du hasard, se trouve placé entre les deux armées qui s'avancent, un champ de maïs dont les hautes tiges dérobent aux Français le centre des Anglais. Conflans appuie sur sa droite pour attaquer les Anglais qu'il aperçoit. Aux premières décharges, les cipayes de Fordes plient, les Français étonnés de la facilité de leur victoire, et confondant, à cause de la similitude de leurs uniformes; les soldats indigènes avec des soldats européens, continuent leur mouvement et finissent par se débander dans leur ardeur, quand tout-à-coup se montrent les Anglais. Surpris par cette apparition soudaine, les soldats de Conflans veulent rétrograder, mais poussés avec vigueur, ils ne peuvent se rallier autour de leur artillerie laissée en arrière, et le marquis de Conflans, qui vient de perdre, avec ses canons, les moyens de défendre Rajamundry, est forcé de passer à la hâte la rivière de Godavery. La ville où entrent les Anglais

contient des vivres et des munitions en abondance; Fordes en charge des vaisseaux en croisière sur les côtes, et les approvisionnements destinés à une armée française s'en vont renforcer les moyens de défense de Madras.

Isolement de Lally à Pondichéry, juste défiance des colons français à l'endroit de leur gouvernement.

Lally ne devait pas apprendre à Pondichéry le désastre qu'avait amené son opiniâtre refus au retour de Bussy dans le Decan. Incapable de trouver, comme les Anglais et comme ses prédécesseurs, des ressources dans la contrée qu'il était chargé de défendre, le général s'adressait aux colons français pour obtenir l'argent qui lui était nécessaire. Il avait déjà plusieurs fois fait des emprunts à Bussy qui finit par refuser d'engager sa fortune entière pour une entreprise dont la réussite lui paraissait très-douteuse. Les négociants de Pondichéry se tenaient dans une prudente réserve et Lally isolé ne trouvait autour de lui aucun appui. Le patriotisme des colons français était-il moins ardent que celui des Anglais, et serait-il juste d'accuser leur conduite dans ce moment de lutte suprême. Où étaient les chefs qui les avaient menés à la victoire? L'un, Labourdonnais, était mort en sortant de la Bastille; l'autre, Dupleix, traînait à Paris une vie de privations et de misère, et celui qui, après eux, s'était illustré, Bussy, se trouvait condamné au repos par un soldat brutal qu'avaient expédié en Asie les bureaux de Versailles. L'inertie des colons français n'était que de la sagesse, ils n'avaient plus qu'à penser à leur famille et à eux-mêmes, du moment qu'ils se trouvaient privés de toute influence sur la direction des affaires publiques et sur le choix des hommes appelés à les conduire.

Il ne faut jamais perdre de vue cette situation, quand on établit une comparaison entre les colonies anglaises et celles de la France : dans les premières se déploie la vie d'un peuple libre, qui sait qu'il est responsable du bien et du mal qu'il commet ; dans les secondes règne la règle de l'obéissance passive, bonne pour des régiments, mais immorale et avilissante pour des nations.

Révolte des troupes à Pondichéry, les habitants se cotisent pour fournir aux frais d'une expédition contre Madras.

Privé de tout revenu depuis l'abandon de la politique qui tirait des ressources des princes indigènes, Pondichéry, sous l'impression de la retraite de Tanjore, et dans l'attente d'un échec dans le Decan, voyait chaque jour la misère envahir sa population. Les troupes privées de solde se soulevèrent, dans le mois d'octobre ; menaçèrent de passer au service de l'ennemi, et ce fut avec peine que l'on put rassembler cent mille roupies dans la ville pour conjurer cette sédition. Une pareille révolte pouvait se renouveler d'un jour à l'autre, car les moyens, non-seulement de payer, mais même de nourrir les soldats, devenaient de plus en plus difficiles. Dans un des conseils où l'on exposait l'état précaire de la colonie, le comte d'Estaing s'écria : « Il vaut mieux mourir d'un coup de feu sous les murs de Madras que de faim sur les glacis de Pondichéry. » Ce mot termina la délibération. Quelques membres du conseil et des habitants de la ville, se cotisant, avancèrent trente mille roupies, Lally en donna soixante mille, les fermiers des villages firent quelques sacrifices et l'on convint de tenter l'aventure.

Prise de la Ville-Noire, 14 décembre 1758.

Une attaque en règle de Madras étant impossible avec d'aussi faibles moyens, il fut résolu que l'on

donnerait d'abord l'assaut à la Ville-Noire, afin d'y trouver l'argent nécessaire pour la fin de la campagne. La grosse artillerie fut embarquée sur le *Harlem*, vaisseau hollandais récemment capturé, et, dans les premiers jours de décembre, Lally marcha sur Madras, à la tête de deux mille sept cents Européens et quatre mille cipayes. N'ayant des ressources que pour quinze jours, Lally fut obligé de se borner à une reconnaissance de Chingleput qu'il laissa, à son grand regret, derrière lui, et, le 12 décembre, il campa sous les murs de Madras. Le 14, à la pointe du jour, les Français attaquèrent la Ville-Noire, que sa vaste enceinte empêchait de défendre; il y pénétrèrent facilement, et les Anglais, se repliant devant eux, se concentrèrent dans un fort. A peine l'armée de Lally fut-elle répandue dans les rues, que les troupes, irrégulièrement payées depuis longtemps, et habituées à l'insubordination, se livrèrent à toutes les horreurs qu'elles avisèrent: pillant, violant, incendiant ou tuant. Les officiers, qui cherchèrent à les contenir, se trouvèrent en présence d'autres officiers ardents au vol, qui disputaient le butin à leurs propres soldats, loin de chercher à rétablir l'ordre. « On a vu des officiers, écrit un témoin oculaire, se colleter avec des soldats, et mille autres actions infâmes, dont le détail, renfermé dans les bornes de la vérité la plus exacte, paraîtrait une exagération monstrueuse. »

Accusation portée par Lally contre Bussy.

Les Anglais, avertis du désordre qui régnait parmi les Français, se résolurent à une attaque de nuit, et le colonel Draper, sortant à onze heures, à la tête de cinq cents hommes d'élite, suivis à peu de dis-

tance par deux compagnies, sous les ordres du major Bereton, traversa, sans être aperçu, un pont qui reliait le fort Saint-Georges à la Ville-Noire. Les avant-postes français ayant pris d'abord ces troupes pour le régiment de Lally, l'ennemi s'avança dans les rues convaincu qu'il n'aurait affaire qu'à des soldats ivres. Mais à peine avait-il fait quelques pas qu'une décharge des Français avertit l'armée entière. Des canons pris par Draper, dans le premier moment de la surprise, sont ressaisis par les artilleurs français, et la lutte commence partout dans les maisons où les Anglais se réfugient. Draper se hâte de retourner en arrière, luttant pied à pied et cherchant à regagner le pont qu'il a franchi. Si les Français y arrivent avant lui, il peut être pris entre deux feux, et Madras, privée de ses plus énergiques défenseurs, ne tiendra plus longtemps. Le colonel Crillon demanda-t-il à Bussy d'exécuter cette manœuvre et Bussy, qui était brigadier du roi, refusa-t-il de la lui permettre? On ne sait. Bussy déclare, dans son mémoire justificatif, qu'il servait comme volontaire et n'avait aucun commandement; Lally affirme qu'il a retenu Crillon pour empêcher un succès qui aurait renversé ses projets sur le Decan. Il est difficile de se prononcer entre de pareilles assertions. Le découragement qui pousse un homme à renoncer à toute initiative et à se renfermer dans la stricte et étroite exécution des ordres qu'il reçoit, les hasards de la guerre sont des explications aussi naturelles que les calculs intéressés prêtés par Lally à un homme qu'il avait blessé et dont il jalousait la légitime influence. Quoi qu'il en soit, Draper atteignit le pont, après

avoir perdu deux cents hommes et en avoir tué un pareil nombre aux Français, qui eurent douze officiers hors de combat. Sans perdre un instant, Lally établit, le lendemain même de cette lutte nocturne, des batteries contre Madras. Intrépide soldat, il déploya sous le feu le courage opiniâtre qu'il avait toujours montré, mais le désordre de ses troupes, qu'il était impuissant à réprimer, l'ivrognerie, qu'entretenaient parmi ses soldats les magasins de liqueurs fortes trouvés dans la ville, le jetaient dans une sombre fureur. « Si nous manquons Madras, comme je le crois, mandait-il au conseil de Pondichéry, la principale raison à laquelle il faudra l'attribuer, est le pillage de quinze millions au moins, tant de dévasté que de répandu dans le soldat, et j'ai honte de le dire, dans l'officier qui n'a pas craint de se servir de mon nom en s'emparant des Cipayes-chélingues et autres, pour faire passer à Pondichéry un butin que vous auriez dû faire arrêter, vu son énorme quantité. » Violemment ému de tout ce qu'il avait vu et du spectacle que lui avaient donné plus de dix mille habitants, accourus de Pondichéry pour participer au pillage de la Ville-Noire, Lally exprimant, sans détour, son mépris et sa haine contre tout ce qui l'entourait, écrivait, dans une lettre, ces mots désespérés : « L'enfer m'a vomi dans ce pays d'iniquité, et j'attends, comme Jonas, la baleine qui me recevra dans son ventre [1]. »

[1] *Précis historique de la marine française*, par Poncet de la Grave, t. II, p. 294 et suiv. — *Mémoires du colonel Lawrence*, t. I, p. 296 et suiv., 334 et suiv., t. II, p. 9 et suiv. — *Œuvres complètes de Voltaire*, t. XXI, p. 317 et suiv., t. XLVII, p. 366 et suiv. — *Histoire de la*

conquête et de la fondation de l'empire anglais dans l'Inde, par Barchou de Penhoën, t. I, p. 488, t. II, p. 107 et suiv., 150 et suiv. — *Vie privée de Louis XV*, t. III, p. 220 et suiv., t. IV, p. 292 et suiv. — *Essais historiques sur l'Inde*, par de la Flotte, in-12. Paris, 1769, p. 31 et suiv. — *Mémoire pour le comte de Lally*, 2 vol. in-4°. Paris, 1766, t. I, p. 46, 53, 55, 62, 63, 70 et suiv., 88 et suiv., 100, et suiv., pièces justificatives, n° 9, 13, 20, 30, 32, 34, 39, 40, t. II, p. 336, 342, 375. Pièces justificatives, n° 100, 102, 104, 108, 110. — *Mémoire de Bussy contre Lally*, 2 parties in-4°. Paris, 1766, p. VII, 5, 24 et suiv. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. X, p. 430. La roupie de l'Inde valait en 1750, d'après M. de Luynes, 2 fr. 50, d'après l'annuaire du bureau des longitudes de 1850, elle vaut 2 fr. 40.

LIVRE QUATORZIÈME.

MADAME DE POMPADOUR DE 1758 A 1761.

Découragement de Bernis, sa correspondance avec le comte de Stainville. — Mémoire présenté par Bernis à Mme de Pompadour, il demande à quitter le ministère. — Bernis reçoit la barette de cardinal le 2 octobre 1758; le roi l'avertit le 9 octobre que Choiseul sera son successeur. — Nécessité de condamner Bernis à l'exil et de le désigner ainsi au peuple comme l'auteur de ses souffrances. — Le duc de Choiseul. — L'histoire doit faire connaître la moralité des hommes qui ont gouverné leurs semblables. — Traité secret conclu entre la France et l'Autriche, le 30 décembre 1758. — Changements des ministres de la Marine, MM. de Moras, de Massiac et Berryer, du 1er juin au 1er novembre 1758. — Projets de descente en Angleterre, Belle-Isle, Thurot. — Coïncidence entre la conception de ces projets de luttes mortelles et l'origine d'une science appelée à assurer la paix parmi les nations. — L'économie politique, Sully, Colbert. — Progrès accomplis depuis Colbert, les économistes de nos jours. — Devoirs des hommes d'État. — Les réformes économiques ne peuvent être bien faites que par des assemblées; réformes faites en Angleterre, réformes faites en France. — François Quesnay. — L'agriculture française en 1756. — Théories économiques de Quesnay. — Le produit net, les accumulations de métaux précieux. — Publication en 1758 du *Tableau économique* de Quesnay. — Quesnay affirme la véritable origine de la propriété. — Quesnay ne s'occupe ni des manufactures, ni du commerce. — Quesnay ne comprend pas les institutions politiques des peuples libres, ses conceptions chimériques contre les dangers des gouvernements absolus. — Les institutions des peuples libres ne sont que l'organisation du droit de surveillance que se réserve tout propriétaire sur la gestion de ses affaires. — L'ignorance signalée comme un fléau social. — Quesnay veut affranchir l'individu du

despotisme de l'État. — Discours sur l'économie politique de Jean-Jacques Rousseau. — Résumé de l'économie politique populaire, nécessité de faire régner la vertu et d'enlever l'éducation de leurs enfants aux pères et aux mères. — Rousseau recommande d'empêcher l'inégalité des fortunes, le droit de propriété fondé sur celui de confiscation, les citoyens esclaves de l'État. — De l'administration des finances publiques d'après Rousseau. — Déclamation contre les riches à propos des impôts. — L'influence exercée par Rousseau ne peut être attribuée qu'à l'ignorance de la nation et à ses haines contre un despotisme séculaire. — Les théories de Rousseau appliquées, attaque des riches et du principe de propriété par Robespierre. — Conclusion logique des haines sociales prêchées par Jean-Jacques Rousseau. — Le dix-huitième siècle ne pouvant échapper aux conceptions malsaines, les a combattues par son sincère amour des lumières. — Mesures financières du contrôleur général en 1758. Taxations arbitraires imposées aux villes. — Secours pécuniaires demandés au Clergé. — Emprunts faits par des provinces dans l'intérêt de l'État. — Souffrances générales de la nation, prodigalités en faveur des courtisans et des fonctionnaires. — Administration des provinces, le maréchal de Richelieu en Guyenne. — Opposition du gouvernement à tout ce qui peut éclairer les citoyens sur leurs affaires. — Le ministre modère le zèle des administrateurs et des juges de province, il condamne quelquefois leurs concussions. — Nombre considérable des lettres de cachet, inquiétude générale du public. — Tentative d'assassinat contre le roi de Portugal, 3 septembre 1758. — Ce qu'était Joseph Ier, roi de Portugal. Le marquis de Pombal. — Opposition des jésuites contre les décisions prises par les gouvernements d'Espagne et de Portugal. — Renvoi des confesseurs jésuites du roi de Portugal. — Les jésuites et la noblesse de Portugal unis contre Pombal. — Vengeance de Pombal contre la noblesse portugaise, les jésuites frappés avec elle. — Dégoût éprouvé en France par le récit des atrocités de Pombal contre des nobles Portugais. Impression causée par ses mesures contre les jésuites. — Animosité des Français contre le christianisme, la doctrine de Locke en Angleterre et en France, Collins, Condillac, Helvétius. — Le livre *De l'Esprit*. — Condamnation du livre *De l'Esprit*, désaveu de son auteur. — Cause du succès de cet ouvrage, opinion de Voltaire, lettre de Turgot. — M. de Silhouette nommé contrôleur général, 4 mars 1759. Conversation du roi avec Choiseul sur les vols de la cour. — La liberté de la presse peut seule amoindrir les dilapidations des deniers publics. — Les Prussiens et les Hanovriens entrent en campagne, 24 mars 1759. Combat de Bergen. — Contades rejoint son armée, plan conçu par lui, ses lenteurs, ses hésitations. — Bataille de Minden, 1er août 1759, Contades bat en retraite. — Dépêches de Belle-Isle prescrivant le pillage et la dévastation de l'Allemagne. — Consternation de Paris à la nouvelle de la retraite de Contades, accusation portée contre Broglie, conseil tenu à Bellevue. — Frédéric en Silésie, il réorganise son armée; sa correspondance avec Voltaire. —

Vers de Frédéric contre la France et Louis XV, embarras de Voltaire en les recevant. — Réponse de Palissot aux vers de Frédéric. — Forces militaires des Prussiens et de leurs ennemis en 1759; continuation de la correspondance de Frédéric et de Voltaire. — Défaites des généraux prussiens Dohna et Wedel, résolutions de Frédéric en les apprenant. — Bataille de Cunesdorf, 12 août 1759. — Frédéric se croit de nouveau perdu. — Le général Soltikoff refuse de poursuivre les conséquences de sa victoire. — Frédéric rassuré par l'inaction de ses adversaires. — Ouverture de paix faite par le ministère de Versailles, réponse de Frédéric à Voltaire. — Retraite des Russes sur la Vistule. Les Prussiens en Saxe; lettre de Frédéric à Voltaire. — Échec subi par l'armée de Frédéric; les Autrichiens et les Prussiens cantonnés en Saxe pendant l'hiver. — Manifeste, en faveur de la Paix, publié par les cours de Prusse et d'Angleterre. — Les souffrances des peuples pouvaient à ce moment les aider à comprendre les mensonges des gouvernements. — Résistance de quelques parlements au don gratuit exigé des villes. — M. de Silhouette annulle des traités passés par son prédécesseur, il fait payer la taille aux contribuables qui ont acheté le droit d'en être exempts. — Économies faites sur les pensions accordées par le roi. — Popularité de M. de Silhouette. — Belle-Isle continue les préparatifs d'une descente en Angleterre, émotion de la Grande-Bretagne. — L'amiral Boscawen devant Toulon, M. de La Clue. — Bombardement du Havre, du 4 au 7 juillet 1759. — Défaite de l'escadre de La Clue devant Lagos, 17 août 1759. — Le gouvernement, sacrifiant les intérêts de la France à ceux des fonctionnaires, laisse impunie la lâche conduite des officiers de la marine. — Création de l'ordre du Mérite militaire. — Les croix sont un moyen de gouvernement, elles flattent plus la vanité que l'orgueil, Napoléon I[er] et Louis XV.—Les Anglais prennent Gorée, 29 décembre 1758. — Les Anglais s'emparent de la Guadeloupe, 1[er] mai 1759. — Le Canada abandonné sans secours, Montcalm, Vaudreuil, les marins de l'État, les officiers bleus de la marine marchande. — Marche des Anglais sur Québec. — Les Français résistent aux Anglais, découragement du général Wolfe, sa lettre au ministère anglais. — Mort de Wolfe, mort de Montcalm, prise de Québec, 18 septembre 1759. — Enthousiasme des Anglais à la nouvelle de la prise de Québec, éloge de Wolfe par Pitt, monument élevé à sa mémoire. — La France ignore le nom de Montcalm, pourquoi? — Lally devant Madras, lettre au gouverneur de Pondichéry, 14 février 1759. — Levée du siége de Madras, 17 février 1759, retour de Lally à Pondichéry. — Succès des Anglais, conquêtes de Congeveram et de Masulipatnam en mars et avril 1759. — Consternation des colonies françaises de l'Inde; absence prolongée de la flotte de d'Aché. — Combat entre les amiraux d'Aché et Pocock, 10 septembre 1759. — D'Aché soutient qu'il a été vaincu, il retourne à l'Ile-de-France malgré les protestations des habitants de Pondichéry. — Révolte des troupes françaises à Wandiswash, 17 octobre 1759. — Prise par les Anglais de Wandiswash, de Carungoly de

Trivatore. — Défaite de la flotte de M. de Conflans, 20 novembre 1759. — Procédés financiers de M. de Silhouette, établissement d'une subvention générale dans le royaume. — Lit de justice, 20 septembre 1759. — Banqueroute de l'État, 21 octobre 1759. Irritation du public contre M. de Silhouette. — Les citoyens sont invités à porter leur argenterie à la Monnaie, réponse de M. d'Ayen à Louis XV. — Bertin nommé contrôleur général, 24 novembre 1759. — Réponse embarrassée de Choiseul aux propositions publiques de paix faites par la Prusse et l'Angleterre. — Frédéric envoie M. d'Edelsheim à Versailles. — Le comte de Saint-Germain chargé d'une mission à Londres par le cabinet de Versailles. Ce qu'était cet étrange négociateur. — Saint-Germain reçoit l'ordre de quitter l'Angleterre, Pitt exige la conservation de la Prusse dans son intégrité. — Propositions faites par Voltaire à Frédéric, réponse de ce roi. — État violent dans lequel se trouvait la Prusse. — Dispositions militaires prises par Frédéric. — Combat de Landshut, 23 juin 1760. —Défaite des Autrichiens à Liegnitz, 15 août 1760.—Combat de Strehla, 20 août 1760. — Reddition de Torgau à l'armée des Cercles, 27 septembre 1760. — Occupation de Berlin par les Russes et les Autrichiens, 10 octobre 1760. — Bataille de Torgau, 3 novembre 1760.

Découragement de Bernis, sa correspondance avec le comte de Stainville.

Le découragement ressenti par un général exilé sur les côtes de l'Asie, n'avait pas tardé à gagner, dans le ministère de Versailles, un personnage doux et timide. Après avoir voulu arrêter la guerre avec l'Angleterre à la suite de la prise de Mahon, après avoir insisté en vain plus tard sur la nécessité de limiter les sacrifices de la France en faveur de sa nouvelle alliée l'Autriche, Bernis était tombé dans une profonde tristesse. Les revers de sa patrie, dans la campagne qui venait de se terminer et dans les commencements de l'année 1758, lui causaient un tel chagrin que sa santé en était ébranlée. Émerveillés de la rapide fortune de ce favori de la marquise, à la nouvelle de sa désignation comme futur cardinal dans le mois de juillet 1758, les courtisans ne se doutaient guère des angoisses patriotiques qu'il éprouvait et de son dégoût pour la haute position qu'il occupait. « Vous seriez plus propre que moi aux affaires étrangères, écrivait-il à Vienne

au comte de Stainville, en les considérant sous le point de vue de l'alliance. Vous auriez plus de moyens que moi pour faire frapper de grands coups par notre amie (Mme de Pompadour). Vous avez du nerf et vous en donnerez plus que moi, parce que vous ne ferez peur qu'au bout d'un certain temps. Nous agirons dans le plus grand concert et, Dieu merci, sans jalousie de métier; nous assurerons le sort de notre amie. Le salut de l'État demande que vous soyez ici pour gouverner notre amie, pour la sauver de la rage de Paris, pour rétablir nos affaires. »

Mémoire présenté par Bernis à Mme de Pompadour, il demande à quitter le ministère.

Mme de Pompadour, qui aimait Bernis, ne concevait pas pourquoi elle serait obligée de lui donner un successeur qui lui serait moins dévoué que l'abbé. Mais Bernis, inquiet de la situation de plus en plus grave où se trouvait la France, cherchait, avec un désespoir toujours croissant, les moyens de parer aux dangers qu'il prévoyait. Il exposa, dans un mémoire au roi, le véritable état des affaires, il lui montra la France sans argent, sans généraux ni vaisseaux, il demanda que l'on conclût la paix et que, si la cour de Vienne s'y refusait, l'on bornât strictement les secours fournis à l'Autriche aux engagements pris dans le traité de Versailles ; il terminait ce mémoire en appelant l'attention du roi sur la constitution d'un ministère dont chacun des membres, maître dans sa spécialité, élevait à sa fantaisie les dépenses de son administration, sans se préoccuper de celle des autres, et il montrait la nécessité de ce qu'il appelait un point central, c'est-à-dire un ministre qui donnerait de l'unité à la gestion des af-

faires du royaume. Mme de Pompadour et Louis XV, engagés dans une politique dont ils n'avaient pas su calculer à l'avance toutes les conséquences, étaient dans l'impossibilité de conclure la paix au moment où la France se trouvait vaincue dans toutes les parties du monde. Vaniteux, comme l'affirme le duc de Choiseul dans ses mémoires, et plein de rancune contre Frédéric, comme l'atteste cette phrase d'une de ses lettres datée du 7 décembre 1758 : « Si Sa Majesté Prussienne tombe dans le précipice, tant pis pour lui; je ne me départirai jamais de l'alliance de l'Impératrice » Louis XV ne pouvait admettre l'opinion arrêtée et absolue de Bernis. Aussi le malheureux ministre, toujours dans l'attente d'un désastre, finit-il par succomber sous le poids de ses émotions et par écrire à Mme de Pompadour : « Je vous prie d'avertir le roi que je ne puis plus lui répondre de mon travail. J'ai la tête perpétuellement ébranlée et obscurcie, il y a un an que je souffre le martyre. Je n'ai point fait le mémoire que vous m'avez demandé sur M. de Stainville. Je ne veux pas proposer une chose qui ne vous plaît pas. Je vous défie cependant de faire occuper ma place, dans les circonstances où nous sommes, par un autre que par lui. Il est le seul instruit de la totalité du système, et il a la confiance de la cour de Vienne. »

Bernis reçoit la barette de cardinal, le 2 octobre 1758; le roi l'avertit, le 9 octobre, que Choiseul sera son successeur.

Cette lettre mit fin à toute hésitation et la retraite de Bernis fut résolue. Le roi, qui le regrettait, voulut lui remettre la barrette de cardinal avant que la nouvelle du changement opéré dans son ministère fût connue. Il la lui donna le 2 octobre. Le nouveau prince de l'Eglise revint chez lui accompagné d'une

foule d'amis que son élévation lui avait valu. Tous le félicitaient, et l'un d'eux s'écria : « Monsieur le cardinal, voilà un beau jour ! — Dites plutôt, lui répondit Bernis, que voilà un bon parapluie. » Mot que cet esprit pacifique et modéré rappela plus tard à Voltaire à une époque où, faisant un retour sur les personnes qui l'avaient abandonné lors de sa retraite du ministère, il écrit : « J'ai publié une amnistie générale pour tous mes déserteurs ; je les reçois comme un homme du monde qui est accoutumé au flux et reflux des amis, selon les circonstances, et comme un philosophe qui plaint les hommes, outre les maladies qui affligent l'humanité, d'être encore sujets aux bassesses et aux platitudes. » Peu de jours après cette dernière preuve d'attachement qu'avait voulu lui donner le roi, Bernis recevait de Louis XV, le 9 octobre, une lettre ainsi conçue : « Je suis fâché, monsieur l'Abbé-Comte, que les affaires dont je vous charge affectent votre santé ; je consens à regret que vous remettiez les affaires entre les mains du duc de Choiseul, que je pense être le seul en ce moment qui y soit propre, ne voulant absolument pas changer le système que j'ai adopté, ni même qu'on m'en parle. »

Nécessité de condamner Bernis à l'exil, et de le désigner ainsi au peuple comme l'auteur de ses souffrances.

Le cardinal espérait pouvoir, après sa retraite du ministère, ne pas s'éloigner de Mme de Pompadour. « Nous séparer, lui avait-il dit quelques jours avant, à la bonne heure, rien de plus simple et de plus facile. Mais pourquoi porter la chose à l'extrême, pourquoi un coup de poignard ! » La marquise s'était tue devant cette allusion à l'exil auquel étaient condamnés les ministres sortis de place. Elle était pour-

tant aussi émue que Bernis, puisque quelques jours après, parlant de son ami, elle s'écriait avec colère : « Si cet évêque cafard (l'évêque de Mirepoix) n'eût pas empêché le roi de lui donner une pension de deux mille écus qu'il m'avait promise, jamais il n'aurait été ambassadeur..... il aurait été plus heureux et je n'aurais pas eu à le regretter. » Mais la logique de la situation où se trouvait le roi devait dominer ses affections, au moins momentanément. Donner la santé de Bernis pour cause de son éloignement du ministère était impossible, le public, qui avait vu le cardinal, ne pouvant ajouter foi à un prétexte pareil, aurait cherché les véritables causes de sa retraite. Quelle responsabilité n'eussent pas fait peser sur la marquise et sur le roi les désastres du pays si la guerre continuant à être malheureuse, on était venu à découvrir que Bernis avait quitté le ministère, parce qu'il n'avait pu convaincre Louis XV de la nécessité d'une prompte paix. L'esprit de justice, mis au cœur de tout homme, exige que celui qui a fait souffrir ses semblables par ses vices ou par son incapacité, soit puni du mal qu'il a amené. Le gouvernement français n'ayant pas, comme l'Angleterre, des ministres légalement responsables, était forcé de recourir à des mensonges et à des subterfuges. On présentait à la nation son roi comme un enfant trompé par ses ministres dès qu'une faute était commise, et l'on punissait bruyamment un serviteur qui n'avait qu'obéi aux volontés royales. Bernis ne devait pas faire exception à un usage pareil, destiné à masquer les inconséquences d'un gouvernement absolu et à

détourner le châtiment du véritable coupable. Aussi, lorsque le 13 décembre, l'ordre lui fut donné de se rendre à son abbaye de Saint-Médard de Soissons et d'y rester en exil, le nouveau cardinal ne se fit pas illusion sur les causes de cette rigueur. « Les instances que j'ai faites pour vous remettre ma place m'ont perdu, écrivit-il à Choiseul : j'ai prouvé par là, d'une manière bien funeste pour moi, la confiance que j'avais en vous. Il fallait, aux yeux de la nation inquiète et souffrante, cacher les causes de ce changement, qui aurait pu rendre fort populaire le rédacteur du fatal traité de Versailles. » Mme de Pompadour, trompant son entourage sur les véritables motifs qui avaient déterminé la conduite de Louis XV, accusa ouvertement Bernis d'avoir perdu la tête, et raconta, comme preuve de son assertion, une chasse qu'il aurait faite dans un petit parc de Versailles exclusivement réservé pour le roi, et un de ces oublis des règles de l'étiquette qui n'ont d'importance que dans une cour. On affirma, à propos du mémoire présenté par Bernis à Louis XV, que ce cardinal avait voulu obtenir la place de premier ministre, et Quesnay cita, à cette occasion, une prétendue conversation, où le roi aurait exprimé sa résolution de ne pas avoir un cardinal dans son conseil. Des bruits, en rapport avec les mœurs des courtisans, accusèrent Bernis d'une galanterie avec l'Infante de Parme, et l'on alla jusqu'à prétendre que Louis XV avait écrit, à cette occasion, à sa fille, qu'elle devait recevoir comme une satisfaction l'exil d'un homme qui lui avait manqué. Ces contes répandus pour empêcher la nation de connaître la

vérité, sont une nécessité des gouvernements absolus. Du jour où un homme tient dans sa main les destinées d'un peuple, il est forcé d'être infaillible comme la divinité, de peur de voir contester son pouvoir et détruire sa haute position. Tous les rois absolus l'ont ainsi compris et, en ce sens, ils ont obéi aux lois d'une incontestable logique. Les souverains les plus médiocres d'esprit comme les souverains les plus remarquables par le génie, ont tous couvert leurs fautes par le mensonge. « On ne nous croit plus, écrivait Napoléon au duc de Rovigo, en 1813, il ne faut donc plus parler en notre nom, et en faisant parler d'autres pour nous, il faut dire toute la vérité, car il n'y a plus qu'elle qui puisse nous sauver. » Tel est le langage et l'aveu de celui qui employa la puissance de son génie à faire reculer la civilisation en Europe et à abaisser ses semblables.

Le duc de Choiseul.

Le comte de Stainville, créé duc de Choiseul et pair du royaume le jour de son entrée au conseil des ministres, était un petit homme à cheveux presque roux, dont la laide figure causait tout d'abord une prévention désagréable. Mais cette mauvaise impression ne tardait pas à disparaître devant le charme d'une conversation pleine de finesse, dans laquelle s'épanouissait un esprit facile développant avec le feu d'une conviction réelle, quoique souvent fugitive, les pensées qui frappaient son imagination ou celle de ses auditeurs. L'expression de ses yeux, la grâce et la noblesse de ses manières, l'audace que lui donnait la confiance qu'il avait en lui-même, avaient fait de Choiseul, dès son début dans le monde, un homme à bonnes fortunes. La duchesse de Bouf-

flers, qui tenait un des salons les plus brillants de la cour, l'admit au nombre de ses favoris, et lorsque Choiseul voulut de cette liaison passer à une autre avec la princesse de Robecq, Mme de Boufflers l'aida dans cette entreprise qui fut, au dire du prince de Montbarrey, « un des premiers succès marquant du comte de Stainville et une grande cause de distinction pour lui dans la société. » Préoccupée du manque de fortune qui pouvait gêner Choiseul dans sa carrière, Mme de Boufflers résolut de lui procurer la fille d'un de ces bourgeois enrichis qui voient avec orgueil le produit de leurs travaux alimenter le luxe d'un gendre titré. Elle jeta les yeux sur une demoiselle Duchâtel, petite-fille du financier Croisat, dont la sœur aînée avait épousé le duc de Gontaut. L'heureux Choiseul, après être arrivé ainsi à la richesse, ne tarda pas à voir la duchesse de Boufflers devenir, par son mariage avec le maréchal de Luxembourg, belle-mère de la princesse de Robecq. Il unit ainsi, dans l'intérêt de son ambition, le dévoûment de ces deux dames au crédit du duc de Gontaut, ancien courtisan de Mme de Châteauroux, qui était passé au service de la marquise de Pompadour. Choiseul ne profita pas de suite de ces circonstances heureuses qui, dans un gouvernement absolu, conduisent par l'intrigue aux fonctions qu'il faut conquérir par l'éloquence et le savoir dans un gouvernement libre. Il suivit le ton général de la cour dans ses propos contre une bourgeoise qui avait usurpé la position due à une femme de qualité, et se vantant d'être le second dans le nombre des personnes que haïssait la marquise de Pompadour, il se désignait sous le nom de chevalier de Maurepas.

Ces travers de petit-maître ayant cessé avec l'âge et la position que lui avait faite son riche mariage, Choiseul réfléchit que, s'il voulait suivre une brillante carrière, ce n'était pas en blessant une maîtresse toute puissante. Il était dans ce courant d'idées quand, vers la fin de 1751, les charmes de Mme de Choiseul-Romanet firent une assez vive impression sur le roi. Cette dame confia à son parent les perspectives flatteuses qui semblaient s'ouvrir devant elle, et lui demanda de la diriger dans son intrigue. Le comte de Stainville lut les lettres échangées entre Mme de Choiseul-Romanet et Louis XV, et entra si bien dans les projets de sa trop confiante cousine, qu'il lui dicta, prétend-on, quelques-unes de ses réponses. Cet échange de correspondance l'ayant rendu possesseur d'une lettre du roi, Choiseul la porta à Mme de Pompadour, et l'abordant avec un de ces airs de hauteur qui souvent servent à couvrir une bassesse, il lui dit : « Madame, vous me regardez comme un de vos ennemis, vous me faites l'injustice d'imaginer que je m'occupe avec eux de complots secrets pour vous faire perdre les bonnes grâces du roi : tenez, lisez et jugez-moi. » Il lui expliqua ensuite qu'il préférait le bonheur de l'État et le bonheur de son maître à sa propre grandeur, et qu'il jugeait la marquise plus nécessaire que personne à ces importants objets. Mme de Pompadour avertie, se débarrassa d'une rivale que patronnait, comme nous l'avons déjà raconté, le comte d'Argenson. Peu de jours après ce service rendu à la favorite, l'habile courtisan était nommé pour souper avec le roi, distinction qu'il n'avait pas eue depuis longtemps. En 1753, il partait pour Rome

comme ambassadeur de France, et en 1757, il allait remplir ces mêmes fonctions à Vienne.

M. de Choiseul, en empêchant le honteux succès qu'ambitionnait sa parente, obéit-il à un sentiment de fierté? Craignait-il de voir une Choiseul porter devant la France le titre de favorite. Ceux qui donneraient un tel mobile à sa conduite seraient peu au courant de ce qu'est un courtisan : c'est-à-dire une personne dont l'industrie est de vivre de dons et de faveurs. Le respect de soi-même et de sa famille n'a que faire dans le cœur de personnages de ce genre, et nous savons, nous autres Français du XIXe siècle, jusqu'où sont descendus des hommes que leur valeur personnelle devait préserver d'une pareille abjection. Qu'aurait, du reste, signifié une semblable délicatesse dans Choiseul qui aima sa sœur, la duchesse de Grammont, d'une affection plus que fraternelle, qui voulut séduire la femme de son frère, le comte de Stainville, après l'avoir ramené du service de l'Autriche à celui de la France et marié lui-même. Choiseul avait jugé, sans nul doute, que le règne de sa parente ne serait pas de longue durée et qu'il serait difficile, sinon impossible, qu'elle se substituât à la marquise dont l'influence avait grandi de jour en jour. Il pensa à lui-même et, démêlant avec sagacité la situation, il assura par sa trahison sa fortune personnelle. Choiseul ne devait pas, dans la haute direction des affaires, être conduit par un autre mobile que celui de son intérêt, il devait être l'exécuteur et le défenseur des volontés du roi, qu'elles fussent plus ou moins sensées ou plus ou moins nuisibles à la France.

Telle est, quoi qu'on en dise, le résultat final de ces gouvernements soi-disant paternels, où un homme dispose d'une nation, comme un agriculteur des troupeaux qui peuplent ses étables.

L'histoire doit faire connaître la moralité des hommes qui ont gouverné leurs semblables.

L'histoire n'est qu'une suite de dates ou de faits sans cohésion les uns avec les autres, si l'écrivain, dans un moment aussi grave et si solennel, ne met pas en évidence le genre de moralité des hommes qui ont la prétention de dominer leurs semblables; l'histoire n'est plus qu'un roman sans utilité si elle ne dévoile pas les préoccupations égoïstes d'une foule de personnages qui trompent leurs contemporains sur le but qu'ils poursuivent et sur le rôle criminel qu'ils acceptent. Choiseul avait plus de fermeté que Bernis, mais moins de patriotisme. Bernis succomba sous le poids des douleurs et des hontes qu'infligeaient à sa patrie les décisions de Louis XV; Choiseul, au contraire, qui connaissait les souffrances de son pays, ne pensa qu'à réaliser les fatales conceptions de celui qui pouvait tout pour l'élévation de sa fortune personnelle. Représentant à Vienne des idées de Mme de Pompadour, et à Versailles des désirs de l'impératrice, il fit tout pour attacher de plus en plus la fortune de sa patrie à des combinaisons qui avaient été désastreuses pour elle.

Traité secret conclu entre la France et l'Autriche, le 30 décembre 1758.

A peine arrivé au ministère, Choiseul signa avec l'Autriche un traité secret dont il avait arrêté les bases avant son départ de Vienne. Dans ce traité, connu sous le nom de second traité de Versailles, il confirmait non-seulement les clauses du premier traité, mais il les aggravait en changeant une alliance défensive en une alliance offensive presque

illimitée. La France s'engageait à maintenir, pendant toute la durée de la guerre, le corps auxiliaire de vingt-quatre mille hommes promis à l'Autriche, et, tant que dureraient les hostilités, au moins cent mille soldats en Allemagne contre la Prusse. La France devait payer le subside promis à la Suède, pourvoir à l'entretien des troupes saxonnes qui seraient à la disposition de Marie-Thérèse, et, enfin, l'article 13 du traité stipulait que la Silésie entière et le comté de Glatz étaient garantis à l'impératrice comme une condition préliminaire et absolue de tous engagements faits et à faire. Les avantages du traité pour la France consistaient dans la rectification de certaines portions de ses frontières; dans la perspective pour l'infant, gendre de Louis XV, d'échanger sa principauté d'Italie contre une principauté en Belgique, et d'obtenir le concours de l'Autriche pour faire élire roi de Pologne un prince saxon.

L'espérance de forcer la cour de Londres, par l'occupation du Hanovre, à se dessaisir des conquêtes qu'elle avait faites dans l'Inde et l'Amérique, peut seule expliquer un traité pareil. Quelque dextérité qu'ait mis Choiseul dans l'exécution des volontés de son roi, il est impossible de ne pas comprendre, par les stipulations qu'il acceptait, l'infériorité morale que les défaites de la France avaient imprimée à sa politique.

Changements des ministres de la Marine, MM. de Moras, de Massiac et Berryer, du 1er juin au 1er novembre 1758.

Quand Choiseul vint à Versailles, le ministre de la marine, M. de Moras, s'était retiré devant M. de Massiac et M. Berryer succédait à M. de Massiac. Les désastres maritimes de la France, le peu de force de ses escadres, avaient amené à croire que M. de Moras n'était pas capable de diriger un ministère

aussi important. Il y eut une réunion chez la marquise pour s'occuper du successeur à désigner, et ce petit conseil trouva que l'homme le plus en état de remplir ces fonctions était un parent de Mme de Pompadour, un M. Lenormand de Mezi, ancien intendant de Rochefort et alors intendant des armées navales. Sa probité, son économie, son intelligence furent vantés aux dépens de M. de Moras; la marquise, enchantée de pouvoir faire à la fois le bien d'un de ses proches et celui de la France, était sur le point de donner suite à cette ouverture, quand son frère, M. de Marigni, lui représenta avec vivacité que « ce serait amasser des charbons de plus sur sa tête, et qu'une favorite ne doit point multiplier contre elle les points d'attaque. » « Vous valez votre pesant d'or, dit Quesnay, au récit que M. de Marigni lui faisait de son opposition... Votre avis est excellent, il n'y aurait pas un vaisseau de pris que Madame n'en soit responsable au public. »

Obligée de renoncer à son premier projet, Mme de Pompadour se mit à passer en revue, avec son petit conseil, les noms des amiraux et des officiers généraux; on lui signala le lieutenant-général de Massiac, comme riche, point présomptueux et ayant quelque notion d'administration. On ajouta qu'à l'exemple de M. de Belle-Isle, qui avait un adjoint dans son ministère, on pouvait compléter M. de Massiac par M. Lenormand de Mezi. Au nom de M. Lenormand, le conseil trouva l'idée excellente, et il fut décidé que M. de Massiac deviendrait ministre de la marine.

M. de Massiac, qui était indolent, cacochyme et vaporeux, s'occupa plus de sa toilette et de sa santé

que de la marine, et Mme de Massiac, passionnée pour le jeu, transforma, en peu de temps, le ministère de son mari, en un tripot. Ce fut en vain que M. Lenormand essaya de mettre un peu d'ordre dans l'administration dont il était chargé en second, les commis des bureaux, qui le jalousaient, abusèrent de son inexpérience pour lui faire commettre des fautes, et comme tout allait plus mal sous M. de Massiac que sous M. de Moras, on fut obligé, au bout de cinq mois, de chercher un autre ministre.

Cet essai, ayant dégoûté des gens du métier, il fut résolu qu'on reviendrait aux maîtres des requêtes, et l'on fit choix du lieutenant de police Berryer, que ses relations avec la marquise devaient nécessairement désigner pour une haute position. M. Berryer s'était non-seulement ménagé les bonnes grâces de Mme de Pompadour en défendant le cœur du roi contre des dames trop ambitieuses, mais celles de Belle-Isle en rendant à ce personnage les respects auxquels il prétendait.

Projets de descente en Angleterre, Belle-Isle, Thurot.

Belle-Isle, voyant échouer tous ses projets de campagnes en Allemagne, était revenu à la pensée d'une descente en Angleterre. Cette idée, plus facile à concevoir qu'à réaliser, surgissait en France toutes les fois qu'il s'agissait d'hostilités contre la Grande-Bretagne; et, au début de la guerre actuelle, un marin d'une grande audace avait entretenu le ministre de la marine de projets de ce genre. Ce marin, appelé Thurot, était originaire de Nuits, en Bourgogne. Parti de son pays au commencement de l'année 1744, à la suite d'une aventure de jeunesse qui fait plus d'honneur à son cœur qu'à sa délicatesse [1];

[1] Thurot avait dérobé des couverts d'argent chez une de ses tantes et les

Thurot était venu à Calais, où l'aspect de la mer lui avait causé la plus vive impression. Pris d'un subit enthousiasme pour cet élément qu'il voyait pour la première fois, il s'était résolu à suivre la carrière maritime, et après quelques mois d'apprentissage chez un chirurgien, destinés à faciliter son admission sur un vaisseau, le jeune Bourguignon s'embarquait sur un corsaire de Dunkerque. A peine le navire eut-il quitté le port qu'il devint la proie des Anglais, et que Thurot, prisonnier avec l'équipage, fut amené à Douvres, au mois d'août 1744. Désolé de voir ses espérances détruites au début même de la profession qu'il voulait embrasser, Thurot, tout en étudiant la langue et les mœurs du pays, ne cessait de rêver aux moyens de retourner en France. Il eut une entrevue avec MM. de Belle-Isle, lorsqu'ils furent conduits en Angleterre après leur arrestation en Allemagne, au mois de décembre 1744, et essaya d'intéresser le maréchal à son sort. Ne pouvant être compris parmi les prisonniers français échangés avec des Anglais, à cause de la préférence donnée aux marins enlevés sur les navires du roi, Thurot vit avec douleur partir ses compatriotes et entendit, avec le frémissement du désespoir, les salves de canon du château de Douvres, qui annonçaient le retour de MM. de Belle-Isle dans leur patrie. Il ne cessa, ce jour-là, d'errer dans la campagne, et la nuit venue il se rapprocha du port, décidé à tout tenter pour regagner les rivages de la France. Une cha-

avait mis en gage pour soulager la détresse de sa mère. Comme ces couverts, appartenant à un conseiller au parlement, avaient été prêtés à sa tante, l'action du jeune homme fit du bruit. Thurot, après l'aveu de sa faute, quitta son pays décidé à cacher avec soin le lieu de sa naissance, résolution qu'il a tenue et qui a embarrassé plus d'un de ses biographes.

loupe amarrée au quai frappe ses yeux, il s'en approche, détache la chaîne qui la retient et s'élance sur elle. Sa chemise fixée en guise de voile, la rame qu'il manie, sont les moyens dont il dispose, et le lendemain il aborde à Calais, quelques heures seulement après MM. de Belle-Isle. Le bruit de cette évasion hardie cause la plus vive sensation, et Thurot devient, en un instant, le héros de la ville. Le maréchal de Belle-Isle averti, veut le voir, et conseille à ce jeune homme de dix-huit ans d'acquérir les connaissances nécessaires à un marin, en l'assurant de sa protection. Encouragé par ces promesses bienveillantes, Thurot apprit avec ardeur les mathématiques, étudia les cartes marines, les manœuvres des vaisseaux et s'engagea comme mousse. Il ne tarda pas à se distinguer, et trois ans après, lors de la paix conclue en 1748, Thurot était connu comme un des corsaires les plus intrépides et les plus heureux. Continuant sa vie de marin, comme armateur, il faisait sans cesse des voyages en Angleterre et y conduisait souvent des marchandises de contrebande. A chacune de ses courses il examinait les ports où il abordait, il se rendait compte de la configuration du terrain, interrogeait les capitaines et les matelots sur les ressources du pays, et prenait avec soin des notes sur tout ce qu'il entendait et sur tout ce qu'il voyait avec la pensée que ces renseignements pourraient lui servir un jour. Lorsque la guerre éclata de nouveau entre les cabinets de Versailles et de Saint-James, la réputation de Thurot lui valut des offres de commandement de navires en courses. Ses exploits comme corsaire le signalèrent, et le maré-

chal de Belle-Isle lui fit envoyer un brevet d'officier de la marine royale. Peu de temps après, Thurot reçut le commandement d'un corvette de l'État, avec laquelle il alla croiser dans la Manche. La renommée qu'il avait acquise, et son expérience lui faisant juger qu'il pouvait faire part au ministre des projets qu'il croyait utile à son pays, il vint à Versailles offrir à M. de Machault d'entrer la nuit dans le port de Portsmouth, avec cinquante hommes choisis, sur une barque rasée comme un ponton. Soit indiscrétion, soit vénalité de la part des hommes auquels Machault fit part de la proposition qui lui était faite, les Anglais furent avertis, et Thurot dut se contenter d'infliger, avec deux frégates et deux corvettes, des pertes considérables aux ennemis de la France. Les Anglais poursuivirent en vain la flotille de Thurot, elle sut toujours éviter leur atteinte, et cet intrépide marin avait échappé à tous les dangers, quand, dans le commencement de 1759, il vint de nouveau parler à Versailles de projets de descente en Angleterre. Il trouva son ancien protecteur Belle-Isle d'autant mieux disposé à l'écouter, que ce ministre septuagénaire, occupé à faire des plans pour une pareille attaque, avait déjà commencé les préparatifs de leur mise à exécution. Le maréchal réunissait, à ce moment, entre Boulogne et Ambleteuse, un nombre de bâteaux plats suffisant pour porter cinquante mille hommes. Plus de cent bouches à feu avaient été disposées sur cette côte et des prames[1], armées de canons, devaient, de distance à distance, joindre leur feu aux batteries établies sur

[1] La prame est une sorte de navire de guerre, à un seul pont, qui tire peu d'eau et qui va à rames et à voiles.

terre pour éloigner tout vaisseau ennemi qui tenterait de détruire la flotille destinée au transport de l'armée d'invasion [1].

[1] *Causeries du Lundi*, par Sainte-Beuve, Paris, 1854, t. VIII, p. 18, 34. — *Journal de Barbier*, t. IV, p. 270, 280 et suiv., 292 et suiv. — *Mémoires de Madame Du Hausset*, p. 61 et suiv. 112, 116, 121 et suiv., 162, 293, 295 et suiv., 307. — *Mémoires du maréchal de Richelieu*, t. IX, p. 240, 509 et suiv. — *Mémoires du président Hénault*, p. 213. — *Histoire générale de la diplomatie française*, par Flassan, t. V, p. 256 et suiv. — *Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers, t. XX, p. 311. — *Œuvres complètes de Voltaire*, t. LVII, p. 586 et suiv., t. LX, p. 211, t. LXI, p. 287. — *Vie privée de Louis XV*, t. III, p. 170 et suiv., 178 et suiv., 201 et suiv. — *Correspondance secrète inédite de Louis XV sur la politique étrangère*, publiée par E. Boutaric, archiviste aux archives de l'Empire, in-8. Paris, 1866, t. 1, p. 235. — *Mémoires du prince de Montbarrey*, t. I, p. 200 et suiv. — *Mémoires du duc de Luynes*, t. X, p. 329, XIII, p. 112, XVI, p. 121, XVII, p. 32. — *Mémoires du baron de Bésenval*, t. I, p. 216 et suiv. — *Mémoires du duc de Lauzun*, in-8. Paris, 1822, p. 2 et suiv., 42 et suiv. — *Œuvres posthumes de Frédéric II*, tome III, page 352 et suivantes. — *Politique de tous les cabinets de l'Europe pendant les règnes de Louis XV et Louis XVI, contenant des pièces authentiques sur la correspondance secrète du comte de Broglie, un ouvrage dirigé par lui et exécuté par Favier, plusieurs mémoires du comte de Vergennes, de M. Turgot (manuscrits trouvés dans le cabinet de Louis XVI)*. Paris, 1793, 2 vol. in-8, t. I, p. 426 et suiv. — *Vie du capitaine Thurot*, par M... (Joseph-Marey), in-8. Paris, 1791, p. 10 et suiv., 25 et suiv. — *Apologie du capitaine Thurot extraite de différents journaux de sa navigation sur les côtes d'Irlande et d'Écosse pendant les années* 1759, *contre l'auteur anonyme d'un Journal au sujet de ce brave marin*, in-8. Londres (Paris) 1778. — *Mémoires du duc de Choiseul*. Ces mémoires ont été publiés en 2 volumes in-8, en 1790. Leur titre porte qu'ils ont été imprimés sous les yeux même de Choiseul dans son cabinet à Chanteloup. Ils sont très-imparfaits et on pourrait dire presque insignifiants. Il existe pourtant des mémoires de Choiseul au ministère des Affaires étrangères. Nous en avons un extrait étendu dans lequel se trouvent des faits assez intéressants, mais ils sont un composé de fragments. La personne qui a fait l'extrait que nous possédons écrit en parlant du second volume des manuscrits de M. de Choiseul : « Les lettres politiques sont pleines d'une idée principale... S'agissait-il d'un projet à développer? il fallut le concours d'une tête et d'une main étrangère... Il en a été de même dans ses compositions. L'idée qui le déterminait à écrire se marque dans les premières lignes; quand cette idée est remplie, sa plume languit, et souvent elle lui tombe des mains. Les fragments ne sont donc pas finis : il y a plus, le plus grand nombre est informe. Les uns ont deux, trois ou quatre pages d'écriture; quelques-uns en ont davantage : aucun n'a une certaine mesure qui le rende intéressant. Il y en a quelques-uns cependant qui, malgré leur brièveté et leur imperfection, contiennent quelquefois des faits et des jugements intéressants. » — *Revue contemporaine du* 15 *jan-*

Coïncidence entre la conception de ces projets de luttes mortelles et l'origine d'une science appelée à assurer la paix parmi les nations.

Par une singulière coïncidence, ces projets de luttes mortelles, comme celles qui avaient eu lieu entre Carthage et Rome, ces projets d'un autre âge, dont les Français du XIX[e] siècle devaient voir la sanglante résurrection, se produisaient l'année même où un homme de bien, plutôt que de génie, jetait les bases d'une science destinée à rapprocher les hommes. Bacon avait écrit : « Une nation ne peut s'accroître, par rapport aux richesses, qu'aux dépens des autres, attendu que ce qu'elle gagne il faut bien que quelqu'un le perde. » Sans formuler ce principe avec cette clarté, les gouvernements l'avaient suivi et il semblait tacitement convenu que l'aisance d'un peuple ne pouvait se fonder que sur la misère d'un autre. Le XVIII[e] siècle devait opposer la vérité à cette déplorable erreur et, en observant les faits qui produisent la richesse ou l'anéantissent, il devait arriver à faire saisir le lien étroit qui attache les hommes les uns aux autres, et à mettre en lumière la nécessité, pour un peuple qui veut atteindre le bien-être, d'être entouré de nations prospères et heureuses.

L'économie politique, Sully, Colbert.

« L'économie politique est la science qui fait connaître par quels moyens sont produits les biens au moyen desquels subsiste la société tout entière. » Cette définition, empruntée à Jean-Baptiste Say, est suffisante, dans sa généralité, pour faire comprendre les préoccupations d'un certain nombre d'esprits à la vue des souffrances qu'imposait à la nation l'absence d'une foule de produits, tant de la terre que des manufactures, ou l'impossibilité de les payer dans la-

vier 1867. (Voir l'article intitulé *Projets d'invasion française en Angleterre*, d'après des documents originaux et inédits.)

quelle se trouvaient un grand nombre de familles. Les hommes d'État avaient, depuis longtemps, cherché à augmenter la richesse du peuple qu'ils étaient chargés d'administrer, ils agissaient comme le propriétaire d'un domaine qui tâche de rendre productif le travail de son fermier, afin d'obtenir pour lui-même une rente plus élevée. Ainsi Sully, s'imaginant que le peuple le plus riche était celui qui possédait le plus de métaux précieux et obtenait le plus de produits ruraux, avait essayé d'attirer de l'argent et de l'or en France, puis de l'empêcher de sortir du royaume, et il s'était efforcé, par des règlements et des encouragements, de multiplier le nombre des citoyens voués aux travaux agricoles. Colbert, convaincu que la France deviendrait riche si elle possédait beaucoup de manufactures, avait poussé à leur multiplication par des priviléges et par la perspective d'un marché où les étrangers ne viendraient pas leur faire concurrence. La politique de Sully tendant à obtenir beaucoup d'or et d'argent, a été appelée le système mercantile; celle de Colbert, visant à réserver exclusivement le marché du royaume aux industriels français, s'est nommée le système prohibitif. On a blâmé Sully avec raison en disant que l'or et l'argent n'étaient qu'un moyen d'échange et ne servaient à l'homme que lorsqu'il donnait son or ou son argent pour satisfaire un de ses besoins. On a dit : pour avoir cet or ou cet argent, vous avez été obligé de donner soit des produits agricoles, soit des produits manufacturés, et vous ne pouvez pas prétendre obtenir de l'or et de l'argent sans l'acheter ainsi. Vouloir faire entrer dans le royaume plus d'argent

qu'il n'en sort, accaparer l'argent des nations voisines en empêchant les produits étrangers d'entrer en France et en prohibant la sortie de l'or et de l'argent de la France, est une chimère. En supposant que vous réussissiez à atteindre votre but, pendant une ou plusieurs années, il est impossible qu'une nation suive, d'une manière constante, un système qui amènerait à ruiner toutes les nations avec lesquelles elle aurait des relations. La théorie de la balance du commerce, qui consiste, pour un peuple, à recevoir toujours plus d'or et d'argent qu'il n'en donnerait lui-même, a été anéantie par cet argument irréfutable qu'emploie Frédéric pour justifier la protection qu'il donnait aux manufactures de la Prusse, en écrivant : « Lorsqu'un pays a peu de productions à exporter, et qu'il est dans la nécessité d'avoir recours à l'industrie de ses voisins... il paie plus d'argent à l'étranger qu'il n'en reçoit et, si cela continue un certain nombre d'années, il doit se trouver dépourvu d'espèces ; ôtez tous les jours de l'argent d'une bourse et n'en remettez point, elle sera bientôt vide. » Les critiques adressées à Colbert ont été moins péremptoires. Le but que doit poursuivre un homme d'État étant, en fin de compte, de faire vivre, sur un espace donné de terrain, le plus de population possible dans le plus grand état de bien-être possible ; les mesures prises par Colbert pouvaient se comprendre dans un territoire aussi vaste et aussi varié que celui de la France. Les agriculteurs français, dans une pareille combinaison, trouveraient à écouler leurs denrées chez les ouvriers des manufactures, les ouvriers de l'industrie rencontreraient près des agriculteurs la consomma-

tion des produits de leurs travaux. La France pourrait ainsi vivre par elle-même et atteindre une grande somme de ces biens « au moyen desquelles subsiste la société toute entière, » d'après la définition déjà citée de Say. Dans ce système, la France aurait demandé peu de produits étrangers, elle les aurait payés par ses propres produits, et n'eût pas poursuivi le but de prendre les richesses métalliques des nations voisines et de se les approprier pour toujours. Mais Colbert ne voulait pas subir les conséquences de ce qu'on a appelé le système prohibitif, par une raison très-simple, c'est qu'il n'avait pas plus de parti pris que Sully, il tenait à un commerce avec l'étranger, il voulait des colonies, il n'entendait pas faire de la France un de ces empires fermés comme la Chine et le Japon. Cette prétention prouve à elle seule qu'on a systématisé des décisions administratives prises dans l'intérêt du moment, sans aucune préoccupation de ce qui se pourrait passer dans un avenir éloigné. Le bien-être relatif amené en France par Sully et Colbert est venu de la persistance qu'ont mise ces deux ministres à développer le travail. Comme le travail est l'origine de toute richesse, ils ont créé des richesses par ce fait seul qu'ils ont fait cultiver la terre ou élever des manufactures. Les erreurs qu'ils ont pu commettre ont été rachetées par une pensée juste, et c'est pour cela que l'histoire a célébré leur nom.

Progrès accomplis depuis Colbert, les économistes de nos jours.

Depuis cette époque, les sociétés ont fait de grands progrès ; elles ont supporté moins docilement les entraves que l'on voulait mettre à leur développement, et l'individualisme, réagissant contre le servage, a fait sentir de plus en plus qu'un gouvernement ne

doit imposer une gêne à un citoyen que dans l'intérêt de la majorité d'une nation. Le but des écrivains qui s'occupent d'économie politique, est devenu, chaque jour davantage, la liberté complète des transactions entre les peuples du globe. Ils n'ont, dans la thèse qu'ils soutiennent, tenu compte, en général, ni du passé ni du présent, ils ont créé une sorte de monde factice où toutes les nations étaient arrivées au même niveau comme civilisation, où toutes les nations se trouvaient soumises aux mêmes charges, en fait d'impôt, et ont demandé, d'une manière absolue, l'abaissement de toutes les barrières entre les peuples. C'était le droit, et on pourrait le dire, presque le devoir de ces écrivains qui, poussant à une amélioration utile, ne savent que trop qu'il faut beaucoup demander pour obtenir peu, et qu'une théorie pour être acceptée par la généralité des esprits, doit se présenter avec un caractère absolu.

Devoirs des hommes d'État.

Aux hommes d'état sérieux incombe la nécessité de réagir contre ce qu'ont d'intempestif et d'excessif des opinions spéculatives de ce genre. Opposant la réalité à l'idéal, ils doivent embrasser dans leur ensemble les travaux agricoles et manufacturiers d'une contrée, et éviter avec soin d'admettre que chaque pays et chaque peuple ait une spécialité de travail, thèse qui peut plaire à l'esprit, mais qui est contraire à la nature. L'observation leur aura bientôt appris qu'il n'y a pas d'agriculture avancée sans qu'il se trouve auprès d'elle des manufactures prospères, témoin les départements du nord de la France, de l'Alsace, et en dehors de nos frontières, la Belgique et l'Angleterre, qui sont à la fois les pays les

plus agricoles et les plus industriels. De cette étude des faits, ils en conclueront qu'ils ne peuvent pas négliger les manufactures, sous prétexte que les agriculteurs auront la possibilité d'aller chercher au loin des consommateurs de leurs produits. C'est aux hommes d'État de savoir si l'industrie qui peut s'élever, ne sera pas arrêtée, dans son début, par une concurrence meurtrière venue de l'étranger, et si, avec une protection de quelques années, ils ne pourront pas doter leur patrie d'un grand instrument de travail, à l'exemple de ce qu'a fait M. Thiers, lorsque M. Scrive vint lui proposer de naturaliser en France, l'importante filature du lin [1]. C'est aux hommes d'État à calculer les diverses situations des pays voisins, et à ne pas livrer les agriculteurs ou les manufacturiers d'un royaume, ployant sous le faix de charges anciennes, à des agriculteurs ou des industriels favorisés, non par la nature, mais par des impôts moins onéreux. C'est enfin aux hommes d'État à tenir compte des mille circonstrances qui entravent et doivent modérer la marche d'un administrateur.

Les réformes économiques ne peuvent être bien faites que par des assemblées.

Les réformes en économie politique sont comme les réformes dans les lois. M. Rossi écrit, en parlant de la loi pénale : « Tout individu isolé est exposé à mettre des préoccupations systématiques à la place de

[1] M. Scrive vint, pendant un des ministères de M. Thiers, réclamer le prix d'un *million* promis par l'empereur Napoléon Ier à celui qui donnerait le moyen de filer le lin d'une manière mécanique comme le coton. M. Scrive, avec une rare énergie et une grande connaissance des procédés des manufactures, était parvenu à dérober à l'Angleterre le secret de cette invention. M. Thiers, ne pouvant donner un prix qui avait été promis par un gouvernement qui n'existait plus, proposa un droit protecteur. M. Scrive accepta et aujourd'hui les filatures de lin se sont multipliées en France et peuvent, sans protection, lutter avec l'industrie similaire de l'étranger.

Réformes faites en Angleterre, réformes faites en France.

ce qui est, » et il conclut que les meilleures lois sont faites par des assemblées. Les assemblées seules peuvent, en effet, tenir compte des intérêts multipliés que le temps a créés chez un peuple, les mettre en lumières, et, entrant dans les innombrables détails de la vie sociale, faire ressortir ce qu'ont de contraire ou de compatible avec les intérêts généraux du moment, certains intérêts particuliers. Une assemblée peut seule faire triompher les intérêts du plus grand nombre, en faisant accepter ses résolutions comme des actes de justice. La réforme économique discutée pendant vingt-quatre années en Angleterre, a permis à chacun de faire valoir ses droits, et a éclairé chacun sur la conduite qu'il avait à tenir. Quand le grand ministre Robert Peel a clos ce long débat, en faisant admettre des lois nouvelles, il n'a invoqué que des considérations d'intérêt public et de justice, il ne s'est pas présenté comme une sorte de sectaire, faisant triompher des opinions conçues dans le silence du cabinet. Aussi l'Angleterre convaincue a-t-elle fini par recevoir, comme un bienfait, les décisions prises par ses législateurs. Il en a été bien différemment pour la France. Livrée deux fois à la merci de l'étranger par des traités de commerce qui enchaînaient, pendant plusieurs années consécutives, sa liberté et son initiative, dans ce qu'il y a de plus mobile dans le monde, elle a vu ses industriels et ses agriculteurs condamnés à subir les rêves de quelques utopistes. Œuvres de deux gouvernements absolus, ces réformes, conduites comme une conspiration tramée contre le pays, ont amené une foule de ruines, l'œuvre de Calonne a péri dans les tourmentes de la

grande Révolution, et celle du second empire attend que la force vitale de la France cicatrise la plaie qu'on lui a faite. L'indissoluble lien qui unit la forme d'un gouvernement à la prospérité d'une nation avait été signalé par Montesquieu, dans ce passage déjà cité, où il affirme que : « Les pays ne sont pas cultivés en raison de leur fertilité, mais en raison de leur liberté. » Le XVIII[e] siècle, qui portait dans ses flancs une société nouvelle, ne pouvait pas oublier de rechercher par quels principes prospèrent matériellement les nations. Aussi, doit-on à ce siècle fécond les premières tentatives faites pour résumer les principes de l'économie politique.

Le premier qui pensa à formuler un corps de doctrine était un médecin du roi, François Quesnay. Né en 1694, la même année que Voltaire, dans le petit village de Merey, près de la ville de Montfort-l'Amaury, où son père exerçait la profession d'avocat, Quesnay avait passé son enfance dans une ferme. Il avait vécu de la vie rude et dure de l'homme des champs, et ne savait pas encore lire à 11 ans. A cette époque, un livre d'agriculture, la *Maison rustique*, de Liébault, lui étant tombé par hasard sous la main, Quesnay fut pris d'un invincible désir de savoir ce qu'il contenait, et, grâce à l'aide du jardinier de la maison et d'un travail opiniâtre, il ne tarda pas à pouvoir se satisfaire. Depuis ce jour, l'enfant élargit le cercle de ses connaissances par des lectures multipliées, et apprit, presque sans maître, le latin et le grec. Son père, absorbé dans les affaires judiciaires, se bornait à applaudir aux succès de son fils, et à lui répéter, de temps à autre, cette allégorique et brève

François Quesnay.

leçon de morale « Le temple de la vérité est appuyé sur quatre colonnes ; l'honneur et la récompense, la honte et la punition. » Quand Quesnay eut seize ans, il sentit qu'il était temps de concentrer les forces de son intelligence sur une science spéciale. Résolu à se faire médecin, il essaya de prendre quelques leçons de chirurgie d'un praticien des environs, mais ne tardant pas à connaître l'incapacité de son maître, il vint à Paris. Pendant six ans, il y étudia, avec une ardeur extrême, la pratique de la médecine et de la chirurgie, passant, des bancs de la Faculté, dans les salles des hôpitaux et, des lits des malades, aux cours de physique, de chimie et de botanique. Ces études ne suffisant pas à son besoin d'apprendre, il entreprit de savoir les mathématiques, la métaphysique, et s'étant trouvé par hasard en relation avec le célèbre graveur Cochin, il profita de ses conseils au point de pouvoir dessiner et buriner des planches d'anatomie. Ses cours terminés en 1718, Quesnay se fixa, comme chirurgien, à Mantes où son habileté dans l'art des accouchements, le fit fréquemment appeler dans les châteaux du voisinage. Les relations aristocratiques qu'il acquit ainsi le mirent en rapport avec le maréchal de Noailles, l'ancien ministre du Régent, et, par son entremise, avec la reine, toutes les fois qu'elle venait à Maintenon. Frappé en 1727, des erreurs d'un livre que venait de publier Silva, le médecin de Paris le plus en renom, Quesnay n'hésita pas à le combattre. Dans une critique ferme, que le chancelier d'Aguesseau força le censeur royal de laisser publier, Quesnay réfuta Silva au point de le réduire au silence. Cet incident

tout fortuit mit en évidence le chirurgien de Mantes, et lorsque La Peyronie eût fondé une académie de chirurgie, il se regarda comme heureux d'attacher Quesnay à son établissement, en qualité de secrétaire perpétuel. Quesnay justifia le choix du premier chirurgien du roi en soutenant, pendant sept ans, le collége de chirurgie contre la faculté de médecine, lors du procès intenté pour établir la limite respective des deux professions. Il déploya dans cette lutte les qualités du savant et de l'écrivain, sans se laisser dominer par l'esprit de corps, car il se fit recevoir médécin tout en défendant les chirurgiens, et acheta vers 1744 la charge de premier médecin ordinaire du roi. Placé comme il l'était à Versailles, en relation perpétuelle avec Louis XV qui aimait sa conversation et l'appelait familièrement le penseur, Quesnay examinait en silence les personnages au milieu desquels il avait été appelé à vivre, et laissait, de temps à autre, échapper dans des boutades inoffensives les impressions qu'il ressentait. Exprimant son indignation contre l'intendant des postes, qui venait porter au roi des extraits des lettres décachetées, il dit plusieurs fois à madame Du Hausset, en le voyant passer pour remplir son infâme métier : « Je ne dînerais pas plus volontiers avec l'intendant qu'avec le bourreau. » Une autre fois, interpellé par la Marquise, qui lui reprochait son air embarrassé vis-à-vis du roi, qui cependant était si bon, il répondait : « Madame, je suis sorti à quarante ans de mon village, et j'ai bien peu l'expérience du monde; lorsque je suis dans une chambre avec le roi, je me dis : Voilà un homme qui peut me faire couper la

tête, et cette idée me trouble. » Vivant isolé dans un entresol situé au-dessus de l'appartement de Mme de Pompadour, et quelquefois raillé par les courtisans, Quesnay, d'un esprit enjoué et enclin à l'ironie, laissait parfois échapper dans ses répliques le peu de cas qu'il faisait d'eux. « C'est la hallebarde qui mène le royaume, s'écriait un jour un d'entre eux, qui voulait la répression violente des résistances du parlement. Et qui mène la hallebarde, Monsieur, interrompit Quesnay, l'opinion. » Dans sa sévère et rude franchise, il n'épargnait pas les plus hauts personnages. Entendant le Dauphin se plaindre des difficultés de la royauté : « Je ne vois pas, monseigneur, que ce soit si difficile, dit Quesnay. — Que feriez-vous donc ? — Rien. — Et qui gouvernerait ? — La loi. »

Il entretenait depuis longtemps les personnes avec lesquelles il conversait de la triste situation des habitants des campagnes, des moyens de leur venir en aide, et se livrant à une foule de calculs, il avait fini par se faire une sorte d'arithmétique, à laquelle il soumettait les problèmes sociaux qu'il essayait de résoudre. « Occupé du matin au soir d'économie politique et rurale, écrit Marmontel, il croyait en avoir réduit le système en calculs et en axiomes d'une évidence irrésistible..... J'appliquais tout mon entendement à concevoir ces vérités, qu'il me donnait pour évidentes, et je n'y voyais que du vague et de l'obscurité. » Ce fut en 1756 seulement, que Quesnay fit part au public d'une partie de ses idées, dans les articles Fermes et Grains, qu'il publia dans l'*Encyclopédie*.

L'agriculture française en 1756.

Dans ces deux articles, il fait une peinture navrante de la situation des habitants des campagnes, en chiffrant le taux de leur misère, et en calculant le nombre des familles de cultivateurs voués à une pénible existence. Il divise les terres de France en deux catégories, celles qui sont mises en valeur par des chevaux, c'est-à-dire celles exploitées par la grande culture, et celles qui sont mises en valeur par des bœufs, c'est-à-dire celles occupées par la petite culture. D'après Quesnay, la grande culture se serait étendue en France sur 6 millions d'arpents, soit 3 millions d'hectares [1]. Et la petite culture aurait occupé 36 millions d'arpents, soit 18 millions d'hectares. Dans l'exemple d'une ferme de 40 arpents, cultivée avec quatre forts chevaux, Quesnay estime qu'il ne restera au cultivateur, après la vente de ses blés et de ses menus grains, que 156 livres, une fois qu'il aura payé le salaire de ses ouvriers, le loyer de son propriétaire, et retiré l'intérêt de l'argent consacré à sa culture, et il ajoute : Il ne pourrait satisfaire à son entretien et à celui de sa famille, que par le produit de quelques bestiaux, sans cela « il resterait toujours pauvre, et en danger d'être ruiné par les pertes. » Comme il avait calculé le prix du blé à 16 livres le setier [2], soit 11 à 12 francs l'hectolitre; il concluait : « Il faut donc que les grains soient à un plus haut prix pour qu'il puisse se soutenir et établir ses enfants. » Partout où n'existe pas cette grande culture, dont il montre les

[1] L'arpent des eaux et forêts choisi pour mesure par Quesnay équivaut à un peu plus de 51 ares.

[2] Le setier de Paris est de 156 litres.

bénéfices si restreints et si précaires, « partout où le riche fermier, qui occupe et soutient le paysan, manque, continue-t-il, et où les bœufs labourent la terre, les paysans languissent dans la misère, le métayer qui est pauvre ne peut les occuper. Ils abandonnent les campagnes, ou bien ils sont réduits à se nourrir d'avoine, d'orge, de pain noir,... ces aliments, qui à peine soutiennent la vie en ruinant le corps, font périr une partie des hommes dès l'enfance; ceux qui résistent à une telle nourriture,... et qui ont de l'intelligence, se délivrent de cet état malheureux en se réfugiant dans les villes, les plus débiles et les plus ineptes restent dans les campagnes, où ils sont aussi inutiles à l'État qu'à charge à eux-mêmes. » D'après les calculs qui admettaient 3 millions d'hectares, cultivés par la grande culture et dix-huit millions par la petite, les cinq sixièmes de la population agricole de la France se trouvaient voués à une destruction prochaine, et il était nécessaire d'aviser au plus vite.

Théories économiques de Quesnay.

Cette urgence était d'autant plus grande, que Quesnay n'admettait comme richesse réelle que les productions de la terre « Vous aurez beau contester, écrit-il dans son dialogue sur le commerce,... vous conviendrez, à la fin, qu'il n'y a que les richesses employées à fertiliser les terres qui enrichissent les empires; car les vraies richesses sont les productions qui renaissent annuellement de la terre. Sans cette reproduction annuelle, les autres richesses... disparaîtraient bientôt. La source des richesses, acquises par des travaux stériles, serait tarie en bien peu de temps, si ces richesses étaient consommées pour les

besoins de la vie sans être renouvelées par les travaux de la culture. » Plein de la pensée que tout venait de la terre et que les manufactures mettant en œuvre le coton, la laine, le chanvre, le fer, n'existeraient pas si la terre ne leur fournissait pas la matière qu'elles transforment, Quesnay, abusant de cette vérité incontestable, s'attachait à la terre comme à la source unique de tout bien, et poursuivait avec une puissante logique la voie étroite dans laquelle il s'était engagé. Il n'avait pas tardé, en étudiant avec soin l'agriculture,. par reconnaître que la terre sans le travail de l'homme était sans valeur, et que sans le travail accumulé du passé, c'est-à-dire le capital, elle fournissait imparfaitement aux besoins d'un peuple. « Si l'on ne considère, écrit-il, l'agriculture en France que sous un aspect général, on ne peut s'en former que des idées vagues et imparfaites. On croit vulgairement que la culture ne manque que dans les endroits où les terres restent en friche ; on imagine que les travaux du pauvre cultivateur sont aussi avantageux que ceux du riche fermier,... l'établissement d'une bonne culture est toujours fort cher,..... les richesses sont le grand ressort de l'agriculture, il en faut beaucoup pour bien cultiver,... les terres médiocres, qu'on cultive pour le blé, ne dédommagent pas suffisamment des frais de cette culture. Nous ne parlons pas de l'amélioration de ces terres, il s'en faut de beaucoup qu'on puisse en faire les frais en France, où l'on ne peut pas même, à beaucoup près, subvenir aux dépenses de la simple culture... Il faut que les fermiers soient riches par eux-mêmes, pour relever un état si essentiel dans le royaume, que ce-

lui du cultivateur, mais on ne doit pas espérer y réussir tant qu'on s'imaginera que l'agriculture n'exige que des hommes et du travail. » Sous l'empire de cette préoccupation erronnée et exclusive, qu'il n'y avait pas d'autres richesses que celles provenant de la terre, et que les produits industriels ne pouvaient être payés qu'avec le revenu restant au cultivateur, après le prélèvement de l'argent nécessaire à la reproduction de ses récoltes et à l'entretien de sa famille, Quesnay, recherchait avec un grand soin ce qu'il appelait « le produit net. »

Le produit net, les accumulations de métaux précieux.

Pour se rendre compte de ce qu'est le produit net, il faut supposer un cultivateur n'ayant pas de terre à lui, pas de capitaux à lui, il devra payer une rente au propriétaire du sol, et un intérêt au prêteur d'argent, qui met à sa disposition la somme nécessaire à l'achat de ses bestiaux, et au salaire journalier de ses ouvriers. Lorsque à la fin de l'année, il réalisera sa récolte, il prendra sur son prix la rente du propriétaire, l'intérêt de l'argent prêté, les sommes qu'il a distribuées en salaire et ses dépenses personnelles. Tout ce qui lui restera, après ces prélèvements, sera ce qu'on appelle en industrie son bénéfice et, dans la pensée de Quesnay, son produit net.

Ce produit net, si important pour Quesnay, était mis en relief dans une suite de calculs, faisant ressortir, avec une incontestable évidence, le rôle du capital dans l'agriculture. Il s'occupait de tout ce qui pouvait augmenter le produit net ou nuire à son développement, et, dans une série de considérations, il s'élevait avec une grande force de logique contre les

accumulations de métaux précieux « l'argent monnayé est une richesse qui est payée par d'autres richesses, qui est pour les nations un gage intermédiaire entre les ventes et les achats, qui ne contribue plus à perpétuer les richesses d'un État, lorsqu'il est retenu hors de la circulation, et qu'il ne rend plus richesse pour richesse ; alors, plus il s'accumulerait, plus il coûterait de richesses qui ne se renouvelleraient pas, et plus il appauvrirait la nation,... la monnaie n'est par elle-même qu'une richesse stérile, qui n'a d'autre utilité, dans une nation, que son emploi pour les ventes et les achats,... elle n'a d'autre usage que de faciliter l'échange des denrées,... car les objets définitifs des échanges ne sont pas l'argent... Ce n'est donc pas à l'argent que l'on doit penser, c'est aux échanges des choses que l'on a à vendre,... c'est le commerce qui apporte l'argent aux nations qui n'ont pas de mines d'or ou d'argent ; mais ces nations n'auraient ni or ni argent si elles n'avaient pas de quoi les payer, et elles auront toujours autant d'or et d'argent qu'elles voudront en acheter, si elles ont des productions à donner en échange.... L'argent n'est pas la richesse dont les hommes ont besoin pour leurs jouissances. » Après avoir combattu le préjugé populaire qui faisait consister la richesse d'une nation dans l'abondance des métaux précieux qu'elle pouvait réunir, Quesnay, qui avait pour but d'augmenter le produit net des agriculteurs, s'occupait avec sollicitude de tout ce qui abaissait le prix de leurs denrées. Il signalait, comme une cause du bas prix des blés, les entraves que les agriculteurs rencontraient dans la vente de

leurs produits, il montrait la cause des disettes dont souffrait fréquemment la France, dans le découragement des cultivateurs, qui, faute de pouvoir débiter leur blé, le faisait consommer en partie par les bestiaux, pour en tirer quelque profit, et finissaient par fuir la misère en abandonnant leur métier. L'impôt de la taille, les mesures prises par le gouvernement pour favoriser, par le bon marché des blés, es habitants des villes, étaient blâmés comme une incessante cause de ruine pour la nation entière. Poursuivant le but d'augmenter le produit net de la culture en France, puisque, d'après lui, c'était sur ce produit net que se prélevaient en fait les impôts et le salaire des ouvriers des manufactures, Quesnay cherchait les moyens de fixer le prix du blé et des autres denrées agricoles, au taux le plus élevé et le plus constant. Il ne le trouvait que dans une liberté permettant aux étrangers de venir chercher les blés français et aux français de vendre leurs blés à l'étranger, il ne le trouvait que dans la liberté laissée à l'agriculteur de choisir la culture qui lui semblait la plus avantageuse.

Publication en 1758 du *Tableau économique* de Quesnay.

Deux années après la publication de ses articles dans l'*Encyclopédie*, Quesnay eut la pensée de résumer dans un tableau synoptique ses théories économiques. Imprimé, avec un grand luxe à Versailles, sous les yeux du roi, qui en tira, dit-on, même quelques épreuves de sa main, ce tableau divisait la nation en trois classes, la classe productive, la classe des propriétaires, la classe stérile. La classe productive était celle qui faisait renaître, par la culture du territoire, les richesses annuelles de la nation, la

classe des propriétaires comprenait le souverain, les possesseurs de terres et les décimateurs, et enfin la classe stérile se composait de tous les citoyens occupés à d'autres services et à d'autres travaux que ceux de l'agriculture. Dans cette espèce d'arbre généalogique de la génération de la richesse, Quesnay supposait que le revenu total de la France s'élevait à 5 milliards, la classe productive en prélevait deux, pour les travaux, les avances nécessaires à la reproduction incessante de ce revenu et leur propre existence; les propriétaires, le souverain et les décimateurs en recevaient deux autres, et le cinquième milliard arrivait à la classe stérile, pour retourner bientôt à la culture en acquisitions des denrées nécessaires à la vie. La dénomination de classe stérile appliquée aux industriels et aux commerçants souleva une foule d'objections très-fondées. Il est évidemment contraire à toute raison d'appeler travail stérile, celui qui consiste à changer le cailloux que l'on foule aux pieds en un métal comme le fer, celui du tisserand qui prend la laine ou le chanvre pour en faire les vêtements de l'homme, ou celui du commerçant qui facilite à l'agriculteur la vente de ses denrées. Quesnay n'avait obéi qu'à une involontaire réaction contre une idée trop exclusive, celle du développement des manufactures par tous les moyens possibles. Il renonça promptement à son tableau économique qui pouvait, dès le début, dépopulariser sa doctrine, et, après en avoir fait disparaître l'édition entière, il chercha d'autres moyens de propager ses idées. Il ne renonça pas à son point de vue absolu et étroit, mais en soutenant des assertions souvent douteuses, il con-

tinua à développer d'utiles et incontestables vérités.

Quesnay affirme la véritable origine de la propriété.

Ses démonstrations réitérées sur le peu de valeur que la terre possède par elle-même, sur la transformation qu'elle doit subir par le travail de l'homme pour produire des richesses, le conduisait à écrire : « C'est la nécessité des dépenses que les propriétaires seuls peuvent faire pour l'accroissement de leurs richesses et pour le bien général de la société, qui fait que la sûreté de la propriété foncière est une condition essentielle de l'ordre naturel du gouvernement des empires... Sans la certitude de la propriété, le territoire resterait inculte. » En attribuant les récoltes au travail qui avait approprié la terre, c'était par la simple déduction des principes qu'il posait et des calculs qu'il donnait, placer l'origine de toute propriété dans le travail, c'était non-seulement affirmer, mais démontrer que la société ne vivait pas sur de simples conventions, mais sur des lois positives imposées aux hommes par la divinité elle-même. Quesnay était l'initiateur d'Adam Smith, et rendait inattaquable le principe de la propriété, dans un siècle qui devait détruire l'ancien ordre social.

Quesnay ne s'occupe ni des manufactures ni du commerce.

Dans la poursuite de la liberté du commerce, Quesnay cherchait uniquement la liberté, pour les agriculteurs français, de vendre leurs produits où ils le jugeraient le plus avantageux. « Ce ne sont pas seulement les bonnes et les mauvaises récoltes, écrit-il, qui règlent le prix du blé ; c'est principalement la liberté où la contrainte dans le commerce de cette denrée, qui décide de sa valeur... Ce ne serait pas connaître les avantages de la France, que d'empêcher l'exportation du blé dans la crainte d'en man-

quer... La conduite de l'Angleterre, à cet égard, prouve, au contraire, qu'il n'y a pas de moyen plus sûr pour soutenir l'agriculture, entretenir l'abondance et obvier aux famines que la vente d'un partie des récoltes à l'étranger... La liberté de la vente de nos grains à l'étranger est donc un moyen essentiel et même indispensable pour ranimer l'agriculture dans le royaume. » Dans sa préoccupation exclusive de vente à l'étranger, il se trouve parfois en présence de faits qui l'étonnent. L'Angleterre, écrit-il, « n'a point essuyé de cherté extraordinaire, ni de non-valeur du blé depuis qu'elle en a favorisé et excité l'exportation. Cependant, je crois, qu'outre la retenue des blés dans le royaume, il y a quelqu'autre cause qui a contribué à en diminuer le prix; car il a diminué en Angleterre assez considérablement depuis un temps, ce qu'on attribue à l'accroissement de l'agriculture dans ce royaume. Mais on peut présumer aussi que le bon état de l'agriculture dans les colonies, surtout dans la Pensylvanie,... qui fournit tant de blés et de farines, aux Antilles et en Europe, en est la principale cause; et cette cause pourra s'accroître encore dans la suite. » L'intérêt des manufactures ne le préoccupe nullement dans ses calculs : « l'origine, le principe de toute dépense et de toute richesse, est, affirme-t-il, la fertilité de la terre, dont on ne peut multiplier les produits que par ses produits mêmes. C'est elle qui fournit les avances au cultivateur, qui la fertilise pour la faire produire davantage. L'artisan n'y peut contribuer que par la formation de quelques instruments nécessaires pour remuer la terre, et qu'au défaut d'artisan, le cultivateur formerait lui-

même. Qu'importe qui en soit l'ouvrier, il faut que la terre ait produit d'avance ce qu'il a consommé pour sa subsistance. La consommation de la subsistance n'a rien produit non plus, puisque cette consommation n'est qu'un anéantissement de richesses produites d'avance par la terre. En vain l'ouvrier voudrait-il augmenter son travail pour accroître son salaire et sa consommation, car il ne peut les étendre au delà des productions qui existent actuellement pour sa consommation. » Il s'occupe encore bien moins du commerçant, qui tend « à acheter au plus bas prix et à revendre au plus haut prix possible, afin d'étendre son bénéfice le plus possible aux dépens de la nation : son intérêt particulier et l'intérêt de la nation sont opposés... Ils ne peuvent augmenter leur pécule qu'aux dépens des nations avec lesquelles ils commercent. »

Quesnay ne comprend pas les institutions politiques des peuples libres, ses conceptions chimériques contre les dangers des gouvernements absolus.

Systématiquement indifférent ou même parfois hostile aux travaux qui n'ont pas un rapport direct avec l'agriculture, Quesnay devait se livrer à bien des assertions douteuses. On lui a vivement reproché d'avoir écrit en tête de ses *Maximes générales du gouvernement économique d'un royaume agricole* : « Que l'autorité souveraine soit unique... Le système des contreforces dans un gouvernement est une opinion funeste qui ne laisse apercevoir que la discorde entre les grands et l'accablement des petits. » C'était, en effet, affirmer la bonté du gouvernement absolu, lorsque, plus que personne, il était à même d'apprécier à quel degré d'abaissement tombe souvent l'intelligence et l'âme des princes. Mais Quesnay n'a pas commis cette erreur, ou du moins, il la corrige par

une autre erreur. « Que la nation, écrit-il, dans la maxime suivante, soit instruite des lois générales de l'ordre naturel, qui constituent évidemment le gouvernement le plus parfait... Il est nécessaire que ceux qui se destinent aux emplois de l'administration soient assujettis à l'étude de l'ordre naturel le plus avantageux aux hommes réunis en société. Il est encore nécessaire que les connaissances pratiques et lumineuses, que la nation acquiert par l'expérience et la réflexion, se réunissent à la science générale du gouvernement; afin que l'autorité souveraine, toujours éclairée par l'évidence, institue les meilleures lois et les fasses observer exactement pour la sûreté de tous, et pour parvenir à la plus grande prospérité possible de la société. » Il est évident que Quesnay voulait enchaîner le roi à des règles absolues et inflexibles, et rêvait un royaume où tous les sujets, instruits des conditions du gouvernement, pèseraient d'un tel poids sur leur souverain, qu'il serait obligé de subir leur pression comme le balancier du pendule reçoit la direction que lui imprime le ressort destiné à le mettre en mouvement. Ces sortes de conceptions chimériques ont été souvent rajeunies de notre temps. Bien des hommes croyant, dans leur fatuité, avoir découvert des lois divines, ont rêvé le bonheur de l'humanité à la condition que leurs semblables voudraient bien écouter leurs leçons et se soumettre à leur domination. Ces sortes de théoriciens sont aussi faciles à trouver dans une nation que des familles, soi-disant prédestinées, à diriger les peuples. En parlant avec dédain de ce qu'il appelle le système des contreforces, Quesnay prouve

que son intelligence, quelque remarquable qu'elle fût, n'était pas assez puissante pour tenir compte, dans ses analyses, de l'individualité de l'homme et de ses passions.

Les institutions des peuples libres ne sont que l'organisation du droit de surveillance que se réserve tout propriétaire sur la gestion de ses affaires.

En affirmant que dans une nation libre il était très-souvent indifférent que les particuliers raisonnent bien ou mal, mais que dans un gouvernement despotique « il est également pernicieux que l'on raisonne bien ou mal ; qu'il suffit que l'on raisonne pour que le principe du gouvernement soit choqué. » Montesquieu prouve qu'il avait bien autrement approfondi que Quesnay l'essence de la nature humaine. Ce grand génie démêlant l'égoïsme profond qui gît au cœur de l'homme, n'avait pas tardé a concevoir à quelle perversité pouvait être entraîné dans ses actes un personnage placé au-dessus de l'atteinte de ses semblables. Que Quesnay ait manqué de cette hauteur de vue, nous n'avons pas le droit de nous en étonner, nous autres Français du XIX[e] siècle, puisqu'après les terribles leçons que nous avons reçues, la majorité des citoyens paraît encore prendre en pitié ceux qui se préoccupent des affaires publiques, et s'imagine que leur direction ne les regarde pas. Si l'on proposait à un propriétaire ou à un industriel de confier la gestion de ses affaires à un de ces jeunes gens à la mode, qui courent les bals, les courses de chevaux, qui n'a pas, au milieu de ses plaisirs plus ou moins avouables, un moment pour réfléchir, il se récrierait sans nul doute, il refuserait de se dessaisir du droit de surveillance et de direction. Que fait-il donc pourtant en se courbant avec une respectueuse déférence devant un homme qui peut déchaîner la guerre

autour de lui, confisquer ses revenus par des impôts excessifs, et détruire ainsi les fruits de son travail. Quelle différence y a-t-il, la plupart du temps, entre le jeune homme frivole dont nous parlons et un roi occupé de fêtes et de représentations fastueuses ; aucune assurément, si ce n'est que le roi a plus d'argent à sa disposition et peut avoir une race spéciale de domestiques, grandement appréciée par Napoléon Ier, quand il s'écriait en parlant des personnes de l'ancienne cour : « Il n'y a que les hommes de cette classe qui savent servir. »

Mais si Quesnay s'est laissé séduire par une vaine utopie en fait d'organisation gouvernementale, si entraîné par sa définition exclusive de la richesse, il a préconisé un impôt unique sur la terre, que l'expérience semble jusqu'ici avoir condamné, s'il a méconnu les liens indestructibles qui attachent la fortune de l'agriculteur à celle de l'industriel ; il se montre, au contraire, plein de sagacité en signalant l'ignorance des hommes comme un redoutable fléau social. « La raison seule ne suffit pas à l'homme pour se conduire ; il faut qu'il acquiert, par sa raison, les connaissances qui lui sont nécessaires... L'ignorance est l'attribut primitif de l'homme brut et isolé : dans la société elle est la plus funeste infirmité des hommes ; elle y est même un crime, parce que les hommes étant doués d'intelligence, doivent s'élever à un ordre supérieur à l'état des brutes ; elle y est un crime énorme par son délit, car l'ignorance est la cause la plus générale des malheurs du genre humain et de son indignité envers l'auteur de la nature, envers la lumière éternelle, la su-

L'ignorance signalée comme un fléau social.

prême raison et la cause première de tout bien. »

Quesnay veut affranchir l'individu du despotisme de l'État.

En demandant la liberté pour l'agriculteur dans le choix de ses travaux, en blâmant les lois qui ont pour but de restreindre la culture des vignes, en critiquant les mesures prises par le gouvernement pour développer, par des restrictions ou des encouragements, soit des cultures spéciales comme celles du mûrier, soit des manufactures spéciales, Quesnay affirmait la nécessité du respect de l'individualité humaine. Le désir d'affranchir l homme de l'esclavage de l'État est tellement dans sa pensée, que dans sa théorie du droit naturel il affirme « que, les hommes en se mettant sous la protection des lois positives et d'une autorité tutélaire, étendent beaucoup l'usage de leur droit naturel au lieu de le restreindre, » et que « là ou les lois et la puissance tutélaire n'assurent point la propriété et la liberté, il n'y a ni gouvernement ni société profitables, il n'y a que domination et anarchie sous les apparences d'un gouvernement. » Le disciple favori de Quesnay, le confident de ses pensées confirme, dans la préface des œuvres de son maître, sa réprobation contre les théories qui font des citoyens les esclaves d'un pouvoir anonyme appelé l'État. Dupont de Nemours, dans une lumineuse discussion sur la manière dont s'établit le despotisme, écrit : « On se borna d'abord à avancer et à insinuer que l'intérêt public doit l'emporter sur l'intérêt particulier. Dans ce principe vague, on eut soin de n'opposer que l'intérêt particulier, qui peut être pris en bonne ou mauvaise part, comme juste ou comme injuste (et qui, dans ce dernier sens, n'est pas véritablement l'intérêt particu-

lier), à l'intérêt public, dont la réclamation semble ne présenter que des intentions louables. On n'aurait encore osé dire que l'intérêt public fut préférable à la conservation des droits des particuliers, car les particuliers et les dépositaires de l'autorité savaient également que chacun devait jouir de ses droits, et que la société n'avait été instituée que pour assurer à chacun cette jouissance, seule base d'un gouvernement stable et heureux. » Quesnay en donnant à la propriété sa véritable origine, c'est-à-dire, le travail, Quesnay, en démontrant et en affirmant qu'un gouvernement n'a pas pour mission de diriger l'activité des citoyens, mais d'empêcher qu'on ne l'entrave, Quesnay, en sortant, par ses calculs et ses observations, du domaine de la fiction, méritait de devenir le chef de l'école des économistes et de compter parmi ses successeurs une pléïade d'hommes illustres et distingués à plus d'un titre.

Discours sur l'économie politique de Jean-Jacques Rousseau.

L'année même où ces vérités salutaires paraissaient en germe dans l'*Encyclopédie*, J.-J. Rousseau préparait, pour ce recueil, un *Discours sur l'économie politique*. Cet écrit, qui n'y fut pas inséré, mais qu'il a publié, porte le caractère du rhéteur qui avait écrit contre les sciences et contre l'organisation de toute société. Rousseau, qui abordait un sujet purement pratique, l'agrandissait à plaisir pour en faire un thème de déclamations stériles. Il commençait par un parallèle entre la famille et l'État. « Le pouvoir paternel, écrivait-il, passe avec raison pour être établi par la nature... Dans la grande famille, dont tous les membres sont naturellement égaux, l'autorité politique, purement arbitraire quand à son insti-

tution, ne peut être fondée que sur des conventions... Les devoirs du père lui sont dictés par des sentiments naturels... Les chefs n'ont pas de semblables règles et ne sont réellement tenus envers le peuple qu'à ce qu'ils lui ont promis de faire... Il s'ensuit que c'est avec raison qu'on a distingué l'économie publique de l'économie particulière... Le corps politique, continuait-il, pris individuellement, peut être considéré comme un corps organisé, vivant, et semblable à celui de l'homme... Le corps politique est aussi un être moral qui a une volonté; et cette volonté générale, qui tend toujours à la conservation et au bien-être du tout et de chaque partie, et qui est la source des lois, est, pour tous les membres de l'État, par rapport à eux et à lui, la règle du juste et de l'injuste; vérité qui, pour le dire en passant, montre avec combien de sens tant d'écrivains ont traité de vol la subtilité prescrite aux enfants de Lacédémone pour gagner leur frugal repas, comme si tout ce qu'ordonne la loi pouvait ne pas être légitime. » Rousseau se livrait ensuite à une sorte de discussion de casuiste. « Toute société politique est composée d'autres sociétés plus petites, de différentes espèces, dont chacune a ses intérêts et ses maximes... La volonté de ces sociétés particulières a toujours deux relations; pour les membres de l'association, c'est une volonté générale; pour la grande société, c'est une volonté particulière... Telle délibération peut être avantageuse à la petite société et très-pernicieuse à la grande... Malheureusement l'intérêt personnel se trouve toujours en raison inverse du devoir, et augmente à mesure que l'association de-

vient plus étroite et l'engagement moins sacré; preuve invincible que la volonté la plus générale est aussi toujours la plus juste, et que la voix du peuple est, en effet, la voix de Dieu. Il ne s'ensuit pas pour cela que les délibérations publiques soient toujours équitables... Il n'est pas impossible qu'une république fasse une guerre injuste, il ne l'est pas, non plus, que le conseil d'une démocratie fasse de mauvais décrets et condamne des innocents; mais cela n'arrivera jamais que le peuple ne soit séduit par des intérêts particuliers, qu'avec du crédit et de l'éloquence, quelques hommes adroits auront substitués aux siens. » Après avoir affirmé que la loi était la règle du juste et de l'injuste, après avoir avancé que les démocraties pouvaient prendre des délibérations injustes, c'est-à-dire, rendre des lois injustes, Rousseau déclarait qu'il n'avait pas « cru nécessaire d'examiner sérieusement si les magistrats appartiennent au peuple ou le peuple aux magistrats, et si, dans les affaires publiques, on doit consulter le bien de l'État ou celui des chefs. Depuis longtemps cette question a été décidée d'une manière par la pratique, et d'une autre par la raison; et en général ce serait une grande folie d'espérer que ceux qui, dans le fait, sont les maîtres, préféreront un autre intérêt au leur. » Cela le conduisait à diviser l'économie publique en populaire et en tyrannique.

Les maximes de l'économie publique populaire étant « dans les écrits des philosophes qui osent réclamer les droits de l'humanité, » Rousseau s'empressait de les résumer. « La première et la plus importante maxime du gouvernement légitime ou populaire... Résumé de l'économie politique populaire, nécessité de faire régner la vertu et d'enlever l'éducation de

leurs enfants aux pères et aux mères.

est de suivre en tout la volonté générale... C'est à la loi seule que les hommes doivent la justice et la liberté... Le plus pressant intérêt du chef, de même que son devoir le plus indispensable, est donc de veiller à l'observation des lois... S'il doit les faire observer aux autres, à plus forte raison doit-il les observer lui-même... Voulez-vous que la volonté générale soit accomplie? faites que toutes les volontés particulières s'y rapportent; et comme la vertu n'est que cette conformité de la volonté particulière à la générale, pour dire la même chose, en un mot, faites régner la vertu... Quand les citoyens aiment leur devoir, et que les dépositaires de l'autorité publique s'appliquent sincèrement à nourrir cet amour,... toutes les difficultés s'évanouissent;... Voulons-nous que les peuples soient vertueux? commençons donc par leur faire aimer la patrie,... que la patrie se montre la mère commune des citoyens, que les avantages dont ils jouissent dans leur pays le leur rendent cher; que le gouvernement leur laisse assez de part à l'administration publique pour sentir qu'ils sont chez eux... La patrie ne peut subsister sans la liberté, ni la liberté sans la vertu, ni la vertu sans les citoyens. » Cette dernière considération le conduisait à demander qu'on n'abandonnât pas « aux lumières et aux préjugés des pères, l'éducation de leurs enfants, » que l'autorité publique prît la place des pères, et acquît leurs droits en remplissant leurs devoirs. « L'éducation publique, sous des règles prescrites par le gouvernement, et sous des magistrats établis par le souverain, est donc une des maximes fondamentales du gouvernement populaire ou

légitime... Je ne parlerai point, continuait-il, des magistrats destinés à présider à cette éducation,... on sent que... si cette fonction sublime n'était, pour ceux qui auraient dignement rempli toutes les autres, le prix de leurs travaux, l'honorable et doux repos de leur vieillesse et le comble de tous les honneurs, toute l'entreprise serait inutile et l'éducation sans succès ; car, partout où la leçon n'est pas soutenue par l'autorité, et le précepte par l'exemple, l'instruction demeure sans fruit... Que des guerriers illustres, courbés sous le faix de leurs lauriers, prêchent le courage, que des magistrats intègres, blanchis dans la pourpre et sur les tribunaux, enseignent la justice : les uns et les autres se formeront ainsi de vertueux successeurs. »

Rousseau recommande d'empêcher l'inégalité des fortunes, le droit de propriété fondé sur celui de confiscation, les citoyens esclaves de l'État.

Dans cette conception confuse d'un peuple conduit par un souverain et des magistrats, qui se substituaient à la famille et même aux règles de la morale, en faisant des lois qui décidaient du juste et de l'injuste, Rousseau, plus dominé par la passion que par la raison, par les mots que par les faits, recommandait, comme « une des plus importantes affaires du gouvernement, de prévenir l'extrême inégalité des fortunes, non en enlevant les trésors à leurs possesseurs, mais en ôtant à tous les moyens d'en accumuler, ni en bâtissant des hôpitaux pour les pauvres, mais en garantissant les citoyens de le devenir. » S'il conseillait le respect de la propriété, c'est qu'elle était « le vrai fondement de la société civile, et le vrai gage des engagements des citoyens : car, si les biens ne répondaient pas des personnes, rien ne serait plus facile que d'éluder ses devoirs et de se

moquer des lois. » Après avoir fondé le droit de propriété sur l'avantage qu'un gouvernement pourrait retirer de la confiscation des biens, Rousseau déclarait que le droit de propriété ne s'étendait « point au delà de la vie du propriétaire, et qu'à l'instant qu'un homme est mort son bien ne lui appartient plus. » Il avouait que « l'esprit des lois que le gouvernement doit suivre dans leur application est que, de père en fils et de proche en proche, les biens de la famille en sortent et s'aliènent le moins possible. » Une raison qui l'engage à donner ce conseil, c'est que « rien n'est plus funeste aux mœurs et à la république que les changements continuels d'état et de fortune entre les citoyens; changements qui sont la preuve et la source de mille désordres, qui bouleversent et confondent tout, et par lesquels ceux qui sont élevés pour une chose se trouvent destinés pour une autre, ni ceux qui montent, ni ceux qui descendent, ne peuvent prendre les maximes ni les lumières convenables à leur nouvel état. »

De l'administration des finances publiques d'après Rousseau.

A la suite de la description de cette société monstrueuse, où les citoyens étaient classés comme les peuples esclaves de l'Orient et devaient subir le joug de chefs, dont Rousseau n'expliquait pas l'origine du pouvoir, il passait aux finances publiques, et concluait que ce qu'il y avait de mieux pour un peuple c'était d'avoir un domaine public en terres, dont les revenus pourvoiraient aux besoins de l'État, tout en ajoutant : « J'avoue qu'il n'est pas impossible que le produit du domaine, mal administré, se réduise à rien; mais il n'est pas de l'essence du domaine d'être mal administré. » D'après ses conseils, ceux qui ré-

gissaient le domaine public, devaient aussi être les maîtres de tout le commerce de l'État, et le diriger à leur guise, il n'y avait pas à surveiller leur conduite, car « c'est surtout dans cette délicate partie de leur administration que la vertu est le seul instrument efficace, et que l'intégrité du magistrat est le seul frein capable de contenir son avarice. Les livres et tous les comptes des régisseurs servent moins à décéler leur infidélité qu'à les couvrir... Laissez donc les registres et les papiers, et remettez les finances en des mains fidèles ; c'est le seul moyen qu'elles soient bien régies. » Après avoir déclaré que le monde s'est trouvé divisé en nations trop grandes pour pouvoir être gouvernées, il parlait des magasins publics de Genève, remplis de blés dans les années d'abondance, et découvrant ses vues étroites, il s'écriait : « Pour exposer le système économique d'un bon gouvernement, j'ai souvent tourné les yeux sur celui de cette république : heureux de trouver ainsi dans ma patrie l'exemple de la sagesse et du bonheur, que je voudrais voir régner dans tous les pays ! »

Le principe assez juste, en fait d'impôts, que « celui qui n'a que le simple nécessaire, ne doit rien payer du tout, » associé à cette autre assertion que « la taxe de celui qui a du superflu, peut aller, au besoin, jusqu'à la concurrence de tout ce qui excède son nécessaire. » Parce qu'un « grand a deux jambes ainsi qu'un bouvier, et n'a qu'un ventre non plus que lui. » l'amènent à écrire, en parlant des « utilités que chacun retire de la confédération sociale, qui protége fortement les immenses posses-

Déclamation contre les riches à propos des impôts.

sions du riche, et laisse à peine un misérable jouir de la chaumière qu'il a construite de ses mains. Tous les avantages de la société ne sont-ils pas pour les puissants et les riches? Tous les emplois lucratifs ne sont-ils pas remplis par eux seuls? Toutes les grâces, toutes les exemptions ne leur sont-elles pas réservées, et l'autorité publique n'est-elle pas toute en leur faveur? Qu'un homme de considération vole ses créanciers ou fasse d'autres friponneries, n'est-il pas toujours sûr de l'impunité? Les coups de bâtons qu'il distribue, les violences qu'il commet, les meurtres même et les assassinats dont il se rend coupable, ne sont-ce pas des affaires qu'on assoupit, et dont, au bout de six mois, il n'est plus question? Que ce même homme soit volé, toute la police est aussitôt en mouvement; et malheur aux innocents qu'il soupçonne. Passe-t-il dans un lieu dangereux, voilà les escortes en campagne : l'essieu de sa chaise vient-il à rompre, tout vole à son secours : fait-on du bruit à sa porte, il dit un mot et tout se tait : la foule l'incommode-t-elle, il fait un signe et tout se range : un charretier se trouve-t-il sur son passage, ses gens sont prêts à l'assommer; et cinquante honnêtes piétons, allant à leurs affaires, seraient plutôt écrasés qu'un faquin oisif retardé dans son équipage. Tous ces égards ne lui coûtent pas un sou, ils sont le droit de l'homme riche, et non le prix de la richesse. Que le tableau du pauvre est différent! Plus l'humanité lui doit, plus la société lui refuse; toutes les portes lui sont fermées, même quand il a le droit de les faire ouvrir ; et si quelquefois il obtient justice, c'est avec plus de peine qu'un autre obtiendrait grâce; s'il

y a des corvées à faire, une milice à tirer, c'est à lui qu'on donne la préférence; il porte toujours, outre sa charge, celle dont son voisin plus riche a le crédit de se faire exempter : au moindre accident qui arrive, chacun s'éloigne de lui : si sa pauvre charrette renverse, loin d'être aidé par personne, je le tiens heureux, s'il évite en passant les avanies des gens lestes d'un jeune duc; en un mot, toute assistance gratuite le fuit au besoin, précisément parce qu'il n'a pas de quoi la payer; mais je le tiens pour un homme perdu, s'il a le malheur d'avoir l'âme honnête, une fille aimable et un puissant voisin. »

L'influence exercée par Rousseau ne peut être attribuée qu'à l'ignorance de la nation et à ses haines contre un despotisme séculaire.

Cette déclamation furieuse, dans un article où Rousseau, méconnaissant la nature de l'homme et travestissant les faits de l'histoire, présentait comme l'idéal des gouvernements le plus abject des despotismes, montre qu'il obéissait plus à la passion qu'au bon sens, qu'il écoutait plus volontiers l'harmonie des phrases qu'il n'étudiait les faits. Ainsi, à l'époque même où Quesnay cherchait la vérité par une méthode qui devait la dévoiler chaque jour davantage, où il prouvait, d'une manière presque mathématique, que les règles qui régissent la société ne sont pas le fait de quelques rêveurs, mais bien celui de Dieu ; à une époque où ce médecin de Louis XV posait les bases d'une science qui démontrerait que les seules attributions légitimes du gouvernement étaient d'assurer la sécurité des citoyens, en faisant respecter leur travail et leur personne, et de veiller à la défense du pays contre des étrangers qui voudraient l'envahir; à une époque où les déductions logiques des principes révélés par

l'observation, allaient mettre en lumière la connexité qui existe entre les intérêts des riches et des pauvres, et l'indispensable nécessité de n'imposer à l'activité de chaque citoyen d'autre limite que celle qu'il ne pourrait franchir sans nuire à autrui, Rousseau n'écoutait que sa haine et son envie contre les riches, Rousseau ne rêvait qu'un État où il n'y aurait pas de riches et où chaque citoyen vivrait marqué comme du bétail, sous la verge d'un pouvoir sans frein et sans responsabilité. Il serait difficile de comprendre l'influence qui devait s'attacher à Rousseau, dans un pays où vivaient Voltaire et Montesquieu, si l'on ne tenait pas un grand compte des passions qu'enfantent l'ignorance et le défaut de jugement. La funeste éloquence de Rousseau, ne l'oublions pas, s'adressait à une société fatiguée par un despotisme séculaire, et à un peuple qui avait été systématiquement éloigné de la direction de ses propres affaires.

Les théories de Rousseau appliquées, attaque des riches et du principe de propriété par Robespierre.

Par une singularité à la fois étrange et douloureuse, il était réservé à Rousseau d'avoir un disciple qui, peu d'années après sa mort, disposerait des destinées de la France. Robespierre commence sa carrière par un discours contre la peine de mort. « La nouvelle ayant été portée à Athènes que des citoyens avaient été condamnés à mort dans la ville d'Argos, on courut dans les temples, et on conjura les dieux de détourner des Athéniens des pensées si cruelles et si funestes, » et il continue en orateur plus préoccupé d'aligner des phrases sonores que de démontrer, en législateur, la vérité de la thèse qu'il soutient. Quand il est au pouvoir il discute ainsi la théorie de la propriété : « Ame de boue! qui n'estimez

que l'or, je ne veux point toucher à vos trésors, quelqu'impure qu'en soit la source... La chaumière de Fabricius n'a rien à envier au palais de Crassus... Posons donc de bonne foi les droits du principe de propriété... Demandez à ce marchand de chair humaine ce que c'est que la propriété; il vous dira, en vous montrant cette longue bière, qu'il appelle un navire, où il a encaissé et serré des hommes qui paraissent vivants, voilà mes propriétés,.. Nous avons dit avec raison (de la liberté) qu'elle avait pour bornes les droits d'autrui; pourquoi n'avez-vous pas appliqué ce principe à la propriété, qui est une institution sociale... La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de la portion des biens qui lui est garantie par la loi. »... Résumant ses opinions sur la Constitution de la nation française, Robespierre affirme que « l'homme est né pour le bonheur et la liberté et que partout il est esclave et malheureux, » il continue « l'anarchie a régné en France depuis Clovis jusqu'au dernier des Capets... Jamais les maux de la société ne viennent du peuple, mais du gouvernement... L'intérêt du peuple, c'est le bien public; l'intérêt de l'homme en place est un intérêt privé. Pour être bon, le peuple n'a besoin que de se préférer lui-même à ce qui n'est pas lui; pour être bon, il faut que le magistrat s'immole lui-même au peuple. Si je daignais répondre à des préjugés absurdes et barbares, j'observerais que ce sont le pouvoir et l'opulence qui enfantent l'orgueil et tous les vices; que c'est le travail, la médiocrité, la pauvreté qui sont les gardiens de la vertu; que les vœux du faible n'ont pour objet que

la justice et la protection des lois bienfaisantes; qu'il n'estime que les passions de l'honnêteté; que les passions de l'homme puissant tendent à s'élever au-dessus des lois justes,... je dirais enfin que la misère des citoyens n'est autre chose que le crime des gouvernements. »

Lorsque, dans son rapport sur les principes de morale politique qui doivent guider la Convention nationale dans l'administration intérieure de la République, Robespierre a la prétention de marquer nettement le but de la Révolution, il s'exprime ainsi : « Nous voulons substituer, dans notre pays, la morale à l'égoïsme, la probité à l'honneur, les principes aux usages, les devoirs aux bienséances, l'empire de la raison à la tyrannie de la mode, le mépris du vice au mépris du malheur, la fierté à l'insolence, la grandeur d'âme à la vanité, l'amour de la gloire à l'amour de l'argent, les bonnes gens à la bonne compagnie, le mérite à l'intrigue, le génie au bel esprit, la vérité à l'éclat, le charme du bonheur aux ennuis de la volupté... Quelle nature de gouvernement peut réaliser ces prodiges, le seul gouvernement démocratique et républicain... Or, quel est le principe fondamental du gouvernement démocra tique ou populaire... c'est la vertu : je parle de la vertu publique : ... de cette vertu qui n'est autre chose que l'amour de la patrie et de ses lois. Mais comme l'essence de la république ou de la démocratie est l'égalité, il s'ensuit que l'amour de la patrie embrasse nécessairement l'amour de l'égalité... Puisque l'âme de la république est la vertu, l'égalité, et que votre but est de consolider la Répu-

blique, il s'ensuit que la première règle de votre conduite politique doit être de rapporter toutes ses opérations au maintien de l'égalité et au développement de la vertu. »

Conclusion logique des haines sociales prêchées par Jean-Jacques Rousseau.

Toute cette éloquence verbeuse aboutit à ces conséquences terribles et fatales. « Si le ressort du gouvernement populaire dans la paix est la vertu, le ressort du gouvernement populaire en révolution est à la fois la vertu et la terreur... La lenteur des jugements équivaut à l'impunité... Punir les oppresseurs de l'humanité, c'est clémence, leur pardonner, c'est barbarie... La rigueur des tyrans n'a pour principe que la rigueur; celle du gouvernement républicain part de la bienfaisance. Aussi malheur à celui qui oserait diriger vers le peuple la terreur qui ne doit approcher que de ses ennemis. »

Le dix-huitième siècle ne pouvant échapper aux conceptions malsaines, les a combattues par son sincère amour des lumières.

Ce farouche disciple de Rousseau, qui était âgé de 19 ans à la mort de son maître, ne devait pas être le seul. A toutes les époques troublées de notre pays, il allait apparaître de ces rhéteurs, prenant leurs passions pour la vérité, et les fantaisies de leur esprit pour les lois de la nature. Esprits étroits, plus jaloux de la situation de certains de leurs semblables, par rapport à eux-mêmes, que préoccupés d'assurer le bonheur de l'humanité; ces rêveurs, placés trop bas par l'intelligence pour planer sur la société et en saisir tous les éléments, concentrent leur attention sur un défaut qui les frappe et généralisent un fait particulier pour en tirer des conséquences universelles et inventer des sociétés idéales. S'ils s'occupent de commerce, ils sont impressionnés des prétendus bénéfices que fait le débitant en détail et veulent mettre le consommateur en

relation directe avec le producteur. Qu'importe pour eux les distances qui les séparent les uns des autres, qu'importe pour eux l'impossibilité où se trouve le manufacturier de s'occuper à la fois de sa fabrique et d'aller chercher ses consommateurs, qu'importe pour eux le mince bénéfice qu'obtient le débitant sur une quantité très-restreinte de denrées et de marchandises qu'il parvient à vendre dans une année. Les sacrifices de temps, les sollicitudes incessantes du détaillant qui consacre sa vie à faciliter celle du public ne sont rien pour ces théoriciens. Ils ne tiennent compte d'aucune de ces considérations que connaissent fort bien les personnes vouées au travail. S'ils rencontrent un riche insolent et abusant d'une fortune considérable, ils concluent qu'il ne faut pas de trop grandes fortunes dans la société, que les grandes fortunes corrompent, non-seulement ceux qui les détiennent, mais ceux qui approchent leurs possesseurs. Ils oublient qu'une loi de la nature rend les grandes fortunes parfaitement transitoires dans les familles, et que lorsque des institutions factices, comme les majorats, ne les maintiennent pas de force, elles se dissipent dès la seconde génération, quand ce n'est pas dès la première. Cette loi est tellement puissante, soit parce que l'intelligence du créateur d'une grande fortune ne se retrouve pas chez ses descendants, soit parce que l'habitude du luxe enfante des désirs ruineux, que même avec les lois humaines faites pour les maintenir, elles se dissipent, s'éparpillent ou viennent se concentrer dans des familles nouvelles. La société se joue heureusement de tous les efforts des pygmées intellectuels qui veulent l'enchaîner. L'indi-

vidualisme, comme l'appellent ceux qui prétendent asservir l'homme, réagit contre des conceptions éphémères, et l'humanité continue à marcher dans les voies que lui a tracées le Créateur, malgré les douleurs, malgré le sang souvent versé par ses prétendus réformateurs.

La société du XVIII[e] siècle ne pouvait échapper à des erreurs qui ont leur source dans l'infirmité de la nature humaine, mais son amour des lumières devait transmettre aux générations qui la suivraient, les moyens de les combattre. Rousseau pouvait l'éblouir par son éloquence, la passionner par des haines qu'elle partageait en partie, mais tôt ou tard l'expérience et le développement de l'instruction, devaient amener une étude consciencieuse des faits sociaux, et arracher l'homme, non-seulement à l'esclavage de l'individu, mais à la servitude, tout aussi dure et tout aussi avilissante, du pouvoir anonyme nommé l'État [1]. Mais tous les projets de Quesnay pour assurer

[1] *Mémoires de Madame Du Hausset*, p. 58, 64, 130. — *Origines de l'Économie politique*, par Léonce de Lavergne. (*Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1867.) — *Histoire de l'Économie politique*, par Blanqui, in-12. Paris, 1860, t. I, p. 351 et suiv. — *Cours d'Économie politique*, par P. Rossi, in-8. Paris, 1840, t. II, p. 16, 37, 55. — *Collection des principaux économistes* (Physiocrates) grand in-8. Paris, 1846, première partie, p. 8 et suiv., 12, 30, 51, 52, 54, 58, 65, 68, 73, 75, 77, 81, 83, 92, 93, 131, 134, 162, 177, 190, 233, 252. — *Œuvres complètes de Montesquieu*, t. I, p. 361. — *Mémoires de Marmontel*, t. II, p. 28. — *Histoire de Napoléon I*[er], par Lanfrey, in-12. Paris, 1867, t. II, p. 200. — *Œuvres complètes de Rousseau*, t. VII, p. 258, 259, 265, 267, 268, 269, 271, 274, 281, 285, 289, 295, 297, 300, 302, 305, 306, 309, 311, 313, 323. — *Histoire parlementaire de la Révolution française*, par Buchez et Roux, in-8, 1834, t. X, p. 66, t. XXVI, p. 130, 432, 433, t. XXXI, p. 268 et suiv. — *Œuvres complètes de Voltaire*, t. XXVIII, p. 512 et suiv. — *Œuvres complètes de François Bacon, chancelier d'Angleterre*, traduites par Lasalle, in-8. Dijon, an X, t. XII, p. 148. — *Cours complet d'écono-*

la prospérité de la France ne pouvaient servir que dans l'avenir, et leur réalisation, à supposer qu'elle fut possible, n'était destinée à apporter aucun changement dans le présent.

Mesures financières du contrôleur général en 1758. Taxations arbitraires imposées aux villes.

Le contrôleur général de Boullongne avait, le 29 novembre 1757, établi une loterie au capital de trente six millions, le 17 décembre il créa quatre millions de rentes viagères sur les aides et gabelles, et, un mois après, ces quatre millions de rentes au dix pour cent étaient portées à six millions. Cinq mois ne s'étaient pas écoulés qu'on offrit encore au public trois millions deux cent mille livres de rentes héréditaires au quatre pour cent et un emprunt à fournir de quarante millions, remboursables par le sort, en onze années. Ces ressources ne suffisant pas, on revint, le 22 décembre 1758, aux rentes viagères et on chargea les aides et gabelles d'en payer encore annuellement pour trois millions six cent mille livres. Après ces appels au crédit, le gouvernement aux abois en arriva à ce qu'il nommait des dons gratuits, c'est-à-dire à une taxation arbitraire de toutes les villes. Lyon dut, à partir du 1er janvier 1759, payer annuellement, pendant six ans, deux cent soixante-quinze mille livres, Roanne cinq mille, Saint-Étienne huit mille, Amiens quarante-cinq

mie politique pratique, par Jean-Baptiste Say, in-8. Paris, 1828, t. I, p. 12. — *Œuvres posthumes de Frédéric II*, t. V. p. 137. — *Système national d'économie politique*, par Frédéric List, traduction d'Henri Richelot, in-8. Paris, 1851, p. 227 et suiv., 475. — *Examen du traité de droit pénal*, de M. Rossi, par M. Odilon Barrot, in-8. Paris, 1856, p. 147. — *Histoire de la réforme commerciale en Angleterre*, par Henri Richelot, in-8. Paris, 1855, t. II, p. 54 et suiv.— *Histoire de la politique commerciale de la France*, par Charles Gouraud, in-8. Paris, 1854, t. II, p. 21.

mille, Abbeville quinze mille, Boulogne quatorze mille, Châlons-sur-Marne vingt-huit mille, Reims quarante mille, Langres dix mille, Orléans quarante mille, Blois quinze mille, Paris un million deux cent mille, Meaux douze mille, Chartres vingt mille, Melun huit mille, Argenteuil six mille, Rouen deux cent mille, Elbeuf cinq mille, Dieppe trente mille, Le Havre trente-six mille, Marseille cinquante mille, Bordeaux cent trente mille, Rennes vingt-huit mille, Nantes quarante mille. Si à l'énumération de ces quelques villes on ajoute les localités inférieures telles, par exemple, que le village de Boen, dans le Lyonnais, aujourd'hui de quinze cents habitants, qui devait payer onze cents livres, que celui de Saint-Germain-Laval, actuellement de seize cents habitants, qui était taxé à treize cents livres, que Saint-André, dans la Provence, qui avait à fournir trois cent trois livres, qu'Orgelet, dans la Franche-Comté, d'une population, à ce jour, de deux mille trois cents habitants, qui payait douze cents livres, que Poligny, ville qui compte maintenant cinq mille cinq cents habitants, qui devait verser une somme annuelle de six mille six cents livres, qu'Arbois, dont on exigeait quatre mille livres et Touques, dans la Normandie, qu'on forçait de fournir onze cents livres; si l'on ajoute, disons-nous, tous ces centres secondaires de population aux principales cités que nous avons nommées, on verra que l'impôt exigé par l'État était aussi général qu'élevé [1].

[1] On a fait deux tableaux de répartition des sommes à payer pour chaque ville. Le premier tableau que l'on peut voir dans les archives générales P, 2476, ayant été annulé par une déclaration du 3 janvier 1759,

Secours pécuniaires demandés au clergé.

Ces mesures ne suffisant pas encore pour remplir les caisses vides de l'État, une assemblée extraordinaire du clergé fut convoquée. « Vous devez, écrivit le ministre dans une lettre particulière aux archevêques de Paris, Rouen, Sens, Reims, Tours, Bourges, Alby, Bordeaux, Auch, Narbonne, Toulouse, Aix, Embrun, Vienne et Arles, ainsi qu'aux grands vicaires de ces prélats, vous devez avoir reçu la lettre que le roi a écrite aux agents généraux du clergé pour la convocation d'une assemblée extraordinaire. Des raisons de prudence ont engagé S. M. à ne pas y représenter les besoins de l'État dans toute leur étendue,... mais pour que cela ne puisse pas être interprété de manière à refroidir le zèle du clergé, toujours affectionné à son service, S. M., qui a en vous une confiance particulière, m'a ordonné de vous faire connaître aussi particulièrement l'état des affaires et ses intentions.

» S. M. n'a pas oublié les secours considérables du clergé dans ces derniers temps, et elle aurait été plus réservée de lui en demander de nouveaux dans des circonstances moins pressantes; mais telles sont celles où le roi se trouve aujourd'hui qu'il ne peut plus espérer de surmonter les efforts extraordinaires de ses ennemis sans employer les mêmes ressources... Vous savez que les plus justes considérations cessent de l'être lorsqu'elles se trouvent en concurrence avec de plus fortes. S. M. ne doute point que

fut remplacé par un autre qui se trouve dans le volume P, 2477. Ces deux tableaux ne se ressemblent pas, le dernier est plus riche sous le rapport du nombre des localités qui ont été taxées, et l'impôt de certaines villes a été amoindri dans le second tableau. Lyon, qui devait payer, d'après le premier tableau, 300,000 livres, n'a été taxé, en fin de compte, qu'à 275,000 et Roanne a eu son impôt de 10,000 livres diminué de moitié.

vous vous serviez utilement de votre zèle et de ces réflexions pour inspirer, s'il en était besoin, au clergé de votre province les résolutions les plus généreuses.

» Elle attend aussi de votre sagesse que vous rassûriez ceux des prélats, vos suffragants, qui pourraient s'alarmer des bornes dans lesquelles il a plu à S. M. de renfermer l'objet de l'assemblée. Vous le pouvez encore avec d'autant plus de fondement que vous avez eu plus d'une preuve jusqu'à présent du respect de S. M. pour la religion et de la protection qu'elle se fait un devoir d'accorder à ses ministres. Elle n'ignore pas combien il est intéressant pour l'Église qu'ils puissent se concerter sur ses besoins et les représenter au souverain. C'est d'après ces considérations si dignes de sa piété, qu'elle a résolu d'indiquer, le plus promptement que faire se pourra, une nouvelle assemblée où tout soit mis en usage pour le parfait rétablissement de la paix... »

Ces secours demandés aux emprunts faits directement par l'État, imposés aux villes, sollicités du clergé, furent encore augmentés de sommes que des provinces empruntaient pour les remettre au gouvernement. Ainsi, en 1756, la Bretagne garantit un emprunt de six millions pour l'État, et elle fit la même chose en 1758. Ces deux emprunts successifs, d'un total de douze millions, ne la préservèrent pas du don volontaire qui devint forcé, tout en continuant à porter le même nom, et qui fut fixé à quinze cent mille livres au lieu d'un million, chiffre des années précédentes. Dans cette même année de 1758, la ville de Lyon contracta un emprunt de six millions qu'elle versa dans le trésor public. Le gouvernement qui avait

Emprunts faits par des provinces dans l'intérêt de l'État.

arraché au pays, en 1758, cent trente-cinq millions (six cent soixante-quinze millions de nos jours), en outre de ses impôts ordinaires, préleva encore, en 1759, en dehors de ces mêmes impôts, cent quatre-vingt-quatorze millions neuf cent quarante mille trois cent quatre-vingt-sept livres (neuf cent soixante-quatorze millions sept cent un mille neuf cent trente-cinq francs d'aujourd'hui).

Souffrances générales de la nation, prodigalités faites en faveur des courtisans et des fonctionnaires.

La nation souffrait cruellement dans toutes les provinces, et les habitants de Paris ne sachant comment payer les impôts de nouvelle création, redoutaient ceux qui allaient être encore inventés. La France se trouvait baffouée à l'étranger, il y circulait partout des éventails sur lesquels étaient peints tantôt un aigle prussien dévorant une fleur de Lys, tantôt un courrier accourant de Vienne pour porter à Mme de Pompadour de l'eau de la reine de Hongrie. Mais au milieu de ces malheurs, l'infortune qui affecte le plus les gouvernements absolus n'était pas encore arrivée, les courtisans et les hauts fonctionnaires conservaient non-seulement leurs revenus, mais le roi continuait encore à leur distribuer une foule de grâces pécuniaires. Le marquis de Paulmy, éloigné du ministère comme incapable de le diriger, recevait une pension de cinquante mille livres dont dix-huit mille devenaient reversibles sur la tête de sa femme et de ses enfants, et il y avait, au mois de novembre 1758, sept ministres de la marine vivants qui jouissaient tous de fortes pensions. Quand Mme de Crèvecœur épousa le fils de la comtesse de Lutzelbourg, une des amies de Mme de Pompadour, le roi lui fit cadeau d'une rente de vingt mille livres. Les frais de voyage du

prince Xavier de Saxe, frère de la Dauphine, s'élevèrent à près d'un million, et Louis XV se donna encore le plaisir de bâtir le petit château de Saint-Hubert.

Administration des provinces, le maréchal de Richelieu en Guyenne.

L'administration de plusieurs provinces n'était pas de nature à cicatriser les plaies que faisaient au pays des prodigalités aussi déraisonnables. Regardant, d'après le dire de Voltaire, « les affaires des particuliers comme des querelles de chiens qui se mordent dans la rue, » plus d'un grand seigneur les traitait dans leur gouvernement avec cette légèreté, cette absence d'esprit de justice, qui amènent le désordre dans les finances publiques et le découragement chez les citoyens. Si l'on prend un exemple dans une des plus grandes provinces de France, dans la Guyenne, on y trouve un favori du roi qui y régnait avec autant d'insolence que de faste. Visitant un jour les travaux exécutés à Libourne, le maréchal de Richelieu s'arrête hors du port de Saint-Louis et du grand port, et trace, avec la baguette qu'il tenait à la main, différents emplacements; puis s'adressant aux jurats de la ville, il leur donne le nom des personnes qu'il gratifie de ces terrains, ajoutant, au moment où il s'éloigne : « J'espère, messieurs, que vous n'y ferez faute. » Ces officiers municipaux ayant fait part à l'intendant de la province des libéralités du gouverneur, M. Boutin défendit de rien faire avant la réunion du conseil de la ville. Toute dérisoire qu'elle fût, car dans un gouvernement absolu des assemblées de ce genre ne font qu'imprimer le cachet de leur obéissance à des décisions prises à l'avance, cette formalité irrita beaucoup Richelieu. Il écrivit une lettre hautaine au maire et aux jurats de Libourne

dans laquelle il traita avec mépris l'intendant de la province qu'il appelait le petit Boutinet. M. Boutin n'avait pas eu seulement le tort de vouloir faire légaliser les libéralités du duc par le conseil de la ville, il s'était permis, dans un grand dîner offert au maréchal de Richelieu, de ne pas comprendre parmi les femmes les plus distinguées de Bordeaux, la fille naturelle de son gouverneur, madame Roux-Capon. C'était manquer évidemment à un grand seigneur qui, à l'exemple du roi son maître, avait la prétention de faire respecter ses vices comme des vertus. Aussi dédaigneux pour les administrés de M. Boutin que pour M. Boutin lui-même, le maréchal accueillit un autre jour, le sourire sur les lèvres, les plaintes que vinrent lui faire des dames de Libourne, insultées dans ses propres salons de Fronsac par des vers satiriques. Priant une d'elles de lui réciter la pièce qui l'offensait, Richelieu partit d'un éclat de rire à la strophe où elle se trouvait elle-même outragée, et s'écria : « Ah ! c'est plaisant ! c'est plaisant ! » Il promit de venger la dame, et tourna les talons sans songer à ce qu'il venait de dire. Le lendemain, Richelieu se rend à Libourne pour la nomination d'officiers de troupes bourgeoises. Il donne le nom des personnes dont il a fait choix, leur déclarant qu'il faut accepter ou aller en prison, il leur fait prêter serment et se retire en fredonnant les derniers mots d'une chanson du temps : « *Il est pris, il est pris.* » Trop bien en cour pour ne pas obtenir toutes les lettres de cachet qu'il pouvait désirer, le gouverneur de la Guyenne ne manquait pas d'en faire usage, ainsi le malheureux ingénieur Floquet, qui lui avait soumis

le projet d'un canal destiné à porter les eaux de la Durance à Marseille, qui avait reçu ses encouragements et cru à ses promesses, mourut de chagrin à la Bastille, en 1771, pour s'être plaint de Richelieu.

Opposition du gouvernement à tout ce qui peut éclairer les citoyens sur leurs affaires.

Trop intelligent pour ne pas craindre les lumières que puisent les citoyens dans des relations journalières, le maréchal refusa aux habitants de Montauban la permission d'établir un cercle. « Vous avez prévu tous les inconvénients, lui écrivit le ministre Saint-Florentin en approuvant sa décision, ils me paraissent considérables. Nous sommes dans un siècle où tout le monde veut se rendre arbitre de la religion, du gouvernement et des mœurs. Une fausse philosophie, qui veut établir la licence sous le titre de la liberté, a troublé tous les esprits, que les mécontents échauffent encore par des réflexions sur les événements publics et sur les maux intérieurs ou extérieurs que la guerre cause presqu'inévitablement. Il ne me paraît pas que, dans de pareilles circonstances, il convienne de permettre à des gens nés sous un climat vif, et dont la plupart, étant religionnaires, sont mal intentionnés pour le gouvernement, de s'assembler pour s'entretenir des nouvelles publiques et pour lire des nouveautés dont plusieurs sont dangereuses. »

Le ministre modère le zèle des administrateurs et des juges de province, il condamne quelquefois leurs concussions.

Heureusement que le ministre ne professait pas, contre les écrits séditieux, une haine assez violente pour lui faire approuver l'arrêt qui venait d'être rendu par le parlement de Bretagne. Formulé d'après les conclusions du procureur général La Bédoyère, cet arrêt condamnait à mort quiconque imprimerait, lirait ou distribuerait quelque écrit contraire au respect dû à la personne du roi. Tout en louant le zèle des magis-

trats, Saint-Florentin trouva qu'ils avaient poussé trop loin la rigueur. Ce même ministre, usant du pouvoir qu'il avait sur l'administration des provinces, donna l'ordre au maréchal de Thomond, après une inspection des forts et citadelles du Languedoc, de défendre au marquis de Lemps, commandant du Vivarais, d'emprisonner au château de Beauregard une foule de citoyens qui ne devaient être punis que par la justice ordinaire. Condamnant les spéculations d'un M. de La Bretonnière, qui forçait les prisonniers anglais de se fournir auprès de marchands privilégiés par lui, Saint-Florentin faisait droit aux réclamations du cabinet de Londres et ordonnait à cet officier spéculateur de casser les marchés qu'il avait conclus, sous peine d'être éloigné de Dinan.

Nombre considérable de lettres de cachet, inquiétude générale du public.

La multitude des lettres de cachet sollicitées de tous les coins de la France, la quantité de prisonniers condamnés aux galères qui encombrait les prisons de Toulouse au point d'inspirer des inquiétudes, la réapparition des convulsionnaires à Paris, le nombre croissant des aliénés dont font mention les lettres des ministres, la recommandation faite à l'intendant de Paris, M. de Sauvigny, de prendre les plus grandes précautions pour empêcher qu'une réunion des habitants de Ruages, près de Vezelay, pour la destruction d'un loup, ne serve de prétexte à des désordres, tout concourt à attester le malaise moral et matériel qui avait atteint, à la fois, les gouvernants et les gouvernés vers la fin de 1758.

Tentative d'assassinat contre le roi de Portugal,

Cette année n'était pas encore close qu'il arrivait une étrange nouvelle de Portugal. Dans la nuit du 3 septembre, deux coups de pistolet avaient été tirés

dans la voiture du roi, et ce prince était rentré blessé dans son palais dont les portes s'étaient aussitôt fermées pour tout le monde. Un pareil événement, moins de deux années après la tentative de Damiens, excita une vive émotion dans les esprits. Sachant les jésuites tout-puissants en Portugal, les français, habitués à voir reprocher à ces religieux le meurtre de Henri III et de Henri IV, crurent immédiatement que cet ordre avait suivi ses vieilles traditions régicides. Cependant, après bien des commentaires sur cet attentat, les nouvellistes, voyant le silence gardé par la *Gazette* du mois d'octobre, cessèrent de parler d'assassinat et, peu de jours après, des journaux de Hollande affirmèrent que Joseph Ier s'était blessé à l'épaule en tombant dans un escalier. Cet événement, bientôt oublié, ne devait préoccuper l'opinion publique que peu de temps après, lorsqu'un ministre tout-puissant y ferait appel pour légitimer les cruelles mesures qu'il méditait dans l'intérêt de sa politique et de son orgueil. La tentative faite contre Joseph Ier n'était, comme l'annonce Voltaire, « que la suite des amours du roi et de la jalousie d'un homme du vieux temps, » qui trouvait mauvais que son souverain prit sa femme pour maîtresse. Si le Portugal n'eut pas eu pour ministre un vrai maire du palais, ce meurtre n'aurait pas excité plus de retentissement qu'un crime ordinaire. L'époux offensé aurait péri pour avoir cru qu'un souverain, maître de la vie et de la fortune de ses sujets, ne devait pas prendre leur femme; sa famille aurait pu être comprise dans la punition que motivait le trouble apporté dans les plaisirs d'un monarque, et

3 septembre 1758.

après ces actes de justice princière, tout serait rentré dans l'ordre accoutumé. Mais le marquis de Pombal jugea qu'il devait tirer parti de l'occasion qui s'offrait pour réaliser des plans depuis longtemps arrêtés dans sa tête.

Ce qu'était Joseph Ier, roi de Portugal. Le marquis de Pombal.

La *chose* de Portugal, comme Frédéric nommait Joseph Ier, était un de ces rois fainéants malheureusement trop communs dans l'histoire. Oisif, mélancolique et libertin, il passait ses journées en promenades sur le Tage, dans une barque pavoisée, remplie de femmes et de musiciens, laissant décider les affaires de l'État à son ministre, Sébastien Carvalho, plus connu sous le nom de marquis de Pombal.

Issu d'une famille bourgeoise, Pombal avait enlevé une jeune fille de la noblesse, ou comme on dit dans le pays, du *sang bleu*. Il espérait, grâce à ce mariage, pouvoir être admis dans l'aristocratie portugaise, une des plus hautaines et des plus impénétrables de l'Europe ; mais ses tentatives furent vaines, il reçut partout l'expression de ce froid dédain qu'éprouve souvent une personne née dans une caste pour celle qui n'en fait pas partie. Ce mépris de toutes ses avances avait jeté, dans un caractère altier et impérieux comme était le sien, un ardent sentiment de vengeance, quand il fut envoyé comme ambassadeur à Londres. La vue de la noblesse anglaise sans cesse recrutée par les citoyens les plus distingués du pays, la vue d'une aristocratie confondant l'envie du vulgaire par la franche acceptation de tous les hommes qui pouvaient monter jusqu'à elle, produisit une forte impression sur Pombal. Il puisa, dans son séjour en Angleterre, un vif désir d'amélioration pour son

pays et ses passions contre la noblesse portugaise s'en accrurent. A peine de retour dans sa patrie, Pombal, faisant croire à Joseph I[er] que son existence royale était menacée, ne tarda pas à dominer ce prince faible et soupçonneux. Pour couvrir sa responsabilité personnelle, il se fit donner par lui des ordres formels à chaque réforme qu'il voulait opérer et imposant à un souverain nominal une suite de décisions plus ou moins bien calculées, il arracha le Portugal à sa léthargie séculaire. Lorsque en 1755, devant Lisbonne renversée par un tremblement de terre, la cour éperdue voulait fuir à Porto, Pombal l'arrêta en s'écriant : « La place du roi est au milieu de son peuple, enterrons les morts et songeons aux vivants. » S'emparant de la place de premier ministre au milieu de ces effrayantes calamités, il épouvanta le brigandage par de terribles supplices, nourrit la métropole au moyen de ses colonies, sans l'assistance de l'étranger, et il fit sortir une capitale nouvelle des ruines de l'ancienne.

Ayant conquis, par les grands services qu'il venait de rendre, une puissance sans borne, Pombal jugea que le moment était venu d'abaisser l'aristocratie comme l'avait fait Richelieu en France, et Ximénès en Espagne, et de chasser de sa patrie les jésuites dont le pouvoir venait naguère de balancer celui du roi lui-même.

Opposition des Jésuites contre les décisions prises par les gouvernements d'Espagne et de Portugal.

Dans un traité conclu en 1753, entre l'Espagne et le Portugal, il avait été convenu qu'on ferait un échange de territoire dans l'Amérique du Sud. Comme les terres sans leurs habitants eussent été dénuées de toute valeur, les deux puissances contractantes avaient

stipulé que chacune d'elle transplanterait, sur le sol dont elle était mise en possession, les sauvages établis dans le pays qu'elle abandonnait. Lors de cette émigration humaine, décidée comme le déplacement d'un troupeau, il y eut des résistances; et les deux gouvernements, surpris des obstacles qu'ils rencontraient dans des peuplades jusqu'alors sans volonté, les attribuèrent aux jésuites. Ces pères, qui avaient été les guides de ces populations primitives, furent accusés d'avoir voulu les maintenir sur la terre qu'elles avaient défrichée, et des troupes envoyées d'Espagne imposèrent par la force l'injustice qui avait été décrétée.

Renvoi des confesseurs jésuites du roi de Portugal.

Une fois son parti pris contre les jésuites, Pombal passa brusquement à l'exécution. Ami des pères et presque leur créature, puisqu'ils avaient contribué à son élévation et comptaient sur son dévouement, il devint, du jour au lendemain, leur ennemi. Les confesseurs jésuites du roi, renvoyés tout à coup, furent remplacés par des confesseurs réguliers, au grand étonnement du Portugal, et des manifestes du ministre firent peser des charges terribles sur l'ordre tout entier.

Les Jésuites et la noblesse de Portugal unis contre Pombal.

Ainsi poursuivis, les jésuites s'allièrent à la noblesse, alors en hostilité complète avec Pombal. Introduit par sa femme dans la famille des Tavora, qui était, avec celle des Mascarenhas, à la tête de l'aristocratie portugaise, Pombal, qui y vivait dans une sorte d'intimité, dit un jour à un religieux de cette famille : « Le roi a beau me combler de grâces ; mon bonheur ne serait complet que si l'héritier de ma fortune devenait le gendre de l'illustre Dona Éléo-

nore. — Votre Excellence, répondit le moine, lève les yeux bien haut. » Pombal se tut, mais peu de temps après cessa toute relation avec les Tavora. La marquise, qui sollicitait le titre de duc pour son mari, ne put l'obtenir et sut quel était l'auteur du refus qu'elle éprouvait. De l'indifférence les Tavora passèrent bien vite à la haine et le *sang bleu* ne tarda pas à prendre parti pour une famille qui était une des siennes. Joseph de Mascarenhas, duc d'Aveiro, accabla le ministre de ses mépris, et Pombal, menacé dans son pouvoir et jusque dans sa vie par une noblesse implacable et orgueilleuse, n'attendait qu'une occasion pour exercer de sanglantes représailles.

Vengeance de Pombal contre la noblesse portugaise, les Jésuites frappés avec elle.

Les deux coups de pistolets tirés contre le roi de Portugal l'avaient été au moment où Joseph I[er] se rendait chez sa maîtresse, Dona Teresa, femme du jeune marquis de Tavora. C'est donc un Tavora qui a tenté cet assassinat, les jésuites sont dévoués aux Tavora et à la noblesse, ce sont donc eux qui les ont conseillés. Après quelques jours d'une sinistre réclusion du roi, pendant lesquels personne ne pouvait se douter des projets arrêtés dans la tête de Pombal, le duc d'Aveiro, les Tavora, leurs parents, leurs amis sont arrêtés dans leur demeure ; la fière Dona Éléonore, arrachée de son lit, est traînée à moitié nue dans un couvent de Lisbonne et le reste de la famille est enfermée dans la ménagerie de Belem, vide depuis le tremblement de terre. Le même jour, toutes les maisons des jésuites sont cernées par des troupes, et les pères reçoivent la défense de sortir de chez eux. Sachant à l'avance la peine qu'il voulait infliger à ses ennemis, Pombal usa du moyen toujours em-

ployé pour couvrir des apparences de la justice les atrocités qu'il méditait. Il réunit un tribunal d'exception appelé l'*Inconfidence*. Après avoir torturé les personnes qu'ils avaient mission de faire mourir, de manière à leur arracher des paroles destinées à figurer dans leur procès-verbal, les juges de Pombal se hâtèrent de rédiger leur arrêt.

Dans la nuit du 12 au 13 janvier 1759, un échafaud de dix-huit pieds de haut est élevé en face du Tage, sur la place de Belem, et à peine le jour commençait-il à poindre que des troupes s'y dirigent. Le peuple, averti qu'un spectacle se prépare, accourt de toutes les rues, et des barques encombrées de spectateurs se réunissent sur le fleuve. Les domestiques du duc d'Aveiro amenés les premiers sont attachés à un des angles de l'échafaud pour y être brûlés vifs; après eux arrive la marquise Éléonore, à peine couverte de quelques vêtements déchirés, elle a la corde au cou et un crucifix à la main. Fière encore au milieu de son infortune, elle crie au bourreau qui soulève le bas de sa robe pour lui lier les pieds : « Arrête, n'oublie pas qui je suis, ne me touche que pour me tuer. » Le bourreau s'agenouille devant elle, lui demande pardon, et la malheureuse femme, arrachant une bague de son doigt, la lui tend : « Tiens, je n'ai que cela au monde; prends et fais ton devoir. » Après que sa tête a roulé sur le billot, arrivent son mari, ses fils, dont le plus jeune n'a pas vingt ans, son gendre et plusieurs serviteurs destinés à périr dans d'affreux tourments. Le dernier qui doit mourir est le duc d'Aveiro, ce puissant seigneur revêtu des plus grandes charges de la cour et allié à

la famille royale elle-même. Il apparaît couvert de haillons et est attaché sur une roue. Le bourreau lui brise chaque membre l'un après l'autre, et il n'expire qu'après avoir, pendant plusieurs heures, fait retentir la place de ses cris de douleur. Quand il n'y a plus que des cadavres, un vaste brasier consume à la fois les victimes et les instruments qui ont servi à leur torture. Les cendres des morts, comme celles fournies par les bois de l'échafaud, sont ensuite balayées dans le fleuve.

Pombal venait à la fois d'assurer sa sécurité et de venger son orgueil blessé, orgueil qu'il devait satisfaire, avant la fin de son ministère, en mariant de force une petite-fille de la marquise Éléonore à son fils le comte d'Oyras. Restait la mesure politique qu'il avait résolu de prendre contre l'ordre des jésuites[1].

[1] Dans ses mémoires pour servir à l'histoire des événements de la fin du XVIII[e] siècle, l'abbé Georgel fait un récit de la destruction des jésuites qui est un vrai roman. On y lit que le roi de Portugal feignit d'avoir été frappé par des assassins, que le dauphin de France a été empoisonné par le duc de Choiseul ; on y voit le roi d'Espagne Charles III allant se concerter la nuit avec ses ministres, dans une maison déserte, pour y tramer, comme un héros de mélodrame, la perte des jésuites. Les affaires humaines ne se traitent pas ainsi, un roi, qui peut chaque jour voir ses ministres dans son palais, ne court pas la nuit les rues pour aller les trouver, et un sceptique railleur comme Choiseul ne se prend pas de passion contre un ordre religieux. « Les jésuites, écrit-il dans la partie de ses mémoires encore manuscrite, étaient, comme religieux, utiles ou nuisibles à la religion, et à l'État parfaitement indifférents : il lui (Louis XV) était égal qu'on les comblât de biens, ou qu'on les exterminât ; mais comme il (Louis XV) avait entendu dire qu'ils étaient soupçonnés d'attenter à la vie des rois, il n'avait de décidé, sur l'article des jésuites, que le sentiment de la peur. » Dans la narration de Georgel, il y a pourtant plusieurs vérités que sa position et ses relations lui ont permis de connaître, entre autres ses conversations avec le duc de Bragance qui vivait à Vienne en 1773, et avec le prince de Kaunitz. Le duc de Bragance affirma à Georgel que Pombal exprima à diverses reprises, lors de son ambassade à Vienne, « sa grande déplaisance contre l'excessive et dangereuse influence des jésuites en Portugal. » Le

Après avoir arrêté, au premier abord, plusieurs des pères, il n'en conserva que trois en prison, Mattos, Alexandre et Malagrida, les accusant formellement d'avoir fomenté la conjuration ourdie contre les jours du roi.

Dégoût éprouvé en France par le récit des atrocités de Pombal contre des nobles portugais. Impression causée par ses mesures contre les Jésuites.

Le texte du jugement rendu contre les victimes du haineux ministre était impatiemment attendu en France. Il y fut lu avec avidité, et les classes éclairées, soulevées de dégoût au récit des actrocités commises par Pombal, le regardèrent comme une espèce de sauvage que la civilisation n'avait pas adouci. Les palais des Tavora et des Mascarenhas rasés, le sel semé sur leur emplacement, les titres de ces familles arrachés des greffes, les anathèmes proclamés contre elles à son de trompe, toute cette résurrection du moyen âge parut ridicule à une société frondeuse et élégante. Mais l'attaque du ministre portugais contre les jésuites était trop en rapport avec les passions qui avaient cours, pour ne pas produire une vive impression. La nécessité de détruire l'ordre des jésuites s'agita dans les sociétés de Paris; les uns proposaient d'exiler tous les Pères hors du royaume, les autres, plus modérés, voulaient se borner à séculariser ceux d'entre eux qui étaient prêtres, et ces religieux, en but à l'animadversion de la population, n'osaient plus se hasarder dans les rues de peur d'être insultés. Mécontents de la défense faite de mettre en vente les sept volumes imprimés de l'Encyclopédie et de la

prince de Kaunitz l'assura que plusieurs fois Pombal s'était amèrement plaint, devant lui, de la superstition qui asservissait sa patrie, en ajoutant qu'il avait jugé dès lors que ce futur ministre méditait une grande révolution dans les opinions religieuses. (*Mémoires de l'abbé Georgel*, in-8. Paris, 1817, t. I, p. 18 et suiv.)

suspension du privilége donné pour l'impression de cet ouvrage, le public trouvait un adoucissement dans le débit des lettres par lesquelles le roi de Portugal ordonnait la mise en sequestre de tous les biens et revenus des jésuites de son royaume. Chacun se crut en droit, suivant l'usage, d'accabler des religieux contre lesquels se prononçait le plus grand nombre, et l'on fit revivre une vieille histoire d'un nommé Ambroise Guys, revenu disait-on des îles, avec une fortune considérable en diamants et en poudre d'or. On affirma que ce Guys attiré dans la maison des jésuites de Brest, y était mort sans que ses parents aient pu retrouver ses trésors. Le procès qui avait eu lieu à cette occasion, fut réimprimé avec une foule de faits nouveaux, entre autre, que cette affaire portée devant le Conseil du roi y avait été arrêtée par l'influence de madame de Carignan, grâce à une forte somme d'argent qu'elle avait reçue. Les ennemis des Pères ne s'en tinrent pas à des allégations et des écrits, ils firent imprimer au mois de mars 1759 un arrêt du Conseil des dépêches daté du 11 février 1736, par lequel les jésuites étaient condamnés solidairement à rendre en nature la succession de Guys à ses héritiers ou à leur payer une somme de huit millions. Sans réfléchir à ce qu'avait d'insolite un arrêt qui était resté vingt-trois ans sans qu'on en fit usage, un huissier nommé Vassal s'empressa de le signifier aux trois maisons des jésuites de Paris. Grande fut la surprise des Pères qui s'adressèrent à M. de Saint-Florentin pour avoir la minute de l'arrêt qu'on voulait leur faire exécuter. Le ministre ne pouvant le retrouver, le conseil d'État déclara que l'arrêt

du 11 février 1736 n'avait jamais existé et les jésuites, sur leur demande, obtinrent la permission de publier de nouveau le mémoire qu'ils avaient fourni, en 1718, au parlement de Bretagne, pour repousser l'accusation portée contre eux à l'occasion d'Antoine Guys. Ce mémoire et les nouvelles preuves qu'ils fournirent de leur innocence, couvrirent de ridicule le réquisitoire du procureur général Labédoyère, janséniste exalté qui s'était montré dans cette occasion aussi ennemi des jésuites, qu'il l'était des écrivains, comme nous l'avons vu.

Animosité des Français contre le christianisme, la doctrine de Locke en Angleterre et en France, Collins, Condillac, Helvétius.

Cette animosité contre les jésuites, qui prenait pour s'affirmer le prétexte des événements de Portugal, n'était du reste qu'une forme de l'hostilité vive et décidée qui se manifestait de plus en plus contre le christianisme. Nous avons déjà parlé des doctrines de Locke, vulgarisées en France, en 1734, dans les *Lettres anglaises* de Voltaire. Locke, pas plus que Voltaire, n'avait admis les conséquences logiques des principes qu'il posait, mais elles n'avaient pas été longtemps sans être professées en Angleterre. L'ami intime de Locke, Antoine Collins, affirmait, peu d'années après la mort de son maître, que la liberté de l'homme n'existe pas et n'est pas même possible. En France, l'abbé de Condillac, précepteur du duc de Parme, s'était avancé moins loin que Collins. Développant les doctrines de Locke, en 1746, dans son *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, il les exagéra dans son *Traité des sensations*, qui parut en 1754. « Le principal objet de cet ouvrage, écrit-il, est de faire voir comment toutes nos connaissances et toutes nos facultés viennent des sens, ou, pour parler plus exac-

tement, des sensations.... le jugement, la réflexion, les passions, toutes les opérations de l'âme, en un mot, ne sont que la sensation même qui se transforme différemment. » Malgré cette théorie inconciliable avec la liberté de l'homme, Condillac croyait à la liberté et à la spiritualité de l'âme, il n'était pas matérialiste, parce qu'il était inconséquent, mais il avait fait faire un pas de plus que Locke vers une désolante doctrine; et en 1758, paraissait un ouvrage qui montrait dans toute son évidence le résultat logique des prémisses qui avaient été posées. Cet écrit intitulé *De l'Esprit* était l'œuvre d'un ancien fermier général. Fils d'un premier médecin de la reine, Helvétius était entré à l'âge de vingt-trois ans dans les finances, où il n'avait pas tardé à acquérir une fortune considérable. Esprit facile, caractère généreux, il ne tarda pas à se lier avec les gens de lettres les plus renommés, il fit une pension à Marivaux, une à Saurin, il cultiva la société du vieux Fontenelle, celle de Montesquieu, de Voltaire, de Buffon, il était des dîners où Quesnay assemblait Marmontel, Diderot, d'Alembert et Duclos, il fréquentait la société du baron d'Holbach, riche allemand fixé en France, qui réunissait, deux fois par semaine, les gens de lettres les plus distingués et tous les étrangers de talent qui venaient à Paris. Helvétius n'avait pas tardé à rêver une renommée littéraire pour lui-même. Il voulut essayer des vers, mais se dégoûta de la poésie malgré les encouragements et les bons conseils que voulut bien lui donner Voltaire. Ne pouvant atteindre à un art où la médiocrité est impossible, il suivit la mode de son époque et chercha à se distinguer parmi les phi-

losophes. « Hélvétius, écrit Marmontel, préoccupé de son ambition de célébrité littéraire, nous arrivait, la tête encore fumante de son travail de la matinée. Pour faire un livre distingué dans son siècle, son premier soin avait été de chercher ou quelque vérité nouvelle à mettre à jour, ou quelque pensée hardie et neuve à soutenir. Or, comme depuis deux mille ans, les vérités nouvelles et fécondes sont infiniment rares, il avait pris pour thèse le paradoxe qu'il a développé dans son livre *de l'Esprit*. » Tel était l'origine de ce livre, où un homme libéral, généreux sans faste, bienfaisant parce qu'il était bon, imagina de calomnier tous les gens de bien et lui-même et d'écrire sur l'amitié : « Aimer, c'est avoir besoin. Nulle amitié sans besoin, ce serait un effet sans cause. Les hommes n'ont pas tous les mêmes besoins; l'amitié est donc entre eux fondée sur des motifs différents. Les uns ont besoin de plaisir ou d'argent, les autres de crédit, ceux-ci de converser, ceux-là de confier leurs peines; en conséquence il est des amis de plaisir, d'argent, d'intrigue, d'esprit et de malheur. »

Le livre de l'*Esprit*.

Le livre d'Helvétius se divise en quatre discours, le sujet du premier discours est l'esprit considéré en lui-même. « Pour savoir ce que c'est que l'esprit, il faut connaître quelles sont les causes productrices de nos idées... Nous avons en nous, deux facultés, ou, si j'ose le dire, deux puissances passives... l'une, est la faculté de recevoir les impressions différentes que font sur nous les objets extérieurs; on la nomme *sensibilité physique*. L'autre est la faculté de conserver l'impression que ces objets ont faite sur nous :

on l'appelle *mémoire,* et la mémoire n'est autre chose qu'une sensation continuée mais affaiblie... C'est dans la capacité que nous avons d'appercevoir les ressemblances ou les différences, les convenances ou les disconvenances qu'ont entre eux les objets divers, que consistent toutes les opérations de l'esprit. Or, cette capacité n'est que la sensibilité physique même : tout se réduit donc à sentir... Je puis dire également : je juge ou je sens... tout jugement n'est qu'une sensation. » Disciple, jusqu'à ces termes, de Condillac, il s'en sépare en niant la différence de nature que son maître avait établie entre l'âme de l'homme et celle des animaux. Il n'y a pour lui qu'une différence dans l'organisation physique. « Si la nature, au lieu de mains et de doigts flexibles, eut terminé nos poignets par un pied de cheval, qui doute que les hommes sans arts, sans habitations,... ne fussent encore errants dans les forêts comme des troupeaux fugitifs. » « On a beaucoup écrit sur l'âme des bêtes, ajoute-t-il dans une note,... peut-être n'a-t-on pas assez scrupuleusement cherché, dans la différence du physique de l'homme et de l'animal, la cause de l'inférioritité de ce qu'on appelle l'âme des animaux. » Tout dans l'homme se réduisant à sentir, le mot liberté est un mot vague et vide de sens. On peut, il est vrai, « se former une idée nette du mot de liberté, pris dans une signification commune. L'homme libre est l'homme qui n'est ni chargé de fers, ni détenu dans les prisons, ni intimidé comme l'esclave, par la cruauté des châtiments. » En dehors de cette signification commune de la liberté « comment pourrait-on philosophique-

ment expliquer le problème de la liberté? Si, comme Locke l'a prouvé, nous sommes disciples des amis, des parents, des lectures, et enfin de tous les objets qui nous environnent, il faut que toutes nos pensées et nos volontés soient des effets immédiats, ou des suites nécessaires des impressions que nous avons reçues. On ne peut donc se former aucune idée de ce mot de liberté appliqué à la volonté, il faut la considérer comme un mystère, s'écrier avec saint Paul : *O altitudo*, convenir que la théologie seule peut discourir sur une pareille matière, et qu'un traité philosophique de la liberté ne serait qu'un traité des effets sans causes. » « On se trompe, ajoute-t-il en note, sur le mot *délibération*, nous croyons délibérer lorsque nous avons, par exemple, à choisir entre deux plaisirs à peu près égaux et presque en équilibre : cependant l'on ne fait alors que prendre pour délibération la lenteur avec laquelle, entre deux poids à peu près égaux, le plus pesant emporte un des bassins de la balance. »

La sensation étant prise comme le fondement et la mesure des jugements des hommes, la sensation étant relative à notre organisation et non pas aux choses elles-mêmes, « il serait impossible de s'en tenir à l'axiome de Descartes, et de n'acquiescer qu'à l'évidence... Descartes n'ayant point mis, si je peux m'exprimer ainsi, d'enseigne à l'hôtellerie de l'évidence, chacun se crut en droit d'y loger son opinion. Quiconque ne se rendrait réellement qu'à l'évidence ne serait guère assuré que de sa propre existence. Comment le serait-il par exemple de celle des corps... l'existence des corps n'est qu'une proba-

bilité ; probabilité qui sans doute est très-grande, qui, dans la conduite, équivaut à l'évidence, et qui n'est cependant qu'une probabilité. Or, si presque toutes nos vérités se réduisent à des probabilités, quelle reconnaissance ne devrait-on pas à l'homme de génie qui se chargerait de construire des tables physiques, métaphysiques, morales et politiques, où seraient marqués, avec précision, tous les divers degrés de probabilités, et par conséquent, de croyances qu'on doit assigner à chaque opinion.... Par ce moyen l'état de doute, toujours insupportable à l'orgueil de la plupart des hommes, serait plus facile à soutenir; alors les doutes cesseraient d'être vagues, soumis aux calculs, et par conséquent appréciables, ils se convertiraient en propositions affirmatives : alors la secte de Carnéade,... serait purgée de ces légers défauts que la querelleuse ignorance a reprochés avec trop d'aigreur à cette philosophie, dont les dogmes étaient également propres à éclairer les esprits et à adoucir les mœurs. Si cette secte... n'admettait point de vérités, elle admettait du moins des apparences. »

Il soumettait à ce calcul des probabilités, la question de la spiritualité de l'âme. La conséquence de toute cette métaphysique, c'est que l'homme n'étant qu'un être sensible ne peut poursuivre qu'un but, le plaisir, qu'une sorte de plaisir, le plaisir des sens. Le bien c'est ce qui contribue aux plaisirs de l'homme; l'intérêt est la vraie mesure de ses jugements et le principe de ses actions. « C'est à l'habitude des actions qui lui sont utiles qu'un particulier donne le nom de probité. » « L'homme humain, écrivait-il, est celui pour qui la vue du malheur d'autrui est

une vue insupportable, et qui, pour s'arracher à ce spectacle est, pour ainsi dire, forcé de secourir le malheureux. L'homme inhumain, au contraire, est celui pour qui le spectacle de la misère d'autrui est un spectacle agréable ; c'est pour prolonger ses plaisirs qu'il refuse tout secours aux malheureux. » Cet innocent d'Helvétius, comme l'appelle Voltaire dans une lettre à Marmontel, continuait à déduire les conséquences de ce premier sophisme avec une imperturbable assurance. Dans son deuxième discours, il divisait les vertus en vertus de préjugés et en vraies vertus. Les vertus de préjugés sont celles dont l'observation exacte ne contribue en rien au bonheur public, les vraies vertus sont celles qui sont utiles au public. Après cette distinction des vertus venait celle de la corruption des mœurs qui était classée en corruption religieuse et corruption politique. « On donne le nom de corruption religieuse à toute espèce de libertinage,... cette espèce de corruption... n'est point incompatible avec le bonheur d'une nation... l'adultère est sans doute un crime politique, mais qu'on supprime la loi qui le défend, en rendant les femmes communes, que tous les enfants soient déclarés enfants de l'État : ce crime alors n'aurait politiquement rien de dangereux. » et il appuyait ses attaques à la pudeur d'une foule d'anecdotes puisées dans les récits plus ou moins mensongers de quelques voyageurs. Dans un chapitre intitulé, *Des moralistes hypocrites*, il écrit : « Rien de plus dangereux, dans un État, que ces moralistes déclamateurs et sans esprit... qui recommandent sans cesse la modération des désirs, et veulent... anéantir les

passions... ; qu'on examine politiquement la conduite des femmes galantes, on verra que, blâmables à certains égards, elles sont, à d'autres, fort utiles au public ; qu'elles font, par exemple, de leurs richesses un usage communément plus avantageux à l'État que les femmes les plus sages... Le désir de plaire qui conduit la femme galante chez le rubanier, chez le marchand d'étoffes ou de modes, lui fait non-seulement arracher une infinité d'ouvrières à l'indigence... mais lui inspire encore les actes de la charité la plus éclairée... Plus instruits des véritables objets de l'histoire... les écrivains ne prendraient de la vie privée d'un roi, que les détails propres à faire sortir son caractère : ils ne décrieraient plus si curieusement ses mœurs, ses vices et ses vertus domestiques ; ils sentiraient que le public demande aux souverains compte de leurs édits, et non pas de leurs soupers... la morale n'est qu'une science frivole si on ne la confond avec la politique et la législation... ; on doit regarder les actions comme indifférentes en elles-mêmes ; c'est aux besoins de l'État à déterminer celles qui sont dignes d'estime ou de mépris. » Dans les chapitres où il déduit les avantages des principes qu'il venait d'établir, Helvétius attaque toutes les religions. « On ne finirait point, écrit-il, si l'on voulait donner la liste de tous les peuples qui, sans idée de Dieu, ne laissent pas de vivre en société et plus ou moins heureusement, selon l'habileté plus ou moins grande de leur législateur, » et il termine toujours par cette conclusion, « que, comme le dit Pascal, et comme le prouve l'expérience, la nature n'est rien que l'habitude... qu'il est

absurde de vouloir cacher aux hommes le principe qui les meut, et que ce principe est l'intérêt. »

Dans le troisième discours, Helvétius examine « si l'esprit doit être considéré comme un don de la nature, ou comme un effet de l'éducation. » Il n'hésite pas à affirmer « que le génie est commun et les circonstances propres à le développer, très-rares.... L'inégalité d'esprit qu'on remarque entre les hommes dépend donc, et du gouvernement sous lequel ils vivent, et du siècle plus ou moins heureux où ils naissent, et de l'éducation meilleure ou moins bonne qu'ils reçoivent...... L'homme de génie n'est que le produit des circonstances. Aussi tout l'art de l'éducation consiste à placer les jeunes gens dans un concours de circonstances propres à développer en eux le germe de l'esprit et de la vertu. » Nous terminerons nos citations par cette extravagante proposition, si contraire à l'expérience, qui nous fait tous les jours découvrir une profonde inégalité d'esprit entre des hommes qui ont reçu la même éducation.

Condamnation du livre de l'*Esprit*, désaveux de son auteur.

L'apparition de cet ouvrage souleva une tempête, le Parlement, la Sorbonne, l'archevêque de Paris le condamnèrent et le prohibèrent. Helvétius fit un premier désaveu de son livre dans lequel il écrivait à un père jésuite « J'ai beaucoup lu, j'ai beaucoup médité Locke : son système ne pouvait me paraître suspect, je ne pouvais m'en défier, ni le supposer dangereux, le voyant enseigné par de bons maîtres dans des écoles très-orthodoxes. Pénétré des principes de ce philosophe, j'ai cru pouvoir en tirer toutes les inductions qui se présenteraient à moi. » Ce premier désaveu n'ayant pas paru suffisant, on en

exigea un autre dans lequel on lit : « Je reconnais ma faute dans toute son étendue, et je l'expie par le plus amer repentir.... Je souhaite qu'ils sachent (tous ceux qui ont eu le malheur de lire son ouvrage) que dès qu'on m'en a fait apercevoir la licence et le danger, je l'ai aussitôt désavoué, proscrit, condamné, et j'ai été le premier à en désirer la suppression. » Il déclare qu'il fait gloire de soumettre au christianisme, « toutes ses pensées, toutes ses opinions et toutes les facultés de son être. » Après avoir ainsi assuré son repos, car il n'avait rien à craindre pour sa vie et sa fortune s'il eut gardé un noble silence, Helvétius prépara en paix et au sein d'une retraite opulente, le livre *De l'Homme* aussi insensé que celui *De l'Esprit* et encore plus violent. « L'amour des hommes et de la vérité m'a fait composer cet ouvrage, annonce-t-il dans la préface... Si j'eusse donné ce livre de mon vivant, je me serais exposé à la persécution. »

Causes du succès de cet ouvrage, opinion de Voltaire, lettre de Turgot.

Que la vanité d'Helvétius et la fausseté de son jugement lui aient fait composer de pareils livres, rien n'est plus facile à comprendre ; mais, pour se rendre compte de l'accueil empressé qui fut fait à son œuvre, il est nécessaire de se reporter à l'époque où elle parut. La compression avait amené un telle passion et une telle réaction dans la société contre les institutions religieuses quelles qu'elles soient, et contre le despotisme, que toute attaque qui s'adressait à eux était bien venue. Le livre *De l'Esprit* était aussi vif et aussi ardent contre le despotisme qu'hostile au point de vue religieux. Chez les peuples soumis au despotisme « les hommes en place ne peuvent avoir une idée nette de la justice.... ils ignorent qu'il

est un bien public... l'intérêt du sultan se trouve en opposition avec l'intérêt de ses sujets... servir le prince c'est trahir la nation. »

Une femme du monde madame Du Deffant s'écria en lisant ce livre : « c'est un homme qui a dit le secret de tout le monde, » parole plus spirituelle que vraie. Le dix-huitième siècle pouvait être un siècle dépravé au point de vue des mœurs, mais il n'était pas un siècle égoïste, il était trop passionné pour que l'intérêt fut son guide. En apprenant la révocation du censeur, qui avait permis l'impression du livre *De l'Esprit* et la persécution dont était menacé Helvétius, Voltaire lui écrivit immédiatement :

Vos vers semblent écrits par la main d'Apollon ;
Vous n'en aurez pour fruit que ma reconnaissance.
Votre livre est dicté par la saine raison ;
Partez vite et quittez la France.

« J'aurais pourtant, Monsieur, quelques petits reproches à vous faire... »

Il ne fit pas ces reproches à Helvétius, car c'était un soldat de son armée, mais il ne partagea pas ses principes. « Je suis inconsolable, écrivait-il encore à Helvétius, que vous n'ayez pas imité le président Montesquieu qui se donna bien garde de faire imprimer son ouvrage en France [1]... Je suis d'ailleurs convaincu que, en y corrigeant une trentaine de pages, on aurait émoussé les glaives du fanatisme... Il faudrait que vous me donniez la permission d'éclaircir certaines choses et d'en supprimer d'autres. » Helvétius écrit-il à Damilaville, a eu le malheur d'avouer un

[1] La première édition de l'*Esprit des Lois* a été imprimée en Hollande.

livre qui l'empêchera d'en faire d'utiles. » « Est-ce qu'il ne savait pas, s'écrie-t-il, en parlant encore d'Helvétius à D'Alembert, qu'on peut mettre l'infâme en pièces, sans graver son nom sur le poignard dont on le tue. » Helvétius mort, Voltaire dit ce qu'il pense de lui. « J'aimais l'auteur du livre *De l'Esprit*. Cet homme valait mieux que tous ses ennemis ensemble ; mais je n'ai jamais approuvé ni les erreurs de son livre, ni les vérités triviales qu'il débite avec emphase. J'ai pris son parti hautement quand des hommes absurdes l'ont condamné pour ces vérités mèmes. »

Rousseau qui avait, comme nous l'avons vu, émis des doctrines sociales aussi subversives que l'avait pu faire Helvétius, voulut réfuter le livre *De l'Esprit* dont il qualifiait la doctrine de désolante ; mais il renonça à son projet en voyant le Parlement et la Sorbonne accabler celui dont il avait été l'ami. L'œuvre d'Helvétius fut lue, elle fut réimprimée à Amsterdam, en 1758, en 1759, en 1776, en 1782. « Un livre de philosophie sans logique, de littérature sans goût, et de morale sans honnêteté, » tel que le caractérise Turgot, dans une lettre à Condorcet, devint l'objet d'un engouement général, et Turgot en signale la véritable raison par cette phrase qui termine sa lettre : « Je suis indigné de l'entendre (le livre *De l'Esprit*) louer avec une sorte de fureur, qui me paraît une énigme que le seul esprit de parti peut expliquer. On loue aujourd'hui les livres d'un certain genre, comme on louait autrefois les livres jansénistes. » Turgot ne fut du reste pas le seul à s'étonner de l'engouement général que soulevait

l'œuvre d'Helvétius, car Grimm, dans sa correspondance littéraire, rapporte les couplets d'une chanson caractérisant assez bien l'ouvrage :

Admirez tous cet auteur-là,
Qui de l'esprit intitula
Un livre qui n'est que matière.
Laire, laire, etc [1].

Il était d'autant plus impossible au gouvernement de s'opposer à l'entraînement de l'opinion publique,

[1] *Vie du capitaine Thurot*, par M *** (Nicolas Marey-Monge), in-8°, Paris, 1791. — *Politique de tous les Cabinets de l'Europe pendant les règnes de Louis XV et Louis XVI* (par Favier), in-8°, Paris, 1793, t. I, p. 77, 109. — *Œuvres de Turgot*, grand in-8°, Paris, 1844, t. II, p. 795. — *Apologie du capitaine Thurot, extraite de différents journaux de sa navigation sur les côtes d'Irlande et d'Écosse, pendant les années* 1759 *et* 1760, in-8°, Londres (Paris), 1778. — *Histoire de la vie et des ouvrages de Jean-Jacques Rousseau* (par Musset Pathay), in-8°, 1821, t. II, p. 118. — *Archives générales*, P. 2721, P. 2476, P. 2477, P. 2721, P. 2722, E. 3518, ann. 1757, E. 3519, ann. 1758, E. 3590, ann. 1758, X. 8489, ann. 1758, X. 8490, ann. 1759 (Défense du 5 janvier de mettre en vente le livre de *l'Esprit*, l'*Encyclopédie* dont sept volumes avaient paru, le *Pyrrhonisme du sage, la Philosophie du bon sens, la Religion naturelle, poëme, Lettres semi-philosophiques, Étrennes des esprits forts, Lettre au Père Berthier sur le matérialisme* ; condamnation au feu de ces ouvrages, excepté *l'Encyclopédie* qui est renvoyée à l'examen d'une commission), K. 1169 (*Mémoires composés en* 1763 *sur l'administration de la Bretagne*). — *Histoire de Lisieux*, 2 vol. in-8°, 1845, par Du Bois, t. I, p. 228 et suiv. — *Mémoires de l'abbé Morellet*, t. I, p. 69, 128. — *Œuvres complètes de Voltaire*, t. XXX, p. 236; XXXVII, p. 574 et suiv.; LVII, p. 49, 589, 599, 604, 645, 652; LVIII, p. 25, 29, 32, 215, 237, 345, 501, 508, 567; LX, p. 411 ; LXII, p. 262; LXVII, p. 331. — *Manuscrits de la bibliothèque Mazarine* (État des finances du royaume de France de 1755 à la fin de 1761). — *Vie privée de Louis XV*, t. III, p. 161. — *Œuvres complètes d'Helvétius*, in-8°, an II de la République, t. I, p. 4 et suiv., 32, 59, 60, 65, 68, 69, 71, 101, 103, 112, 115, 119, 217, 223, 237, 241, 244, 248, 329; t. II, p. 53, 95, 97, 193. — *Journal de Barbier*, t. IV, p. 271, 278 et suiv., 282, 286 et suiv., 292 et suiv., 306 et suiv., 310. — *Œuvres de Marmontel* (Mémoires), t. II, p. 34, 115. — *Essais, variétés historiques et notices sur la ville de Libourne*, t. II, p. 447, 455. — *Histoire du département de la Gironde*, par Du Courneau, in-fol., Paris, 1847, p. 191. — *Dictionnaire historique du département de Vau-*

qu'il était affaibli par suite de la guerre, et que ses incessants besoins d'argent, avaient, en désorganisant l'administration, entraîné une sorte d'anarchie dans le royaume.

M. de Silhouette nommé contrôleur général 4 mars 1759. Conversation du roi avec Choiseul sur les vols de la cour.

M. de Boullongne n'ayant pu faire face aux dépenses, malgré les charges nouvelles qu'il avait imposées aux populations, le maître des requêtes de Silhouette fut appelé au contrôle général. « Il a étalé sa marchandise comme un autre, et promet les plus belles choses du monde, dont rien n'aura lieu. Il ne connaît pas ce pays-ci, il verra, » répéta encore le roi à cette nomination nouvelle. Prédiction qui ne pouvait pas être démentie dans un gouvernement organisé au point de vue des intérêts personnels d'une famille et de tous les parasites titrés ou non titrés attachés à elle comme domestiques. Il avait été une fois question de diminuer les dépenses de la maison royale, et des mémoires détaillés sur les sommes consacrées aux bâtiments, aux écuries, aux chasses et à la bouche, avaient été soumis à Louis XV sur sa demande; mais ces velléités d'ordre s'étaient évaporées devant le travail sérieux qu'elles auraient exigé pour être mises en pratique et surtout devant le genre de voleurs qu'il aurait fallu punir. « Combien estimez-vous ce carosse dans lequel je suis, dit un jour le roi au duc de Choiseul dans une partie de chasse. —

cluse, par Barjavel, Carpentras, 2 vol. in-8°, 1841. — *Œuvres complètes de Condillac*, in-8°, Paris, 1798, t. III, p. 3 et suiv., 14. — *Histoire de la chute des Jésuites*, par Alexis de Saint-Priest, in-12, Paris, 1846, p. 9 et suiv. — *Philosophie sensualiste au* XVIII*e* *siècle*, par Victor Cousin, in-12, 1864, p. 40 et suiv., 48 et suiv., 72 et suiv., 77 et suiv., 131, 133, 137, 142, 166, 167, 169. — *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, par le baron de Grimm et par Diderot, t. II, p. 350.

Je me ferais fort d'en avoir un pareil pour cinq ou six mille francs, mais comme votre majesté paie en roi et rarement comptant, cela pourrait bien aller à huit. — Vous êtes loin de compte, répliqua Louis XV, car cette voiture, telle que vous la voyez, me revient à trente mille francs. » Comme le maréchal de Noailles et d'autres courtisans étaient dans le carosse, le duc de Choiseul ne poussa pas plus loin l'entretien; mais quelques jours après travaillant avec le roi, il lui rappela cette conversation, ajoutant que des abus si révoltants étaient intolérables, qu'il fallait absolument y mettre un frein, il s'offrit, si le roi voulait le soutenir, à y porter remède. « Mon cher ami, répondit Louis XV, les voleries dans ma maison sont énormes, mais il est impossible de les faire cesser : trop de gens, et surtout trop de gens puissants, y sont intéressés pour se flatter d'en venir à bout; tous les ministres que j'ai eus ont toujours formé le projet d'y mettre de l'ordre; mais effrayés de l'exécution ils l'ont abandonné. Le cardinal de Fleury était bien puissant, puisqu'il était le maître de la France, il est mort sans oser effectuer aucune des idées qu'il avait eues sur cet objet. Ainsi croyez-moi, calmez-vous, et laissez subsister un vice incurable. »

La liberté de la presse peut seule amoindrir les dilapidations des deniers publics.

Ce vice incurable a été de nos jours, par une singulière aberration, signalé comme une conséquence des gouvernements parlementaires. Une foule d'esprit superficiels ont répété à satiété, que l'intrigue et la corruption étaient l'inévitable vice des institutions libres. La tourbe inintelligente, dont l'esprit ne s'éveille que sous l'aiguillon de la souf-

france, a répété avec ces théoriciens de fraîche date, que la liberté de la presse était déplorable, que l'agitation causée par le choix des représentants de la nation nuit à la fois aux élus et aux électeurs. Raisonnement étrange, semblable à celui des hommes du dix-huitième siècle qui reniaient Dieu parce qu'ils avaient souffert du gouvernement des prêtres. La liberté de la presse est, dans un État, l'œil vigilant du manufacturier qui sait, heure par heure, les ouvriers qu'il emploie. L'agitation que cause l'élection des représentants d'une nation, n'est que le travail pénible et agité de la pensée balançant, dans l'esprit du manufacturier, les titres divers qu'ont à sa confiance les hommes à choisir pour la surveillance du travail de ses ateliers et de leur dépense. Quelque soit son intelligence, le manufacturier peut se tromper et être trompé. Concluera-t-on de ses malheurs individuels que, pour éviter la ruine, il eut dû laisser ses ouvriers maîtres d'agir à leur guise et s'en rapporter au hasard du choix des personnes destinées à les diriger? Louis XV était de cet avis, et son contrôleur général, qui ne devait pas empêcher les dilapidations des deniers publics, n'avait qu'à chercher le moyen de les couvrir, en extorquant de l'argent à la nation.

Silhouette n'avait jamais occupé de places dans les finances et n'était connu que comme un littérateur qui avait voyagé en Angleterre, en Hollande et s'était trouvé un instant secrétaire du maréchal de Noailles. Il était commissaire du roi auprès de la compagnie des Indes, quand Louis XV jugea à propos de lui confier la direction des revenus du royaume. Sa

venue fut saluée par un cri d'espérance. On crut qu'il allait sortir des voies usées de ses prédécesseurs et trouver des ressources nouvelles. Il n'était pas arrivé depuis vingt jours à ce poste élevé et difficile, que les Prussiens, sortant de leurs quartiers d'hiver, rentraient en campagne contre les Autrichiens, l'armée allemande des Cercles et les Français.

Les Prussiens et les Hanovriens entrent en campagne, 24 mars 1759. Combat de Bergen.

Posté dans les environs de Francfort-sur-le-Mein, le corps d'armée commandé par le duc de Broglie repoussa, vers la fin de mars, le prince Ferdinand de Brunswick. Le combat de Bergen, à la suite duquel les Prussiens renoncèrent à détruire les magasins rassemblés dans les environs de Hanau, fit grande sensation en France, tant on y avait perdu l'habitude de compter sur des victoires. Mais l'échec des Hanovriens fut compensé par les succès du prince Henri de Prusse en Bohême, il y enleva un grand nombre de Croates, détruisit des approvisionnements considérables faits à Saatz et à Budin et, se jetant ensuite sur les troupes des Cercles, il les força de reculer sur Nuremberg et de lui abandonner leurs magasins de Bamberg[1]. Plus de soixante officiers et de trois mille soldats étaient déjà perdus pour les troupes de l'empire, quand les Français commencèrent à se mettre en mouvement vers la fin de mai.

Contades rejoint son armée, plan conçu par lui, ses lenteurs, ses hésitations.

Accourant à son quartier général de Wesel, à l'annonce du combat de Bergen qui avait suffi pour faire du duc de Broglie un nouveau Turenne, le maréchal de Contades jeta des ponts entre Wesel et Rees[2].

[1] Voir carte D, p. 20.
[2] Voir carte G, p. 19.

Ces ponts étaient surveillés avec attention par l'ennemi, quand les Français, groupés entre Cologne et Dusseldorf, passèrent tout à coup le Rhin à Cologne et, le 3 juin, se réunirent dans les environs de Giessen. Ne voulant pas diviser ses forces comme on l'avait fait dans les campagnes précédentes, Contades avait résolu de marcher au Weser et de descendre ce fleuve de manière à en séparer le prince Ferdinand de Brunswick, alors à Lippstadt, ou à le forcer de le traverser et de lui abandonner la Hesse toute entière. Contades, qui commandait à cent vingt-six bataillons et cent vingt-cinq escadrons, avait plus de quatre-vingt-dix mille combattants à opposer aux soixante-dix mille soldats du prince Ferdinand [1]. Il était à Sachsenberg le 8 juin, le 10 à Corbach et le 13, inclinant à l'ouest, il franchissait le Diemel sans que les défilés de Stadberg fussent défendus. Détaché sur sa droite, Broglie entrait, avec son corps d'armée, le 11, à Cassel et le 14, il se trouvait à Diebourg sur le chemin de Paderborn. Craignant pour son armée que venaient de dépasser les Français, le prince Ferdinand descendit à la hâte vers Soest et Büren, et le plan de Contades allait réussir s'il eut été poursuivi avec vigueur. Mais ce maréchal, arrivé à Büren le 14 juin, n'atteignit Bielefeld que le 4 juillet et Hervorden que l 8.

Déployé entre Munster, qu'elle investissait au

[1] Voir p. 106 la note relative à la force des bataillons et des escadrons français et prussiens. Les bataillons français et prussiens étaient en moyenne de 600 hommes, les escadrons prussiens de 100 hommes, ceux des français de 120 hommes. Mais en 1759, d'après Jomini, t. III, p. 31, les bataillons prussiens avaient été portés à 800 hommes, et ceux des Autrichiens étaient de 1,000 hommes.

moyen du corps du lieutenant général d'Armentières, et Minden dont s'emparait Broglie le 10 juillet, après un coup de main vigoureux, l'armée française formait une sorte de rideau peu épais, quand le prince Ferdinand, cessant de descendre vers le midi, se mit à se rapprocher de Munster. Perçant facilement la ligne de soldats formée devant lui, il apprit, en arrivant presqu'en vue de cette ville, que l'armée française s'était groupée autour de Minden, appuyant sa droite à ses remparts, et sa gauche à des bois et des collines qui la protégeaient parfaitement. Résolu à l'attaquer, malgré l'infériorité de ses forces, le prince Ferdinand se porta vivement d'Osnabrück sur le Weser, et, après avoir placé son quartier-général à Nienbourg et s'être assuré de Brême, il remonta ce fleuve à l'encontre des Français, au lieu de le traverser pour défendre le Hanovre contre le corps de Broglie, comme l'espérait Contades. A la nouvelle de cette marche, le général français rappela à lui Broglie et les troupes laissées disponibles par la capitulation de Munster, le 23 juillet. Pendant trois jours, du 27 au 30 juillet, les armées restèrent en présence, le prince Ferdinand se bornant à faire reprendre les magasins d'Osnabruck et à menacer les Français de se poster sur leurs derrières. Sur ces démonstrations, Contades résolut de livrer bataille et s'y prépara dans la nuit du 31 juillet. Son plan consistait à aborder vivement la gauche de l'ennemi appuyée au Weser et à la dépasser pour envelopper ensuite les troupes hanovriennes.

Bataille de Minden, 1er août 1759.

Broglie, chargé de conduire cette attaque principale, le fit mollement, il s'arrêta devant un petit village

fortifié, perdit du temps à le canonner et courut ensuite demander des renforts au maréchal de Contades. Il s'apprêtait à revenir à la charge, quand le prince Ferdinand, qui avait mis ses troupes en mouvement dès les cinq heures du matin, à l'annonce de la marche des Français, se présenta devant leur centre, où leur infanterie n'était pas encore rangée en bataille. La cavalerie française, seule en ligne, ne put pas résister à la mousqueterie des fantassins du Hanovre et Contades, malgré ses effors, fut impuissant à réparer la faute qu'il avait commise. Le désordre jeté dans l'armée française, partagée en deux par l'attaque du prince Ferdinand, fut extrême au bout de quelques heures. Broglie, qui n'avait pas engagé son corps, protégea la retraite de l'aile droite, les Saxons celle de l'aile gauche et les Français regagnèrent leur camp de Minden après une perte de sept mille hommes. Ils pouvaient y rester en toute sûreté, mais Contades prit peur à la nouvelle que les troupes laissées à Coesfeld, pour couvrir les communications de l'armée, avaient été battues. Il passa à la hâte le Weser sur les ponts de Minden et se retira sur Cassel, en prescrivant au général d'Armentières d'abandonner le siége de Lippstadt et de venir le rejoindre après avoir renforcé la garnison de Wesel. Il laissait, par ce mouvement, toute liberté au prince Ferdinand de reprendre Munster dont le siége devait durer jusqu'au 21 novembre. Un mouvement des Hanovriens sur Waldeck ayant fait redouter à Contades d'être coupé du Mein; il confia Cassel à une faible garnison et courut à Marbourg. Il fut suivi, dans cette espèce de fuite, par le prince Ferdinand qui enleva, en marchant,

Contades bat en retraite.

la forteresse de Zingenhayn à un chef de partisans, peu de jours après la reddition de Cassel. Marbourg abandonné pour Giessen, se rendit avec neuf cents soldats au prince de Bevern et, le mois d'octobre n'était pas encore arrivé, que la rivière la Lahn devenait le seul obstacle qui séparât les Français de l'armée hanovrienne.

Dépêches de Belle-Isle prescrivant le pillage et la dévastation de l'Allemagne.

La honte d'une pareille retraite devait s'aggraver par suite de la saisie des dépêches échangées entre Contades et le ministre de la guerre Belle-Isle. L'Allemagne apprit, par leur publication, ce qu'elle aurait eu à craindre des victoires de ces étrangers qu'elle voyait fuir. Belle-Isle, traitant les peuples avec ce mépris que montrent trop souvent les militaires pour les hommes, parlait des Allemands avec dédain, des princes dont il suspectait le dévouement, avec une hauteur despotique, et des alliés de la France, les électeurs Palatins et de Cologne, avec un ton qui devait les faire repentir de leur liaison avec un gouvernement aussi arrogant qu'impuissant. Belle-Isle se montrait insensible à tous les sentiments d'humanité et de bonne foi, il prescrivait les mesures à prendre pour le pillage régulier de la contrée et recommandait, d'une manière réitérée, de transformer en désert les plus fertiles provinces de l'Allemagne comme un moyen d'abréger la durée de la guerre. Lord Chesterfield fit ressortir, dans une lettre au public, l'infamie de pareils procédés, c'était son droit et celui de l'Angleterre; mais si l'on observe avec impartialité la conduite de toutes les nations, on verra que, sous ce rapport, aucune d'elle ne peut faire à l'autre des reproches fondés. L'état de guerre

autorise l'essor des passions les plus mauvaises et le soldat le plus brave, n'est souvent que le plus féroce.

Consternation de Paris à la nouvelle de la retraite de Contades, accusation portée contre Broglie, conseil tenu à Bellevue.

A la nouvelle de la défaite de Minden, le roi avait renvoyé sa musique de Choisy et la reine fait cesser le concert de Versailles. Ses conséquences, en se développant jour par jour, frappèrent Paris de stupeur, et la France, en voyant ses soldats ramenés, en moins d'un mois, au point d'où ils étaient partis pour envahir l'Allemagne, ne sut comment expliquer la démoralisation de ses meilleures troupes en face d'une armée qui leur était inférieure en nombre.

Contades ayant, dans ses dépêches, rejetté la cause de son désastre sur la désobéissance de Broglie, il y eut un grand conseil réuni à Bellevue pour examiner les reproches du général en chef et les accusations portées par son lieutenant contre les fautes de Contades. Les avis furent partagés et chacun de ces généraux trouva un nombre égal de partisans, quoique dans le public il n'y eut qu'un cri contre Contades. Ce maréchal fut surnommé l'*Apothicaire*, à cause de sa mauvaise mine, et il fut admis généralement que l'armée devait son salut à Broglie. Broglie avait-il réellement fait tout ce qu'il pouvait, n'avait-il pas désiré, dans un but d'ambition, un échec pour son chef? Quoiqu'il soit difficile de savoir jusqu'à quel point sa conduite aurait pu influer sur l'issue de cette fatale journée, il y a des probabilités pour que ce général ait, comme cela arrive souvent à la guerre, plus tenu compte de son intérêt personnel que de celui de sa patrie. Le général anglais Clarke, racontait qu'ayant été, plusieurs années après la guerre de sept ans, reçu par Bro-

glie, alors maréchal, il prit congé de lui en ces termes : « Monsieur le maréchal, je ne saurais assez vous remercier des éclaircissements tout-à-fait précieux que vous m'avez donnés sur tant de points que je ne pouvais comprendre : cependant vous me pardonnerez cette franchise, Minden n'est pas clair. »

Comme il n'était pas possible de rester dans l'état d'incertitude où se trouvait le conseil chargé de décider entre Broglie et Contades, le dauphin pria le vieux maréchal d'Estrées de partir pour l'armée. D'Estrées y fut reçu par des applaudissements unanimes, mais quand, au bout de quelques jours, les soldats et les officiers le virent prendre ouvertement le parti de Contades, il n'y eut qu'un cri contre lui, et le roi averti, envoya le 26 octobre, l'ordre au duc de Broglie de prendre le commandement général de l'armée.

Frédéric en Silésie, il réorganise son armée, sa correspondance avec Voltaire.

« Il s'en fallut beaucoup, comme l'écrit Frédéric, que la campagne du roi prit un tour aussi heureux (que celle du prince Ferdinand), ce fut peut-être la plus funeste de toutes. » Fixé, pendant tout l'hiver, en Silésie pour la réorganisation de son armée, Frédéric avait passé le temps qu'il n'employait pas à ses importantes occupations, à composer des vers ou à correspondre avec Voltaire, à qui il demanda d'éterniser la mémoire de la sœur chérie qu'il venait de perdre dans la margrave de Bareuth. « J'ai reçu cette ode, répondit-il à l'envoi du poëte... c'est le premier moment de consolation que j'ai eu depuis cinq mois... Je vous envoie une vieille épître... Ce sont de mauvais vers, mais je suis persuadé que ce sont des vérités qu'ils

disent... Plus on vieillit, et plus on se persuade que sa sacrée majesté le hasard fait les trois quarts de la besogne de ce misérable univers... Vous voulez savoir ce que Neaulme imprime? Vous me le demandez à moi qui ne sais pas si Neaulme est encore de ce monde, qui n'ai pas mis, depuis près de trois ans, les pieds à Berlin... Je ne sais quel sera mon sort cette année; en cas de malheur, je me recommande à vos prières, et je vous demande une messe pour tirer mon âme du purgatoire, s'il y en a un dans l'autre monde qui soit pire que la vie que je mène en celui-ci. »

Vers de Frédéric contre la France et Louis XV, embarras de Voltaire en les recevant.

Peu de jours après cette lettre, datée du 12 mars 1759, parvenait à Voltaire une ode du roi au prince Henri, une au prince Ferdinand et une épître à milord Maréchal. Ouvrant le paquet qui les contient, Voltaire croit s'apercevoir qu'il n'est pas le premier à le faire. Il parcourt les vers qu'on lui adresse et lit dans l'épître au prince Ferdinand cette terrible apostrophe à la France et à son roi :

O nation frivole et vaine,
Quoi! sont-ce là ces guerriers,
Sous Luxembourg, sous Turenne,
Couverts d'immortels lauriers;
Qui, vrais amants de la gloire,
Affrontaient, pour la victoire,
Les dangers et le trépas?
Je vois leur vil assemblage
Aussi vaillant au pillage
Que lâche dans les combats.

. . . .
. . . .

Quoi votre faible monarque,
Jouet de la Pompadour,
Flétri par plus d'une marque
Des opprobres de l'amour,

Lui qui détestant les peines,
Au hasard remet les rênes
De son empire aux abois,
Cet esclave parle en maître,
Ce Céladon sous un hêtre
Croit dicter le sort des rois!
Par quels droits, ou par quel titre,
Croit-il dompter les destins;
L'orgueil ne rend point arbitre
Des droits d'autres souverains.
Qu'il soutienne ses oracles
A force de grands miracles;
Mais déjà l'ennui l'endort,
Il ignore dans Versailles
Que par le gain des batailles
Du monde on fixe le sort.

N'ignorant pas qu'il a la réputation méritée d'avoir corrigé les vers du roi de Prusse, Voltaire tremble à la pensée que Louis XV lui attribuera cette ode lorsqu'elle transpirera dans le public. « Me voilà, écrit-il, criminel de lèse-majesté, et qui pis est, coupable envers Mme de Pompadour. » Dans cette perplexité, il prie le résident de France à Genève de se rendre aux Délices; il lui montre que le paquet a été décacheté avant de lui parvenir, et lui demande conseil. M. de Montperoux juge qu'il n'y a pas d'autre parti à prendre que d'envoyer ce paquet au duc de Choiseul. « En toute autre circonstance, affirme Voltaire, je n'aurais point fait cette démarche; mais j'étais obligé de prévenir ma ruine. « Il y a dans cette ode, (au prince Ferdinand), répondit Voltaire, le 27 mars à Frédéric, un certain endroit dont il n'appartient qu'à vous d'être l'auteur. Ce n'est pas assez d'avoir du génie pour écrire ainsi, il faut encore être à la tête de cent cinquante mille hommes. » « Vos lettres m'ont été rendues sans que housards

ni français, ni autres barbares les aient ouvertes, répliqua le roi de Prusse. L'on peut écrire ce que l'ont veut et très-impunément, sans avoir cent cinquante mille hommes, pourvu qu'on ne fasse rien imprimer; et souvent on a fait imprimer des choses plus fortes que je n'en ai écrites ni n'en écrirai, sans qu'il en arrive le moindre mal à l'auteur; témoin votre *Pucelle*... Je ne me moque de personne, mais je me sens piqué contre des ennemis qui veulent m'écraser autant qu'il est en eux... Après l'acharnement cruel qu'ils ont témoigné contre moi il n'est plus temps de les ménager... Si les vers que j'ai envoyés paraissent, je n'en accuserai que vous. Votre lettre prélude sur le bel usage que vous en voulez faire; et ce que vous avez écrit à Catt ne me satisfait pas; mais c'est au reste de quoi je m'embarrasse très-peu. »

Réponse de Palissot aux vers de Frédéric.

Choiseuil se garda bien de montrer les vers de Frédéric à Louis XV de peur de rendre toute chance de paix impossible, mais Palissot répondit, sur son ordre, en ces termes au roi poëte:

Ce n'est plus cet heureux génie
Qui des arts dans la Germanie,
Devait allumer le flambeau;
Époux, fils et frère coupable,
C'est lui que son père équitable
Voulut étouffer au berceau.

Jaloux d'une double couronne
Il ose, infidèle à Bellone,
Courir sur les pas d'Apollon;
Dut-il des sommets du Parnasse,
Pour expier sa folle audace,
Subir le sort de Phaëton.

Vois, malgré la garde romaine,
Néron poursuivi sur la scène
Par le mépris des légions,
Vois l'oppresseur de Syracuse,
Denis, prostituant sa muse
Aux insultes des nations.

Jusques-là, censeur moins sauvage,
Souffre l'innocent badinage
De la nature et des amours.
Peux-tu condamner la tendresse,
Toi qui n'en as connu l'ivresse
Que dans les bras de tes tambours?

Choiseul prévint Voltaire que si les vers du roi de Prusse étaient imprimés il publierait cette réplique. Voltaire aussi prudent que le ministre français manda à Frédéric : « Comment avez-vous pu imaginer que je pusse jamais laisser prendre une copie de votre écrit adressé à M. le prince de Brunswick? il y a certainement de très-belles choses; mais elles ne sont pas faites pour être montrées à ma nation. Elle n'en serait pas flattée; le roi de France le serait encore moins, et je vous respecte trop l'un et l'autre pour jamais laisser transpirer ce qui ne servirait qu'à vous rendre irréconciliables. Je n'ai jamais fait de vœux que pour la paix... Je n'abuserai pas de votre confiance au sujet d'un écrit qui tendrait à un but absolument contraire.. Ma malheureuse nièce, que cet écrit a fait trembler, l'a brulé. »

Tout en discutant avec Voltaire de littérature, des anciennes relations qu'ils avaient eues ensemble, de leurs torts réciproques, tout en entremêlant ses compliments de reproches, auxquels répondait le poëte, Frédéric ne perdait pas un instant de vue la périlleuse situation dans laquelle il

était placé. Il remerciait Voltaire de l'envoi de son roman de Candide. « C'est Job habillé à la moderne, lui disait-il... Le meilleur des mondes possibles est très-méchant et très-malheureux. » Et faisant allusion à ses préoccupations journalières, il lui mandait : « Nous allons commencer dans peu une campagne qui sera, pour le moins, aussi rude que la précédente... Dieu sait quelle en sera l'issue. Mais de quoi je puis vous assurer positivement, c'est qu'on ne m'aura pas à bon marché, et que, si je succombe, il faudra que l'ennemi se fraie, par un affreux carnage, le chemin à ma destruction. »

Forces militaires des Prussiens et de leurs ennemis en 1759; continuation de la correspondance de Frédéric et de Voltaire.

Il avait fini, grâce à son activité et à l'emploi intelligent de ses ressources, par former une armée de cent trente mille hommes. Mais ces forces devaient triompher de cent quatre-vingt mille soldats réunis contre la Prusse par les Français, les Russes, les Autrichiens, et les princes allemands qui avaient formé l'armée des Cercles. Campé, dès le milieu de mars, entre Landshut et Friedland, avec l'armée qu'il dirigeait en personne, Frédéric occupait la Saxe avec quarante mille hommes commandés par le prince Henri et la Poméranie avec vingt-cinq mille soldats, sous les ordres du comte de Dohna, qui avait mission d'observer les Russes et les Suédois et de veiller sur les frontières de la Pologne[1]. Le maréchal Daun ne rejoignit son camp, placé au nord de Yung Bunzlau, que dans le mois de Juin et se portant à Lissa, il s'interposa ainsi entre l'armée du roi de Prusse et celle du prince Henri. Jugeant, d'après le corps d'armée considérable concentré à

[1] Voir carte D, p. 20.

Lauban, sous le général Laudon et l'inaction de Daun, que les Autrichiens attendaient la mise en mouvement de l'armée russe pour commencer les hostilités, Frédéric fit revenir à lui le corps du général Fouquet placé à Neiss et alla occuper, avec toutes ses troupes, une situation très-forte, appelée le camp de Schmotseiffen, entre Lowenberg et Lauban. Placé ainsi à peu de distance des Autrichiens, il les observait, occupant ses loisirs forcés à sa correspondance avec Voltaire. « Vous autres habitants des Délices, vous croyez donc que ceux qui marchent sur les traces des Amadis et des Roland doivent se battre tous les jours pour vous divertir? Apprenez, ne vous déplaise, que nous avons assez donné de ces tragédies, les campagnes passées, au public; qu'il y aura certainement encore quelque héroïque boucherie; mais nous suivrons le proverbe de l'empereur Auguste : *Festina lente*. Vos Français brûlent de bons livres et bouleversent gaiment le système de leurs finances pour complaire à leurs alliés. Grand bien leur fasse! je ne crains ni leur argent ni leurs épées. » — « Votre Majesté dit qu'elle ne craint point notre argent, répliqua aussitôt Voltaire. En vérité, le peu que nous en avons n'est pas redoutable. Quant à nos épées, vous leur avez donné une petite leçon... Je suis honteux d'être plus heureux que vous, car je vis avec des philosophes et vous n'avez autour de vous que d'excellents meurtriers en habits écourtés. A Sans-Souci, Sire, à Sans-Souci; mais qu'y fera votre diablesse d'imagination? est-elle faite pour la retraite? oui, vous êtes fait pour tout. »

A cette invocation à la paix le roi répondit :

Votre muse se rit de moi,
Quand pour la paix elle m'implore.
Je la désire, je l'honore,
Mais je n'impose point la loi
Au *bien-aimé* votre grand roi,
A la Hongroise qu'il adore,
A la Russienne que j'abhorre;
A ce tripot d'ambitieux
De qui les secrets merveilleux,
Que Tronchin [1] sait et que j'ignore,
Ne sauraient réparer les cerveaux vicieux
Qu'en leur donnant de l'ellébore.
Vous à la paix tant animé,
Vous qu'on dit avoir l'honneur d'être
Le vice-chambellan du second *bien-aimé*,
A la paix s'il se peut disposez votre maître.

C'est à lui qu'il faut s'adresser ou à son Amboise en fontanges... J'aime la paix tout autant que vous pouvez la désirer; mais je la veux bonne, solide et honorable... Croyez-vous qu'il y ait du plaisir à mener cette chienne de vie, à voir et faire égorger des inconnus, à perdre journellement ses connaissances et ses amis, à voir sans cesse sa réputation exposée au caprice du hasard, à passer toute l'année dans les inquiétudes et les appréhensions, à risquer sans fin sa fortune et sa vie. »

Défaites des généraux prussiens Dohna et Wedel, résolutions de Frédéric à ces nouvelles.

Il recevait effectivement, peu de temps après le départ de cette lettre, de tristes nouvelles de l'armée du comte de Dohna. Laissant Matteuffel en Poméranie, en face des Suédois, Dohna s'était avancé par Stargard et Landsberg à la rencontre des Russes dont les corps arrivaient successivement à Posen [2]. Loin de se conformer aux ordres qu'il avait reçus d'agir avec promptitude, il laissa défiler, dans le

[1] Le médecin de Voltaire.
[2] Voir carte H, p. 42.

plus grand désordre, l'armée qu'il pouvait attaquer avec succès, et lui donnant ainsi le temps de se concentrer, il se vit enlever une partie de ses vivres, et fut forcé de battre en retraite sur Zullichau. Le général Wedel, envoyé à la hâte pour remplacer Dohna, trouva que les Russes avaient tourné, sans qu'ils s'en doutassent, la position des Prussiens et s'étaient emparés des défilés de Kay sur la route de Crossen.

Comme il n'y avait pas un moment à perdre, puisque les Russes, abandonnant leur camp, avaient déjà atteint Kay pour continuer leur marche vers l'armée de Daun, Wedel les attaqua le 23 juillet, le jour même de son arrivée à l'armée, mais les Russes étaient déjà trop bien établis à Kay pour pouvoir y être forcés. Les Prussiens furent écrasés par le feu d'une artillerie bien placée et obligés de quitter le champ de bataille en y laissant six mille morts. Le lendemain, traversant l'Oder, qu'ils remontèrent à la hauteur de Zullichau, ils vinrent camper à Sawada, en descendant dans la direction du midi, tandis que les Russes s'installaient à Crossen. A cette nouvelle, comprenant l'impuissance de Wedel à arrêter désormais les Russes, qui menaçaient à la fois Francfort, Custrin et Berlin, Frédéric prit, avec promptitude, des résolutions adaptées aux circonstances du moment. Il ne pouvait pas affaiblir son armée, qui comptait quarante mille hommes, en face de Daun disposant de soixante-dix mille soldats. Le général Fouquet, qui était opposé, dans les gorges de Landshut, avec dix mille hommes, aux vingt mille commandés par le général autrichien de Ville, se trouvait dans l'impuissance de lui fournir un seul renfort. Les

troupes prussiennes campées en Saxe n'étaient pas trop nombreuses pour leur tâche; mais les Autrichiens ménageaient Dresde, où n'avaient pas cessé de résider des princes de la maison électorale, et si un homme ferme restait dans cette capitale, il était capable de s'y maintenir, avec peu de troupes, jusqu'à ce qu'il ait été frappé un coup décisif, soit dans le Brandebourg, soit en Silésie. Une fois son parti pris, le roi de Prusse prescrivit à son frère Henri de venir commander en Silésie, et d'envoyer de la Saxe vingt mille hommes à Sagan. Il se rendit ensuite lui-même, le 29 juillet, dans cette ville, pour prendre la direction des troupes qu'il y avait concentrées. Après une tentative vaine pour empêcher la réunion des Autrichiens du général Laudon avec les Russes, réunion qui eut lieu dans les environs de Francfort, Frédéric ordonna à Wedel de le rejoindre à Müllerose et au général Finck de venir à lui avec ses dix mille hommes depuis Torgau. Finck trouva, le 10 août, le roi campé à Lebus, à portée de Custrin, d'où il tirait ses vivres. Comme tout avait été préparé à l'avance pour le passage de l'Oder, il eut lieu le 11 et l'armée prussienne vint se ranger en bataille devant les Russes, sa droite appuyée à Lessow, sa gauche à Bischoffsee. Un ruisseau bourbeux séparait les deux armées et le général Finck, placé sur des hauteurs qui devaient dérober aux Russes les manœuvres de leurs adversaires, forma la réserve de Frédéric. Au moment où les Prussiens prenaient cette position, l'armée russe était campée à peu de distance de Francfort, parallèlement à l'Oder, sa droite appuyée à une montagne appelée le Muhlberg et sa gauche à

une autre nommée le Judenberg. Le général Soltikoff, en apprennant la marche des Prussiens, tourna le dos au fleuve au lieu de lui faire face, et dans cette évolution, sa droite devint sa gauche et réciproquement sa gauche se changea en sa droite. Couverts par des retranchements, ayant leur gauche fortifiée, du côté du Muhlberg, par une redoute garnie d'une nombreuse artillerie, les Russes attendaient qu'on les attaquât, quand, le 12 août, à trois heures du matin, les Prussiens se mirent en marche. Ils défilèrent par leur gauche de manière à traverser une forêt placée en face du village de Kunesdorf, qu'occupaient les Russes. Des marais et des obstacles de tous genres ayant arrêté les troupes prussiennes qui furent forcées de revenir plusieurs fois sur leurs pas, il était dix heures du matin quand elles se trouvèrent en face des Russes, accablées à la fois par la fatigue d'une longue marche et par les rayons d'un soleil ardent.

Bataille de Cunesdorf, 12 août 1759.

Le premier soin de Frédéric fut d'établir une forte batterie d'artillerie sur le Kleistberg, colline située au nord du Mulhberg, pendant qu'il faisait une démonstration contre Kunesdorf, depuis les hauteurs de Trettin, pour détourner l'attention de ses adversaires. Les canons placés au Kleistberg écrasèrent les batteries du Mullhberg, et les Prussiens, attaquant avec fureur la gauche des Russes, les forcèrent, après un grand carnage, à reculer en arrière de Cunesdorf, sur une hauteur où les rejoignirent les Autrichiens de Laudon et toute l'artillerie de la droite. Les Prussiens essayèrent de poursuivre leur premier succès, mais ils furent renversés par les

boulets. Plusieurs de leurs généraux avaient été emportés sanglants de la mêlée, et seize mille morts couvraient le sol quand leurs régiments finirent par se débander. Le désordre fut tel, en un instant, que le roi eut été pris ou tué si une charge, exécutée par le major Prittwitz, ne fut venue à temps pour le sauver.

Frédéric se croit de nouveau perdu.

L'armée prussienne, qui venait de perdre cent soixante-cinq pièces de canon, se trouvait tellement dispersée, qu'à peine fut-il possible de réunir, le soir, quelques milliers de soldats sur les quarante-cinq mille qu'elle comptait le matin. Plus de vingt mille hommes, la moitié de son effectif, étaient morts ou prisonniers, et Frédéric, entouré des débris de quelques régiments, dut se réfugier dans la maison la moins ruinée d'un village que les cosaques venaient de piller. Assis sur un peu de paille, il expédia une dépêche à Berlin pour démentir l'annonce d'une victoire envoyée au début heureux de la bataille. « Faites quitter Berlin à la famille royale, mandait-il, et que la ville s'accommode avec l'ennemi aux meilleures conditions possibles. » Le courrier parti, il pensa de nouveau au poison qu'il portait sur lui, il prescrivit par écrit les mesures à prendre après sa mort, et adressa ses derniers souvenirs à ses amis, ajoutant, dans une de ses lettres : « Je n'ai plus de ressources, tout est perdu, je ne survivrai pas à la ruine de mon pays, adieu pour jamais. » Mais quand le jour reparut, des soldats rejoignirent le groupe armé qui environnait le roi, et Frédéric qui avait traversé, le soir même, l'Oder en rompant derrière lui tous les ponts, put réunir dix-huit

mille hommes dans le petit village de Reutwen.

Le général Soltikof refuse de poursuivre les conséquences de sa victoire.

Si Frédéric subissait un grand désastre, tant en hommes qu'en matériel, il avait aussi infligé des pertes importantes à ses adversaires. Les Russes et les Autrichiens se trouvaient affaiblis de dix-neuf mille soldats, tant morts que blessés, et le général Soltikoff disait : « Si je remporte encore une victoire comme celle-là, je retournerai seul, un bâton à la main, en porter la nouvelle à Pétersbourg. » Aussi quand Daun, à la nouvelle de la victoire de Cunesdorf, s'empressa d'envoyer son chef d'état-major proposer à Soltikoff un vaste plan d'opération, le général Lascy trouva le chef russe plus irrité des pertes qu'il avait subies qu'énorgueilli de son succès. L'ambassadeur de France à Vienne écrivit en vain au marquis de Montalembert : « Il faut achever de détruire le roi de Prusse. Vous devez employer tout votre crédit dans l'armée russe pour l'engager à passer l'Oder. Il faut montrer aux Russes la perspective du pillage de Berlin et de toute la marche de Brandebourg. » Soltikoff répondit à toutes ces instances qu'il en avait assez fait pour cette année, qu'il avait gagné deux batailles qui coûtaient vingt-sept mille hommes à la Russie et attendrait que les Autrichiens en eussent fait autant. Il annonça une marche rétrograde sur Guben pour se rapprocher de ses dépôts de Posen.

Craignant l'armée des Cercles qui venait de s'emparer de Torgau et de Wittenberg et l'armée autrichienne de Haddick, qui n'avait qu'à suivre le cours de la Sprée pour gagner sa capitale, pendant que les Russes contiendraient son armée, Frédéric

résolu « à sacrifier son dernier homme plutôt que de souffrir que l'ennemi s'emparât impunément de Berlin, et aimant mieux, comme il l'écrit, périr les armes à la main que d'être brûlé à petit feu, » était allé camper, le 18 août, à Fürstenwalde. Durant les quelques jours d'inaction de ses adversaires, il faisait venir à la hâte des canons de ses places fortes, et donnait l'ordre au général Kleist, qui surveillait les Suédois vers Demmin, de le rejoindre au plus vite, et il reconstituait ainsi une armée de vingt-huit mille hommes.

Daun, accouru de sa personne à Guben pour vaincre le mauvais vouloir de Soltikoff, ne put obtenir de lui que la promesse de rester sur la rive gauche de l'Oder pendant que les Autrichiens attaqueraient Dresde. Il convint avec le général russe qu'il fournirait des vivres à son armée et se joindrait à lui pour passer l'hiver à Neiss si les Autrichiens parvenaient à s'en emparer.

Frédéric rassuré par l'inaction de ses adversaires.

Surpris du répit qui lui était accordé, Frédéric réexpédia l'officier chargé de venir lui porter, de la part de Ferdinand de Brunswick, la nouvelle de la victoire de Minden avec ces mots : « Je suis fâché de ne pas donner une meilleure réponse à un message aussi agréable, mais si vous trouvez les passages libres et que vous puissiez arriver jusqu'au prince qui vous a envoyé, assurez-le, de ma part, que si Daun n'est pas à Berlin et Contades à Magdebourg, nous n'avons pas perdu grand chose. »

Enfermé dans son camp, en Silésie, le prince Henri n'avait reçu, que le 18 août, une vague nouvelle du terrible échec éprouvé par son frère. Inquiet au der-

nier point et sachant que Daun s'était porté sur Priebus, il avait pris le parti de suivre l'avant-garde expédiée par lui trois jours avant, à la suite du général autrichien. Le prince Henri atteignit Sagan, le 28 août, au moment où Frédéric, instruit de la retraite des Russes sur Guben, revenait en arrière, pour se placer entre Lübben et Luckau, de manière à veiller à la fois sur sa capitale et la Saxe. Profitant du peu de forces que pouvaient lui opposer les Prussiens en Saxe, l'armée des Cercles s'était emparée, le 6 août, de Leipsick et, deux jours après, elle entrait dans Torgau à la suite de quatre assauts donnés à cette ville et d'une capitulation qui permettait à sa garnison de se retirer avec armes et bagages [1]. Wittenberg ouvrit ses portes le 20 août, veille du jour où le général Wunsch quittait Postdam avec huit mille hommes pour courir au secours de Dresde. Cet énergique officier rentra de force dans les deux dernières villes occupées par l'armée des Cercles, et arriva, le 3 septembre, devant la capitale de la Saxe. Le comte de Schmettau venait de capituler. Impressionné par une lettre de Frédéric qui l'avertissait de ne compter sur aucun secours et lui recommandait de sauver ses troupes et le trésor de vingt millions placé sous sa garde, ce vaillant militaire n'avait pas cru devoir défendre Dresde aussi énergiquement qu'il l'avait fait l'année précédente.

Ouverture de paix faite par le ministère de Versailles, réponse

Le prince Henri, qui ne pouvait rien tenter de décisif contre Daun, s'était résolu, à l'annonce du retour de Frédéric, à revenir vivement sur ses pas

[1] Voir carte D, p. 20.

et à faire une expédition sur Zittau pour ruiner les magasins des Autrichiens. Daun, à cette nouvelle, était retourné à Bautzen, retraite qui irrita au dernier point Soltikoff. Le général russe menaça de se retirer à Crossen et il fallut les plus vives instances de l'envoyé français, le marquis de Montalembert, pour calmer sa colère et le décider au siége de Glogau. Les Russes étaient groupés autour de Christianstadt et Daun se trouvait à Bautzen quand Frédéric, arrivant à Sagan, se mettait en communication avec le prince Henri, campé à Görlitz. de Frédéric à Voltaire.

Il reçut, dans cette marche, une lettre de Voltaire, écrite sous l'inspiration du ministère de Versailles, qui promettait à Frédéric les bons offices de la France s'il voulait user de son influence sur l'Angleterre pour l'amener à des idées pacifiques. « La duchesse de Saxe-Gotha m'envoie votre lettre, répondit Frédéric, le 23 septembre. Comme je viens d'être étrangement ballotté par la fortune, les correspondances ont toutes été interrompues. Je n'ai point reçu votre paquet du 29;... ma position n'est pas si désespérée que mes ennemis le débitent. Je finirai encore bien ma campagne; je n'ai pas le courage abattu ; mais je vois qu'il s'agit de paix. Tout ce que je peux vous dire de positif sur cet article, c'est que j'ai de l'honneur pour dix, et que quelque malheur qui m'arrive, je me sens incapable de faire une action qui blesse le moins du monde ce point si sensible et si délicat... Je ne sais rien de ce que vous avez voulu me faire savoir; mais pour faire la paix, voilà deux conditions dont je ne me départirai jamais : 1° De la faire conjointement avec mes

fidèles alliés; 2° de la faire honorable et glorieuse. Voyez-vous, il ne me reste que l'honneur, je le conserverai au prix de mon sang... Je suis dans les convulsions des opérations militaires. Je suis comme les joueurs qui sont dans le malheur, et qui s'opiniâtrent contre la fortune. Je l'ai forcée de revenir à moi plus d'une fois... J'ai affaire à de si sottes gens qu'il faut nécessairement qu'à la fin j'aie l'avantage sur eux. Mais qu'il arrive tout ce qu'il plaira à sa sacrée majesté le hasard, je ne m'en embarrasse pas... La bataille de Minden, celle de Cadix, et la perte du Canada, sont des arguments capables de rendre la raison aux Français, auxquels l'ellébore autrichien l'avait brouillée. Je ne demande pas mieux que la paix, mais je la veux non flétrissante. Après avoir combattu, avec succès, contre toute l'Europe, il serait bien honteux de perdre, par un trait de plume, ce que j'ai maintenu par l'épée... Si j'étais né particulier, je céderais tout pour l'amour de la paix; mais il faut prendre l'esprit de son état. »

Retraite des Russes sur la Vistule. Les Prussiens en Saxe; lettre de Frédéric à Voltaire.

A partir de ce jour, Frédéric ne perdit pas de vue les Russes, les suivant pas à pas dans toutes les positions qu'ils occupaient, et ne les quittant que le 24 octobre, quand il les vit prendre le chemin de la Vistule. Débarrassé, à ce moment, de ces redoutables adversaires, le roi de Prusse expédia quelques troupes à Landshut, en prescrivant au général Fouquet, qui y commandait, de veiller aux mouvements du général autrichien Laudon, et dix-huit mille hommes partirent pour la Saxe, sous le général Hulsen, le jour même où Frédéric, saisi d'un

fort accès de goutte, se faisait transporter à Glogau [1].

Le prince Henri, menacé dans son camp de Görlitz par le maréchal Daun, avait marché sur Torgau en enlevant un corps de quinze cent croates à Hoyerswerda. Il avait franchi l'Elbe par les ponts de cette ville et rejoint le corps du général Finck qui, après différents succès remportés dans les environs de Meissen, recula devant les Autrichiens de Daun qui arrivaient par Dresde. Daun ayant reçu l'ordre d'attaquer le prince Henri, s'était avancé jusqu'à Schildau, quand le 2 novembre, à l'annonce de l'arrivée du général Hulsen, il rétrograda à Dresde, suivi par l'armée prussienne réunie. Frédéric, qui avait rejoint son frère, écrivait le 17 novembre, du camp de Wilsdruff, une lettre pleine de gaieté à Voltaire pour le remercier de sa tragédie de Socrate :

« Les frocards, les mitrés, les chapeaux d'écarlate
Lisent en frémissant le drame de Socrate;
L'atrabilaire amas de docteurs, de cagots,
De la raison humaine implacables bourreaux,
En pâlissant de rage, en bouffissant leur rate,
D'absurdes zélateurs vont soulever les flots.
. . . .
. . . .
On s'empresse, on opine, et la troupe incongrue,
En vous épargnant la cigüe
Pour mieux honorer vos travaux,
Elève des bûchers, entasse des fagots.
. . . .
Mais au lieu de griller Voltaire
Ils ne pourront rôtir que son malin écrit.

» Je vous en fais mes compliments de condoléance. Cependant tout pesé, tout bien examiné, il vaut

[1] Voir carte D, p. 20.

mieux le livre que l'homme. Vous devez bien croire que je ne me joindrai pas à ces gens-là, et si vous vous plaignez que je vous mords, c'est à mon insu... Pensez, je vous prie, que je suis environné d'ennemis, pressé de toutes parts. L'un me pique, l'autre m'éclabousse; ici l'on m'insulte, enfin la patience succombe...

Comme un sanglier écumant
Qui résiste et qui se défend
Contre les durs assauts d'une meute aguerrie
Qui sur lui s'élance en furie,
Il attaque, il blesse, il pourfend,
. . . .
. . . .
Confond le crime et l'innocence.

» Laissez-moi donc ronger mon frein, tant que durera cette pénible campagne, et attendez qu'un ciel serein ait succédé à tant d'obscurs nuages. Votre imagination poétique me promène à Vienne; vous m'introduisez au conseil de chasteté, mais sachez que l'expérience m'apprend ce que c'est de se frotter à de méchantes femmes. . . . .
. . . .
Je n'ai point eu, cette campagne-ci, de vision béatifique dans le goût de Moïse. Les barbares cosaques et tartares, gens infâmes... ont brûlé et ravagé des contrés et commis des inhumanités atroces... les tristes spectacles ne mettent pas de bonne humeur.

La fortune, inconstante et fière,
Ne traite pas ses courtisans
Chaque jour d'égale manière;
Et nous n'avons pas tous les ans
La faveur de voir le derrière
De cette vaste fourmillière,

Moitié héros, moitié brigands,
Qui viennent désoler nos champs.
. . . .
. . . .
Cependant cet homme bénit
Par l'antéchrist siégeant à Rome,
Ce Fabius, ce plaisant homme,
Lui qui naguère se munit
D'une toque [1], brillant symbole
De gloire et de vanité folle,
Commence à décamper de nuit.
Je ne vous dis pas qu'il nous fuit;
Mais si le ciel nous fait la grâce
Qu'il nous montre au plutôt l'opposé de sa face.
Alors un certain duc [2] s'illustrant à jamais,
Armé de son trident, comme on nous peint Neptune,
Appaisera d'un mot la tempête importune.
C'est lui qui sauvera votre empire Français,
Sans capitaine, sans finance,
Sans Canada, sans prévoyance,
Jusqu'en ses fondements sapé par les Anglais;
Il leur dira, plein de décence,
Par saint George et par sa croyance :
Bonnes gens d'Albion, accordez-nous la paix.
. . . .
. . . .

Nous touchons à la fin de notre campagne; elle sera bonne; et je vous écrirai dans huit jours de Dresde, avec plus de tranquilité. »

Deux jours après, Frédéric mandait encore à Voltaire : « Les Autrichiens s'en vont en Bohême, où je leur ai fait brûler, par représailles,... deux grands magasins. Je rends la retraite du benoît héros aussi difficile que possible, et j'espère qu'il essuiera quelque mauvaise aventure entre ci et quelques jours.

[1] Le pape Clément XIII avait envoyé au maréchal Daun, après la victoire de Hochkirch, du 14 octobre 1758, remportée contre Frédéric, une épée et une toque bénites.

[2] Le duc de Choiseul.

Vous apprendrez, par la déclaration de La Haye, si le roi d'Angleterre et moi sommes pacifiques. Cette démarche éclatante ouvrira les yeux au public, et fera distinguer les boute-feux de l'Europe de ceux qui aiment l'humanité... La porte est ouverte, peut venir au parloir qui voudra. La France est maîtresse de s'expliquer, c'est aux Français, qui sont naturellement éloquents, à parler, à nous à les écouter avec admiration... Il s'agit de la sincérité que chacun apportera dans la négociation... L'Angleterre a, à la tête de ses affaires, un ministre modéré et sage. Il faut, de tous les côtés, bannir les projets extravagants, et consulter plutôt la raison que l'imagination. Pour moi, je me conforme à l'exemple du doux Sauveur, qui, lorsqu'il alla la première fois au temple, se contenta d'écouter les pharisiens et les scribes. Ne pensez pas que les Anglais me confient tous leurs secrets, ils ne sont point pressés de s'accommoder, leur commerce ne souffre point... Je fais une guerre plus dure qu'eux par la multitude d'ennemis qui m'attaquent,... cependant je répondrai toujours bien de la fin de la campagne. Je suis sur le point de m'accommoder avec les Russes; ainsi il ne me restera que la reine de Hongrie, les malandrins du Saint-Empire, et les brigands de Laponie pour l'année qui vient. Notre démarche nous a été dictée par le cœur, qui voudrait tarir ces torrents de sang qui inondent presque toute notre sphère... Pour peu que cette guerre continue, notre Europe retombera dans les ténèbres de l'ignorance, et nos contemporains deviendront semblables à des bêtes farouches. Tous ces désastres sont une suite de l'ambition de

l'Autriche et de la France. Qu'ils prescrivent des bornes à leurs vastes projets; que si ce n'est la raison, que l'épuisement de leurs finances et le mauvais états de leurs affaires les rendent sages, et que la rougeur leur monte au front en apprenant que le ciel, qui a soutenu les faibles contre l'effort des puissants, a accordé, à ces premiers, assez de modération pour ne point abuser de leur fortune et pour leur offrir la paix. Voilà ce qu'un pauvre lion fatigué, harassé, égratigné, mordu, boiteux et fêlé vous peut dire. J'ai encore bien des affaires et je ne pourrai vous écrire, à tête reposée, qu'après être arrivé à Dresde. »

Echec subi par l'armée de Frédéric; les Autrichiens et les Prussiens cantonnés en Saxe pendant l'hiver.

Mais les espérances d'une bonne fin de campagne, annoncées à Voltaire par Frédéric, ne devaient pas se réaliser. Au moment de l'arrivée du roi à Wilsdruff, Daun s'était établi, avec son armée, dans le fond de la vallée de Plauen, appuyant sa droite à Dresde et sa gauche à des rochers connus sous le nom de Windberg. Un peu en arrière de cette gauche il avait placé des corps de troupes sur des hauteurs qui dominent les défilés par où passe la route de Dresde à Dippodiswalde, et occupé, de la même manière, la chaussée qui conduit à Pirna. De cette dernière ville partaient une suite de postes fournis par l'armée des Cercles qui venaient aboutir à Dippodiswalde. Trouvant la position du maréchal Daun inattaquable, Frédéric espéra lui faire quitter son camp en menaçant, sur la gauche, ses communications avec la Bohême du côté de Leitmeritz. Il prescrivit au général Finck de marcher de Freiberg à Dippodiswalde. Finck chassa, en arrivant, l'avant-garde de l'armée des Cercles, qui se replia sur les corps

placés derrière elle, et forma avec eux une masse compacte. Daun, saisissant d'un coup d'œil la situation périlleuse de Finck, détacha trente mille hommes sur la gauche du général prussien, ordonna à l'armée des Cercles de marcher sur sa droite, et fit attaquer son centre par le corps du général Bretano. Finck, écrasé par le nombre, perdit en peu de temps trois mille hommes, et fut obligé de mettre bas les armes avec les quinze mille soldats qui lui restaient. Cet échec ne changea rien aux résolutions de Frédéric, il s'installa entre Zwickau et Wilsdruff, décidé à ne pas perdre de vue son adversaire qui se fortifia, de son côté, dans son camp de Plauen, de manière à y passer l'hiver.

Manifeste en faveur de la paix publié par les cours de Prusse et d'Angleterre.

Les cours de Prusse et d'Angleterre profitèrent du repos forcé qu'imposait la rigueur de la saison, pour s'adresser à l'opinion de l'Europe. Leurs ambassadeurs remirent, le 25 novembre 1759, à La Haye, aux représentants des cours de France, d'Autriche et de Russie, le manifeste suivant :

« Leurs Majestés britannique et prussienne étant touchées de compassion des maux qu'a déjà occasionnés et que doit nécessairement causer la guerre qui s'est allumée depuis quelques années, croiraient manquer aux devoirs de l'humanité et particulièrement à l'intérêt qu'elles prennent à la conservation et au bien-être de leurs royaumes et sujets respectifs, si elles négligeaient les moyens propres à arrêter le cours d'un fléau aussi cruel, et à contribuer au rétablissement de la tranquillité publique. C'est dans cette vue et afin de constater la pureté de leurs intentions à cet égard, que leurs susdites Majestés

se sont déterminées à faire la déclaration suivante.

» Qu'elles sont prêtes à envoyer des plénipotentiaires dans le lieu qui sera estimé le plus convenable, afin d'y traiter d'une paix solide et générale. »

Les souffrances des peuples pouvaient à ce moment les aider à comprendre les mensonges des gouvernements.

Au moment de cet appel les masses populaires, si peu intelligentes à démêler les mensonges des hommes qui les exploitent, recevaient, des souffrances et de la misère, la seule leçon dont elles sont susceptibles dans les pays privés de la liberté de la presse. Les classes lettrées, qu'éclairaient les sanglantes tragédies d'une longue guerre, commençaient à comprendre le danger d'un pouvoir royal sans limite, et plus d'un Français s'écriait comme Voltaire, en parlant des souverains : « Ceux qui se font tuer pour ces messieurs là sont de terribles imbéciles[1]. »

Résistance de quelques Parlements au don gratuit exigé des villes.

Le contrôleur général nommé au commencement de cette année 1759, si fatale à la France, s'était, dès le début, trouvé en lutte avec les Parlements à cause des opérations financières de son prédécesseur. Le

[1] *Particularités et observations sur les Ministres des finances les plus célèbres*, par M. de Monthion, p. 186 et suiv. — *Journal de Barbier*, t. IV, p. 281 et suiv., 308 et suiv., 323 et suiv., 328. — *Mémoires de Mme Du Hausset*, p. 74. — *Mémoires de Basenval*, t. I, p. 425 et suiv. — *Œuvres complètes de Voltaire*, t. I, p. 416, t. XI, p. 38, 247, t. XL, p. 121, 126, t. LVII, p. 407, t. LVIII, p. 47 et suiv., 55, 62, 69, 72, 74, 88, 99, 102, 111, 133, 183, 228 et suiv. — *Œuvres posthumes de Frédéric II*, t. IV, p. 1 et suiv., 20 et suiv., t. VII, p. 120 et suiv. — *Traité des grandes opérations militaires* de Jomini, t. III, p. 9 et suiv., 30 et suiv., 102 et suiv., 111 et suiv., 138 et suiv. — *Mémoires de Napoléon*, t. VII, p. 250 et suiv. — *Biographical essays by Maccaulay*, Frederic the great, p. 80 et suiv. — *Mémoires historiques sur la négociation de la France et de l'Angleterre depuis le 26 mars 1761, jusqu'au 20 septembre de la même année*. Paris, imprimerie royale, in-8°, 1761, p. 12 et suiv. — *Memoirs of Horace Walpole, Earl of Orford*, t. II, p. 368. — *Vie privée de Louis XV*, t. IV, p. 7 et suiv. — *Vie de Frédéric II, roi de Prusse*, t. II p. 98 et suiv., 106. — *Frédéric le Grand ou mes souvenirs de vingt ans à Berlin*, par Dieudonné Thiebaut. Paris, 1826, in-8°, t. II, p. 351.

don gratuit, imposé par M. de Boullongne aux villes et villages du royaume, dépassait tellement les revenus de beaucoup d'entre eux, que dans plusieurs provinces, notamment en Franche-Comté, l'intendant fut obligé d'agir par contrainte. Prenant le parti des populations, le Parlement de Besançon défendit, par arrêt, la levée de cet impôt sous peine de mort. Le gouvernement se vengea de cette décision par l'emprisonnement de quatre conseillers et l'exil de vingt-huit autres. Mesure rigoureuse qui provoqua l'intervention, plusieurs fois réitérée, du Parlement de Paris et, sur le refus persistant du roi, une convocation de la cour des Pairs « afin, disaient les magistrats, de développer au roi les principes de la monarchie française, qui assurent à chaque citoyen une liberté dont il ne peut être privé que dans les cas prévus par les lois et en observant les formes qu'elles prescrivent. »

M. de Silhouette annule des traités passés par son prédécesseur, il fait payer la taille aux contribuables qui ont acheté le droit d'en être exempts.

La première mesure prise par Silhouette fut l'annullation de tous les traités faits avec des croupiers [1], c'est-à-dire des grands seigneurs et des dames qui se réservaient le droit de placer, à gros intérêts, une somme d'argent dans la charge de fermier-général qu'ils avaient fait obtenir. Les parts de revenus dans les fermes données à titre gratuit, les pensions accordées à des personnes étrangères à leur administration furent déclarés nuls. Les revenus ainsi libérés, le nouveau contrôleur général cassa un bail qui avait encore trois années à courir pour les fermiers généraux, en alléguant qu'il avait eu lieu sans publi-

[1] Le nom de croupier était donné à toute personne associée en secret à des entreprises de finance dont elle fournissait les fonds.

cations et sans enchères. Prétexte mensonger puisque, malgré le texte de la loi, la crainte d'adjuger les revenus de l'État à des fermiers insolvables avait tacitement annullé des prescriptions impossibles à réaliser. Il mit ensuite les fermes en régie en créant soixante-douze mille actions de dix mille livres, qui devaient recevoir un intérêt de cinq pour cent et partager avec l'État les profits annuels que les derniers fermiers généraux auraient obtenus. Cette création d'actions fournit de suite soixante-douze millions, somme bien supérieure à celles de tous les emprunts faits précédemment. La réalisation d'un pareil capital, à un moment de guerre, sans apparence de sacrifice de la part des peuples et du Trésor, fit une profonde impression sur le public. Il crut que cette opération financière ne grevait que des « publicains engraissés de sa substance, » d'après l'expression d'un auteur contemporain. Mais l'acte d'improbité par lequel Silhouette brisait des contrats faits avec des capitalistes ne fut pas la seule faute commise. L'intérêt de sept et demi assuré, par son opération, aux actionnaires des fermes, allait rendre difficiles et tellement onéreux les emprunts futurs, que le bénéfice obtenu en apparence pour l'État devait aboutir, en fin de compte, à une perte considérable.

Une déclaration fit payer l'impôt de la taille pendant toute la durée de la guerre et, deux ans après la conclusion de la paix, à tous les Français qui avaient acheté le droit de s'y soustraire par des acquisitions de charges. Cette décision, plus productive que juste, vint réjouir à la fois le cœur des grands seigneurs et celui des habitants de la campagne. Enor-

gueillis du droit de refuser cette contribution à l'État, les nobles furent charmés qu'on retirât un pareil privilége à de petits bourgeois, et les roturiers virent avec plaisir un grand nombre de leurs égaux réduits à partager avec eux le poids de la même contribution.

Économies faites sur les pensions accordées par le roi.

Une économie sur les pensions accordées par le roi, fut encore décidée. « L'amour que nous portons à nos sujets, dit Louis XV dans sa déclaration, nous a fait rechercher les moyens de concilier les mouvements de notre tendresse pour eux, avec l'obligation où nous sommes de maintenir les droits, la sûreté et la gloire de notre couronne. C'est dans cette vue que nous avons commencé par l'examen et le retranchement des dépenses de nos maisons... Mais ces réglements économiques.... ne pouvant nous procurer des secours proportionnés aux besoins de l'État, nous avons considéré que les dons, pensions et gratifications accordés à quelques-uns de nos sujets, ne doivent point nuire à la justice dont nous sommes tenus envers les autres. Les ordonnances des rois nos prédécesseurs... sont autant de monuments qui constatent que les importunités ont souvent préjudicié au vrai mérite, et interverti, au détriment du service public, la juste proportion qui doit être établie dans les récompenses..... Si nous nous sommes laissé entraîner,... nous n'en sommes pas moins obligé à modérer notre inclination bienfaisante,... sans cesser cependant de distinguer, dans une portion équitable, les particuliers qui ont mérité nos récompenses pour les services qu'ils ont rendus à l'État, par leur attachement à notre personne et leur assiduité auprès

de nous, et par la considération d'une illustre naissance, plus riche en vertus qu'en biens de la fortune. »

Après cet exposé, la déclaration décidait que la somme totale consacrée annuellement aux pensions serait réduite à trois millions et qu'on confirmerait, après examen, celles qui devaient être conservées.

Jusqu'alors M. de Silhouette n'avait fait que prendre aux uns pour donner aux autres. Pour apprécier l'esprit qui présidait à la réduction et à la suppression des grâces royales, il suffit de savoir que ce ministre se fit assurer une pension de soixante mille livres, dont vingt mille étaient reversibles sur la tête de sa femme.

Popularité de Silhouette.

Quelles que fussent, du reste, les conséquences réservées dans l'avenir à ces mesures, le Trésor public se trouva un moment regorger d'argent comptant, tant par le payement des actions créées sur les fermes générales, que par le versement des quarante millions donnés par la Bretagne pour le rachat de l'impôt du centième denier et du droit de contrôle. Un pareil état de choses créa, en faveur du ministre nouveau, un enthousiasme si général que dans les magasins de modes et de nouveautés de tous genres, une foule d'objets furent baptisés du nom de Silhouette. Les feuilles publiques firent un éloge pompeux du génie financier qui venait de se révéler en France, éloge naïf, puisque l'année même où le roi prétendait mettre tant d'ordre dans ses dépenses, les acquits de comptant atteignirent le chiffre de cent dix-sept millions (cinq cents quatre-vingt-cinq millions d'aujourd'hui), et que la Cour des Comptes crut devoir exprimer ainsi

son opinion à Louis XV. « Les plus sages moyens de conserver vos finances seront anéantis, malgré les bornes que votre Majesté a prescrites à ses libéralités, s'il est possible de prendre cette route obscure des acquits de comptant, dont se plaignait si énergiquement celui de nos rois qui mérita le titre de Juste (Louis XIII). Puisse donc votre Majesté, comme ses augustes prédécesseurs, fixer à une somme modique ces acquits de comptant et renouveler, à cet égard, les dispositions de la déclaration de votre auguste bisaïeul Henri IV... Votre Majesté ne peut trop se méfier de ceux qui, pour assouvir la faim insatiable qu'ils ont de vos dons, grossissent à vos yeux l'opulence des peuples. »

Belle-Isle continue les préparatifs d'une descente en Angleterre, émotion de la Grande-Bretagne.

Belle-Isle profitant des ressources momentanées du Trésor, hâta les préparatifs d'une descente en Angleterre; il envoya, à destination des ports de la Bretagne, de petits canons qui, d'après une expérience faite à l'Arsenal de Paris, pouvaient tirer vingt coups à la minute et portaient des balles de deux livres, et fit embarquer huit cents hommes commandés par M. de Flobert, sur l'escadre du capitaine Thurot, avec mission d'aller reconnaître les côtes de l'Irlande, et d'aider, dans cette île, un mouvement en faveur des Stuarts. Quarante bataillons placés sous les ordres du duc d'Aiguillon, entre Vannes et Nantes, un corps d'armée campé à Dunkerque sous ceux de Chevert, et deux escadres rassemblées à grands frais dans les ports de Brest et de Toulon, avaient produit une vive émotion dans la Grande-Bretagne. Des messages du roi signalèrent aux Chambres les dangers qui menaçaient la patrie. Les prisonniers

français furent relégués dans l'intérieur des terres et les milices se rassemblèrent le long des côtes, notamment dans les environs de Portsmouth.

L'amiral Boscawen devant Toulon, M. de la Clue.

Perpétuellement en mouvement, les flottes anglaises ne perdaient pas de vue Brest et Toulon. L'amiral Boscawen, qui bloquait ce dernier port, tenta, le 17 juin 1759, de brûler deux vaisseaux en rade, mais surpris par un calme plat, il reçut sans pouvoir fuir les boulets des batteries de la côte et ne regagna Gibraltar qu'avec la plus grande peine. La sortie de Toulon était libre par suite de cette tentative malheureuse, et il était facile à M. de La Clue d'aller rejoindre l'escadre de Brest. Mais après avoir laissé battre, sous ses yeux, le marquis de Duquesne envoyé à sa délivrance, cet officier devait se montrer aussi incapable que l'année précédente de saisir les occasions que lui offrait le hasard. Au lieu de profiter de l'inaction forcée qu'imposait à Boscawen la réparation de ses vaisseaux endommagés, M. de La Clue, qui n'avait eu aucun de ses navires engagés, employa la fin de juin et tout le mois de juillet à préparer sa sortie de Toulon, et ne mit à la voile que les premiers jours d'août.

Bombardement du Havre, du 4 au 7 juillet 1759.

Non moins actif que Boscawen, mais plus heureux au début, l'amiral Rodney, qui naviguait dans l'Océan, se montra devant le Havre, approchant de la rade, dans une époque de basse marée, à une distance qu'on ne croyait accessible qu'au moment des plus fortes eaux. A son apparition les habitants des quartiers menacés sortirent à la hâte leurs meubles, leurs effets les plus précieux, et, en un instant, les rues furent encombrées de charriots qui les emportaient

loin du port. Les cinq frégates, qui s'étaient montrées le 2 juillet, reparurent escortées de plusieurs autres le lendemain matin, et plusieurs bombes éclatèrent sur le rivage. Mêlés aux soldats et armés de haches, les havrais s'étaient échelonnés dans les rues pour éteindre le feu des maisons, lorsque, le 4 juillet, vingt-huit navires firent pleuvoir sans relache une pluie de boulets et d'obus, depuis trois heures du matin jusqu'à dix heures du soir. Le lendemain, le feu reprit de deux heures du matin à trois heures de l'après-midi, embrassant la surface entière de la ville. Surpris, avec deux mortiers pour tout moyen de défense, les havrais ne reçurent de l'artillerie que dans la nuit du 5 au 6 juillet et ne purent répondre, qu'à ce moment, aux boulets anglais. Le 7, vers les neuf heures du matin, les vaisseaux ennemis semblèrent s'éloigner et à trois heures ils avaient disparu. Les bateaux plats que Rodney tenait à détruire avaient à peine été endommagés, deux seulement étaient brisés, mais les Anglais enlevèrent en partant cinq vaisseaux danois qui apportaient du bois pour leur construction, et laissèrent les rues du Havre jonchées de cadavres de soldats et de bourgeois qu'avaient frappé les éclats des bombes. Plus de cent maisons se trouvaient atteintes par des boulets et les pertes des habitants, en mobilier, furent estimées plus de quatre cent mille livres (deux millions d'aujourd'hui).

Défaite de l'escadre de La Clue devant Lagos, 17 août 1759.

En tout autre moment, l'attaque d'un port si voisin de la capitale, y eut produit une émotion vive et persistante, mais des désastres plus récents devaient effacer l'impression de désastres plus anciens. La

victoire remportée à Cunesdorf contre Frédéric semblait devoir amoindrir dans les esprits la portée de la défaite de Minden, quand, dans la soirée du 16 au 17 août, la flotte de Toulon, glissant le long de la côte africaine, fut apperçue, vers les huit heures, par le vaisseau anglais le *Gibraltar*, lorsqu'elle dépassait Ceuta et s'engageait dans le canal. Boscawen prévenu mit à la voile, et deux heures après avoir reçu l'avis du capitaine du *Gibraltar*, il naviguait à la suite des Français. La Clue était parti de Toulon avec douze vaisseaux, cinq portaient soixante-quatorze canons, quatre en avait soixante-quatre et deux cinquante. Il montait l'*Océan*, de quatre-vingt canons, et comptait en outre, dans son escadre, trois frégates de vingt-quatre à vingt-six bouches à feu. Le temps était calme et la prudence la plus vulgaire prescrivait à la flotte de marcher réunie, mais les ordres du chef étaient si peu précis et ses capitaines comprenaient si peu la gravité du devoir qu'ils avaient à remplir que le 17 août au matin, M. de La Clue, « par une fatalité dont on ne peut rendre raison » suivant sa lettre à l'ambassadeur de France à Lisbonne, n'était suivi que de six de ses vaisseaux. A cette heure courait sur lui, à toutes voiles, quatorze vaisseaux anglais. Il fallait se dérober au plus vite ou accepter le combat dans une situation d'infériorité qui ne laissait aucune chance de succès. Ne sachant à quoi se résoudre, La Clue perdit la tête et il n'avait pris aucune résolution quand, en face de la ville portugaise de Lagos, il fut rejoint par les Anglais. Le combat commencé, La Clue se batit bravement, un boulet lui enleva une jambe et son ar-

tillerie continua à tirer sans relâche. Il ne fut soutenu, dans cette lutte désespérée, que par M. de Sabran Grammont, qui attira sur lui le feu de plusieurs bâtiment ennemis, et ne se rendit qu'au moment où cinq navires croisaient leurs boulets sur ses ponts. Loin d'imiter cette héroïque conduite, les autres capitaines agirent avec molesse, et les comtes de Panat et de Rochemore profitèrent de la nuit pour se réfugier à Lisbonne, désorganisant ainsi la défense par leur lâcheté et terminant ce combat par une honteuse déroute. Deux des vaisseaux, parmi lesquels se trouvait celui de l'amiral, s'étant fait échouer à la côte, furent brûlés le lendemain et deux autres, conduits en Angleterre, servirent à attester le triomphe que venaient de remporter les ennemis de la France.

Le gouvernement sacrifiant les intérêts de la France à ceux des fonctionnaires, laisse impunie la lâche conduite des officiers de la marine.

Une pareille défaite eut soulevé d'indignation un peuple libre, et il eut été impossible de dérober à la punition qui leur était due, des officiers qui avaient compromis l'honneur de leur patrie; mais en France, où d'après les propres paroles du roi « l'attachement à sa personne et l'assiduité auprès de lui » étaient assimilés aux services rendus à l'État, il n'en pouvait être ainsi. Un acte de sévère justice eût indisposé une quantité de familles nobles de la province auxquelles appartenaient les officiers coupables, et mécontenté le corps entier des marins qui redoutait des recherches trop étendues et trop minutieuses sur la conduite de ses membres. Le comte de Conflans, récemment nommé maréchal, pour que les flottes de la France pussent compter à leur tête un officier revêtu de cette haute dignité, fut le pre-

mier à opiner pour une indulgence silencieuse. Avait-il, comme l'affirme un auteur du temps, « un secret pressentiment de son incapacité et de sa lâcheté » et craignit-il de faire un exemple trop dangereux à invoquer contre lui-même? Il n'est pas besoin de ces explications, qui anticipent sur le temps, pour comprendre sa coupable faiblesse. Le ministre Berryer la partagea, il tenait plus à sa place qu'à la justice, il craignit plus le ressentiment des officiers de la marine que celui des Français. Inévitable conséquence d'une organisation gouvernementale qui fait des fonctionnaires une sorte de caste vivant à part, et jugeant elle-même les méfaits de ses propres membres; organisation bizarre qui, en intervertissant les rôles, interdit à la nation de veiller à ses propres affaires et met les administrés à la merci de leurs administrateurs.

Création de l'ordre du Mérite militaire.

S'il était incapable de résolutions viriles imprimant dans le cœur des serviteurs de l'État un vif sentiment de la responsabilité qu'ils encourent par leur conduite, le gouvernement français était, en revanche, très-habile à flatter les infirmités de la nature humaine. L'année même où ses généraux luttaient de couardise avec ses amiraux, où ses soldats comme ses marins, manquant à leurs aptitudes guerrières, semblaient perdre la tradition de leurs anciennes vertus nationales, Louis XV créait une croix nouvelle sous le nom de *L'ordre du Mérite militaire*. Les officiers protestants, privés de la croix de Saint-Louis destinée aux seuls catholiques, allaient désormais, suivant l'expression du roi, jouir d'une des récompenses « les plus flatteuses que la bravoure et

le zèle aient à se proposer. » Ils pourraient désormais obtenir le droit de porter à leur boutonnière une croix d'or suspendue au bout d'un petit ruban « couleur de bleu foncé sans être ondé. » Ceux qui obtenaient, dans l'ordre, un grade supérieur devaient porter cette croix en écharpe au bout d'un large ruban, et, les plus hauts dignitaires avaient en plus l'avantage d'orner leur habit et leur manteau d'une broderie d'or. Le roi, en créant cette récompense, affirmait qu'elle serait d'autant plus chère aux militaires « que l'honneur seul en formerait l'essence. »

Les croix sont un moyen de gouvernement, elles flattent plus la vanité que l'orgueil. Napoléon Ier et Louis XV.

« L'honneur, écrit Montesquieu dans sa description du gouvernement monarchique, c'est-à-dire le préjugé de chaque personne et de chaque condition, prend la place de la vertu et la représente partout. » Cette définition d'une vertu factice, si fructueusement exploitée par ceux qui en tirent profit, est d'autant plus vraie qu'elle s'applique à ces petits insignes dont nous voyons s'enorgueillir naïvement des hommes de l'esprit le plus distingué et des enfants que la réflexion n'a pas encore mûris. La manière la plus pratique de faire appel à la vanité de l'homme est, sans contredit, l'invention de croix ou de rubans. Cette façon de distinguer de la foule un certain nombre de personnes est bien autrement commode que les haches, les faisceaux, et le triomphe qu'avaient inventés les anciens pour récompenser quelques citoyens. Aussi les gouvernements absolus ne manquent-ils jamais de créer ces distinctions, et le nombre de ces prétendus indices de l'honneur abonde d'autant plus dans un pays que les institutions po-

litiques tentent à y abaisser davantage le caractère des citoyens. Que signifient, en effet, ces sortes d'enjolivures qu'on permet d'ajouter à un vêtement ? qui donne ce droit? un fonctionnaire. Le savant, dont les cheveux ont blanchi par le travail, l'industriel qui a créé la vie et la richesse autour de lui, l'écrivain qui a charmé et instruit toute une société, l'homme qui a consacré son existence à être utile à ses semblables, tous ces citoyens d'élite auraient besoin, pour fixer sur eux l'attention et l'estime publique, de l'approbation de quelques employés de bureaux? Il faut vraiment que les habitudes de l'enfance soient bien vivaces pour que de pareils hommes ne s'aperçoivent pas de leur humilité. Réunir assez de lumières et d'impartialité pour pouvoir classer les talents et les vertus dans toutes les sphères de l'activité humaine est une impossibilité tellement évidente, qu'elle n'est pas susceptible de discussion. Aussi les croix ont-elles été toujours considérées par les gouvernements comme un moyen économique de se créer des partisans. Lorsque Napoléon, arrivant au pouvoir, songeait à se servir du peuple qui l'acclamait, comme d'un instrument de grandeur personnelle, il ne tarda pas à saisir les préoccupations frivoles de la multitude. « Voyez, disait-il en faisant remarquer la curiosité avec laquelle le peuple et des gens au-dessus du peuple suivaient des étrangers revêtus de riches uniformes et de décorations, voyez ces vaines futilités que les esprits forts dédaignent tant ! le peuple n'est pas de leur avis. Il aime ces cordons de toutes couleurs, comme il aime les pompes religieuses. Les

philosophes démocrates appellent cela vanité, idolâtrie. Idolâtrie, vanité, soit. Mais cette idolâtrie, cette vanité sont des faiblesses communes à tout le genre humain, et de l'une et de l'autre on peut faire sortir de grandes vertus. Avec ces hochets tant dédaignés, on fait des héros! à l'une comme à l'autre de ces prétendues faiblesses il faut des signes extérieurs; il faut un culte au sentiment religieux; il faut des distinctions visibles au noble sentiment de la gloire. » Étranger aux fiertés de la grande génération de 89 dont les chefs étaient presque tous morts sur l'échafaud, ce contempteur de l'espèce humaine exprimait, en termes pompeux, le même ordre d'idées que Louis XV. C'est que les vues du despotisme sont toujours les mêmes, c'est que l'homme ne peut opprimer ses semblables qu'en empêchant l'éclosion de leur intelligence. Napoléon et Louis XV cherchaient à affermir leur pouvoir en développant ce que Montesquieu appelle le préjugé de l'honneur, ils ne pouvaient pas parler des vertus civiques qui sont l'apanage des peuples libres et qu'un Washington seul a le droit d'invoquer.

La croix du Mérite militaire, conséquence naturelle et obligée de celle de Saint-Louis, allait compléter les institutions d'un peuple ayant plus de vanité que d'orgueil, mais elle n'était pas destinée à enfanter des prodiges. Des officiers incapables devaient attirer de nouveaux désastres sur leur patrie, et le génie plein d'initiative des chefs que le hasard avait suscité dans les colonies américaines de la France, allait tomber dans l'impuissance faute de ressources et de secours de la mère-patrie.

Quelques hardis corsaires, toujours prêts à poursuivre des vaisseaux marchands et à se dérober à la vue d'un bâtiment de guerre, étaient les seuls navires français qui osaient paraître sur des mers dominées par les flottes anglaises. Le commodore Keppel prit possession de l'île de Gorée le 29 décembre 1758, et il n'était question, dans la Grande-Bretagne, que des préparatifs d'une expédition destinée à la conquête de Québec, la capitale du Canada, quand une escadre de dix vaisseaux, chargée de huit mille soldats, se dirigeait, dans le mois de novembre 1758, vers la Martinique et la Guadeloupe sous le commandement du général Hopson et du commodore Moore. Elle atteignit la Martinique le 19 janvier 1759 et, abordant au sud-ouest de l'île, à la Pointe des nègres et à la Case des navires, elle y débarqua ses troupes. Hopson marcha sans perdre un instant au Fort-Royal, mais les colons, en apercevant des voiles ennemies, avaient demandé qu'on les conduisit au combat. M. de Beauharnais, récemment nommé gouverneur de la colonie, marcha à leur tête, et les Anglais, forcés de reculer après un engagement où avaient péri huit cents de leurs soldats, se rembarquèrent pour se diriger sur la Guadeloupe.

Les Anglais prennent Gorée, 29 décembre 1758.

La ville de Basse-Terre fut en un instant réduite en cendre par les canons de la flotte, et Hopson, blessé à mort, expira en s'emparant d'un amas de ruines. Son successeur, le général Barrington, poursuivit les habitants de l'île qui lui disputaient pied à pied le sol de leur pays. Satisfait d'avoir défendu la Martinique, M. de Beauharnais ne songea nullement à venir au secours des Français de la Guadeloupe; il

Les Anglais s'emparent de la Guadeloupe, 1er mai 1759.

en fut de même de M. de Bompart, arrivé de Brest avec une puissante escadre, qui resta six semaines sans se montrer aux Anglais. Barrington luttait depuis trois mois avec sa petite armée dans un pays couvert de bois et coupé de rivières, quand M. de Nadau lui proposa de capituler. Barrington se hâta de lui accorder les conditions les plus honorables, non à cause de l'énergique défense du gouverneur français, mais à cause des circonstances critiques où se trouvaient ses propres troupes, ainsi qu'il l'expliqua à Pitt. A peine la reddition de la Guadeloupe était-elle décidée que le gouverneur général des îles du Vent, M. de Beauharnais y arrivait avec la flotte de Bompart. Une heure plus tôt, il sauvait à la France cette colonie qui passa sous la puissance de l'Angleterre avec son cortége d'îles comme Marie-Galante, la Désirade, les Saintes et Saint-Barthélemy. Cette conquête fut un bonheur pour des colons que leur métropole était incapable de secourir, ils relevèrent, grâce à leurs vainqueurs, leurs habitations dévastées, et le général anglais sut si bien gagner leur estime qu'on douta, dit un historien, « s'il était plus respecté et aimé de ses troupes que des vaincus. »

Si l'inconcevable inaction de M. de Beauharnais, si la conduite plus étrange encore de M. de Bompart, qui devait laisser enlever, pendant plus de deux mois, sous ses yeux, les corsaires français de la Martinique par les vaisseaux anglais, sans tenter de les défendre, si l'oubli des devoirs les plus vulgaires livrait les Antilles aux ennemis de la France, il était loin d'en être de même au Canada.

Là se trouvaient deux hommes, MM. de Vaudreuil

Le Canada abandonné sans secours, Montcalm, Vaudreuil, les marins de l'État, les officiers bleus de la marine marchande.

et de Montcalm, qui luttaient de patriotisme et de courage. Dénués de toutes choses, manquant à la fois de soldats et d'argent, ils signalaient à Versailles la puissance croissante de leurs adversaires, l'arrivée continuelle de troupes européennes dans le camp ennemi, la défection des sauvages qu'achetait l'or de l'Angleterre; ils demandaient des secours et ne voyaient de loin que quelques bâtiments échappés aux croisières anglaises qui leur apportait plutôt des nouvelles de leur patrie que des renforts d'hommes et de l'argent.

On n'ignorait pas à Versailles le danger que courait Québec et les efforts qui allaient être faits pour s'emparer de cette capitale de la colonie; mais les ressources manquaient pour subvenir à la fois aux dépenses d'une guerre sur terre et sur mer. Les officiers de la marine militaire n'avaient plus d'audace, et les courageux et énergiques capitaines de la marine marchande, appelés les officiers bleus, étaient rebutés des dédains qu'ils éprouvaient de la part de compagnons qui avaient conservé la morgue de l'esprit de corps malgré la perte de leurs vertus guerrières.

Marche des Anglais sur Québec.

Aussi le ministre de la marine, Berryer, laissa-t-il le Canada sans troupes et sans escadres[1]. Montcalm, qui avait défendu le fort Carillon l'année précédente, l'évacua à la nouvelle de l'arrivée d'une armée de quinze mille hommes sous le commandement du général Amherst. Les Français, laissant sans défense les forts qui se trouvaient sur les bords du lac

[1] Voir carte C, p. 96.

Champlain, se virent enlever le fort Niagara, et Amherst, dominant par cette conquête, qui coûta la vie au général Prideaux, les lacs Érié et Ontario, put descendre sur Québec par la rive droite du Saint-Laurent, au moment où l'amiral Saunders remontait ce fleuve avec une flotte de vingt-cinq vaisseaux de ligne, de trente frégates et de cent quatre-vingts bâtiments de transport. Ces navires portaient dix mille hommes de troupes de ligne, commandées par un général aussi énergique qu'ambitieux. Cherchant un officier prêt à braver tous les obstacles, Pitt avait choisi Wolfe à cause de ses véhémentes déclamations contre l'échec subi par les Anglais devant Rochefort.

Saunders était mouillé à la pointe de l'île d'Orléans, située au-dessous de Québec, quand, dans la nuit du vingt-sept juin, huit brûlots, descendant le fleuve, s'avancèrent, portant dans leurs flancs les flammes qui pouvaient dévorer toute sa flotte; mais les officiers chargés de cette entreprise hardie, la firent échouer faute d'audace. Empressés de regagner la terre avec leurs canots, ils mirent le feu aux brûlots à une telle distance des ennemis, que la flamme les avertit assez à l'avance du danger, pour leur permettre de l'éviter. Le lendemain de cette tentative avortée, des vaisseaux de soixante-dix à quatre-vingts canons franchirent avec aisance un des bras du fleuve longeant l'île d'Orléans que l'on appelle la traverse du Nord, à la grande surprise des Français qui regardaient ce passage comme difficile aux frégates les plus légères et en avaient enlevé toutes les bouées.

Tous les Canadiens étaient sous les armes, tous les

sauvages, restés fidèles aux Français, avaient été convoqués, et sur toute la surface du pays s'était organisé une guerre de postes et de surprises. Des Anglais, tombés dans les mains des sauvages, subirent d'affreuses tortures. Ces horreurs, inévitables conséquences de la présence de pareils alliés, amenèrent de terribles représailles. Ce fut bientôt une triste lutte de cruautés, partout se dressèrent des gibets, partout s'étalèrent des chevelures sanglantes, des membres coupés, et, suivant l'usage, chacun des peuples signalant les instincts sanguinaires de ses adversaires, affirma la douceur de ses propres mœurs, ses sentiments d'humanité, et reprocha à son ennemi de l'avoir contraint à des actes qu'il condamnait.

Les Français résistent aux Anglais, découragement du général Wolfe, sa lettre au ministère anglais.

Quoique la flotte anglaise fut en face de Quebec, les savantes dispositions de Montcalm rendaient difficile l'approche du général Wolfe. Prenant terre à quelque distance de la ville, il avait occupé une énimence séparée d'elle par deux petits cours d'eau : le Montmorency et le Saint-Charles, et envoyé sur la rive opposée du fleuve un fort détachement de troupes s'installer sur la pointe de Lévi, juste en face de la capitale du Canada. Pendant que de cette pointe de Lévi il essayait de lancer des bombes sur Quebec, Wolfe tenta de s'emparer d'une redoute avancée d'où l'on pouvait dominer les Français comme d'un observatoire, mais il dut renoncer à son projet après un combat de sept heures soutenu, de part et d'autre, avec le dernier acharnement. L'échec du brigadier Murray qui avait en vain essayé de forcer un poste français défendu par M. de Bougainville, s'ajoutant

à l'effort impuissant qu'il venait de tenter, jeta Wolfe dans un profond découragement. Atteint de la maladie de la pierre que compliquaient les désordres amenés dans sa santé par la fatigue et le désapointement d'une aussi vigoureuse résistance, ce général voyait avec douleur les maladies qui décimaient ses troupes, et la saison s'avancer sans qu'il ait pu obtenir un succès décisif contre ses adversaires. Dans cette disposition d'esprit, Wolfe écrivit à Londres que la prise de Quebec était plus difficile qu'il n'aurait cru, que le général Amherst ne l'avait pas encore rejoint et qu'il luttait contre une armée française plus nombreuse que la sienne, Le ministère anglais en recevant cette lettre, le 14 octobre, crut que ce général préparait une excuse pour renoncer à son entreprise, ou pour réclamer à l'avance la triste gloire d'avoir sacrifié sa vie sans espérer une victoire. Il se trompait, Quebec était à ce moment au pouvoir des Anglais et Wolfe avait cessé de vivre.

Mort de Wolfe, mort de Montcalm, prise de Quebec, 18 septembre 1759.

Convaincu qu'il ne réduirait Quebec que s'il le cernait, le général anglais avait remonté le Saint-Laurent, dans la nuit du 11 au 12 septembre, et était venu aborder au-dessus de la ville. Favorisé par les ténèbres, ses troupes avaient gravi les hauteurs d'Abraham qui dominent Quebec. Marchant dans le plus grand silence elles trompèrent les sentinelles françaises au moyen d'un officier qui parlait leur langue, et le jour en paraissant, montra la ville menacée à la fois par ces troupes et par les batteries établies sur la Pointe de Lévi. Montcalm comprend qu'il n'a pas un moment à perdre et qu'il

faut à tout prix chasser les Anglais des postes où ils viennent de s'établir. Il marche à eux, dès la première décharge Wolfe reçoit une balle à la figure, il cache avec son mouchoir son sang qui coule, une seconde balle l'atteint au ventre, il reste toujours à la tête de ses soldats et ce n'est que lorsqu'une troisième balle le renverse en le frappant en pleine poitrine qu'il est transporté en arrière. Montcalm, en ralliant ses troupes un instant troublées par le choc des Anglais, est frappé mortellement, l'officier qui s'avance pour le remplacer tombe à son tour sous une balle. Les Français, déconcertés par la perte successive de deux de leurs chefs, hésitent quand les Anglais, profitant de ce moment de confusion, percent leur centre et les poussent sur Quebec. Wolfe, qui a ordonné qu'on le rapprochât du lieu de l'action, encourage ses soldats, et lorsque ses yeux se voilent par l'approche de la mort, il demande des nouvelles du champ de bataille. Les Français sont en fuite, lui répondent les militaires qui l'entourent et le général anglais expire en prononçant ces mots : « Je suis satisfait. »

Moncalm, transporté dans Quebec où règne le plus grand désordre, demande qu'on marche de nouveau à l'ennemi, mais le conseil de guerre, qui s'est réuni, est d'un avis contraire. Les bombes et les boulets pleuvent dans la ville, aux batteries de terre se joignent les projectiles lancés par la flotte. Le chevalier Ramsay s'enferme dans les murs de Quebec, le chevalier Lévi, qui doit prendre le commandement de l'armée en retraite sur Montréal, courre après elle, décidé à la ramener au combat, d'après le dernier conseil de Montcalm ;

mais quand il revint il était trop tard, Quebec avait capitulé !

Enthousiasme des Anglais à la nouvelle de la prise de Quebec, éloge de Wolfe par Pitt, monument élevé à sa mémoire.

Cette nouvelle arrivant à Londres trois jours après la lettre où Wolfe semblait désespérer de son entreprise, y causa une sensation extraordinaire. La joie, les regrets, la curiosité, l'étonnement, se succédaient dans l'âme de chacun. L'imagination populaire était avide de détails sur les derniers moments d'un général expirant au milieu d'un triomphe et les deux grands partis qui divisaient l'Angleterre, les Whigs comme les Tories, se tournant vers le ministre qui présidait aux destinées de leur patrie, saluaient en lui l'union du génie et de la force du caractère. Pitt fit à la Chambre des communes l'éloge du général qui venait de donner un empire à sa patrie ; il parla en termes magnifiques d'une vie qui s'éteignait au moment où la renommée la signalait au monde, et la Chambre émue, décida qu'un monument funéraire serait élevé au conquérant du Canada.

La France ignore le nom de Montcalm. Pourquoi ?

Le marbre allait marquer la place où reposait les restes inanimés de Wolfe, son souvenir devait vivre dans sa patrie, tandis que son adversaire, couché dans une embrasure de canon, creusée par un boulet, allait être oublié de son pays. « Les Anglais ont fait le siége de la ville de Quebec et s'en sont enfin rendu maîtres, écrit l'avocat Barbier. Ils sont, par ce moyen, en possession de tout le Canada, dont la perte est considérable pour nous. » Voltaire ne nomme pas une fois Montcalm dans sa volumineuse correspondance, il se borne à dire dans son précis de l'histoire de Louis XV : « Les troupes qui ont hasardé un combat pour sauver Quebec ont été

battues, presque détruites, malgré les efforts du général Montcalm, tué dans cette journée et très-regretté en France. »

Contraste désolant qui ne peut cependant pas faire accuser la France d'ingratitude. Un gouvernement absolu ayant pour base l'infaillibilité d'un homme, il est naturel que les sentiments d'un pays soient entièrement consacrés à la déification d'une idole. Tout doit venir du roi, toutes les gloires individuelles doivent se rapporter à lui, et l'admiration des fonctionnaires ne peut être consacrée qu'à la glorification des serviteurs les plus dévoués à sa personne. Les Français, systématiquement tenus dans l'ignorance des faits ou des hommes, ne pouvaient connaître que les événements trop graves et trop douloureux pour que le gouvernement put les travestir ou les cacher [1].

[1] *Journal de Barbier*, t. IV, p. 260, 310, 314 et suiv., 320, 331. — *Vie privée de Louis XV*, t. III, p. 180 et suiv., 188 et suiv., 205 et suiv. — *Particularités et observations sur les ministres des finances*, par M. de Monthion, p. 186 et suiv. — *Histoire des Finances* par Bailly, t. II, p. 138 et suiv., 142 et suiv. — *Archives générales*, P. 2722. Lettres patentes des 17 avril, 21 octobre et 31 décembre 1759, X 8495. 28 novembre 1760. — *Journal historique et Fastes du roi Louis XV*, Paris, 1766, in-8, 1er janvier et 1er avril 1759. — *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XXII, p. 280, 284. — *Œuvres complètes de Voltaire*, t. XXI, p. 330, LVIII, p. 193. — *Histoire de la Provence*, par Fabre Augustin, t. IV, p. 308 et suiv. — *Critical and historical Essays* by Babington Maccaulay, grand in-8°, Londres, 1850, p. 303. — *Vie du capitaine Thurot* (par Joseph Marcy), p. 66 et suiv. — *Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. A. Thiers, t. III, p. 464. — *Histoire de Napoléon Ier*, par Lanfrey, in-12, t. II, p. 442. — *Memoirs of Horace Walpole Earl of Orford*, t. II, p. 343 et suiv., 356 et suiv., 378 et suiv., 382 et suiv., 393 et suiv. — *Histoire, antiquités et description de la ville et du port du Havre-de-Grâce*, par l'abbé Fleury, in-12. Paris, 1769, p. 200 et suiv. — *Abrégé chronologique de l'histoire de la Marine de France*, par M. G. D., Paris, 1804, in-12, p. 12, 124 et suiv. — *L'honneur français ou Histoire des vertus et des exploits de notre nation*, t. XI, p. 452 et suiv., 458 et suiv. —

Si Montcalm sacrifiait sa vie pour une patrie qui n'avait pas même conscience des services qu'il avait voulu lui rendre, il expirait au moins au milieu des siens, obéi jusqu'au dernier moment, destinée plus heureuse cent fois que celle du chef des armées françaises qui, dans cette même année, combattait sous le ciel brûlant de l'Asie.

Lally devant Madras, lettre au gouverneur de Pondichéry, 14 février 1759.

Lally, occupé au siége de Madras après la prise et le pillage de la Ville-Noire, sentait qu'il fallait réussir au plus vite ou renoncer à son entreprise [1]. Il demandait chaque jour de la poudre à Pondichéry, et, sitôt qu'il en recevait un tonneau, il faisait tonner ses canons, démasquant ainsi ses batteries, que les Anglais démontaient dans les journées où elles restaient silencieuses faute de munitions. Deux lettres de Lally, interceptées par les ennemis, leur apprirent la détresse des Français et l'arrivée à Pondichéry d'une somme de cent mille écus et de quelques renforts. Le gouverneur de Madras avait promis cinquante mille roupies (120,000 francs) à ses troupes si elles se défendaient bien, les canons et les mortiers de la ville continuaient jour et nuit leur feu, et des sorties fatiguaient à tout moment l'armée assiégeante. Les troupes de Lally, mal payées, s'amoindrissaient autant par les désertions que par la mort, chaque jour des soldats franchissaient les lignes françaises pour gagner les portes de la ville et le lendemain ces militaires paraissaient sur les remparts une bouteille d'une main, une bourse de l'autre,

Précis historique de la Marine de France depuis l'origine de la monarchie par Poncet de la Grave, t. II, p. 288 et suiv., 291 et suiv.

[1] Voir carte F, p. 91.

faisant ainsi appel à leurs camarades. Craignant l'arrivée de renforts à Madras, Lally pressait les attaques et adressait des lettres presque suppliantes aux autorités de Pondichéry pour obtenir des secours, quand, vers la fin de janvier, un navire chargé de quelques malades et portant le pavillon anglais lui fit craindre la venue prochaine d'une flotte.

Isouf-Kawn, parcourant la campagne à la tête de deux mille cipayes, venait de ravager le district de Conjeveram d'où l'armée assiégeante tirait presque tous ses vivres, il avait entraîné à sa suite une partie des cipayes qui défendaient, pour les Français, la petite ville de Ellavanasore et il poussait ses incursions jusque dans les environs de Pondichéry. Craignant de jour en jour que le siége devînt impossible par suite de l'arrivée de renforts aux Anglais, Lally, rongé d'inquiétude, passait sa vie dans des tranchées au milieu d'une pluie de bombes et de boulets, réclamant sans cesse des secours à Pondichéry et s'irritant chaque jour de plus en plus des déclarations d'impuissance qu'il en recevait. Toujours en détresse d'argent, toujours sur le point d'en manquer, ne voyant autour de lui que des visages mécontents, il n'avait pas pu payer la solde de ses troupes depuis vingt jours et il venait de recevoir la menace de la désertion en masse de sa cavalerie, quand, au paroxysme de la colère, il écrivit au gouverneur de Pondichéry, le 14 février 1759 : « J'irais plutôt commander les Caffres de Madagascar que de rester dans votre Sodome, qu'il n'est pas possible que le feu des Anglais ne détruise tôt ou tard au défaut de celui du ciel. »

Levée du siége de Madras, 17 février 1759, retour de Lally à Pondichéry.

Cette lettre envoyée, il fit redoubler le feu et s'apprêta à un assaut désespéré, malgré les réclamations des officiers de l'artillerie et du génie. Les Anglais, qui s'attendaient à une tentative de ce genre, avaient fait prendre les armes à toute la garnison, quand, le 16 février, vers le milieu du jour, une chaloupe annonça à Madras l'approche d'une flotte anglaise. Sur les cinq heures du soir, six voiles parurent à l'horizon et furent aperçues distinctement du camp français. Le doute n'est plus permis, Madras va recevoir des secours et Pondichéry est menacé. Lally ordonne les préparatifs de la retraite, il fait tonner pendant une partie de la nuit ses batteries contre les remparts de la ville, et les Anglais aperçoivent au loin des flammes dans le camp français. La lueur qui éclairait les positions occupées par les assiégeants ne s'expliqua qu'au jour, lorsque quelques Anglais, encouragés par le silence qui règnait, se hasardèrent à franchir leurs remparts. La Ville-Noire était vide de troupes et ses abords parsemés d'affuts à moitié calcinés et de canons encloués. Ce même matin, des vaisseaux entrèrent dans le port, et six cents hommes de troupes européennes débarquèrent dans la ville.

En proie à une colère aussi vive que sa douleur est poignante, Lally marche à Pondichéry à travers un pays dévasté. A peine a-t-il atteint cette ville avec ses troupes en désordre, ses soldats couverts de haillons, qu'il y est accueilli presque en ennemi. Sa défaite est un sujet de joie, les colons se racontent en riant le désastre qu'a éprouvé un général détesté, et, sur les places publiques encombrées de curieux, toute sympathie pour son infortune est absente. Qu'importe

à ces colons la suprématie de la France? Ne sont-ils pas traités en vaincus par une administration incapable, qui leur a enlevé successivement tous les chefs qui avaient fondé leur prospérité et leur gloire? N'est-ce pas de Versailles qu'a été envoyé ce militaire hautain et violent qui leur a signifié les méprisantes défiances des fonctionnaires de la mère patrie? Les passions qui entraînent à Paris l'admiration pour Frédéric se font jour en Asie comme en Amérique, et de la Guadeloupe à Pondichéry, toutes les fois que des succès militaires ne surexcitent pas la fibre nationale, les Français se demandent la différence qui peut exister entre des vainqueurs civilisés et une caste de fonctionnaires imposant sa fantaisie et ses convoitises à un peuple asservi.

Le spectacle que présente Madras est bien différent. Le conseil de la colonie, recevant dans ses mains la démission des pouvoirs du gouverneur Pigot, lui témoigne publiquement la reconnaissance de la population pour son activité et son courage. Il remercie les soldats de la garnison de leur persévérance à braver les dangers et comble d'éloges le colonel Lawrence qui n'a pas cessé de veiller avec sollicitude sur la conservation de ses troupes.

Succès des Anglais, conquêtes de Conjeveram, de Masulipatnam en mars et avril 1759.

Résolue, en reprenant la direction de la colonie, de reconquérir la province entière, la régence de Madras mit en campagne, dès le 6 mars, une armée composée moitié de cipayes, moitié d'Européens. A cette nouvelle, Lally, revenu depuis quelques jours à Arcot, courut à Conjeveram; mais il n'y fut pas plutôt arrivé que sa santé le força de retourner à Pondichéry en abandonnant le commandement des

troupes au marquis de Soupire. Les deux armées étaient depuis vingt-trois jours en présence l'une de l'autre quand les Anglais, voulant arracher les Français de la forte position qu'ils occupent, lèvent leur camp, se dirigent sur Wandiwash, y entrent et commencent le siége de la citadelle. Les Français avaient suivi les Anglais, décidés à veiller sur tous leurs mouvements; mais, dans une nuit, leurs adversaires se dérobent de nouveau, et quand le marquis de Soupire court à leur suite, il apprend que, retournant rapidement à Conjeveram, les ennemis ont forcé l'enceinte de cette ville privée d'une artillerie suffisante pour sa défense et protégée par une trop faible garnison.

Lally, sentant la gravité de cette perte, propose à Bussy de reprendre Conjeveram; mais ce général est malade et répond aux ordres de son chef par un certificat de médecin attestant l'impossibilité où il se trouve de les exécuter. L'échec qu'il vient d'éprouver n'est pas le seul souci de Lally, il s'inquiète du sort du marquis de Conflans retiré à Masulipatnam depuis la défaite qu'il a subie. La prise du comptoir de Narsipour par les Anglais l'expose aux attaques du colonel Forde, et le défaut de ressources a empêché le conseil de Pondichéry d'envoyer les secours que Lally demandait pour lui depuis son camp de Madras. Ce ne fut que deux mois après son retour à Pondichéry, que Lally put enfin expédier au marquis de Conflans les vaisseaux le *Bristol* et le *Harlem*, avec des troupes que commandait M. de Moracin. Cet officier, membre du conseil de la colonie, arriva trop tard au secours de Conflans. Masulipatnam venait de succomber depuis huit jours à un assaut, quand il se pré-

senta devant le port. Ne voulant pas que son expédition fut sans résultat, Moracin, qui était un officier de mérite, remonta la côte d'Orixa pour sommer le rajah de Gangam, non loin de Cuttack, de payer l'argent qu'il devait à la compagnie des Indes. Il crut pouvoir vaincre ses refus par la force, mais ses troupes succombèrent dans une suite de combats, un de ses vaisseaux périt dans une tempête, l'autre fut brûlé par les Anglais, et Moracin en regagnant Pondichéry, sur une barque, dans le mois de décembre, ne devait y ramener que son secrétaire et son neveu.

Consternation des colonies françaises de l'Inde, absence prolongée de la flotte de d'Aché.

Lally venait de se diriger sur Arcot, après la prise de Conjeveram, quand, dans les premiers jours de mai, parut devant Pondichéry la flotte de l'amiral Pocock. La vue de ces forces ennemies, l'annonce des renforts en troupes européennes qui venaient de débarquer à Madras et de celles qu'on y attendait encore, jeta la consternation dans tous les établissements français.

Conservant son sang-froid comme général, Lally distribua à ses troupes l'argent qu'on lui avait envoyé et posta ses soldats dans un camp fortifié, en face de l'armée anglaise. Ce fut en vain que le major Brereton essaya d'engager le combat, Lally résista à toutes ses provocations malgré son impétueux courage; il ne se sentait pas assez sûr de ses troupes, et quoiqu'il vit ses vivres et son argent diminuer de jour en jour, il voulait avant de prendre un parti décisif savoir ce que ferait la flotte française que l'on attendait d'un moment à l'autre. Obligé de disperser son armé dans les districts d'Arcot, de Chittapett et Wandiwask, pour la faire vivre, il revint à Pondi-

chéry toujours préoccupé de la lutte qu'il soutenait contre les Anglais, toujours cherchant des ressources pour arriver à son but, toujours irrité du dénuement auquel il se trouvait réduit. Il accusait le conseil, le gouverneur, les collecteurs d'impôts, les fournisseurs de l'armée d'avoir dissipé l'argent qu'ils avaient reçu. Confondant les innocents avec les coupables dans ses invectives, le malheureux Lally tombait dans une sorte de délire de haine à la vue de Bussy, que l'estime public entourait et que les colons semblaient désigner comme le seul chef capable de sauver l'Inde dans cette crise suprême.

D'Aché, en quittant Pondichéry malgré les instances du conseil et de tous les chefs de l'armée de terre, n'avait pas trouvé à l'Ile-de-France les secours qu'il espérait pour sa flotte, et il avait dû envoyer chercher des vivres jusqu'au cap de Bonne-Espérance. Les lenteurs que cette circonstance avait amenées dans le ravitaillement de ses vaisseaux n'étant pas compensées par l'activité de son chef, la flotte n'avait repris la mer qu'une année après son départ de l'Inde et le pavillon anglais croisait depuis quatre mois devant Pondichéry, quand enfin, dans les premiers jours de septembre, apparut celui de la France.

Combat entre les amiraux d'Aché et Pocock, 10 sept. 1759.

Composée de trois navires de soixante-quatorze canons, quatre de soixante-quatre, quatre de cinquante-quatre et de trois frégates, la flotte de d'Aché était supérieure à celle de Pocock qui n'avait que neuf vaisseaux. Ardent à désirer le combat malgré son infériorité, l'amiral anglais cherchait les Français depuis le jour où leur présence lui avait été signalée dans les mers de l'Inde, quand le 10 sep-

tembre au matin, les deux escadres se rencontrèrent. Les Français engagèrent la lutte par une vive canonnade contre leurs adversaires qui n'avaient que sept vaisseaux réunis mais qui se trouvaient favorisés par le vent. Le feu durait depuis deux heures lorsque le centre de bataille des Français plia et que les navires qui le formaient se dérobèrent aux boulets. D'Aché venait d'être blessé, le capitaine du bâtiment qu'il montait tué et l'officier chargé après eux du commandement, s'était décidé à se retirer du combat. Toute l'escadre imita la conduite du vaisseau amiral, sans se douter que d'Aché ne commandait plus. La flotte française rentra à Pondichéry sans être poursuivie, elle avait eu, comme dans les précédents combats, un grand nombre de marins abattus par les boulets anglais, mais ses adversaires, moins maltraités dans leurs équipages, l'étaient plus dans leurs navires, les coques de leurs vaisseaux étaient percées, leurs mâts brisés et Pocock regagna avec lenteur Negapatam.

D'Aché soutient qu'il a été vaincu, il retourne à l'Ile de France, malgré les protestations des habitants de Pondichéry.

A peine d'Aché est-il à Pondichéry qu'il veut retourner à l'île de France, il affirme qu'il a été vaincu, il ne veut entendre aucune observation. Le conseil de la colonie lui soutient vainement que tous les rapports constatent que les avantages ont été réciproques, et que si les Français ont perdu plus de monde, les Anglais ont eu leurs bâtiments plus maltraités; il lui observe vainement que son départ sera un aveu de la faiblesse des Français dans l'Inde, et une cause de ruine de la colonie. D'Aché, qui n'a que le courage passif du soldat, répond à toutes les supplications qu'il ne peut pas rester plus longtemps dans les parages où il se

trouve, que la flotte est l'unique ressource de la colonie et qu'il doit empêcher sa destruction. L'amiral a la tête tellement perdue, qu'après avoir versé trois cent quatre-vingt mille livres en piastres et quatre cent mille livres en diamants dans les caisses de Pondichéry, il met à la voile oubliant un de ses vaisseaux dans le port. A peine est-il parti que le conseil rassemblant dans la salle du gouvernement les principaux habitants de la ville, le clergé et les officiers, rédige une protestation dans laquelle il expose : que la Compagnie des Indes, en demandant des vaisseaux du roi, avait voulu sauver ses établissements au risque de ces mêmes vaisseaux, que l'amiral, par son départ, devient seul responsable de la perte de la colonie et que le conseil, en portant ses plaintes au roi et aux ministres, demandera justice contre lui. Cette foudroyante accusation adressée à tous les capitaines de l'escadre est reçue par d'Aché en pleine mer. Il assemble aussitôt les capitaines des vaisseaux qui l'entourent et se décide sur leur avis à revenir à Pondichéry. Mais il n'y retourne pas avec la résolution de livrer un nouveau combat et de rester dans l'Inde aussi longtemps que la flotte anglaise. L'offre de vivres pour ses équipages et de tout ce qui est nécessaire à la réparation de ses navires, rien ne peut retenir cet officier que trouble l'annonce d'un renfort de quatre vaisseaux de guerre amenés à Pocock par l'amiral Cornish. D'Aché se résout pour toute concession, à débarquer cinq cents Européens, tant soldats que matelots et quatre cents Caffres, et au bout de cinq jours il remet à la voile. Laissant, par son abandon, Pondichéry dans l'effroi,

il court à l'Ile-de-France où ses équipages seront un tel fléau au milieu de la famine qui y règne, que M. Desforges Boucher, son gouverneur, ne tardera pas à protester contre leur présence.

Peu de jours après le départ de d'Aché, le 1er octobre, les Anglais attaquaient Wandiwash et étaient repoussés après une perte de plus de deux cents hommes. Les troupes qui venaient de faire ainsi leur devoir, ne recevaient pas depuis longtemps leur paie, les soldats noirs n'avaient que des billets appelés de Caisse qui perdaient quatre-vingt pour cent dans le commerce, et leurs officiers payés de la même manière, étaient forcés d'échanger cent roupies en papier contre une roupie d'argent pour se procurer du pain et de la viande. Si malgré ce dénuement ces militaires avaient bravement résisté à l'ennemi, ils n'en murmuraient pas moins contre les souffrances qu'ils enduraient. L'arrivée de la flotte leur avait causé une vive joie, convaincus qu'ils étaient qu'elle apportait des ressources en numéraire dans les caisses de Pondichéry et par conséquent la fin de leurs misères. Ne voyant pas leur solde payée d'une manière plus régulière depuis la venue d'Achée qu'avant, les soldats ne tardèrent pas à croire à toutes les calomnies répandues par la haine contre leur général, ils accusèrent Lally d'avoir détourné à son profit une partie du trésor destiné aux dépenses publiques. Des imprécations contre leur chef, tolérées par les officiers s'étaient multipliées et la révolte couvait dans les esprits, quand une occasion la fit éclater au grand jour.

Le 17 octobre, sur l'annonce d'une punition infligée à quelques soldats du régiment de Lorraine, leurs

Révolte des troupes françaises à

Wandiwash, 17 juillet 1759.

camarades s'assemblent, décident qu'on se révoltera et vont prendre position sur une hauteur en dehors du camp. Le régiment de Lally, qui entend battre le tambour, se réunit croyant à une attaque des Anglais, quand un des soldats révoltés accourt à lui et s'écrie : Le régiment de Lorraine a pris les armes pour se faire payer sa solde qu'on lui doit depuis plus d'une année, celui de Lally doit se joindre à lui. A ces mots répondent les cris : en avant marche, rejoignons Lorraine. Les représentations des officiers sont vaines, les soldats traînent les canons et les caissons, font marcher devant eux le bétail réuni dans des parcs et vont se tracer un camp au dehors de celui qu'ils abandonnent.

A la nouvelle de ce soulèvement la ville de Pondichéry est saisie de stupeur, Lally rassemble le conseil. Les premiers mots qu'il adresse à ses membres sont un reproche de complicité dans ce qui se passe; mais les circonstances sont si graves que les récriminations personnelles expirent. Chacun se cotise pour parer aux dangers de la situation. Les membres du conseil envoient leur vaisselle et leur argenterie à la Monnaie et leur exemple est suivi par les plus riches habitants de la ville. Un officier, expédié à la hâte au camp, apporte aux soldats l'argent et leur pardon s'ils veulent rentrer dans l'obéissance. Les troupes, après un moment d'hésitation, se soumettent, et Bussy qui avait appris la sédition dans les environs d'Arcot, s'empressa d'arrêter sa propagation en payant immédiatement un mois de solde aux troupes qu'il commandait et en leur promettant le payement prochain de ce qui leur était dû.

Voyant que malgré l'échec éprouvé par les Anglais devant Wandiwash, les collecteurs d'impôts ne peuvent pas lui procurer de l'argent, Lally résolut d'employer une partie de ses troupes à s'emparer de l'île de Seringham, près de Tritchinapaly, qui fournissait à ses ennemis des ressources importantes. Dès qu'il parla de son projet, le gouverneur Leyrit lui représenta le danger qu'il y avait pour les Français de diviser leurs forces devant un adversaire supérieur en nombre. Lally ne tint nul compte de ces objections et expédia M. de Crillon à la conquête de Seringham. M. de Crillon avait à peine occupé cette île que le colonel Coote, réalisant les craintes du gouverneur de Pondichéry, s'emparait de Wandiwash, de Carongoly, de Trivatore et allait surprendre Arcot, si l'arrivée imprévue de Bussy ne l'eut pas arrêté dans ses faciles conquêtes.

Prise par les Anglais de Wandiwash, de Carongoly, de Trivatore.

Lally, obligé après ces désastres de concentrer ses troupes, rappela à lui Crillon en laissant trois cents hommes à Seringham. Les Anglais comme les Français négocièrent ensuite, chacun de leur côté, pour obtenir le secours d'une cavalerie de Marattes, au moment de la lutte décisive dont ils prévoyaient l'approche, tout en désirant, de part et d'autre, en reculer le moment. Le gouvernement de Versailles ne recevait que des plaintes et des demandes de secours de ses colonies américaines ou asiatiques, quand échouait, par une déplorable défaite, le dernier espoir qui pouvait lui rester dans sa lutte avec l'Angleterre.

Depuis la défaite à Lagos de sa flotte de Toulon, la France ne possédait plus que son escadre de Brest.

Défaite de la flotte de M. de Conflans, 20 novembre 1759.

Aussi l'amiral Hawke ne perdait-il pas de vue le port où elle était enfermée. Le maréchal de Conflans, qui commandait les dernières forces maritimes de sa patrie, se trouvait sans cesse en présence d'une formidable flotte ennemie quand, le 12 octobre, à la suite d'une terrible tempête, il n'aperçut plus de voiles à l'horizon. La mer se trouvait libre, Hawke avait été contraint de se réfugier à Plymouth. Il n'y avait pas un moment à perdre pour profiter de cette circonstance inespérée; mais Conflans n'était pas assez résolu pour mettre à profit une pareille occasion. Le ministre de la marine consulté lui prescrivit d'envoyer espions sur espions pour s'assurer si les Anglais étaient bien réellement dans un de leurs ports. Quoique certain de la réalité de ce fait Conflans différa encore de prendre une décision, refusant de prendre la mer tant que son navire ne serait pas armé avec tout le luxe et l'appareil convenables à sa haute dignité. Ces retards successifs conduisirent jusqu'au 14 novembre, jour où la flotte française finit enfin par sortir de Brest. A peine a-t-elle déployé ses voiles que l'amiral Saunders, en route pour retourner à Quebec, l'aperçoit; il revient à l'instant sur ses pas pour avertir Hawke de ce qui se passe.

Appareillant à la hâte sur cette nouvelle, Hawke cingle vers la baie de Quiberon avec les navires dont il peut disposer qui sont au nombre de vingt-trois. Dès que la flotte anglaise aperçut au loin les vingt-et-un bâtiments de Conflans, un cri de joie, répercuté de vaisseaux en vaisseaux, fut poussé par ses équipages. Cette mâle gaieté contrasta étrangement avec l'attitude morne et découragée des marins français. Sans

confiance en leurs chefs, ils étaient parti de Brest avec la pensée qu'ils seraient vaincus. L'attitude de Conflans ne tarda pas à réaliser leurs tristes prévisions. Ce maréchal, loin de mettre à profit la fougue du caractère français, loin de répondre à l'espèce de défi qui lui était fait, conçut immédiatement le projet d'échapper à une lutte inévitable en se couvrant des bancs de sable et des écueils qui parsèment la côte. Cette manœuvre honteuse eut pour premier résultat de mettre aux prises son arrière-garde avec toute la flotte anglaise. Le commandant de cette division, M. Saint-André du Verger, périt avec son frère et la moitié de son équipage, et le vaisseau de quatre-vingts canons qu'il montait fut tellement transpercé que les Anglais eurent peine à l'arracher aux flots de la mer. Plus prudent que Du Verger, le chevalier de Beaufremont courut se réfugier à l'île d'Aix avec l'avant-garde qu'il commandait sans tirer un coup de canon; plusieurs capitaines de navires s'engagèrent dans la rivière la Vilaine au moment où le *Thésée* de soixante-quatorze coulait avec ses huit cents hommes d'équipage, par suite de la faute de son capitaine M. de Kersaint. Averti que les sabords de sa première batterie n'avaient pas été fermés, cet officier s'était refusé à réparer sa faute, parce qu'un inférieur lui rappelait son oubli. Si les Anglais n'avaient pas sauvé une vingtaine de ses matelots, l'histoire ne pourrait pas signaler cette folie d'orgueil plus fréquemment causée qu'on ne le suppose par l'habitude d'imposer une obéissance passive. Au centre de cette flotte en déroute, le marquis de Conflans lança quelques bordées et avant

d'avoir eu un seul homme tué ou blessé à son bord, ni éprouvé aucune avarie, il se hâta d'échouer son navire de quatre-vingts canons et de le faire brûler sous ses yeux. S'occupa-t-il, comme l'en accusent ses contemporains indignés, de faire enlever les galons de ses livrées et de congédier ses domestiques de peur que leurs gages, payés jusqu'alors par le roi, ne tombassent désormais à sa charge? il serait difficile de l'affirmer. Le bruit seul qui en courut montre à quel point il avait soulevé le mépris public. Cette défaite « appelée la bataille de M. de Conflans du nom de ce lâche maréchal, pour que le souvenir ne s'en perdît pas, comme l'écrit un écrivain du temps, et qu'il restât à jamais l'exécration de la postérité, » cette défaite était pour le gouvernement de Louis XV ce qu'avait été pour celui de Louis XIV celle de La Hogue. Cinq vaisseaux avaient péri, un était tombé entre les mains des ennemis. La France avait perdu en quatre années vingt-sept bâtiments de ligne. Il était impossible que des constructions nouvelles réparassent de longtemps le vide causé dans ses arsenaux maritimes. Pour essayer de le combler, il fallait de l'argent et l'argent faisait autant défaut en France que dans ses colonies.

Procédés financiers du contrôleur général de Silhouette; établissement d'une subvention générale dans le royaume.

Le contrôleur général avait pu réunir quelques ressources financières au début de son ministère, en faisant appel à un public assez ignorant pour croire à l'infaillibilité du gouvernement. Aux sommes qu'il avait réalisées, il avait tenté d'ajouter des recettes annuelles par une élévation du tarif appliqué aux lettres et aux paquets transportés par la poste. Les prix avaient dû, depuis le 1er avril 1759, être aug-

mentés d'un tiers sur ceux qui avaient été fixés en 1703. Ainsi une lettre de Paris à Beauvais devait désormais coûter quatre sous, de Paris à Auxerre six sous, de Paris à Avallon sept sous, de Paris à Belfort dix sous, de Paris à Berne et Bâle seize sous. Le coût d'une lettre de Paris en Angleterre était de vingt sous, de Paris en Allemagne de vingt-quatre sous. Les taxes des lettres de provinces à provinces variaient entre quatre sous, six sous et dix sous, suivant qu'elles parcouraient vingt lieues, cent lieues ou cent-vingt lieues. Le poids des objets confiés à la poste se trouvait compris entre seize et cinquante-six onces (de 49 à 168 décagrammes) et les prix à payer étaient fixés proportionnellement au poids des paquets. Silhouette organisa pour Paris des bureaux de correspondance où le transport d'une lettre dans l'enceinte de la ville coûtait deux sous payés à l'avance. Mais ces moyens d'augmenter les revenus de l'État ne pouvaient, en supposant leur réussite, donner des résultats qu'à la longue, il était nécessaire d'obtenir de l'argent comptant. Pour y arriver, le contrôleur général supprima les offices créés sur les ports, halles et marchés de la ville de Paris, en remboursant les titulaires de ces charges avec un capital de rentes trois pour cent. Il mit ensuite en vente des offices de receveurs de rentes pour une somme de cinq millions, deux opérations qui lui procurèrent l'avantage d'échanger l'argent perçu des titulaires des offices supprimés par un titre de rentes et de recevoir du numéraire pour les places nouvelles qu'il créait. Comme cette sorte d'escroquerie exercée aux dépens du public ne suffisait pas, le contrôleur général eut recours à ce qu'il appelait

l'établissement d'une subvention générale dans le royaume. Se gardant bien d'avouer, suivant les habitudes des gouvernements absolus, les misérables passions qui avaient dirigé sa conduite, Louis XV s'adressait ainsi à ses peuples : « L'injustice des anciens ennemis de notre couronne nous a suscité une guerre qui ne s'est déclarée que par l'invasion de nos possessions et par la déprédation du commerce et de la navigation de nos sujets, contre la foi des traités et le droit des gens ; l'État n'était point encore libéré des dettes que la dernière guerre avait occasionnées. Dans la vue de ne point augmenter les impositions dont nous aurions désiré diminuer le poids, nous avons cherché à suppléer aux besoins de l'État par la voie des emprunts ; mais la multiplicité des engagements a énervé de plus en plus les revenus, déjà insuffisants pour soutenir les dépenses de la guerre. Nous nous trouvons enfin obligés de recourir à nos sujets pour établir dans notre royaume une subvention générale...... Ce n'est qu'à regret que nous subissons la loi que nous impose le salut de l'État...... Nous nous sommes déterminés, après l'examen d'un grand nombre de moyens différents qui nous ont été proposés, à augmenter des impositions qui avaient déjà lieu. » Les mesures financières décidées consistaient dans un troisième vingtième qui devait finir l'année même de la cessation des hostilités, dans une augmentation de quatre sous pour livre prélevés sur plusieurs impôts de consommation, dans une taxe sur les étoffes étrangères, dans le doublement du droit de marque sur l'or et l'argent, « dans une subvention modérée payable par les particuliers à raison du

nombre de leurs domestiques et de celui des chevaux qu'ils entretiennent, » et enfin dans une taxe nouvelle établie sur les boutiques.

Tolérant toutes les fois qu'on pouvait payer ses faveurs, le gouvernement avait vendu, en 1723, à des juifs Portugais, pour une somme de trois cent mille livres, le droit de s'établir à Bayonne et Bordeaux. Il avait même poussé sa condescendance jusqu'à les défendre contre des catholiques qui voulaient élever de force dans leur religion plusieurs enfants de ces israélites. Silhouette crut ne pas devoir dédaigner de pareils antécédents, il vendit des lettres-patentes permettant à des juifs d'Avignon d'habiter à Bordeaux et déclara qu'il concéderait les mêmes avantages à tous leurs coreligionnaires disposés à les payer.

Le parlement fit des remontrances contre la création des impôts nouveaux. Le roi en modifia quelques-uns, mais persista à exiger leur enregistrement. Comme le parlement avait fait imprimer ses observations, le ministre crut devoir rendre ses réponses publiques. « On trouve indécent, écrit Barbier, que le roi... soit obligé de plaider avec son parlement. Mais les temps, les besoins, la faiblesse exigent cette conduite. » Aveu précieux qui fait comprendre que le peuple s'éclairait sous l'impression des souffrances qu'il subissait et que les hontes de la patrie commençaient à être attribuées à leur véritable cause.

Le parlement ayant persisté à refuser l'enregistrement de plusieurs des édits, Louis XV décida un lit de justice. La sympathie de la population ne soutint pas les magistrats dans leur résistance, il y eut peu de spectateurs au moment où ils partaient pour

Lit de justice, 20 septembre 1759.

Versailles. Les nouveaux impôts paraissant prélevés d'une manière presque exclusive sur les riches, la foule était trop peu éclairée pour comprendre leur portée. « Le peuple, fait observer Barbier, n'en a pas encore senti le contre-coup. »

Banqueroute de l'État, 21 octobre 1759. Irritation du public contre M. de Silhouette.

Ces impôts ne suffisant pas à faire face aux charges pressantes de l'État, le contrôleur-général résolut de suspendre l'exécution des engagements qu'il avait pris. Le 21 octobre quatre arrêts du Conseil, vendus sans bruit dans les rues, prévinrent les citoyens qu'on ne paierait pas les rescriptions sur les recettes générales des finances et les billets des fermes générales, que les lettres de change tirées des colonies ne seraient pas acquittées, et qu'on ne rembourserait plus aucun capital, tant au trésor royal qu'à la caisse d'amortissement. Le roi en annonçant le paiement de l'intérêt de ces capitaux en cinq pour cent pour dédommager du retard de leur remboursement, faisait connaître que les revenus de l'État étaient absorbés par « les dépenses qui doivent être regardées comme les plus indispensablement nécessaires. » L'annonce de cette résolution jeta la panique dans toutes les familles, le commerce cessa, le travail s'arrêta dans les fabriques et l'argent devint d'une rareté extrême. Les bruits les plus sinistres circulèrent et l'on annonça que bientôt le roi forcerait chacun à porter sa vaisselle d'argent à la monnaie. Les journaux de Londres firent figurer le roi de France sur la liste des banqueroutiers avec cette désignation : « Louis le Petit, destructeur de paix, trafiquant de toutes choses comme acheteur ou vendeur. » Les Français qui n'aiment pas s'en prendre au principal

auteur de leurs maux, s'attaquèrent au ministre des finances. Le contrôleur général fut assimilé aux Cartouches et aux Mandrins, et l'ironie venant en aide à la colère, on fit des habits sans plis, des culottes sans goussets en les baptisant du nom de vêtements à la Silhouette. Enfin la reproduction des contours de l'ombre projettée par une figure de profil, prit le nom de Silhouette, nom qui est resté comme un souvenir de l'état auquel cet administrateur réduisit les Français.

Les citoyens sont invités à apporter leur argenterie à la Monnaie, réponse de M. d'Ayen à Louis XV.

Le monnayage de la vaisselle d'argent, considéré comme la dernière ressource dans les calamités de l'État, ne tarda pas à se réaliser. Le roi n'osa pas user de contrainte vis-à-vis des citoyens, mais il annonça, dans des lettres-patentes, qu'il avait envoyé son argenterie à l'hôtel des monnaies, engageant les bons citoyens à suivre volontairement son exemple. La marquise de Pompadour, le maréchal de Belle-Isle, le duc de Choiseul, les ministres et les princes du sang s'empressèrent de suivre l'exemple de leur souverain. Louis XV, qui se faisait donner chaque soir la liste des citoyens qui avaient sacrifié leur vaisselle aux besoins de l'État, finit par décider que leurs noms seraient inscrits dans les feuilles publiques. A ces appels au patriotisme les ministres en ajoutèrent prudemment d'autres, comme des circulaires aux archevêques, aux évêques et aux abbés de Citeaux, de Fontevrault et de Laferté, dans lesquelles ils demandaient l'envoi à la Monnaie de l'argenterie de leurs églises. Les personnes qui ne tenaient pas à la cour et celles qui n'avaient pas d'emplois publics, se pressèrent peu de déférer aux déclamations de

personnages habitués à vivre aux dépens de la nation. La plus grande partie des citoyens réduisit à sa valeur véritable les privations que le roi prétendait s'être imposées, et un seigneur de sa cour, le duc d'Ayen, eut même la franchise de dire ce qu'il en pensait. Sur la demande que lui faisait le roi s'il avait envoyé sa vaisselle à la Monnaie, le duc avoua qu'il la conservait, « moi, dit Louis XV, j'ai envoyé la mienne. — Ah ! sire, répliqua d'Ayen, quand Jésus-Christ mourut le vendredi-saint, il savait bien qu'il ressusciterait le dimanche. »

Bertin nommé contrôleur général; 24 novembre 1759.

Ce moyen extrême échoua complétement, il n'y eut avec l'actrice, Mlle Hus, que quinze cents citoyens; qui répondirent aux appels de l'État et la réalisation d'une mesure qui ruina les orfèvres et leurs œuvres, ne produisit qu'une douzaine de millions au trésor. Silhouette succomba devant les réclamations de toutes les classses de la population, et la position de contrôleur général fut tellement décriée, que la difficulté de lui trouver un successeur laissa pendant quelques jours sa place vacante. Pâris-Montmartel consentait bien à donner des conseils, mais il ne voulait pas diriger les finances de l'État. On pensa au lieutenant-général de police, M. Bertin, il refusa d'abord; motivant son refus sur son ignorance en fait de finances et sur la faiblesse de sa santé; ce ne fut que sur l'insistance du roi qu'il consentit enfin à prendre le contrôle général. Sa première opération consista en une création de trois millions de rentes viagères sur les postes et les droits d'aides et gabelles.

Écrasé par le poids de cette situation financière et

par la suite des revers subis par les flottes et les armées de la France, le duc de Choiseul sentait qu'il devait au plus tôt obtenir une prompte paix ou des succès décisifs sur terre et sur mer. Des victoires, il y fallait peu compter. Une descente en Angleterre était considérée par tous les esprits réfléchis comme une chimère. A supposer que l'on parvînt à débarquer une armée sur le sol anglais, il était presque certain qu'aucun soldat français ne reverrait son pays. Cette descente, dont se flattait l'imagination aventureuse de Belle-Isle, était, du reste, devenue impossible, non-seulement parce que le maréchal de Conflans avait laissé périr les dernières forces navales de la France, mais parce que les projets hostiles du ministère de Versailles, étaient connus de tout le monde, et que, vers la fin de 1759, on vendait dans les rues de Paris, le détail complet des préparatifs qui avaient été faits, « le nombre de vaisseaux de ligne, de frégates, de galiotes, entre autres cinq cents bateaux plats qui devaient porter et débarquer en Angleterre plus de cinquante-quatre mille hommes, avec la liste des régiments et le nombre des gens de la maison du roi, qui devaient s'embarquer. On annonce, continue l'avocat Barbier, qui nous donne ces détails, pour généraux en chef, M. le prince de Conti, le prince de Soubise et milord Thomond. Ensuite de ce détail imprimé avec permission, continue Barbier, il y a une longue chanson sur ce débarquement en Angleterre et sur la crainte qu'en doivent avoir les Anglais [1]. »

[1] *Essai historique sur l'Inde*, par M. de la Flotte, p. 46 et suiv. — *Mémoire de Bussy contre Lally*, p. 26 et suiv. — *Mémoires du colonel*

Réponse embarrassée de Choiseul aux propositions publiques de paix faites par la Prusse et l'Angleterre.

Trop intelligent pour croire à l'efficacité de ces bravades avec lesquelles il est tout au plus possible de réveiller quelques éclairs de patriotisme dans la populace, Choiseul ne savait trop quelle contenance tenir. N'ayant que deux alliés importants, l'Autriche et la Russie, il craignait, en essayant de faire la paix sans leur consentement, de ne pas réussir et de rester ensuite isolé vis-à-vis de l'Angleterre. Espérer qu'il amènerait les deux impératrices Marie-Thérèse et Élisabeth à épargner le roi de Prusse, au moment où elles pouvaient assouvir à la fois leur vengeance et leur ambition de conquête, sembla bien difficile à Choiseul. Aussi la réponse des trois puissances unies à l'espèce de sommation en faveur de la paix que leur avait adressée le cabinet de Saint-James et celui de Berlin, se fit-elle longtemps attendre. Alléguant la nécessité où il s'était trouvé de s'entendre avec Saint-

Lawrence, t. I, p. 380 et suiv., t. II, p. 1 et suiv., 26 et suiv., 102 et suiv., 128 et suiv. — *Œuvres complètes de Voltaire*, t. XIV, p. 182, XLVII, p. 376 et suiv., XLVIII, p. 193, 242, 320. — *Histoire de la conquête et de la fondation de l'empire anglais dans l'Inde*, par Barchou de Penhoen, t. II, p. 168 et suiv., 180 et suiv,, 200 et suiv. — *Mémoires pour le comte de Lally*, t. I, p. 97, 107 et suiv., 113, 119, 123, 127 et suiv., 136 et suiv., 258 : Pièces justificatives, n° 1, 6, 7, 57, 58. — *Vie privée de Louis XV*, t. III, p. 194 et suiv., 207 et suiv., 226 et suiv. — *Précis de la Marine de France*, p. 125 et suiv. — *Abrégé chronologique de la Marine française*, p. 125 et suiv. — *Memoirs of Horace Walpole Earl of Orford*, t. II, p. 388, 395 et suiv. — *Journal de Barbier*, t. IV, p. 321, 326, 330 et suiv., 336. — *Archives générales*, P. 2478 (Tarif des postes depuis le 1[er] août 1759), P 2722, E 2520. — *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XXII, p. 288 et suiv., 292 et suiv. — *Particularités et observations sur les ministres des finances les plus célèbres*, par Monthion, p. 186 et suiv. — *Histoire des Finances par Bailly*, t. II, p. 142 et suiv. — *Encyclopédie méthodique*, art. Vingtième. — *Essai historique sur l'administration du marquis de Tourni, pour servir à l'histoire générale de la Guyenne*, par Marie de Saint-Georgez, in-8°. Bruxelles, 1782, p. 28 et suiv.

Pétersbourg, Choiseul finit par assurer que les trois cours d'Autriche, de Russie et de France désiraient contribuer au rétablissement de la paix, il affirma que le cabinet de Versailles était prêt à traiter avec l'Angleterre, sous la médiation du roi d'Espagne. Quant à la guerre avec le roi de Prusse, il soutint, au nom des trois alliés, qu'elle n'avait aucun rapport avec celle qui existait entre la France et la Grande-Bretagne, qu'il n'était pas possible de prendre des engagements sans avoir consulté les princes mêlés à cette lutte, et il provoquait l'établissement d'un congrès où leurs Majestés britanniques et prussiennes inviteraient les princes qui étaient en guerre avec la cour de Berlin, « nommément Sa Majesté le roi de Suède et Sa Majesté le roi de Pologne, électeur de Saxe. »

Frédéric envoie M. d'Edelshim à Versailles.

Devinant facilement que ce n'était pas la France qui pouvait désirer la continuation de la guerre, Frédéric envoya à Paris un M. d'Edelsheim, avec mission de s'informer des projets du duc de Choiseul, tant dans l'intérêt de l'Angleterre que dans celui de la Prusse. M. d'Edelsheim bien accueilli, ne tarda pas à savoir que le résultat de sa négociation dépendrait du plus ou moins de promptitude de la solution des différents existant entre le cabinet de Versailles et celui de Saint-James ; il reçut de plus l'assurance formelle que le roi très-chrétien ne consentirait jamais à indemniser le roi de Pologne au moyen de la sécularisation des principautés ecclésiastiques. D'Edelsheim, après avoir apporté ces nouvelles à Frédéric, alors à Freiberg, se rendit en Angleterre à l'époque même où y débarquait un per-

malgré cette découverte, « M. de Saint-Germain n'en est pas moins un charlatan, puisqu'il a un élixir de longue vie, et qu'il donne à entendre qu'il existe depuis plusieurs siècles : le maître, au reste, en est entêté, et en parle quelquefois comme étant d'une illustre naissance. » Louis XV poussa-t-il son engouement pour Saint-Germain jusqu'à vouloir lui donner le château de Chambord, ainsi que l'affirme Frédéric? Mettre sur le même niveau un personnage de ce genre et le maréchal de Saxe n'a rien d'impossible pour un roi passé à l'état d'idole. Quand Louis XV était à l'armée, n'était-il pas dans l'usage d'affirmer que tout se faisait par ses ordres? N'était-ce pas lui qui, d'après l'usage, avait été proclamé le vainqueur de Fontenoy? La nation aurait sans doute trouvé assez bizarre de voir traiter de la même manière le grand homme de guerre qui avait illustré ses armées et un aventurier inconnu; mais un roi, dans un gouvernement absolu, dispose des richesses des peuples à sa fantaisie et se croit le droit de traiter avec autant de munificence l'homme qui a sauvé son royaume et le bouffon qui a su le faire rire.

Saint-Germain reçoit l'ordre de quitter l'Angleterre. Pitt exige la conservation de la Prusse dans son intégrité.

La mission de Saint-Germain à Londres ne fut pas de longue durée. Pitt, le regardant comme un espion, lui fit donner l'ordre de quitter au plus vite la Grande-Bretagne, et l'ambassadeur anglais résidant à La Haye fut chargé d'annoncer à l'envoyé français, M. d'Afri, que le cabinet de Saint-James se prêterait volontiers à l'ouverture d'un congrès, mais que la condition fondamentale des préliminaires de la paix était la reconnaissance, par la France et ses alliés, de l'intégrité du royaume de Prusse. La France répliqua

qu'elle n'était pas en guerre avec la Prusse et qu'elle ne pouvait pas confondre les intérêts de cet État avec ceux du gouvernement britannique. Une pareille réponse détruisait toute espérance d'atteindre le but désiré à Versailles, car, victorieuse partout, l'Angleterre ne consentait à la paix que dans l'intérêt de son allié. Mais, comme nous l'avons déjà fait observer, la France n'était pas libre et si la position critique de Frédéric éloignait de la paix les cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg, les désastres éprouvés par les armées françaises liaient de plus en plus le cabinet de Versailles à des alliés qu'il craignait de mécontenter.

M. d'Edelsheim emprisonné à la Bastille.

M. d'Edelsheim étant, sur ces entrefaites, retourné à Paris en passant par la Hollande, vint, comme la première fois, voir le bailli de Froulai, ancien ambassadeur de France à Berlin. Ne pensant pas à donner suite à des ouvertures qui avaient été repoussées, il était sur le point de repartir pour l'Allemagne, lorsque M. de Froulai, convaincu du désir sincère de paix qui existait à Versailles, lui conseilla de ne pas perdre espérance et de renouer la négociation qu'il avait entamée. M. d'Edelsheim y avait consenti quand, le lendemain, à son grand étonnement, il fut arrêté par suite d'une lettre de cachet et conduit à la Bastille. Le duc de Choiseul, se rendant auprès de lui, expliqua qu'il n'avait trouvé que ce moyen d'échapper à la surveillance de l'ambassadeur de Marie-Thérèse. Il se répandit en plaintes contre le cabinet autrichien qui était, prétendait-il, au courant de tout ce qu'il faisait, ajoutant que ce matin même un courrier lui avait appris que la présence de M. d'Edelsheim était connue à Vienne. Il finit par proposer à

l'envoyé prussien de négocier avec lui dans sa prison, lui offrant de faire passer ses dépêches avec sûreté et promptitude au cabinet de Berlin. « Cette scène indécente, comme la caractérise Frédéric, n'avait pour but que de se saisir des papiers de M. d'Edelsheim où M. de Choiseul espérait trouver des instructions du roi qui lui donneraient des éclaircissements sur ses desseins. Il n'y trouva qu'une lettre de créance dont l'émissaire n'avait pas eu l'occasion de faire usage. Honteux de cette découverte stérile, ce ministre en fut pour ses mauvais procédés; il fit relâcher M. d'Edelsheim le lendemain, avec ordre de prendre la route de Turin pour sortir du royaume.... Peut-être trouvera-t-on, continue Frédéric, que nous avons détaillé ce fait trop amplement. Sa singularité nous y a porté en partie, mais surtout la manière dont il caractérise la façon de penser que la cour de Versailles avait alors... et l'espèce d'assujettissement où la tenaient les Autrichiens. »

Propositions faites par Voltaire à Frédéric. Réponse de ce roi.

Choiseul aurait vivement désiré que le roi de Prusse, par une concession aussi faible que ce soit, ait pu lui fournir le prétexte de secouer le joug que l'Autriche imposait à la France. « Je plains extrêmement M. le duc de Choiseul, écrit Voltaire à d'Argental, on lui a donné notre pauvre vaisseau à conduire au milieu du plus violent orage. J'ai eu longtemps dans la tête que si Luc [1] voulait céder quelque chose vous pourriez, en ce cas, vous débarrasser avec bienséance du fardeau et des chaînes que l'Autriche vous fait porter. » Choiseul était au courant par Voltaire des souffrances de Frédéric. Le roi de Prusse

[1] Nom qu'il donnait parfois à Frédéric.

écrivait, le 24 février 1760, au poëte de Ferney :

. . . .

Un laurier manque encore sur le front de Voltaire,
Après tant d'ouvrages parfaits,
Avec l'Europe je croirais,
Si par une habile manœuvre
Ses soins nous ramènent la paix,
Que ce sera son vrai chef-d'œuvre.

. . . .

» Le fer et la mort ont fait un ravage affreux parmi nous ; et, ce qu'il y a de plus triste, c'est que nous ne sommes pas encore à la fin de la tragédie..... je m'enveloppe dans mon stoïcisme le plus que je peux. La chair et le sang se révoltent souvent contre cet empire tyrannique de la raison ; mais il faut y céder. Si vous me voyiez, à peine me reconnaîtriez-vous : je suis vieux, cassé, grison, ridé ; je perds les dents et la gaieté. Si cela dure, il ne restera de moi-même que la manie de faire des vers, et un attachement inviolable à mes devoirs et au peu d'hommes vertueux que je connais. » Voltaire crut pouvoir, sous forme de plaisanterie, insinuer à Frédéric la cession du pays de Clèves. Aussitôt le roi de Prusse lui dépêcha une lettre datée, comme sa dernière, de Friedberg :

Peuple charmant, aimables fous
Qui parlez de la paix sans songer à la faire,
A la fin résolvez-vous :
Avec la Prusse et l'Angleterre
Voulez-vous la paix ou la guerre?

. . . .
. . . .

» Quant aux propositions de paix dont vous me parlez, je les trouve si extravagantes, que je les assigne aux habitants des petites maisons qui seront dignes d'y répondre. Que dirai-je de vos ministres.

Ou ces géants sont fous, ou ces géants sont dieux.

» Ils peuvent s'attendre de ma part que je me défendrai en désespéré..... Je vous ferai payer jusqu'au dernier sou, pour que Louis du Moulin [1] ait de quoi me faire la guerre. Ajoutez dixième au vingtième, mettez des capitations nouvelles, créez des charges pour avoir de l'argent; faites, en un mot, ce que vous voudrez : nonobstant tous vos efforts, vous n'aurez la paix signée de mes mains qu'à des conditions honorables à ma nation. Vos gens bouffis de vanité et de sottises peuvent compter sur ces paroles sacramentelles. » Sur l'insistance de Voltaire, Frédéric affirma de nouveau son refus de toute concession. « Vous en revenez encore à la paix. Mais quelles conditions ! certainement les gens qui la proposent n'ont pas envie de la faire. Quelle dialectique que la leur ! Céder le pays de Clèves, parce qu'il est habité par des bêtes? que diraient ces ministres, si on demandait la Champagne, parceque le proverbe dit : Nonante-neuf moutons et un champenois font cent bêtes? Ah laissons tous ces projets ridicules. A moins que le ministère français ne soit possédé de dix légions de démons autrichiens, il faut qu'il fasse la paix. »

A cette vive sortie Voltaire répliqua ausssitôt :

Puisque vous êtes si grand maître
Dans l'art des vers et des combats,
Et que vous aimez tant à l'être,
Rimez donc, bravez le trépas;
Instruisez, ravagez la terre,

[1] Frédéric décrivant la bataille de Fontenoy dans le chapitre XII de l'*Histoire de mon temps*, écrit « On les (Louis XV et le Dauphin) avait placés auprès d'un moulin à vent qui était en arrière; depuis, les soldats français n'appelaient leur roi que *Louis du Moulin*. »

J'aime les vers, je hais la guerre,
Mais je ne m'opposerai pas
A votre fureur militaire,
Chaque esprit a son caractère;
Je conçois qu'on a du plaisir
A savoir, comme vous, saisir
L'art de tuer et l'art de plaire.

» Cependant ressouvenez-vous de celui qui dit autrefois :

Et quoique admirateur d'Alexandre et d'Alcide,
J'eusse aimé mieux choisir les vertus d'Aristide.

» Cet Aristide était un bon homme; il n'eût point proposé de faire payer à l'évêque de Mayence les dépens et dommages de quelque pauvre ville grecque ruinée [1]. Il est clair que Votre Majesté a encouru les censures de Rome, en imaginant si plaisamment de faire payer à l'Église les pots que vous avez cassés. Pour vous relever de l'excommunication majeure, je vous ai conseillé, en bon citoyen, de payer vous-même. Je me suis souvenu que Votre Majesté m'avait dit souvent que les peuples de Westphalie étaient des sots. En vérité, Sire, vous êtes bien bon de vouloir régner sur ces gens-là. Je crois vous proposer un très-bon marché, en vous priant de les donner à qui les voudra.

Je m'imaginais qu'un grand homme,
Qui bat le monde et qui s'en rit,
N'aimait à dominer que sur des gens d'esprit,
Et je voudrais le voir à Rome.

» Comme je suis très fâché de payer trois vingtièmes de mon bien, et de me ruiner pour avoir l'honneur de vous faire la guerre, vous croirez peut-

[1] Allusion à la proposition faite par Frédéric d'indemniser le roi de Pologne par la sécularisation des principautés ecclésiastiques.

être que c'est par ladrerie que je vous propose la paix ; point du tout, c'est uniquement afin que vous ne risquiez pas tous les jours de vous faire tuer par des croates, des housards et autres barbares qui ne savent pas ce que c'est qu'un beau vers...... Votre Majesté m'écrit qu'elle va se mettre à être un vaurien.... Eh ! qui êtes vous donc vous autres maîtres de la terre? Je vous ai vu aimer beaucoup ces vauriens de Trajan, Marc-Aurèle et Julien ; ressemblez leur toujours, mais ne me brouillez pas avec M. le duc de Choiseul dans vos goguettes.... Je présente à Votre Majesté mon respect, et prie honnêtement la divinité qu'elle donne la paix à ses images. »

« Vous badinez au sujet de la paix, écrivit aussitôt Frédéric; s'il s'agit de badiner vous saurez que, depuis que j'ai lu l'Arioste, j'ai pris Monseigneur de Mayence en aversion; et depuis l'aventure de Lisbonne, l'Église ne saurait trop payer les horreurs qu'elle protége ni le scandale qu'elle donne. Quoique pense M. de Choiseul, il faudra pourtant qu'avec le temps il prète l'oreille, et très-fort même, à ce que j'ai imaginé..... On verra dans deux mois toute la scène se changer en Europe; et vous-même vous conviendrez que je n'étais pas à bout de mes ressources, et que j'ai eu raison de refuser à votre duc mon parc de Clèves.

» Or sus, M. le comte de Tournay [1], vous savez que dans le paradis les premiers sujets de nos pères furent des bêtes ; vous connaissez l'attachement que tant de personnes ont pour les animaux, chiens, singes, chats

[1] Voltaire avait acheté, à bail emphytéotique, le comté de Tournay du président de Brosses.

ou perroquets; et j'espère que vous conviendrez encore que si toutes les sacrées et clémentes majestés qui gouvernent devaient renoncer au nombre de leurs très-humbles sujets qui n'ont pas le sens commun, leur cour s'éclaircirait la première, et leurs esclaves disparaîtraient. A quoi les réduiriez-vous? avec quoi feraient-ils la guerre? qui cultiverait les champs? qui travaillerait, etc, etc..... Pour votre duc, monsieur le comte, vous le louez mal, à mon sens, en m'assurant qu'il fait des vers comme moi. Je ne suis pas assez dépourvu de goût pour ne pas sentir que les miens ne valent pas grand'chose. Vous le loueriez mieux si vous pouviez me persuader (ce qui est difficile) que ledit duc ne soit endiablé des Autrichiens;... ni Socrate ni le juste Aristide n'auraient jamais consenti qu'on démembrât, le moins du monde, la république grecque.....

» C'est à présent que je dois déployer toutes les voiles de la politique et de l'art militaire. Ces filous qui me font la guerre, m'ont donné des exemples que j'imiterai au pied de la lettre. Il n'y aura point de congrès de Breda, et je ne poserai les armes qu'après avoir fait encore trois campagnes. Ces polissons verront qu'ils ont abusé de mes bonnes dispositions, et nous ne signerons la paix que le roi d'Angleterre à Paris, et moi à Vienne.

» Mandez cette nouvelle à votre petit duc, il en pourra faire une gentille épigramme..... On m'a mis en colère; j'ai rassemblé toutes mes forces, et tous ces drôles, qui faisaient les impertinents, apprendront à qui ils se sont joués... Pour vous parler à présent raison, vous devez croire que je n'étais point

aussi pressé de la paix qu'on se l'est imaginé en France, et qu'on ne devait point me parler d'un ton d'arbitre. »

État violent dans lequel se trouvait la Prusse.

Frédéric ne disait pas la vérité à Voltaire. Soutenu par un courage égal à son obstination, il luttait avec le désespoir du patriotisme et de l'orgueil contre une situation désespérée. L'ambassadeur, envoyé de Berlin à Saint-Pétersbourg n'avait pas pu même expliquer sa mission, et Frédéric, n'ayant désarmé aucun de ses ennemis, était condamné, par la force des événements, à renoncer à tous les ménagements observés dans les États civilisés. Placé au milieu d'un pays dévasté par les armées étrangères qui ne pouvait plus fournir des ressources régulières, il gouvernait son royaume comme une ville assiégée. Tout homme en état de porter un fusil pouvait être appelé sous les drapeaux, tout cheval dont on avait besoin pour le service de l'armée était pris, la monnaie altérée n'avait plus qu'une valeur conventionnelle, il n'y avait plus de traitement payé aux fonctionnaires et, dans plusieurs provinces, l'administration civile n'existait plus. Résolu à combattre tant qu'il y aurait du pain de seigle et des pommes de terre pour nourrir ses soldats, de la poudre et du plomb pour donner la mort à ses ennemis, Frédéric ne poursuivait plus qu'un but, celui de résister à tout prix.

Dispositions militaires prises par Frédéric.

Des régiments nouveaux, composés à la hâte, étaient venus remplacer ceux que Daun avait fait prisonniers dans les environs de Dippoldiswald; mais ces réunions d'hommes formées moitié de paysans saxons, moitié de déserteurs, que commandaient un nombre insuffisant d'officiers, ne pouvaient valoir de vieilles

troupes. Réduit à cent mille hommes malgré ses efforts, Frédéric avait à tenir tête à plusieurs armées, une de quatre vingt mille hommes campée devant Dresde sous le commandement de Daun et une de quarante mille destinée à être conduite en Silésie par Laudon à la rencontre du général Soltikof qui devait descendre l'Oder avec soixante mille Russes [1]. Forcé, par les attaques simultanées dont on le menaçait, de diviser ses forces, Frédéric les avait partagées en trois corps. Le général Fouquet fut placé à Landshut, le prince Henri de Prusse dut camper entre Sagan et Lowemberg de manière à pouvoir au besoin se mettre en rapport avec Fouquet; et un corps détaché à Gorlitz, sous le général Schmettau, poussa des détachements de troupes du côté de Francfort-sur-l'Oder jusqu'à la Baltique. Le roi de Prusse resta avec l'armée la plus nombreuse en face de Daun, son centre à Wilsdruff, sa gauche à Meissen et sa droite à Freiberg.

Le 25 avril, Frédéric, qui avait eu plusieurs engagements avec Daun, venait de donner quelques jours de repos à ses troupes, quand Laudon, partant d'Olmutz, franchit les frontières de la Silésie et arriva à Reichenbach. A cette nouvelle, Fouquet, qui croit que ce général marche sur Breslau, abandonne ses positions de Landshut et court à Canth; mais Laudon, trompant ses prévisions, s'établit dans le camp déserté par Fouquet et, de cette position, entreprend le siége de Glatz. Fouquet, qui avait averti Frédéric et le prince Henri de ce qui arrivait, reçut l'ordre du roi de venir reprendre son camp. Son attaque réussit et il s'établit

[1] Voir carte D, p. 20.

de nouveau à Landshut faisant revenir à lui une partie du poste qu'il avait envoyé dans la direction de Schweidnitz.

Combat de Landshut, 23 juin 1760.

Sachant que Fouquet avait trop peu de troupes pour défendre sur tous les points le vaste camp qu'il occupait, Laudon s'était résolu à ne pas le laisser jouir longtemps du succès qu'il venait de remporter. Parti de Wartha avec les soldats qu'il avait pu distraire du siége de Glatz, et rejoint dans sa route par des troupes placées à Friedland, il combina sa marche sur Landshut avec celle du général Beck, qui s'y rendait par Friedberg et Schmiedberg. Le général prussien, enveloppé par la marche de ces deux corps d'armée, voyait toute issue fermée devant lui, quand le 23 juin, à deux heures du matin, les dix mille hommes qu'il commandait furent assaillis par vingt huit mille Autrichiens. La défense fut aussi énergique que l'attaque; mais, ployant sous le nombre, les Prussiens furent délogés successivement des hauteurs qu'ils occupaient. Sans se débander, les débris des régiments échappés à ces sanglantes rencontres, se reployèrent sur une hauteur rapprochée de la ville de Landshut nommée le Kirchberg où était le corps principal de leur armée. Les troupes de Fouquet se trouvaient à peine réunies par ces concentrations opérées sous le feu de l'ennemi que Laudon fit canonner le Kirchberg des hauteurs voisines, et que des colonnes d'attaque se dirigèrent sur le centre et les deux ailes des Prussiens, tandis qu'un corps de cavalerie veillait sur la route de Schmiedberg où le général Beck n'avait pas encore paru. Décidé à percer l'armée autrichienne pour échapper à son

étreinte, Fouquet donna l'ordre de franchir le Bober et, formant un carré des troupes qui l'environnaient, il se dirigea sur le pont de Leppersdorf. Plusieurs fois assaillis par les Autrichiens, les Prussiens les repoussaient avec vigueur, quand enfin le carré de troupes, commandé en personne par Fouquet, fut enfoncé et le général renversé sous son cheval et la tête fendue d'un coup de sabre, dut rendre son épée au colonel Lowenstein. Les autres corps de troupes cédèrent au nombre malgré leur vaillance, et des dix mille hommes de Fouquet, il n'y eut que quinze cents hommes d'infanterie et une partie de la cavalerie qui purent échapper. Ce désastre, acheté par trois mille hommes mis hors de combat du côté des Autrichiens, affaiblissait les ressources militaires, déjà si limitées de la Prusse, de plus de sept mille cinq cents hommes, tant en morts qu'en prisonniers.

Instruit du blocus de Glatz, Frédéric s'était déterminé à marcher en Silésie avant cette défaite, pour délivrer une ville regardée par lui comme la clef de cette province. Résolu à attirer à sa suite l'armée de Daun de peur qu'elle écrasât les troupes qu'il laisserait derrière lui, il passa l'Elbe, le 15 juin, au-dessous de Meissen, en un endroit appelé Zehren et se dirigea vers Radeburg. Apprenant dans cette ville l'échec de Fouquet et de plus en plus convaincu de la nécessité de ne pas laisser Daun en Saxe, Frédéric revint sur ses pas non loin de Meissen, observer le général autrichien qui s'était établi dans le camp de Buxdorf à la nouvelle de sa marche. Il attendait depuis quelque temps avec impatience que les Autrichiens sortissent de la forte position qu'ils occupaient, lorsqu'à

l'arrivée de l'armée des Cercles, Daun dirigea sur sa gauche la division du général Lascy par Radeburg, dans la direction de l'armée prussienne, et se porta, avec le gros de ses troupes, à Bautzen. Frédéric, marchant dans la direction de la Sprée, précéda Lascy avec l'espoir de le séparer de Daun; mais, n'ayant pu exécuter ce projet, il y avait renoncé, quand il apprit que l'armée autrichienne avait marché sur Gorlitz avec une telle précipitation que deux cents de ses soldats étaient morts de chaleur. Retournant à cette nouvelle dans les environs de Bautzen et, sachant que Lascy se trouvait à Bischofswerda avec l'intention évidente de le harceler pendant qu'il suivrait Daun, Frédéric reprit contre lui son premier plan. Il courut à Bischofswerda, mais Lascy en était parti, et les Prussiens, après un insignifiant combat avec son arrière-garde, le virent entrer dans Dresde. Trompé une seconde fois dans son attente, le roi de Prusse se résolut tout-à-coup à tenter la prise de la capitale de la Saxe. Franchissant l'Elbe le 13 juillet, il fit la circonvallation de la ville et occupa le faubourg de Pirna. Le retour précipité de Daun mit fin à cette tentative faite avec une artillerie insuffisante et Frédéric dut faire revenir à lui toutes les troupes qu'il avait laissées sur la rive droite de l'Elbe et concentrer son armée vers Meissen. Recevant dans cette ville la nouvelle de la prise de Glatz qui procurait à ses ennemis une base d'opération aussi importante que Dresde pouvait l'être en Saxe, Frédéric donna aussitôt l'ordre de passer l'Elbe et il se dirigea sur la Silésie traversant la Sprée, la Neiss, la Queiss avec une telle précipitation, qu'en cinq jours il parcourut quarante

lieues de Königsbruck à Bunzlau. Daun qui craignait un retour des Prussiens vers Dresde les précédait par la route de Bautzen après avoir donné l'ordre à Lascy de les suivre. Une lettre de Daun à Lascy, interceptée par suite de la prise d'un aide-de-camp, vint éclairer Frédéric sur ce qui s'était passé en Silésie et lui permettre de coordonner ses plans avec la situation de cette province.

Les troupes russes réunies à Posen depuis le 17 juillet seulement, le prince Henri n'avait eu, depuis le 16 juin qu'il campait autour de Francfort, qu'à garantir le pays du ravage de quelques cosaques. Soltikoff, mettant ses troupes en mouvement le 24 juillet, s'était arrêté bientôt, piqué qu'il était de ce que Laudon lui avait demandé quel jour il comptait aborder l'Oder pour pouvoir s'y rencontrer avec lui. Il avait fallu les instances du marquis de Montalembert pour déterminer le général russe à poursuivre sa route et le 1er août il atteignit Kobylin où il fit reposer ses troupes malgré leur peu de fatigue. Ces lenteurs tenant évidemment à une entente tacite entre Soltikoff et l'héritier du trône de Russie, qui ne voulait pas la perte de Frédéric, donna tout le temps nécessaire au prince Henri de pénétrer les desseins de ses adversaires. Il avait craint pour Glogau, quand la marche de Laudon et de Soltikoff lui fit comprendre qu'il s'agissait de Breslau. Cette découverte, lui arrivant le jour même où il apprenait la prise de Glatz, l'engagea à faire traverser l'Oder à une partie de son armée pour l'établir entre les Russes et la capitale de la Silésie. Les troupes laissées sur la rive gauche du fleuve le remontèrent et battirent à Par-

chwitz un corps d'armée autrichien occupé au siége de cette ville. Les sommations faites par Daun ayant été impuissantes devant l'officier qui commandait à Breslau, le général autrichien, qui avait incendié une partie de la ville, crut prudent de renoncer à son projet lors de l'approche du prince Henri, et, le 4 août, il recula jusqu'à Canth. Frédéric en arrivant, le 6 août, en Silésie devait donc trouver son frère concentré autour de Breslau et Laudon entre Canth et Striegaud. Le but du roi de Prusse devait être de rejoindre le prince Henri et celui de Daun de l'en empêcher.

Frédéric, qui n'avait que pour dix jours de vivres, tenait à atteindre soit Breslau, soit Schweidnitz où se trouvaient des approvisionnements pour l'armée. Il s'avançait de manière à pouvoir entrer dans une de ces villes en s'appuyant, soit sur sa droite, soit sur sa gauche, quand, en approchant de Goldberg, petite ville située au sud de Liegnitz, il vit au loin l'armée de Daun descendre des montagnes. Il s'arrêta et choisit un camp, bien déterminé qu'il était à ne pas hasarder devant elle le passage de la Katsbah. Ne disposant que de trente mille hommes en face des Autrichiens qui comptaient quatre-vingt-dix mille combattants, Frédéric était forcé à la plus grande circonspection. S'il permettait à ses ennemis de combiner une attaque contre lui, il risquait d'être écrasé; s'il s'éloignait de ses adversaires, il leur livrait le prince Henri qui avait passé sur la rive droite de l'Oder et était allé, le 9 août, occuper un camp retranché non loin des Russes. Obligé de gagner du temps pour attendre une occasion favorable, Frédéric,

après avoir marché, le 10 août, dans la direction de Liegnitz, revint sur ses pas dans la nuit pour essayer de gagner Schweidnitz par la route de Jauer; mais, en approchant de cette ville, il sut que le général Lascy était dans les environs et que Daun s'avançait pour le soutenir. La route qui conduisait à Landshut et de cette ville à Schweidnitz s'étant trouvée aussi occupée par les Autrichiens, le roi de Prusse retourna dans la direction de Liegnitz, repassa le Katsbah dans la nuit et rentra dans le camp qu'il avait quitté la veille. Sur le point de manquer de vivres et sachant que vingt mille Russes envoyés par Soltikoff allaient encore augmenter l'écrasante supériorité numérique de Daun, Frédéric, résolu à rejoindre le prince Henri en passant l'Oder en un point quelconque, expédia à Glogau toutes les voitures qui embarrassaient sa marche et essaya de tirer quelques vivres de cette ville. Il était d'autant plus pressé d'exécuter son dessein qu'il voyait Daun prêt à l'attaquer.

Défaite des Autrichiens à Liegnitz, 15 août 1760.

Il repassa la Katsbah dans la nuit et venait de s'établir sur les hauteurs de Pfaffendorf, à peu de distance de Liegnitz, lorsqu'à trois heures du matin le général Laudon se présenta pour occuper ces positions importantes. Engagé, sans s'en douter, contre une armée entière, il reçut, presque à bout portant, le feu des batteries prussiennes qui firent de terribles ravages dans les rangs serrés de ses régiments; en moins de deux heures tout fut fini, Laudon avait perdu six mille hommes, quatre vingt deux pièces de canon et vingt trois drapeaux. Daun et Lascy entraient, à l'heure même de cette défaite, à Liegnitz sans avoir entendu,

grâce à la direction du vent, les décharges de l'artillerie. Frédéric ne laissant pas les Autrichiens sortir de la première confusion causée par un pareil événement, prit, sans perdre une minute, la route de Parchwitz avec l'aile gauche de son armée qui n'avait pas combattu, ordonnant au genéral Ziethen de le suivre après avoir recueilli les onze cents blessés prussiens laissés sur le lieu du combat. Il dépassa Parchwitz le jour même, et, le 16 au matin, il continua sa marche plein d'inquiétude sur ce que feraient les Russes dont un corps était établi à Lissa. Le roi de Prusse, qui n'avait plus de pain que pour une journée et venait d'avoir un engagement avec des troupes Russes envoyées à sa rencontre, approchait de Neumark où il craignait d'être précédé par Daun, quand, ne pouvant plus contenir son impatience, il se mit à la tête de quelques hussards et traversa une forêt qui le séparait de cette ville. Il ne vit au loin ni camp ni troupes; Daun n'avait donc pas marché sur Neumark, un officier autrichien pris par des cavaliers prussiens vint confirmer cette heureuse nouvelle. Frédéric, qui craignait d'être obligé de remonter à Glogau et de perdre les fruits de la victoire qu'il venait de remporter, commença à respirer. Sûr désormais de ses communications avec Breslau, il distribua ses régiments dans les environs de Neumark et résolut qu'ils prendraient quelque repos.

Soltikoff, incertain de la position des armées autrichiennes et mécontent de voir ses plans de campagne bouleversés par l'occupation de Neumark, céda à un de ces mouvements de mauvaise humeur trop utiles à Frédéric pour n'être pas la suite d'un calcul.

Il donna à son armée l'ordre de rentrer en Pologne et se mit de suite en marche. Le prince Henri, après l'avoir accompagné lui-même jusqu'à Wintzig, chargea le général Goltz de le suivre de loin avec une douzaine de mille hommes. Le 29 août, ce prince revint, avec tout son corps, rejoindre son frère à Breslau, pour courir à la délivrance de Schweidnitz qu'assiégeaient les Autrichiens.

« Autrefois, mon cher marquis, écrivit, des environs de Breslau, Frédéric à d'Argens, autrefois l'affaire du 15 aurait décidé de la campagne; à présent cette action n'est qu'une égratignure; il faut une grande bataille pour décider notre sort; nous la donnerons bientôt selon toutes les apparences, et alors on pourra se réjouir si l'événement nous est avantageux... Je n'ai de ma vie été dans une situation plus scabreuse que cette campagne-ci. Croyez qu'il faut encore du miraculeux pour nous faire surmonter toutes les difficultés que je prévois... Ce sont les travaux d'Hercule que je dois finir dans un âge où la force m'abandonne, où mes infirmités augmentent, et, à vrai dire, quand l'espérance (seule consolation des malheureux), commence à me manquer. Vous n'êtes pas assez au fait des choses pour vous faire une idée nette de tous les dangers qui menacent l'État; je les sais, je les cache, je garde toutes les appréhensions pour moi, et je ne communique au public que les espérances ou le peu de bonnes nouvelles que je puis lui apprendre..... Je mène ici la vie d'un chartreux militaire; j'ai beaucoup à penser à mes affaires, le reste du temps je le donne aux lettres.... Eh bien, mon cher marquis, que devient la paix de la France?

Vous voyez bien que votre nation est plus aveugle que vous ne l'avez cru ; ces fous perdront le Canada et Pondichéry pour faire plaisir à la reine de Hongrie et à la czarine. Veuille le ciel que le prince Ferdinand les paye bien de leur zèle ! Ce seront des officiers innocents de ces maux et de pauvres soldats qui en seront les victimes et les illustres coupables n'en souffriront pas. »

Manœuvrant dans les montagnes de la Silésie pendant tout le mois de septembre, et se portant tantôt sur la gauche tantôt sur la droite des Autrichiens, Frédéric remporta une série de succès qui, sans décider du sort de la campagne, la rendait au moins stérile pour ses ennemis. Enfermé dans un pays où les armées rencontraient à chaque pas des postes formidables, voyant ses fourrages s'épuiser, les convois de vivres arriver chaque jour plus difficilement de la Bohême, Daun sentait avec désespoir que l'hiver s'approchait sans qu'il eut pu mettre à profit les forces militaires placées sous ses ordres. Il voulut à tout prix sortir de la position où il se trouvait, et résolut d'attaquer les États héréditaires de Frédéric, espérant le forcer, par cette diversion, à quitter la Silésie. Ce projet, une fois conçu, il pressa les généraux russes de marcher sur Berlin leur promettant de les appuyer avec un détachement de son armée. Les Russes s'étant prêté aux vues de Daun, vingt mille de leurs soldats franchirent l'Oder à Beuthen, le 20 septembre, pour se diriger sur Berlin sous les généraux Czernicheff et Tottleben. Le général Soltikoff arriva à Francfort-sur-le-Mein, le 6 octobre, avec un autre corps de son armée, à l'époque même

où celle des Cercles de l'Allemagne venait d'expulser de la Saxe l'armée prussienne qui y campait.

Combat de Strehla, 20 août 1760.

Frédéric s'était à peine mis en marche vers la Silésie que le général Hulsen, placé dans les environs de Meissen, avec treize mille hommes, tant infanterie que cavalerie, vit arriver à lui l'armée des Cercles qui comptait plus de trente-cinq mille combattants. Trop faible pour défendre le poste qu'il occupait, il se replia sur Strehla, où il soutint, le 20 août, un combat désespéré contre le prince des Deux-Ponts. Victorieux malgré l'infériorité de ses forces, Hulsen, décidé à couvrir ses magasins de Torgau, continua à descendre l'Elbe après avoir fait quatre cents prisonniers à l'ennemi.

Reddition de Torgau à l'armée des Cercles, 27 septembre 1760.

Le corps du prince des Deux-Ponts, ayant rallié celui du duc de Wurtemberg, suivit les Prussiens pas à pas et Hulsen sut à Torgau que des troupes de l'armée des Cercles avaient passé l'Elbe à Domitsch. Incertain si l'armée des Cercles était destinée à assiéger Torgau ou à marcher sur Berlin, Hulsen se résolut à prendre à Jessen une position intermédiaire qui lui permit soit de revenir à Torgau soit de courir à Berlin. Mais les combinaisons de ce général habile furent déjouées par la faiblesse du commandant de Torgau qui livra cette place, le 27 septembre, sans tenter de la défendre. Se retirant à cette nouvelle à Wittenberg, la seule ville de Saxe qui restait au pouvoir des Prussiens, Hulsen la quitta, le 2 octobre, pour courir au secours de Berlin dont s'approchaient les Russes [1].

[1] Voir carte H, p. 42.

Occupation de Berlin par les Russes et les Autrichiens, 10 octobre 1760.

Quand Tottleben se présenta, le 3 octobre, devant cette capitale, tous ses habitants étaient en armes, et les malades, comme les blessés, se trouvaient établis dans quelques fortifications élevées à ses portes. Le lendemain de l'apparition des Russes, entrait à Berlin la cavalerie prussienne du prince de Wurtemberg. Prévenu à Passewalk des dangers que courait cette ville, ce prince avait opposé aux Suédois le général Werner qui venait de sauver Colberg contre une attaque combinée des flottes envoyées de Saint-Pétersbourg et de Stockholm, et il arrivait avec toutes les troupes dont il avait pu disposer. Malgré les secours qu'avait reçus Berlin, sa garnison ne s'élevait pas au-delà de seize mille hommes, force tout-à-fait insuffisante pour occuper sa vaste enceinte, et la défendre contre vingt mille Russes et dix-huit mille Autrichiens, conduits par le général Lascy. Les bombes lancées par les assiégeants avaient déjà incendié plusieurs maisons, quand le prince de Wurtemberg et le général Hülsen se réunirent dans la pensée commune qu'une plus longue résistance pourrait compromettre à la fois le sort de la capitale et celui de l'armée. L'ordre fût donc donné aux magistrats de la ville d'avoir à traiter avec l'ennemi et, dans la nuit du 9 octobre, le prince de Wurtemberg et Hulsen se replièrent sur Spandau. Le lendemain de leur départ, les Russes furent reçus à Berlin, qui s'était racheté du pillage moyennant une contribution de deux millions de francs. Ils n'osèrent pas y rester longtemps, car la nouvelle de l'arrivée prochaine de Frédéric devenait de plus en plus certaine. Entré le 10 octobre dans la capitale de la Prusse, le général

Lascy la quitta dans la nuit du 11 pour courir à Torgau et, le jour suivant, Tottleben et Czernischef allèrent rejoindre le chef de l'armée russe à Francfort-sur-le-Mein.

A l'annonce de l'envahissement de ses États, le roi de Prusse avait en effet donné l'ordre aux troupes campées à Breslau de venir le rejoindre en ne laissant derrière elles qu'une faible garnison. Parti pour Jauer le 7 octobre, il avait été rejoint à Sagan le 11 par le corps d'armée du général Goltz, qui lui amenait toutes les troupes dont il disposait, sauf les soldats du général Werner envoyé à la défense de Colberg. Frédéric marchait avec la résolution de prendre les Russes à dos et de les détruire, quand, arrivé le 15 octobre au delà de Guben, il apprit l'évacuation de sa capitale [1]. Changeant aussitôt de plan, il renvoya le général Goltz en Silésie pour l'opposer au général autrichien Laudon, et, prenant quant à lui la route de Lübben, il atteignit Jessen le 22 octobre, quelques jours après la prise de Wittenberg, dont le commandant, à bout de munitions, n'avait remis à l'armée des Cercles qu'une ville détruite par les bombes. Sachant que cette armée était campée sur la rive gauche de l'Elbe, en face de Wittenberg, et que l'on attendait d'un jour à l'autre Daun à Torgau, Frédéric résolut de profiter de sa position intermédiaire pour empêcher la jonction des deux armées. Après avoir envoyé le général Hulsen à Magdebourg pour y escorter un convoi de farine jusqu'à Dessau, il passa l'Elbe en face de cette dernière ville, et marcha

[1] Voir carte D, p. 20.

directement à l'armée des Cercles. Le prince des Deux-Ponts et le duc de Wurtemberg reculant à son approche dans la direction de Leipsick, le roi de Prusse les fit suivre par le général Hulsen revenu de son expédition et, fortifiant Duben, il alla se placer avec toutes ses troupes à Eilenbourg, en face de Daun et de Lascy qui venaient d'occuper le camp de Torgau. L'armée des Cercles, qui avait eu plusieurs engagements malheureux avec le général Hulsen, abandonna Leipsick et recula dans la direction de Zeitz. Frédéric, devenu de nouveau maître de Wittenberg, n'avait plus à craindre la réunion de l'armée des Cercles avec Daun, mais il redoutait un retour offensif des Russes qui, campés à Landsberg [1], pouvaient, à la nouvelle du moindre avantage remporté par les Autrichiens, fermer à l'armée prussienne le chemin de la Silésie et de la Poméranie et même celui de Berlin, « cette mère nourricière qui fournissait uniformes, armes, bagages, et tous les besoins des troupes, » comme l'écrit Frédéric. Une autre considération, tout aussi grave, qui forçait le roi à prendre un parti, était la question des vivres. Les Prussiens n'avaient que pour quatre semaines d'approvisionnements à Duben, et les glaces interrompant la navigation de l'Elbe, pouvaient, d'un jour à l'autre, empêcher les bateaux de venir de Magdebourg. Il était donc indispensable de remporter une nouvelle victoire pour ne pas perdre tous les fruits d'une laborieuse campagne. Frédéric marcha donc à Daun.

L'armée autrichienne, forte de près de quatre-

[1] Voir carte H, p. 42.

vingt mille hommes, ayant son centre sur la colline de Suptitz, étendait sa droite derrière les étangs d'un village appelé Grosswich et sa gauche vers un autre village nommé Zuina jusqu'aux étangs de Torgau. Dans cette position, les impériaux avaient derrière eux la route qui conduit de Torgau à Domitsch et celle de Torgau à Schildau. Les Prussiens, au nombre de soixante-sept mille hommes, arrivèrent le 2 novembre à Schildau. Le soir, Frédéric appela ses officiers et, avant de leur donner ses ordres pour le lendemain, les harangua en ces termes : « Je vous ai rassemblés, messieurs, non pour vous demander votre avis; mais pour vous dire que j'attaquerai demain le maréchal Daun. Je sais qu'il est dans une bonne position; mais en même temps il est dans un cul-de-sac, et, si je le bats, toute son armée est prise ou noyée dans l'Elbe. Si nous sommes battus, nous y périrons tous et moi le premier. Cette guerre m'ennuie, elle doit vous ennuyer aussi, nous la finirons demain. » Le 3 novembre, à six heures du matin, Ziethen, à la tête de l'aile droite de l'armée, marcha droit à Torgau par la route qui relie Schildau à cette ville, et le roi, avec la plus grande partie de ses troupes, se dirigea vers un village appelé Neiden sur la route de Domitsch à Torgau. Lorsque les Prussiens arrivèrent en face des Autrichiens, à une heure de l'après-midi, Daun avait disposé ses troupes de manière à faire face aux ennemis et à tourner le dos à Torgau. Le roi arrivait à peine en présence de son adversaire, que le canon de Ziethen, chargé d'attaquer Daun, retentissait du côté de Torgau. « Mon dieu, s'écria Frédéric, Ziethen attaque déjà et mon infanterie n'est

Bataille de Torgau, 3 novembre 1760.

pas même arrivée. » Il envoie ses aides de camp pour hâter la marche de ses régiments et se résout à aborder les Autrichiens avec les troupes qu'il a sous la main. Les braves grenadiers dont il dispose s'élancent et disparaissent sous le feu de deux cents pièces de canon, les troupes qui arrivent sont successivement engagées et détruites à mesure qu'elles se présentent. « Avez-vous entendu une semblable canonnade? dit le roi en se tournant du côté du général Sybour, pour moi je n'en ai jamais entendu de pareille. » Les généraux et les officiers Prussiens étaient tous blessés et Frédéric, dans cette mêlée furieuse et terrible, apprit que le prince d'Anhalt venait d'expirer. « Tout va mal aujourd'hui, s'écrie-t-il en s'adressant à son aide de camp de service, mes amis me quittent, on vient de m'annoncer la mort de votre frère. » Les carabiniers autrichiens venaient de repousser partout les Prussiens, quand, vers les trois heures et demi, parut enfin la cavalerie du duc de Holstein si impatiemment attendue par le roi. Elle ne put que rétablir un peu le combat en ramenant les Prussiens à Neiden d'où ils avaient été expulsés. Daun, toujours maître du champ de bataille, venait d'écrire à l'impératrice : « Les justes armes de Votre Majesté Royale Apostolique, ont remporté aujourd'hui, sur le roi de Prusse, une victoire complète, l'ennemi est battu, » quand, vers les cinq heures, l'arrivée de Ziethen changea la situation des deux adversaires. Ce général, entendant le bruit du canon s'éloigner de lui au lieu de se rapprocher, avait cessé tout-à-coup d'attaquer les Autrichiens pour courir au secours de Frédéric. Se

portant vers sa gauche dans la direction de Suptitz, il avait trouvé libre la chaussée qui y conduit en passant entre deux étangs, et s'était présenté en face des hauteurs qui formaient le point important du champ de bataille. Le nombre des troupes qui garnissait la colline de Suptitz ayant été affaiblie dans le moment même où on retirait les régiments qui défendaient la chaussée des étangs, Ziethen les gravit et en chassa les Autrichiens. En vain le général Lascy tenta-t-il de les reprendre, les Prussiens le repoussèrent, et Daun, qui avait été blessé et transporté à Torgau, recevait sur sa victoire les compliments d'une foule de monde, quand, à neuf heures, on vint lui apprendre la perte de Suptitz. Il rassemble aussitôt ses généraux, se fait expliquer la position de son armée et commande la retraite. Mis en marche vers minuit, les Autrichiens ont repassé l'Elbe à la pointe du jour et le général Hulsen les remplace à Torgau. La perte des Autrichiens était de vingt-mille hommes, dont huit mille prisonniers, les Prussiens avaient cinq mille soldats prisonniers et onze mille morts, perte énorme pour eux ; mais la campagne de 1760 était perdue pour les impériaux, et Frédéric avait échappé, une fois de plus, aux étreintes de ses puissants ennemis. A la nouvelle de cette victoire, les Russes repassèrent la Vistule à Thorn, les Autrichiens de Laudon, renonçant au siége de Kosel, rentrèrent dans le comté de Glatz sans attendre l'arrivée du général Goltz, et les Suédois reprirent les positions qu'ils occupaient l'année précédente dès qu'ils surent le retour du prince de Wurtemberg à son armée. L'obstacle qui empêchait la France de traiter

avec l'Angleterre subsistait encore, puisque la Prusse n'était pas anéantie, et le cabinet de Versailles, condamné à la guerre dans la crainte de perdre les seuls alliés qu'il possédait, n'avait pas été plus heureux dans sa campagne contre les Hanovriens que les Russes et les Autrichiens contre Frédéric [1].

[1] *Mémoires historiques sur la négociation de la France et de l'Angleterre depuis le* 26 *mars* 1761 *jusqu'au* 20 *septembre*, in-8°, 1761, p. 14 et suiv. — *OEuvres posthumes de Frédéric II*, t. IV, p. 71 et suiv, 81 et suiv., 91 et suiv., 97 et suiv., 141 et suiv., 156 et suiv. — *Mémoires de Mme Du Hausset*, p. 148 et suiv., 152, 179, 186. — *Mémoires de Mme de Genlis*, in-8°. Paris, 1825, t. I, p. 108 et suiv. — *OEuvres complètes de Voltaire*, t. XLVIII, p. 377, t. LVIII, p. 322, 341, 345, 351, 359, 390. — *Traité des grandes opérations militaires par Jomini*, t. III, p. 225 et suiv., 261 et suiv., 284 et suiv., 327 et suiv., 351 et suiv. — *Mémoires de Napoléon*, t. VII, p. 278 et suiv. — *Biographical Essays by Maccaulay*, p. 87 et suiv. — *Vie de Frédéric II*, t. II, p. 136 et suiv., 267 et suiv., 274 et suiv. — *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, par Grimm et Diderot, in-8°. Paris, 1813, t. III, p. 69 et suiv.

LIVRE QUINZIÈME.

MADAME DE POMPADOUR DE 1761 A 1763.

Combat de Corbach, 10 juillet 1760. — Combat de Closter-Camp, mort du chevalier d'Assas, 15 octobre 1760. — Impuissance où se trouve la France de secourir ses colonies; conseil des ministres chez Belle-Isle. — Expédition de Thurot sur les côtes d'Irlande. — Mort du capitaine Thurot, 28 mars 1760. — Les Français tentent de reprendre Québec aux Anglais, avril 1760. — Fin de la domination française dans le Canada, 8 septembre 1760. — Combat de Wandiwash, 22 janvier 1760. — Chittapett, Arcot, Timery, Divi-Cotéi, Permacoil, Alemparvé se rendent aux Anglais, mars 1760. — Karical, Valdore, Chillembaram, Cuddalore pris par les Anglais, du 5 avril au 1er mai 1760. — Traité conclu entre Lally et Hyder-Ali, 17 juin 1760. — Pondichéry et ses abords. — Pénible situation des habitants de l'Ile-de-France; la flotte de d'Aché reçoit l'ordre de ne pas quitter les îles, 8 juin 1760. — Pondichéry apprend qu'il n'a aucun secours à attendre. — Lally désespère de la défense de Pondichéry. — Pondichéry se rend aux Anglais, 15 janvier 1761. — Tentative d'assassinat commise par des officiers contre Lally. — Meurtre de l'intendant Dubois. — Destruction de Pondichéry, janvier 1761. — Le duc de Choiseul propose la réunion d'un congrès pour obtenir la paix, 26 mars 1761. — Correspondance entre Pitt et Choiseul. — Entrée en campagne des Hanovriens, 11 février 1761. — Mort du maréchal de Belle-Isle, 26 janvier 1761. — Le premier acte de Choiseul, comme ministre de la guerre, est de confier une armée à Soubise. — Soubise se résout à agir de concert avec le maréchal de Broglie. — Combat de Fillinghausen, 15 juillet 1761. — Les Anglais s'emparent de Belle-Isle, 7 juin 1761. — Reprise des négociations entre la France et l'Angleterre, propositions de Stanley. — Mémoire de la France pour fixer les conditions de la Paix. — Négociations entre la France et l'Espagne. — Bussy présente un mémoire sur des réclamations faites par l'Espagne à l'Angleterre. — Bussy soumet au cabinet anglais les conditions exigées par la cour de Vienne, pour la paix projetée entre la France et l'Angleterre. — Pitt renvoie à

Bussy son mémoire sur les affaires d'Espagne, et sa note sur les exigences de la cour de Vienne. — Réponse de l'Angleterre aux propositions de paix faites par la France. — Ultimatum de la France signifié à l'Angleterre. — Réponse de l'Angleterre à l'ultimatum de la France. — Choiseul cède à presque toutes les exigences de l'Angleterre. — Pitt ne veut pas de la paix. — Pitt propose de déclarer la guerre à l'Espagne. — Pitt se retire du ministère, 9 octobre 1761. — Situation périlleuse de la Prusse, marche de Frédéric en Silésie, mai 1761. — Lettre de Frédéric au marquis d'Argens. — Arrivée des Russes en Silésie. — Jonction des armées russe et autrichienne. — Frédéric, cerné par les Russes et les Autrichiens, est sauvé par le désaccord existant entre Laudon et Butturlin. — Prise de Schweidnitz par Laudon, septembre 1761. — Colberg se rend aux Russes, 16 décembre 1761. — Trahison méditée contre Frédéric. Marie Thérèse se défend d'y avoir consenti, doutes à cet égard. — Les Suédois contenus par le général Belling, Daun immobile en Saxe. — Choiseul cherche à intéresser la fierté de la nation dans la guerre qu'elle soutient. — Indifférence des Français, le patriotisme ne peut exister que dans un pays libre. — Le contrôleur général continue à suivre les errements de ses prédécesseurs, les princes continuent à faire des semblants de sacrifices. — Le roi et les princes ne paient pas leurs fournisseurs. — Remontrances du parlement de Paris contre les impôts nouvellement établis. — Demande de convocation des États généraux faite par le parlement de Rouen, en 1760. — Les convulsionnaires à Paris de 1759 à 1761. — Réception de Lefranc de Pompignan à l'Académie française, 10 mars 1760, son discours. — Irritation de Voltaire contre Pompignan, il l'attaque en vers et en prose. — Satires de l'abbé Morellet. — Représentation de la comédie des *Philosophes*, 2 mai 1760. — Le sermon des cinquante. — Persécutions exercées contre les protestants, de 1756 à 1763. — Hostilité des populations contre les jésuites. — Mme de Pompadour veut remplir publiquement ses devoirs religieux. — Sa négociation avec Rome pour obtenir cette permission. — Elle échoue. — Attitude de Choiseul vis-à-vis des jésuites. — Le Dauphin remet au roi un mémoire contre Choiseul. — Choiseul offre sa démission de ministre. — Le roi refuse de l'accepter, il autorise une enquête sur les assertions contenues dans le mémoire. — Entrevue de Choiseul et du Dauphin. — Origine du mémoire fait contre Choiseul. — Faillite de la maison de commerce établie à la Martinique par le jésuite Lavalette. — Faillite de la maison Gouffre et Lionci, ses créanciers s'adressent au général des jésuites. — Jugements rendus à Marseille contre l'ordre des jésuites, les 19 novembre 1759 et 29 mai 1760. — Les jésuites devant la grand'Chambre du parlement de Paris, avril 1761. — L'abbé Chauvelin demande le dépôt au greffe des constitutions des jésuites. — La maison Gouffre et Lionci gagne son procès, 8 mai 1761. — Examen des constitutions des jésuites par le Parlement. — L'abbé Chauvelin dénonce les doctrines des jésuites. — Tentative du gouvernement pour faire juger l'ordre des jésuites par le grand Conseil. — Arrêts rendus

contre les jésuites, 6 août 1761. — Conversation entre le roi et Choiseul. Louis XV veut casser les arrêts du Parlement, Lamoignon s'y oppose. — Motifs de l'opposition de Lamoignon. — Le gouvernement consulte les évêques sur les avantages et les inconvénients de l'ordre des jésuites. — Supplice du jésuite portugais Malagrida, 21 septembre 1761. — Choiseul prend le ministère de la marine, octobre 1761, son entretien avec le roi à cette occasion. — Vaisseaux fournis au gouvernement par les fonctionnaires, les provinces et les corporations. — L'Angleterre déclare la guerre à l'Espagne, janvier 1762. — Mort de l'impératrice Élisabeth, 5 janvier 1762. — Sympathie de Pierre III pour Frédéric. — Conquête de la Martinique par les Anglais. — Pacte de famille entre les princes de la maison de Bourbon. — Injonction faite au Portugal par la France et l'Espagne de renoncer à toute alliance avec l'Angleterre. — L'Espagne attaque le Portugal, juin 1762. — Les Espagnols évacuent le Portugal. — Prise de la Havane par les Anglais, août 1762. — Pertes subies par les Espagnols, attaque de Manille par les Anglais, octobre 1762. — Terre-Neuve pris par les Français et repris par les Anglais. — Exil du maréchal de Broglie. — Les Français battus à Wilhemsthal, 24 juin 1762. — Combat d'Amõnebourg, 21 septembre 1762. — Reddition de Cassel, 1er novembre 1762. — L'Angleterre désire la paix. — Le duc de Nivernais à Londres, le duc de Bedfort à Paris, septembre 1762. — Choiseul et Bedfort, ils arrêtent les bases de la paix, 29 septembre 1762. — L'Espagne conclut la paix. — La France cède la Louisiane à l'Espagne, novembre 1762. — Le marquis de Mirabeau, son ouvrage intitulé l'*Ami des hommes*. — Il est emprisonné à Vincennes pour avoir publié la *Théorie de l'impôt*. — Vie de Jean-Jacques Rousseau, depuis 1756. — Sa lettre à d'Alembert, en 1758. — Publication de la nouvelle Héloïse, en 1759. — Apparition de l'*Émile*. — *Profession de foi du Vicaire Savoyard*. — Condamnations de Rousseau, il fuit la France. — Sa lettre à l'archevêque de Paris. — *Le Contrat social*. — Grandeur des sacrifices faits par la France dans le traité de paix signé le 10 février 1763. — Situations respectives de la Prusse et de l'Autriche, le 30 juin 1762. — L'Empereur Pierre III remplacé par Catherine II. — Frédéric s'empare de Schweidnitz, le 8 octobre 1762. — Conclusion de la paix entre la Prusse et l'Autriche, le 23 février 1763.

L'armée française, comptant plus de cent vingt mille combattants, avait passé l'hiver de 1760 partagée en deux corps, un de quatre-vingt-dix mille hommes campés sur la rive droite du Rhin, dans les environs de Francfort, sous le duc de Broglie, l'autre de trente mille, commandé par le comte de Saint-Germain, placé sur la rive gauche du fleuve, entre

Cologne et Dusseldorf. Le prince Ferdinand de Brunswick, qui n'avait à opposer que soixante-sept mille soldats aux Français, commença, le 20 mai, à concentrer ses troupes à Fritzlar [1]. Il opposa le général Spœrken au comte de Saint-Germain et, envoyant devant lui les généraux Imhof et Luckner, il établit un corps d'armée à Hirschfeld. Les Français se mirent en mouvement le 10 juin seulement, en se portant sur le chemin de Friedberg et en faisant surveiller l'ennemi du côté de Fulde. Persuadé que l'intention du duc de Broglie était de porter le corps de Saint-Germain sur le Hanovre par la Hesse, le prince Ferdinand de Brunswick s'avançait dans la direction de Zingenhayn pour menacer la droite des Français, quand Broglie dérouta toutes ses prévisions en allant droit devant lui à Grunberg, puis à Marbourg, dont il s'empara. Le comte de Saint-Germain, combinant tous ses mouvements avec ceux de son chef, fit une marche au nord, dans la direction d'Unna et redescendit ensuite vers Corbach où il trouva Broglie.

Combat de Corbach, 10 juillet 1760.

Envoyé pour couvrir les défilés de Saxenhausen, que voulait franchir le prince Ferdinand avec son armée, le prince héréditaire de Brunswick rencontra des troupes ennemies en passant près de Corbach. Il crut n'avoir devant lui que le corps de Saint-Germain et engagea sans hésitation le combat; mais une partie des troupes de Broglie, venue par Frankenberg et Sachsenberg, était déjà sur le champ de bataille. Les Hanovriens furent repoussés, perdirent quinze pièces de canon, et le prince héréditaire, battant

[1] Voir carte G, p. 19.

en retraite sur Saxenhausen, y rejoignit son oncle.

La surprise d'une brigade de deux mille huit cents Français, par le prince Ferdinand, ne tarda pas à compenser l'échec qu'il avait subi. Cette revanche de Corbach précéda de peu de jours le départ du comte de Saint-Germain de l'armée. Jaloux et toujours mécontent, ce général, qui parlait en termes les plus amers et les plus méprisants du duc de Broglie, s'était décidé à quitter le service malgré les conseils de ses amis et malgré les efforts de son chef qui tenait à conserver un officier estimé des soldats.

Le duc de Broglie ayant tenté d'enlever le corps de Spœrken campé en avant de Wolkmarsen, ce général se replia sur cette ville après une perte qui détermina le prince Ferdinand à rétrograder vers Cassel. Les Français le suivirent jusqu'à Freienhagen et se remirent à marcher vers le nord en portant un de leurs corps sur l'Eder. Le prince Ferdinand, descendant de Cassel sur ce détachement isolé, lui enleva quatre mille hommes et vingt pièces de canon, succès payé par la perte de Cassel dont les Français s'emparèrent pendant son absence. Le duc de Broglie, maître de cette ville, continua de porter son armée vers le nord, la plus grande partie de ses troupes se dirigea vers Stadberg, et le prince de Lusace, qui avait pris Cassel, marcha à Münden. Veillant, depuis les environs de Warbourg, sur les Français pour les empêcher d'atteindre le Hanovre, le prince Ferdinand resta presqu'immobile dans sa position pendant les deux mois d'août et de septembre, n'ayant avec ses adversaires que des engagements de postes isolés, quand, dans les premiers

jours d'octobre, il dirigea quinze mille hommes sur Wesel, sous le commandement du prince héréditaire de Brunswick.

Combat de Closter-Camp, mort du chevalier d'Assas, 15 octobre 1760.

A la nouvelle de ce mouvement offensif, Broglie ordonna à M. de Castries de rassembler à la hâte toutes les garnisons françaises des places du Rhin pour s'opposer aux projets des ennemis. Rien n'était prêt pour la défense de Wesel, et cette ville pouvait être emportée d'assaut si, heureusement, le prince héréditaire de Brunswick n'eût pas voulu entreprendre un siége régulier. Il commençait depuis trois jours l'ouverture de la tranchée, quand M. de Castries s'empara de Rheinberg le 14 octobre. Abandonnant aussitôt le siége, le prince de Brunswick s'avança vers les Français qu'il trouva déployés derrière le canal Eugène, leur droite appuyée au Rhin et leur gauche à Camp. Profitant de la négligence de M. de Castries, arrivé la veille à marche forcée, et qui n'avait pris aucune précaution de vigilance, les Hanovriens surprirent, en se présentant sur la gauche des Français, un de leur corps placé à Closter-Camp (abbaye de Camp) et le séparèrent du reste de l'armée. Averti, dès la veille, d'accourir aux premiers coups de fusil, le régiment d'Auvergne prit les armes pour venir au secours de ses camarades et marcha au milieu de la nuit à la rencontre des ennemis, qu'un caporal, nommé Charpentier, démêla dans l'obscurité et désigna au général Rochambeau. Le chevalier d'Assas, un des capitaines du régiment, s'était bravement engagé, quand il entend une voix qui lui crie : «Vous tirez sur vos soldats ! » Il fait cesser le feu et sort à l'instant des rangs. Reconnaissant une erreur en

arrivant près des Hanovriens, il crie : « tirez chasseurs, ce sont les ennemis ! » et il tombe criblé de balles et de coups de baïonnette [1]. L'armée française, se réunissant à la hâte, força le prince de Brunswick de battre en retraite jusqu'à Rees. N'essayant pas d'empêcher son adversaire de rétablir le pont, qu'une crue du Rhin avait emporté, M. de Castries se contenta de faire entrer ses troupes dans Wesel et de célébrer, comme un fait d'armes extraordinaire, une lutte dans laquelle les Hanovriens perdirent douze cents hommes.

La veille de ce combat, resté célèbre par suite de l'héroïsme de d'Assas, il avait été amené au prince héréditaire de Brunswick un officier français blessé. Le général prussien l'accueilit avec bienveillance et le renvoya à Wesel avec une lettre de recommandation pour le marquis de Castries. Ce jeune homme, dont il aidait la fortune par ses éloges, devait devenir le général Dumouriez et le protecteur, comme le protégé, étaient destinés à se rencontrer un jour dans les plaines de la Champagne. Le père de ce jeune officier, nommé à l'intendance de l'armée du duc de Broglie, avait, à la suite d'une mésintelligence avec le frère du maréchal, cédé son poste à

[1] Nous avons cru devoir suivre, dans la relation de la mort du chevalier d'Assas, la version du général Rochambeau qui commandait le corps dont faisait partie cet héroïque officier. Cette version n'est pas généralement admise, mais en la comparant avec la description du combat par le baron de Besenval, qui était à cette action, on est convaincu que Rochambeau est parfaitement exact. Sa narration, comme celle de Besenval, parle de la surprise du chef de partisan Ficher, séparé de l'armée dès les premiers moments, après quelques coups de fusils qui durent avertir les autres troupes, surtout les soldats du régiment d'Auvergne placés non loin de Ficher.

Foulon. Ainsi, par un singulier hasard, le premier général qui devait s'illustrer en défendant la France révolutionnaire, et la première victime des futures colères populaires se trouvaient presque côte à côte dans la même armée.

Les Français ne tardèrent pas à prendre leurs quartiers d'hiver dans la Hesse, en face du prince Ferdinand qui couvrait le Hanovre. Mais si, dans leur stérile campagne, ils n'avaient pas pu aborder le pays de leurs véritables adversaires, ils étaient au moins restés sur le territoire ennemi, préservant, dans leur alternative de succès et de revers, le sol de la patrie des malheurs de la guerre. Il était loin d'en être ainsi pour les pays français situés au-delà des mers.

Impuissance où se trouve la France de secourir ses colonies; conseils des ministres chez Belle-Isle.

Les ressources de la France épuisées dans la diversion tentée en Allemagne contre l'Angleterre, faiblissaient pour la défense de ses colonies. Dans une assemblée tenue, le 16 mars 1760, chez le maréchal de Belle-Isle, le duc de Choiseul avertit ses collègues que la Martinique allait être attaquée et probablement occupée par les Anglais. Le ministre de la marine Berryer répondit qu'il manquait d'argent et qu'après avoir cherché tous les moyens de venir en aide à cette île, il ne pouvait envoyer qu'un vaisseau de soixante-quatorze, une frégate et une flûte avec quatre cents soldats et quelques approvisionnements; il ajouta que ce secours n'arriverait vraisemblablement pas à temps. Chargé de faire un mémoire sur cette affaire, il proposa, quelques jours après, un armement pour les mois de septembre et d'octobre de douze vaisseaux de guerre, de plusieurs frégates et bâtiments de transport, mais il de-

mandait pour cela douze millions. Le contrôleur général ayant déclaré qu'il ne pouvait pas fournir cette somme, les ministres se réunirent plusieurs fois pour examiner s'il ne serait pas possible de prélever cet argent sur les fonds affectés à chacun de leurs départements. Dans une de ces conférences, Belle-Isle lut une lettre du maréchal de Senneterre, l'avertissant que la frégate de douze à seize canons, destinée à protéger le cabotage contre les corsaires de Jersey et de Guernesey, n'ayant pas été armée, les côtes étaient ravagées et que tout commerce se trouvait anéanti. Berryer allégua comme excuse le peu de fonds destiné au ministère de la marine, il avoua qu'il était même dans l'impossibilité de payer la solde des matelots, et qu'il ne pourrait rien faire cette année pour empêcher ces déprédations. Ces conseils, qui finissaient toujours par un aveu d'impuissance, n'avaient pas cessé de s'assembler quand arriva la nouvelle de la mort de Thurot et de la défaite de son escadre.

Expédition de Thurot sur les côtes d'Irlande.

Parti le 15 octobre 1759, du port de Dunkerque, cet intrépide marin avait dû constamment lutter contre le mauvais vouloir du commandant des troupes de terre, M. de Flobert, qui tenait à diriger l'expédition à sa guise, et surtout à s'éviter les privations subies dans de pareilles entreprises en revenant le plus tôt possible en France. Après avoir navigué de Gothenbourg aux îles Féroë, qu'il ne put quitter que le 16 janvier 1760, Thurot aperçut enfin les côtes d'Irlande. Mais le vent contraire le retint au large pendant plusieurs jours et le 11 février, les officiers des troupes de terre, profitant de cette circonstance, forcèrent une de ses frégates à revenir en France.

Ce fut à l'île écossaise d'Isla qu'il apprit la destruction de la flotte de Conflans; désastre qui ruinait le vaste plan d'attaque conçu contre l'Angleterre. Consterné à cette nouvelle, mais non abattu, Thurot prit la résolution de ne rentrer dans son pays qu'après avoir fait subir des pertes aux ennemis de la France, et, le 21 mars, il débarquait à Carrickfergus les troupes que portaient ses vaisseaux; et il poussait M. de Flobert à marcher sur Belfast qu'il savait sans défense et en proie à la plus vive terreur. Mais refusant d'obéir, cet officier répondit au vaillant chef de l'escadre : « Si vous aviez fait avec vos vaisseaux la centième partie de ce que j'ai fait avec le quart de mon détachement, il ne serait pas dans la cruelle position où il se trouve réduit par votre seule faute, et dont vous serez responsable sur votre propre tête; les intentions du roi, en vous confiant la conduite d'un détachement, ne vous permettaient pas de le sacrifier visiblement à l'exécution de projets et de chimères impossibles. » Forcé de menacer de loin la ville de Belfast, qui consentit à donner des vivres à sa flotte et à payer mille livres sterling pour ce qu'elle ne pourrait pas fournir, Thurot qui, le 26 mars, avait repris à bord les troupes de débarquement, aperçut au loin, le 28, l'escadre anglaise du capitaine Elliot. Il tenta en vain d'éviter une rencontre avec des navires mieux équipés que les siens; Elliot l'atteignit et Thurot, se présentant aux Anglais sur sa frégate le *Maréchal de Belle-Isle*, donna l'ordre du combat.

Mort du capitaine Thurot, 28 mars 1760.

Les boulets des trois frégates ennemies dirigés sur son pont ayant désemparé son navire, Thurot essaie sans succès d'aborder le vaisseau qui porte Elliot. Il fait

des signaux à ses bâtiments immobiles et désignant du doigt, au milieu du feu, la frégate *la Blonde*, qui ne tirait pas un coup de canon, il s'écrie, en parlant de son lâche capitaine : « Voilà cet homme sur lequel je me reposais qui m'abandonne. » Un instant sorti des rangs pour éviter l'abordage, le vaisseau d'Elliot revient écraser de nouveau le *Maréchal de Belle-Isle* qui s'entrouve et commence à couler. Les morts couvrent le pont, la poudre va manquer, les officiers représentent à Thurot que toute résistance est impossible et qu'il doit se rendre, quand celui-ci commandant de lâcher une dernière bordée reçoit une balle qui le renverse sans vie. Avec lui finit la résistance ; sa petite escadre fut conduite dans les ports de la Grande-Bretagne, et la Chambre des communes, appréciant à sa valeur la victoire remportée sur un pareil marin, remercia le capitaine Elliot et ses officiers du service qu'ils avaient rendu à leur pays. Narrateur, quelques années après, de ce petit combat, un historien anglais écrit : « Il est honteux de voir, dans le sein de la France, des hommes jaloux du vrai mérite, cherchant à ternir l'éclat de la gloire du célèbre capitaine Thurot, dont les adversaires même ont admiré les exploits. »

Belle-Isle, qui n'avait pas oublié Thurot, annonça son héroïque fin à madame de Pompadour, en lui parlant de sa famille : « Je suis sensible à la catastrophe de ce pauvre Thurot, répondit aussitôt la marquise, on m'a recommandé sa famille, et malgré le malheur des temps, je ferai mon possible pour la consoler un peu de la perte de ce brave homme. Il a fait des prodiges avec trois petites frégates ; j'ai dans

l'idée que s'il eût eu le commandement de la flotte de Brest les choses auraient pris un meilleur tour. »

Madame de Pompadour n'était pas la seule en France à penser ainsi. Quant, à bout de ressources, le gouvernement essaya de se créer une sorte de marine, en louant des navires de l'État au commerce, à la condition de les armer et d'aller en course, la défiance du public fit échouer ses projets. Le capitaine de vaisseau La Touche-Tréville, qui s'était mis à la tête d'une compagnie formée avec l'aide des financiers de Paris, rencontra peu de sympathie dans les ports, et les négociants de Bordeaux refusèrent de s'associer à son entreprise, parce que les navires armés en course devaient être commandés par des officiers de la marine royale.

Il était pourtant bien nécessaire de venir en aide aux pays français d'outre-mer. Le commandant de l'artillerie dans le Canada, M. Mercier, était venu exposer à Versailles la détresse de cette colonie, et annoncer que si on envoyait des secours au marquis de Vaudreuil, il pourrait reprendre Québec et rétablir la situation des Français.

Les Français tentent de reprendre Québec aux Anglais, avril 1760.

Convaincu qu'on ne l'abandonnerait pas, Vaudreuil avait en effet fait des préparatifs tout l'hiver, et, au commencement d'avril, dix mille hommes de troupes se dirigèrent vers Québec sous le commandement du chevalier de Lévi[1]. Ils cheminaient le long du Saint-Laurent, suivis de bateaux naviguant dans un chenal ouvert à travers la glace, et approchaient déjà de la ville, quand un canon-

[1] Voir carte C, p. 96.

nier, en voulant sauter hors d'une des chaloupes, tomba à l'eau et se hissa sur un des glaçons qui suivait le cours du fleuve. Attaché à son île flottante, il glisse avec elle et va dépasser la ville lorsqu'une sentinelle appelle au secours. Le glaçon est attiré à bord et on s'aperçoit avec étonnement qu'il porte un homme évanoui, revêtu de l'uniforme français. Porté à l'hôtel du gouverneur, le malheureux ouvrant un instant les yeux, annonce l'approche d'une armée française et expire. Cet incident empêche la surprise projetée par Lévi, et les Français, qui ont été sur le point d'enlever quinze cents hommes à trois heures de Québec, trouvent, en approchant de la ville, un corps de quatre mille anglais qui les attend. Le combat engagé est vif et opiniâtre; mais les Anglais vaincus finissent par être rejetés dans Québec après une perte de deux mille hommes et de leurs canons; et le siége de la ville commence. Les Anglais n'ont aucun vaisseau et Lévi dispose de quelques frégates entre autres de celle qu'un hardi marin, Vauquelain, a conduit devant Québec et a fait remonter jusqu'à Montréal lors de la capitulation de cette première ville. Tout favorise l'entreprise des Français; mais les munitions sont rares et il est nécessaire de les ménager jusqu'à l'arrivée de six frégates qui doivent en apporter de France. Les assiégeants, l'œil fixé sur le fleuve, attendent avec impatience le secours qui doit venir de la mère patrie. Le 27 mai, des voiles sont signalées à l'horison et un cri de joie est sur le point de sortir de la poitrine des soldats français, quand le pavillon flottant au vent annonce l'approche d'une flotte

anglaise. A peine les navires ennemis sont-ils parvenus aux lignes françaises, qu'un vaisseau de soixante pièces de canon et un autre bâtiment s'avancent contre la petite escadre du siége. La frégate l'*Atalante*, de trente canons, se présente seule pour la protéger et reçoit sans reculer des boulets qui tuent la moitié de son équipage et la percent de part en part, donnant par cette résistance le temps aux autres navires, entre autres à celui qui sert de magasin aux provisions, de remonter le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Montréal. «On juge aisément, écrit l'auteur qui rapporte ce fait, que le capitaine de cette frégate n'était pas un officier de la marine du roi ; c'était un bleu : il se nommait Vauquelain. » Sentiment de haine et de mépris, souvent exprimé par les historiens du temps, contre un corps d'officiers qui appartenait en grande majorité à la noblesse. La lâcheté et l'incapacité qu'avaient montrées, en maintes occasions, plusieurs de ses membres contrastait trop avec leur morgue hautaine vis-à-vis de courageux capitaines de navires marchands, pour que le sentiment de justice ne se révoltât pas contre des prétentions si mal soutenues. L'instinct de la démocratie, s'éveillant à l'annonce des désastres subis par la France, s'indignait d'un esprit de corps étroit et dépourvu de patriotisme, qui portait un officier de la marine à couvrir les malversations ou la couardise d'un de ses camarades et à repousser tout homme qui, par sa valeur personnelle et son courage, aurait pu servir utilement son pays.

Fin de la domination française

La continuation du siége de Québec n'étant plus possible, Lévi revint à Montréal, où Vaudreuil avait

rassemblé tous les éléments de défense de la colonie. Il espéra des secours pendant plusieurs mois, mais aucun des navires partis de France ne put percer les croisières anglaises ; et le courageux gouverneur en était réduit à ses propres forces, quand le général Amherst, décidé à en finir, donna l'ordre au colonel Haviland de marcher de Crown-Point sur Montréal, au moment où le général Murray remonterait le fleuve vers cette ville avec toutes les troupes qu'il pourrait distraire de Québec. Complétant ce mouvement de concentration des forces anglaises vers le dernier refuge de la puissance française dans le nord de l'Amérique, Amherst s'embarqua de sa personne sur le lac Ontario avec dix mille soldats, mille sauvages et son artillerie, de manière à descendre le Saint-Laurent jusqu'à la rencontre de ses lieutenants. Vaudreuil, enveloppé par des forces écrasantes dans une ville difficile à défendre, dut renoncer à toute résistance et se rendre prisonnier de guerre avec les débris de ses troupes héroïques. Ainsi finit, le 8 septembre 1760, la domination française dans le Canada.

dans le Canada, 8 septembre 1760.

Combat de Wandiwash, 22 janvier 1760.

La situation des Français dans l'Inde, sans être encore perdue comme dans le nord de l'Amérique, était menacée du même sort [1]. Décidé à reprendre Wandiwash aux Anglais, Lally avait marché vers cette ville depuis Arcot, après avoir engagé à sa solde un corps de cavalerie de trois mille Marattes. Il battait depuis le 20 janvier les murs de cette place avec plusieurs pièces de canon, quand, le 22 au matin, arrive à lui

[1] Voir carte F, p. 91.

l'armée anglaise commandée par le colonel Coote. Disposant de moins de cavalerie que les Français, le conseil de Madras hésitait à entrer en campagne avec des soldats qui souffraient de la rareté des vivres, et dont il ne pouvait acquitter toute la solde, lorsqu'un vaisseau expédié par Clives vint lui apporter l'argent qui manquait. Encouragé par la venue de ce secours, il résolut de sauver Wandiwash en livrant une bataille et Lally qui croyait les Anglais loin de lui, reçut tout à coup l'annonce de leur présence. Il envoie à la rencontre de Coote toute sa cavalerie, mais le canon des Anglais disperse en un instant les indigènes, qui leur sont opposés, et les Français, ne voyant pas revenir les Marattes, après ce premier moment de confusion, sont obligés de battre en retraite. L'insuccès de ce premier engagement laisse le temps à l'infanterie anglaise d'arriver, et l'armée de Coote, appuyant sa droite au fort de Wandiwash, qui la protége avec son artillerie, épaule sa gauche à un terrain difficile d'accès et plein de rochers. Rangeant son armée entre deux étangs, Lally commence, contre ses adversaires, une canonade plus vive que meurtrière, à cause de la position de son artillerie, qui tire de bas en haut. Le combat s'engageant de plus en plus vivement, les régiments du colonel Draper et du colonel Coote se portent sur la gauche de leurs adversaires. Au moment où ils l'abordent, un caisson de poudre prend feu, et les rangs des Français, éclaircis par la mort, s'affaiblissent encore par la fuite d'une foule de soldats qui n'ont pas été atteints. En vain Bussy essaie-t-il de rallier les troupes dispersées, il ne peut en ra-

mener qu'une partie, et il finit en chargeant pour la troisième fois les Anglais, par tomber entre leurs mains avec le petit nombre d'hommes resté à ses côtés. Cette déroute de l'aile gauche, arrivant au moment où la droite, décimée par le feu de l'artillerie ennemie, reculait en désordre, décide du sort de la bataille. Lally, qui n'a jamais pu faire combattre les cipayes, essaie sans succès de charger à la tête du régiment de Lorraine ; il est entraîné par les fuyards, et si sa cavalerie, peu engagée jusqu'alors, n'était pas venue à son aide, la déroute eût été complète. Les soldats de Lorraine, rassurés par la présence des cavaliers, finirent par se rallier, et l'armée française se retirant en ordre, quitta le champ de bataille ne laissant aux ennemis que quelques prisonniers et son artillerie.

Cette défaite, dans laquelle les deux adversaires avaient fait des pertes à peu près égales, n'avait rien d'assez décisif pour entraîner la ruine des Français dans l'Inde. Mais l'abandon où la mère-patrie laissait la colonie, et les semences de discorde jetées par une administration incapable, avaient amené de tels découragements et provoqué de telles haines parmi les colons, que les plus grands malheurs pouvaient être prévus.

L'armée en retraite venait à peine de s'arrêter, que des officiers se rendent en corps auprès de Lally, et l'un d'eux, Geogheham, prenant la parole au nom de ses collègues, lui dit : « Notre général, vous n'êtes point secondé ; on veut vous faire échouer dans toutes vos entreprises ; ne vous découragez pas, nous vous soutiendrons tous. » Il n'en faut pas davantage pour accroître sa défiance contre toutes les personnes

qui l'entourent, et pousser le malheureux général à une sorte de désespoir qui, tout en lui laissant son courage personnel, va ôter à son esprit le sang-froid nécessaire pour comprendre la portée de la défaite qu'il vient de subir et n'en pas exagérer les conséquences. Il hâte sa retraite, dépasse Chittapett, et, le 26 janvier, son armée arrive sous les murs de Pondichéry, après avoir parcouru vingt lieues de pays et laissé sans défense toutes les places qui appartiennent aux Français.

Chittapett, Arcot, Timery, Divi-Cotéi, Permacoil, Alemparvé se rendent aux Anglais, mars 1760.

Coote, qui le suit, fait brèche dans les murs de Chittapett et force, après un jour de canonade, la garnison de se rendre. Peu de jours après, le 2 février, il se présente devant Arcot, dont les fortifications, successivement renforcées par les Anglais et les Français, peuvent faire espérer une longue défense ; mais, après avoir répondu avec vivacité à l'artillerie des assiégeants, les Français ralentissent leur feu par défaut de munitions, et, le 10 février, ils se rendent. Les forts de Timery, de Divi-Cotéi, de Permacoil, d'Alemparvé, deviennent successivement la proie des ennemis, et, dès les premiers jours du mois de mars 1760, la France ne possède plus que Pondichéry et Karikal, sur la côte du Coromandel.

Lally, qui s'était avancé jusqu'à Valdore lors de l'attaque d'Arcot, n'avait pas tardé à rentrer à Pondichéry pour y organiser des moyens de défense. Les Marattes, n'étant pas payés, avaient regagné leur pays, et la cavalerie anglaise, parcourant sans opposition la campagne, y exerçait d'affreux ravages. Les soldats, qui souffraient du manque de chaussures, de vêtements et de vivres, étaient revenus dans un état

d'irritation que le séjour de Pondichéry ne devait pas calmer. Un cri unanime de colère et de malédiction était poussé par les habitants de la ville contre le général vaincu. Il était accusé d'avoir laissé prendre Chittapett en haine de la colonie ; d'avoir ordonné au corps qui devait secourir Permacoil de revenir avant d'atteindre cette place. Ému de ces calomnies, dont le bruit venait l'assaillir, Lally ne savait à qui se fier. Après lui avoir conseillé d'agir avec la plus grande franchise vis-à-vis des princes indiens, le jésuite Saint-Estevan lui écrivait de se conformer aux usages du pays en manquant à ses engagements. Quelques jours après, ce conseiller officieux était surpris propageant l'esprit de révolte parmi les soldats auxquels il vantait les avantages qui résulteraient pour l'armée d'avoir Bussy pour chef. Sans argent, sans soldats, sans amis, Lally, qui sentait sa réputation militaire compromise, avait fini par tomber dans des accès de frénésie que provoque parfois une nature trop énergique pour ployer sous les coups de l'infortune et trop peu intelligente pour les conjurer.

Une insurrection ayant éclaté parmi les soldats, une troupe de grenadiers se précipita le sabre au poing dans la chambre du général, demandant de l'argent avec insolence. Sans répondre à leurs réclamations, Lally les charge l'épée à la main, les disperse, et, convoquant le conseil, il en attend les membres dans un état d'irritation extrême. Dès qu'il les aperçoit, il court à eux, les invective, les appelle des traîtres, des rebelles, et interpellant nominativement un M. Guillart, ordonne à ses gardes de le saisir et de le mener en prison. Loin de se cal-

mer par cette exécution, il s'exalte de plus en plus, apostrophe le gouverneur Leyrit, sur lequel il est sur le point de porter la main, quand, donnant un autre cours à sa colère, il va saisir au collet le conseiller de la Selle, l'appelle le chef des révoltés et le fait conduire en prison. Il fallut cependant, à la suite de cette scène étrange, s'occuper des dangers de l'insurrection militaire et puiser de l'argent dans toutes les bourses pour conserver des soldats. Le directeur de la monnaie livra tout ce qui lui restait en or et en argent, le général avança cinquante mille livres de son patrimoine, les jésuites prêtèrent trente-six mille livres, M. de Crillon donna quatre mille roupies, un conseiller, M. de Gadeville, fit l'avance d'une somme pareille, et les troupes rentrèrent pour le moment dans le devoir. Mais l'esprit de concorde, si nécessaire pour une défense vigoureuse, était loin d'être revenu dans la ville; quand Lally, voulant imposer aux ennemis, ordonna une revue générale des habitants de Pondichéry hors des murs, les employés de la compagnie refusèrent d'obéir.

Karikal, Valdore, Chillambaram, Cuddalore pris par les Anglais, du 5 avril au 1er mai 1760.

Sans perdre un instant de vue la poursuite des avantages qu'ils avaient remportés, les Anglais dirigèrent sur Karikal un corps de troupes sous les ordres du major Monson, au moment où Coote marchait à Valdore. Les batteries élevées contre Karikal firent brèche le 2 avril et, trois jours après, la place se rendit avant l'arrivée des secours qu'envoyait Lally. Valdore, Chillambaram, Cuddalore, n'ayant pas résisté plus longtemps que Karikal, les Français se trouvèrent, le 1er mai, réduits aux limites de Pondichéry.

La haine des colons contre Lally augmentait avec ses revers; les plaintes les plus ardentes contre le général se croisaient avec les plans militaires les plus audacieux contre les Anglais. Un des principaux officiers, M. de Landivisiau, proposa de surprendre Madras, alors dégarni de troupes, avec l'aide des prisonniers français qui de cette ville correspondaient avec lui. Lally, après avoir donné son consentement à ce hardi coup de main, le retira au dernier instant, hésitation qui fut critiquée comme un défaut d'audace et d'intelligence militaire. Au milieu de cette fermentation des esprits, l'absence de Bussy fut un malheur. Revenu un instant à Pondichéry, il avait usé de son influence pour apaiser les esprits et les rassurer sur l'avenir de la colonie; mais prisonnier des Anglais sur parole, et obligé de rentrer à Madras à la première injonction qui lui serait faite par le gouverneur Pigot, le temps lui manqua pour montrer à ses compatriotes les ressources qui leur restaient, et les convaincre que leur salut était dans une complète concorde. Son caractère conciliant et calme aurait pu finir par donner des chances à la résistance, si le nabab d'Arcot, rétabli dans ses États par les Anglais, n'eut cessé de répéter sans cesse à ses alliés : qu'il fallait ôter un pareil chef à leurs adversaires, et que Bussy à la tête d'une armée française pourrait faire durer la guerre pendant dix ans. Le conseil de Madras, convaincu par les représentations continuelles du prince indien, avait rappelé Bussy, et, peu de jours après un navire anglais emportait vers l'Europe cet officier habile, l'éloignant ainsi des pays où il s'était illustré.

Traité conclu entre Lally et Hyder-Ali, 17 juin 1760.

L'étendue des campagnes environnant Pondichéry s'étant resserrée par suite des conquêtes successives des Anglais, les vivres devenaient chaque jour plus rares dans la ville, et il était indispensable, si l'on voulait prolonger la défense, de trouver d'autres appuis et d'autres ressources que ceux dont on disposait. Sous l'empire de la nécessité, Lally dut revenir à la politique recommandée par tous les hommes versés dans les affaires de l'Inde, et songer à reprendre, avec les princes du pays, un système d'alliance qu'il avait blâmé. Apprenant, par un moine portugais qui avait acquis sa confiance, la conquête de Mysore par Hyder-Ali, et sachant que ce général victorieux convoitait, pour mettre à l'abri ses trésors, la forteresse de Thiagar, alors possédée par les Français, Lally crut trouver dans ce désir le moyen de se procurer des ressources et un allié utile. Il fit proposer à Hyder-Ali de lui céder Thiagar, de l'aider dans la conquête des provinces de Madure et de Tinevelly, et de lui payer cent mille roupies par mois s'il voulait mettre à sa disposition huit mille cavaliers et cinq mille fantassins, et approvisionner Pondichéry d'animaux de boucherie. Arrêté, le 17 juin, par les députés du général indien, qui étaient entrés à Pondichéry avec de grands troupeaux de bétail, ce traité fut signé par le gouverneur Leyrit et les autres membres du conseil. A la suite de cette approbation publique, Leyrit et ses collègues rédigèrent une protestation contre l'arrangement conclu avec Hyder-Ali, dans laquelle ils relevaient, comme trop considérables, les subsides promis et, comme trop importants, les pays que l'on cédait ou

qu'on s'engageait à conquérir au général indien. Cet acte de duplicité, destiné à être publié ou détruit, leur donnait le moyen de blâmer le général s'il échouait dans ses combinaisons ou d'en partager l'honneur s'il réussissait.

Prévenus trop tard de la négociation de ce traité pour en empêcher la conclusion, les Anglais portèrent sans hésiter la guerre dans le royaume de Mysore. Hyder-Ali, exposé aux coups d'un ennemi redoutable pendant qu'une partie de ses soldats souffraient de la faim aux portes de Pondichéry, qu'il avait lui-même approvisionné, se trouva bientôt dans l'impossibilité de servir ses nouveaux alliés. La perte de Villanore, qui ouvrit ses portes au moment où un corps de soldats européens et de mysoréens venaient à son secours, la timidité des Français, qui évitaient toutes les occasions d'en venir aux mains avec les Anglais, tout contribua à dégoûter Hyder-Ali d'une alliance dangereuse pour lui. Ses troupes désertèrent peu à peu le camp français, et Coote, débarrassé de l'intervention du vainqueur de Mysore, put s'occuper, vers la fin d'août, du blocus de Pondichéry.

La ville qu'il s'agissait de réduire se trouvait entourée, comme beaucoup de cités indiennes, d'une haie épaisse qui suivait de loin les contours de ses murailles, en laissant un espace de terre assez vaste entre elle et la ville pour que les habitants puissent y faire paître des troupeaux. Cette première enceinte, percée au passage de plusieurs routes, était garnie, à chacune de ces ouvertures, de fortifications appelées les redoutes de Madras, de Valdore, de Villa- Pondichéry et ses abords.

nore, et enfin d'Ariancapang, petite île formée par la rivière de ce nom, où l'on avait élevé un fort. Au delà de ce premier rideau, apparaissait Pondichéry, dominé par une citadelle qui s'élevait à son centre et présentait du côté de la mer le magnifique palais du gouverneur. Une batterie de cent pièces de canons couvrait les abords du port, et le reste des fortifications, mis en rapport avec les moyens de défense accumulés du côté du golfe du Bengale, enveloppait une ville magnifique, partagée en deux quartiers : celui des Européens et celui des Indiens. Les habitations de briques où vivaient les indigènes, perdues dans les ombrages d'une superbe allée d'arbres, contrastaient avec la régularité de larges rues bordées de maisons en pierres de taille, surmontées de terrasses à l'italienne, qui offraient, dans leurs deux étages, des habitations aussi agréables que luxueuses. Deux belles églises, desservies par des moines de Touraine et des jésuites, un immense hôpital richement entretenu, un vaste marché public, des casernes spacieuses pour les soldats, complétaient l'ensemble de ce que l'on nommait la ville européenne.

Réduit à trois vaisseaux en face de la flotte anglaise, resserré de plus en plus sur le terrain qu'il occupait par suite de la faiblesse de ses lieutenants, qui livrèrent sans combat les forts confiés à leur garde, Lally avait conservé, malgré ses malheurs, toute la rude énergie du soldat. A l'annonce de préparatifs d'attaque contre le fort d'Ariancapang, il divise ses troupes en quatre corps, et, dans la nuit du 4 septembre, il se précipite avec fureur contre le camp anglais. Vainqueur sur un point, vaincu sur un autre, il dut

rentrer à Pondichéry, dont le blocus se renforça, du côté de la mer, par l'arrivée de nouveaux navires ennemis, et, du côté de la terre, par le débarquement d'un renfort de troupes européennes. A la suite d'attaques réitérées, les Anglais franchirent, le 9 septembre, la première enceinte, et, peu de jours après, les redoutes qui la défendaient ayant été toutes forcées, ils s'établirent sous les murs même de la ville. Le 6 octobre, les combats cessèrent entre les assiégés et les assiégeants par suite des pluies et de la mousson qui avait contraint l'escadre anglaise à s'éloigner. Mais cette époque de repos forcé fut mise à profit par le major Preston, qui bloqua Gingi et intercepta les convois de vivres destinés à Pondichéry, Au feu du canon succédèrent bientôt les premières atteintes de la famine.

L'escadre française, en quittant la côte de Coromandel pour se rendre aux îles, y avait trouvé ce fléau, qu'elle aggravait par sa présence. On décida d'aller chercher des vivres à Madagascar; mais d'Aché ayant désigné un officier de la marine royale pour commander un des vaisseaux destiné à ce service, les officiers de la Compagnie revendiquèrent leurs droits, et, suivant les habitudes de l'administration française, une des moins hiérarchiques et des plus vétilleuses de l'Europe, la dispute durait encore quand l'époque des orages étant arrivée, il s'éleva une tempête exceptionnelle à l'Ile-de-France. Trois vaisseaux amarrés au port furent lancés en pleine mer; des arbres énormes se déracinèrent sous la pression d'un vent furieux; des magasins de blé s'écroulèrent, et une grande quantité de bétail et de volailles périt faute

Terrible situation des habitants de l'Ile de France.

de nourriture ou entraîné par les eaux. Les vaisseaux dont on voulait disposer pour transporter du riz ou du blé ayant besoin de réparations qu'il fallut trois mois pour accomplir, l'existence des colons fut à la merci de quelques convois incertains, venant soit de Madagascar, soit de l'île Bourbon. Ils vivaient dans la continuelle appréhension de manquer des denrées les plus nécessaires à la vie, quand apparut, le 8 juin, un bâtiment venant de France.

La flotte de d'Aché reçoit l'ordre de ne pas quitter les Iles. Pondichéry apprend qu'il n'a aucun secours à attendre, Juin 1760.

Il n'amenait aucun secours à une population désolée et en prescrivant à d'Aché de ne pas quitter les îles, il annonçait que des préparatifs se faisaient en Angleterre pour leur attaque. A la suite de cet ordre, Pondichéry fut averti qu'il n'avait pas à espérer la venue d'une flotte française, et qu'il ne devait compter que sur ses propres forces. Attéré à cette nouvelle, le conseil de la colonie résolut de ne pas la faire connaître à la population, et Lally prit à sa solde un corps de Marattes qui se trouvait sur la frontière du Carnatique. Sentant que ce n'étaient pas les soldats qui allaient lui manquer, mais les vivres, le général donna l'ordre à toutes les troupes qui occupaient des postes hors de Pondichéry d'y diriger les denrées qu'elles pourraient réunir ; mais les Anglais interceptèrent plusieurs des convois, et les colons, qui apercevaient de loin un vaisseau pourvoyant aux besoins de leurs ennemis voyaient avec effroi leurs vivres diminuer sans qu'elles puissent être remplacées. Ce navire, chargé de fournir les Anglais de tout ce dont ils avaient besoin, avait amené à Coote un ingénieur. Du jour de sa venue, le général anglais

changea le blocus en un siége régulier, et Pondichéry, resserré dans son enceinte, vit de jour en jour diminuer ses moyens de défense.

Séparé du conseil de la colonie par des haines qui l'avaient amené à ne plus se mêler des affaires civiles depuis le mois de mars 1760, Lally était tombé dans une sorte de démence intermittente. Surpris plusieurs fois couché nu sur son lit, où il psalmodiait des psaumes, le malheureux général sortait de ces accès de folie aussi résolu que jamais à périr avec toute la ville plutôt que de se rendre aux Anglais. Le 27 novembre, il chassa de Pondichéry quatorze cents Indous de tout sexe et de tout âge. Repoussés des Anglais, qui voulaient forcer les Français de les reprendre, reçus à coups de fusil sur les glacis de Pondichéry, ces malheureux restèrent huit jours exposés à la faim et aux projectiles des assiégeants et des assiégés, jusqu'à ce que Coote se détermina à ouvrir aux survivants le chemin de la campagne.

Les vivres enlevés des maisons après une minutieuse perquisition avaient été rassemblés dans la citadelle, et chaque habitant de Pondichéry était soumis à une ration uniforme, quel que fut son grade et son rang, quand, dans la nuit du 8 au 9 novembre, les boulets anglais commencèrent à battre les remparts de la ville. La résistance égalait l'énergie de l'attaque; mais les ressources des Français diminuaient, tandis que celles de leurs adversaires s'accroissaient. Le 20 et le 23 décembre, deux vaisseaux venus de Madras conduisaient dix-sept pièces de canon de gros calibre au colonel Coote, et, le 26,

la flotte de l'amiral Stevens se présenta dans la rade de Pondichéry.

Lally désespère de la défense de Pondichéry.

Incapable de se tenir debout sur les remparts où chaque jour des soldats tombaient de faiblesse, faute d'une nourriture suffisante, Lally apprit dans son lit la présence de l'amiral anglais. Quoique résolu à ne plus se mêler des affaires militaires depuis la désobéissance des officiers du régiment de Lorraine et du bataillon de l'Inde, il comprit que le moment était venu de céder, et il écrivit à M. de Landivisiau qu'il lui conseillait, en qualité de commandant des troupes, de songer à une capitulation, et de s'entendre pour cela avec le gouverneur Leyrit, ajoutant que, quant à lui, il ne s'y serait jamais résolu « s'il avait été en état de mettre un pied devant l'autre. » Landivisiau repoussa au premier moment la responsabilité d'un acte aussi grave, faisant observer à Lally qu'il était son général, qu'il ne l'oubliait pas, et que ce n'était pas à un subordonné à traiter une pareille affaire. Mais la réponse de Lally fut tellement amère, que Landivisiau se décida à communiquer la première lettre du général à Leyrit. Ces pourparlers duraient encore quand, le 30 décembre, s'éleva une tempête furieuse. A la suite d'une magnifique journée, les flots se gonflèrent au point que la flotte anglaise se dispersa, les ancres de plusieurs de ses navires furent arrachés et leurs mâts abattus. Une frégate et un brûlot se brisèrent contre les côtes en jetant à terre une partie de leurs équipages, et trois autres bâtiments s'engloutirent avec onze cents Européens qu'ils portaient. Le vent rasant la terre renversa les tentes, les hôpitaux, les magasins des An-

glais, et l'eau du ciel inonda leurs batteries et leurs redoutes. A la vue de ce désastre un cri de joie fut poussé par les habitants de Pondichéry; ils crurent que le ciel venait à leur aide; mais leurs espérances s'évanouirent bientôt. Stevens, qui avait coupé ses câbles et gagné la pleine mer, rallia à lui des bâtiments venant de Ceylan et de Madras, et, huit jours après son éloignement, il reprenait le blocus de Pondichéry avec onze navires. Coote, réparant de son côté ses batteries avec activité, continuait les travaux du siége, et, le 12 janvier 1761, les tranchées des assiégeants atteignirent le pied des remparts de Pondichéry sans que les Français puissent répondre au feu de l'ennemi.

Le général et le gouverneur sentaient que la défense était à bout; mais aucun d'eux ne voulait accepter la responsabilité d'une capitulation. Lally, qui s'était fait porter sur les remparts dans l'attente d'une attaque générale, venait d'écrire à Leyrit une lettre violente dans laquelle il l'accusait d'impostures et de brigues infernales. Leyrit lui répondit : « Je suis habitué depuis longtemps à vos outrages et à vos invectives ; le maître de qui nous dépendons, vous et moi, décidera si vous avez été en droit de me les faire et de me les écrire; si le conseil et le sieur Moraçin, dont on a toujours connu le zèle et le patriotisme, et que vous accablez d'ignominies, ont mérité vos mauvais traitements..... Ayez pour agréable de me déclarer en termes formels et par écrit, d'ici à huit heures du soir, si vous exigez ou si vous consentez que le conseil se mêle d'une capitulation qui regardera la colonie. » Lally ayant laissé cette sorte de

sommation sans réponse, Leyrit lui écrivit de nouveau à neuf heures du soir : « Nous prenons votre silence pour un acquiescement entier à toutes les démarches que notre zèle peut nous inspirer. »

Pondichéry se rend aux Anglais, 15 Janvier 1761.

Deux jours après cette correspondance, le 14 janvier, Lally, avertissant le conseil de la colonie qu'il n'y avait plus que pour vingt-quatre heures de vivres dans la ville, réunit les principaux officiers qui remplissaient encore leurs fonctions. Ce comité militaire fut unanimement d'avis qu'il fallait se rendre, et, le soir du même jour, Coote vit arriver dans ses tranchées une députation des assiégés portant le pavillon parlementaire. Il la reçut entouré de son état-major, et prit des mains du colonel Durre une lettre que lui adressait le général français. Lally, dans son désespoir, reprochait aux Anglais d'avoir violé, en plusieurs occasions, le cartel établi entre les deux nations, et demandait qu'on laissât un asile à la mère et aux sœurs d'un raja qui s'étaient réfugiées à Pondichéry lorsque ce raja fut assassiné dans le camp même des Anglais. Sans répondre aux invectives de Lally, le colonel Coote se contenta de faire remettre, en échange des articles de la capitulation présentés au nom du conseil par le jésuite Lavaur, cette décision péremptoire :

« Le colonel Coote veut que les Français se rendent prisonniers de guerre, pour être traités comme il conviendra aux intérêts du roi son maître. Il aura pour eux l'indulgence qu'exige l'humanité.

» Il enverra demain matin, entre huit et neuf heures, les grenadiers de son régiment prendre possession de la porte de Villanore.

» Après-demain, à la même heure, il prendra possession de la porte de Saint-Louis.

» La mère et les sœurs du raja seront escortées à Madras. On aura tout le soin possible d'elles, et on ne les livrera point à leurs ennemis. »

Lally ayant insisté pour que les Anglais s'établissent dans la citadelle le jour même où ils s'emparaient de la porte de Villanore, de peur d'une révolte de la garnison, Coote put, en passant la revue des onze cents hommes qui restaient debout, se rendre compte de leurs souffrances en voyant les cicatrices des blessures qu'un grand nombre avait reçues et les ravages que la faim avait exercés sur le visage de tous. Admirateur de son adversaire au point d'avoir écrit à Londres : « Personne n'a une plus haute opinion que moi du général Lally, qui, à ma connaissance, a lutté contre des obstacles que je croyais invincibles, et qu'il a vaincus... Il n'y a certainement pas dans toute l'Inde un second homme qui eût pu tenir aussi longtemps sur pied une armée sans solde et ne recevant aucune espèce de secours. » Coote était prêt à lui faire toutes les concessions compatibles avec l'intérêt de sa patrie. Réuni à l'amiral, qu'avait aussi impressionné la vigoureuse défense de Pondichéry, le chef des troupes de terre insista pour la conservation d'une ville qu'habitaient des colons aussi héroïques; mais le gouverneur de Madras, Pigot, ne pouvait partager leur générosité. Pigot ne devait pas oublier les deux destructions successives de Madras : l'une complète par Dupleix, l'autre partielle par Lally, et la ruine récente du fort Saint-David. Il avait dans les mains les instructions

venues de Versailles à d'Aché et Lally, qui prescrivaient de raser les bâtiments publics de toutes les places maritimes que l'on prendrait, ordres interceptés qui peuvent faire comprendre qu'en temps de guerre il n'y a pas de nation plus humaine l'une que l'autre. Décidé à user de représailles, Pigot déclara aux chefs de la flotte et des troupes de terre que s'ils ne lui livraient pas Pondichéry, la régence de Madras cesserait de fournir aux dépenses de l'armée et des prisonniers français. Forcés de céder à sa menace, l'amiral Stevens et Coote protestèrent contre ce qu'ils appelaient une violation des prérogatives royales et remirent la ville au gouverneur de Madras.

Durant ces pourparlers entre les autorités anglaises, les habitants de Pondichéry, que ne contenait plus la crainte de Lally, se livraient à toute la haine que leur inspirait ce général. Les murs des rues se couvraient de placards injurieux contre lui, et des groupes parcourant les rues venaient s'arrêter devant la maison qu'il habitait, en vociférant les cris de traître, de scélérat, et en brisant les carreaux avec des pierres.

Tentative d'assassinat commise par des officiers contre Lally.

Affaibli par la maladie et étendu sans force sur son lit, Lally fit demander la permission de rester encore quelques jours à Pondichéry; mais Pigot lui signifia qu'il devait partir le lendemain même. A la nouvelle que le général échapperait à leur vengeance, la fermentation des esprits s'accrut, et, le matin de son départ, les attroupements devinrent plus nombreux devant sa demeure et les cris plus violents. La foule grossissant de minute en minute finit

par arriver au paroxysme de l'exaltation, et un groupe de fonctionnaires et d'officiers de la Compagnie, dirigé par un des anciens membres du conseil de Pondichéry, finit par briser les portes et par pénétrer dans la maison du général. Un meurtre odieux était sur le point de se commettre, si un poste de soldats anglais ne fût intervenu à temps pour l'empêcher. Dispersée, mais non calmée, cette troupe d'assassins courut à la sortie de la ville attendre la victime qu'elle voulait immoler. Elle y resta toute la journée, et ce ne fut que le soir qu'elle aperçut de loin venir à elle des soldats anglais. Ils entouraient une civière sur laquelle était étendu Lally, tenant deux pistolets dans ses mains affaiblies. Les injures les plus grossières, les menaces les plus violentes se firent entendre quand il approcha, et si Lally n'eût pas retenu les Anglais indignés, ils allaient le venger des outrages de ses propres compatriotes.

Meurtre de l'intendant Dubois.

A peu de distance de la civière qui transportait le général, marchait à pied un intendant de l'armée, un vieillard de soixante-cinq ans, nommé Dubois. La foule qui venait d'insulter Lally, encore agitée par une passion non assouvie, l'accueille avec des insultes, quand Dubois, s'arrêtant, met la main sur la garde de son épée et s'écrie qu'il est prêt à répondre à tous ceux qui le provoquent l'un après l'autre. A ces mots, un officier s'élance, croise le fer avec lui, et Dubois tombe mortellement blessé. A peine expiré, il est dépouillé de ses vêtements et enterré dans le jardin d'un des membres du conseil de Pondichéry. Les papiers qu'il portait sur lui furent enlevés, et le journal où il inscrivait jour par jour tout ce qui se

passait d'illégal et d'irrégulier dans la colonie, disparut sans qu'on ait jamais pu en retrouver de trace. Peu de jours après cette cruelle scène suivie de vol, les coffres laissés par Lally furent ouverts sur la demande des anciens membres du conseil de Pondichéry. Grand fut leur désappointement : les richesses qu'ils espéraient y trouver se réduisaient à quelques hardes, quelque vaisselle et des papiers inutiles, que confisqua la douane anglaise, sous prétexte des engagements pris par Lally dans l'intérêt de la ville.

Destruction de Pondichéry, janvier 1761.

Le défenseur de Pondichéry était à peine sorti de ses murs, que la régence de Madras donnait des ordres pour raser la ville. Le prochain départ de l'amiral Stevens pour Bombay lui faisait une loi d'accomplir au plus vite son œuvre de destruction, de peur qu'une flotte française, arrivant à l'improviste, n'y mit obstacle. Le gouverneur choisi pour commander quelques jours dans une cité qu'on voulait anéantir, fut un nommé Dupré, le descendant d'une famille française chassée de son pays par la révocation de l'édit de Nantes. Ce fut sous sa direction que s'écroulèrent les remparts, puis les maisons de cette ville magnifique, un des plus beaux spécimens de la civilisation européenne sur les côtes de l'Asie. Les colonnes qui ornaient le palais du gouverneur furent transportées à Madras, et Law, en revenant, deux années après, reprendre possession d'une ancienne ville française, n'aurait vu que des pierres accumulées, si la nature n'avait pris soin de recouvrir de sa riche parure le triste spectacle offert par la fureur dévastatrice des hommes.

La ruine de sa puissante rivale n'avait pas détourné

la régence de Madras des conquêtes qu'elle pouvait faire sur les Français. Mahé, sur la côte de Malabar, Gingee et Thiagar dans le Carnatique, étaient successivement tombés en sa puissance, et, vers la fin de février 1761, les Français furent expulsés de la côte de Coromandel comme ils l'avaient été de celle d'Orixa [1].

Le duc de Choiseul propose la réunion d'un congrès pour obtenir la paix, 26 mars 1761.

Quoique prévue, la nouvelle de cet irréparable désastre n'était pas encore parvenue en France, quand Choiseul se décida à répondre d'une manière positive au manifeste de paix qu'avaient fait paraître les rois de Prusse et d'Angleterre, le 25 novembre 1759.

[1] *Mémoires de Napoléon*, t. VII, p. 278 et suiv. — *Œuvres posthumes de Frédéric II*, t. IV, p. 176 et suiv. — *La vie et les mémoires du général Dumouriez* (collection Berville et Barrière), in-8°. Paris, 1822, t. I, p. 21 et suiv. — *Mémoires pour servir à l'histoire de notre temps, recueillis par M. de V...*; *Campagnes du maréchal duc de Broglie en Allemagne* (1759-61), in-12. Francfort, 1761, p. 56 et suiv., 137 et suiv. — *Vie privée de Louis XV*, t. III, p. 151 et suiv., 213 et suiv. — *Mémoires de Besenval*, t. I, p. 76 et suiv. — *Correspondance du comte de Saint-Germain avec Pâris Duverney*, 2 vol. in-8°. Londres, 1789. — *Mémoires du prince de Montbarrey*, t. I, p. 178 et suiv. — *Mémoires de Rochambeau*, in-8°. Paris, 1824, t. I, p. 148 et suiv. — *Recueil pour servir à l'histoire de France de* 1715 *à* 1760, manuscrit de la bibliothèque impériale, 304 supplém. (Procès-verbaux des comités tenus chez le maréchal de Belle-Isle du 2 mars 1760 au 11 mai de la même année). — *Memoirs of Horace Walpole earl of Orford*, t. II, p. 421 et suiv., 438 et suiv. — *Vie du capitaine Thurot*, par Nicolas Marey, in-8°. Paris, 1791, p. 71 et suiv. — *Abrégé chronologique de l'histoire de la marine française*, p. 128, 131. — *Précis historique de la marine française*, t. II, p. 304 et suiv. — *Œuvres complètes de Voltaire*, t. XXI, p. 323 et suiv., t. XLVII, p. 388 et suiv. — *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire de la ville de Dieppe*, t. I, p. 38 et suiv. — *Mémoire de Bussy*, p. 191 et suiv., 244. — *Mémoires du colonel Lawrence*, t. II, p. 141 et suiv., 160 et suiv. — *Mémoire de Lally*, t. I, p. 166 et suiv., 171, 240, pièces justificatives, n° 60, 64, 81, 82, 83, 85, 86, 87, 90. — *Essai historique sur l'Inde*, par M. de la Flotte, p. 67 et suiv., 151 et suiv. — *Histoire de la conquête et de la fondation de l'empire anglais dans l'Inde*, par Barchou de Penhoën, t. II, p. 217 et suiv., 230 et suiv., 260.

« Les dispositions à la paix, écrivit-il dans une déclaration destinée à être publique comme la provocation, très-conformes aux sentiments de toutes les parties belligérantes que les rois d'Angleterre et de Prusse ont marqués l'année passée, ayant éprouvé des difficultés qui en ont éloigné le succès, les cours de France, de Vienne, de Saint-Pétersbourg, de Stockolm et de Varsovie, sont convenues unanimement d'inviter celles de Londres et de Berlin à renouer une négociation aussi salutaire au bonheur du monde, et qui doit intéresser l'humanité de toutes les puissances qui se trouvent en guerre.

» Dans cette vue, et afin que l'on puisse procéder au rétablissement de la paix, elles proposent l'assemblée d'un congrès.... et la ville d'Augsbourg pour le lieu de sa réunion......

» Le roi très-chrétien, l'impératrice-reine, l'impératrice de Russie et les rois de Suède et de Pologne, déclarent en outre qu'ils ont choisi les plénipotentiaires qui seront chargés de leurs intérêts.... »

Correspondance entre Pitt et Choiseul.

Ce manifeste, daté du 26 mars 1761, était accompagné d'une lettre du duc de Choiseul à Pitt, et d'un mémoire spécial sur les intérêts de la France et de l'Angleterre, destiné à faciliter une paix particulière entre ces deux puissances. Dans ce mémoire, le ministre de France, désirant arriver au plus vite à la paix, prenait pour base de la négociation la situation dans laquelle se trouveraient les deux couronnes le 1[er] mai 1761 en Europe, le 1[er] juillet en Afrique, et enfin le 1[er] septembre dans les Indes-Orientales :

« Ce qui veut dire, ajoutait le mémoire, que le roi très-chrétien, pour donner un exemple d'huma-

nité et contribuer au rétablissement de la tranquillité générale, fera le sacrifice des restitutions qu'il a lieu de prétendre, en même temps qu'il conservera ce qu'il a acquis sur l'Angleterre pendant le cours de cette guerre.

» Cependant, comme S. M. britannique pourrait penser que les termes proposés des mois de mai, juillet et septembre seraient ou trop rapprochés ou trop éloignés pour les avantages de la couronne britannique...... le roi très-chrétien entrera volontiers en négocation avec S. M. britannique, lorsqu'il connaîtra ses intentions, le principal objet de S. M. très-chrétienne étant de prouver non-seulement à l'Angleterre, mais à toute la terre, les dispositions heureuses où elle se trouve d'écarter toutes les entraves qui pourraient éloigner l'objet salutaire de la paix. »

Faite au moment où l'Angleterre était maîtresse du cap Breton, du Canada, de la Guadeloupe, de Gorée, du Sénégal, et où, d'un jour à l'autre, l'annonce de la chute de Pondichéry était attendue, une pareille ouverture ne pouvait être que parfaitement accueilie par le cabinet de Saint-James. Aussi Pitt répondit-il, dès le 8 avril, à Choiseul, en lui envoyant un mémoire où le roi d'Angleterre exprimait le désir « ainsi que le roi très-chrétien, que la paix particulière de l'Angleterre et de la France soit unie à la paix générale..... Sa Majesté britannique était d'autant plus confirmée dans ce sentiment dicté par l'humanité..... qu'elle sentait, dans toute son étendue, ce que le roi très-chrétien établit pour fondement, que la nature des objets qui ont occasionné la guerre entre l'Angleterre

et la France est totalement étrangère aux contestations de l'Allemagne.... Sa Majesté britannique se faisait un plaisir de rendre ce qui est dû à la grandeur d'âme de Sa Majesté très-chrétienne, qui, par des motifs d'humanité, fera le sacrifice à l'amour de la paix des restitutions qu'elle croit avoir lieu de prétendre... Elle reconnaît avec satisfaction la candeur qui se manifeste de la part de Sa Majesté très-chrétienne.... en prévenant, comme elle l'a fait, des difficultés extrêmes, et en anticipant des objections indispensables..... Sa Majesté britannique déclare en outre qu'elle verrait avec satisfaction à Londres une personne suffisamment autorisée par un pouvoir du roi très-chrétien, entrer aussitôt en matière avec les ministres britanniques. »

En annonçant la nomination du comte de Choiseul comme représentant de la France à Augsbourg et l'envoi de M. de Bussy à Londres, le duc de Choiseul répondit aux protestations de franchise et de loyauté dont il est d'usage de parsemer les dépêches diplomatiques par des assurances du même genre; et appuya, dans un second mémoire, sur plusieurs points qu'avait éclairés son habile adversaire, M. Pitt. « Le roi de France, écrivit-il, n'a pas entendu, comme le commencement du mémoire de Londres du 8 avril paraît l'indiquer, que la paix de l'Allemagne puisse avoir lieu sans que les différends entre la France et l'Angleterre fussent ajustés; Sa Majesté très-chrétienne compte assez sur ses alliés pour être certaine qu'ils ne conclueront ni paix ni trève sans son consentement. » Le roi très-chrétien renouvelait la proposition de laisser les puissances en possession

des conquêtes qu'elles avaient faites aux époques fixées par son premier mémoire; mais s'apercevant de la faute qu'il avait commise en admettant la discussion sur la fixation de ces époques, il expliquait « que le fond de sa proposition était nécessairement lié aux époques proposées, car l'on sentira, ajoutait-il, qu'il pourrait arriver tel événement de part ou d'autre qui empêcherait absolument l'acquiescement à l'*uti possidetis*.... Sa Majesté très-chrétienne est d'autant plus fondée à réclamer sur le fond de sa proposition, si le roi d'Angleterre n'acquiesce pas aux époques qui y sont jointes.... que ces époques ont été proposées dans un temps qui n'était pas avantageux à la France. Il est certain que les conquêtes réciproques ne peuvent être fixées que le jour de la signature de la paix; mais il n'est pas moins certain que l'on peut prendre, pour base de la négociation de cette paix, la situation où les parties belligérantes se sont trouvées à telle ou telle époque de la guerre. »

La lettre qui annonçait au ministre français la nomination des représentants de la Grande-Bretagne au congrès d'Augsbourg, et l'envoi de M. de Stanley à Versailles, répondait avec hauteur au changement que Choiseul tentait d'apporter à ses premières propositions.

« Je dois faire connaître à Votre Excellence, mandait Pitt, que les regrets du roi mon maître ne seraient pas moindres que ceux du roi très-chrétien de voir continuer une guerre désolante pour tant de nations que celle d'Allemagne.... On ne peut trop approuver le principe d'écarter en tout temps des affaires les mésentendus. Aussi ne peut-il échapper

aux lumières de Votre Excellence que, dans un commencement de rapprochement, des variations inattendues ont naturellement l'effet de répandre plutôt de l'obscurité et de l'incertitude dans les ouvertures que d'y mettre cette netteté et cette assurance si indispensables dans une négociation entre deux aussi grandes puissances. » Pitt, reproduisait ensuite textuellement, dans un mémoire joint à sa lettre, les propres expressions dont s'était servi Choiseul et affirmait que c'était « d'après une offre si clairement énoncée et point susceptible de mésentendu que S. M. britannique s'était déterminée à déclarer qu'elle était prête de son côté d'entamer avec promptitude et sincérité la négociation proposée. »

Cette négociation, où le ministre anglais se prévalait avec fierté de la situation de son pays dans une guerre qu'il n'avait pas provoquée, n'interrompait pas les hostilités [1].

Entrée en campagne des Hanovriens, 11 février 1761.

Cantonné entre Munster, où était la droite de son armée, et Heiligenstadt, le prince Ferdinand faisait face aux Français dispersés le long du Rhin de Clèves à Wesel, de Wesel à Siegen et Marbourg, et de Marbourg à Gottingue, occupant ainsi un vaste triangle dont Marbourg formait le sommet. Le prince Ferdinand, après une tentative sur Gottingue, dans le mois de novembre 1760, qu'avaient fait échouer les pluies et le débordement des rivières, était rentré dans ses anciens cantonnements. Le duc de Broglie venait d'annoncer à Paris qu'il s'attendait à de nouvelles entreprises de sa part pour le mois de mars, quand,

[1] Voir carte G, p. 19.

le 11 février, les Hanovriens, renforcés d'un corps de sept mille Prussiens, se portent sur Marbourg, Fritzlar et Cassel. Frizlar capitule le troisième jour, Marbourg est bloqué, et la gauche des Hanovriens se partage en deux corps, dont l'un masque Cassel et dont l'autre va forcer un poste français placé dans les environs d'Erfurt. Tourné, du côté de sa gauche, par l'attaque de Marbourg, de sa droite, par celle dirigée dans les environs d'Erfurt, Broglie se décida à un mouvement en arrière, brûlant les immenses magasins qu'il avait à Hirschfeld, et rappelant à lui toutes ses troupes campées sur le Rhin. Il recula ainsi jusqu'à Francfort, laissant le prince Ferdinand cerner les places qu'il délaissait, et ouvrir, le 1er mars, la tranchée devant Cassel. Mais Broglie, après s'être renforcé de quinze mille hommes venus du bas Rhin, réoccupa ses anciens postes, et fit lever le siége de Cassel. Quant aux Hanovriens, qui avaient détruit une armée deux fois plus forte que la leur et une quantité considérable d'approvisionnements, ils reprirent leur première position.

Mort du maréchal de Belle-Isle, 26 janvier 1761.

Cette campagne d'hiver, qui devait être suivie pour les armées d'une inaction de trois mois, s'était ouverte peu de jours après la mort du ministre de la guerre, le maréchal de Belle-Isle. Surpris par un accès de fièvre, il se mit au lit le mercredi ; le dimanche il dicta ses dernières volontés, et le lundi 26 janvier il expira à l'âge de soixante-seize ans. Mourut-il du saisissement que lui causa l'indifférence du roi à sa menace de quitter le ministère ? Fut-il victime de l'envie qui l'avait dévoré pendant toute son existence, en voyant grandir la fortune du duc de Choiseul ? Telles

étaient les questions que le public s'adressait à propos d'un personnage dont la vie n'avait été qu'une longue intrigue. Seul de sa famille, abandonné à la merci de ses domestiques, il mourut couvert de croix et de titres, chargé de grades, sans que personne prît intérêt à un homme qui n'avait aimé que lui-même. Lorsque la bière sortit de son hôtel, elle traversa une multitude qui depuis plusieurs jours faisait des vœux pour la fin d'une existence qu'elle croyait nuisible à la nation. Aucun militaire, aucun ministre ne se trouva à l'église qui reçut le corps avant son départ pour Vernon, où l'attendait le légataire du maréchal, le marquis de Castries. Quand les restes de Belle-Isle furent réunis dans le caveau où reposaient ceux de sa femme et le cœur de son fils, tué à Crevelt, le silence se fit sur une vie si agitée, et le vaudeville résuma seul, dans quelques mauvais vers, la carrière d'un homme qui n'avait pas mérité de fixer la renommée :

J'ai perdu ma femme et mon fils
Après le chevalier mon frère;
Je suis sans parents, sans amis,
Hors l'État dont je suis le père...
Eh bien je vais le perdre encor;
Dirai-je mon *Confiteor*.

Après avoir fait, suivant l'usage, l'éloge du mort, la *Gazette de France* annonça que le roi avait ordonné au duc de Choiseul de se charger du ministère de la guerre.

Le premier acte de Choiseul comme ministre de la guerre est de confier une

Sachant Belle-Isle peu disposé en faveur du duc de Broglie, désirant voir confier à ce maréchal la direction de l'armée, le public se réjouit de l'arrivée de Choiseul à l'administration de la guerre. Mais le

peuple ignorait, en suivant les simples lumières de son bon sens, de quelle manière se traitent les affaires dans un gouvernement affranchi de toute surveillance. Le duc de Choiseul, courtisan aussi accompli que Belle-Isle, devait s'occuper avant tout des désirs de la marquise et de son affection pour le prince de Soubise. L'ambition la plus forte de ce général malheureux étant de commander les armées, il semblait tout naturel à ses amis de lui procurer le seul plaisir que sa fortune personnelle ne pouvait pas lui donner. Ces raisons, très-légitimes dans un gouvernement où la nation semble être la propriété de quelques familles, suffirent pour décider du plan de campagne à adopter. Il fut résolu que la France aurait deux armées en Allemagne : une en Westphalie, l'autre en Hesse. Choiseul confiant à Soubise le commandement de l'armée la plus nombreuse, celle de Westphalie, lui dit « qu'il l'avait mis à portée d'opérer contre le prince Ferdinand d'une manière facile et avantageuse, puisque son armée était plus forte; qu'ainsi il l'exhortait, pour le bien de la chose et pour sa gloire particulière, de n'avoir rien de commun avec M. de Broglie, parce que, s'il faisait la faute de se joindre à lui, sûrement la besogne irait mal par l'incompatibilité de M. de Broglie, qui trouverait le moyen d'en rejeter la faute sur lui, et de finir par se faire donner à ses ordres la majeure partie des troupes, tandis qu'il le laisserait avec une poignée de monde hors d'état de rien entreprendre. »

armée à Soubise.

Parti avec la résolution de suivre les conseils de Choiseul, Soubise se mit en route pour rejoindre son armée réunie entre Dusseldorf et Wesel, depuis le re-

Soubise se résout à agir de concert avec le maréchal de Broglie.

tour offensif qu'avait exécuté Broglie après sa désastreuse campagne du mois de février. Il avait avec lui pour maréchal des logis de son armée, c'est-à-dire chef de son état-major, le marquis de Castries, officier d'une ambition ardente, mais d'une grande probité. Castries, raisonnant comme s'il ne s'agissait que d'obtenir des succès dans l'intérêt de son pays, soutint qu'il était indispensable de réunir les deux armées dans un but commun. « Il s'appuyait, écrit Besenval, sur un raisonnement spécieux. Il disait que l'effort réuni de deux bras vaut mieux que celui d'un seul, et qu'il regardait comme une inconséquence, en ayant deux, de n'en employer qu'un à la fois. On pouvait, continue Besenval, lui répondre que la conséquence n'en était pas juste, parce qu'on ne devait pas attendre du caractère de M. de Broglie de concourir au brillant d'une campagne dont presque tout l'éclat aurait rejailli sur M. de Soubise. »

Préoccupé depuis sa jeunesse, comme tous les Rohans, à se faufiler entre les princes du sang et les pairs du royaume afin de jouer, dans les cérémonies de la cour, un rôle analogue à celui d'un bedeau de paroisse, Soubise n'avait pu, dans la poursuite d'un pareil but, étendre beaucoup le cercle déjà étroit de son intelligence naturelle; aussi ne tarda-t-il pas à subir l'influence d'un chef d'état-major instruit et ferme; et le prince, qui était décidé à déférer aux avis de Choiseul, n'était pas arrivé à Francfort, que Castries l'avait déjà presque amené à son opinion. Le duc de Broglie, qui, sans avoir un esprit fort étendu, possédait la pratique militaire d'un officier qui a toujours vécu au milieu des camps ou dans les places

frontières, acheva de changer les résolutions de Soubise. Le prince s'en laissa imposer par un maréchal qui avait l'habitude, en parlant beaucoup de lui-même, de n'en pas dire du mal.

Il fut convenu que les deux armées se réuniraient à Soest[1] pour opérer contre le prince Ferdinand. Soubise alla prendre le commandement de ses troupes à Dusseldorf, et, après avoir attendu quelques jours, il se porta vers Dortemunde, puis vers Unna, où il prit une position très-forte sur les hauteurs. Il y attendait l'arrivée de Broglie, lorsque le prince Ferdinand, profitant des lenteurs des deux armées françaises, se glissa entre elles et vint se poster en face de celle de Soubise. Parfaitement tranquilles, les Français n'avaient pas établi un seul poste sur le chemin d'Unna à Soest, quand le baron de Besenval fit offrir au général Chevert de réparer cette négligence en s'y portant avec deux bataillons. Chevert le félicita de son zéle et lui donna la liberté de faire ce qu'il jugerait convenable. Vers le minuit, Besenval, entendant un grand bruit, envoya avertir Soubise que les ennemis faisaient un mouvement. Il en reçut pour réponse qu'il ne se trompait pas, et le lendemain, à la pointe du jour, l'armée hanovrienne avait disparu. Soubise conclut avec son entourage qu'elle avait dû battre en retraite vers Hamm. Sur la proposition d'envoyer de la cavalerie légère pour s'assurer de la direction qu'elle avait prise, les officiers de l'état-major objectèrent que les chevaux étaient fatigués, et chacun retourna à son poste.

[1] Voir carte G, p. 19.

Personne n'avait bougé dans le camp français, quand, vers le midi, le chef de partisans Ficher prévint Soubise que le prince Ferdinand, loin de revenir sur ses pas, profitait du cours d'eau de la Sixex pour longer, sans être entamé, la gauche de l'armée française et se porter sur ses derrières, à Dortemunde. Cette annonce troubla Soubise au dernier point; son indécision ordinaire redoubla. Il fit, pendant plusieurs heures, des plans et enfin, à quatre heures du soir, il se décida à rester où il se trouvait, se contentant d'avancer légèrement la droite de son armée, de manière à faire face aux Hanovriens. Le lendemain, vers les trois heures de l'après-midi, les Français se dirigèrent lentement vers Soest, et ils campèrent, après avoir fait deux lieues, sans que l'ennemi parût. La nuit et la journée furent aussi calmes que la veille; et les Français, après avoir parcouru un pays accidenté et couvert de bois, atteignirent, en approchant de Soest, une large plaine coupée de ravins, que bordait sur leur droite une suite de monticules également boisés. Mise en mouvement dès la pointe du jour, l'armée de Soubise marchait dans le plus grand désordre, ses colonnes, enchevêtrées les unes dans les autres, ses équipages à la suite des troupes, quand apparut tout à coup l'avant-garde des Hanovriens, conduite par le prince héréditaire de Brunswick. Le général de Voyer, n'ayant à opposer aux vingt-cinq mille hommes du prince que quatre mille soldats, dirigea à la hâte sa cavalerie dans la plaine et son infanterie dans les bois. La déroute de l'armée française était imminente; mais, « par un de ces miracles qu'on ne saurait

expliquer, ainsi que l'écrit un témoin oculaire, les équipages disparurent comme par enchantement; les troupes d'elles-mêmes passèrent le premier ravin qu'elles trouvèrent devant elles; la cavalerie se mit en bataille dans la plaine, et toute l'infanterie dans les bois, sur les hauteurs..... Tout notre canon fut en batterie; en un mot, nous nous trouvâmes en si bon ordre, que M. le prince héréditaire ayant essayé de nous tâter dans les bois, y trouva tant de coups de fusil et tant de coups de canon dans la plaine, qu'il s'arrêta et ne tenta plus rien. » Les soldats et les officiers avaient réparé les fautes de leur chef.

L'armée, continuant sa marche sur Soest, prit position derrière un landvergt, large fossé couronné par une berge plantée de broussailles et d'épines, qui sert de ligne de démarcation entre certains territoires allemands. Les Hanovriens, continuant à suivre les Français, se postèrent en face d'eux, et ils étaient depuis deux jours dans cette position, lorsque le maréchal de Broglie se présenta dans le camp de Soubise. A sa vue, les soldats, qui jugeaient sévèrement l'incapacité de leur général, poussèrent des murmures de satisfaction. Un officier ayant, à son approche, battu des mains, les troupes suivirent son exemple, et Broglie fut reçu presque comme un sauveur. Soubise, qui attendait le maréchal au pied d'un petit tertre, où il avait établi son quartier général, conserva, dans cette embarrassante situation, une présence d'esprit plus grande que celle qu'il avait montrée en face de l'ennemi. Prenant son parti en homme du monde, il s'avança vers lui, et, l'entraînant au-dessus du tertre qui dominait le

camp, il lui dit : « Monsieur, vous voyez avec quels applaudissements mon armée vous reçoit; vous lui devez de vous faire voir à ceux dont vous n'avez pas encore été aperçu. »

La marche de l'armée française sur Soest ayant été décidée dans cette entrevue, elle se mit en mouvement, à l'entrée de la nuit, dans le plus grand ordre; elle approchait de cette ville quand, vers la pointe du jour, Soubise aperçut sur sa gauche, au loin à l'horizon, une masse de troupes : c'était le prince Ferdinand qui, suivant la même direction que lui, allait occuper la position de Fillinghausen, montagne allongée, dont les quatre versants boisés et escarpés rendaient l'abord très-difficile.

Combat de Fillinghausen, 15 Juillet 1761.

Les armées françaises réunies à Soest s'y reposèrent pendant que les deux maréchaux délibéraient sur ce qu'ils avaient à faire. Après plusieurs jours de débats, ils finirent par se mettre d'accord. Le prince Ferdinand avait son armée répartie entre le village de Werle et la Lippe : sa gauche appuyée à Landscron, son centre à une montagne placée en arrière de Scheidingen et sa droite à Buderick. Il fut convenu que Broglie, marchant vers la Lippe, se dirigerait par Hultrop sur Landscron; que Soubise aborderait le centre des ennemis à Scheidingen; que le général du Mesnil marcherait sur Buderick, et que, dépassant la droite des ennemis, un corps, sous le commandement du marquis de Voyer, irait prendre à dos les troupes du prince Ferdinand. Se préparant à l'attaque qui lui était destinée comme un homme qui a tout le temps d'agir, Soubise porta son camp à Werle le 15 juillet, le jour même où Broglie

arrivait à Hultrop. L'avant-garde de Broglie ayant réussi à enlever les premiers postes, ce maréchal la fait soutenir, et, au lieu de s'arrêter, finit par engager toutes ses troupes. Soubise, frappé du bruit du canon, envoie officiers sur officiers pour se renseigner sur ce qui se passe ; mais aucun ne revient. Incertain sur ce qu'il doit faire, il continue à entendre dans la nuit des décharges d'artillerie frapper l'air sans oser presser une attaque, qui, d'après le plan arrêté à Soest, ne devait avoir lieu que le lendemain, quand enfin, vers les trois heures du matin, arrive une lettre du maréchal de Broglie. Ce maréchal annonce qu'il a enlevé le village de Hultrop, celui de Lanscron et la hauteur de Fillinghausen, mais que le prince Ferdinand va tenter de lui arracher ses conquêtes. Il demandait à Soubise d'agir au plus vite pour empêcher les Hanovriens de tirer des renforts de leur centre. A cette nouvelle, Soubise marcha sur Scheidingen, l'emporta, et ordonna de jeter un pont sur une petite rivière qui le séparait des Hanovriens. Mais le temps perdu ne pouvait pas se réparer. Le prince Ferdinand, concentrant dans sa main tous les régiments qu'il pouvait réunir, attaqua les Français avec des forces irrésistibles, et Broglie était en pleine retraite quand les secours qu'il sollicitait pouvaient enfin venir à lui. Soubise, en apprenant que son intervention ne devait plus avoir de résultat, prescrivit à ses troupes de revenir sur leurs pas, parfaitement convaincu qu'il avait ponctuellement exécuté les conventions arrêtées à Soest, et que Broglie était dans son tort. Broglie, de son côté, qui venait de perdre six mille hommes et de manquer une

victoire dont il espérait avoir toute la gloire, était outré de colère. Sur le soir de cette triste journée, un corps français, ne sachant ce qu'était devenu l'armée dont il faisait partie, vint se joindre aux troupes de Broglie, et son chef envoya demander des ordres au maréchal. Il n'y a pas d'ordre à donner, fut la réponse; tâchez de rejoindre votre armée. Attaqué peu de moments après par les Hanovriens, ces Français abandonnés par leurs compatriotes auraient été égorgés parce qu'ils appartenaient à l'armée de Soubise, si l'officier qui les conduisait n'eut pas déployé autant de résolution que d'habileté dans sa défense. Ce fait, trop commun parmi des généraux sans patriotisme, serait resté inconnu, si ce corps, sacrifié par Broglie, n'eut pas été commandé par le futur général Dumouriez. Jugeant l'action à laquelle il avait assisté, Dumouriez écrit : « Cette bataille fut perdue par l'ambitieuse précipitation du maréchal de Broglie, qui attaqua un jour trop tôt pour la gagner tout seul, et par la coupable jalousie du prince de Soubise, qui sacrifia l'honneur de la France au plaisir criminel de donner une mortification à son rival. » Jugement sévère, qui n'est peut-être pas tout à fait juste. Rochambeau, qui était dans l'armée de Broglie, assure en effet que son chef fut entraîné par les circonstances à engager l'action, et ajoute : « Les différentes attaques de M. de Soubise n'auraient-elles pas dû être accélérées, d'après le feu infernal qui se faisait du côté de l'armée de Broglie? » L'incapacité de Soubise apparut une fois de plus dans cette affaire, du moins le public en jugea ainsi, et le déchaînement contre lui fut tellement général à la cour et à Paris,

qu'il reçut l'ordre de remettre trente mille hommes de ses troupes à Broglie.

A la suite de cette honteuse affaire, où cent cinquante mille Français avaient reçu un échec en attaquant une armée de soixante mille hommes, il fut décidé que Broglie se porterait sur Paderborn et Hameln, afin de faciliter à Soubise les siéges de Munster et Lippstadt. Ce plan réunissait l'avantage de permettre à Broglie d'agir seul et à Soubise de jouer son rôle de général d'armée sans trop de difficulté; mais il avait l'inconvénient d'affaiblir les forces des Français en les divisant. Profitant de cette faute, le prince Ferdinand ordonna au prince héréditaire de Brunswick de ne pas perdre de vue l'armée de Soubise, et se mit de sa personne à suivre Broglie. Il fit par cette manœuvre échouer le siége de Hameln, et ramenant à lui, à un moment donné, le prince héréditaire, il dégagea, avec toutes ses forces réunies, Munster qu'assiégeait Soubise. Rien ne réussit dans cette fin de campagne. Les Français s'épuisèrent en marches et en contre-marches, et les forces imposantes qu'ils avaient réunies à tant de frais ne purent pas compenser, par un seul avantage en Allemagne, l'envahissement de leur propre territoire.

Les Anglais s'emparent de Belle-Isle, 7 Juin 1761.

Tout en négociant la paix, les Anglais formaient le projet de s'emparer de Belle-Isle-en-Mer, que protégeait une citadelle construite par Vauban, et une ceinture de rochers escarpés. Le commodore Keppel et le général Hodgson, après avoir perdu cinq cents hommes dans une attaque tentée au mois d'avril, se représentèrent quelques jours après en un point

que la main de l'homme n'avait pas fortifié. Les troupes anglaises marchèrent contre trois cents Français envoyés à leur rencontre, les battirent et les refoulèrent dans la ville du Palais. Le siége, entrepris, à partir de ce jour, par terre et par mer, fut conduit avec une vigueur qu'égala la résistance ; mais au bout d'un mois les feux réunis de la flotte et des batteries de terre forcèrent le chevalier de Sainte-Croix de parler de capitulation. Elle lui fut accordée avec les honneurs de la guerre, et cet officier, nommé maréchal de camp en récompense de son énergie, parut aux Parisiens un héros si rare, que la foule lui fit, dans le jardin des Tuileries, une ovation des plus bruyantes.

Reprise des négociations entre la France et l'Angleterre. Propositions de Stanley.

Comptant sur la prise de Belle-Isle, Pitt avait éludé toute réponse précise sur la date à fixer pour établir l'état des conquêtes et des pertes des deux peuples rivaux. En vain Bussy insistait-il sur une réponse, il n'avait pu obtenir la rupture d'un silence que fit cesser Stanley le lendemain même de la prise de Belle-Isle, en proposant de substituer aux dates du 1er mai en Europe, 1er juillet en Amérique et 1er septembre dans les Indes, celles des 1er juillet, 1er septembre et 1er novembre, avec la clause que toutes les conquêtes faites après ces époques seraient rendues. A ces conditions, qui laissaient les Anglais nantis de magnifiques conquêtes, Stanley ajoutait que le roi d'Angleterre n'offrait de convenir de ces époques qu'à la condition que « tout ce qui serait heureusement arrêté entre les deux couronnes, relativement à leur guerre particulière, serait rendu obligatoire et conclusif, indépendamment du sort des négociations d'Augsbourg... que le dit traité défi-

nitif de paix entre la Grande-Bretagne et la France serait conclu, signé et ratifié... le 1er août 1761. » Le ministre anglais ajoutait que « la restitution des prises faites sur mer serait réglée selon les termes respectifs qui sont d'usage pour les différentes parties du monde. » Il déclarait ensuite « qu'à l'égard de Belle-Isle, Sa Majesté Britannique consentirait, dans le traité futur, d'entrer en compensation sur cette importante conquête, » et que, « par rapport à des compensations ultérieures de quelques parties des autres conquêtes faites par la couronne de la Grande-Bretagne, Sa Majesté se réservait d'apprendre quels pourraient être les désirs de Sa Majesté Très-Chrétienne sur ce point. »

Mémoire de la France pour fixer les conditions de la paix.

Obligé de formuler lui-même les sacrifices qu'il était disposé à faire, le ministre français remit un mémoire où, après avoir essayé de couvrir par des phrases l'humiliation de son pays, il offrait la cession du Canada, à la seule condition que l'on permettrait aux catholiques l'exercice public de leur religion et que les Français, qui voudraient émigrer dans les colonies de leur patrie, n'en seraient pas empêchés. Il insistait pour une délimitation précise des frontières du Canada, de la Louisiane et de la Virginie, demandant, en outre de ces conditions, qui ne pouvaient affaiblir en rien la domination de l'Angleterre, que la liberté de la pêche et de la sécherie de la morue, sur le banc de Terre-Neuve, soit maintenue aux Français comme avant. La restitution de l'île du cap Breton, à la condition pour la France de n'y élever aucune fortification, devait assurer ce droit en offrant un abri aux navires.

Entrant ensuite dans l'énumération des restitutions que les deux pays pouvaient se faire, Choiseul offrait l'échange de la Guadeloupe et de Marie-Galante contre la remise à l'Angleterre de l'île de Minorque et du fort Saint-Philippe. L'ignorance des événements arrivés dans l'Inde forçait le ministre de Versailles à formuler timidement un désir de paix entre les deux compagnies et l'exécution stricte du traité conclu entre Godeheu et Saunders en 1754. La France, faisant valoir la nécessité où elle était de pourvoir ses colonies de nègres, et ne supposant pas « l'envie de nuire dans la cour de Londres, » était prête à accepter, en rétrocession, soit l'île de Gorée, soit le Sénégal, au choix de l'Angleterre. La possession de Belle-Isle devait être achetée par le retrait de toutes troupes françaises du landgraviat de Hesse, du comté de Hanau, des positions de l'électorat de Hanovre occupées par des soldats, et par la liberté du cours du Mein.

La France, obligée, par son traité avec l'Autriche, à ne rien stipuler qui put nuire à son alliée, demandait que le roi d'Angleterre s'engageât à ce « qu'aucune partie des troupes qui composaient l'armée du prince Ferdinand, sous aucun prétexte que ce puisse être, ni sous aucune dénomination, ne joindrait l'armée prussienne et n'agirait offensivement contre les troupes de l'impératrice-reine et de ses alliés, » admettant en revanche « qu'aucune troupe française, sous aucun prétexte, ne joindrait l'armée impériale et ne pourrait servir contre les alliés de la Grande-Bretagne. »

Pour les pays du roi de Prusse sur le haut et le

Bas-Rhin conquis et gouvernés au nom de l'impératrice-reine, la France proposait de faire rentrer en France un nombre de soldats double de celui que Sa Majesté britannique rappellerait de son armée d'Allemagne, de sorte qu'il ne resterait « plus dans ces parties, de troupes appartenant à la France, qu'en proportion de celles que le roi d'Angleterre y soudoiera. »

Le mémoire se terminait par une discussion verbeuse contre la légitimité des prises faites sur mer par l'Angleterre avant la déclaration de la guerre. Elles sont, écrivait Choiseul, « un objet de restitution légitime que le roi veut bien soumettre à la justice du roi d'Angleterre et des tribunaux anglais. En effet, des sujets, qui sous la foi des traités, du droit des gens et de la paix, naviguent et font leur commerce, ne peuvent pas justement souffrir de la mésintelligence établie dans le cabinet des deux cours, avant qu'elle leur soit connue. Les déclarations de guerre ne sont établies par le droit des gens, que pour publier aux peuples les querelles de leurs souverains, et pour les avertir que leur personne et leur fortune ont un ennemi à craindre; sans cette déclaration convenue, il n'y aurait point de sûreté publique. » Après ces considérations qui sont la condamnation radicale des gouvernements absolus, aux yeux de toute personne intelligente et sensée, Choiseul offrait, avec une certaine timidité, de garantir comme dans les traités précédents, la succession au trône de la Grande-Bretagne telle qu'elle était établie.

Cherchant partout des appuis, dans sa détresse, Négociations

entre la France et l'Espagne.

Choiseul ne pouvait pas oublier l'Espagne. Le projet de resserrer les liens qui rattachaient deux pays, unis entre eux géographiquement sur le continent, et possesseurs tous deux de colonies menacées par l'ambitieuse Angleterre, n'était pas nouveau. Déjà en 1752, le duc de Duras, envoyé à Madrid comme ambassadeur, avait eu pour principale mission d'amener un rapprochement intime entre les cours de France et d'Espagne. Les efforts pour entraîner l'Espagne redoublèrent avec l'imminence d'une guerre entre la France et l'Angleterre, et vers la fin de 1754, Louis XV envoya au roi Ferdinand VI, un long mémoire sur ce qu'il appelait les injustes procédés de l'Angleterre vis à vis du cabinet de Versailles. Ce mémoire, rédigé par le vieux maréchal de Noailles, accusant les Anglais de vouloir envahir les colonies françaises et espagnoles de l'Amérique, faisait ressortir les efforts qu'ils feraient pour désunir les deux branches de la maison de Bourbon. « Quelle est la puissance que les Anglais veulent rendre suspecte au roi catholique? s'écriait-il, celle même qui a acquis par ses travaux, ses trésors, et le sang de ses sujets, ce trône d'Espagne au roi Philippe V, et à sa postérité..... Il ne reste plus de défenseurs à l'Europe que le roi (Louis XV), et le roi d'Espagne; et c'est dans leur union et leur prévoyance que réside le salut de leur empire, et celui de l'Europe entière. » A cet appel chaleureux, Ferdinand répondit par des assurances d'une sincère amitié, mais insista sur le besoin que son peuple avait de la paix, ajoutant dans un mémoire joint à sa lettre, ces réflexions pleines de

sagesse. « Sa Majesté catholique comprend l'importance de la bonne harmonie des deux couronnes, et des branches de la maison de Bourbon ; mais ayant toujours devant les yeux la jalousie avec laquelle les autres puissances l'ont considérée et la regardent encore..... elle croit que pour le bien commun et que pour que les autres puissances les respectent..... il est de l'intérêt des deux monarques de ne pas faire trop d'éclat. »

La guerre entre le cabinet de Versailles et celui de Saint-James s'alluma donc sans que la cour de Madrid y prit part. Les revers de la France auraient dû engager l'Espagne à persister dans la conduite prudente qu'elle avait tenue, si dans un gouvernement absolu l'intérêt d'un peuple pouvait prévaloir sur les caprices ou les passions de ceux qui disposent de lui. Mais en 1758, Ferdinand VI laissa en mourant la couronne à Charles III. Ce prince, roi de Naples et de Sicile, pendant que son frère occupait le trône d'Espagne, était sur le point de se joindre à la coalition formée en 1741, contre Marie-Thérèse, quand apparut tout à coup une flotte anglaise devant sa capitale. Un capitaine de vaisseau prenant terre entra dans son palais et posant sa montre sur une table, signifia au roi que dans une heure un traité de neutralité serait signé par lui ou qu'un bombardement allait commencer. Le monarque se soumit, mais depuis ce jour il prit en horreur le nom anglais, et brûla du désir de venger l'outrage qu'il avait subi. Plein d'attachement pour sa famille, partageant comme espagnol la haine que tout homme de son pays portait aux

possesseurs de Gibraltar, il voyait avec une envie mêlée de crainte, le développement à la fois de la marine et des possessions coloniales de l'Angleterre. A partir du règne de ce prince l'influence de Versailles fut donc complète à Madrid, et Choiseul regardait les intérêts des deux royaumes comme tellement solidaires, qu'il chargea M. de Bussy, de soutenir à Londres, les réclamations faites par l'Espagne.

Bussy présente un mémoire sur des réclamations faites par l'Espagne à l'Angleterre.

L'envoyé français prenant prétexte de l'arrangement projeté entre le cabinet de Versailles et celui de Saint-James, sur la possession des îles de la Dominique, Saint-Vincent, Sainte-Lucie et Tabago, assura que le gouvernement de Madrid y donnerait son approbation si les différends qui existaient entre l'Espagne et l'Angleterre étaient réglés. Dans un mémoire présenté par son envoyé, Choiseul s'exprimait en ces termes : « Le roi ne cachera pas à sa Majesté Britannique que les différends entre l'Espagne et l'Angleterre l'alarment et lui font craindre s'ils n'étaient pas ajustés, une nouvelle guerre en Europe et en Amérique. Le roi d'Espagne a confié à Sa Majesté les trois points de discussion qui subsistent entre sa couronne et la couronne britannique. Lesquels sont : 1° la restitution de quelques prises faites pendant la guerre présente, sous pavillon espagnol ; 2° la liberté à la nation espagnole de la pêche sur le banc de Terre-Neuve ; 3° la destruction des établissements anglais formés sur le territoire espagnol, dans la baie de Honduras. Ces trois articles peuvent être facilement arrangés..... et le roi désire vivement que l'on puisse trouver des tempéraments qui contentent sur ces

deux points, les nations espagnoles et anglaises; mais il ne peut pas dissimuler à l'Angleterre le danger qu'il envisage, et qu'il sera forcé de partager, si ces objets, qui paraissent affecter sensiblement Sa Majesté catholique, déterminent la guerre. »

Bussy soumet au cabinet anglais les conditions exigées par la cour de Vienne pour la paix projetée entre la France et l'Angleterre.

A la merci de l'Autriche qui seule dans cette fatale guerre, avait eu des succès, la France forcée de tenir compte des exigeances de son alliée, fit présenter au ministère anglais une note sur les conditions qu'exigeait la cour de Vienne, pour permettre un traité de paix entre celle de Versailles et celle de Londres. Marie-Thérèse entendait conserver la possession des pays appartenant au roi de Prusse et demandait que « Sa Majesté britannique s'engageât à ce que les troupes hanovriennes, brunswickoises et autres auxiliaires unies aux Hanovriens ne se joignent point aux troupes du roi de Prusse, de même que la France s'engagerait à ne donner de secours d'aucune espèce à l'impératrice-reine, ni à ses alliés. »

Pitt renvoie à Bussy son mémoire sur les affaires d'Espagne et sa note sur les exigences de la cour de Vienne.

Pitt devina facilement, en lisant les observations présentées en faveur de l'Espagne, qu'il existait entre la France et cette nation une intimité plus grande que celle que l'on voulait avouer. Blessé de voir un pays en paix avec l'Angleterre, se servir pour lui soumettre ses griefs de l'intermédiaire d'un ennemi humilié, le ministre anglais refusa avec hauteur d'entrer en discussion avec Bussy, et lui renvoyant le lendemain les deux mémoires qu'il lui avait remis, il lui écrivit : « Je dois vous déclarer très-nettement, au nom de Sa Majesté, qu'elle ne souffrira point que les disputes de l'Espagne, soient

mêlées, en une façon quelconque, dans la négociation de la paix des deux couronnes; à quoi j'ai à ajouter qu'il sera regardé comme offensant pour la dignité du roi, et non compatible avec la bonne foi de la négociation, qu'on fasse mention de pareille idée..... Je vous renvoie de même, Monsieur, comme totalement inadmissible, le mémoire relativement au roi de Prusse, comme portant atteinte à l'honneur de la Grande-Bretagne, et à la fidélité avec laquelle Sa Majesté remplira ses engagements avec ses alliés. »

La réponse de Pitt aux conditions de paix formulées par la France, se ressentait de l'état d'irritation que lui causait l'accord de Madrid et de Versailles, et du dédain qu'il éprouvait pour un gouvernement ruiné dans ses finances et vaincu dans les quatre parties du monde. Une note remise à M. de Stanley, résumait en ces termes les exigences de l'Angleterre.

Réponse de l'Angleterre aux propositions de paix faites par la France.

« 1° Sa Majesté britannique ne se départira jamais de la cession entière et totale de la part de la France, sans aucunes nouvelles limites et sans exception quelconque, de tout le Canada et de ses dépendances, et Sa Majesté ne se relâchera jamais, à l'égard de la cession, pleine et parfaite de la part de la France, de l'île du cap Breton, et de toutes les autres îles dans le golfe ou dans le fleuve Saint-Laurent, avec le droit de pêche qui est inséparablement attaché à la possession des susdites côtes.....

« 2° A l'égard de la fixation des limites de la Louisiane par rapport au Canada ou par rapport aux possessions anglaises situées sur l'Ohio, comme aussi de la Virginie, on ne pourra jamais admettre que

tout ce qui n'est pas le Canada, soit de la Louisiane, ni que les bornes de la dernière province susdite s'étendent jusqu'aux confins de la Virginie.....

3° Le Sénégal..... sera cédé à la Grande-Bretagne..... comme aussi l'île de Gorée, si essentiellement liée au Sénégal.

« 4° Dunkerque, sera réduit à la condition où il doit se trouver suivant le traité d'Utrecht, sans quoi aucune paix ne peut-être admissible, et à cette condition seule, Sa Majesté britannique, pourra consentir à entrer en considération de la demande que la France a faite de la restitution du privilége accordé par le treizième article dudit traité... aux sujets de la France, de pêcher le poisson et de le sécher sur le rivage d'une partie de Terre-Neuve. »

Pitt exigeait la restitution immédiate de l'île de Minorque, la restitution et l'évacuation immédiate des conquêtes faites en Allemagne, sur les alliés de l'Angleterre par les Français, y compris celles faites sur le roi de Prusse. Il refusait d'admettre pour l'Inde l'exécution du traité conclu entre MM. Saunders et Godeheu, il refusait toute demande de restitution des prises faites sur mer avant la déclaration de guerre, il déclarait que les stipulations des traités solennels et les conditions expresses et irrévocables de la cession des Pays-Bas, ne pouvant « jamais permettre que la France restât en possession d'Ostende et de Nieuport, les deux places susdites, » devaient-être évacuées sans retard par leurs garnisons françaises. Dans la guerre engagée entre l'Autriche et la Prusse, pour la Silésie, la France pouvait continuer à aider son alliée, et les Anglais se réservaient le

droit de venir en aide à Frédéric. Cette longue énumération des sacrificesà consentir de la part de la France ne portait que deux restitutions acceptées par la Grande-Bretagne. « La conquête importante de Belle-Isle..... l'île opulente de la Guadeloupe avec celle de Marie-Galante. »

Ultimatum de la France signifié à l'Angleterre.

Quoique vivement froissé de la réponse hautaine de Pitt, Choiseul n'osa pas faire paraître dans l'ultimatum présenté par la France, les pensées qui l'agitaient. Il réserva la protestation de sa dignité blessée à une lettre adressée au ministre anglais par l'envoyé de la France, M. de Bussy. Suivant article par article la note que lui avait présentée M. de Stanley, Choiseul cédait le Canada, « dans la forme la plus étendue, » insistant sur la permission à donner aux colons catholiques de pratiquer leur religion, et sur la nécessité d'obtenir soit le cap Breton, soit l'île Saint-Jean pour abriter les navires des pêcheurs français. Il repoussait la prétention attribuée à la France de vouloir que tout ce qui n'était pas le Canada fut la Louisiane. Il insistait pour obtenir la restitution soit du Sénégal, soit de Gorée. Il faisait observer que la démolition de Dunkerque n'avait pas été accordée « en compensation de sécher de la morue sur les côtes de Terre-Neuve, » mais bien en compensation de la cession de l'île même de Terre-Neuve. « Il paraît écrivait Choiseul, que l'Angleterre, dans ses propositions, veut compenser la restitution de l'île de Minorque avec celle de Belle-Isle; comme la France n'admet pas l'importance de la conquête de Belle-Isle, les deux cours resteront dans leur sentiment, l'Angleterre gardera sa conquête et la France Mi-

norque. » La France consentait à évacuer, en considération de la cession de la Guadeloupe et de Marie-Galante, les pays appartenant au landgrave de Hesse, au duc de Brunswick et à l'électorat de Hanovre; mais pour les pays appartenant au roi de Prusse, qui sont « possédés par l'impératrice, et où la justice se rend au nom de Sa Majesté impériale, le roi de France ne peut pas stipuler qu'il cédera les conquêtes de son alliée. » Choiseul acceptant le refus fait par l'Angleterre d'appliquer le traité Godeheu et Saunders, dans l'Inde, insistait pour la restitution des prises faites avant la guerre. Répondant à la crainte de voir les Français maîtres à Ostende et Nieuport, Choiseul déclarait que ces villes appartenaient à l'impératrice et que l'intention de la France n'avait jamais été de garder ces places après la paix. En réponse à une déclaration de M. de Stanley, que « Sa Majesté britannique continuerait d'aider constamment, en qualité d'auxiliaire, son allié le roi de Prusse, » le duc de Choiseul répondait au nom de son maître, « que Sa Majesté, par la même vue de pacification générale, soutiendrait aussi de toutes ses forces et de tout son pouvoir ses fidèles alliés, » il insistait pour que la France et l'Angleterre prissent l'engagement de n'envoyer aucun secours à leurs alliés pour la continuation de la guerre.

Cet ultimatum où la France cédait tout ce que demandait sa puissante rivale, et n'opposait de résistance que pour soutenir l'intérêt de ses alliés, fut remise à Pitt, le 8 août, avec une lettre de Bussy, ainsi conçue : « J'ai rendu compte à ma cour de la lettre dont votre excellence m'a honoré le 24 du

mois (24 juillet 1761), en me renvoyant le mémoire que je lui avais remis relativement aux intérêts de la cour d'Espagne vis-à vis de l'Angleterre, et la note que j'avais cru devoir lui communiquer sur les intentions du roi mon maître... pour amener la cessation des hostilités en Allemagne. Le roi, Monsieur, m'ordonne de mander à votre excellence que sur ce qui regarde les intérêts du roi catholique, la prévoyance de Sa Majesté, exprimée dans le mémoire que je vous ai remis, est une suite de la vérité, dont sa Majesté fait profession d'user dans le cours de ses négociations. Il n'y avait dans le mémoire, que votre excellence m'a renvoyé, ni offre de médiation, ni menace... le roi s'en rapporte au roi catholique sur la forme dans laquelle ce mémoire a été reçu et renvoyé, mais Sa Majesté m'a chargé de déclarer à votre excellence que tant que l'Espagne l'approuvera, le roi se mêlera des intérêts de cette couronne, sans s'arrêter aux refus de la puissance qui s'y opposerait. ... Il me reste ajoutait Choiseul, en terminant, à marquer à votre excellence la surprise de ma cour sur la forme, tant de la lettre qu'elle m'a écrite, que de l'ultimatum de l'Angleterre ; cette forme, si peu correspondante aux propositions de la France, dévoile l'opposition de la cour de Londres à la paix. Le roi, qui est bien éloigné de s'arrêter aux formes quand il est question du bonheur de l'Europe, a cherché, dans la réponse de l'ultimatum, tous les moyens qui, sans manquer à l'honneur de sa couronne, ont été jugés possibles pour ramener la cour britannique à des sentiments pacifiques. »

Réponse

Pitt ne voulut pas même permettre à son adver-

saire de voiler par des phrases la portée des sacrifices réels que faisait la France humiliée. « J'ai rendu compte au roi, manda-t-il, dès le 15 août à Bussy, de la lettre dont vous avez accompagné... l'ultimatum de la cour de France; Sa Majesté a vu par ces deux pièces, avec le regret que l'amour de la paix lui inspire, que l'heureux moment de mettre fin à tant de maux, paraît n'être pas encore venu. Pour ce qui regarde la forme de l'ultimatum de l'Angleterre, en réponse au mémoire des propositions de la France, ainsi que de celles de la lettre que je vous ai adressée par ordre du roi, en vous renvoyant les deux papiers relativement à l'Espagne et au roi de Prusse, comme totalement inadmissibles, le roi m'ordonne de vous dire, Monsieur, que Sa Majesté s'en tient, tant à la forme qu'à la substance de ces deux pièces où sa dignité à conspiré avec sa justice et sa bonne foi, laissant à toute la terre à juger laquelle des deux cours a dévoilé son opposition à la paix... Si c'est celle qui par un principe de candeur, non pour prendre un ton impératif, a toujours cherché à parler clair dans ses réponses... ou bien si c'est celle qui, après tant de variations et de lenteurs,... prétend imposer au roi la loi de ne pas remplir les engagements de sa couronne envers Sa Majesté prussienne, qui de plus, non content de mettre tant d'obstacles invincibles à la paix, n'a pas répugné d'interposer de nouvelles entraves à un bien si précieux... en y mêlant après coup des choses aussi étrangères à la présente négociation... que le sont les discussions entre la Grande-Bretagne et l'Espagne. »

de l'Angleterre à l'ultimatum de la France.

La discussion de l'ultimatum présenté par la France

n'était pas plus conciliante que la lettre remise à M. de Bussy. La liberté, pour les colons Français de professer la religion catholique, était facilement accordée par l'Angleterre à ses nouveaux sujets, ils pourraient vendre leurs biens pourvu que ce soit à des sujets anglais, et émigrer où bon leur semblerait pourvu que l'émigration eut lieu dans l'année qui suivrait la ratification du traité définitif. Pitt n'abandonnait aucune de ses prétentions sur les limites du Canada, et refusait de reconnaître les frontières de la Louisiane telles que la France avait essayé de les fixer. Il ne rendait à la France ni le Sénégal ni Gorée, se contentant de déclarer que « si la cour de France voulait suggérer quelque arrangement raisonnable pour se pourvoir de nègres, qui ne soit pas trop préjudiciable aux avantages que les sujets britanniques possèdent en Afrique, on entrerait volontiers en considération là-dessus. » Pitt persistait à relier la concession faite aux Français de pêcher et de sécher la morue sur le banc de Terre-Neuve, à l'exécution de l'article 13 du traité d'Utrecht, sur Dunkerque, offrant de céder la petite île de Saint-Pierre, à la condition que la France n'y pourrait avoir ni troupes, ni fortifications, que le port ne servirait qu'à des pêcheurs Français, qu'un commissaire anglais pourrait y résider, et que l'escadre britannique aurait le droit de la visiter pour s'assurer de la stricte exécution des conventions arrêtées. La restitution de Belle-Isle, de la Guadeloupe et de Marie-Galante, devaient toujours être le prix de la cession de Minorque. Pitt persistait à exiger l'évacuation complète de toutes les conquêtes faites en Allemagne, notamment de Wesel et des

autres places et territoires du roi de Prusse, niant qu'il eût « proposé de laisser la liberté à la France d'envoyer des armées en Silésie sans être limitées au nombre stipulé par ses engagements actuels avec la cour de Vienne ». Il déclarait que Sa Majesté britannique n'avait « ni l'intention, ni la faculté de se charger d'interdire et d'inhiber à aucunes troupes étrangères d'entrer au service et à la solde du roi de Prusse. »

Choiseul cède à presque toutes les exigences de l'Angleterre.

La réponse de Choiseul ne se fit pas attendre, et le 1er septembre M. de Stanley put envoyer à sa cour l'adhésion de celle de Versailles à presque toutes les exigences de l'Angleterre. La France admettait les frontières du Canada et de la Louisiane, telles que les fixaient Pitt, tout en ajoutant qu'on sentait « combien il est contraire à la conciliation que la partie qui cède, propose à la partie qui a conquis et qui veut conserver des cessions de possessions qui ne sont pas bien connues. » Choiseul après s'être restreint, à la suite de la demande du cap Breton, à la cession de l'île de Canseau acceptait la substitution de l'île de Saint-Pierre, à condition d'y ajouter « l'île Miquelon ou Michelon, deux îles, dont l'une, qui est Saint-Pierre, a une lieue de largeur, et Michelon deux lieues ». Il consentait à n'y avoir aucun établissement militaire et à y entretenir seulement une garde de cinquante hommes, ajoutant qu'autant qu'il sera possible, vu la faiblesse de cette garde de police, le roi empêcherait « tous bâtiments étrangers, même anglais, d'aborder dans ces îles », un commissaire anglais pourrait y résider, pour être témoin « de l'exactitude avec laquelle l'on observerait les condi-

tions arrêtées dans le traité. » Le port de Dunkerque devait être comblé d'après les prescriptions du traité d'Utrecht. Renonçant au Sénégal et à Gorée, la France se contentait de demander, sur les côtes de l'Afrique, la possession des deux petits établissements d'Annamaboe et d'Acra. Sur la question de l'évacuation de l'Allemagne, Choiseul déclarait que « le roi déterminé, pour le bien de la paix, à faire les sacrifices les plus considérables, était en même temps irrévocablement résolu de ne rien accorder, dans le futur traité de paix, qui soit contraire aux stipulations auxquelles il s'est engagé avec ses alliés. »

Pitt ne veut pas de la paix.

L'insistance de Pitt pour des conditions relatives à l'Allemagne, que la France ne pouvait pas accepter sans rompre avec ses alliés, venait de son opposition à la conclusion de la paix. A la suite de la communication de M. de Bussy, par rapport aux démêlés de l'Espagne avec l'Angleterre, Pitt avait demandé des explications à l'ambassadeur de Madrid sur l'intervention du cabinet français. La réponse embarrassée qui lui fut faite ayant fortifié le soupçon qu'avait le ministre anglais d'un accord intime entre les deux couronnes, Pitt pressa de nouveau le représentant de l'Espagne de lui dire pourquoi sa cour avait prié un ennemi de l'Angleterre de s'occuper d'affaires qui concernaient uniquement les cabinets de Madrid et de Saint-James. L'ambassadeur approuva, dans une communication verbale et un échange de correspondance, la conduite magnanime de Sa Majesté très-chrétienne, dans la proposition qu'elle avait faite et avouant l'accord intime d'intérêt qui existait entre les deux pays, il ajouta que « si Sa Majesté catho-

lique avait envers l'Angleterre d'autres sentiments que ceux de l'amitié, elle n'aurait consulté que sa grandeur et se serait expliquée comme il convenait à sa dignité. » La réponse du général Wall, le premier ministre d'Espagne, à l'ambassadeur d'Angleterre le comte de Bristol, n'avait pas été plus rassurante. Il avait déclaré vouloir insister sur le droit de pêcherie à Terre-Neuve, et sur l'exploitation du bois de campêche dans la baie de Honduras, dans les conditions qui avaient été proposées, avouant l'intimité qui existait entre les cours de Madrid et de Versailles, et l'espoir que s'il y avait la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre, la France soutiendrait l'Espagne. Les flatteuses déclarations de la cour de Madrid en faveur du maintien de ses relations amicales avec celle de Londres, pouvaient d'autant moins tromper un esprit pénétrant comme celui de Pitt, qu'un bruit vague répandu en Europe, faisait croire à l'existence d'un traité secret nouvellement conclu entre les différentes branches de la maison de Bourbon.

Pitt propose de déclarer la guerre à l'Espagne.

Rappelant M. de Stanley de Versailles, et demandant que la cour de France fit revenir M. de Bussy, Pitt convoqua un conseil peu de jours après cette brusque rupture des négociations qui avaient été entamées. Il y arriva ému de l'attitude qu'avait prise la cour de Madrid, et proposa une déclaration immédiate de guerre contre l'Espagne. L'Espagne, dit-il, refuse de nous donner satisfaction, ce refus est une déclaration de guerre. Ses intentions sont manifestement hostiles et l'audace de ses menaces ne peut être comparée qu'à ses insidieuses professions de foi pacifiques. Son but et son intérêt sont de reculer l'époque de

l'ouverture des hostilités, notre politique exige au contraire que nous les commencions immédiatement. Une guerre avec l'Espagne n'exige pas de nouveaux armements et paie ses propres frais par les riches captures qui seront faites. Si nous la déclarons maintenant, sa flotte, qui porte les richesses de l'Amérique, deviendra notre proie; si nous tardons, les hostilités ne s'ouvriront que lorsqu'elle sera mise en sûreté. Malgré ces raisons, un membre seul du ministère fut de l'avis de Pitt, tous les autres s'opposèrent à une mesure aussi extrême, avant de connaître les véritables intentions du gouvernement espagnol. Ils demandèrent que l'on fit des remontrances à la cour de Madrid, en l'avertissant que de sa réponse dépendrait la paix ou la guerre. Ils soutinrent qu'il était douteux qu'on put s'emparer de la flotte d'Espagne en se déterminant de suite à des hostilités, et que s'en emparat-on, une pareille capture nuirait à l'Angleterre dans l'opinion des nations neutres. Ils s'étendirent ensuite sur les hasards et les dépenses d'une guerre qu'il serait imprudent de s'attirer quand l'Angleterre était déjà aux prises avec plusieurs autres nations.

Pitt se retire du ministère, 9 octobre 1761.

Pitt n'était pas habitué à une pareille opposition. Arrivé à la tête de l'État en un moment où personne autre que lui ne pouvait diriger les affaires, il venait de perdre, depuis un an, dans George II, le souverain qui l'avait soutenu pendant une guerre glorieuse et il se trouvait vis-à-vis d'un nouveau roi peu sympathique à sa personne et d'une aristocratie jalouse parmi laquelle ni sa fortune, ni ses relations ne lui donnaient d'appuis. Le silence de toute contracdiction sérieuse dans la Chambre des communes et dans

celle des lords, l'accueil réservé jusqu'alors par la nation aux plans qu'il avait formés, lui fit supporter avec impatience les objections de ses collègues. Convaincu des conséquences fâcheuses qu'aurait une politique timide et flottante, il refusa de s'associer à des résolutions fatales, selon lui, à l'intérêt de l'Angleterre, et déclara que « c'était le moment d'abaisser la puissance de la maison de Bourbon, que si on le laissait échapper il ne se retrouverait plus, ajoutant que s'il ne pouvait pas faire triompher son opinion dans cette affaire, il était résolu à ne plus siéger dans le conseil. Il remercia les ministres de l'ancien roi de leur appui, et rappelant qu'il avait été porté au ministère par la voix du peuple, auquel il devait compte de sa conduite, il finit en assurant qu'il n'accepterait pas une situation dans laquelle il encourrait la responsabilité de mesures qu'il n'approuvait pas. » — « Je vois que Monsieur est décidé à nous quitter, répliqua avec vivacité le président du conseil, le duc de Newcastle. Je ne puis même pas dire que j'en sois fâché, puisque s'il ne nous quittait pas, il nous forcerait bientôt à nous séparer de lui ; car s'il est résolu à s'arroger le droit exclusif de conseiller le roi, et de diriger les opérations de la guerre, il serait évidemment inutile que nous fussions appelés dans ce conseil. Quand il parle de sa responsabilité envers le peuple, il tient le langage de la Chambre des communes, et il oublie qu'à ce bureau c'est envers le roi seul qu'il est responsable. » Après cette hautaine réponse, le conseil allant aux voix, Pitt n'eut en faveur de son opinion que son beau-frère lord Temple.

Lorsque le lendemain Pitt vint à Saint-James, rendre au roi les insignes de son ministère, Georges III le reçut avec autant de grâce que de dignité. Sans lui demander de continuer ses fonctions, il lui expliqua doucement son opinion sur la guerre avec l'Espagne, lui avouant que si ses ministres avaient partagé l'avis de Pitt au lieu de le combattre, il aurait été très-embarrassé sur la conduite qu'il devait tenir. Il exprima le regret que lui faisait éprouver la perte d'un ministre aussi habile, et pour montrer à quel point il appréciait ses services, il offrit à Pitt la récompense qu'il pouvait désirer, l'assurant que tout ce que sa position royale le mettrait à même de donner lui serait accordé. Hautain et fier dans la vie publique, Pitt, qui était doux et même humble dans son intérieur, fut vivement ému de l'accueil de son souverain. « Je n'avais, répondit-il, que trop de raisons de craindre d'avoir déplu à votre Majesté, je n'étais pas préparé à cet excès de bonté, pardonnez-moi Sire, il m'écrase, il m'oppresse »... et les larmes inondèrent sa figure. Il quitta le palais après cette scène aussi honorable pour le souverain qui avait su apprécier un pareil ministre, que pour le grand membre de la Chambre des communes imposant une semblable gratitude à son roi [1].

[1] Georges III et lord Bute pressèrent Pitt d'accepter une marque *substantielle* de la gratitude royale. Le gouvernement du Canada lui fut offert avec un traitement de cinq mille livres (124,000 francs), sans l'obligation de la résidence. Comme cette fonction ne pouvait pas être donnée à un membre de la Chambre des communes, le roi et son ministre offrirent de faire rendre un bill motivant une exception en sa faveur sur les services qu'il avait rendus à son pays. Pitt ayant avoué qu'il préférerait que les bontés du roi fussent réservées à sa femme et à ses enfants, lord Bute s'empressa de mettre à profit cette ouverture, et le jour même où le journal annonçait la retraite du ministre qui avait gouverné pendant plusieurs

La retraite du ministre qui avait si glorieusement soutenu la fortune de l'Angleterre, était un malheur d'autant plus grand pour la Prusse, que depuis l'avénement de Georges III le cabinet de Saint-James se montrait beaucoup moins favorable à ses intérêts. La campagne qu'elle soutenait en 1761 n'était pas heureuse. Tout échange de prisonniers lui ayant été refusé en 1760, et une partie de son territoire se trouvant occupé par les ennemis, le recrutement des armées prussiennes était devenu tellement difficile, que Frédéric n'opposait que cent dix mille soldats à plus de deux cent mille combattants. Le roi de Prusse, qui avait passé l'hiver en face de Dresde où se trouvait Daun, veillait de loin sur la Silésie, menacée à la fois par les Russes vers Colberg et Breslau, et par les Autrichiens du général Laudon [1] du côté de Schweid- Situation périlleuse de la Prusse, marche de Frédéric en Silésie, mai 1761.

années l'Angleterre, le public apprenait que le roi, pour reconnaître ses grands services, créait sa femme pairesse de son droit personnel (peeress in her own right) et assurait à sa famille une pension de trois mille livres (75,000 francs), pendant trois générations. — *Mémoires historiques sur la négociation de la France et de l'Angleterre depuis le 26 mars 1761 jusqu'au 20 septembre de la même année*, in-8°, Paris, 1761, p. 18 et suiv., 20 et suiv., 40 et suiv., 60 et suiv., 150 et suiv. — *History of the reign of George III* by Edward Burnes, in-4°, Leeds, 1820, t. I, p. 22 et suiv. 28 et suiv.—*OEuvres posthumes de Frédéric II*, t. IV, p. 162 et suiv., 288 et suiv. — *Mémoires de Rochambeau*, t. I, p. 164 et suiv. — *Mémoires de Napoléon*, t. VII, p. 295 et suiv. — *Mémoires de Besenval*, t. I, p. 54 et suiv. 57 et suiv. — *Mémoires de Dumouriez*, t. I, p. 30 et suiv. — *Journal de Barbier*, t. IV, p. 373, 375, 402. — *Mémoires du président Hénault*, p. 259 et suiv. — *Vie privée de Louis XV*, t. IV, p. 7 et suiv. — *Mémoires du prince de Montbarrey*, t. I, p. 199 et suiv. — *Précis historique de la marine de France*, t. II, p. 304 et suiv. — *Mémoires du duc de Noailles*, t. IV, p. 40 et suiv., 52 et suiv. — *Histoire de la diplomatie française*, par Flassan, t. V, p. 316 et suiv. — *Histoire d'Angleterre*, par Bertrand de Molleville, t. VI, p. 375 et suiv. — *Critical and historical Essays by Babington Macaulay*, in-8°, London, 1850, p. 736 et suiv.

[1] Voir cartes D, p. 20, et H, p. 42.

nitz. A l'approche de Laudon, qui s'était mis en marche le 23 avril, le corps prussien du général Goltz se concentra dans les fortes positions de Hohe-Friedberg et de Cutzendorf, près de Schweidnitz, s'apprêtant à soutenir le choc des Autrichiens s'ils en venaient à une attaque. Mais Laudon s'arrêta, décidé qu'il était, à combiner son mouvement offensif avec celui que feraient les Russes. Il devenait évident, par ces divers déplacements, que tous les efforts des ennemis du cabinet de Berlin allaient se concentrer sur la Silésie, et que Daun ne restait en Saxe que pour empêcher l'envoi de secours sur le théâtre choisi pour la lutte. Une fois convaincu des combinaisons de ses adversaires, Frédéric prit sans hésitation son parti, il laissa le prince Henri avec trente-deux mille hommes campés devant Meissen, et lui ordonnant de veiller sur Daun, et de le suivre pas à pas s'il quittait la Saxe pour se diriger sur la Silésie, il traversa de sa personne l'Elbe, le 4 mai, avec trente mille soldats, tant infanterie que cavalerie, courut à la hâte sur Lowenberg et atteignit Hohe-Friedberg le 13. Sa présence fit immédiatement reculer le général Laudon jusque dans le comté de Glatz, où il occupa une forte position en avant de Braunau. Envoyant le général Goltz avec une dizaine de mille hommes dans la direction de Glogau, Frédéric lui prescrivit de renforcer le corps du prince de Wurtemberg dans le camp fortifié qu'il occupait aux environs de Colberg, et il résolut d'attendre, avec les quarante-huit mille hommes dont il disposait, ce que feraient ses ennemis.

« La reine de Hongrie, écrivit-il au marquis

d'Argens, est acharnée à la guerre, j'ai servi cinq ans de plastron aux traits de la cour de Vienne, et à la barbarie de ses troupes et de ses alliés. Il est dur de souffrir toujours, et je sens que la vengeance peut être un plaisir divin, comme le disent les Italiens, il ne s'agit que d'en saisir le moment. Ma philosophie reçoit de si rudes assauts qu'il y a des moments où elle s'échappe. On canoniserait quiconque, après avoir été outragé comme je le suis, aurait assez d'empire sur lui-même pour pardonner à ses ennemis sans dissimulation. Pour moi qui cède ma place à qui la voudra dans la légende, je vous confesse que ma faible vertu ne saurait atteindre à cet état de perfection, et que je mourrais content, si je pouvais me venger en partie du mal que j'ai souffert. »

Lettre de Frédéric au marquis d'Argens.

Le roi de Prusse exhalait ainsi l'amertume dont son âme était remplie, quand, peu de jours après sa lettre à d'Argens, lui parvint un avis de Goltz, qui lui apprenait l'arrivée du général russe Butturlin, le 13 juin, à Posen. Goltz demandait du renfort pour attaquer ses ennemis au moment où leur armée se trouvait partagée en deux corps dirigés, l'un, sur Schneidemuhle, l'autre, sur Schwerin. Frédéric s'empressa de déférer aux avis de son lieutenant, mais une fièvre subite emporta Goltz avant qu'il put mettre à exécution ses projets, et Ziethen, appelé à le remplacer, trouva les Russes réunis à Posen. Sur l'annonce qu'ils marchaient sur Militsch, Frédéric, convaincu qu'ils en voulaient à Breslau, vint occuper le camp de Pulzen en avant de Schweidnitz. De cette position, située dans la plaine, il pouvait se porter où il le jugerait à propos, et surveiller les

Arrivée des Russes en Silésie.

mouvements du général Laudon, qui ayant été rejoint par le corps du général O'Donnell, disposait de soixante-quinze mille hommes. Le roi de Prusse, résolu à se tenir entre les Russes et les Autrichiens, pour empêcher leur jonction, était déterminé à se battre contre les Autrichiens s'il se présentait une occasion favorable, mais, comme il l'écrit aussi, à se tenir scrupuleusement « sur la défensive avec les Russes, par la raison que s'il remportait une victoire contre les Autrichiens, les Russes se retireraient d'eux-mêmes, et que s'il avait le même avantage contre les Russes, cela n'empêcherait pas M. Laudon de continuer les opérations de sa campagne. » Sur un mouvement des Autrichiens, qui, après être restés quelque temps immobiles en face de Braunau, s'étaient mis en marche dans la direction d'Appeln, Frédéric se porta précipitamment sur Neiss dont il craignait d'être isolé, avec l'intention d'empêcher Laudon de rallier les Russes au-delà de cette ville, et de l'attaquer s'il le rencontrait. Surpris par cette apparition des Prussiens, Laudon revint sur ses pas, avertissant le général Butturlin qu'il fallait opérer la jonction de leurs troupes dans la basse Silésie, puisqu'elle ne pouvait avoir lieu dans la haute.

Jonction des armées russe et autrichienne.

Le mois de Juillet s'était passé en marches et contre-marches, et Frédéric venait de se porter sur Strehlen pour y prévenir l'arrivée de Laudon, quand un rapport du commandant de Schweidnitz lui apprit que son ennemi lui avait échappé. L'armée autrichienne, changeant subitement la direction de sa marche, était venue tout à coup se déployer devant cette ville, après avoir porté une de ses divisions,

sous les ordres du général Beck, vers Liegnitz. A ce moment, les Russes quittant Breslau descendaient l'Oder jusqu'à Leubus, y jetaient trois ponts sur le fleuve, et, le 12 août, ils campaient dans les environs de Parchwitz. Frédéric, qui était accouru à Canth aussitôt la nouvelle de la marche de Laudon, eut un engagement avec les Russes en cherchant à se renseigner sur ce qu'avait fait le général Butturlin. Ce fut même pendant le combat qu'il vit la cavalerie autrichienne s'avancer, et s'effectuer la jonction des deux armées.

L'armée prussienne, établie dans les environs de Neumark, se trouvait entre l'armée russe, descendant de Parchwitz à Liegnitz, et l'armée autrichienne s'avançant vers cette dernière ville par Striegau et Jauer. Frédéric demeura quatre jours dans cette position critique, et, le 19 août au matin, il revint rapidement vers Schweidnitz dans l'intention de s'établir sur les hauteurs de Zultzendorf, situées à peu de distance de cette ville, et de séparer ainsi Laudon des magasins d'où il tirait ses vivres. Mais les Autrichiens étaient venus occuper de nouveau ce poste qu'ils avaient un instant abandonné, et les Prussiens contraints à s'arrêter dans un endroit appelé Bunzelwitz, furent séparés de Schweidnitz par le camp où ils désiraient s'établir. Profitant des accidents du terrain qu'il occupait pour rendre sa position formidable, Frédéric n'avait pas encore fini ses travaux quand Butturlin, descendant ses postes de Striegau jusqu'à la hauteur de Bunzelwitz, combinait son mouvement avec celui de Laudon qui déployait son armée en face de celle de Frédéric, et celui du

général autrichien Brentano, qui se reliait à la gauche des Russes pour prendre à dos les Prussiens.

Frédéric, cerné par les Russes et les Autrichiens, est sauvé par suite du désaccord existant entre Laudon et Butturlin.

Enveloppé, avec les cinquante six mille hommes dont il disposait, par cent quarante mille soldats, le roi de Prusse se sentait perdu si une attaque simultanée et vigoureuse s'exécutait contre lui. Il hâtait ses préparatifs de défense, profitant du répit que lui donnaient ses ennemis, et s'attendant d'un jour à l'autre à une action désespérée. Heureusement, soit par le fait de rivalités qui se produisent souvent entre généraux, soit que les Russes fussent résolus de ne pas anéantir complétement la Prusse, l'accord redouté par Frédéric ne put pas se produire. Laudon sollicita en vain Butturlin de se joindre à lui pour livrer, le 1er septembre, une bataille décisive à l'armée prussienne, jamais il ne put amener son allié à le soutenir, et Butturlin, s'obstinant dans l'inaction, finit par proposer vingt mille hommes de ses troupes au général autrichien dans le cas où il serait attaqué par les Prussiens. Quelques jours après cette offre dérisoire, il leva son camp et rétrograda sur Jauer, suivi dans cette marche par le général prussien Platen, qui traversa l'Oder à Breslau et détruisit plusieurs magasins de l'armée russe en se dirigeant sur Colberg [1].

Prise de Schweidnitz, par Laudon, septembre 1761.

Débarrassé des Russes, Frédéric, qui voyait ses magasins de Schweidnitz s'épuiser, voulut se rapprocher des approvisionnements qu'il avait réunis à Neiss. Il espérait, par un mouvement exécuté dans la

[1] Voir cartes D, p. 20 et H, p. 42.

direction du comté de Glatz, forcer Laudon de rétrograder à sa suite, mais le général autrichien, profitant de son éloignement, emporta d'assaut Schweidnitz, et Frédéric apprit, le 1er octobre, la perte qu'il venait de faire. Cessant de descendre sur Neiss, le roi de Prusse vint s'établir à Strehlen pour veiller de ce point sur Breslau et Neiss. Paralysant ainsi, avec les quarante-cinq mille hommes dont il disposait, les efforts des quatre-vingt-cinq mille soldats de Laudon, il s'apprêtait à rendre impossible, durant le reste de la campagne, toute entreprise sérieuse en Silésie, quand les plus fâcheuses nouvelles lui arrivèrent de Poméranie.

Colberg se rend aux Russes, 16 décembre 1761.

Le 9 août, le prince de Wurtemberg avait été attaqué dans son camp retranché par dix-huit mille Russes, au moment où les flottes de Suède et de Russie écrasaient la ville de Colberg sous le feu de leur artillerie [1]. Affaibli de plusieurs corps que lui avait enlevé l'ennemi, entamé dans ses défenses par la prise de deux redoutes dont les Russes s'étaient emparés, le 19 septembre, le prince de Wurtemberg n'avait pas su s'entendre avec Platen pour combiner une attaque contre le général Romantzow. Manquant de vivres dont il avait négligé d'approvisionner la ville de Colberg, le prince de Wurtemberg occupait Platen à escorter un convoi, lorsque Romantzow l'attaqua, lui enleva un certain nombre de soldats, et le força de reculer à Damm puis à Stargard, s'interposant entre Platen et le camp des Prussiens. Frédéric, décidé à sauver son armée de la Baltique, envoya à la hâte qua-

[1] Voir carte H, p. 42.

tre mille hommes sous les généraux Schenkendorf et d'Anhalt. Ils rejoignirent Platen vers la fin d'octobre, et marchant aux Russes, ils les tinrent en échec jusqu'à ce que le prince de Wurtemberg eut quitté à l'improviste sa position, et longé les rives de la Baltique pour se rabattre du nord vers le midi sur l'armée envoyée à sa délivrance. Les troupes prussiennes se dérobèrent ainsi aux Russes, mais Colberg privé de vivres dut ouvrir ses portes le 16 décembre.

Trahison méditée contre Frédéric, Marie-Thérèse se défend d'y avoir consenti, doutes à cet égard.

A la même époque Frédéric échappait, d'une façon presque miraculeuse, à un attentat dirigé contre sa personne. Il recevait souvent dans son camp de Strehlen un gentilhomme silésien, le baron de Warkotsch. Ce visiteur, accueilli d'une manière d'autant plus gracieuse que le roi se trouvait privé de toute distraction, avait été frappé de l'isolement de la maison occupée par Frédéric, et de la facilité avec laquelle on pourrait s'emparer de sa personne. Il communiqua ses remarques à un prêtre catholique de Strehlen, nommé Schmith, et tous deux, dans le criminel espoir d'une riche récompense, conçurent le projet de livrer le roi de Prusse à ses ennemis. Schmith se mit en relation avec un officier autrichien, M. Wallis, et Warkotsch envoyait depuis quelque temps son chasseur porter des lettres à Schmith, quand un jour ce domestique ouvrit une d'elles et surprit le secret de son maître. Frédéric averti expédia aussitôt un détachement pour s'emparer du baron, mais Warkotsch s'enfuit avec le prêtre Schmith, et les deux coupables ne purent être condamnés, après un procès, qu'à être écartelés en effigie. « A la bonne heure, dit Frédéric, en signant une sentence qu'il lui eût répugné de voir

exécuter, les portraits ne vaudront sans doute pas mieux que les originaux. »

La nouvelle d'une aussi lâche tentative fit une grande sensation en Europe; la cour de Vienne accusée nia d'avoir encouragé cette trahison par une promesse de cent mille ducats au baron, et les comtes de Wallis affirmèrent, dans les papiers publics, que l'officier compromis dans le complot n'appartenait pas à leur famille. De pareilles dénégations étaient nécessaires du moment que le résultat que l'on voulait obtenir se trouvait manqué, mais étaient-elles sincères? le doute est grandement permis. Jacques II n'a-t-il pas voulu faire enlever de la Hollande l'évêque Burnet pour pouvoir le tuer? Louis XIV n'a-t-il pas tenté l'assassinat du roi Guillaume, et la réapparition du gouvernement absolu, après la révolution, ne coïncide-t-il pas en France avec des morts mystérieuses ou des meurtres juridiques, pour lesquels on aurait craint la publicité?

Échappé à un piége où il pouvait succomber, Frédéric avait eu aussi le bonheur d'être délivré des Suédois par l'habileté du général Belling, et de voir le maréchal Daun passer dans l'inaction une campagne qu'il aurait pu employer d'une manière dangereuse pour la Prusse. Belling, tenant tête à ses adversaires avec ses 1,500 hussards et deux bataillons d'infanterie, venait de leur enlever une foule de prisonniers dans une suite d'engagements, et les avait enfin contraints de regagner Stralsund, où ils rentrèrent le 3 janvier 1762. Quant à Daun, il était resté immobile en Saxe, se bornant à intercepter toute communication entre les troupes prussiennes

Les Suédois contenus par le général Belling, Daun immobile en Saxe.

placées en face de lui et celles campées en Silésie. Renforcé d'un corps de 30,000 hommes envoyé par Laudon, après la prise de Schweidnitz, Daun n'avait profité des 60,000 soldats dont il disposait contre les 30,000 Prussiens du prince Henri, que pour améliorer ses cantonnements par la prise de quelques postes établis dans les montagnes, et il était entré en quartiers d'hiver le 5 novembre 1761.

Frédéric demeurait encore debout, mais comme il l'écrivait à d'Argens : « Ma position peut jeter un certain éclat de loin ; mais si vous approchiez, vous ne trouveriez qu'une grosse et épaisse fumée. » Choiseul était aussi déçu dans ses espérances de négociation, que le roi de Prusse dans ses désirs d'infliger un échec sérieux aux Autrichiens.

Choiseul cherche à intéresser la fierté de la nation dans la guerre qu'elle soutient.

Outré d'avoir inutilement proposé d'immenses concessions pour obtenir la paix, le ministre français voulut essayer d'intéresser la vanité de la nation à une guerre aussi follement entreprise qu'indignement soutenue. Il rédigea, en trente-six heures, un mémoire historique sur les pourparlers qui avaient eu lieu entre la France et l'Angleterre, appuyant son récit de pièces justificatives destinées à mettre en relief la hautaine attitude du cabinet de Saint-James. « Ce mémoire échauffera tous les honnêtes gens, tous les bons citoyens, écrivit Voltaire en le lisant. L'île Miquelon et un commissaire anglais sont quelque chose de si humiliant, qu'il faut donner la moitié de son bien pour courir après l'autre, et pour faire la paix sur les cendres de Magdebourg. » « Ce mémoire, affirme le président Hénault, eut tout l'effet que l'on en devait attendre, et tout Paris y applaudit. »

Indifférence des français, le patriotisme ne peut exister que dans un pays libre.

Les prévisions de Voltaire et les affirmations de Hénault n'étaient pas plus justes les unes que les autres ; la grande masse du public resta parfaitement indifférente à l'appel que lui adressait Choiseul, et l'avocat Barbier semble ignorer jusqu'à l'existence de son mémoire. Faut-il pour cela accuser le patriotisme du peuple français, et s'indigner du peu d'impression que lui causa le récit des humiliations qu'il avait subies. Il serait injuste de se laisser entraîner dans de pareilles déclamations. Lorsque, dans la vie privée, nous trouvons des pères de famille, jaloux de leur autorité au point de laisser grandir à côté d'eux des fils sans les initier à la direction de leur fortune ou de leur industrie ; lorsque nous voyons ces jeunes hommes passant de l'ignorance où on les laisse à l'indifférence ; puis, quand le père n'est plus, se trouvant sans volonté et sans initiative; rendons-nous responsables les enfants de leur incapacité? Non, sans doute; nous nous en prenons à leur éducation. Pourquoi suivre d'autres règles pour juger une nation? pourquoi opposer sans cesse le patriotisme des Anglais à l'apathie des Français. L'Anglais entendait chaque jour discuter les affaires de son pays dans le plus noble langage, l'Anglais savait que les hommes appelés à le gouverner avaient été désignés par lui-même et étaient soutenus au pouvoir par lui, l'Anglais, en franchissant le seuil de sa demeure, se sentait dans un domicile inviolable où pouvaient seulement pénétrer les magistrats chargés d'exécuter les prescriptions de la loi et non les caprices d'un prince. Quelle différence entre sa position et celle du Français, qui n'avait aucun pouvoir sur le choix

des ministres chargés de gouverner son pays ou de le représenter devant l'étranger, qui ignorait les décisions de son gouvernement, qui ne pouvait pas correspondre avec sa famille ou ses amis sans craindre que ses lettres fussent ouvertes par la police, qui, livré à la fantaisie du moindre fonctionnaire, avait à craindre d'être exilé loin de sa province, chassé de sa patrie ou jeté dans une prison? Que faisaient à des hommes ainsi traités et dédaignés les affronts subis par M. de Choiseul? L'avaient-ils chargé de conduire leurs affaires? S'il s'adressait à eux, n'était-ce pas à cause des embarras qu'avaient amenés les fautes du gouvernement? Les malheurs politiques ne viennent-ils pas d'ailleurs en aide à une foule opprimée? N'est-ce pas dans les cruelles épreuves subies par un pays que le citoyen recouvre quelques-uns de ses droits? Le dur et impitoyable despotisme de Louis XIV s'est relâché à l'époque de ses malheurs ; au commencement du XIX[e] siècle, la plus terrible catastrophe que puisse subir un pays, a débarrassé la France d'un homme que l'histoire dépouille des qualités morales que lui avait fait une mensongère légende, pour ne lui laisser que la stérile gloire d'un génie destructeur et fatal. Il faut faire la part de tous ces sentiments confus, il faut tenir compte de l'absence complète de responsabilité des citoyens d'un pays pour juger du patriotisme qu'ils peuvent déployer, et ne pas exiger d'eux des lumières et des sentiments que leur situation ne leur permettait pas d'atteindre.

Le contrôleur général continue à suivre les errements de ses prédé-

Le contrôleur général Bertin, occupé à venir en aide à M. de Choiseul pour la continuation de la guerre, ne pouvait que suivre les errements de ses

prédécesseurs. La spirituelle réponse de M. d'Ayen au roi n'avait pas fait renoncer aux apparences de sacrifices consentis en faveur de la nation par les auteurs de sa ruine et de sa misère. Un ordre du 15 novembre 1759, prescrivit à M. de Fontanieu de porter à la Monnaie la partie de vaisselle d'argent exécutée pour le duc de Bourgogne. Offrande d'un enfant de neuf ans qui avait l'avantage d'impressionner un certain nombre de cœurs naïfs et de créer un prétexte pour s'emparer de richesses réelles. Des lettres patentes permirent en effet aux fabriques des églises et aux communautés d'imiter le jeune héritier du trône, en faisant don d'une partie de leurs vases sacrés. Cette permission, qui était un ordre, précéda seulement de quelques semaines un emprunt de 30 millions, émis au mois de mars 1760, dans la ville de Strasbourg, avec clause de remboursements échelonnés par la voie du sort en vingt années; emprunt suivi, le lendemain même de sa publication, d'une augmentation d'un sou par livre ajoutée aux impôts prélevés sur le sel, le bois, aux droits d'entrée et de sortie, aux droits d'aide et à ceux de contrôle, Obligé de renoncer à l'édit de subvention générale inventé par M. de Silhouette, Bertin le remplaça par le maintien du troisième vingtième qu'il aggrava en y ajoutant deux sous par livre. Il doubla le chiffre de la capitation pour tous les citoyens, le triplant pour les officiers de la chancellerie, les banquiers et toutes les personnes pourvues de charges dans les finances. Le 31 mars 1760, les offices et les droits sur les ports, le beurre, les fromages, qui avaient été supprimés, furent rétablis, et les prêts de-

cesseurs, les princes continuent à faire des semblants de sacrifices.

mandés directement par l'État reprirent leur cours. Le rétablissement d'un droit sur les cuirs permit de donner cet impôt pour gage de dix-neuf cent mille livres de rentes héréditaires au 3 pour 100 offerts en vente au public. Cette opération précéda de peu de jours un placement pour les capitaux disponibles de 50 millions remboursables en dix années par la voie du sort et payables, pour les trois cinquièmes, en effets royaux. Ce second emprunt, pour lequel il n'était exigé que deux cinquièmes en argent, ne devait procurer au roi, comme l'observe un auteur de l'époque, que 20 millions d'espèces; « mais elle lui donnait des facilités pour s'acquitter, sans débourser d'argent, avec un grand nombre d'entrepreneurs et de munitionnaires qui avaient assez gagné pour se contenter d'un intérêt médiocre de l'argent qui leùr était dû. »

Propre à encourager la friponnerie des fournisseurs de l'État et à leur servir d'excuse, cette réflexion ne pouvait en aucune manière s'appliquer aux marchands qui se trouvaient en rapport avec la cour.

Le roi et les princes ne paient pas leurs fournisseurs.

Une lettre du 27 avril 1761, de l'intendant de Paris, M. de Sauvigny, nous apprend en effet que le boulanger du roi se trouvait dans l'impossibilité de remplir ses engagements à cause des sommes considérables qui lui étaient dues pour fournitures faites au château. Les explications données par la duchesse de Lauraguais nous font connaître que, malgré l'argent remis par le contrôleur général pour pourvoir à la garde-robe de la dauphine jusqu'en 1760, il y avait en 1763 des marchands d'étoffes qui attendaient leur payement depuis 1743. Mme de Lau-

raguais, qui venait de recevoir une somme de cent vingt mille livres (600,000 francs de nos jonrs) pour ce service, réclamait encore une ordonnance de supplément pour payer tout ce qu'elle avait pris.

Remontrances du Parlement de Paris contre les impôts nouvellement établis.

Les Parlements firent partout des remontrances sur les édits fiscaux qui avaient été rendus. Le parlement de Paris présenta deux fois des remontrances dont la dernière se terminait par ces paroles pleines de fermeté : « Le moyen infaillible pour porter la nation française, si noble, si généreuse et si attachée à ses rois, à faire les plus grands efforts, est de l'assurer que désormais les fonds immenses, que par des charges de toute espèce on lève sur elle, ne seront employés que pour la dignité du trône, le service effectif du seigneur roi et le bien de l'État. » Le roi ayant eu recours à un lit de justice pour l'enregistrement de ses édits, le Parlement protesta de nouveau, et ses observations, rédigées par des commissaires, parmi lesquels étaient Pasquier et l'abbé Terray, parlaient des maux du pays « parvenus à leur comble par le renversement de la fortune d'une multitude de familles, la désolation des campagnes, l'inaction du commerce et la ruine du crédit; » les magistrats critiquèrent en détail les nouveaux impôts « qui, en frappant sur les objets de consommation, diminuaient par là même la consommation. » Ils citaient comme preuve de leurs assertions la diminution de revenu de l'octroi de Paris, l'obligation où l'on s'était trouvé de recourir à des interprétations forcées, et de comprendre, dans les objets de consommation, le papier, le parchemin timbré. « Indépendamment, continuaient-ils, des frais immenses des recouvre-

ments de régie, des libéralités qui seraient peu méritées et des gains énormes qu'une administration trop facile accorderait à l'avidité des traitants, il est encore d'autres dépenses que l'on trouve le moyen de soustraire à la vigilance des lois en abusant du nom du seigneur roi. Ces dépenses, dont l'objet ne lui est pas toujours assez connu, ne peuvent avoir pour but le service de l'État, puisqu'un motif si juste n'a pas besoin de se cacher et qu'elles montent néanmoins à des sommes énormes qui suffiraient souvent pour acquitter une partie considérable de ces dettes si légitimes et si publiques dont on est obligé de différer le payement. » Le roi annonça dans sa réponse des modifications à plusieurs impôts nouveaux, et, demandant l'enregistrement sans délai des déclarations qui établissaient un don gratuit et une augmentation d'un sou pour livre sur des impositions anciennes, il ajouta : « Je sais et je vois avec douleur que mes peuples auront de nouvelles charges à supporter, tout ce que mon Parlement pourrait me dire à ce sujet, je le sens... Si l'économie la plus attentive pouvait seule me procurer les secours nécessaires, je n'emploierais pas d'autres moyens, et il est toujours dans mon cœur de soulager mes fidèles sujets... mais les dépenses de la guerre rendent l'imposition indispensable. » Le Parlement, mécontent du refus qui lui avait été fait de quelques changements dans les déclarations qu'on voulait lui faire admettre, persista dans la voie que lui avait dicté sa vive réprobation contre les acquits de comptant désignés sous le nom de dépenses soustraites à la vigilance des lois. Il insista, par l'organe de l'abbé

Terray, sur la nécessité des économies, sur la suppression des dépenses inutiles, sur la diminution des frais de perception, sur la juste répartition des impôts, et demanda que les impositions nouvelles ne fussent établies que pour un an, « puisque la juste espérance de la paix qu'on nourrit les rendra probablement inutiles en 1762. » Le roi céda sur ce dernier point, et les magistrats, satisfaits, supprimèrent plusieurs écrits qui rendaient compte au public de la lutte soutenue par le parlement de Paris contre les exigences de la cour.

Demande de convocation des États généraux, faite par le Parlement de Rouen en 1760.

La condescendance du gouvernement était nécessaire en face d'une opinion publique qui semblait prendre chaque jour plus de force. Le parlement de Toulouse venait de faire entendre des réclamations, et celui de Rouen, renchérissant sur les plaintes de cette cour du Midi, affirma que la multitude des impôts maintenus et créés tendait à la ruine du royaume, en frappant à la fois sur tous les États et en portant un trouble universel dans la province de Normandie qui, en paix comme en guerre, était opprimée par des impositions s'élevant à plus du double de celles perçues par Louis XIV lorsqu'il résistait à l'Europe conjurée. Se demandant pourquoi la France était prête à succomber d'épuisement et de faiblesse, le parlement affirmait que la cause en était due à la cessation des États généraux, sans lesquels on ne pouvait naguère établir aucun subside. Quand ces assemblées eurent pris fin, continuait-il, « le génie fiscal, rompant toutes les dignes, inonda la France et la couvrit d'impôts onéreux toujours croissants, perçus arbi-

trairement, tyranniquement, avec iniquité et horrible vexation. De là les tailles, les aides, les gabelles, la capitation, l'industrie; le contrôle des actes, du papier, du parchemin; la caisse de Poissy, le dixième, le centième denier, les insinuations, les amortissements, la paulette, le prêt, les confiscations, les amendes; les droits d'archives, de sceaux, de parisis; les marques des métaux, des cartes, des étoffes; les taxes sur les offices, etc.[1]; les choses, les personnes, les titres, les qualités, les talents, le travail, tout généralement est contribuable..... Voilà le fruit de l'arbitraire. De là ce mépris de toute règle qui rend

[1] Nous avons expliqué ce que c'était que les tailles, les aides, les gabelles. L'impôt de la capitation est défini par son nom, c'était un impôt par tête, une sorte de taille personnelle qui n'était pas égale pour tout le monde puisque, dans la déclaration de 1695, on avait divisé les français en vingt-deux classes pour pouvoir fixer la somme due par chacun d'eux, et que dans le tarif de la capitation à lever sur l'armée, fait en 1764, le chiffre des lieutenants-généraux était de 150 livres; du colonel-général des dragons, de 720 livres; des médecins, de 12 livres; des apothicaires, de 3 livres 12 sous, etc. L'impôt appelé l'industrie ou plus généralement l'ustensile était un impôt qui avait pour objet le logement des gens de guerre; des ordonnances fixaient les ustensiles à fournir par les habitants, tels que marmite, gril, gamelle, etc., et les contributions à payer pour les logements des officiers. Le contrôle des actes, du papier, du parchemin, étaient des impôts semblables au timbre. La caisse de Poissy était une caisse faite pour faciliter le paiement des personnes qui approvisionnent Paris; mais les droits exigés des bouchers en faveur de cette caisse faisaient renchérir le prix de la viande. Le dixième était une augmentation de deux sous pour livre sur les impôts compris dans les fermes générales, le centième denier, dont le nom est encore en usage, est le droit de mutation qu'on prélève à chaque transmission de propriété; les insinuations ressemblent à l'enregistrement, les amortissements sont les impôts payés par les propriétés de mains-mortes. L'ensaisinement était l'impôt payé par un roturier mis en possession d'un fief. La paulette et le prêt étaient des droits payés pour pouvoir transmettre un office par succession ou vente. Nous avons donné ces quelques explications pour montrer combien le passé se lie au présent, et les legs, plus nombreux qu'on ne suppose, faits par le système financier de l'ancien régime à celui de nos jours.

l'état des peuples incertain, déplorable..... » Flétrissant cette exclusion des formes de la justice ordinaire qui fait encore aujourd'hui décider les contestations sur les impôts par des tribunaux administratifs, il la taxait « d'arbitraire qui ressemble à un déni de justice. » Il entrait ensuite dans la critique de détail de ces divers impôts : « Chaque jour, en Normandie, on voyait saisir, vendre, exécuter, pour n'avoir pas acheté de sel, des malheureux qui manquaient de pain; » les milices enlevaient une multitude de bras utiles en en respectant une quantité d'inactifs et même d'onéreux à l'État. Les corvées étaient comparées à un travail d'esclaves mettant la condition des hommes au-dessous de celle des animaux domestiques, qu'on nourrit au moins pour les services qu'on en tire. Le Parlement se plaignait que l'agriculture fût « oubliée, méprisée, persécutée.....; que le commerce, en Normandie, fût sans activité et sans vie.....; que les maux de la province fussent arrivés à leur comble; » et il demandait l'assemblée des États généraux pour remédier à tant de maux, ou du moins la convocation des États provinciaux de la Normandie, qui ne s'étaient pas réunis depuis 1655.... « Tant qu'a duré en France la tenue des États généraux, le peuple, admis par ses députés à l'estimation des besoins publics, a connu la nature et l'étendue de ses forces; il a su mesurer et régler les contributions.....; le gouvernement florissait, ainsi que le citoyen; le sujet payait plus volontiers ce qu'il payait sans efforts. Fatigué de demander sans cesse et d'annoncer sans cesse des besoins; indifférent à la légalité, pourvu qu'on en recueillît les effets; jaloux

peut-être que rien ne fût légal, pour que tout pût être arbitraire, on a renversé l'ordre et perçu sans demander; on a éludé, méprisé ces formes antiques et vénérables, conservatrices du bien-être de l'État et de la liberté légitime de ses membres..... Depuis que la tenue des États n'a plus existé que dans le vœu de la loi, l'intérêt privé s'est emparé de tout; on a, sous prétexte d'accélérer les affaires, supposé le vœu de la nation sans la consulter, sans l'interroger, sans même le pressentir..... Rendez-nous, Sire, notre liberté précieuse; rendez-nous nos États; il est de l'essence d'une loi d'être acceptée; le droit d'accepter est le droit de la nation. »

Le chancelier Lamoignon répondit aux plaintes des magistrats de Rouen par l'ordre d'enregistrer sans délai les édits, les prévenant que « Sa Majesté s'étant fait rendre compte de leurs remontrances, avait vu, avec une extrême surprise, les principes hasardés et les faits exagérés qui y sont exposés. »

Les protestations du parlement de Normandie circulaient imprimées dans Paris et étaient vendues dans la grande salle du Palais de Justice, quand d'itératives remontrances répondaient aux ordres impérieux du chef de la justice. Les magistrats rouennais refusant de « devenir l'instrument des malheurs publics », en admettant les édits libellés à Versailles, les arrêts du Conseil furent envoyés aux intendants des généralités de la Normandie pour la levée des nouveaux impôts et l'exécution de la loi des corvées. Le parlement déclara illégal une pareille manière de procéder, ordonna au procureur général de poursuivre les fonctionnaires qui se livreraient à ce qu'il

qualifiait du nom d'exactions et de malversations, et sur l'abstention de ce magistrat, qu'arrêtait des ordres venus du ministère, la Cour décida qu'elle rédigerait de troisièmes remontrances et rendit un arrêt défendant à toute personne, de quelque qualité et condition qu'elle fût, de faire aucune imposition ni levée de deniers sans y être autorisée par édits, déclarations ou lettres patentes dûment vérifiés. Un arrêt du Conseil cassa celui du Parlement, et le duc de Luxembourg partit pour Rouen avec ordre de faire biffer sous ses yeux la décision des magistrats et inscrire celle du Conseil. A son entrée dans la salle, les membres de la Cour se retirèrent et le premier président Hue de Miromesnil, arrêté avec le greffier par une lettre de cachet que lui présenta le duc, prit négligemment un livre pour constater son refus de participer à ce qui se faisait. Demandant, au bout de quelques minutes, si toutes les écritures étaient faites, M. de Miromesnil salua le duc de Luxembourg avec ces mots : « Je n'ai plus affaire ici, » et sortit pour décider, quelques heures après avec ses confrères, que l'arrêt du Parlement serait exécuté en dépit de celui du Conseil. Mandé à Saint-Germain pour y porter les troisièmes remontrances qu'avait décidées la Cour, M. de Miromesnil s'y présenta avec douze membres de son Parlement. Le roi les reçut en audience solennelle et leur exprima son mécontentement en ces termes :

« Je suis votre maître, je devrais vous punir de la hardiesse de vos principes. Retournez à Rouen et enregistrez mes déclarations et mes édits sans aucun délai ; je veux être obéi. Je suis plus préoccupé que

vous ne pensez du soulagement de mes peuples et des moyens d'y parvenir; ils en sentiront les effets. Voici ma réponse que j'ai écrite de ma main. »

Les magistrats rentrèrent à Rouen, décidés à toujours refuser les nouveaux impôts. Il fallut des lettres de jussion et, dit-on, le choix donné à un des membres de la Cour les plus récalcitrants, entre le don d'un abbaye et un emprisonnement à la Bastille, pour faire accepter l'enregistrement du troisième vingtième par trente-quatre voix contre trente-deux.

Les convulsionnaires à Paris de 1759 à 1761.

Cette opposition violente contre le gouveruement, qui atteste de sérieuses préoccupations dans une certaine portion de la société, contrastait avec la réapparition des convulsionnaires à Paris. Ces fanatiques n'avaient jamais cessé de se réunir, quand, en 1759, ils mirent de côté le mystère qui couvrait leurs assemblées. Des personnes de tous les états et de toutes les conditions s'y rendirent, et, en présence de spectateurs, dont les uns examinaient ce qui se passait avec une railleuse curiosité, et dont les autres, pris d'une profonde émotion religieuse, s'agenouillaient en versant d'abondantes larmes, avaient lieu les scènes les plus étranges. La Condamine, le membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, raconte en ces termes une de ces séances : « Le Vendredi saint, 13 avril 1759..... à six heures et demie du matin, nous arrivâmes chez sœur Françoise, doyenne des convulsionnaires, qui paraît avoir cinquante-cinq ans; il y a vingt-sept ans qu'elle est sujette aux convulsions, et qu'elle reçoit ce qu'on nomme des secours. Elle a déjà été crucifiée deux fois..... Je trouvai chez elle

une vingtaine de personnes rassemblées, dont neuf femmes de tout âge, mises décemment, les unes comme de petites bourgeoises, les autres comme des ouvrières,...... y compris une jeune prosélyte de vingt-deux ans, qu'on nomme sœur Marie...... les autres spectateurs étaient des hommes de tout âge et de tout état, entre autres un grand ecclésiastique qui a la vue basse (le père Guidi, actuellement de l'Oratoire)...... il entre encore deux à trois personnes depuis moi, entre autres deux chevaliers de Saint-Louis, qu'on me dit être le marquis de Latour du Pin, brigadier des armées du roi, et M. de Janson, officier des Mousquetaires. Plusieurs avaient un livre d'heures à la main et récitaient des psaumes...... mon conducteur me présenta au prêtre directeur...... Françoise était à genoux au milieu de la chambre, avec un gros et long sarrau de toile de coutil qui descendait plus bas que ses pieds, dans une espèce d'extase, baisant souvent un petit crucifix qui avait, dit-on, touché aux reliques du bienheureux Pâris. Le directeur, d'une part, et un séculier, de l'autre, la frappaient sur la poitrine, sur les côtés et sur le dos, en tournant autour d'elle avec un faisceau d'assez grosses chaînes, qui pouvaient peser huit ou dix livres. Ensuite on lui appuya les extrémités de deux grosses bûches, l'une sur la poitrine, l'autre entre les épaules, et on frappa une soixantaine de fois à grands coups avec les bûches, alternativement par devant et par derrière. Elle se coucha sur le dos par terre ; le directeur lui marcha sur le front, en passant plusieurs fois d'un côté à l'autre ; il posait le plat de la semelle et jamais le talon. Tout cela s'ap-

pelle des secours...... Alors je pris un crayon et je commençai à écrire ce que je voyais, on m'apporta une plume et de l'encre, et j'écrivis ce qui suit, à mesure que les choses se passaient. A sept heures, Françoise s'étend sur une croix de bois de deux pouces d'épaisseur, et d'environ six pieds et demi de long, posée à plat à terre, on l'attache à la croix avec des lisières à la ceinture, au-dessous des genoux et vers la cheville du pied ; on lui lave la main gauche avec un petit linge trempé dans de l'eau qu'on dit être de saint Pâris..... on essuie la main gauche après l'avoir humectée et touchée avec une petite croix de saint Pâris, et le directeur enfonce, en quatre ou cinq coups de marteau, un clou de fer carré de deux pouces et demi de long, au milieu de la paume de la main gauche..... le clou entre de plusieurs lignes dans le bois..... Après un intervalle de deux minutes, le même prêtre cloue de la même manière la main droite...... Françoise paraît souffrir beaucoup...... mais sans faire un soupir, ni aucun gémissement..... A sept heures et demi, on cloue les deux pieds de Françoise...... A sept heures trois quarts, on soulève la tête de la croix à trois ou quatre pieds de hauteur...... A huit heures un quart, on retourne la croix de Françoise de haut en bas..... En cet état, on lit à haute voix la passion de l'évangile de saint Jean, au lieu des psaumes qu'on avait récité jusqu'alors. A huit heures et demie, on couche la croix à plat, on délie les sangles et les bandes des lisières dont le corps de Françoise était serré...... on lui ceint le front d'une chaîne de fil de fer fort délié, qui a des pointes, ce qui fait l'effet d'une couronne d'épi-

nes. Je la vois parler avec action. On m'a dit qu'elle déclamait en langage figuré sur les maux de l'Église [1]. A huit heures trois quarts, elle (Françoise) fait relever sa croix, la tête appuyée contre le mur..... En cet état, on présente à sa poitrine douze épées nues ; on les appuie au-dessus de sa ceinture, toutes à la même hauteur; j'en vois plusieurs plier, entre autres celle de M. Latour du Pin, qui m'en fait tâter la pointe très-aiguë..... A dix heures, on couche Françoise attachée à la croix, on lui ôte les clous des mains..... A dix heures douze minutes, on élève la croix de Françoise, dont les pieds étaient encore cloués..... on me donne à examiner une lame de couteau ou de poignard, tranchante des deux côtés.... on découe sa chemise (de Françoise) et on lui découvre la chair du côté gauche..... elle montre du doigt où il faut faire la plaie ; elle frotte l'endroit découvert avec la petite croix du bienheureux Pâris...... Le prêtre enfonce un peu la pointe de la lance, que Françoise gouverne ; elle dit *amen*, le prêtre retire la lance. Je juge, par la marque du sang, qu'elle est entrée de deux lignes et demie, près de trois lignes.... Françoise demande à boire ; on lui donne du vinaigre avec des cendres, qu'elle avale après bien des signes de croix. » A la suite des épreuves de sœur Françoise, vinrent celles de sœur Marie, que l'on attacha aussi sur une croix, mais qui y resta moins longtemps clouée.

Ces odieuses représentations n'étaient pas toujours exemptes de dangers ; si l'on en croit le bruit accré-

[1] La Condamine avait l'oreille dure.

dité dans Paris de la mort d'une malheureuse femme, que perça le duc de Fronsac dans l'épreuve des épées. Étonné et troublé par ces singularités, le public se partageait dans ses appréciations ; les uns affirmaient qu'il n'y avait d'extraordinaire que la dextérité des acteurs, les autres soutenaient qu'à de grossières tromperies se mêlaient des faits inexplicables. La bonne foi de certains adeptes ne pouvait être mise en doute. Un avocat au Parlement, nommé Le Paige, avait donné des coups de buches à sa femme, deux à trois jours avant qu'elle accouchât, et le directeur de Françoise, le père de l'Oratoire Cottu, fut sur le point d'en faire autant à sa pénitente sur son lit de mort, si le médecin Grandelas n'eût arrêté ce fanatique dans l'exécution de son projet. La prétention des adeptes des convulsions, de soulager par des tortures les malheureux qui les acceptaient, devenaient dans les dissertations des écrivains, le prétexte d'attaques contre le christianisme. « Il y a des gens, écrivait M. Dudoyer de Gastels, qui jettent sur ces actions un regard de mépris ; ils condamnent encore avec plus de hauteur tout ce qui a l'air de l'indécence ; mais ces gens-là n'ont pas lu l'Écriture sainte ; s'ils la lisaient, ils verraient que Dieu ordonne à un prophète de manger des excréments..... Isaïe, par l'ordre de Dieu, court tout nu dans les rues de Jérusalem, et Judith ne se pare-t-elle pas pour plaire à un homme qu'elle a dessein d'assassiner. »

Tolérés par le lieutenant de police, sans doute dans l'intention de détourner les esprits de plus graves objets, ces spectacles, destinés à jeter du ridicule sur les croyances religieuses, coïncidaient avec une

querelle littéraire qui devait aboutir, comme toutes les discussions de ce temps, à des attaques contre le christianisme.

Réception de Lefranc de Pompignan à l'Académie française, 10 mars 1760, son discours.

Vers la fin de 1759, l'Académie française ayant à remplacer Maupertuis, nomma pour son successeur le marquis de Pompignan, ancien président de la Cour des aides de Montauban, qui avait écrit plusieurs pièces de théâtre. Le nouvel élu, sortant des habitudes reçues, voulut prouver dans son discours de réception, le 10 mars 1760, que le sage vertueux et chrétien méritait seul le nom de philosophe; et faisant une critique des livres du jour, il soutint que l'abus des talents, le mépris de la religion, la haine de l'autorité étaient leur caractère dominant, que tout portait l'empreinte d'une littérature dépravée, d'une morale corrompue et d'une philosophie altière qui sapait également le trône et l'autel; il accusa les gens de lettres de déclamer tout haut contre les richesses et de porter secrètement envie aux riches. De pareils assertions, devant une assemblée qui l'avait admis dans son sein, et comptait parmi ses membres un grand nombre d'écrivains qu'il blâmait, pouvaient passer pour un acte de courage, mais non pour une preuve de tact. Louis XV parcourant le discours, prédit à son entourage les mécontentement qu'il susciterait.

Irritation de Voltaire contre Pompignan, il l'attaque en vers et en prose.

Voltaire, retiré à Ferney, ressentit en effet vivement l'injure faite aux gens de lettres et à lui-même. « Il m'a désigné injurieusement, manda-t-il à Duclos. Il ne fallait pas outrager un vieillard retiré du monde, surtout dans l'opinion où il était que ma retraite était forcée; c'était en ce cas insulter au malheur, et cela

est bien lâche. » Lorsque cette lettre résumait sa colère dans une correspondance intime, le public en avait déjà reçu la confidence, et une petite feuille imprimée venue de Genève s'adressait à Pompignan dans ces termes :

« Quand on a l'honneur d'être reçu dans une compagnie respectable d'hommes de lettres, il ne faut pas que la harangue de réception soit une satire contre les gens de lettres.....

» Quand par hasard on est riche, il ne faut pas avoir la basse cruauté de reprocher aux gens de lettres leur pauvreté... et dire avec orgueil qu'ils déclament contre les richesses, et qu'ils portent envie en secret aux riches... parce qu'aucun d'eux ne porte envie au récipiendaire.

» Quand on ne fait pas honneur à son siècle par ses ouvrages, c'est une étrange témérité de décrier son siècle.

. . . .

» Quand on prononce devant une Académie un de ces discours dont on parle un jour ou deux... c'est être coupable envers ses concitoyens d'oser dire... que les philosophes de nos jours sapent les fondements du trône et de l'autel. C'est jouer le rôle d'un délateur, d'oser avancer que la haine de l'autorité est le caractère dominant de nos productions.

. . . .

» Quand on succède à un homme bizarre, qui a eu le malheur de nier, dans un mauvais livre, les preuves évidentes de l'existence d'un Dieu, tirées des des-

seins, des rapports et des fins de tous les ouvrages de la création, seules preuves admises par les philosophes, et seules preuves consacrées par les Pères de l'Église; quand cet homme bizarre a fait tout ce qu'il a pu pour infirmer ces témoignages éclatants de la nature entière... et a substitué ridiculement une équation d'algèbre, il ne faut pas dire, à la vérité, que ce raisonneur était un athée, parce qu'il ne faut accuser personne d'athéisme, et encore moins l'homme à qui l'on succède; mais aussi ne faut-il pas le proposer comme le modèle des écrivains religieux; il faut se taire ou du moins parler avec plus d'art et de retenue. . . . .

. . . .

» Quand on est admis dans un corps respectable, il faut dans sa harangue cacher, sous le voile de la modestie, l'insolent orgueil qui est le partage des têtes chaudes et des talents médiocres. »

Saisissant avec empressement l'engouement excité par l'apparition des *Quand*, un jeune écrivain de trente-trois ans, l'abbé Morellet, publia les *Si* rappelant à Pompignan les blâmes qu'il avait infligé à des actes du gouvernement, et les ouvrages contraires au christianisme qu'il avait publiés. Aux *Si* succédèrent les *Pourquoi* du même auteur. Satires de l'abbé Morellet.

« Pourquoi M. Lefranc a-t-il employé la moitié de son discours à déclamer contre l'incrédulité et à décrier les gens de lettres? c'est que la réputation d'homme zélé peut lui devenir encore plus utile que ne lui a été celle d'homme de lettres.

» Pourquoi a-t-il justifié si chaudement sur l'article de la religion, M. de Maupertuis, qui est mort

et qu'on n'accusait plus? Pour rendre odieux ceux qui vivent et qu'on accuse.

» Pourquoi a-t-il fait une instruction chrétienne au lieu d'une harangue académique? Parce qu'il a composé son discours bien moins pour être récité à l'Académie que pour être lu ailleurs (Versailles). »

Mais le malheureux académicien avait un adversaire plus terrible et plus implacable, et Voltaire en faisant passer Pompignan par les monosyllabes, comme il le disait, allait le forcer de fuir Paris.

Pour vivre en paix joyeusement,
Croyez-moi, n'offensez personne :
C'est un petit avis qu'on donne
Au sieur Lefranc de Pompignan.

. . . .

Quoi c'est Lefranc de Pompignan,
Auteur des chansons judaïques,
Barbouilleur du *Vieux Testament*,
Qui fait des discours satiriques?

. . . .

Oui ce Lefranc de Pompignan
Est un terrible personnage;
Oui, ses psaumes sont un ouvrage
Qui nous fait bailler longuement.

. . . .

Mon cher Lefranc de Pompignan,
Quoique je dise et je fasse,
Je ne peux obtenir ta grâce
De ton lecteur peu patient.

. . . .

Non, quand on a maussadement
Insulté le public en face,
On ne saurait impunément
Montrer la sienne avec audace.

Dans la satire si gaie du *Pauvre Diable*, où la société entière était passée en revue, depuis les militaires, les magistrats, les moines, les convulsion-

naires, jusqu'aux filles de théâtre, le malheureux que Voltaire mettait en scène raconte que :

Manquant de tout, dans mon chagrin poignant,
J'allai trouver Lefranc de Pompignan
Ainsi que moi natif de Montauban.
. . . .
« Mon cher pays, secourez-moi, lui dis-je,
Fréron me vole, et pauvreté m'afflige. »
« De ce bourbier vos pas seront tirés,
Dit Pompignan ; votre dur cas me touche :
Tenez, prenez mes cantiques sacrés ;
Sacrés ils sont, car personne n'y touche ;
Avec le temps un jour vous les vendrez.

Le Franc de Pompignan, blessé de la vive attaque de Voltaire dans ses *Quand*, présenta un mémoire au roi où il eut la naïveté d'écrire : « Toute la cour a été témoin de l'accueil que me firent Leurs Majestés. Il faut que tout l'univers sache aussi qu'elles ont paru s'occuper de mon ouvrage, non comme une nouveauté passagère ou indifférente, mais comme d'une production qui n'était pas indigne de l'attention particulière des souverains. » C'était mettre le comble aux maladresses qu'il avait déjà commises, et s'attirer la foudroyante réponse de la satire intitulée : *La Vanité*.

Qu'as-tu petit bourgeois d'une petite ville ?
Quel accident étrange en allumant ta bile,
A sur ton large front répandu la rougeur ?
D'où vient que tes gros yeux pétillent de fureur ?
. . . .
. . . .
L'univers, mon ami, ne pense point à toi,
L'avenir encore moins ; conduis bien ton ménage.
. . . .
— Ah j'ai fait un discours, et l'on s'en est moqué !
. . . .

Je vais me plaindre au roi, qui me rendra justice.

. . . .

— Va, le roi n'a point lu ton discours ennuyeux.

. . . .

La cour te croira fou ; reste chez toi, bon homme.
— Non, je n'y puis tenir ; de brocards on m'assomme
Les *quand*, les *qui*, les *quoi*, pleuvant de tous côtés,
Sifflent à mon oreille, en cent lieux répétés.
On méprise à Paris mes chansons judaïques,
Et mon *pater* anglais et mes rimes tragiques,
Et ma prose aux quarante ! Un tel renversement
D'un État policé détruit le fondement.

. . . .
. . . .

Ainsi nouveau venu sur les rives de Seine,
Tout rempli de lui-même, un pauvre énergumène
De son plaisant délire amusait les passants.
Souvent notre amour-propre éteint notre bon sens ;
Souvent nous ressemblons aux grenouilles d'Homère,
Implorant à grands cris, le fier dieu de la guerre,
Et les dieux des enfers, et Bellonne, et Pallas,
Et les foudres des cieux pour se venger des rats.

. . . .
. . . .

Je suis loin de blâmer le soin très-légitime
De plaire à ses égaux, et d'être en leur estime.

. . . .

Mais on ne peut souffrir ces bruyants téméraires,
Sur la scène du monde ardents à s'étaler.

. . . .
. . . .

Gardons-nous d'imiter ce fou de Diogène
Qui pouvant chez les siens, en bon bourgeois d'Athènes,
A l'étude, au plaisir, doucement se livrer,
Vécut dans un tonneau pour se faire admirer.

. . . .
. . . .

Piron seul eut raison, quand, dans un goût nouveau,
Il fit ce vers heureux, digne de son tombeau :
Ci-gît qui ne fut rien. Quoique l'orgueil en dise
Humains, faibles humains, voilà votre devise,
Combien de rois, grands dieux, jadis si révérés,
Dans l'éternel oubli sont en foule enterrés.
La terre a vu passer leur empire et leur trône.
On ne sait en quel lieu florissait Babylone.
Le tombeau d'Alexandre, aujourd'hui renversé,

Avec sa ville altière a péri dispersé.
César n'a point d'asile où son ombre repose ;
Et l'ami Pompignan pense être quelque chose.

Pompignan attaqué par le parti des philosophes se voyait poursuivi avec un acharnement qui était loin de s'apaiser, quand un homme de lettres, Palissot, vint partager avec lui l'indignation de ce qu'il appelait une secte. La comédie intitulée *les Philosophes* fut jouée le 2 mai 1760, au milieu d'un concours de monde extraordinaire. Les passions les plus vives s'agitèrent dans la salle où la princesse de Robecq, quoique mourante, avait voulu venir attester l'intérêt qu'elle prenait à l'auteur de la pièce. Attaquant des écrivains aimés du public, tels que Duclos, Helvétius, Diderot et Rousseau, ce dernier paraissait à quatre pattes sur le théâtre, Palissot bravait des opinions qui comptaient un grand nombre de partisans.

Représentation de la comédie des *Philosophes*, 2 mai 1760.

« L'auteur a été trop hardi et très-imprudent, écrit Barbier, qui assista à la première représentation : l'on dit non-seulement que c'est un impudent, mais encore que c'est un fripon. » D'Alembert, plus ardent que Barbier, traite la pièce d'infamie, et s'exprime, dans sa lettre du 6 mai à Voltaire, avec une violence extrême contre Palissot et ses protectrices, Mmes de Villeroy, de Robecq et Du Deffand. « Vous êtes indigné, dites-vous, que les philosophes se laissent égorger ; vous en parlez bien à votre aise ; et que voulez-vous qu'ils fassent? écriront-ils contre Palissot? en vaut-il la peine? contre des femmes, contre des gens puissants et inconnus, qui protégent la pièce et le nient? C'est à vous, mon cher maître,

qui êtes à la tête des lettres, qui avez si bien mérité de la philosophie, et sur qui la pièce tombe plus peut-être que sur personne, c'est à vous, qui n'avez rien à craindre, à venger l'honneur des gens de lettres outragés. » Dans cette même lettre, d'Alembert annonce qu'il a reçu de Frédéric une satire violente contre les prêtres, ajoutant : « Je ne sais ce qu'il (Frédéric) deviendra, et moi aussi ; mais si la philosophie n'a pas en lui un protecteur, ce sera grand dommage... J'ignore absolument quel sera le sort de l'Encyclopédie.... ; voilà, mon cher philosophe, le triste état de la philosophie... vous voyez combien elle est malade ; elle n'a de recours qu'en vous ; elle attend avec impatience, avec confiance ce que vous voudrez bien faire pour elle. »

Le *Sermon* des *Cinquante.*

Deux mois après cet appel, circulait dans Paris une pièce manuscrite intitulée : le *Sermon des Cinquante.* « On suppose, dans le préambule, écrit Barbier, une assemblée de cinquante gens de lettres qui, tour à tour, font un discours dans cette assemblée, et que celui-ci est de M. de Voltaire, à qui ses ennemis prêtent cette pièce, dont le style, bien différent du sien, décèle la méchanceté. Ce sermon est épouvantable... Si l'auteur était connu, on ne lui ferait pas faire de voyage autre part qu'à la Grève, pour y être brûlé. Il a apparemment voulu faire entendre que l'Église et la police s'étaient amusées à condamner les ouvrages de certains philosophes pour des bagatelles que l'on a traité d'impiétés, et qu'ils auraient dit quelque chose de bien plus sérieux s'ils avaient voulu. » Cette œuvre, qui n'a jamais été avouée par son auteur et ne devait être imprimée

que deux années après, était de Voltaire. Renonçant aux attaques indirectes contre le christianisme, il se posait nettement comme son adversaire et discutait les bases mêmes sur lesquelles il est élevé.

« Mes frères, s'écriait l'orateur supposé, la religion est la voix secrète de Dieu qui parle à tous les hommes ; elle doit tous les réunir et non les diviser ; donc, toute religion qui n'appartient qu'à un seul peuple, est fausse..... Il est impossible que le point dans lequel tous les hommes de tous les temps se réunissent, ne soit l'unique centre de la vérité, et que les points dans lesquels ils diffèrent tous, ne soient les étendards du mensonge. La religion doit être conforme à la morale.....; ainsi, toute religion dont les dogmes offensent la morale, est certainement fausse. C'est sous ce double aspect de perversité et de fausseté que nous examinerons, dans ce discours, les livres des Hébreux et de ceux qui leur ont succédé. . . . .

. . . .

PREMIER POINT

Vous savez, mes frères, quelle horreur nous a saisis lorsque nous avons lu ensemble les écrits des Hébreux..... Sans parler de l'injustice extravagante dont on ose charger l'Être-Suprême, d'avoir donné la parole à un serpent pour séduire une femme et perdre l'innocente postérité de cette femme, suivons pied à pied toutes les horreurs historiques qui révoltent la nature et le bon sens. » Il commençait par les filles de Loth, enivrant leur père, et récompensées de leur inceste par une nombreuse postérité ; par le patriarche

Jacob forçant « son frère, qui meurt de faim, de lui céder son droit d'aînesse pour une assiette de lentilles, » trompant « son vieux père au lit de la mort, » et, après avoir trompé son père, volant son beau-père Laban. Jacob accorde sa fille Dina à un prince de Sichem, « à condition qu'il se fera circoncire lui et son peuple. Ce prince accepte la proposition; mais, sitôt que lui et les siens se sont fait cette opération..., la famille de Jacob égorge tous les hommes de Sichem. » Arrivant à l'histoire de Joseph devenu premier ministre pour avoir expliqué un songe, il s'écrie : « Mais quel premier ministre qu'un homme qui, dans un moment de famine, oblige toute une nation de se faire esclave pour avoir du pain! Quel magistrat, parmi nous, dans un moment de famine, oserait proposer un marché si abominable? et quelle nation accepterait cet infâme marché? N'examinons point ici comment soixante-dix personnes de la famille de Joseph, qui s'établirent en Égypte, purent, en deux cent quinze ans, se multiplier jusqu'à six cent mille combattants, sans compter les femmes, les vieillards et les enfants..... Écartons pareillement les prodiges ridicules de Moïse et des enchanteurs de Pharaon..... Tenons-nous-en à cette voie affreuse d'iniquité par laquelle on le (le peuple juif) fait marcher. Leur dieu avait fait de Jacob un voleur, et il fait des voleurs de tout un peuple; il ordonne à son peuple de dérober et d'emporter tous les vases d'or et d'argent, et tous les ustensiles des Égyptiens. Voilà donc ces misérables, au nombre de six cent mille combattants, qui, au lieu de prendre les armes en gens de cœur, s'enfuient en brigands conduits par

leur dieu..... Ils pouvaient se sauver par le chemin le plus court, et ils se détournent de plus de trente milles pour passer la mer Rouge à pied sec. Après ce beau miracle, le propre frère de Moïse leur fait un autre dieu, et ce dieu est un veau. Pour punir son frère, le même Moïse ordonne à des prêtres de tuer leurs fils, leurs frères, leurs pères; et ces prêtres tuent vingt-trois mille juifs qui se laissent égorger comme des bêtes..... Ce n'est pas assez de vingt-trois mille hommes égorgés pour un veau; on nous en compte encore vingt-quatre mille autres immolés pour avoir eu commerce avec des filles madianites... Ce peuple avance dans les déserts et les rochers de la Palestine. Voilà votre beau pays, leur dit Dieu; égorgez tous les habitants, tuez les enfants mâles, faites mourir les femmes mariées, réservez pour vous toutes les petites filles..... Enfin la nation chérie, qui avait été ainsi gouvernée par Dieu même, veut avoir un roi, de quoi le prêtre Samuel est bien fâché. Le premier roi juif renouvelle la coutume d'immoler des hommes..... Saül prend prisonnier un roi du pays, nommé Agag; il ne tua point son prisonnier..... Qu'arriva-t-il? le Seigneur en est irrité; et voici Samuel, prêtre du Seigneur, qui lui dit : Vous êtes réprouvé pour avoir épargné un roi qui s'est rendu à vous; et aussitôt ce prêtre boucher coupe Agag par morceaux. Que dirait-on, mes frères, si, lorsque l'empereur Charles-Quint eut un roi de France en ses mains, son chapelain fût venu lui dire : Vous êtes damné pour n'avoir pas tué François I[er], et que ce chapelain eût égorgé ce roi de France aux yeux de l'empereur et en eût fait un hachis? Mais que dirons-

nous du saint roi David.....? Il se réfugie chez le roi Achis, et va, pendant la nuit, mettre à feu et à sang les villages de ce roi Achis, son bienfaiteur; il égorge, dit le texte sacré, hommes, femmes, enfants, de peur qu'il ne reste quelqu'un pour en porter la nouvelle. Devenu roi, il ravit la femme d'Urie, fait tuer le mari; et c'est de cet adultère homicide que vient le Messie, le fils de Dieu et Dieu lui-même : ô blasphème!..... Ne nous appesantissons pas, mes chers frères, sur les barbaries sans nombre des rois de Juda et d'Israël. . . . .

. . . .

SECOND POINT

» O mon Dieu! si tu descendais toi-même sur la terre; si tu me demandais de croire ce tissu de meurtres, de vols, d'assassinats, d'incestes, commis par ton ordre et en ton nom, je te dirais : Non, ta sainteté ne veut pas que j'acquiesce à ces choses horribles qui t'outragent; tu veux m'éprouver sans doute.

» Comment donc, vertueux et sages auditeurs, pourrions-nous croire cette affreuse histoire sur les témoignages misérables qui nous en restent? Parcourons d'une manière sommaire ces livres si faussement imputés à Moïse. » Il discutait le chapitre de la création dans la Genèse, l'épisode de la tentation d'Ève par le serpent, et arrivait à Noé, auquel le Seigneur commande « de faire un vaisseau de trois cents coudées de bois de peuplier : dans ce seul vaisseau doivent entrer sept paires de tous les animaux mondes, et deux des immondes; il fallut

donc les nourrir pendant dix mois que l'eau fut sur la terre. Or, vous voyez ce qu'il eût fallu pour nourrir quatorze éléphants, quatorze chameaux, quatorze buffles, autant de chevaux, d'ânes, d'élans, de cerfs, de daims, de serpents, d'autruches, enfin plus de deux mille espèces..... La postérité de Noé veut bâtir une tour qui aille jusqu'au ciel; belle entreprise! Dieu la craint; il fait parler plusieurs langues différentes en un moment aux ouvriers qui se dispersent. Tout est dans cet ancien goût oriental.

» C'est une pluie de feu qui change les villes en lac; c'est la femme de Loth changée en statue de sel; c'est Jacob qui se bat toute une nuit contre un ange..... De miracles en miracles, nous arrivons jusqu'à Samson, représenté comme un fameux paillard, favori de Dieu; celui-là, parce qu'il n'était pas rasé, défait mille Philistins avec une mâchoire d'âne, et attache par la queue trois cents renards qu'il trouve à point nommé.» Il n'y a presque pas une page qui ne présente de pareils contes..... Tel est, d'un bout à l'autre, cet *Ancien Testament*, le père du *Nouveau*, père qui désavoue son fils.....; car les Juifs, fidèles à la religion de Moïse, regardent avec exécration le christianisme..... »

TROISIÈME POINT

« C'est en vain que les Juifs furent un peu plus éclairés du temps d'Auguste que dans les siècles barbares dont nous venons de parler..... La raison n'en perça pas davantage chez le misérable peuple dont est sorti cette religion chrétienne, qui a été la source de tant de divisions, de guerres civiles et de crimes, qui

a fait couler tant de sang..... Il y eut toujours chez les Juifs des gens de la lie du peuple qui firent les prophètes, pour se distinguer de la populace; voici celui qui a fait le plus de bruit, et dont on a fait un Dieu : Voici le précis de son histoire en peu de mots, telle qu'elle est rapportée dans les livres qu'on nomme les *Évangiles*..... On fait descendre Jésus d'Abraham et de David, et l'écrivain Mathieu compte quarante-deux générations en deux mille ans.... Luc donne aussi une généalogie; mais il y met cinquante-six générations depuis Abraham, et ce sont des générations toutes différentes..... En vérité, serait-on reçu dans un chapitre d'Allemagne sur de telles preuves de noblesse?... Mathieu dit que, quand ce Jésus, roi des Juifs, fut né dans une étable dans la ville de Bethléem, trois mages ou trois rois virent son étoile en Orient, qu'ils suivirent cette étoile, laquelle s'arrêta sur Bethléem; et que le roi Hérode, ayant entendu ces choses, fit massacrer tous les petits-enfants au-dessous de deux ans : Y a-t-il une horreur plus ridicule? Mathieu ajoute que le père et la mère emmenèrent le petit enfant en Égypte.... Luc dit formellement le contraire..... Les évangélistes se contredisent sur le temps de la vie de Jésus, sur les miracles, sur le jour de la Cène, sur celui de sa mort..... Il y avait quarante-neuf évangiles faits par les chrétiens des premiers siècles, qui se contredisaient tous encore davantage; enfin, l'on choisit les quatre qui nous restent; mais, quand même ils seraient tous d'accord, que d'inepties..... On imagine la Trinité, et pour la faire croire, on falsifie les premiers évangiles. On ajoute un passage touchant cette Trinité, de même

qu'on falsifie l'historien Josèphe..... On va jusqu'à supposer des vers des Sibylles ; on suppose des canons des apôtres..... ; et, après cela, on vient nous dire tranquillement, que les apôtres prétendus n'ont pu être ni trompés, ni trompeurs, et qu'il faut croire à des témoins qui se sont fait égorger pour soutenir leurs dépositions...... O malheureux trompeurs et trompés qui parlez ainsi ! Quelle preuve avez-vous que ces apôtres ont écrit ce qu'on met sous leur nom ? Si on a supposé des canons, n'a-t-on pas pu supposer des évangiles ?.... Qui vous dit que les apôtres sont morts pour soutenir leur témoignage ?... Avouez que vous soutenez des mensonges par des mensonges..... Toutes les superstitions viennent en foule inonder l'Église ; la rapine y préside ; on vend la rémission des péchés, on vend les indulgences ainsi que les bénéfices, et tout est mis à l'enchère.... Cette secte (les chrétiens) se partage en une multitude de sectes ; dans tous les temps on se bat, on s'égorge, on s'assassine...... Tel est le fruit, mes chers frères, de l'arbre de la croix..... Voilà donc pourquoi on ose faire venir Dieu sur la terre...... Il est vrai que nos pères ont secoué une partie de ce joug affreux...... Mais, bon Dieu, qu'ils ont laissé l'ouvrage imparfait ! Tout nous dit qu'il est temps d'achever et de détruire, de fond en comble, l'idole dont nous avons à peine brisé quelques doigts...... On nous dit qu'il faut des mystères au peuple, qu'il faut le tromper. Eh ! mes frères, peut-on faire cet outrage au genre humain...... Le peuple n'est pas aussi imbécile qu'on le pense ; il recevra sans peine un culte sage et simple d'un Dieu unique...... Nous

ne prétendons pas dépouiller les prêtres de ce que la libéralité des peuples leur a donné...... mais nous voudrions que ces prêtres se joignissent à nous pour prêcher la vérité...... Il y aurait certainement plus de probité sur la terre ; car un grand nombre d'esprits faibles qui entendent tous les jours parler avec mépris de cette superstition chrétienne,...... s'imaginent, sans réfléchir, qu'il n'y a aucune religion ; et, sur ce principe, ils s'abandonnent à des excès. Mais lorsqu'ils connaîtront que la secte chrétienne n'est, en effet, que le pervertissement de la religion naturelle ; lorsque la raison, libre de ses fers, apprendra au peuple qu'il n'y a qu'un Dieu ; que ce Dieu est le père commun de tous les hommes qui sont frères ; que ces frères doivent être, les uns envers les autres, bons et justes ; qu'ils doivent exercer toutes les vertus ; que Dieu étant bon et juste, doit récompenser les vertus et punir les crimes ; certes alors, mes frères, les hommes seront plus gens de bien, en étant moins superstitieux. »

L'impression causée par cette brochure, répandue de suite à un grand nombre de copies, devait être d'autant plus vive, que le gouvernement continuait, par ses persécutions religieuses, à provoquer de terribles haines. Répondant aux mémoires des protestants de la Guyenne, de la Haute-Normandie, de la Picardie, des Pays-Bas français et du Bas-Languedoc que lui avait remis le duc d'Orléans, Saint-Florentin écrivait : « Ils ne contiennent aucun objet sur lequel on ne m'ait déjà adressé plusieurs fois des plaintes semblables, et j'ai toujours eu l'attention d'en rendre compte au roi. » Ce qui signifiait, en style adminis-

tratif, sa résolution de ne faire aucune justice, appréciation parfaitement justifiée par les vives instances du marquis de Lemps, commandant du Vivarais, qui constatent, deux ans après, « l'opiniâtreté de la continuation des vexations et chicanes odieuses que les fermiers, régisseurs des biens des prétendus religionnaires, exercent depuis nombre d'années, contre les habitants de sa terre de Vezancy. »

L'attitude prise par les protestants, tout en étant très-calme, n'était pas la même dans toutes les provinces. Ils avaient agi, dans la Saintonge, avec une telle circonspection, que Saint-Florentin écrivait au marquis de Surgères : « La conduite qu'ont tenue les protestants, lorsque les Anglais ont paru sur les côtes de la Saintonge, mérite qu'on ait pour eux des ménagements, et qu'on n'use, à leur égard, de sévérité, qu'autant qu'on trouverait en eux une résistance sur un objet aussi intéressant que celui de l'exercice public de leur religion. » Dans le Languedoc, les religionnaires se réunissaient plus fréquemment, surtout dans les diocèses de Castres, Lavaur et Mirepoix. Ils arrivaient au nombre de près de quatre mille personnes, armées de fusils et de bâtons, pratiquant en plein jour leurs exercices religieux. Frappés d'amendes par le maréchal de Thomond, qui attribuait leur audace à la présence des vaisseaux anglais, ils protestèrent contre une pareille allégation, repoussant, par ces paroles, les calomnies répandues sur leur religion et leurs mœurs dans un mémoire justificatif adressé à Louis XV :

Persécutions exercées contre les protestants, de 1756 à 1763.

« Quant à notre conduite, nous violons véritablement les lois de notre souverain, pour servir Dieu à

notre manière, parce qu'on nous a mis dans cette dure nécessité, et que nous ne saurions obéir, à cet égard, sans trahir nos lumières et sans nous exposer aux châtiments du ciel; mais, autant qu'il nous en coûte de violer les ordres d'un roi chéri pour obéir à nos consciences, autant sommes-nous empressés à contribuer au soutien de l'État. Nous payons les impôts avec autant et même plus de zèle que les catholiques, ainsi que les amendes qu'on nous inflige, et qui nous ont souvent emporté ce que nous avions de plus liquide. Éloignés des charges et des emplois, nous défrichons les terres, nous multiplions les fabriques, nous étendons le commerce et nous nous rendons par là, de tous les sujets, les plus utiles à l'État. Incapables de rien entreprendre contre le gouvernement, notre fidélité fut toujours des plus parfaites. Rien au monde ne saurait nous détourner de ce que nous devons à Sa Majesté. » La supplique qui avait été rédigée par un ministre, Pomaret de Ganges, se terminait en demandant la tolérance.

Cet appel à la justice royale, qui était loin d'être le seul, faisait si peu d'impression sur le ministre, que moins de deux mois après son envoi, on lisait dans une lettre adressée au maréchal de Sennecterre : « Je conçois qu'ayant à présent peu de troupes en Saintonge, il vous serait difficile de faire des coups d'éclat relativement aux religionnaires, cependant, je pense que vous trouverez convenable de laisser, dès à présent, entendre combien vous désapprouvez la construction des temples...... Sa Majesté désire qu'aussitôt que vous le pourrez, vous fassiez détruire tous les établissements où les religionnaires s'assem-

blent, il n'y a rien de mieux que de les destiner à former des écuries pour les chevaux des troupes qui seront en quartier dans ces cantons. » L'intendant de La Rochelle, M. Baillon, est approuvé pour « le parti qu'il propose de prendre pour la démolition des bâtiments que les calvinistes faisaient construire à Segonzac. » Le procureur général du parlement de Bordeaux, Duvigier, est félicité du zèle qu'il déploie « pour la dispersion des assemblées des religionnaires et la destruction des temples. » Mais le ministre l'exhorte « à ne pas continuer les poursuites commencées, vu les circonstances, qui ne permettaient pas d'extirper le mal dans sa racine, comme il le désirerait. »

L'arbitraire de ce qu'on nomme la justice administrative, rendait encore plus durs, pour chaque citoyen, les ordres généraux donnés aux intendants et aux gouverneurs de province. Nous trouvons, en effet, à l'occasion de quelques protestants mis en liberté par le parlement de Paris, la lettre suivante de M. de Saint-Florentin à M. de Casans : « Je suis persuadé que si le Parlement leur a fait rendre la liberté, c'est qu'il a jugé de son devoir de le faire. Cependant, en pareille matière, il peut être dangereux de suivre absolument l'ordre accoutumé, et un certain degré de preuves et même de présomptions, peut autoriser les magistrats à ne point précipiter l'élargissement des prévenus, ou, en tous cas, à recourir à l'autorité du roi, qui, pour le maintien de la police générale, sait employer sa puissance dans le cas où les juges sont gênés par les ordonnances, dans l'exercice de la leur. »

S'appuyant sur les mesures de police relatives aux passeports, les fonctionnaires ne cessaient de gêner les protestants dans leur commerce, en exigeant d'eux de forts cautionnements, pour assurer leur retour en France, en rendant difficile, par une foule de chicanes, leurs voyages à l'étranger. Le renouvellement des lettres patentes du roi, défendant aux protestants de vendre leurs biens immeubles et l'universalité de leurs meubles sans permission, venait encore perpétuer, en 1757, l'intervention des fonctionnaires dans les affaires de famille.

Lorsqu'un monsieur Saurin désire vendre une portion de ses biens, Saint-Florentin lui fait répondre par M. de Saint-Priest, que Sa Majesté ne lui accordera cette permission que quand il se sera mis en règle, c'est-à-dire aura fait baptiser ses enfants à l'église catholique. Le même ministre trouve qu'il « serait abusif d'autoriser le sieur Moinier, qui n'a que 50,000 francs de dettes, à aliéner pour près de de 100,000 francs, et il ajoute à l'intendant de M. de la Corée, « on pourrait l'autoriser à vendre le domaine de Barairons, ou si la maison lui est onéreuse, lui laisser vendre cette maison avec une portion du domaine seulement. » La misère et la vieillesse n'avaient pas le privilége de rendre l'administration compatissante, car nous lisons, dans une lettre du ministre à l'intendant de La Rochelle : « Il y a déjà longtemps que la nommée Du Rousseau, fille âgée de 78 ans, habitante de la paroisse de Vignolles, élection de Barbezieux, et dont je joins ici un nouveau placet, sollicite la permission de vendre le peu de bien qu'elle possède dans cette paroisse, ainsi

qu'une maison située à Barbezieux, pour en employer le prix à se tirer de l'extrême misère à laquelle son grand âge et ses fréquentes infirmités la réduisent. Vous voudrez bien, s'il vous plaît, me marquer si vous trouvez sa demande susceptible de quelque difficulté. »

Les protestants n'étaient pas seuls troublés dans leur existence pour des questions religieuses; car un ordre donné, en 1764, à M. de Sartines, lui prescrit de s'opposer au mariage d'une Française catholique avec un domestique du grand-chambellan de l'impératrice de Russie, M. Schovalow.

Occupant une place considérable dans l'administration du royaume, les évêques, loin d'adoucir les malveillantes tendances des fonctionnaires, ne faisaient que les provoquer par un zèle plus indiscret qu'éclairé. L'évêque de Castres, signalant à Saint-Florentin des assemblées de protestants, lui demandait qu'on redoublât de sévérité. Consulté par ce ministre sur les sollicitations d'un M. Veaute de Mazamet, qui demandait qu'on lui rendît sa fille, enfermée, par ordre du roi, dans le couvent des Filles de la Croix, l'évêque de Lavaur répondait « que non-seulement il n'y avait pas lieu de faire sortir cette demoiselle de son couvent, mais que le sieur Veaute avait encore un fils qu'il faisait élever dans la religion protestante et qu'il avait placé chez une espèce de maître d'école, que l'on regarde comme un vrai prédicant et que l'on soupçonne ne venir de temps en temps à Mazamet que pour faire des baptêmes et des mariages. » Je vous prie, écrivait le ministre à l'intendant, de vous faire rendre compte de ce qui en est, et de me mar-

quer s'il ne serait pas à propos de retirer ce jeune homme des mains de son père, de même que sa sœur, et de le faire mettre dans un collége. M. l'évêque de Lavaur propose celui des doctrinaires de cette ville, et assure, en même temps, que le père est riche et qu'il peut aisément payer la pension de son fils. » Les renseignements pris sur le maître du jeune homme ayant appris qu'il était protégé par l'évêque de Castres, Saint-Florentin décida que le jeune Veaute ne pourrait pas être repris par son père ; ainsi le malheureux solliciteur, pour avoir voulu disposer de sa fille, fut privé de toute autorité sur son fils. Nous voyons, à la date de 1761, l'archevêque de Paris demander la punition d'un vigneron, sous prétexte qu'il n'était pas marié d'une manière régulière. « M. de Sauvigny, mande Saint-Florentin à M. de Beaumont, à qui j'avais écrit au sujet du mariage illicite contracté par le nommé François Petit, vigneron à Athis, avec la nommée Marie-Magdeleine Le Tulle, m'a marqué qu'ils ne paraissaient point disposés à se séparer, ni à faire réhabiliter leur mariage ; que cependant il hésitait à proposer de les faire mettre en prison, parce que la femme est grosse et assez avancée, et que son prétendu mari a des enfants du premier lit dont il n'y a que cette seconde femme qui prenne soin ; de manière que, si on faisait mettre ces gens-là en prison, ils pourraient y rester un très-long temps, pendant lequel les enfants seraient à l'abandon. Il serait donc nécessaire que le curé de cette paroisse examinât les moyens de faire prendre soin des enfants, après quoi je pourrais proposer au roi de donner des ordres pour faire renfermer ce couple scanda-

leux. » Le curé ayant refusé de prendre soin des enfants, et l'archevêque insistant pour faire cesser le mauvais exemple donné par ce ménage, l'ordre fut donné « d'arrêter le nommé Le Tulle d'Athis, qui restera, dit l'intendant, en prison jusqu'à ce qu'il ait fait réhabiliter le mariage de sa fille. »

Si le ministre d'un roi, dont le respect pour la morale n'était pas la vertu principale, résistait parfois à des excès de zèle de la part du clergé, il n'agissait que sous la pression de considérations étrangères à la justice. « Vous voudrez bien, écrit-il à l'intendant Baillon, prévenir les curés des paroisses de La Rochelle et des autres villes de votre département de ne plus faire de difficultés aux protestants étrangers, établis en France, de faire inhumer leurs enfants qui viennent de décéder, dans le cimetière destiné pour les étrangers qui professent la religion prétendue réformée, le roi voulant que les clauses insérées dans le traité de commerce qu'il a fait avec les puissances protestantes soient fidèlement exécutées à cet égard. »

Cette décision, prise sur les réclamations de l'ambassadeur de Hollande, ne devait pas concerner les Français. Les sentiments de Saint-Florentin à leur égard sont assez bien résumés dans cette lettre à M. de Saint-Priest. « La religion protestante va s'étendre et se perpétuer, et il ne faut presque plus en espérer l'extinction dans le royaume, si l'on tolère les écoles publiques où l'on commence à l'enseigner aux enfants. Ainsi, je vous prie d'examiner attentivement s'il ne serait pas possible de remédier à ce dés-

ordre dans son principe, soit par votre autorité, soit par celle des juges ordinaires, et en attaquant en particulier et successivement ces établissements sans y pourvoir par une ordonnance générale dont l'impression trop vive pourrait exciter du trouble. »

L'acharnement de l'ancien convive des petits soupers du roi devait être d'autant plus violent contre les protestants, que Saint-Florentin partageait l'indifférence religieuse de la plupart des personnages de la cour[1]. Sollicité par le duc de Fitz-James de mettre fin à l'emprisonnement de malheureuses femmes, il lui répond aussitôt : « J'ai reçu le mémoire que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer pour quatre femmes qui sont détenues dans la tour de Constance à Aigues-Mortes. On n'a jamais enfermé dans cette tour que des protestantes opiniâtres....., et le roi n'a jamais jugé à propos d'en faire mettre en liberté aucune..... En supposant que le roi soit dans le cas de pouvoir user d'indulgence à leur égard, je suis persuadé que Sa Majesté ne s'y portera pas tant que la guerre durera, et dans la circonstance où l'espèce d'impunité de laquelle on est forcé de laisser jouir les religionnaires, entretient chez eux la fausse idée de la tolérance..... »

L'étonnement de Saint-Florentin, en voyant quelques jours après ses prévisions trompées par le fait de Choiseul, fut extrême. Il se plaignit vivement à son collègue de l'acte d'humanité qu'il avait suggéré

[1] Si l'on en croit les mémoires manuscrits de Choiseul, Saint-Florentin avait une vie qui était loin d'être édifiante. On y lit en effet que Louis XV conservait M. de Saint-Florentin comme ministre « parce qu'il se croit au dessus de lui par les talents, qu'il sait les friponneries continuelles qu'il fait... et la crapule où il vit. »

au roi. Sa lettre, modèle d'une espèce d'aberration d'esprit et de naïf oubli des règles les plus vulgaires de la conscience, aberration et oubli plus communs qu'on ne suppose chez certains hauts fonctionnaires, est trop précieuse pour ne pas être transcrite en entier. « Je viens, écrit-il à Choiseul, d'être informé que les nommés Jean Albigès et Jean Fabre, condamnés aux galères perpétuelles, l'un par jugement de 1754 et l'autre par un jugement de 1756, pour avoir assisté à des assemblées de religionnaires, ont obtenu leur congé des galères suivant des ordres du roi, du 13 mai dernier, et sont revenus chez eux. Comme j'ai lieu de penser que c'est vous qui avez expédié ces ordres; je vous prie de trouver bon que j'aye l'honneur de vous faire quelques observations à ce sujet. J'ignore quels motifs on a employé pour les obtenir. Mais, jusqu'à présent, ce n'a été que très-rarement et par d'importantes considérations que le roi s'est déterminé à accorder de pareilles grâces, parce qu'elles sont de la plus dangereuse conséquence. Toute l'autorité de Sa Majesté n'a pas suffi jusqu'à présent pour réprimer les assemblées, et il serait néanmoins d'autant plus important d'y parvenir, qu'outre que les baptêmes et les mariages qui s'y font renversent tout l'ordre civil, elles mettent en danger le repos public et la sûreté même de l'État, étant fomentées par des ministres fougueux et par des émissaires des puissances étrangères. Mais si ceux des sujets du roi qui ont été condamnés pour avoir assisté à ces assemblées trouvent le moyen d'être déchargés des peines prononcées contre eux, il est certain que la crainte de ces peines étant affaiblie, la licence augmentera :

ses effets sont surtout à appréhender dans un temps de guerre où la province se trouve dépourvue de forces nécessaires pour imposer aux fanatiques qui voudraient la troubler. Le feu roi avait fait un règlement qui doit être dans vos bureaux et par lequel il a compris les gens condamnés pour fait de religion au nombre de ceux à qui le congé des galères ne peut être accordé. Il l'a toujours fait exécuter rigoureusement et excepté quelques cas particuliers Sa Majesté (Louis XV) s'est toujours conformée à ce règlement, principalement lorsqu'il a été question du crime d'avoir assisté aux assemblées [1]. »

Depuis longtemps troublées par la conduite d'un

[1] *Œuvres posthumes de Frédéric II*, t. IV, p. 200 et suiv., 207, 282, 281, t. X p. 231 (lettre à d'Argens., 7 juin 1761).—*Traité des grandes opérations militaires*, par Jomini, t. IV, p. 81 et suiv., 136 et suiv. — *Mémoires de Napoléon*, t. VII, p. 298 et suiv. — *Vie de Frédéric II*, t. II, p. 141 et suiv., 277. — *Œuvres complètes de Voltaire*, t. XIV, p. 155 et suiv., 428 et suiv.; t. XL, p. 132 et suiv., 156 et suiv., 603 et suiv.; t. LVIII, p. 436, 453. — *Mémoires du président Hénault*, p. 281. — *Histoire de la ville de Rouen depuis sa fondation jusqu'à l'année 1774*, par Servin, t. II, p. 135 et suiv., in-12. Rouen, 1775. — *Histoire des finances*, par Bailly, t. II, p. 142 et suiv. — *Journal historique ou fastes du roi Louis XV*, années 1760-1761. — *Archives générales*, E 3518, année 1757; E 3519, année 1758; E 3520, année 1759; E 3521, année 1760; E 3521, année 1761; E 3523, année 1762; E 3589, année 1757; E 3590, année 1758; E 3591, année 1759; E 3592, année 1760; E 3593, année 1761; E 3595, année 1763; E 3596, année 1764; E 3597, année 1765; P 2723, année 1760; M 668 (Il y a dans ce volume une foule de faits relatifs aux vexations éprouvées par les protestants pour obtenir des passeports), TT 434, année 1759; X 8491 (11 sept. 1759); X 8492, année 1760.—*Journal de Barbier*, t. III, p. 12; t. IV, p. 293, 339 et suiv., 346, 348 et suiv., 354 et suiv.; 360, 388. — *Recueil général des lois françaises*, t. XXII, p. 298 et suiv. — *Histoire du Parlement de Normandie*, par Floquet, t. IV, p. 362 et suiv. — *Mélanges de littérature et de philosophie au* XVIII*e* *siècle*, par l'abbé Morellet, t. II, p. 13 et suiv., in-8°, Paris, 1818. — *Mémoires de l'abbé Morellet*, t. I, p. 85 et suiv., in-8°, Paris, 1821. — *Mémoires historiques sur Suard et le* XVIII*e* *siècle*, par Garat, t. I, p. 128 et suiv., in-8°, Paris, 1820.

gouvernement qui ne connaissait aucune loi et n'acceptait aucun frein lorsqu'il voulait atteindre à un but, les populations allaient perdre de plus en plus toute notion de morale en voyant à la fois une persécution contre les agents les plus actifs de l'intolérance sous Louis XIV et un redoublement de rigueur contre les protestants.

Hostilités des populations contre les jésuites.

La juste et inévitable conséquence des actes de violence commis depuis tant d'années avait été une haine extrême contre les jésuites. Elle se formulait à tous propos. Saint-Florentin était forcé de faire saisir à Marseille des libelles débités contre cet ordre dans tous les théâtres et dans tous les lieux publics, et la population de Paris manifestait sa joie en entendant crier avec affectation dans les rues, une sentence du lieutenant général de police qui validait les saisies de boîtes de thériaque et de confection d'hyacinthe, opérées à la requête des apothicaires chez les Jésuites.

Mme de Pompadour veut remplir publiquement ses devoirs religieux.

Pour résister à une opinion aussi hostile, qui était partagée par tous les parlements et une partie de la cour, il eut fallu aux Pères des protecteurs puissants et résolus comme au temps de Louis XIV. Mais loin de pouvoir compter sur de pareils appuis, ils s'étaient au contraire compromis auprès de la favorite en refusant de lui permettre, comme à Mme de Montespan, de remplir publiquement ses devoirs religieux. Ne se contentant pas, comme sous Louis XIV, d'une absence d'une quinzaine de jours loin de la cour, ils avaient exigé une retraite sans esprit de retour. Etait-ce crainte du Dauphin dont il connaissaient l'hostilité décidée contre la marquise ? Etait-ce une amélioration dans leurs principes de morale ? La

situation du clergé français ne tenant pas moins de celle du fonctionnaire que de celle du prêtre, rend d'autant plus difficile l'appréciation des causes de sa conduite que, plein de déférence pour des pouvoirs forts et même violents, il ne s'est souvent opposé qu'à des gouvernements faibles ou remplis de mansuétude.

Sa négociation avec Rome pour obtenir cette permission.

Dans l'impossibilité de convertir ses confesseurs à ses vues, Mme de Pompadour résolut de s'adresser directement au pape. Les instructions données à son agent secret auprès de la cour de Rome, prennent pour point de départ l'époque où la marquise, changeant de rôle, facilita elle-même les débordements de Louis XV. Ce document est une preuve trop manifeste de l'affaissement moral et intellectuel auquel descendent souvent ceux qui disposent sans contrôle du pouvoir, pour ne pas être reproduit en entier.

« Au commencement de 1752, écrit Mme de Pompadour, déterminée (par des motifs dont il est inutile de rendre compte) à ne conserver pour le roi que les sentiments de la reconnaissance et de l'attachement le plus pur, je le déclarai à Sa Majesté en la suppliant de faire consulter des docteurs de la Sorbonne, et d'écrire à son confesseur, pour qu'il en consultât d'autres, afin de trouver des moyens de me laisser auprès de sa personne, (puisqu'il le désirait) sans être exposée au soupçon d'une faiblesse que je n'avais plus. Le roi connaissant mon caractère, sentit qu'il n'y avait pas de retour à espérer de ma part, et se prêta à ce que je désirais. Il fit consulter des docteurs et écrivit au père Pérusseau, lequel lui demanda une séparation totale : le roi lui répondit qu'il n'était nullement dans le cas d'y consentir, que

ce n'était pas pour lui qu'il désirait un arrangement qui ne laissât point de soupçon au public, mais pour ma propre satisfaction ; que j'étais nécessaire au bonheur de sa vie, au bien de ses affaires; que j'étais la seule qui osât dire la vérité, si utile aux rois, etc. Le bon père espéra dans ce moment qu'il se rendrait maître de l'esprit du roi, et répéta toujours la même chose. Les docteurs firent des réponses sur lesquelles il aurait été possible de s'arranger, si les jésuites y avaient consenti. Je parlai dans ce temps à des personnes qui désiraient le bien du roi et de la religion, je les assurai que si le père Pérusseau n'enchaînait pas le roi par les sacrements, il se livrerait à une façon de vivre dont tout le monde serait fâché. Je ne persuadai pas, et l'on vit en peu de temps que je ne m'étais pas trompée. Les choses en restèrent donc (en apparence) comme par le passé jusqu'en 1755. Puis de longues réflexions sur les malheurs qui m'avaient poursuivie même dans la plus grande fortune, la certitude de n'être jamais heureuse par les biens du monde, puisque aucun ne m'avaient manqué et que je n'avais pu parvenir au bonheur, le détachement des choses qui m'amusaient le plus, tout me porta à croire que le seul bonheur était en Dieu. Je m'adressai au père de Sacy, comme à l'homme le plus pénétré de cette vérité, je lui montrai mon âme toute nue. Il m'éprouva en secret depuis le mois de septembre jusqu'à la fin de janvier 1756. Il me proposa, dans ce temps, d'écrire une lettre à mon mari, dont j'ai le brouillon qu'il écrivit lui-même. Mon mari refusa de me jamais voir. Le père me fit demander

une place chez la reine, pour plus de décence il fit changer les escaliers qui donnaient dans mon appartement, et le roi n'y entre plus que par la pièce de compagnie. Il me prescrivit une règle de conduite que j'observai exactement; ce changement fit grand grand bruit à la cour et à la ville, les intrigants de toutes les espèces s'en mêlèrent; le père de Sacy en fut entouré, et me dit qu'il me refuserait les sacrements tant que je serais à la cour. Je lui représentai tous les engagements qu'il m'avait fait prendre, la différence que l'intrigue avait mise dans sa façon de penser, etc. Il finit par me dire : *Que l'on s'était trop moqué du confesseur du feu roi quand M. le comte de Toulouse était arrivé au monde, qu'il ne voulait pas qu'il lui en arrivât autant.* Je n'eus rien à répondre à un semblable motif, et, après avoir épuisé tout ce que le désir que j'avais de remplir mes devoirs put me faire trouver de propre à le persuader de n'écouter que la religion et non l'intrigue, je ne le vis plus. L'abominable 5 janvier 1757 arriva et fut suivi des mêmes intrigues de l'année d'avant. Le roi fit tout son possible pour amener le père Desmarets à la vérité de la religion; les mêmes motifs le faisant agir, la réponse ne fut pas différente, et le roi, qui désirait vivement remplir ses devoirs de chrétien, en fut privé et retomba peu après dans les mêmes erreurs, dont on l'aurait certainement tiré si l'on avait agi de bonne foi.

» Malgré la patience extrême dont j'avais fait usage pendant dix-huit mois avec le père de Sacy, mon cœur n'en était pas moins déchiré de ma situation; j'en parlai à un honnête homme en qui j'avais confiance, il en fut touché et chercha les moyens de

la faire cesser. Un abbé de ses amis, aussi savant qu'intelligent, exposa ma position à un homme fait, ainsi que lui, pour la juger; ils pensèrent l'un et l'autre que ma conduite ne méritait pas la peine que l'on me faisait éprouver. En conséquence, mon confesseur, après un nouveau temps d'épreuve assez long, a fait cesser cette injustice en me permettant d'approcher des sacrements, et, quoique je sente quelque peine du secret qu'il faut garder (pour éviter des noirceurs à mon confesseur), c'est cependant une grande consolation pour mon âme.

» La négociation dont il s'agit n'est donc pas relative à moi, mais elle m'intéresse vivement pour le roi, à qui je suis attachée autant que je dois l'être; ce n'est pas de mon côté qu'il faut craindre de mettre des conditions désagréables. Celle de retourner avec mon mari n'est plus proposable, puisqu'il a refusé pour jamais, et que, par conséquent, ma conscience est fort tranquille à ce sujet; toutes les autres ne me feront aucune peine; il s'agit de voir celles qui seront proposées au roi, c'est aux personnes habiles et désirant le bien de Sa Majesté à en chercher les moyens.

» Le roi, pénétré des vérités et des devoirs de la religion, désire employer tous les moyens qui sont en lui pour marquer son obéissance aux actes de religion prescrits par l'Église, et principalement Sa Majesté voudrait lever toutes les oppositions qu'elle rencontre à l'approche des sacrements; le roi est peiné des difficultés que son confesseur lui a marquées sur cet article, et il est persuadé que le pape et ceux que Sa Majesté veut bien consulter à Rome,

étant instruits des faits, lèveront, par leur conseil et leur autorité, les obstacles qui éloignent le roi de remplir un devoir saint pour lui et édifiant pour les peuples.

» Il est nécessaire de présenter au pape et au cardinal Spinelli la suite véritable des faits, pour qu'ils connaissent et puissent apporter remède aux difficultés qui sont suscitées, tant pour le fond de la chose que par les intrigues qui les suscitent. »

A cet endroit de ces instructions étranges où la perversion du sens moral se confond avec une sorte de naïve croyance religieuse, avec un mépris de ses semblables dont on n'a pas même conscience, la marquise, changeant de ton et parlant d'elle-même à la troisième personne, continuait ainsi :

« Le roi a dans le cœur une amitié et une confiance pour M[me] la marquise de Pompadour, qui fait la douceur et la tranquillité de sa vie ; ces sentiments de Sa Majesté sont totalement étrangers à ceux que la passion excite ; l'on peut assurer, avec la vérité la plus pure, qu'il ne se passe, depuis quatre ans et plus, dans le commerce du roi et de M[me] de Pompadour, rien qui puisse être taxé de passion, et, par conséquent, rien qui soit contraire à la régularité des mœurs la plus exacte.

» Il y a quelques années que les dispositions du roi et de M[me] de Pompadour étant telles que l'on vient de les dépeindre, avec la ferme résolution des deux parties de la maintenir dans cet état, le roi écrivit à son confesseur, qui était alors le père Pérusseau, qu'il désirait approcher des sacrements ; ce confesseur lui répondit qu'il ne pouvait pas prêter son

ministère aux désirs du roi, à moins qu'il n'éloignât de lui Mme de Pompadour, objet, selon le confesseur, de scandale. Le roi répliqua au confesseur que Mme de Pompadour n'étant, ni par sa conduite ni par sa volonté, une occasion de péché pour lui, il ne voulait pas sacrifier le bonheur de sa vie et de sa confiance, puisque, dans le fond, Mme de Pompadour n'était pas une véritable raison pour lui de péché; le confesseur persista, et le roi n'approcha point des sacrements. Telle est la situation de la conscience du roi; depuis ce temps, le père Desmarets a succédé au père Pérusseau dans la charge de confesseur. Plus borné que son prédécesseur, et entouré de même que lui des personnes qui, voulant éloigner Mme de Pompadour de la cour, lui font entrevoir du déshonneur à donner l'absolution au roi, il suit les mêmes principes. »

La cour romaine ne craignait pas assez la France et se trouvait en butte à une trop grande hostilité de la part des princes et des peuples, pour pouvoir déférer aux désirs de Mme de Pompadour. Aussi, de cette négociation entreprise et échouée, ne devait-il rester qu'une sorte de malveillance latente dans le cœur de Louis XV et de sa favorite. Elle échoue.

Le ministre, qui dominait le roi, d'accord avec la marquise, tout en n'ayant pas les mêmes raisons qu'elle d'en vouloir aux jésuites, n'était pas mieux disposé en faveur de leur ordre. Homme du monde et de plaisir, les jésuites l'ennuyaient aussi bien que les jansénistes, et il ne se gênait pas pour exprimer ses sentiments. Se trouvant un jour chez le ministre des affaires étrangères, M. de Rouillé, avant de partir Attitude de Choiseul vis-à-vis des jésuites.

ce qui occasionnait du trouble entre ces deux personnages, il eut la curiosité de connaître la raison de leur tristesse. »

Il s'adressa à Mme de Pompadour, la pressant de lui confier « le motif des nuages qu'il apercevait sur le visage du roi et sur le sien. Elle chercha à esquiver de me répondre, continue-t-il ; je la pressai un peu ; je lui marquai de l'intérêt. Elle me rassura, parce que je craignais qu'il n'y eût quelque brouillerie sérieuse entre elle et le roi..... Je pressai plus vivement Mme de Pompadour, qui s'échappa à me dire qu'elle espérait que ce qui fâchait le roi n'était pas vrai..... Mes instances devinrent plus fortes pour savoir ce que c'était. Quel fut mon étonnement, quand Mme de Pompadour me demanda si je n'avais rien à me reprocher vis-à-vis du roi !..... Ma curiosité augmenta en proportion de mon intérêt. Mme de Pompadour m'avoua que le roi croyait avoir à se plaindre de moi ; elle me dit tout de suite qu'elle n'avait pas la liberté de me dire le sujet de plainte du roi..... ; que tout ce qu'elle pouvait me dire de sa part était de m'examiner si je n'avais pas fait quelque chose qui dût déplaire au roi sensiblement..... Elle me conjura de prendre quelque temps..... pour me rappeler ce que j'avais fait depuis que j'étais ministre..... ; que, si je devinais le motif de la colère du roi, elle avait la liberté d'en convenir ; que, si je ne devinais pas, elle lui demanderait la permission de me dévoiler tout ce mystère. Ma fierté était sensiblement révoltée de cet examen de conscience ; je le marquai sans ménagement à Mme de Pompadour. Sa douceur triompha de ma viva-

cité... Je retournai chez Mme de Pompadour le lendemain matin. Je lui dis le résultat de mon examen. Elle m'assura que j'étais fort éloigné de deviner la faute que l'on m'imputait, mais qu'elle obtiendrait la permission de me le dire dans la journée. Je la priai avec instance de n'y point manquer; et qu'en attendant, j'allais m'arranger pour que, quelque fût le motif qui avait occasionné mon examen de conscience, je ne fusse plus exposé à en faire un nouveau. Effectivement, je fus chez moi préparer un travail avec le roi; j'ajoutai, aux feuilles de détail que j'avais à lui faire signer, un petit mémoire sur les affaires politiques qui finissait par ma démission. »

A peine avait-il pris sa décision, que Choiseul recevait la visite de Mme de Pompadour et de M. Berryer. Ils lui remirent, avec la permission du roi, le mémoire qui avait été donné au dauphin à son passage dans la salle des Gardes. Ce mémoire, accompagné d'une lettre d'un conseiller au Parlement, M. Lefèvre d'Amécourt, prouvait de la part de son auteur une parfaite connaissance de l'intérieur du ministère des Affaires étrangères, des sentiments des magistrats et du parti formé contre les jésuites. Il affirmait qu'au mois de décembre 1759, le duc de Choiseul avait eu un entretien avec M. d'Amécourt, dans lequel il avait été question de finances et « particulièrement des dispositions du Parlement sur les affaires de religion. » Donnant le résumé de la conversation de d'Amécourt avec Choiseul, le mémoire affirmait que ce magistrat avait jugé, après s'être entretenu « avec quelques-uns de ses confrères, qu'il n'était pas le seul auquel le ministre eût donné une marque de

confiance; qu'ils étaient instruits des vues prétendues du gouvernement. » Il ajoutait qu'il « ne fut question, dès-lors, que d'établir entre eux des conférences secrètes. Les premières furent employées à tracer un plan. Les uns voulaient se borner à ôter aux jésuites leurs colléges, les autres regardaient ce remède comme insuffisant. Le ministre, auquel on s'adressa, fixa les doutes et donna lui-même le plan. Son avis fut qu'il fallait attaquer les jésuites par leur doctrine..., présenter surtout l'institut de leur société comme dangereux par sa constitution et intolérable dans un gouvernement éclairé... Le plan du ministre fut goûté. Quelques-uns de ceux qui étaient chargés de l'exécuter demandèrent s'il n'était pas possible d'avoir des extraits en forme du procès de Portugal. On les leur a fait espérer pendant quelque temps, et enfin on leur a répondu qu'il ne fallait pas y compter, dans la crainte que l'abbé de La Ville n'y mît obstacle. » Ce détail sur l'abbé de La Ville, premier commis des affaires étrangères, dont Choiseul s'était fait un ennemi, n'était pas la seule particularité curieuse de ce mémoire; il désignait l'abbé Chauvelin comme chargé de déférer les congrégations au Parlement; l'abbé Boucher, janséniste, connu comme ayant composé une *Histoire des Jésuites*, prête à être répandue; et l'avocat Pinault, comme mettant en français des *Lettres de Portugal*, qui parurent peu de temps après sans nom de traducteur.

Choiseul offre sa démission de ministre.

A peine eût-il parcouru cette accusation, que ce ministre, si prompt à changer d'impressions, s'irrita d'être traité de conspirateur, pour des conversations

qui n'avaient eu pour lui qu'un intérêt de circonstance. « Je dis à Madame de Pompadour et à M. Berryer, que je ne revenais pas d'étonnement de l'impudence des mensonges que je venais de lire ; que quand à ce qui me regardait, il n'y avait pas un mot qui fût vrai...... que dans un temps opportun, je saurais éclaircir le fait du mémoire ; que dans ce moment-ci, mon premier intérêt était de quitter le ministère du roi...... Madame de Pompadour et M. Berryer firent de vains efforts pour me détourner de ce projet. J'écrivis devant eux la lettre et l'envoyai au roi..... On vint m'avertir que le roi m'attendait, à une demi-heure de là, pour le travail. Madame de Pompadour s'en alla avec son accolyte, pour prévenir le roi et lui rendre compte de ma conversation...... Je me rendis chez le roi à l'heure marquée...... Je lui lus le petit mémoire politique que j'avais fait...... Après quoi, je tirai le mémoire remis par M. le Dauphin, et lui dis qu'il imaginait bien que j'aurais l'honneur de lui parler de cette pièce, qui était une noire fausseté, par rapport à moi..... J'ajoutai que je ne pouvais pas me flatter, vu la méfiance que le roi m'avait marquée dans cette occasion, qu'il ajoutât foi aux assurances que je lui donnais, que ce mémoire était le résultat d'une intrigue contre son ministre ; je priai même le roi de ne m'en pas croire sur parole, mais de me permettre de constater authentiquement la vérité... que, comme il n'était pas juste que son ministre en fonctions fut compromis dans les formes juridiques que j'allais prendre pour constater la vérité des faits, je suppliais le roi de vouloir bien accepter ma démission. »

Le roi refuse de l'accepter, il autorise une enquête sur les assertions contenues dans le mémoire.

«Je tenais deux papiers dans ma main, l'un contenait ma démission, l'autre était une autorisation de porter l'affaire au Parlement, que je suppliais le roi de vouloir bien signer...... Le roi prit les deux papiers, il les déchira, et me dit avec une bonté apparente qui m'ébranla, qu'il ne voulait pas que je le quittasse.... Cependant, je me refusai à l'espèce d'attendrissement que je me sentis, je rappelai au roi que j'avais accepté le ministère malgré moi; que je lui avais représenté.... la crainte que m'inspirait mon caractère, incapable d'entrer dans les tracasseries et dans les intrigues de la cour, encore plus incapable de les souffrir; que celle-ci, quoique la première, était d'un ordre supérieur, puisqu'elle était honorée du nom du Dauphin. Ce prince, dis-je au roi, ne peut avoir d'autre but que celui de m'éloigner de la personne de Votre Majesté...... Mais le roi, soit qu'il crût devoir, dans ce moment, me garder pour son ministre, soit qu'il eût promis à Madame de Pompadour qu'il ferait ce qu'il pourrait pour me satisfaire...... me demanda, par reconnaissance, non pas de ses grâces, mais de l'affection qu'il m'avait montrée...... de lui faire le sacrifice de mon projet de retraite et de celui que j'avais de porter cette tracasserie au Parlement; il ajouta que je sentais bien qu'il ne pourrait pas souffrir que le nom de son fils fût compromis..... Il prit ma main et me dit qu'il désirait que je fisse le sacrifice de ce qu'il me demandait..... Je pris sa main, la mouillai de mes larmes et m'écriai qu'il pouvait disposer de moi. Nous fûmes quelque temps sans parler, après quoi je lui fis observer qu'il fallait cependant faire quelque chose pour constater la vérité.

Alors je lui proposai de permettre que je fisse assembler à Paris, chez M. Bertin, contrôleur général, M. Berryer, M. de Saint-Florentin, M. le Premier président et M. le Procureur général ; que je me rendrais à cette assemblée, où l'on ferait venir l'abbé Chauvelin, cité dans ce mémoire, et M. d'Amécourt que l'on supposait l'avoir envoyé à M. le Dauphin. Je demandais que le mémoire fût lu devant tous ces messieurs, et que M. Berryer fût chargé expressément par le roi d'interroger M. l'abbé Chauvelin et M. d'Amécourt..... M. Berryer, chargé des interrogations, devait écrire les réponses et les apporter au roi...... Le roi approuva le parti que je lui proposais...... Je lui demandai de plus la permission d'aller me plaindre à M. le Dauphin d'avoir écouté et même favorisé des imputations aussi calomnieuses. Il me le permit.... »

Entrevue de Choiseul et du Dauphin

Choiseul se rendit chez le Dauphin en quittant Louis XV, et lui dit en l'abordant que « le roi lui avait permis de lui marquer son chagrin... même son indignation, à la lecture d'un mémoire que l'on supposait avoir été fait par un conseiller au Parlement, nommé Lefèvre d'Amécourt. » A ces mots, le Dauphin l'interrompit : « Quoi, le roi vous l'a remis ! — Oui, monsieur, il m'a même dit qu'il le tenait de Monsieur ; et c'est ce qui occasionne l'éclaircissement que je prends la liberté de demander à Monsieur, et, en même temps lui montrer mon étonnement qu'il se soit laissé séduire par une intrigue aussi vile, au point d'accréditer, par son nom, un tissu de mensonge contre un ministre du roi son père. » Le Dauphin, embarrassé, répondit « que c'é-

tait au roi à vérifier les faits ; que pour lui, il n'avait point de compte à lui rendre. » A cette réplique, faite avec une certaine hauteur, Choiseul s'échauffant, ajouta qu'il ferait « en sorte que les faits fussent vérifiés, et qu'il se flattait de mettre, dans peu, au jour le plus clair, le déshonneur de ceux qui étaient auteurs du mémoire. » Le prince, irrité à son tour, prévint son interlocuteur qu'il ne devait « point parler si haut. — Monsieur, dit Choiseul, on peut toujours parler haut quand on présente la vérité. » A ces mots, le Dauphin lui tournant le dos, le ministre ajouta dans sa colère : « Monsieur, vous me quittez ; je dois encore vous dire que je puis avoir le malheur d'être votre sujet, mais que je ne serai jamais votre serviteur. »

Origine du mémoire fait contre Choiseul.

Le lendemain de cette vive explication qui avait fini par une rupture entre l'héritier du trône et un ministre tout-puissant, Choiseul vint à Paris pour assister à l'interrogatoire de M. d'Amécourt. Ce magistrat, après avoir nié qu'il eût envoyé une lettre et un mémoire au Dauphin, parla d'une très-courte conversation avec M. de Choiseul, dans laquelle il avait été question en plaisantant des Jésuites, mais nullement d'aucun plan ni contre eux, ni contre leur congrégation, ni contre leurs colléges....... qu'il n'avait été nullement question de la personne du roi ni de celle de M. le Dauphin. » Il compléta ce premier interrogatoire par un second, qui eut lieu devant le roi d'après la demande qu'en fit M. d'Amécourt. De ses déclarations, il résulta que le duc de La Vauguyon, gouverneur des enfants du Dauphin, lui avait communiqué un mémoire beaucoup plus

étendu sur l'expulsion des jésuites, dans lequel le duc de Choiseul était accusé de faits semblables à ceux qu'on lui imputait dans l'écrit remis au roi. M. d'Amécourt attribuait sa rédaction à un jésuite, précepteur du fils de M. de la Vauguyon, et affirmait que M. de la Vauguyon s'était présenté à lui avec des ordres signés par le Dauphin, recommandant le silence le plus absolu vis-à-vis du premier président du Parlement. M. d'Amécourt soutint qu'il connaissait un projet de lettres patentes, pour la suppression des jésuites, qui lui avait été communiqué par une personne attachée à M. de la Vauguyon, appelée Fères.

« Le roi, continue Choiseul, me donna le soir le mémoire de questions. Je lui demandai s'il était convaincu, et de ma véracité et des mensonges des auteurs du mémoire. Il se servit des expressions les plus satisfaisantes sur ce qui me regardait, et me dit qu'il était affligé de voir évidemment que son fils lui avait menti. » M. de Choiseul publia partout que M. de la Vauguyon, voulant entrer au ministère, s'était avisé de résumer dans un écrit, vers le commencement de 1760, les moyens les plus propres, selon lui, à amener la paix. Il affirma qu'ignorant l'auteur de ces élucubrations dénuées « de sens commun et des connaissances les plus triviales, » il avait eu l'imprudence de donner franchement son avis à Mme de Pompadour, et de lui conseiller, « si elle s'intéressait à l'auteur, de l'exhorter à ne point perdre son temps au travail de la politique. » Il assura que sa franchise lui avait attiré la haine du gouverneur des enfants de France et les ennuis qu'il venait d'éprouver.

Le ridicule jeté sur un personnage que l'on faisait passer comme affilié aux jésuites devait rejaillir sur le Dauphin, et le fils du roi, protecteur sérieux et convaincu d'un ordre que menaçait de plus en plus le soulèvement de l'opinion publique, se compromettait avec son père et se brouillait avec un ministre tout-puissant au moment même où les jésuites auraient eu le plus besoin d'un défenseur.

C'était en effet peu de mois après cette tentative contre l'existence du ministère de Choiseul, que s'ouvrait devant le Parlement de Paris un procès destiné à faire sortir une question de droit public d'une contestation purement privée.

Faillite de la maison de commerce établie à la Martinique par le jésuite Lavalette.

Un supérieur des Missions, nommé Lavalette, avait entrepris en 1747, à la Martinique, un grand commerce. Heureux dans ses spéculations, il suscita des plaintes, fut accusé de monopole et finit par être rappelé en France en 1754. Mais son absence ayant nui à l'établissement qu'il avait fondé, il ne tarda pas à venir reprendre sa direction, et il continuait à tirer des lettres de change sur ses correspondants d'Europe, quand plusieurs de ses vaisseaux furent enlevés par les Anglais. Cette perte, jointe probablement à d'autres, achevant de ruiner ses affaires, une faillite s'en suivit.

Faillite de la maison Gouffre et Lionci, ses créanciers s'adressent au général des jésuites.

La maison Gouffre et Lionci, de Marseille, qui avait avancé quinze cent mille livres à Lavalette, fut contrainte de l'imiter et de déposer son bilan le 19 février 1756. N'acceptant pas leur ruine, les créanciers de Gouffre et Lionci s'adressèrent au père de Sacy, procureur général des Missions, qui demeurait dans la maison professe de Paris, et avait

été un des principaux correspondants de Lavalette. Sacy ne refusa pas, au premier abord, de faire un sacrifice, et offrit cinq cent mille livres; mais, soit qu'il eût disposé de cet argent pour désintéresser d'autres créanciers, soit que le général des jésuites regrettât cet accès de générosité, Sacy ne remplit pas ses promesses; il allégua qu'il n'avait plus de pouvoirs, que ses supérieurs étaient saisis de cette affaire, et écrivit, le 17 novembre, aux réclamants : « Je ne puis rien de mieux en votre faveur que d'offrir à Dieu mes prières pour qu'il vous console lui-même; je viens de dire à cette intention la sainte messe. »

Jugements rendus à Marseille contre l'ordre des jésuites, les 18 novembre 1759 et 29 mai 1760.

Les créanciers de Lavalette, repoussés par le chef de l'ordre, traduisirent les jésuites Sacy et Lavalette devant la juridiction consulaire de Marseille, qui condamna, le 18 novembre 1759, les deux pères à payer cinq cent deux mille deux cent soixante-six livres, montant des traites faites par Lavalette. Ces deux jésuites se trouvant dans l'impossibilité d'acquitter une pareille somme, les créanciers de Gouffre et Lionci demandèrent que les biens de leur ordre, situés en France, répondissent de leur créance, et un jugement par défaut leur donna satisfaction le 29 mai 1760.

Les jésuites pouvaient appeler de cette sentence à la commission du Grand Conseil, chargée de juger tous les différends relatifs au commerce d'Amérique; mais un conseiller d'État, M. de la Grandville, comptant parmi leurs affiliés, les engagea à s'adresser au Parlement. Le père Frey, qui avait une grande influence, appuya cet avis par la raison que l'ordre comptait dans les rangs de la Grand'Chambre

autant d'anciens élèves que dans ceux du Grand Conseil; qu'une sentence favorable du Parlement aurait plus de poids aux yeux du public, et qu'enfin les magistrats choisis seraient flattés de cet acte de confiance des jésuites. C'était une grande imprudence dans l'état d'animation des populations, et une ignorance complète de l'influence qu'exerce sur les hommes l'esprit de corps et l'esprit de parti.

Les jésuites devant la Grand'Chambre du Parlement de Paris, avril 1761.

Les jésuites obtinrent d'abord un arrêt d'appointement, c'est-à-dire un jugement préparatoire ordonnant aux deux parties de discuter par écrit leurs prétentions; mais leurs adversaires contestèrent une résolution qui, en éloignant la fin du procès, donnait aux pères la chance de le faire décider par un acte de faveur. Cet incident fut débattu pendant plusieurs audiences, dans des mémoires et dans des plaidoiries où l'on fit ressortir la puissance despotique du général des jésuites sur chacun des membres de l'ordre. Cette affaire menaçant de se prolonger à cause du nombre des parties, les avocats de plusieurs d'entre elles déclarèrent, à l'audience du 6 avril 1761, qu'elles renonçaient à contester le jugement d'appointement pour simplifier les débats et ne pas amener, par leur persistance, une décision contraire à celle qu'ils dèmandaient. Des battements de mains accueillirent leurs paroles, et le public, qui encombrait les salles et les abords du palais, revint encore plus nombreux le lendemain pour entendre le célèbre avocat Gerbier soutenir seul le débat. Gerbier établit avec clarté les droits des Lionci contre les jésuites, et finit son plaidoyer, écouté dans le plus religieux silence, par un blâme adroit dirigé, au

nom de tous les défenseurs des adversaires des jésuites, contre les applaudissements qui avaient eu lieu les jours précédents, « parce qu'on devait attendre avec respect et modération les oracles de la justice. »

La cour resta plus d'une heure en délibération, et la foule ne se dispersa pas. Quand les magistrats reparurent sur leurs siéges et qu'on sut que l'affaire serait plaidée et non appointée, des applaudissements bruyants se firent entendre, et, à partir de ce jour, toutes les autres questions qui passionnaient le public furent oubliées.

L'abbé Chauvelin demande le dépôt au greffe des constitutions des jésuites.

S'appuyant sur le mémoire fait en faveur des jésuites, qui se bornait à citer les textes relatifs à l'autorité du général sur les biens des différentes maisons de l'ordre, et celui de leurs adversaires qui soutenait que le gouvernement de la société était despotique, et que « tout, jusqu'à la règle même, était soumis au pouvoir absolu du général, » l'abbé Chauvelin déclara se croire obligé « comme chrétien, comme citoyen, comme Français, comme sujet du roi, comme magistrat, de présenter quelques observations sur des constitutions et un régime que le mémoire dont il s'agit semble dénoncer d'ailleurs aux premiers magistrats. » Après avoir fait une critique vive et savante des règles de l'ordre, il la termina par ces mots : « N'y aurait-il donc pas nécessité d'examiner l'institut et le régime des jésuites...? C'est ce que je vous prie, messieurs, de vouloir bien mettre en délibération. » Les magistrats, ainsi provoqués, ordonnèrent que les jésuites seraient « tenus de remettre dans trois jours, au greffe civil de la

cour, un exemplaire imprimé des constitutions de leur société, notamment de l'édition faite d'icelles à Prague, en 1757, et citée dans l'écrit imprimé ayant pour titre : *Mémoire à consulter et consultation pour les jésuites de France,* » et qu'on signifierait cet arrêt le jour même aux supérieurs des trois maisons des jésuites de Paris.

La maison Gouffre et Lionci gagne son procès, 6 mai 1761.

A partir de ce jour, le Parlement s'occupa à la fois des réclamations de la maison Lionci contre les jésuites, et des constitutions de l'ordre. Le 8 mai, l'avocat général Le Pelletier de Saint-Fargeau soutint, aux applaudissements d'un auditoire nombreux, la cause des Lionci ; et le Parlement rendit, sur ses conclusions, un arrêt qui condamnait les jésuites au payement des créances qui leur étaient réclamées « solidairement et sur tous les biens qu'ils possèdent en général, à l'exception des biens de chaque maison ou collége en particulier. » Les pères étaient, de plus, frappés d'une amende de cinquante mille livres à payer, comme dommages et intérêts, à la maison Gouffre et Lionci. La joie de la foule fut extrême, « quasi indécente, » assure Barbier, à l'annonce de cette décision, et des claquements de mains accompagnèrent le premier président quand il se retira.

Le Parlement ayant reçu les constitutions des jésuites, attendait que l'avocat général Omer Joly de Fleury en rendît compte, lorsque, le 30 mai, le roi ordonna de les lui envoyer, pour pouvoir, disait-il, en prendre connaissance. Grand fut l'embarras des magistrats ; le futur contrôleur général Laverdy fit observer qu'en se dessaisissant de l'exemplaire des constitutions, la cour se mettrait dans l'impossibilité

de délibérer. On ne savait que résoudre, quand un M. Clément, de la deuxième des enquêtes, présenta deux volumes exactement semblables à ceux qu'avaient remis les pères, assurant qu'il venait de les trouver sur le bureau de sa chambre. L'ange, comme l'appelle Barbier, qui avait fait un pareil cadeau, tira le Parlement de peine [1]. Les magistrats prescrivirent de collationner l'exemplaire qu'on leur présentait avec celui remis par les jésuites, et d'exécuter ensuite les ordres du roi.

Examen des constitutions des jésuites par le Parlement.

Louis XV, en recevant les constitutions apportées le 1er juin par le premier président, deux présidents et les procureurs généraux de la Cour, les remercia, en défendant au Parlement de prendre aucune résolution sans savoir ses intentions. Mais à peine la députation était-elle de retour, que les magistrats mandaient les gens du roi pour les inviter à faire le rapport prescrit par l'arrêt du 17 avril. Omer Joly de Fleury ayant allégué l'impossibilité où il s'était trouvé d'examiner en si peu de temps les deux gros volumes in-quarto qui renfermaient les lois de l'ordre, on lui accorda jusqu'au 3 juillet. Ce jour-là, il vint commencer la lecture d'un compte-rendu qui devait se prolonger pendant quatre séances. Il avait divisé son travail en plusieurs parties, dont la première était consacrée à donner une idée générale et sommaire de ce que renfermaient les deux volumes des constitutions. Une congrégation générale, formée de différents membres de l'ordre, rendait des décrets qui étaient des lois pour tous les jésuites et nommait leur

[1] Barbier met en note, « on croit que c'est l'abbé Chauvelin. »

général. Ce général, institué pour sa vie entière, avait une autorité réglée sur la société; et la société, veillant à sa conduite, suivait des prescriptions, fixées à l'avance, pour « l'aider à bien remplir ses devoirs. » « Que pouvons-nous dire quant à présent de ces décrets? continuait Fleury; ce sont des règlements relatifs aux emplois, à la pratique des devoirs de la vie religieuse...; aux statuts primitifs de la pauvreté, de l'étude des lettres, de l'éloignement des affaires séculières...; au commerce interdit, soit en se rendant fermiers de terres, soit en achetant et ensuite en revendant plus cher, soit en imprimerie, à l'égard desquelles choses cependant... il paraît qu'il y a des distinctions à faire, et qu'il est de certaines espèces de négoces dont le général peut accorder la permission, *gravissimas ob causas*. Ces règlements sont encore pour n'user des priviléges que pour l'édification; pour suivre la doctrine de saint Thomas au point de priver de la liberté d'enseigner ceux qui ne seraient pas prévenus en sa faveur (cependant, en certains cas, on permet de s'en écarter); pour défendre de se mêler des affaires d'État; enfin pour proscrire toute morale relâchée. » Il signalait, dans le second volume, « les défenses portées sous peine de l'excommunication encourue par quiconque, *sive intrà, sive extrà societatem*, attaquerait l'institut, les constitutions, les décrets de la société, proposerait quelque changement à y faire directement ou indirectement, même dans la vue d'un plus grand bien ou par un zèle de la religion. » Il constatait que, dans le chapitre traitant du tyrannicide et de l'impression des livres, on obligeait « les jésuites à ne pas se mêler des affaires

d'État, » et que, « pour l'explication de ce que l'on doit entendre par ces affaires, on renvoyait au décret 46 de la septième congrégation ; » l'analyse de ce volume comprenait en outre : 1° une explication des différentes congrégations qui existaient dans l'ordre, telles que les congrégations générales, les congrégations provinciales, les congrégations des procureurs; 2° le plan établi pour les études, qui embrassait « toutes les connaissances économiques, littéraires et ecclésiastiques; » 3° les ordonnances des généraux, où il était fait défense aux supérieurs des Missions « de permettre que les missionnaires reçoivent de l'argent; et, s'il n'est pas possible de le refuser, d'en faire emploi en ne perdant point de vue ni la pauvreté ni l'édification due au prochain. »

Après cet exposé presque uniquement historique de l'organisation de l'ordre des jésuites, l'avocat général passait à ce qu'il intitule : « Principaux textes rapprochés sous des titres particuliers qui les concernent. » Ces textes se trouvaient réunis sous quinze points principaux. Le premier point, traitant du « secret recommandé à l'égard des constitutions, » montrait que leur lecture n'était pas permise aux membres nouveaux de la société, et qu'on ne devait leur communiquer qu'un abrégé où « chaque particulier pourra s'instruire de ses devoirs. » Il démontrait dans le second point que, d'après les bulles des papes, le général des jésuites avait tout pouvoir pour changer et abroger même les constitutions de l'ordre. Citant ensuite les faveurs accordées aux jésuites en 1540, 1545 et 1561, il prouvait que ces religieux étaient soustraits à l'autorité des évêques, que

leurs abbayes, leurs biens, leurs maisons et métairies devaient être exempts « de tout décime, de toute contribution, de tout subside. » Les papes avaient accordé aux jésuites le droit de conférer tous les grades donnés dans les universités, et Pie IV affirmait de nouveau le droit des pères « d'établir et de bâtir des colléges dans tous les lieux où il leur plaira d'en avoir, » déclarant « que toute opposition, de quelque part qu'elle vienne et par quelque autorité qu'elle soit faite, sera nulle. »

Ces priviléges exorbitants, tombés en désuétude depuis le XVI[e] siècle, étaient présentés par Omer de Fleury comme « accordés au préjudice de la puissance temporelle et spirituelle. » Traitant, dans le quatrième point, la question de savoir « comment on devient jésuite, comment on cesse de l'être ; à quelle marque on distingue ceux qui sont jésuites et ceux qui ne le sont pas, » Fleury, insistait sur le vœu d'obéissance qui imposait au jésuite de se « laisser conduire par la divine Providence, dans la personne de leurs supérieurs, comme s'ils étaient des cadavres qui se laissent porter et sur lesquels on fait toutes les opérations que l'on veut. » Il citait ces paroles de saint Ignace : « Laissons-nous surpasser par les autres religieux dans la pratique des jeûnes, des veilles et l'austérité de la vie ; mais soyons plus parfaits que tous pour l'obéissance... Celui qui veut s'offrir entièrement à Dieu, outre sa volonté, doit encore lui sacrifier son esprit, son jugement ; il doit non-seulement vouloir ce que le supérieur veut, mais encore penser comme lui... » Insistant sur cette obéissance absolue, imposée même aux membres de l'ordre pro-

mus à l'épiscopat, Fleury mettait en sa présence le pouvoir d'un général élu à vie, pouvant envoyer les jésuites en tous lieux, même chez les infidèles; investi du droit d'interpréter les « constitutions, les priviléges, indults, grâces, exemptions accordés à la société; » nommant à tous les emplois ou révoquant ceux qu'il avait pourvus de grades; maître d'exiger une confession générale de tout membre de l'ordre, soit à lui-même, soit à une personne qu'il choisirait. « L'institut des jésuites, poursuivait-il, diffère de tous les autres dans toutes ses parties... L'institut des jésuites a excité l'attention de toutes les nations, des princes, des magistrats et des corps les plus respectables; il a éprouvé de leur part des oppositions, des contradictions marquées. Il est bien difficile que la prévention seule contre une société qui ne faisait que se montrer fût le mobile qui fit agir tous les esprits, et que l'envie de lui nuire imposât silence à la voix de la conscience... D'où pouvait venir cette indisposition si marquée contre ces religieux?... Nous en trouvons la source dans la nature de leur institut... Si vous considérez que la société peut admettre parmi ses membres des hommes de toutes conditions, papes, rois, princes, évêques, ecclésiastiques, séculiers, laïcs de toutes professions, même engagés dans le mariage et vivant dans le monde, qui ne serait surpris de la force qu'une telle société peut acquérir par ses liaisons!.... Ce ne sont que des vues politiques qui ont pu faire donner le plan d'une association semblable... La société, prise dans le sens le plus étendu, est composée de tous ceux qui vivent sous l'obéissance du général...

Supposez, messieurs, une société d'hommes contre lesquels aucune autorité, temporelle ni spirituelle, ni les conciles, ni les papes, ni les rois, ni les évêques ne peuvent rien;... dont les membres ne doivent répondre aux magistrats ni en matière civile, ni en matière criminelle sans la permission du général... Supposez dans cette société un général ambitieux, et flatté d'étendre la domination de son corps... Que d'agents n'aurait-il pas dans un royaume! N'étendons pas cette idée. L'effet de la sagesse de la Cour et de la prudence de ses vues, fera ignorer aux siècles futurs qu'il était dans l'univers un seul homme qui, quoique particulier vis-à-vis des États, pouvait causer dans notre hémisphère de grandes révolutions, troubler les royaumes et inquiéter les maîtres de la terre. » Il finissait son espèce de réquisitoire contre les jésuites par cette conclusion : « Il s'agit non de réformer, mais de procurer des lois stables et immuables à une société qui possède des établissements considérables dans le royaume. Il est à désirer que ces règles soient formées pour les cinq provinces des jésuites; qu'elles ne renferment rien de contraire aux saints canons reçus et autorisés dans le royaume, aux maximes et libertés de l'Église gallicane, aux ordonnances du royaume... Sur des constitutions formées dans cet esprit, et par un effet des soins religieux du roi, le roi ferait expédier des lettres patentes. »

Le Parlement, admettant les conclusions formulées, décida qu'il serait nommé des commissaires « à l'effet d'examiner tant les constitutions de la société de Jésus... que le contenu audit compte, ensemble

les faits les plus importants concernant la société, arrivés depuis son établissement. »

L'abbé Chauvelin dénonce les doctrines des Jésuites.

Cet arrêt venait à peine d'être rendu que l'abbé Chauvelin prit la parole pour rendre compte des doctrines des jésuites. Il le fit dans un discours très-étudié et parsemé de citations, qui rappelait dès le début, en l'appliquant à l'ordre tout entier, les sévères paroles adressées, le 1er août 1759, par l'évêque de Soissons, aux jésuites Hardouin et Berruyer : « Ce ne sont plus quelques points de la doctrine chrétienne, obscurcis par les nuages des disputes, qui sont attaqués; c'est l'édifice entier de la religion qu'on entreprend d'ébranler jusque dans ses fondements. » Il reprochait aux jésuites d'avoir critiqué l'Écriture sainte dès 1585, d'avoir écrit « qu'il était de l'honneur de la société d'avoir une théologie composée par des esprits libres; » d'avoir publié « que la religion chrétienne n'est pas évidemment vraie, qu'il n'est pas évident qu'il y ait maintenant sur la terre aucune véritable religion, ni que de toutes celles qui existent la religion chrétienne soit la plus vraisemblable. » Il s'associait à la réprobation des erreurs des jésuites par un évêque s'écriant, en 1659 : « La lecture des passages qui contiennent ces égarements fit horreur à tous ceux qui les entendirent, et nous fûmes sur le point de nous boucher les oreilles, comme avaient fait autrefois les pères du concile de Nicée, pour ne pas entendre les blasphèmes du livre d'Arius. » « Quoi, disait-il, de plus préjudiciable à la société civile et politique que d'enseigner et de publier que ceux qui la composent peuvent, sans scrupule, attenter les uns contre les autres par la médi-

sance et la calomnie... Dans les quatre parties du monde connu on a des exemples sans nombre de personnes et de gouvernements ecclésiastiques et civils que ces religieux ont perdu par cette abominable pratique !... » Chauvelin, arrivant aux théories régicides, accumulait ses citations et ses noms d'auteurs, tels que Cardenas, Maya, Azor, Castro Palao, Sanchez, Granadius, Lessius, Arsdekin, Lugo, Molina Filiutius, Escobar, Hurtado, Layman, Stoz Pirot, nomenclature aussi fastidieuse que ridicule, par suite de l'obscurité où étaient depuis longtemps tombés les promoteurs d'une doctrine qui avait provoqué, affirme-t-il, « des horreurs inouïes parmi nous avant que les jésuites eussent ouvert leurs écoles dans ce royaume. » Il rappelait que l'assassinat d'Henri III avait été consommé l'année même où un édit de ce prince expulsait les Jésuites de Bordeaux. Il reprochait aux pères d'avoir soutenu la résistance de Paris contre Henri IV. Il passait en revue les conspirations dans lesquelles des membres de l'ordre avaient été mêlés en Angleterre, en Syrie, en Carinthie, en Carniole, en Pologne, à Venise. « Je ne fais, continuait-il, que parcourir d'un coup d'œil toutes les parties du monde où les Jésuites ont des établissements, je les vois accusés de causer et fomenter des troubles ecclésiastiques et même civils depuis 1640 jusqu'à aujourd'hui... Puissions-nous ensevelir dans l'oubli tant de troubles de toute espèce, tant de surprises manifestes, tant de coups les plus rigoureux d'autorité, pour ne voir que la justice et la bonté du meilleur des rois qui les a fait cesser... Mais quel tableau effrayant et digne de notre attention, par les

rapports trop nombreux et trop marqués avec les plus importants et les plus chers objets de notre fidélité et de notre amour vient terminer cette double tradition (la tradition constante et suivie jusqu'à nos jours de la doctrine des Jésuites sur la morale, mais principalement sur l'autorité et la sûreté des rois.) Si l'on jette les yeux, soit sur le concours de la réimpression de l'ouvrage de Buzembaum, avec l'exécrable attentat dont nous gémissons encore, (la tentative d'assassinat de Damiens), soit sur les horreurs que depuis plusieurs années, et notamment depuis le 3 septembre 1758 (date de la tentative d'assassinat dirigée contre le roi de Portugal), éprouve un royaume voisin, postérieurement à l'apologie du livre de Buzembaum... »

S'il est vrai, comme l'assure Barbier, que son allusion au danger qu'avait couru Louis XV, ait « tiré les larmes des yeux de presque tous les auditeurs, » il est évident que les juges se trouvaient sous l'empire d'une passion qui ne laissait pas de place à la raison. L'abbé Chauvelin, en parlant des coups rigoureux d'autorité, fait allusion au véritable mobile qui l'inspirait. Ce n'était évidemment pas, comme l'écrit Voltaire, Sanchez ni Lessius ni Escobar ni des absurdités de casuistes qui suscitaient contre les Jésuites d'implacables haines, c'était Le Tellier, c'était la bulle. La charrue que le Jésuite Le Tellier avait fait passer sur les ruines de Port-Royal produisait au bout de soixante ans les fruits qu'ils recueillaient : « la persécution que cet homme violent et fourbe avait excité contre des hommes entêtés, avait rendu les Jésuites exécrables à la France ; exemple

mémorable qui ne corrigera aucun confesseur des rois, quand il sera ce que sont presque tous les hommes à la cour, ambitieux et intrigants »

La dénonciation de Chauvelin fut accueillie de suite par le Parlement, qui la renvoya au procureur général, et dix jours après, sur les propositions des gens du roi, les Chambres assemblées renvoyèrent l'étude de la doctrine morale des Jésuites aux commissaires de la Cour, chargés d'examiner leurs constitutions.

Tentative du gouvernement pour faire juger l'ordre des Jésuites par le Grand conseil.

Inquiet de l'acharnement que mettaient les magistrats à poursuivre un ordre qu'il était loin de vouloir détruire, le gouvernement envoya au Parlement une déclaration royale, datée du 2 août, prescrivant « aux supérieurs de chacune des maisons de la société de remettre, au greffe du Conseil du roi, les titres et pièces de leurs établissements » et ordonnant que « pendant un an, à compter du jour de l'enregistrement, il ne serait rien statué en ses cours et parlements, ni définitivement ni provisoirement, sur tout ce qui concerne l'institut, les constitutions et établissements des maisons de ladite société. » Le Parlement renvoya cette déclaration à ses commissaires « pour être par eux examiné ce qu'il conviendrait de faire. »

Le 6 août, les commissaires se présentèrent devant les Chambres assemblées. L'abbé Terrai, exposant leurs décisions, conclut à l'enregistrement de la déclaration du roi, parce que le Parlement ne pouvait statuer que pour son ressort, dans lequel se trouvait à peine le tiers des maisons des jésuites établis en France, et que, de plus, il n'y avait aucun inconvé-

nient à reculer d'un an une décision qu'on avait différée pendant cent cinquante ans. Il demandait seulement qu'on n'approuvât pas le dépôt des pièces au greffe du Conseil, ni la qualité d'ordre religieux, ni le nom de jésuite donné à la corporation dont les magistrats s'occupaient. Laverdy, prenant la parole, soutint que jamais affaire plus importante n'avait occupé la Compagnie, puisqu'il s'agissait de la sûreté de la personne des rois, de la tranquillité de l'État, du maintien de la religion et de l'éducation de la jeunesse; il reprit les arguments d'Omer de Fleury contre les constitutions de l'ordre, déclarant que les jésuites n'étaient pas réformables, parce que les règles qu'ils suivent pouvaient être changées à leur volonté, et n'existaient qu'autant qu'ils le voulaient bien. Il rappela leurs doctrines anarchiques, meurtrières et parricides « dont on avait présenté une chronologie si effrayante; » et, arrivant à la déclaration royale du 2 août, il signala l'injonction faite aux jésuites de déposer leurs titres au greffe du Conseil, comme une preuve que cette déclaration avait été « surprise à la religion du roi, puisqu'elle ne tendait à rien moins qu'à enlever à la Cour la connaissance de cette affaire. »

Arrêts rendus contre les jésuites, 6 août 1761.

A la suite de son discours, Laverdy proposa au Parlement trois arrêts, qui furent adoptés. Le premier enregistrait la déclaration du roi, avec des modifications. Le second recevait le procureur général, appelant comme d'abus des premières bulles obtenues en faveur de l'institut des jésuites, et, par une conséquence nécessaire, de toutes les autres survenues ultérieurement. Le troisième condamnait

« les ouvrages de vingt-quatre auteurs jésuites, imprimés de l'aveu et avec l'approbation de la société, à être lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute justice, comme contenant une tradition suivie de la doctrine meurtrière et attentatoire à la sûreté des souverains. » Cette décision, « pour arrêter le cours de cette exécrable doctrine, faisait défense aux sujets du roi de fréquenter, après le 1er avril prochain, les écoles, pensions, séminaires, noviciats et missions des soi-disants jésuites. » Elle enjoignait « à tous étudiants, pensionnaires, séminaristes et novices de vider les colléges, pensions, séminaires et noviciats de ladite société dans les délais ci-dessus fixés; et à tous pères, mères, tuteurs, curateurs ou autres chargés de l'éducation desdits étudiants, de les en retirer. » L'arrêt faisait défense « d'envoyer lesdits étudiants dans aucuns colléges ou écoles tenus hors du ressort de la Cour ou hors du royaume; le tout à peine... d'être réputés fauteurs de ladite doctrine impie, sacrilége, homicide, attentatoire à l'autorité et sûreté de la personne des rois. » Les étudiants qui continueraient à fréquenter les écoles, pensions et colléges des jésuites, étaient déclarés incapables de recevoir « aucuns degrés dans les universités, d'occuper des charges civiles et municipales, offices ou fonctions publiques. » Il était interdit aux sujets du roi, « de quelque état, qualité et condition qu'ils soient, de s'aggréger ou affilier à ladite société,... de s'assembler avec lesdits prêtres, écoliers ou autres de ladite société, en leurs maisons ou ailleurs, sous prétexte de congrégations, associations, confréries, conférences. » Les gens du roi furent chargés, par

une résolution spéciale, de rendre compte le lendemain « de la publication, affiche et impression » des décisions prises par le Parlement.

Conversation entre le roi et Choiseul, le roi veut casser les arrêts du Parlement, Lamoignon s'y oppose.

Le roi était à Choisy quand lui arriva un paquet adressé par le chancelier Lamoignon, qui contenait les résolutions prises par le Parlement. Louis XV les communiqua à Choiseul, et lui demanda ce qu'il pensait de cette affaire. Ce ministre, qui n'avait alors, à ce qu'il affirma à Besenval, aucun parti pris, répondit « qu'il serait assez difficile de dire sur-le-champ son opinion sur plusieurs objets que renfermaient ces arrêts, qui tous demandaient beaucoup de réflexion. » Puis il ajouta que la question n'était pas d'étudier les résolutions plus ou moins bonnes prises par les magistrats, mais de savoir si le roi « voulait conserver les jésuites ou s'en défaire. Que, si son intention était de les chasser, il n'y avait qu'à laisser faire le Parlement; que si, au contraire, il prétendait les garder, il fallait sur-le-champ casser les arrêts du Parlement, parce qu'alors l'affaire changerait de nature, la chose devenant une querelle particulière du souverain avec son Parlement, querelle qui traînerait, mais où le souverain aurait gain de cause; que, si on attendait, bientôt ces premiers arrêts seraient suivis d'autres, qui engageraient tellement l'affaire qu'il ne serait plus possible de s'en tirer[1]. »

[1] Nous regardons la narration de Besenval comme d'autant plus probable qu'elle s'accorde parfaitement avec ce qu'écrit Choiseul dans la partie encore manuscrite de ses mémoires. Ce ministre était trop occupé des relations diplomatiques qu'il avait à diriger pour persécuter ce qu'il appelle des moines. Choiseul devint plus tard partisan de l'expulsion des jésuites, mais nous avons lieu de croire que ce fut plutôt pour terminer une affaire qui l'ennuyait, que par suite d'un sentiment hostile contre cet ordre

Le roi, impressionné par les observations de Choiseul, ordonna au chancelier de casser immédiatement les arrêts du Parlement; mais Lamoignon fut d'avis qu'il n'était pas encore temps de prendre des partis violents[1].

religieux. Il parle ainsi de l'état d'esprit du roi à l'époque de l'expulsion des jésuites. « Il craignait de se déclarer contre eux de peur qu'ils l'assassinassent, ils craignait de se déclarer pour eux de peur d'être assassiné par les jansénistes, ou bien que les jésuites ne fussent pas toujours contents de lui, et ne se vengeassent de son peu de courage en leur faveur. Troublé par toutes ces frayeurs dans cette affaire, ce pauvre prince n'eut ni un sentiment ni une volonté, les circonstances dominèrent : il fallait ou détruire les Parlements ou chasser les jésuites; l'on ne croyait pas alors qu'il fût aussi aisé qu'on l'a prouvé depuis, de bouleverser et de détruire la justice du royaume, on fit prendre au roi le parti le plus facile qui fut celui de l'expulsion des jésuites. »

[1] *Archives générales*, E 3520, année 1759; X 8494, 4 juillet 1760; X 8495, 17, 21 avril, 30 mai 1761, X 8496, 1er, 19 juin, 3 juillet, 6 août 1761. — *Vie privée de Louis XV*, t. IV, p. 40, 42, 44 et suiv. — *Journal de Barbier*, t. IV, p. 221, 310, 322, 325, 338, 354, 363, 369, 371, 373, 382 et suiv., 388, 393 et suiv., 403, 404, 406. — *Histoire de la chute des jésuites au XVIIIe siècle*, par Alexis de Saint-Priest, p. 28 et suiv., 33 et suiv., p. 41. — *Mémoires du baron de Besenval*, t. I, p. 217, 242 et suiv., 248 et suiv., 259 et suiv., 287. — *Mémoires du duc de Choiseul, imprimés sous ses yeux dans son cabinet, à Chanteloup*, in-8°, Paris, 1790, t. I, p. 5 et suiv., 10, 17 et suiv., 22, 36 et suiv., 39 et suiv., 44, 48 et suiv. — *Mémoires du prince de Montbarrey*, t. I, p. 200 et suiv., 325 et suiv. — *Mémoires de Mme du Hausset*, p. 131 et suiv., 146, 249 et suiv. — *Œuvres complètes de Voltaire*, t. XXI, p. 376; XXII, p. 356 et suiv. — *Histoire abrégé des Jésuites et des missionnaires Pères de la foi*, in-8°, Paris, 1820, t. II, p. 168 et suiv. — *Discours d'un des messieurs des enquêtes au Parlement, toutes les Chambres assemblées, sur les constitutions des jésuites le* 17 *avril* 1761; *Arrêt du Parlement du* 17 *avril*, p. 2, 4 et suiv., 44 et suiv.; *Compte rendu des Constitutions des jésuites par messieurs les gens du roi, les* 3, 4, 6 *et* 7 *juillet* 1761, p. 2, 10, 12, 13, 15, 16, 21. 23, 30, 32, 35, 38, 41, 43, 44, 46, 54, 55, 73, 74, 93, 104, 107, 109, 111, 137, 144, 165, 166, 304; *Discours d'un des messieurs des Enquêtes sur la doctrine des jésuites, le* 8 *juillet* 1761, p. 6, 8, 13, 16, 17, 25, 28, 39, 41, 44, 52, 57, 83, 105 et suiv.; *Déclaration du roi du* 2 *août* 1761 *qui ordonne que dans six mois, pour tout délai, les supérieurs de chacune des maisons des jésuites seront tenus de remettre au greffe du Conseil les titres de leurs établissements en France*; *Arrêt de la cour du Parlement du* 6 *août* 1761 *recevant le*

La résolution du roi était tellement redoutée, que les Chambres décidèrent, en se retirant, que le lendemain, 7 août, à dix heures du matin, les gens du roi leur rendraient compte de l'impression et de la publication des arrêts rendus, et, le surlendemain, 8 août, de leur commencement d'exécution. Quand les magistrats réunis apprirent que les arrêts ne seraient imprimés que le soir, il y eut des murmures dans l'assemblée, et plusieurs membres des Chambres des enquêtes se prirent à soupçonner le premier président et le procureur général d'avoir voulu donner au roi le temps d'intervenir. L'émotion était grande à Paris depuis la veille, et les décisions du Parlement faisaient le sujet de toutes les conversations. « Les uns, écrit Barbier, trouvant fort et attentatoire à l'autorité royale de détruire un corps de société établi depuis plus de deux cents ans, dans laquelle le roi et la famille royale ont leurs confesseurs, et un collége fondé par Louis XIV. D'autres, qui font le plus grand nombre, ont trouvé cette entreprise généreuse et louable. » Un auto-da-fé de livres avait préludé, le 7 août au matin, à la vente des décisions qui l'ordonnaient, et le 8, quand l'imprimeur délivra des exemplaires de ces décisions, il ne put suffire à l'empressement des colporteurs, qui les écoulaient en un instant.

procureur général appelant comme d'abus; Arrêt de la cour du Parlement du 6 août 1761 *condamnant à être lacérés et brûlés un certain nombre de livres publiés par des jésuites*, p. 41, 43, 48, pièces diverses imprimées séparément en format in-12, l'année où furent rendus ces arrêts et tenus ces discours. — *Brochures contre l'Institut et les constitutions des jésuites*, par Gilbert de Voisins, in-8°, Paris, 1823, p. 18 et suiv., 24 et suiv., 40, 45, 47.

Motifs de l'opposition de Lamoignon.

Si le chancelier Lamoignon, vieillard de près de quatre-vingts ans, avait hésité à obéir au roi et à s'opposer aux magistrats par un arrêt du Conseil, remède usé qui ne produisait plus aucun effet, à ce qu'affirme Barbier, il avait cédé aux difficultés de la situation du gouvernement plutôt qu'à des préventions contre les jésuites. Ce ministre, fort dévot, disait-on, et accusé d'être un partisan décidé des religieux proscrits, s'effrayait, à juste titre, des embarras financiers où était plongé l'État. La déclaration du roi, prorogeant pour 1761 et 1762, le don gratuit et le sou pour livre établi en 1760, avait donné lieu à une vive discussion. Aux premières remontrances des magistrats, qui insistaient sur la nécessité de l'économie et des réformes dans les finances, Louis XV avait répondu « que son amour pour ses peuples leur était une garantie des précautions les plus exactes de sa part pour la réduction des dépenses... et que, quant à sa déclaration, il comptait que le Parlement... procéderait sans délai à son enregistrement. » Assurances qui n'avaient pas empêché le Parlement d'insister pour le retrait de la déclaration, en affirmant « qu'il ne refuserait pas d'enregistrer un édit qui, en épuisant les peuples, leur montrerait au moins cet effort comme le dernier et pour la seule année 1762, en accordant aux sujets un libre accès aux tribunaux pour se pourvoir contre les surtaxes personnelles ou réelles auxquelles ils sont exposés, et en fermant le gouffre de la dissipation des impôts et de la déprédation des finances par la fixation des acquits de comptant. » Le roi avait retiré du Parlement, le 20 juillet, une déclaration prorogeant le troisième vingtième établi et le doublement

de la capitation; puis le lendemain, dans un lit de justice, il était venu imposer l'enregistrement d'un emprunt de trente millions au trois pour cent, et des lois financières réprouvées par les magistrats. Comment, lorsque, le 4 décembre 1761, on allait être obligé de créer encore quatre millions de rentes viagères, et de proroger pour six ans les quatre sous pour livre sur les droits des fermes; comment affronter de nouveau des magistrats qui avaient protesté contre le lit de justice, si on les blessait encore dans leurs passions les plus vives!

Le gouvernement consulte les évêques sur les avantages et les inconvénients de l'ordre des jésuites.

Le gouvernement voulant gagner du temps, prorogea de six mois, par lettres patentes datées du 31 août, l'époque fixée pour l'exécution des arrêts du Parlement contre les jésuites; et, dans le vague espoir de trouver d'ici là un moyen de se tirer d'embarras, il pria le cardinal de Luynes de consulter les évêques: « 1° sur l'utilité dont les jésuites peuvent être en France, ou les inconvénients qui peuvent résulter des différentes fonctions qui leur sont confiées; 2° sur la manière dont les jésuites se comportent dans l'enseignement et dans leur conduite; sur les opinions contraires à la sûreté de la personne des souverains et sur la doctrine du clergé de France contenue dans sa déclaration de 1682, et, en général, sur les opinions ultramontaines; 3° sur la conduite des jésuites; sur la subordination qui est due aux évêques et aux supérieurs ecclésiastiques, et s'ils n'entreprennent point sur les droits et les fonctions des pasteurs; 4° sur la question de savoir quel tempérament on pourrait apporter, en France, à l'étendue de l'autorité du général des jésuites, telle qu'elle s'exerce? »

Supplice du jésuite portugais Malagrida, 6 septembre 1761.

Les populations surexcitées par les attaques des magistrats, recevaient avec joie les nouvelles qui arrivaient de Portugal. « Les jansénistes, écrit Barbier, ont fait courir... dans Paris, qu'il y avait vingt ou trente jésuites exécutés à Lisbonne, ce qui divertissait assez le public... Mais la nouvelle s'est trouvé éclaircie par la *Gazette de France*... Il y a eu à Lisbonne un auto-da-fé de soixante-six personnes, entre autres le père Malagrida, dont il a été tant parlé. » Après avoir longtemps conservé en prison ce vieillard accablé par l'âge, Pombal l'en avait fait sortir pour le livrer à l'inquisition. Les Dominicains, juges du Saint-Office, le condamnèrent à mort comme auteur d'une *Vie de Sainte-Anne, mère de Marie*, et le cadavre de cet homme de soixante-treize ans, que l'on avait étranglé dans sa prison, fut brûlé en cérémonie sur la place publique en compagnie d'autres malheureux destinés à périr dans les flammes. « Misérables! s'écria Voltaire en apprenant ce supplice, si Malagrida a trempé dans l'assassinat du roi, pourquoi n'avez-vous pas osé l'interroger, le confronter, le juger, le condamner? Si vous êtes assez lâches, assez imbéciles pour n'oser juger un parricide, pourquoi vous déshonorez-vous en le faisant condamner par l'inquisition pour des fariboles? » D'Alembert, plus froid et plus railleur cette fois que son maître, résumait mieux que lui l'opinion qui avait cours dans la capitale en lui mandant : « Je me fierais à la Providence... qui fait parfois des actes de justice. Qui aurait dit par exemple, il y a dix ans, aux jésuites, que ces bons pères qui aiment tant à brûler les autres, verraient bientôt venir leur tour, et que ce serait le

Portugal, c'est-à-dire le pays le plus fanatique et le plus ignorant de l'Europe, qui jetterait le premier jésuite au feu? Ce qu'il y a de plaisant, c'est que cette aventure commence à réconcilier les jansénistes avec l'inquisition. »

Ce dédain pour les deux adversaires qui étaient aux prises, était partagé par Choiseul qui, narguant le Parlement, créait une place en faveur de l'avocat Huerne de la Mothe, huit jours après la condamnation, faites par les magistrats, de sa brochure contre l'excommunication des comédiens.

Choiseul prend le ministère de la marine, octobre 1761, son entretien avec le roi à cette occasion.

Oubliant les jésuites depuis sa conversation de Choisy, ce ministre, dans l'impuissance d'obtenir la paix, était forcé de ne songer qu'aux moyens de faire la guerre. Il abandonna, le 13 octobre, le ministère des Affaires étrangères à son cousin le comte de Choiseul connu peu de temps après, sous le nom de duc de Praslin, et il prit celui de la marine. Quand il se chargea d'administrer cette partie importante des forces militaires de la France, elles étaient anéanties, trente-sept vaisseaux de ligne et cinquante-six frégates avaient été pris ou détruits, vingt-cinq mille matelots se trouvaient prisonniers en Angleterre et la France ne détenait, sur son sol, que douze cents marins anglais. Les chantiers d'approvisionnements pour construire des navires ne contenaient aucuns matériaux, et l'indiscipline régnant parmi les officiers du corps de la marine les rendait presqu'incapables de servir leur patrie.

Choiseul parla avec une certaine émotion au roi, lors de son premier travail avec lui, de l'état de désarroi dans lequel il avait trouvé son nouveau

ministère, ajoutant « que le temps d'une guerre n'était pas celui qu'il fallait pour corriger tant de vices, mais qu'à la paix il comptait bien s'appliquer sérieusement à remettre sur un bon pied une partie aussi intéressante pour la monarchie. » A ces explications, Louis XV, qui avait écouté son ministre sans l'interrompre répondit avec un sourire : « Mais il faut que vous soyez fou ; j'ai entendu tenir le même propos à tous les ministres de la marine, sans qu'aucun ait jamais pu parvenir à rien faire, croyez-moi, renoncez à vous flatter d'en venir à bout. » Propos qui est « bien du roi » reprend Besenval en rapportant cet entretien, mais propos qui « doit paraître bien étrange a ceux qui, sous l'idée de roi, renferment celle d'administrateur. » Cette indifférence du bien est plus fréquente qu'on ne suppose chez les personnages placés à la tête des nations et Voltaire est parfaitement dans le vrai quand, observant ce qui se passe autour de lui, il écrit : « En général, l'art de gouverner consiste à prendre le plus d'argent qu'on peut à une partie des citoyens, pour le donner à une autre partie. » L'habitude d'une vie fainéante et luxueuse, les perpétuelles relations avec une domesticité besogneuse et prétentieuse à la fois, l'absence de toute responsabilité réelle pervertissent infailliblement le jugement des princes. L'impossibilité de vivre perpétuellement au milieu de « malhonnêtes gens » comme Montesquieu appelle les courtisans, sans prendre l'humanité en mépris développe chez eux un profond dédain pour leurs semblables, et comme conséquence inévitable une personnalité effrénée. Louis XV exprime en termes

vulgaires l'égoïsme que son aïeul Louis XIV aurait voilé sous la pompe du langage. Tant il est vrai qu'il est au-dessus du pouvoir de l'homme de faire une sorte de divinité d'un de ses semblables sans le dépouiller presqu'immédiatement des qualités qui l'ont fait choisir. L'histoire fait ressortir avec évidence les vices qui paraissent inhérents à une institution royale, qu'elle soit d'une origine ancienne ou nouvelle. La France a souffert les mêmes douleurs et les mêmes humiliations sous Napoléon que sous Louis XIV, et le maître absolu d'un pays est inévitablement destiné à devenir un fléau pour l'humanité. Corrompu par le pouvoir, l'homme en recherche l'usage et la perpétuité avec une passion que rien ne peut déraciner ni affaiblir. Le président Jackson a, de nos jours, troublé la républicaine Amérique pour assurer sa réélection, et les États-Unis ne sont pas éloignés de penser qu'un citoyen ne devrait jamais atteindre deux fois la suprême magistrature.

Dans l'embarras de remplacer un matériel qui n'existait plus, Choiseul cherchait en vain l'argent nécessaire à la réalisation de ses projets. Comme il n'y avait à trouver des ressources que chez les Français, et que tout devait se résumer dans la méthode à suivre pour leur extorquer l'argent qu'on désirait, Choiseul pensa aux impôts prélevés sous le nom de dons patriotiques.

Vaisseaux fournis au gouvernement par les fonctionnaires, les provinces et

Les États de Languedoc offrirent au roi un vaisseau de soixante-quatorze canons, libéralité que la *Gazette* du 5 décembre 1761 proclama un noble exemple d'amour de son pays. Aussitôt, comme cela

les corporations. se pratique dans de pareilles occasions, comme nous l'avons vu faire encore de notre temps, les fonctionnaires rivalisèrent de dévouement. Les banquiers du roi, trop intéressés à ne pas mécontenter le gouvernement, s'associèrent pour donner un vaisseau de quatre-vingts canons, que Louis XV nomma *Le Citoyen*. Les receveurs généraux firent cadeau du *Zélé*, les fermiers généraux du vaisseau *La Ferme* et de la frégate l'*Utile*. Le corps de la ville de Paris décida que ses administrés fourniraient un vaisseau de soixante-quatorze canons, les gardes des six corps des marchands, qu'on demanderait à chacun des membres de la corporation sept mille livres pour l'achat d'un navire de quatre-vingts canons. Les administrateurs des postes de France, la Chambre de commerce de Marseille, fournirent chacun un vaisseau, les États de Bretagne, ceux de Bourgogne, firent la même chose. Le trésorier des parties casuelles, M. Bertin, envoya douze mille livres chez le receveur de Paris, chargé de recueillir les offrandes qui seraient faites, et le contrôleur général, réparant l'oubli des syndics des payeurs de rentes, les taxa d'office à un sacrifice de dix mille livres chacun. Ainsi se produisit cette apparence de mouvement patriotique destinée à tromper quelques personnes assez naïves pour supposer que c'est avec enthousiasme et bénévolement que des fonctionnaires s'enrégimentent pour sacrifier une partie de leurs salaires ou de leurs profits. Ces ressources, dont la réalisation ne pouvait être immédiate, devaient tout au plus faire illusion à l'Espagne, que son gouvernement venait

d'engager dans les horreurs d'une guerre qu'elle était incapable de soutenir.

L'Angleterre déclare la guerre à l'Espagne, janvier 1762.

Les successeurs de Pitt avaient insisté auprès de l'Espagne pour obtenir communication du traité intervenu entre elle et la France. Le comte de Bristol exigeait, soit la connaissance de ce traité, soit une assurance qu'il ne contenait aucune clause de nature à lier le cabinet de Madrid aux ennemis de sa patrie. Les ministres espagnols n'ayant pas voulu subir les exigences de l'ambassadeur anglais, le comte de Bristol avait quitté son poste le 17 décembre, et le 19 janvier 1762, le roi Georges III annonça au Parlement qu'il venait de déclarer la guerre à l'Espagne. Une adresse de la Chambre des communes approuva la mesure, et les membres de cette assemblée se séparèrent en laissant aux ministres la charge de pourvoir aux événements qui allaient se produire.

Mort de l'impératrice Élisabeth, 5 janvier 1762.

Favorisée par la faiblesse du nouvel adversaire qu'elle se décidait à combattre, l'Angleterre était plus heureuse que son allié le roi de Prusse qui venait de lutter, pendant tout l'hiver, contre les difficultés apportées au recrutement de ses armées par la présence des ennemis sur le sol de son pays. Voyant les Russes établis à Colberg, les Autrichiens du général Laudon dominer en Silésie par Schweidnitz, Frédéric, tout en s'efforçant de conjurer la destruction de ses forces militaires, poussait le Khan des Tartares dans une guerre contre la Russie, avec l'espoir que les Turcs l'appuieraient et enlèveraient, par cette diversion, un terrible adversaire à la Prusse. Indigné de la politique du nouveau ministère anglais, il suivait

avec irritation les débats du Parlement et envisageait l'avenir avec inquiétude, quand parvint à Breslau la nouvelle de la mort de l'impératrice Élisabeth. Cette princesse avait succombé, le 5 janvier, à la maladie qui la minait depuis quelques années, faisant, deux jours avant, prendre l'engagement au Sénat de ne jamais conclure la paix avec la Prusse, sans la participation des alliés de la Russie.

Sympathie de Pierre III pour Frédéric.

Il advint de cette promesse d'un corps qui, dans un gouvernement absolu, n'est et ne peut être qu'une collection de fonctionnaires, ce qui se passe toujours. Les sénateurs n'eurent d'autre volonté que celle du successeur d'Élisabeth. Ce successeur, le duc de Holstein, neveu de l'impératrice qui venait de mourir, était l'admirateur enthousiaste du roi de Prusse; il l'avait pris pour modèle et s'efforçait de le copier d'une manière servile. A la lettre de félicitation que Frédéric adressa à Pierre III pour lui exprimer son estime et son désir de vivre en bonne harmonie avec lui, le nouvel empereur répliqua par l'envoi de son favori Goudouwitz à Breslau. Frédéric ne pouvait que répondre avec empressement aux témoignages d'amitié du souverain qui le traitait d'une manière aussi flatteuse. Il assura Goudouwitz de son désir d'oublier le passé et d'entrer dans une liaison intime avec son maître, et le 23 février, les troupes russes reçurent l'ordre de se séparer de l'armée autrichienne et de rentrer en Pologne.

Conquête de la Martinique par les Anglais.

Deux jours après la mort de l'impératrice Élisabeth, que remplaçait sur le trône un ennemi de la France, dix-huit vaisseaux de ligne, commandés par l'amiral Rodney, amenaient devant la Martinique le

général Monkton avec douze mille hommes de troupes. Les Anglais, facilement débarqués, n'eurent à triompher que des obstacles offerts par un pays à sol inégal parsemé de ravins. Les quelques milices opposées par les colons et les quelques fortifications élevées çà et là, ne purent arrêter les soldats de Monkton, qui se dirigèrent sur Fort-Royal, la ville la plus proche du point où ils avaient pris terre le 7 janvier. Le 4 février, Fort-Royal capitula, et huit jours après, les députés de Saint-Pierre étant venus traiter de la reddition de l'île entière, les Anglais devinrent les maîtres de la longue chaîne d'îles qui s'étend en demi-cercle de Porto-Rico aux rivages de l'Amérique du Sud. Il ne restait plus aux Français, dans le Nouveau-Monde, que les sauvages contrées de la Louisiane, une partie de Saint-Domingue et Cayenne.

Pacte de famille entre les princes de la maison de Bourbon.

Ces événements, qui contribuaient à affaiblir la puissance de la France, avaient à peine eu le temps d'être divulgués, que le traité conclu entre les princes de la maison de Bourbon, le 15 août 1761, se révélait à l'Europe par une nouvelle guerre. Cet accord, connu sous le nom de *pacte de famille* qui réunissait, comme dans un seul faisceau, le roi des Deux-Siciles, le duc de Parme et les rois d'Espagne et de France, consistait dans une garantie réciproque de tous les États possédés par ces princes, dans quelque partie du monde qu'ils soient placés. D'après l'article IV de ce traité, l'attaque dirigée contre un des alliés l'était contre tous; d'après l'article XVI, il ne pouvait y avoir aucune négociation entamée sans un assentiment commun, et l'article XVII, en stipulant que la paix ne serait

arrêtée que d'un consentement unanime faisait des intérêts de chacun des contractants l'intérêt de tous.

De cette union, qui avait valu à l'Espagne une guerre avec le cabinet de Saint-James, ne surgissait pas une marine capable de lutter contre celle de la Grande-Bretagne. Aussi, pour aborder sur le continent un ennemi qu'il était impuissant de combattre sur mer, Choiseul pensa-t-il au Portugal qui offrait à la portée de l'Espagne, par suite des liens intimes et anciens qui liaient ce pays à l'Angleterre, un royaume vassal comme était le Hanovre.

Injonction faite au Portugal, par la France et l'Espagne, de renoncer à toute alliance avec l'Angleterre.

A peine le pacte de famille était-il signé, que le roi d'Espagne écrivait à Joseph Ier qu'il ne prétendait pas faire valoir des droits sur sa couronne ni troubler la bonne harmonie qui existait entre le Portugal et l'Espagne; mais qu'étant forcé d'entrer en guerre avec l'Angleterre, il ne pouvait se dispenser de demander qu'il fermât les ports de son royaume à ses ennemis. Il ajoutait que s'il ne se croyait pas assez fort pour accomplir une pareille résolution, les forces de l'Espagne viendraient à son aide. La cour de Lisbonne ayant résisté, les cours de Versailles et de Madrid menacèrent, le 6 mars 1762, de la contraindre à exécuter leurs volontés. Le marquis de Pombal répliqua, le 20 mars, que son souverain désirait vivement, à cause de sa position de puissance neutre, servir de médiateur pour amener la paix et arrêter une plus longue effusion de sang; mais que le Portugal, uni à l'Angleterre par d'anciens traités et n'ayant aucun sujet de plainte, ne pouvait pas prendre parti contre elle. « Le roi, père de ses peuples, continuait-il, ne consentira jamais à les exposer aux

calamités d'une guerre offensive qu'ils sont hors d'état de soutenir depuis les désastres du tremblement de terre de 1755 et les suites qu'a entraîné l'horrible conspiration de 1758. » A ce refus, la France et l'Espagne objectèrent que les vaisseaux anglais pouvant trouver un abri dans les ports portugais et y combiner une attaque contre leurs flottes, l'alliance des cabinets de Londres et de Lisbonne était de fait offensive et qu'il fallait ou que le Portugal renonçât à son allié ou qu'il entrât en guerre avec ses voisins. Après avoir représenté la cruelle injustice et les dangereuses conséquences de l'oppression sans exemple que voulait faire subir à son pays la France et l'Espagne, le marquis de Pombal déclara, dans un accès de noble fierté : « que son roi craignait moins, dans la dure nécessité où il était réduit, de voir tomber la dernière tuile de son palais, couler la dernière goutte du sang de ses fidèles sujets, que de sacrifier l'honneur de sa couronne et de se soumettre à devenir le premier exemple d'une puissance pacifique qui ne peut pas jouir des bénéfices de la neutralité, parce qu'une nation de ses alliées est entrée en guerre avec d'autres peuples. »

L'Espagne attaque le Portugal, juin 1762.

Le 27 avril, peu de jours avant l'entrée des troupes espagnoles en Portugal, les ambassadeurs de France et d'Espagne quittèrent Lisbonne, et, le 18 mai, Pombal, devançant les manifestes des cours de Madrid et de Versailles, déclara la guerre à la fois à la France et à l'Espagne.

Les Espagnols évacuent le Portugal.

A cette nouvelle, la Chambre des communes d'Angleterre vota vingt-cinq millions pour venir en aide à son alliée, et des soldats, des armes, des munitions

furent expédiés à Lisbonne comme pour la défense d'une colonie de la Grande-Bretagne. Trois divisions de troupes espagnoles étaient destinées à opérer en Portugal. La première, entrant par le nord, occupa Miranda que l'explosion d'un magasin à poudre avait privé de tout moyen de défense et s'avança sur Bragance. Cette ville s'étant rendue après une faible résistance, ce premier corps se partagea en deux divisions, dont l'une occupa Chaves et l'autre Torre de Moncorvo. Oporto, la ville la plus importante de la province, allait succomber quand les Espagnols refoulés au passage du Douro par une bande de paysans conduits par des officiers anglais, durent revenir à Moncorvo. La deuxième division appelée à marcher sur Lisbonne en combinant ses mouvements avec la troisième qui se réunissait dans les environs d'Alcantara, débuta par le siége d'Alméida, une des villes les plus fortes de la frontière. Quoique dénuée de toutes les choses nécessaires à sa défense, cette place résista avec opiniâtreté et n'ouvrit ses portes que le 25 août. La province de Beira était soumise par cette conquête; mais le temps perdu pour l'obtenir avait permis l'arrivée des troupes anglaises. La deuxième division des troupes espagnoles s'apprêtait à se joindre à la troisième division dans les plaines d'Alentejo, et à former ainsi une armée assez forte pour être irrésistible, quand le comte de Lippė Buckbourg, un des officiers du génie les plus habiles, vint prendre la défense du Portugal. A peine débarqué, le comte de Lippe court à Alcantara qu'il surprend le 27 août, en faisant prisonnier le général qui y était renfermé. Après avoir anéanti, dans cette expédition, un des meilleurs régi-

ments au service de l'Espagne, Lippe marche à la division qui vient de s'emparer d'Alméida, il la suit pas à pas, et, le 6 octobre, il l'attaque, la refoule et détruit tous ses magasins. Obligés de renoncer, par suite de ces défaites, à la prise d'Oporto; privés de tout abri par la perte d'Alméida, les Espagnols revenus à leur point de départ, à l'approche de la saison des pluies, durent abandonner leurs éphémères conquêtes et repasser leurs frontières.

Prise de la Havane par les Anglais, août 1762.

Malheureusement pour la cour de Madrid, cet échec n'était pas le seul qu'elle eût à déplorer. Pitt avait projeté, avant sa retraite du ministère, la prise de Cuba, une des îles les plus vastes et les plus fertiles des Antilles. Le port de la Havane, où plus de mille vaisseaux pouvaient venir s'abriter, les fortifications de cette ville, qui permettaient aux Espagnols d'y déposer en sûreté les richesses de leurs possessions américaines, tout avait tenté l'ambition du ministre anglais. Les préparatifs de l'expédition étaient faits quand il quitta le pouvoir, et ses successeurs exécutèrent ses projets en faisant partir, le 5 mars, une flotte de Portsmouth. Elle était sous les ordres de l'amiral Pocock et portait des troupes commandées par le comte d'Albermarle. Arrivé le 27 mai à la pointe nord-ouest de l'île de Saint-Domingue, Pocock y rallia une escadre anglaise envoyée de la Martinique à sa rencontre, et il amena, le 5 juin, devant la Havane, trente-sept vaisseaux de ligne, parmi lesquels dix-huit de fortes dimensions, et cent cinquante navires de transport chargés de dix mille soldats. L'étroit canal qui précède le port de la ville était fermé par trois vais-

seaux qu'on avait coulés, quand Pocock commença, le 7 juin, le siége d'un des deux forts élevés à son entrée. Les troupes de terre, coupant toute communication de la Havane avec l'intérieur du pays, s'acharnèrent à la prise du fort Moro en bravant la chaleur du climat, le manque d'eau et le feu soutenu des assiégés. Le 3 juillet, une des batteries anglaises, à laquelle avaient travaillé six cents hommes pendant plus de deux mois, fut détruite par les Espagnols. La moitié des troupes d'Albermarle était dévorée par les maladies, l'autre moitié, écrasée de fatigue; les secours attendus de l'Amérique du Nord n'arrivaient pas, et la saison des ouragans, si terribles dans ces parages, s'approchait, sans qu'on vît encore le jour où le fort, si vaillamment défendu, pourrait être emporté; quand enfin, le 20 juillet, les Anglais purent éteindre le feu des batteries espagnoles et se loger dans le chemin couvert du fort Moro. A peine ce résultat était-il obtenu, que les secours si impatiemment attendus, venaient augmenter à la fois l'audace et la puissance des assiégeants, leurs boulets élargissent les brèches faites aux murailles, et le 30 juillet, les Anglais montant à l'assaut, tuent sur les remparts du fort Moro, son gouverneur, Don Louis de Velasco, et se logent dans son enceinte. Le 11 août, la Havane recevait une pluie de bombes et de boulets, et la malheureuse ville n'arborait le drapeau blanc sur ses remparts, qu'après avoir subi pendant six heures cette terrible canonnade.

La signature de la capitulation livrait aux Anglais

six vaisseaux de ligne espagnols restés dans le fond du port, et qui portaient soixante-quinze millions en or ou en marchandises. Le navire espagnol l'*Hermione*, chargé de vingt-cinq millions d'or, avait été capturé, deux mois auparavant, sur les côtes de Portugal, en face du cap Saint-Vincent, et un mois après la conquête de Cuba, l'amiral Cornisk, partant de Madras, conduisait à Manille des troupes commandées par William Draper, et imposait au marquis de Villa Medina une contribution de vingt-deux millions pour racheter la ville du pillage.

Pertes subies par les Espagnols; attaque de Manille par les Anglais, octobre 1762.

Les nouvelles de l'évacuation du Portugal, de la prise de Cuba, de l'attaque fructueuse des Philippines, arrivaient presqu'au même moment à Madrid. La prise de la Havane était un événement tellement grave, que le cabinet espagnol ne savait comment s'y prendre pour l'annoncer au roi. Le ministre des affaires étrangères, M. de Wall, confia son embarras au chevalier de Beauteville, et saisissant le moment où cet envoyé de la France prenait congé de la cour, il s'approcha de Charles III : « J'ai une fâcheuse nouvelle à apprendre à Votre Majesté, dit-il, les Anglais sont maîtres de la Havane. » Le roi fit une exclamation de surprise et de chagrin ; puis, comme une femme riche qui renonce à une parure dont la perte n'ôtera rien aux délicatesses de sa vie, il s'adresse gracieusement en ces termes à Beauteville : « Assurez le roi, mon cousin, que je suis prêt à faire de plus grands sacrifices encore pour son service. » Il faut convenir, ajoute Besenval, qui raconte ce détail : « Que c'était bien pour l'intérêt seul de la

France que l'Espagne avait pris part à la guerre, qui ne devait jamais la toucher en rien ; et l'y engager est un de ces miracles que le duc de Choiseul pouvait seul opérer, par l'ascendant de son génie, et le crédit prodigieux qu'il avait acquis dans le cabinet de Madrid. » Cette réflexion, si pleine de justesse, ramène la pensée sur la France dont nous écrivons l'histoire, elle avait souffert et s'était abaissée sous Louis XIV, elle souffrait et s'abaissait encore davantage sous Louis XV ; le souverain que l'histoire respecte dans ses malheurs et dans ses fautes, le souverain que poursuit le mépris, ont imposé tous deux les mêmes douleurs à la nation et le même fardeau de stériles sacrifices. L'Espagne, livrée par un roi imbécile, subissait les inévitables conséquences d'un gouvernement qui asservit tout un peuple au caprice d'un homme.

Terre-Neuve pris par les Français, et repris par les Anglais.

Les Français, auxquels Charles III sacrifiait la grandeur de son pays, n'avaient remporté qu'un succès éphémère en Amérique. Le chevalier de Ternay surprit Terre Neuve dans le mois de juin 1761, conquête que ne tarda pas à lui enlever le général Amherst, lorsqu'au mois de septembre il fit prisonnière la faible garnison française de l'île Saint-Jean.

Exil du maréchal de Broglie.

L'impuissance des armées de la France était, en 1762, ce qu'elle avait été en 1761. Le maréchal de Broglie, ayant voulu, dans un mémoire au roi, rendre Soubise responsable de l'échec de Fillinghausen. Louis XV s'indigna du blâme infligé à un courtisan qu'il aimait. M. de Broglie, dit-il à M. de Noailles, fait de très-ennuyeux mémoires. « Cet homme-là

n'est bien qu'à la tête des armées, répliqua le duc, je vous conseille de l'y renvoyer. » Un conseil des ministres où se débattirent les raisons présentées par les deux maréchaux fut réuni. Plusieurs officiers accusèrent Broglie d'avoir voulu se ménager une victoire dont personne ne partagerait la gloire. Le roi, qui se souvenait de Minden et Choiseul qui n'avait aucune sympathie pour ce maréchal, jugèrent Broglie coupable. Le commandement des armées lui fut retiré. Contades le remplaça dans le gouvernement de l'Alsace, et le comte de Broglie, son frère, privé du gouvernement de Cassel, dut partager l'exil auquel le maréchal était en outre condamné. « Cet homme-là est aimé des troupes, dit le président Hénault à Choiseul en apprenant ces résolutions, vous allez vous rendre garant des maladresses de ses successeurs ; au lieu que ne l'ayant pas choisi, on ne saurait vous rien imputer. »

Hénault était l'écho fidèle de l'opinion publique, car deux jours après cette sévère décision, le parterre se souleva avec enthousiasme à ce vers de la tragédie de Tancrède :

C'est le sort des héros d'être persécutés.

Les battements de mains empêchèrent, pendant un quart d'heure, la représentation de suivre son cours, et le gouvernement défendit de jouer désormais cette pièce.

La nomination de Soubise et de d'Estrées comme chefs d'une grande armée, donna au prince Ferdinand de Brunswick une perspective de succès qui ne devait pas être démentie.

Les Français battus à Wilhemsthal, 24 juin 1762.

L'armée française était partagée en deux corps, un de quatre-vingts mille hommes, sous les deux maréchaux, dont le lieu de réunion était Cassel, un autre de trente mille hommes, établi à Wesel, qui formait la réserve sous le commandement du prince de Condé [1]. La mission du prince de Condé était de ruiner les dépôts des ennemis au moment où ils s'avanceraient à la rencontre de Soubise, dont le corps commença à se mettre en mouvement le 20 juin.

Opposant le prince héréditaire de Brunswick au prince de Condé, le prince Ferdinand s'avança de sa personne, le 21 juin, à Corbeck, d'où il envoya des troupes légères s'assurer des différents passages de la Diemel. Deux jours après, des ponts établis sur ce cours d'eau, permettaient aux avant-postes de l'armée hanovrienne de les franchir et de s'établir dans la forêt de Rheinhart (Rheinhartzwald). Les Français, qui auraient dû connaître la marche de leurs adversaires, s'avançaient lentement à leur rencontre, sans le savoir, allant camper à Burghoffeln, d'où ils envoyaient sur leur gauche un corps de troupes à Westoffeln, et sur leur droite, du côté de la forêt de Rheinhart, dont ils ignoraient l'occupation par le prince Ferdinand, un autre corps commandé par M. de Castries. Décidé à attaquer une armée aussi mal conduite, ce prince donna l'ordre au général Luckner de franchir le Weser, qui le séparait de Rheinhartzwald, et à lord Granby de passer la Diemel à Warbourg, vers les deux heures du matin, pour aller, par un long détour, prendre position derrière ses

[1] Voir carte G, p. 19.

adversaires, en un endroit appelé Dorenberg. La sécurité la plus grande régnait dans le camp des Français; et ce ne fut qu'à huit heures du matin, quand fut attaqué le corps de M. de Castries par les troupes de Luckner et de Sporken, qu'ils se doutèrent du dessein des ennemis. L'armée prit les armes avec promptitude, recevant avec vigueur le prince Ferdinand qui venait à elle, quand, vers les dix heures, lord Granby commença son attaque. Le général de Stainville, qui avait fait volte-face pour lui résister, soutint bravement son choc; mais, laissé sans secours par les maréchaux, qui avaient perdu la tête, il dut se reployer sur le gros de l'armée en battant en retraite, et venir prendre position avec elle devant Cassel. Les Français étaient affaiblis de cinq mille soldats, tant en morts qu'en prisonniers, et l'ennemi n'avait à regretter que des pertes insignifiantes.

A partir de ce jour, les deux maréchaux se bornèrent à une guerre défensive. Leurs troupes, après qu'ils eurent repassé la Fulde, étaient dispersées sur une longue ligne, descendant de Gottingue par Munden et Cassel, jusque dans les environs de Hombourg. Le prince Ferdinand, après avoir menacé, en s'avançant vers Ziegenhayn, les communications des Français avec Francfort, s'enhardit et fit attaquer l'extrême droite et l'extrême gauche de l'armée de Soubise. Les Saxons, placés entre Cassel et Munden, furent battus, et le général Rochambeau, qui formait avec ses troupes la gauche de l'armée, s'étant replié sur son centre, les Français furent cernés par un corps ennemi placé du côté d'Erfurth et un autre campé dans les environs de la Fulde.

Les vivres et les fourrages commençant à devenir rares, par suite de ces manœuvres, Soubise et d'Estrées firent sauter les fortifications de Gottingue, et laissant à Cassel une forte garnison avec trois mois de vivres, ils se mirent en marche pour Herschfeld, le 17 août. Traversant la Fulde, ils remontèrent cette rivière jusque vers sa source et allèrent à la rencontre du prince de Condé, dont l'armée, venue de Dusseldorf, les rejoignit dans les environs de Francfort.

Combat d'Amonebourg. 21 septembre 1762.

Le prince Ferdinand, qui avait concentré ses troupes en suivant les Français, se trouva placé entre eux et Cassel, avec une armée de soixante-dix mille combattants. Soubise et d'Estrées réunissaient sous leurs ordres quatre-vingt-dix mille hommes. Décidés, malgré cette supériorité écrasante, à éviter une bataille, ils se portèrent sur leur gauche et, se couvrant des différents cours d'eau qui parsèment le pays, ils résolurent d'atteindre Waldeck pour secourir Cassel qu'avait investi le prince Ferdinand. Mais cette combinaison échoua par suite des lenteurs de leurs mouvements. Ils trouvèrent les Hanovriens établis sur leur passage, dans une position très-forte, derrière la rivière de l'Ohm. Voulant traverser ce cours d'eau, ils se rejetèrent sur leur droite et vinrent, dans les environs de Hombourg, attaquer à la fois le château d'Amönebourg et le pont qui l'avoisinait. Le combat fut vif, il y eut onze cents hommes tués de part et d'autres.

Reddition de Cassel, 1er novembre 1762.

Les Français, qui n'avaient pu emporter que le château, restèrent immobiles pendant trois mois à la suite de cet effort, et le siége de Cassel, entrepris

d'une manière méthodique à partir du 16 octobre, s'acheva le 1er novembre par la prise de la ville, sans que d'Estrées et Soubise fissent la moindre tentative pour empêcher cette conquête.

Une aussi triste campagne n'était pas faite pour hâter une paix vivement désirée à Versailles, si l'opinion de la Grande-Bretagne ne s'était pas modifiée. Les Anglais avaient fini par se fatiguer d'une série de triomphes qui amenaient chez eux une constante augmentation d'impôts. Les sentiments hostiles qu'ils éprouvaient contre leurs voisins s'étaient affaiblis, et ils étaient arrivés à la satiété de la gloire comme l'homme riche se dégoûte parfois du luxe qui l'entoure. Lord Bute, porté au pouvoir par suite du désir de repos qui s'emparait de la nation, n'avait qu'un moyen de combattre l'écrasante popularité de son prédécesseur et l'hostilité de tous les hommes influents passés dans les rangs de l'opposition, ce moyen c'était de rester fidèle aux opinions qu'il avait toujours émises dans le cabinet et à la Chambre des communes. Il lui était impossible, après avoir chassé les whigs de tous les emplois publics pour les conférer à des torys, de réclamer de leur parti des subsides pour une guerre qu'il avait toujours désapprouvée. Aussi Bute s'empressa-t-il de charger le cabinet de Turin de servir d'intermédiaire entre la cour de Saint-James et celle de Versailles.

L'Angleterre désire la paix.

Les ouvertures de paix furent acceptées avec empressement par la France. Le duc de Nivernais, désigné comme son ambassadeur à Londres, se hâta de partir, et le duc de Bedfort quitta, le 5 septembre, l'Angleterre pour se rendre à Paris. L'envoyé anglais,

Le duc de Nivernais à Londres, le duc de Bedfort à Paris, septembre 1762.

venu avec la volonté et la mission d'arriver au but que l'intérêt des deux parties conseillait d'atteindre, était parfaitement propre à réussir.

Choiseul et Bedfort, ils arrêtent les bases de la paix, 29 sept. 1762.

D'un caractère vif et franc, le duc de Bedfort avait trop d'affinités avec Choiseul pour ne pas lui plaire ; aussi eurent-ils vite arrêté entre eux les conditions de la paix. Il ne restait plus qu'un seul point en litige. Les Anglais exigaient le droit de tenir garnison dans les îles de Miquelon et de Saint-Pierre. Après avoir longuement discuté sur cette prétention que ne pouvait pas admettre Choiseul, il fut convenu qu'on déciderait cette affaire dans une dernière conférence. Choiseul, continuant à refuser la demande de Bedfort, l'ambassadeur anglais finit par déclarer que si on n'accordait pas la garnison qu'il demandait, tout était rompu, et que ses instructions sur ce point étaient formelles. « En ce cas, répliqua Choiseul avec chaleur, la guerre ; et vous pouvez partir quand il vous plaira. »

Bedfort s'emporta à son tour et une conversation des plus vives s'engagea entre les deux interlocuteurs, quand l'ambassadeur anglais, s'arrêtant tout à coup, dit à Choiseul : « Il faut que je vous conte une histoire qui m'est arrivée. J'ai été ces jours passés me promener au pavillon de Bouret [1]... Choiseul l'interrompant sèchement pour le prier de lui épargner sa narration ; écoutez-moi jusqu'au bout, reprit

[1] Bouret était un financier qu'avait enrichi la faveur du contrôleur général Machault. Il se ruina après des dépenses folles, dont la plus extravagante fut la construction d'un pavillon pour le roi, au-dessus de Croix-Fontaine (près de Melun, sur les bords de la Seine). Louis XV avait promis de choisir une fois par an le pavillon de Bouret pour un rendez-vous de chasse.

Bedfort sans s'émouvoir. Je vous disais donc que j'ai été me promener, ces jours passés, au pavillon de Bouret. Surpris d'y trouver autant de magnificence et surtout un salon qui serait même frappant dans le palais d'un monarque, je me suis étonné qu'un particulier eût pu faire une dépense aussi excessive. Il est vrai, m'a répondu M. Bouret, que cela me coûte quelque argent ; mais, monsieur, *c'est pour le roi.* — Et que font, Monsieur, s'écria de nouveau Choiseul en perdant patience, à la paix de l'Europe et à moi le pavillon de Bouret et ses dépenses. — Je vous ai déjà prié, Monsieur, continua l'ambassadeur anglais avec le plus grand flegme, de m'écouter jusqu'au bout. Du pavillon, M. Bouret me mena dans les jardins où, me faisant remarquer les transports prodigieux de terre qu'il a faits, les terrasses immenses qu'il a construites, il a encore bien plus excité ma surprise, et je n'ai pu m'empêcher de lui témoigner mon étonnement que sa fortune eût pu suffire à tant de choses. Il m'a répondu qu'en effet ses dépenses avaient été énormes ; mais enfin, Monsieur, a-t-il ajouté encore, *c'est pour le roi.* Eh bien ! je vous dis de même, poursuivit Bedfort, il n'y aura point de garnison dans les îles de Miquelon et de Saint-Pierre. Il m'en coûtera peut-être la tête, mais Monsieur, *c'est pour le roi.* » A ces dernières paroles, Choiseul, surpris du dénouement, se jeta dans les bras de M. de Bedfort et la paix fut conclue.

L'Espagne conclut la paix.

La négociation avec l'Espagne fut un instant retardée par l'ignorance où l'on se trouvait des suites qu'avait eue l'attaque de la Havane. L'ambassadeur

anglais insistait sur le formidable armement qui menaçait cette colonie, pour obtenir de la cour de Madrid de larges concessions ; le marquis de Grimaldi refusait de les accorder, en affirmant que les Anglais échoueraient dans leur entreprise. Impatient d'en finir, Bedfort dit au plénipotentiaire espagnol, laissons de côté l'entreprise sur la Havane, et convenons que si elle réussit, je ne m'en prévaudrai pas, et que si elle échoue, vous n'en tirerez pas parti pour changer les propositions que vous faites. Grimaldi refusait encore avec présomption ce compromis, quand arriva la nouvelle de la prise de cette colonie. La négociation pour la paix ne fut pas interrompue par ce succès considérable, et le désir de la conclure était tel chez lord Bute, qu'il aurait consenti à la reddition de cette riche conquête, sans compensation, si les ministres Grenville et lord Egremont ne se fussent opposés à une pareille générosité. L'Angleterre exigea la cession de la Floride, et l'Espagne, forcée de consentir à ce sacrifice pour rentrer dans Cuba, signa la paix le 3 novembre.

La France cède la Louisiane à l'Espagne, novemb. 1762.

Ce même jour, Choiseul tint loyalement sa promesse à l'ambassadeur d'Espagne, de ne pas sacrifier son pays au besoin que la France avait de la paix. Il assura à la cour de Madrid, par une convention secrète, la possession de la Louisiane, comme un dédommagement des pertes que lui avait infligées son alliance avec la cour de Versailles [1].

[1] *Journal de Barbier*, tom. III, p. 312, tom. IV, p. 310, 392 et suiv., 404 et suiv., 407 et suiv., 410, 411, 414 et suiv., 424 et suiv., 442, 444. — *Archives générales*, P, 2724, ann. 1761, E, 3593, (lettre au cardinal de Luynes, 25 novembre 1761), X, 8496, 19-23 juin, 13-17-20-21 juillet 1761, X, 8497, 31 août 1761, X, 8498, 4 décembre 1961. — *Œuvres complètes de*

L'humiliation ressentie par la France à la suite d'une pareille guerre et d'une pareille paix était extrême. Sans se révéler par des mouvements tumultueux, elle se faisait jour dans la plupart des écrits qui paraissaient. Une mauvaise humeur hautaine, une critique des actes du gouvernement acerbe, quoique souvent indirecte, étaient devenues une condition de succès auprès du public. Il serait difficile de s'expliquer autrement la vogue d'un ouvrage aujourd'hui oublié et la célébrité d'un homme qui ne subsiste que par la renommée de son fils.

Le marquis de Mirabeau, né à Perthuis, en Provence, le 5 octobre 1715, avait, comme la plupart des fils de famille noble, débuté dans la carrière militaire, quand à vingt-et-un ans, il perdit son père et put suivre l'espèce de vocation littéraire à laquelle il se croyait destiné. Il exprime ainsi dans une lettre à son frère les résolutions qu'il a prises. « Dis, maintenant, ai-je tort, puisque ma mémoire est forte

Le marquis de Mirabeau, son ouvrage intitulé l'*Ami des hommes*.

Voltaire, tom. XXI, p. 273, tom. XXVII, p. 11, tom. LX, p. 43, 82. — *Vie privée de Louis XV*, tom. III, p. 235, tom. IV. p. 13 et suiv. — *Histoire d'Angleterre*, par Bertrand de Molleville, tom. VI, p. 381 et suiv. — *History of the reign of Georges III*, by Edward Baines, tom. I, p. 32 et suiv. — *Biographical Essays by Macaulay*, Frederic the great, p. 88 et suiv. — *Traité des grandes opérations militaires*, par Jomini, tom. IV, p. 163 et suiv., 202 et suiv. — *Mémoires de Napoléon*, tom VII, p. 310 et suiv. — *Œuvres posthumes de Frédéric II*, tom. IV, p. 273 et suiv. — *Vie de Frédéric II, roi de Prusse*, tom. II. p. 153 et suiv. — *Histoire générale de la diplomatie française*, par Flassan, tom. V, p. 317 et suiv., 327 et suiv., 371 et suiv., 395 et suiv. — *Histoire de Russie*, par Lévesque, tom. V, p. 268 et suiv. — *Mémoires du baron de Besenval*, tom. I, p. 231 et suiv., 235, 236, 240 et suiv. — *Mémoires de Rochambeau*, tom. 1, p. 191 et suiv. — *Abrégé chronologique de l'histoire de la marine française*, p. 135 et suiv. — *Mémoires du président Hénault*, p. 284 et suiv., 286. — *Histoire des États-Unis*, par Edouard Laboulaye, in-12. Paris, 1866, tom. III, p. 551.

pour les objets que mon cœur et ma conscience y impriment, puisque ma vocation m'est connue, mon devoir tracé, de m'être promis intérieurement d'employer toute ma vie, mon peu de talent, et les entrées que me donnent un rang au-dessus du médiocre, et que je n'ai pas mérité, de les employer, dis-je, à promouvoir, par tous les moyens, ce que je sais être la vérité utile, les principes simples que je sais pouvoir opérer le soulagement de mes frères. Cela prendra aujourd'hui, demain, ou jamais, mais j'aurai rempli ma tâche de charité. Tant que mon tempérament me permettra d'écrire, j'écrirai ; tant que l'âge et la décence me souffriront aux lieux où l'on peut dire avec fruit, je persisterai et dirai : quand les signaux de la nature m'indiqueront la nécessité de la retraite, j'irai alors pratiquer la charité envers mes voisins de la campagne ; telle est ma mission, tels sont mes châteaux. »

Quittant la Provence pour se rapprocher de Paris, il s'excusait près de ce même frère d'abandonner sa province natale, parce qu'on « n'y pratiquait plus ce culte de respect attaché à des races antiques dont la puissance est maintenant méconnue,..... qu'on ne s'y prosternait plus devant les vieilles races et les gros dos de Malte,..... qu'enfin la province totalement conquise par l'*écritoire*, contenait plus d'animaux armés de plumes, que vingt-deux royaumes bien policés n'en devraient renfermer, espèce la plus venimeuse et la plus épidémique pour un seigneur. » Singuliers sentiments pour ce prétendu apôtre de charité qui appelait son orgueil et ses prétentions l'amour de ses frères. Fixé dans la Gâtinais, par l'a-

chat, en 1740, d'une propriété à peu de distance des villes de Sens et de Nemours, et à Paris, par l'acquisition d'un hôtel, en 1742, il ne tarda pas à se lier avec ce que l'on a appelé la secte des économistes, et il était un des visiteurs assidus de l'entresol où vivait Quesnay. Occupé à composer des ouvrages sur une foule de sujets, puisqu'à vingt ans il parlait et écrivait, suivant ses propres expressions, à ceux qui lui succéderaient, le marquis de Mirabeau ne fit imprimer une de ses œuvres qu'en 1750.

Elle portait le titre de *Mémoire concernant l'utilité des États provinciaux relativement à l'autorité royale ;* mémoire réimprimé deux fois en 1757 et en 1787. Cinq ans après parurent son *Examen des poésies sacrées de Le Franc de Pompignan* qui est, d'après La Harpe, « un chef-d'œuvre dans le genre de l'amphigouri ; » et *L'ami des hommes* ou *Traité de la population.*

Ce dernier ouvrage fit une assez vive sensation, si l'on en croit Grimm, et surtout si l'on juge de son effet par les cinq éditions qui se succédèrent en dix années. « Ce M. de Mirabeau, écrit Voltaire, qui parle, qui parle, qui parle, qui décide, qui tranche, qui aime tant le gouvernement féodal, qui fait tant d'écarts, qui se blouse si souvent, ce prétendu ami du genre humain, n'est mon fait que quand il dit aimez l'agriculture. »

Grimm, qui a commencé à écrire, en général, de l'œuvre de Mirabeau, que c'est « une apologie de l'agriculture contre le luxe et contre les oppressions d'un gouvernement mal éclairé, » continue ainsi « le style de M. de Mirabeau ne manque pas de feu, mais il est commun, bas, trivial, et partout contraire à la

bienséance... Voilà pourquoi la gloire de l'*Ami des hommes* ne sera, je crois, que passagère... Un autre défaut de cet auteur... est d'être trop bavard, » La lecture de l'*Ami des hommes* ne contredit en rien ces deux appréciations. C'est une suite de dissertations diffuses et embrouillées sur toutes sortes de sujets, où des niaiseries sans valeur noient quelques vérités dans un fatigant fatras. L'auteur lui-même avoue ses défauts avec une humilité plus apparente que réelle, dans le résumé de son travail, en écrivant. « Le précis qui est l'objet de ce chapitre, est d'autant plus nécessaire, que j'avoue moi-même que la totalité de cet ouvrage est un chaos d'idées et de détails qui n'ont d'ordre que dans les titres des chapitres. »

Appartenant à cette catégorie de faiseurs de systèmes, qui critiquent parfois avec assez de vigueur et d'à propos les vices, soit du gouvernement, soit de la société, Mirabeau n'offrait pour remèdes, aux maux qu'il déplorait, que des phrases banales et sentimentales comme celles-ci : « La sociabilité nous conduit dans la route de la vérité ; la cupidité nous pousse dans les sentiers tortueux de l'illusion... Voulez-vous enrichir un peuple, tournez-le vers la sociabilité... Le vrai principe de toute richesse est la multiplication de l'espèce humaine... Le premier des travaux auxquels il faut employer l'homme est la multiplication des produits de la terre... Ce n'est ni le célibat,... ni la guerre, ni la navigation, ni les transmigrations... qui causent la dépopulation actuelle;... c'est la décadence de l'agriculture d'une part, de l'autre, le luxe ou la trop grande consommation d'un petit nombre d'habitants... L'agricul-

ture, qui peut seule multiplier les subsistances, est par cela même le premier des arts... On a dit que la prospérité d'un état établissait de grandes fortunes qui bientôt envahissaient tout le territoire. Quel remède à cela : *aimez les grands, appuyez les médiocres, honorez les petits*... Tout le secret du gouvernement des mœurs consiste à détourner la cupidité humaine... du désir des biens physiques qui sont bornés, et de la diriger vers les biens moraux qui sont immenses. » Mirabeau n'aimait pas mieux que Jean-Jacques Rousseau les changements de fortune et d'états parmi les citoyens [1]. « Mélanger les états c'est tout détruire, » écrit-il, et dans cet ordre d'idées, il devient très-conséquent, puisqu'il ajoute : « Dans un État constitué comme la France, il faut que la noblesse soit fière,... la magistrature grave, juste,... l'artisan industrieux,... le laboureur infatigable, honoré, chéri,... l'émulation n'est point de sortir de son état, c'est de s'y distinguer. » Faisant une différence entre le faste et le luxe qu'il flétrit, il explique que « le faste est la dépense hiérarchique, celle qui observe l'ordre des rangs entre les citoyens,... que le faste, la magnificence,... loin d'être un inconvénient dans une monarchie puissante, sont une preuve que tout y est à sa place. Puisqu'il faut, dans une société complète, des gens qui représentent, tandis que le plus grand nombre se pique d'une économe frugalité... » Il craint tellement les nouveaux nobles pour parer à « l'épuisement des vieilles souches, » qu'il les nomme de « l'alliage qui avilit l'es-

[1] Voir p. 214 de ce volume.

pèce; » et, parlant des chapitres d'hommes et de femmes qui sont une ressource pour la noblesse d'Allemagne, il s'écrie : « quelle honte, que nous ayons substitué le secours des mésalliances. » La difficulté de faire vivre une noblesse nombreuse qui est « la partie de la nation à laquelle le préjugé de la valeur et de la fidélité est le plus particulièrement confié, » inspire au marquis de Mirabeau des regrets rétrospectifs qu'il résume ainsi : « Autrefois, les grands seigneurs entretenaient un beaucoup plus grand nombre d'hommes... Les dames avaient auprès d'elles des demoiselles, les seigneurs des gentilhommes,... les uns, les autres, des pages, des écuyers, etc. C'étaient des débouchés pour la pauvre noblesse, » et découvrant tout à coup, dans un accès de franchise, les causes de la répulsion qu'il a contre le luxe, il s'écrie : « Or, je demande, Messieurs, moi qui suis peut-être aussi orgueilleux qu'un autre, quel métier me conseillez-vous de faire pour acquérir cet or qui doit tenir lieu de tout?... Sera-ce le commerce... je trouve toutes les routes de l'échange comblées d'aventuriers... Ferai-je la banque? Les tours de passe-passe de la profession sont usés et connus... Tenterai-je ce qu'on appelle les entreprises? Et qui me répondra de la fidélité de mes confrères?... Que faire donc, et que faites-vous tous,... vous vendez naissance, honneur, conscience... »

Que le dauphin qualifiât l'*Ami des hommes* de *Bréviaire des honnêtes gens*, que des princes comme le margrave de Bade, le grand duc de Toscane, comme le roi de Suède, Gustave III, fussent admirateurs d'un ouvrage qui résumait ainsi les principes fonda-

mentaux du gouvernement français : 1° perpétuité de la maison régnante et de son droit ; 2° amour des peuples pour le souverain ; 3° goût excessif de la noblesse pour la profession militaire ; cela n'a rien d'extraordinaire, car ils n'étaient pas parmi les gens condamnés à « une économe frugalité. » Il faut, pour comprendre la notoriété qu'eut cette œuvre bizarre qui a été « très-goûtée, » assure Barbier, tenir compte de l'état des esprits et des critiques violentes que l'auteur adressait à l'administration. « Je conversais, écrit-il, avec un homme qui disait avoir été condamné en Afrique à chercher une route pour traverser cet immense continent. Il passa quelque temps parmi les peuples barbares de cette contrée,... il prétendait avoir trouvé les traces qu'il y avait eu autrefois quelques sortes de nations chez ces peuples,... il assurait qu'ils avaient jadis connu l'agriculture et le travail, mais que bientôt on la leur fit oublier par deux arrangements politiques dignes de l'entendement actuel de ces peuples malheureux. L'un était qu'aussitôt qu'un propriétaire faisait quelque nouvel établissement sur son fonds, qu'il y bâtissait, plantait, etc., les receveurs de l'État grossissaient la cotte personnelle de cet homme. Le second arrangement était que, sous prétexte de conserver les denrées dans l'État, en cas de famine, il était défendu non-seulement d'en faire sortir de chez eux, mais même d'en faire passer d'une province à l'autre sans des permissions nécessairement sujettes à toutes sortes de monopoles, de façon que, quand les grains étaient communs, les insectes, si voraces en Afrique, les mangeaient dans les greniers, et quand ils étaient

rares, le profit était pour les monopoleurs, et la disette pour tout le monde. Cela découragea le peuple qui redevint hottentot. O cerveaux brûlés, m'écriai-je, que nous sommes heureux de vivre dans des climats où l'on ait le sens commun, et où l'on sache s'en servir... Le Français, dit-il, est, dans ses colonies, marqué au coin de son gouvernement, et malheureusement au coin de son génie. Un gouverneur, un intendant se prétendant tous les deux maîtres et jamais d'accord : un conseil pour la forme : gaieté, libertinage, légèreté, vanité, force fripons très-remuants, d'honnêtes gens souvent mécontents et presque toujours inutiles... » Parmi ces critiques, pleines d'amertume, quelques-unes semblent, par leur importance et leur franchise, sortir du cercle étroit où le marquis de Mirabeau paraît renfermé par ses préjugés et son genre d'intelligence. En parlant de la paix et de la guerre, le gentilhomme, qui réserve aux nobles le métier des armes, trace ainsi le portrait du militaire : « Le désir de la gloire, l'audace, l'intrépidité, la force, la patience dans les travaux, le sang-froid dans les périls, sont ce qui constitue les vertus militaires proprement dites; mais si elles ne sont liées à la sensibilité, la générosité, la douceur et la modestie, elles dégénèrent en fougue, dureté, cruauté, en fureur enfin. Dès lors, les guerriers ne sont plus utiles que comme des dogues enchaînés dans une basse cour, qu'il ne faut lâcher qu'à la dernière extrémité. Or, comme chaque état n'est estimable qu'en proportion de son utilité, le rang dans un État est marqué par cette comparaison. » L'envahissement du pouvoir central, par suite du perfectionne-

ment des rouages de l'administration, lui inspire cette prophétique appréciation. « Peu à peu, à force d'attirer les affaires à soi, le gouvernement, au lieu de la suprématie qui seule lui convient, aurait l'intendance et le district des détails qui l'absorberaient, et réduirait les chefs à être de simples commis aux signatures... Les préposés ambulants de la cour, autrefois surveillants dans les provinces, y deviendraient les maîtres absolus. Le gouvernement, obligé de décider de tout, s'habituerait à les consulter et à les croire... De ce dérangement de circulation proviendraient nécessairement un état de suffocation et d'engorgement dans la tête, de langueur dans les membres. » Répondant à une préoccupation assez générale contre la vénalité des charges, Mirabeau invoque l'histoire et « les siècles de fer, où l'on établit et multiplia les jugements par commissaires, » et s'écrie que l'autorité « juge si les compagnies recrutées uniquement à la nomination de la cour seront autre chose que des bandes de commissaires. »

Le succès de cet ouvrage avait inspiré à son auteur une telle confiance en lui-même et dans son importance personnelle, qu'il se crut un instant sur le point de gouverner l'État. Les naïves confidences de son orgueil sont d'autant plus curieuses à mettre en lumière, qu'elles caractérisent l'espèce de monomanie qui s'empare, en général, des créateurs de systèmes sociaux. « Mes principes, mande-t-il à son frère, le bailli de Mirabeau, sont, qu'en fait de chose publique, il faut la prou ou rien, *aut Cesar aut nihil.* Mes conditions, dans le cas où l'on vînt à s'y frotter, ce qui n'cst guère probable, car il ne serait pas juste

qu'ils se donnassent des cochers qui les fouetteraient; mes conditions, dis-je, seraient : 1° que tu fusses à ta place [1] ; 2° que j'eusse la place et le titre de surintendant, avec pouvoir absolu dans cette partie, n'ayant à traiter qu'avec le maître lui seul, ou supposé qu'il voulut un tiers, avec M. le dauphin; 3° qu'aucune des opérations ne seraient soumises au Conseil ; 4° que j'aurais la permission de quitter à la première fois que je serais barré, et dispensé de dire pourquoi, attendu que la réputation est le premier des biens. »

Il est emprisonné à Vincennes pour avoir publié *la Théorie de l'impôt.*

Le désir d'employer les talents du marquis s'étant borné, dit-on, à l'offre que lui fit le dauphin de devenir sous-gouverneur de ses fils, Mirabeau s'irrita contre des personnages qui prisaient si peu sa personne. Il prit, suivant l'usage, en haine et en pitié un gouvernement qui refusait le bonheur et la prospérité qu'il voulait bien lui apporter, et publia une sorte de pamphlet intitulé : *Théorie de l'impôt.* « Ce tableau, mande-t-il à son frère le bailli, entraîne nécessairement tant de vérités actuelles, palpables et terribles pour nos vampires, que ce sera un prodige d'esprit civique que d'avoir osé jusque-là, et de bonheur si tout passe sans plus d'émoi que ci-devant. Quoi qu'il en soit, j'en cours les risques, par un sentiment fondé sur des principes supérieurs aux petites émotions passagères. » Il termine par cette phrase caractéristique qui donne l'idée de l'espèce d'altération de l'intelligence éprouvée par les hommes qui se croient providentiellement appelés à con-

[1] Nommé ministre de la marine.

duire leurs semblables. « Ce dernier essai manquait à ma vocation ; et c'est par là que je veux finir ma carrière. » Il s'était effectivement exprimé avec tant de violence contre les financiers, il avait dit des choses tellement dures au roi « quoique avec respect » ajoute Barbier, que les ministres crurent devoir le faire conduire à Vincennes. Quesnay fut désespéré de cet acte de rigueur, « ce sont les fermiers généraux qui l'ont dénoncé et qui l'ont fait arrrêter, dit-il à Mme Du Hausset; sa femme doit aller se jeter aujourd'hui aux pieds de Mme de Pompadour. » « L'ami des hommes est donc à Vincennes ? écrivit Voltaire à d'Argental, ses ouvrages sont donc traités sérieusement ?..... J'ai lu la *Théorie de l'impôt*, elle me paraît aussi absurde que ridiculement écrite. » L'emprisonnement de Mirabeau dura cinq jours, du 19 au 24 décembre 1760.

Cette sévérité, qui était une affaire de forme pour un grand seigneur, devait s'exercer d'une manière plus rigoureuse contre un écrivain aussi chimérique que le marquis, mais bien plus éloquent pour armer en sa faveur, comme l'écrit Mirabeau à propos de lui-même, « la vogue des petits... contre le mal vouloir » des ministres et des financiers.

Jean-Jacques Rousseau, décidé à renoncer au séjour de Paris, était sur le point de revenir dans sa patrie, quand, vers le commencement de 1756, la femme d'un fermier général, Mme d'Épinay, qui l'avait admis dans son intimité, lui écrivit : « Vous m'avez souvent ouï parler de l'Hermitage qui est à l'entrée de la forêt de Montmorency; il est situé dans la plus belle vue... Vous êtes le maître, mon ami, de

Vie de J.-J. Rousseau depuis 1756.

disposer de cette habitation si vous vous déterminez à rester en France... Je me rappelle que vous m'avez dit que si vous aviez cent pistoles de rente, vous n'iriez point ailleurs. Vous êtes, je l'espère, persuadé qu'il me serait bien doux de contribuer à votre bien-être... Voici ma proposition : laissez-moi ajouter sur la vente de votre dernier ouvrage ce qui vous manque de fonds pour compléter vos cent pistoles ; je prendrai même tels arrangements qu'il vous plaira avec vous. Ainsi ce service se réduit à si peu de chose, que la proposition ne peut vous déplaire — Vous avez plus consulté votre cœur que votre fortune et mon humeur dans l'arrangement que vous me proposez, répondit Rousseau ; cette proposition m'a glacé l'âme. Que vous entendez mal vos intérêts de vouloir faire un valet d'un ami ?... Je ne suis point en peine de vivre ni de mourir ; mais le doute qui m'agite cruellement, c'est celui du parti qui, durant ce qui me reste à vivre, peut m'assurer la plus parfaite indépendance.... Je ne refuse pas, au reste, d'écouter ce que vous avez à me dire, pourvu que vous vous souveniez que je ne suis pas à vendre — Votre lettre m'avait fait rire d'abord, répliqua aussitôt Mme d'Épinay, tant je la trouve extravagante, ensuite elle m'a affligée pour vous ; car il faut avoir l'esprit bien gauche pour se fâcher de propositions dictées par une amitié qui doit vous être connue... Je ne vous conseille pas de prendre une détermination présentement, car vous ne paraissez pas en état de pouvoir juger de ce qui peut vous convenir... » Ne voulant pas rester sous le coup de cette sévère leçon, Rousseau essaya d'expliquer l'éclat de son malheu-

reux orgueil : « Je n'ai pris le mot de valet que pour l'avilissement où l'abandon de mes principes jetterait nécessairement mon âme ; j'ai cru que nous nous entendions mieux que nous ne faisons... L'indépendance que j'entends n'est pas celle du travail, je veux bien gagner mon pain... mais je ne veux être assujetti à aucun autre devoir... Je veux travailler, mais à ma fantaisie, et même ne rien faire quand il me plaira, sans que personne le trouve mauvais, hors mon estomac. » A la suite de cette correspondance eut lieu une conversation entre Mme d'Épinay et Rousseau, où le bon sens du futur législateur de l'humanité et l'élévation de ses sentiments moraux sont loin de briller auprès du raisonnement pratique et simple d'une femme ordinaire. « J'ai tâché, écrit Mme d'Épinay, de persuader à Rousseau que ses principes, qui seraient très estimables s'il était libre, devenaient très condamnables dans sa situation, puisqu'il ne pouvait pas se permettre d'exposer à la misère deux femmes qui avaient tout sacrifié pour lui. Cette considération, lui ai-je dit, doit vous rendre moins difficile, et doit vous engager à ne pas rejeter les secours que l'amitié vous offre, et est même bien digne de changer votre répugnance en un consentement respectable à vos yeux, comme à ceux des personnes qui pourraient en avoir connaissance... — Ainsi je suis esclave, m'a-t-il répondu, et il faudra que j'assujettisse mon sort... Non, non, cela ne me va pas. Je ne prie personne de rester avec moi ; je n'ai besoin de personne ; mesdames Levasseur sont libres, et je prétends l'être aussi... — Ce sophisme ne m'a pas édifiée ; je le lui ai dit, il ne m'a rien ré-

pondu... Je suis étonnée, lui disais-je, qu'avec de l'esprit, de l'expérience et de la philosophie, vous mettiez tant d'importence à mille misères qui souvent ne valent pas la peine d'en parler, ni même d'être remarquées. — Comment, mordieu ! me répondit-il, vous appelez misères les injustices, les ingratitudes journalières, la causticité de mes soi-disants amis !.... — Allons, lui dis-je, je ne puis répondre à cela que par ce mauvais dicton : *On rit avec toi, et tu te fâches!* Mais vous ne pouvez croire un instant qu'on ait le projet de vous blesser. — Projet ou non que m'importe ! Mais ne croyez pas, madame, que ce soit pour moi seul que je suis révolté ; ce que je vous ai vu éprouver vingt fois de vos meilleurs amis !... — Faites comme moi, mon ami, s'ils sont faux, méchants, injustes, je les laisse, je les plains, et je m'enveloppe dans mon manteau ; en voulez-vous la moitié ? »

Rousseau finit par accepter l'offre de Mme d'Épinay ; et cette dame, enchantée de sa détermination, en fit part à Grimm. Étonnée de le voir blâmer sa générosité, elle lui montra les lettres qu'elle avait échangées avec son ami. Grimm persista dans son opinion, et jugeant les lettres de Rousseau, ajouta : « Je n'y vois... que de l'orgueil caché partout ; vous lui rendez un fort mauvais service de lui donner l'habitation de l'Hermitage ; mais vous vous en rendez un bien plus mauvais encore. La solitude achèvera de noircir son imagination... » Rousseau, dans ses confessions, explique ainsi le parti qu'il prit de ne pas retourner en Suisse : « Une chose, qui aida beaucoup à me déterminer, fut l'établissement de Voltaire au-

près de Genève. Je compris que cet homme y ferait une révolution ; que j'irais retrouver dans ma patrie le ton, les airs, les mœurs qui me chassaient de Paris ; qu'il me faudrait batailler sans cesse, et que je n'aurais pas d'autre choix dans ma conduite, que celui d'être un pédant insupportable ou un lâche et mauvais citoyen. » Pour achever de mettre en évidence les inconséquences de l'esprit de Rousseau, au moment où il va se faire le fougueux adversaire des vices sociaux, et jeter le blâme et même l'outrage à des classes entières de la société, il est bon d'ajouter que Mme d'Épinay, après avoir été la maîtresse d'un monsieur de Francueil, était devenue celle de Grimm, que la belle-sœur de Mme d'Épinay, Mme d'Houdetot, avait substitué à son mari le poète Saint-Lambert, que M. d'Épinay vivait avec des actrices de l'Opéra, et que la société dans laquelle Rousseau consentait à rester, était une de celle où le vice s'affichait avec la plus entière franchise.

Après s'être livré, comme il l'écrit, à son délire champêtre, il se mit à s'occuper des ouvrages qu'il avait projetés, d'un, entre autres, qu'il méditait depuis longtemps, et qui devait, selon lui, mettre le sceau à sa réputation, ses *Institutions politiques*. « J'avais vu, écrit-il, que tout tenait radicalement à la politique, et que, de quelque façon qu'on s'y prît, aucun peuple ne serait que ce que la nature de son gouvernement le ferait être ; ainsi, cette grande question du meilleur gouvernement possible me paraissait se réduire à celle-ci : Quelle est la nature du gouvernement propre à former un peuple le plus vertueux, le plus éclairé, le plus

sage, le meilleur enfin, à prendre ce mot dans son plus grand sens? »

Poser ainsi le problème qu'il voulait essayer de résoudre, c'était le rendre insoluble. Un gouvernement n'étant qu'une collection d'employés chargés de s'occuper des affaires qui concernent l'ensemble des citoyens, il est impossible de dire qu'un peuple n'est que ce que la nature de son gouvernement le fait être, sans admettre l'existence de familles particulières chargées de le conduire et de le rendre vertueux ou vicieux à leur gré. Une pareille supposition a pu être créée pour consacrer le fait accompli d'un homme qui s'est emparé de la direction d'un peuple; une pareille supposition a pu être soutenue par un clergé qui appelait Dieu à son aide pour conserver les avantages matériels qu'il avait su acquérir; mais elle n'est évidemment qu'un jeu de l'esprit. Les crimes commis par les hommes qui arrivent à la domination de leurs semblables, suffisent pour anéantir l'hypothèse étrange de familles providentielles et nous ramener à la réalité. Les peuples, comme l'individu isolé, ont le droit et le devoir de réformer les vices de leur gouvernement, de dicter les règles qu'il doit suivre pour l'administrer et de choisir, en tout temps et à tout moment, les hommes qui lui conviennent pour faire leurs affaires. Il n'est jamais passé dans l'esprit de personne de soutenir qu'il appartient aux commis d'un manufacturier ou d'un commerçant de diriger les affaires sans l'intervention du chef de la maison, et de prétendre que ce chef de maison est obligé de subir à jamais les services des personnes qu'il a une fois admises chez lui;

pourquoi en serait-il autrement pour un gouvernement? Les institutions d'un peuple dépendent de son intelligence et de son degré d'instruction. Un peuple, qui n'est qu'une réunion d'hommes, subit les phases que parcourt une personne dans sa vie. Ignorant au début, il se confie à un chef comme l'enfant à son père; plus instruit, il juge son chef, comme cela arrive à l'adolescent qui commence à avoir des idées qui lui sont propres, et enfin, quand il atteint la virilité, il se dirige lui-même. L'éducation des nations est plus complexe que celle d'un individu isolé, parce que, dans une multitude, les uns restent en enfance, tandis que d'autres en sortent à des degrés divers ; mais quelles que soient ces différences, l'analogie reste la même. Le chef, maître absolu d'abord, subit l'influence de quelques familles, c'est le régime aristocratique; le nombre de ces familles s'augmente par suite de la propagation de l'instruction, et le gouvernement se modifie au fur et à mesure que la généralité de la nation s'élève en intelligence. Telle est la marche suivie par les peuples, comme nous l'apprend l'histoire. Des nations disparaissent, les unes sans être sorties de l'enfance, les autres sans avoir dépassé l'adolescence, d'autres enfin, après avoir atteint la virilité. Voilà la vérité, vérité indiscutable, car les peuples sont des aggrégations d'hommes, et personne n'a jamais prétendu que les hommes pouvaient éviter de traverser les phases matérielles attachées à leur existence qu'ils vivent réunis ou dans l'isolement.

Rousseau continuait à méditer sur ce qu'il appelle des livres vraiment utiles aux hommes,

quand une passion vint changer le cours de ses pensées. Il mit en ordre les premières lettres du roman de *La Nouvelle Héloïse*, et les compléta en partie, pendant le délire amoureux que lui fit éprouver la sœur de M. d'Épinay, Mme d'Houdetot. Il venait de quitter l'Hermitage, à la suite de tracasseries que son caractère difficile fit naître, et des désagréments que causèrent à ses amis et à lui-même les bavardages, soit de la mère de sa Thérèse, soit de Thérèse elle-même, et il s'était installé dans une maison de Montmorency, quand parut, dans l'Encyclopédie, un article sur la ville de Genève, publié par d'Alembert.

Sa lettre à d'Alembert en 1758.

Racontant l'histoire de la ville de Genève, dont il vantait les sages institutions, d'Alembert, avait écrit ce passage : « On ne souffre point à Genève la comédie : ce n'est pas qu'on désapprouve les spectacles en eux-mêmes; mais on craint, dit-on, le goût de parure, de dissipation et de libertinage, que les troupes de comédiens répandent parmi la jeunesse. Cependant, ne serait-il pas possible de remédier à cet inconvénient, par des lois sévères?... Les représentations théâtrales formeraient le goût des citoyens... La littérature en profiterait, et Genève réunirait à la sagesse de Lacédémone la politesse d'Athènes... » Il s'occupait, dans une autre partie, des croyances du clergé genevois. « Le clergé de Genève a des mœurs exemplaires ; les ministres vivent dans une grande union ; on ne les voit point, comme dans les autres pays, disputer avec aigreur sur des matières inintelligibles... Plusieurs ne croient plus à la divinité de Jésus-Christ... L'enfer, un des points principaux de notre croyance, n'en est pas un au-

jourd'hui, pour plusieurs ministres de Genève ; ce serait, selon eux, faire injure à la divinité, d'imaginer que cet être, plein de bonté et de justice, fut capable de punir nos fautes par une éternité de tourments. » Cet article aurait été fort déplacé dans un dictionnaire consacré exclusivement aux arts et aux sciences, si l'Encyclopédie n'avait pas eu pour but, dans l'esprit de ses créateurs, d'élever une espèce de tribune où toutes sortes de sujets seraient traités. D'Alembert, en parlant de théâtre, avait voulu, sans nul doute, être agréable à Voltaire, établi alors dans les environs de Genève et, dans sa description des doctrines religieuses des ministres de cette ville, il cherchait à jeter un blâme indirect sur le clergé français.

Les motifs qui faisaient agir d'Alembert devaient influencer nécessairement Rousseau en sens contraire. Si l'on en croit ses confessions, il se trouvait à cette époque sous l'empire d'une exaltation qu'il raconte ainsi, en faisant allusion à son *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*. « Je me trouvai, par ce malheureux discours dont j'ai raconté l'histoire, rejeté sans y songer dans la littérature.... Mon début me mena, par une route nouvelle, dans un autre monde intellectuel dont je ne pus sans enthousiasme envisager la simple et fière économie. Bientôt, à force de m'en occuper, je ne vis plus qu'erreur et folie dans la doctrine de nos sages, qu'oppression et misère dans notre ordre social... Jusques-là, j'avais été bon : dès lors, je devins vertueux... Cette ivresse avait commencé dans ma tête, mais elle avait passé dans mon cœur. Le plus noble orgueil y

germa sur les débris de la vanité déracinée. Je ne jouai rien; je devins en effet tel que je parus; et pendant quatre ans au moins que dura cette effervescence dans toute sa force, rien de grand et de beau ne peut entrer dans un cœur d'homme, dont je ne fusse capable... J'étais vraiment transformé, mes amis, mes connaissances ne me reconnaissaient plus... Le mépris que mes profondes méditations m'avaient inspiré pour les mœurs, les maximes et les préjugés de mon siècle, me rendaient insensible aux railleries de ceux qui les avaient, et j'écrasais leurs petits bons mots avec mes sentences, comme j'écraserais un insecte avec mes doigts. »

Dans une visite qu'il lui avait faite, Diderot avait parlé à Rousseau de l'article *Genève*, mis dans l'Encyclopédie par d'Alembert. Il lui avait « appris que cet article, concerté avec des Genevois de haut étage, avait pour but l'établissement de la comédie à Genève; qu'en conséquence, les mesures étaient prises... Je ne lui dis rien, ajoute Rousseau, mais indigné de tout ce manége de séduction dans ma patrie, j'attendais avec impatience le volume de l'Encyclopédie où était cet article, pour voir s'il n'y avait pas moyen d'y faire quelque réponse qui pût parer ce malheureux coup. » S'attaquer à d'Alembert et à Voltaire, « ce pauvre homme, comme il l'appelle, accablé, pour ainsi dire, de prospérité et de gloire, » qui déclamait contre les misères de cette vie, et que Rousseau prétend avoir voulu « faire rentrer en lui-même, » en lui prouvant « que tout était bien; » c'était une occasion d'autant meilleure, qu'en abordant toutes sortes de sujets, dans ses digressions, il comptait

bien satisfaire son humeur aggressive. « Justice et vérité, commence-t-il, voilà les premiers devoirs de l'homme. Humanité, patrie, voilà ses premières affections. Toutes les fois que des ménagements particuliers lui font changer cet ordre, il est coupable. Puis-je l'être, en faisant ce que j'ai dû ? Pour me répondre, il faut avoir une patrie à servir, et plus d'amour pour ses devoirs que de crainte de déplaire aux hommes. » Après cette préface, il se livrait à une critique des pièces de théâtres, s'écriant : « On frissonne, à la seule idée des horreurs dont on pare la scène française, pour l'amusement du peuple le plus doux et le plus humain qui soit sur la terre... Non, je le soutiens, et j'en atteste l'effroi des lecteurs ; les massacres des gladiateurs n'étaient pas si barbares que ces affreux spectacles. » Il se servait ensuite de tous les arguments bons et mauvais qui se présentaient à sa pensée. Les théâtres sont utiles « dans une grande ville pleine de gens intrigants, désœuvrés, sans religion... La police ne saurait trop multiplier les plaisirs permis, ni trop s'appliquer à les rendre agréables, pour ôter aux particuliers la tentation d'en chercher de plus dangereux... Mais dans les petites villes... où les particliers, toujours sous les yeux du public, sont censeurs nés les uns des autres... il faut suivre des maximes toutes contraires... Si le pays, sans commerce, nourrit les habitants dans l'inaction, loin de fomenter en eux l'oisiveté à laquelle une vie simple et facile ne les porte que trop, il faut la leur rendre insupportable, en les contraignant, à force d'ennui, d'employer utilement un temps dont ils ne sauraient qu'abuser. »

Cette lettre fit beaucoup de bruit; d'Alembert, Marmontel, et d'autres y répondirent, ce fut un simple tournoi littéraire, qui n'aurait aucune raison d'être rappelé, s'il ne marquait pas le moment où Rousseau, prenant un rôle à part, allait, dans trois ouvrages successifs, se faire connaître comme moraliste et comme politique. « Vous avez daigné accabler ce fou de Jean-Jacques Rousseau par des raisons, écrit Voltaire à d'Alembert, et moi je fais comme celui qui, pour toute réponse à des arguments contre le mouvement, se mit à marcher. Jean-Jacques démontre qu'un théâtre ne peut convenir à Genève, et moi j'en bâtis un. »

Publication de *La Nouvelle Héloïse*, en 1759.

La curiosité publique, soulevée par cette polémique, n'était pas encore épuisée quand parut le roman de *La Nouvelle Héloïse*. Cet ouvrage eut un succès extraordinaire, les libraires ne pouvaient suffire aux demandes qui leur étaient faites, et Rousseau conquit par lui les suffrages et l'admiration des dames. Il annonçait son œuvre par ces emphatiques paroles : « Il faut des spectacles dans les grandes villes et des romans pour les peuples corrompus. J'ai vu les mœurs de mon temps, et j'ai publié ces lettres... Ce recueil, avec son gothique ton, convient mieux aux femmes que les livres de philosophie... Quant aux filles, c'est autre chose. Jamais fille chaste n'a lu de romans; j'ai mis à celui-ci un titre assez décidé, pour qu'en l'ouvrant, on sut à quoi s'en tenir. Celle qui malgré ce titre osera en lire une seule page est une fille perdue. » Le sujet du roman est l'amour d'une jeune fille pour son précepteur qui l'a séduite. Le précepteur ne pouvant épouser son élève,

elle devient la femme d'un homme qui a connu sa passion et sa conduite. L'époux accueille l'ancien amant de sa femme dans sa maison, et lui réserve l'éducation de ses enfants. Rousseau explique le sujet qu'il a pris en ces termes : Je me jetai « à plein collier dans mes rêveries.... l'amour du bien, qui n'est jamais sorti de mon cœur, les tourna vers des objets utiles, et dont la morale eut pu faire son profit... Une fille faible est un objet de pitié que l'amour peut rendre intéressant, et qui souvent n'est pas moins aimable, mais qui peut supporter sans indignation le spectacle des mœurs à la mode? et qu'y a-t-il de plus révoltant que l'orgueil d'une femme infidèle... Les êtres parfaits ne sont pas dans la nature, et leurs leçons ne sont pas assez près de nous. Mais qu'une jeune personne née avec un cœur tendre... se laisse vaincre à l'amour étant fille, et retrouve, étant femme des forces pour le vaincre à son tour et redevenir vertueuse : quiconque vous dira que ce tableau dans sa totalité est scandaleux et n'est pas utile, est un menteur et un hypocrite; ne l'écoutez pas. Outre cet objet de mœurs et d'honnêteté conjugale,... je m'en fis un plus secret de concorde et de paix publique... L'orage, excité par l'Encyclopédie, loin de se calmer, était alors dans toute sa force... Ennemi né de tout esprit de parti, j'avais dit franchement, aux uns et aux autres, des vérités dures qu'ils n'avaient pas écoutées. Je m'avisai d'un autre expédient,... c'était d'adoucir leur haine réciproque, et de montrer à chaque parti le mérite et la vertu dans l'autre, dignes de l'estime publique et du respect de tous les mortels. » Cette dernière phrase fait allusion

à l'athéisme de l'époux de l'héroïne qui, elle au contraire, est pénétrée de sentiments religieux. La grandeur du style, l'amour sincère de Rousseau pour la campagne et la description magique d'un pays magnifique servirent à couvrir les situations étranges et contraires à la nature de plusieurs des personnages mis en scène. D'Alembert, rendant compte de l'impression que lui a causé ce livre, écrit : « S'il est vrai que le meilleur livre est celui dont il y a le plus à retenir, cet ouvrage peut, avec justice, être placé au nombre des bons... J'entends dire que toutes les lettres sont du même ton.... je n'ai point senti ce défaut : les lettres de l'amant sont pleines de chaleur et de force, celles de Julie, de tendresse et de raison... Peut-être serait-on fondé à lui reprocher de n'avoir pas mis assez de variété dans le genre d'intérêt qu'il inspire,... mais en vérité, c'est la réflexion qui m'a fait trouver quelque chose à désirer, à la manière dont j'ai été affecté... »

Ce sincère et candide aveu du plaisir que d'Alembert a ressenti montre combien les livres empruntent de force et de puissance au courant de l'opinion publique au milieu duquel ils paraissent. Les dissertations de Julie sur le duel, la lettre de son amant sur le suicide, tout admirée qu'elle soit de Voltaire, les dissertations sur la sainteté du mariage, sur la liberté de l'homme, les déclamations sur le luxe, toutes ces discussions plairaient peu aux lecteurs de notre temps. Rousseau touchait à toutes ses préoccupations favorites dans *La Nouvelle Héloïse*, comme cela était arrivé à Montesquieu dans ses *Lettres persannes*. Son absence complète d'esprit

logique et de sentiment pratique des choses, se décélait dans ce livre comme dans toutes ses œuvres. « J'entends beaucoup raisonner contre la liberté de l'homme, écrit-il, et je méprise tous ces sophismes, parce qu'un raisonneur a beau me prouver que je ne suis pas libre, le sentiment intérieur, plus fort que tous ses arguments, les dément sans cesse... Toutes ces subtilités de l'école sont vaines... » Après l'énonciation de cette vérité il disait : « tous les caractères sont bons et sains en eux-mêmes, il n'y a point d'erreurs dans la nature. Tous les vices qu'on impute au naturel sont l'effet des mauvaises formes. Il n'y a point de scélérats dont les penchants mieux dirigés n'eussent produit de grandes vertus. Il n'y a point d'esprit faux dont on n'eût tiré des talents utiles, en les prenant d'un certain biais. » Ne s'apercevant pas qu'il détruit la liberté d'action de l'homme, en la faisant dépendre d'une éducation qu'il ne s'est pas donnée et de faits sur lesquels il n'a aucune puissance, il insiste dans une note. « Nos situations diverses déterminent et changent malgré nous les affections de nos cœurs ; nous serons vicieux et méchants tant que nous aurons intérêt à l'être... L'effort de corriger le désordre de nos désirs est presque toujours vain et rarement il est vrai ; ce qu'il faut changer, c'est moins nos désirs que les situations qui les produisent. » Son penchant à enrégimenter la société dans des règles fixes qui placent l'homme comme dans une sorte de casier d'où il ne doit pas sortir, se révèle à toute occasion. Quand il parle des Romains, il les représente comme appartenant à l'État et ne pouvant disposer d'eux-mêmes

« de leur liberté naturelle » que lorsque l'État est détruit. « La grande maxime de M. de Wolmar[1] est de ne point favoriser les changements de condition... » Quand Saint-Preux[2] objecte les « talents divers que la nature semble avoir partagés aux hommes, pour leur donner à chacun leur emploi, sans égard à la condition dans laquelle ils sont nés. » Julie[3] répond qu'il y a « deux choses à considérer avant le talent, savoir : les mœurs et la félicité. L'homme, dit-elle, est un être trop noble pour devoir servir d'instruments à d'autres, et l'on ne doit point l'employer à ce qui leur convient sans consulter aussi ce qui lui convient à lui-même. » Il ne dit pas ce que c'est que ce « on » qui gouverne l'homme et comprime les penchants de sa nature, il se contente d'assurer que « de mille sujets qui sortent du village, il n'y en a pas dix qui n'aillent se perdre dans les villes... Ceux qui réussissent et font fortune, la font presque tous par les voies déshonnêtes qui y mènent. » Il s'arrête, comme l'Indien, qui affirme que le monde est porté sur le dos d'un éléphant qui repose sur une tortue, et ne trouve pas sur quoi s'appuie la tortue. Ce qui existe vaguement dans Rousseau à l'état d'instinct plutôt que de raisonnement, c'est la répulsion qu'il éprouve pour toute résistance à ses propres penchants, pour tout obstacle volontaire imposé par soi-même à ses propres désirs ; il préfère les rouages d'une machine qui l'entraînerait et le broierait même au besoin, à la peine que s'impose à lui-même l'homme

[1] Le mari de l'héroïne de la *Nouvelle Héloïse*.
[2] L'amant de l'héroïne.
[3] L'héroïne du roman.

qui obéit à sa conscience et à sa raison. Rousseau hait les nobles, hait les riches, et lorsque Saint-Preux condamne l'assistance donnée aux mendiants, parce que « ce n'était pas seulement un bien jeté à pure perte, et dont on privait ainsi le vrai pauvre ; » mais que c'était contribuer « à multiplier les gueux et les vagabonds qui se plaisent à ce lâche métier,.. » Julie répond : « Je vois bien que vous avez pris dans les grandes villes les maximes dont de complaisants raisonneurs aiment à flatter la dureté des riches... Je ne déciderai point si ces détracteurs de l'aumône ont tort ou raison ; ce que je sais, c'est que mon mari... qui m'a souvent rapporté tout ce qu'ils disent là-dessus pour étouffer dans le cœur la pitié naturelle... m'a toujours paru mépriser ce discours... Son raisonnement est simple. On souffre, dit-il, et l'on entretient à grands frais des multitudes de professions inutiles.., A ne regarder l'état de mendiant que comme un métier... on n'y trouve que de quoi nourrir en nous les sentiments d'intérêt et d'humanité... Si l'on veut le considérer par le talent, pourquoi ne récompenserais-je pas l'éloquence de ce mendiant, qui me remue le cœur et me porte à le secourir... Si le grand nombre de mendiants est onéreux à l'État, de combien d'autres professions qu'on encourage et qu'on tolère, n'en peut-on pas dire autant ? » Et Julie terminait par cette pensée constante de Rousseau, qui ne comprend que l'esclavage de l'homme, « c'est au souverain de faire en sorte qu'il n'y ait pas de mendiants. » Conséquent dans la nécessité d'asservir l'homme, il veut restreindre à quelques familles l'instruction donnée chez un peuple. « Ceux qui sont destinés à vivre dans la sim-

plicité champêtre, n'ont pas besoin, pour être heureux, du développement de leurs facultés, et leurs talents enfouis sont comme les mines d'or du Valais, que le bien public ne permet pas qu'on exploite... N'instruisez point l'enfant du villageois, car il ne lui convient pas d'être instruit. » Il indiquait, en décrivant l'éducation donnée par Julie à ses enfants, la méthode qu'il allait exposer dans un autre roman, et mettait dans la bouche de Julie les vagues sentiments religieux qui impressionnaient son imagination, plus qu'ils ne servaient de guide à sa conduite. « Le Dieu que je sers est un Dieu clément, un père ; ce qui me touche est sa bonté ; elle efface à mes yeux tous ses autres attributs ; elle est le seul que je conçois. Sa puissance m'étonne, son immensité me confond... Le Dieu vengeur est le Dieu des méchants ; je ne puis ni le craindre pour moi, ni l'implorer contre un autre. »

Accueilli par le maréchal de Luxembourg, qui avait fini, l'année même où s'imprimait *La Nouvelle Héloïse*, par lui offrir un logement dans un petit bâtiment situé dans son parc, Rousseau achevait avec ardeur son *Émile*, quand il apprit, le 13 juin 1760, qu'on venait d'imprimer dans un journal sa lettre à Voltaire, sur le poème du désastre de Lisbonne. Rousseau prétend qu'il crut devoir avertir Voltaire de cette publicité faite sans son aveu, et le poète de Ferney, qui n'avait pas écrit à Rousseau depuis 1756, et s'était borné à lui faire proposer une maison dans ses environs, en 1759, reçut, le 17 juin 1760, une lettre où se trouvait ce passage : « Je ne vous aime point, Monsieur, vous m'avez fait les maux qui pou-

vaient m'être le plus sensibles, à moi votre disciple et votre enthousiaste. Vous avez perdu Genève pour le prix de l'asile que vous y avez reçu; vous avez aliéné de moi mes concitoyens pour le prix des applaudissements que je vous ai prodigués parmi eux. C'est vous qui me rendez le séjour de mon pays insupportable; c'est vous qui me ferez mourir en terre étrangère, privé de toutes les consolations des mourants, et jeté pour tout honneur dans une voirie, tandis que tous les honneurs qu'un homme peut attendre vous accompagneront dans mon pays. Je vous hais enfin, puisque vous l'avez voulu... » Rousseau, rapportant cette lettre, dit que Voltaire n'y fit aucune réponse, et « que pour mettre sa brutalité à l'aise, il fit semblant d'être irrité jusqu'à la fureur. » Voltaire n'était pas si furieux que Rousseau le prétend, il se contente d'écrire peu de jours après à d'Alembert : « Je voudrais que Rousseau ne fût pas tout à fait fou, mais il l'est. Il m'a écrit une lettre pour laquelle il faut le baigner et lui donner des bouillons rafraîchissants. » Fâché de voir la désunion dans son armée, il dit à Mme d'Épinay : « Jean-Jacques aurait pu servir dans la guerre; mais la tête lui a tourné absolument. Il vient de m'écrire une lettre dans laquelle il me dit que j'ai perdu Genève. En me parlant de M. Grimm, il l'appelle un allemand nommé Grimm. Il dit que je suis cause qu'il sera jeté à la voirie, quand il mourra, tandis que moi, je serai enterré honorablement. Que voulez-vous que je vous dise, madame? Il est déjà mort; mais recommandez aux vivants d'être dans la plus grande union. »

La Nouvelle Héloïse, connue dans Paris, en 1759, Apparition de l'*Émile*.

à cause de plusieurs communications qui en avaient été faites, achevait de s'imprimer vers la fin de 1760, et se réimprimait en 1761 à la fois à Paris et à Amsterdam, en 1762 en Suisse et en France, quand un autre ouvrage du même auteur vint surexciter de nouveau la curiosité publique. Il portait pour titre : *Émile ou de l'éducation*. Ce n'est ni un roman, ni un traité scientifique. Rousseau prend un élève imaginaire qui est riche, parce que « le pauvre n'a pas besoin d'éducation ; celle de son état est forcée, il n'en saurait avoir d'autre, » et il le suit depuis son enfance jusqu'à son mariage. L'histoire de ce jeune homme n'est qu'un cadre où Rousseau, comme dans *La Nouvelle Héloïse*, tient à développer ses opinions sur une foule de sujets. Il débute par cette phrase : « Tout est bien, sortant des mains de l'auteur des choses, tout dégénère entre les mains de l'homme... Dans l'état où sont désormais les choses, un homme abandonné dès sa naissance à lui-même parmi les autres serait le plus défiguré de tous... C'est à toi que je m'adresse, tendre et prévoyante mère, qui sus t'écarter de la grande route et garantir l'arbrisseau naissant du choc des opinions humaines ! Cultive, arrose la jeune plante avant qu'elle meure... Forme de bonne heure une enceinte autour de l'âme de ton enfant, un autre en peut marquer le circuit, mais toi seule y dois poser la barrière. » Une foule de vues neuves sur l'enfance et d'attachants détails, une chaleur qui, d'après l'observation juste de d'Alembert, tenait plus aux sens qu'à l'âme, donnaient un vif attrait à cette œuvre. On y trouve à la fois les vices de Rousseau et cette propension à rêver de Dieu, qu'un écrivain

de notre temps a comparée à une religion sans culte et à une morale sans pratique [1]. Le sentiment d'envie et de haine contre toute supériorité sociale, que certains de ses admirateurs ont voulu contester, s'y révèle fréquemment. « Si j'étais riche, dit-il, j'aurais fait tout ce qu'il faut pour le devenir ; je serais donc insolent et bas, sensible et délicat pour moi seul, impitoyable et dur pour tout le monde... Si mon opulence m'avait laissé quelque humanité, j'étendrais au loin mes services... Les riches se consolent du mal qu'ils font aux pauvres, en les supposant assez stupides pour n'en rien sentir. » Il fait lui-même, dans ce passage, l'aveu de la passion qui le tourmente : « Ce qu'il y avait en moi de plus difficile à détruire était une orgueilleuse misanthropie, une certaine aigreur contre les riches et les heureux du monde, comme s'ils l'eussent été à mes dépens, et que leur prétendu bonheur ait été usurpé sur le mien. » Les erreurs sur l'essence même de la propriété et sur les causes indépendantes des conventions humaines qui la font naître, se font jour toutes les fois qu'il en parle. « Le démon de la propriété infecte tout ce qu'il touche... Quand un homme est riche, ou il ne jouit pas de sa richesse, ou le public en jouit aussi. Dans le premier cas, il vole aux autres ce dont il se prive ; et dans le second, il ne leur donne rien. Ainsi, la dette sociale lui reste toute entière tant qu'il ne paie que de son bien. Mais mon père, en le gagnant, a servi la société... Soit, il a payé sa dette, mais non la vôtre... Il n'est point

[1] M. de Barante, dans son *Tableau de la littérature française au* XVIII[e] *siècle*.

juste que ce qu'un homme a fait pour la société, en décharge un autre de ce qu'il lui doit... Nul père ne peut transmettre à son fils le droit d'être inutile à ses semblables; or, c'est pourtant ce qu'il fait selon vous en lui transmettant ses richesses, qui sont la preuve et le prix du travail. Celui qui mange dans l'oisiveté ce qu'il n'a pas gagné lui-même, le vole; et un rentier que l'état paie pour ne rien faire, ne diffère guère à mes yeux, d'un brigand qui vit aux dépens des passants... Riche ou pauvre, puissant ou faible, tout citoyen oisif est un fripon. » Le gouverneur d'Émile, voulant enseigner la charité, apprend à son élève que « quand les pauvres ont bien voulu qu'il y eût des riches, les riches ont promis de nourrir tous ceux qui n'auraient de quoi vivre ni par leur bien ni par leur travail. » Ces principes s'accordaient, du reste, avec la société d'esclaves qu'il rêvait à l'instar de l'antiquité. Parlant de son élève, il s'écrie; « J'aime mieux qu'il soit cordonnier que poëte; j'aime mieux qu'il pave les grands chemins que de faire des fleurs de porcelaine. Mais, direz-vous, les archers, les espions, les bourreaux sont des gens utiles. Il ne tient qu'au gouvernement qu'ils ne le soient point. »

Les critiques du livre se bornèrent à citer des expressions exagérées, comme le passage où Rousseau, parlant du mariage, dit « qu'il y a telle convenance de goûts, d'humeurs, de sentiments, de caractères, qui devront engager un père sage, fût-il prince, fût-il monarque, à donner sans balancer à son fils la fille avec laquelle il aurait toutes ces convenances, fût-elle née dans une famille déshonnête,

fût-elle la fille du bourreau, » Son plan d'éducation fut trouvé impraticable. Personne ne releva les observations que nous venons de signaler, et Malesherbes, alors directeur de la librairie, facilita l'envoi du manuscrit en Hollande. Il fut sans doute frappé de vérités vivement exprimées par Rousseau, et au milieu des éclairs et de la fumée qui sortirent de son œuvre, d'après le jugement de d'Alembert, il prit pour de la fumée les doctrines qui devaient, dans sa vieillesse, le conduire auprès de l'échafaud de son roi avant d'y monter lui-même.

Profession de foi du vicaire Savoyard.

Dans ce livre, où se peint Rousseau, se trouvait l'exposition de ses croyances religieuses. Il racontait, sans se nommer, sa vie en Italie quand il y était réduit à la misère, son changement de religion, et supposant le jeune homme dont il parle, soutenu et protégé contre lui-même par les conseils d'un ecclésiastique, il mettait dans la bouche de ce prêtre ce qu'il appelle *La profession de foi du vicaire savoyard.* Le style de Rousseau, parfaitement approprié au sujet solennel qu'il traitait, s'élevait encore dans ce morceau resté célèbre. Le spectacle de la nature ne pouvait être oublié, aussi le prêtre mène son néophyte « sur une haute colline, au-dessous de laquelle passait le Pô, dont on voyait le cours à travers les fertiles rives qu'il baigne ; dans l'éloignement, l'immense chaîne des Alpes couronnait le paysage. Les rayons du soleil levant rasaient déjà les plaines, et projetant sur les champs, par longues ombres, les arbres, les coteaux, les maisons, enrichissaient de mille accidents de lumière le plus beau tableau dont l'œil humain puisse être frappé... Ce fut là, qu'après avoir

quelque temps contemplé ces objets en silence, l'homme de paix me parla ainsi :

« Mon enfant, n'attendez de moi ni des discours savants, ni de profonds raisonnements... Il me suffit de vous exposer ce que je pense dans la simplicité de mon cœur. Consultez le vôtre durant ce discours... Le doute sur les choses qu'il importe de connaître est un état trop violent pour l'esprit humain : il n'y résiste pas longtemps; il se décide malgré lui de manière ou d'autre, et il aime mieux se tromper que de ne rien croire. Ce qui redoublait mon embarras était qu'étant né dans une Église qui décide tout, qui ne permet aucun doute, un seul point rejeté me faisait rejeter tout le reste... Je consultai les philosophes, je fouillai leurs livres... je les trouvai tous fiers, affirmatifs, dogmatiques... n'ignorant rien, ne prouvant rien... Si vous pesez les raisons, ils n'en ont que pour détruire; si vous comptez les voix, chacun est réduit à la sienne... Je conçus que l'insuffisance de l'esprit humain est la première cause de cette diversité de sentiments... Le premier fruit que je retirai de ces réflexions fut d'apprendre à borner mes recherches à ce qui m'intéressait immédiatement. » Discutant les sensations éprouvées par l'homme, la nature de la matière, le mouvement qui existe dans l'univers, il concluait que les causes premières du mouvement ne sont pas dans la matière, et « qu'il faut toujours remonter à quelque volonté pour première cause; car, supposer un progrès de causes à l'infini, c'est n'en point supposer du tout... Je crois donc qu'une volonté meut l'univers et anime la nature... Cet être, quel qu'il soit, qui meut l'uni-

vers et ordonne toutes choses, je l'appelle Dieu. Je joins à ce nom les idées d'intelligence, de puissance, de volonté que j'ai rassemblées, et celle de bonté qui en est une suite nécessaire : mais je n'en connais pas mieux l'être auquel je l'ai donné... J'aperçois Dieu partout dans ses œuvres, je le sens en moi, je le vois tout autour de moi ; mais, sitôt que je veux chercher où il est, ce qu'il est, quelle est sa substance, il m'échappe, et mon esprit troublé n'aperçoit plus rien... Les animaux sont heureux; leur roi seul est misérable. O sagesse, où sont tes lois? Providence, est-ce ainsi que tu régis le monde?... Croiriez-vous, mon bon ami, que de ces tristes réflexions et de ces contradictions apparentes se formèrent dans mon esprit les sublimes idées de l'âme... En méditant sur la nature de l'homme, je crus découvrir deux principes distincts, dont l'un l'élevait à l'étude des vérités éternelles... et dont l'autre le ramenait bassement en lui-même, l'asservissait à l'empire des sens, aux passions qui sont leurs ministres... Non, l'homme n'est point un ; je veux et je ne veux pas, je me sens à la fois esclave et libre ; je vois le bien, je l'aime, et je fuis le mal ; je suis actif quand j'écoute la raison, passif quand mes passions m'entraînent ; et mon pire tourment, quand je succombe, est de sentir que j'ai pu résister... Le mal moral est incontestablement notre ouvrage... Plus je rentre en moi, plus je me consulte et plus je lis dans mon âme : sois juste, et tu seras heureux. Il n'en est rien pourtant, à considérer l'état présent des choses ; le méchant prospère, et le juste est opprimé... N'exigeons pas le prix avant la victoire, ni le salaire avant le travail... Si l'âme est immatérielle, elle peut survivre

au corps; et si elle lui survit, la Providence est justifiée... Je conçois comment le corps s'use et se détruit... mais je ne puis concevoir une destruction pareille de l'être pensant ; et n'imaginant pas comment il peut mourir, je présume qu'il ne meurt pas... Ici-bas, mille passions ardentes absorbent le sentiment interne et donnent le change aux remords. Les humiliations, les disgrâces qu'attire l'exercice des vertus empêchent d'en sentir tous les charmes; mais, quand, délivrés des illusions que nous font le corps et les sens, nous jouirons de la contemplation de l'Être suprême et des vérités éternelles... c'est alors que la voix de la conscience reprendra sa force et son empire; c'est alors que la volupté pure qui naît du contentement de soi-même, et le regret amer de s'être avili, distingueront, par des sentiments inépuisables, le sort que chacun se sera préparé. Ne me demandez pas s'il y aura d'autres sources de bonheur et de peines; je l'ignore... Ne me demandez pas non plus si les tourments des méchants seront éternels, et s'il est de la bonté de l'auteur de leur être de les condamner à souffrir toujours; je l'ignore encore... Vous ne voyez dans mon exposé que la religion naturelle; il est bien étrange qu'il en faille une autre... Parmi tant de religions diverses qui se proscrivent et s'excluent mutuellement, une seule est la bonne... Pour la reconnaître, il ne suffit pas d'en examiner une, il faut les examiner toutes... Je n'ai jamais pu croire que Dieu m'ordonnât, sous peine de l'enfer, d'être si savant. J'ai donc refermé tous les livres... Il en est un seul ouvert à mes yeux, c'est celui de la nature. C'est dans ce grand et sublime livre que j'ap-

prends à servir et à adorer son divin auteur... A l'égard de la révélation, si j'étais meilleur raisonneur ou mieux instruit, peut-être sentirais-je sa vérité, son utilité pour ceux qui ont le bonheur de la connaître; mais, si je vois en sa faveur des preuves que je ne puis combattre, je vois aussi contre elle des objections que je ne puis résoudre... Je vous assure aussi que la majesté des Écritures m'étonne, la sainteté de l'Évangile parle à mon cœur. Voyez les livres des philosophes avec toute leur pompe; qu'ils sont petits près de celui-là! Se peut-il qu'un livre, à la fois si sublime et si simple, soit l'ouvrage des hommes? Se peut-il que celui dont il fait l'histoire ne soit qu'un homme lui-même? Est-ce là le ton d'un enthousiaste ou d'un ambitieux sectaire? Quelle douceur, quelle pureté dans ses mœurs! quelle grâce touchante dans ses instructions! quelle élévation dans ses maximes! quelle profonde sagesse dans ses discours! quelle présence d'esprit, quelle finesse et quelle justesse dans ses réponses! quel empire sur ses passions! Où est l'homme, où est le sage qui sait agir, souffrir et mourir sans faiblesse et sans ostentation?... Quel préjugé, quel aveuglement ne faut-il pas avoir pour comparer le fils de Sophronisque au fils de Marie? Quelle distance de l'un à l'autre! Socrate mourant sans douleur, sans ignominie, soutint aisément jusqu'au bout son personnage... Il inventa, dit-on, la morale; d'autres avant lui l'avaient mise en pratique; il ne fit que dire ce qu'ils avaient fait... Aristide avait été juste avant que Socrate eût dit ce que c'était que la justice; Léonidas était mort pour son pays avant que Socrate eût fait un devoir d'aimer la patrie...

Mais, où Jésus avait-il pris chez les siens cette morale élevée et pure dont lui seul a donné l'exemple? Du sein du plus furieux fanatisme, la plus haute sagesse se fit entendre... Socrate, prenant la coupe empoisonnée, bénit celui qui la lui présente et qui pleure; Jésus, au milieu d'un supplice affreux, prie pour ses bourreaux acharnés. Oui, si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu. Dirons-nous que l'histoire de l'Évangile est inventée à plaisir? Mon ami, ce n'est pas ainsi qu'on invente... Jamais des auteurs juifs n'eussent trouvé ni ce ton ni cette morale; et l'Évangile a des caractères de vérité si frappants, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en serait plus étonnant que le héros. Avec tout cela, ce même Évangile est plein de choses incroyables, de choses qui répugnent à la raison et qu'il est impossible à tout homme sensé de concevoir ni d'admettre. Que faire au milieu de toutes ces contradictions? Être toujours modeste et circonspect, mon enfant; respecter en silence ce qu'on ne saurait ni rejeter ni comprendre, et s'humilier devant le grand Être qui seul sait la vérité. Voilà le scepticisme involontaire où je suis resté... Je regarde toutes les religions particulières comme autant d'institutions salutaires qui prescrivent dans chaque pays une manière uniforme d'adorer Dieu... »

Condamnation de Rousseau, il fuit la France.

Rousseau, protégé par le maréchal de Luxembourg, le prince de Conti et M. de Malesherbes, pouvait se croire à l'abri de toute persécution; mais le Parlement, occupé à détruire en France l'ordre des Jésuites, ne voulut pas, dans un pareil moment, laisser suspec-

ter sa foi catholique. Toutes les démarches des amis de Rousseau furent vaines, et il se décida à quitter la France pour aller attendre en Suisse la fin de l'orage. Le jour même de son départ, le 9 juin 1762, l'avocat général Omer Joly de Fleury, appelant les sévérités de la justice sur l'œuvre de Rousseau, lui reprochait d'avoir en vue de tout ramener à la religion naturelle, et de développer, dans son plan d'éducation, « ce système criminel. » Il regarde toutes les religions comme également bonnes, disait-il, il flatte les passions comme les principaux instruments de notre conservation, il avance que l'on peut être sauvé sans croire en Dieu, parce qu'il admet une ignorance invincible, et que la raison est juge dans le choix de la religion ; il parle avec impiété du culte extérieur que l'Église a prescrit sous la direction de l'Esprit saint, il ose essayer de détruire la vérité des prophéties, la certitude des miracles, l'infaillibilité de la révélation, l'autorité de l'Église ; il justifie l'infidélité et la résistance de tout homme à qui l'on voudrait prouver la divinité de Jésus-Christ ; il porte le blasphème jusqu'à donner pour ridicule, pour contradictoire, la religion chrétienne qui a Dieu pour auteur, et à inspirer une indifférence sacrilége pour ses mystères et pour ses dogmes. De plus, il ajoute à ses impiétés des détails indécents, des propositions qui tendent à détruire le principe d'autorité et l'amour des peuples pour leurs rois. « C'est un système chimérique qui ne formerait que des hommes préoccupés de scepticisme et de tolérance, abandonnés à leurs passions, n'écoutant que la voix de la nature, et substituant au noble désir de la

solide gloire la pernicieuse maxime de la singularité ; puisque l'auteur n'a pas craint de se nommer lui-même, il ne saurait être trop promptement poursuivi. »

L'auteur fut décrété de prise de corps, et son livre condamné au feu. « Le réquisitoire contre M. Rousseau, écrit Grimm, est une simple et plate capucinade... Un magistrat proscrire la tolérance ! Autant vaudrait garder des moines soi-disant jésuites, dont c'est l'esprit et la vocation. » « Quand un homme public est bête, il faut l'être comme Omer, ou ne point s'en mêler, » s'écria Voltaire. Rousseau était soutenu par ses anciens correligionnaires, malgré les critiques amères qu'il avait dirigées contre eux. Le public se déclara vivement en sa faveur; la haine du clergé, qui n'avait pas étouffé tout sentiment religieux dans le cœur de la nation, lui fit adopter avec passion un théisme qui acceptait Dieu, en répudiant toutes les religions positives. La prédiction de Bayle s'accomplissait au bout de soixante-dix-sept ans [1], comme le constate la Sorbonne, dans sa condamnation de l'œuvre de Rousseau. « Ce livre, quoique rempli de poisons mortels, est recherché avec le plus vif empressement. Chacun veut l'avoir avec soi la nuit comme le jour, à la promenade comme dans son cabinet, à la campagne comme à la ville. Point d'école plus fréquentée que celle de ce prétendu philosophe. Il est comme honteux de ne pas se déclarer du nombre de ses élèves; et peu s'en faut qu'oubliant l'honneur qu'on a d'être homme,

[1] Voir tome I de cet ouvrage, p. 89 et suiv.

on ne se fasse gloire de ressembler aux bêtes et de les imiter. »

Le mandement de l'archevêque de Paris, contre Rousseau, contrastait, par sa modération, avec le réquisitoire d'Omer de Fleury, il commençait par un portrait de Rousseau, qui eut un grand succès. « Du sein de l'erreur, il s'est élevé un homme plein du langage de la philosophie, sans être véritablement philosophe; esprit doué d'une multitude de connaissances qui ne l'ont pas éclairé et qui ont répandu des ténèbres dans les autres esprits; caractère livré aux paradoxes d'opinion et de conduite; alliant la simplicité des mœurs avec le faste des pensées, le zèle des maximes antiques avec la fureur d'établir des nouveautés, l'obscurité de la retraite avec le désir d'être connu de tout le monde. On l'a vu invectiver les sciences qu'il cultivait, préconiser l'excellence de l'Évangile dont il détruisait les dogmes, peindre la beauté des vertus qu'il éteignait dans l'âme de ses lecteurs. Il s'est fait le précepteur du genre humain pour le tromper, l'oracle du siècle pour achever de le perdre. Dans un ouvrage sur l'inégalité des conditions, il avait abaissé l'homme jusqu'au rang des bêtes; dans une autre production plus récente, il avait insinué le poison de la volupté, en paraissant le proscrire; dans celui-ci, il s'empare des premiers moments de l'homme, afin d'établir l'empire de l'irreligion. »

La Sorbonne, l'assemblée générale du clergé de France, le Pape proscrivirent l'Émile.

Rousseau apprit à Yverdun, où il s'arrêta, que son livre était brûlé à Genève et que l'on y avait décrété

sa personne. Il allait rester où il se trouvait, quand le gouvernement de Berne lui signifia de quitter le territoire de la république. Ses amis lui proposèrent le séjour de la principauté de Neufchâtel, faisant partie des États du roi de Prusse, où, écrit Jean-Jacques, il devait être naturellement à l'abri des persécutions, « de celles au moins dont la religion serait le prétexte. »

Sa lettre à l'archevêque de Paris.

Les condamnations de Rousseau avaient été blâmées à Genève par une partie de la population, et un grand nombre de citoyens étaient venus protester contre la décision de leurs magistrats. Moins abattu qu'enchanté du bruit qu'il causait, Rousseau saisit avec empressement l'occasion de se produire de nouveau devant le public. Il choisit parmi ses adversaires l'archevêque de Paris, et discuta son mandement dans une lettre qui portait pour titre : *Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris.*

« Pourquoi faut-il, monseigneur, que j'aie quelque chose à vous dire? Quelle langue commune pouvons-nous parler?... Si vous n'eussiez attaqué que mon livre, je vous aurais laissé dire ; mais vous attaquez aussi ma personne.... une misérable question d'académie, m'agitant l'esprit malgré moi, me jeta dans un métier pour lequel je n'étais point fait... Je me trouvai devenu, pour ainsi dire, auteur, à l'âge où on cesse de l'être, et homme de lettres, par mon mépris même pour cet état. Dès là, je fus dans le public quelque chose ; mais aussi le repos et les amis disparurent... Quelle inconstance perpétuelle n'ai-je pas éprouvée dans les jugements du public sur mon

compte? Tantôt j'étais un homme noir, et tantôt un ange de lumière... Ainsi va flottant le sot public sur mon compte, sachant aussi peu pourquoi il m'abhorre, que pourquoi il m'aimait auparavant. Pour moi, je suis toujours resté le même, plus ardent qu'éclairé dans mes recherches, mais sincère en tout, même contre moi ; simple et bon, mais sensible et faible.... n'exigeant rien des hommes, n'en voulant point dépendre ;... craignant Dieu sans peur de l'enfer,... n'aimant ni l'impiété, ni le fanatisme, mais haïssant les intolérants plus que les esprits forts,... disant mes fautes à mes amis, mes sentiments à tout le monde, au public, ses vérités, sans flatterie et sans fiel... » Après cette appréciation de lui-même, opposée au portrait qu'avait fait M. de Beaumont, Rousseau faisait ressortir ce qu'avait d'étrange la condamnation, par le parlement de Paris, d'un livre imprimé à l'étranger, d'un protestant proposant « des objections contre l'Église romaine » d'un républicain faisant « dans une république, des objections contre l'état monarchique. » Déjà atteint dans sa raison, il écrit sous l'empire de son orgueil et des chimères qui tourmentent son esprit : « Dix lignes seulement, et je couvre mes persécuteurs d'un ridicule ineffaçable. Que le public ne peut-il savoir deux anecdotes sans que je les dise? Que ne connaît-il ceux qui ont médité ma ruine, et ce qu'ils ont fait pour l'exécuter? Par quels méprisables insectes, par quels ténébreux moyens il verrait s'émouvoir les puissances... Par quelle risible cause il verrait les États de l'Europe se liguer contre le fils d'un horloger. » Il expliquait que la source de ses malheurs venait de

ce qu'il avait prédit dans *La Nouvelle Héloïse*, que les jansénistes seraient plus durs et plus intolérants que leurs ennemis.

« Croirait-on, continuait-il, que quand mon livre n'eût point été déféré au Parlement, vous ne l'eussiez pas moins attaqué... Mon discours sur l'inégalité a couru votre diocèse, et vous n'avez point donné de mandement. Ma lettre à M. d'Alembert a couru votre diocèse, et vous n'avez pas donné de mandement. *La Nouvelle Héloïse* a couru votre diocèse, et vous n'avez pas donné de mandement... Pourquoi donc n'avez-vous rien dit alors?... votre troupeau vous était-il moins cher?... Non; mais il n'y avait point alors de jésuites à proscrire; des traîtres ne m'avaient point encore enlacé dans leurs piéges; la note fatale n'était point connue; et quand elle le fut, le public avait déjà donné son suffrage au livre. Il était trop tard pour faire du bruit; on aima mieux différer, on attendit l'occasion, on l'épia, on la saisit, on s'en prévalut avec la fureur ordinaire aux dévots... Dans cette rage universelle, vous eûtes honte de garder le silence; vous aimâtes mieux faire un acte de cruauté que d'être accusé de manquer de zèle... »

Il reprenait les arguments qu'il avait développés dans son discours sur l'inégalité, pour soutenir que « le principe fondamental de toute morale est que l'homme est un être naturellement bon,... qu'il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain, » et il défendait ensuite son plan d'éducation contre les critiques de l'archevêque, avec des arguments quelquefois captieux qui, joints à une éloquence mâle et simple, faisait de lui un adversaire très-redoutable.

Après avoir discuté la *Profession de foi du Vicaire savoyard*, il s'écriait : « malgré tant de clameurs, je la tiendrai pour l'écrit le meilleur et le plus utile dans le siècle où je l'ai publiée... Je suis chrétien et sincèrement chrétien, selon la doctrine de l'Évangile. Je suis chrétien, non comme un disciple des prêtres, mais comme un disciple de Jésus-Christ... Très-convaincu des vérités essentielles au christianisme... persuadé que quiconque aime Dieu par dessus toute chose et son prochain comme soi-même est un vrai chrétien, je m'efforce de l'être... Je reste inviolablement attaché au culte de mes pères : comme eux, je prends l'Écriture et la raison pour les uniques règles de ma croyance... Mes ennemis auront beau faire avec leurs injures, ils ne m'ôteront pas l'honneur d'être un homme véridique en toutes choses, d'être le seul auteur de mon siècle et de beaucoup d'autres qui ait écrit de bonne foi et qui n'ait dit que ce qu'il a cru... Sitôt que je fus en état d'observer les hommes, je les regardai faire et je les écoutai parler; puis, voyant que leurs actions ne ressemblaient pas à leurs discours, je cherchai la raison de cette dissemblance... je la trouvai dans notre ordre social, qui, de tous points contraire à la nature que rien ne détruit, la tyrannise sans cesse... Je suivis cette contradiction dans ses conséquences, et je vis qu'elle expliquait seule tous les vices des hommes... Les hommes ne devant pas être instruits à moitié... j'ai toujours vu que l'instruction publique avait deux défauts essentiels qu'il est impossible d'en ôter. L'un est la mauvaise foi de ceux qui la donnent, et l'autre, l'aveuglement de ceux qui la reçoivent. Si des

hommes sans passions instruisaient des hommes sans préjugés, nos connaissances resteraient plus bornées mais plus sûres, et la raison régnerait toujours. Or, quoi qu'on fasse, l'intérêt des hommes publics sera toujours le même; mais les préjugés du peuple... sont plus variables... C'est de ce côté seul que l'instruction peut avoir quelque prise, et c'est là que doit tendre l'ami de la vérité... » Sa constante conviction que les hommes devaient être asservis à une règle et être les esclaves de leur gouvernement, l'amenait à supposer une réunion d'hommes de sens, dont seraient exclus les théologiens, pour arrêter les principes religieux admis par l'humanité. « En procédant d'interrogations en interrogations sur la Providence divine, sur l'économie de la vie à venir et sur toutes les questions essentielles au bon ordre du genre humain, ces hommes diront... Mes amis, de quoi vous tourmentez-vous? vous voilà tous d'accord sur ce qui vous importe... Formez de ce petit nombre d'articles une religion universelle, qui soit, pour ainsi dire, la religion humaine et sociale que tout homme vivant en société soit obligé d'admettre. Si quelqu'un dogmatise contre elle, qu'il soit banni de la société... La forme du culte est la police des religions et non leur essence, et c'est au souverain qu'il appartient de régler la police de son pays... Qu'il empêche un culte étranger de s'introduire dans son pays, cela est juste... J'entends dire sans cesse qu'il faut admettre la tolérance civile, non la théologique. Je pense tout le contraire; je crois qu'un homme de bien, dans quelque religion qu'il vive, peut être sauvé. Mais je ne crois pas pour cela qu'on puisse légitime-

ment introduire dans un pays des religions étrangères sans la permission du souverain... Quant aux religions une fois établies dans un pays, je crois qu'il est injuste et barbare de les y détruire... Il est bien différent d'embrasser une religion nouvelle ou de vivre dans celle où l'on est né; le premier cas seul est punissable. On ne doit ni laisser établir une diversité de culte, ni proscrire ceux qui sont une fois établis... Je conviens sans détour qu'à sa naissance la religion réformée n'avait pas droit de s'établir en France malgré les lois... En considérant la seule raison d'État, peut-être a-t-on bien fait d'ôter aux protestants français tous leurs chefs; mais il fallait s'arrêter là. » Grimm relevant ce qu'a d'odieux l'approbation donnée par Rousseau à l'intolérance civile, et protestant que tout citoyen qui remplit les devoirs de la société a droit à la protection des lois, sans qu'il puisse être légitimement inquiété sur son culte et sur ses opinions particulières, ajoute : Rousseau, « suivant son usage, ne cherche pas à dire la vérité, mais simplement le contraire de ce qu'on dit. »

Grimm n'est pas complètement dans le vrai. Tout en admettant que Rousseau jouait un rôle, il est impossible de ne pas comprendre qu'à son désir de paraître s'unissaient des convictions intimes et sincères. Affamé de renommée, il mentait en soutenant qu'il méprisait l'opinion des hommes, convaincu que les mots et les phrases avaient une puissance qui leur est propre, il mentait quand il parlait avec dédain de l'homme de lettres. Mais sous le voile de ses mensonges se cachait une opinion sérieuse que l'on voit revenir trop souvent sous sa plume, et sous

toutes sortes de formes, pour n'être pour lui qu'un simple jeu de l'esprit : c'est que l'homme doit être dompté par des règles qui l'enserrent depuis l'enfance, c'est qu'il faut aux peuples un législateur qui enrégimente la nation et contraigne par la force tous les citoyens à suivre la voie qu'il a tracée. Rousseau parle de la liberté de l'homme et ne rêve que son esclavage; il couvre d'injures et d'ironies le droit divin des familles princières, et il songe perpétuellement à un Lycurgue envoyé du ciel pour forger des chaînes aux hommes.

Le Contrat social. Rousseau avait fait imprimer en Hollande, en même temps que l'*Émile*, un livre où il exposait toutes ses opinions politiques. Il était intitulé : *Du Contrat social ou principes du droit politique*. C'est son ouvrage de prédilection, et le résumé de ses longues réflexions. Ce livre, arrêté aux frontières pendant une année, ne se vendit à Paris qu'en 1763. Il débute ainsi : « L'homme est né libre et pourtant il est dans les fers... Comment ce changement s'est-il fait, je l'ignore. Qu'est-ce qui peut le rendre légitime? Je crois pouvoir résoudre cette question. » Il constate que la liberté est une conséquence de la nature de l'homme, mais que le pouvoir ayant été constitué dans l'intérêt de quelques hommes, l'espèce humaine s'est trouvée « divisée en troupeaux de bétail, dont chacun a son chef, qui le garde pour le dévorer. » Niant la légitimité du droit du plus fort, il ajoute : « Toute puissance vient de Dieu, je l'avoue, mais toute maladie en vient aussi ; est-ce à dire qu'il soit défendu d'appeler le médecin?.. Convenons que la force ne fait pas droit. » Il n'admet pas le droit

d'esclavage, parce que les « mots esclaves et droits sont contradictoires. » Ce qui ne l'empêche pas après de s'écrier tout à coup, à la suite du roman qu'il fait des mœurs de Rome et d'Athènes : « Quoi la liberté ne se maintient qu'à l'appui de la servitude? peut-être. Les deux excès se touchent. Tout ce qui n'est pas dans la nature a des inconvénients, et la société civile plus que tout le reste. Il y a telles positions malheureuses où l'on ne peut conserver sa liberté qu'aux dépens de celle d'autrui, et où le citoyen ne peut être parfaitement libre que l'esclave ne soit extrêmement esclave. »

Après ces prémices, il écrit : « Un peuple, dit Grotius, peut se donner à un roi... avant d'examiner l'acte pour lequel un peuple élit un roi, il serait bon d'examiner l'acte par lequel un peuple est peuple, » cela le conduit à remonter au moment où les hommes, ne pouvant pas rester dans l'isolement, cherchent à « trouver une forme d'association qui défende et protége de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant... Tel est, ajoute-t-il, le problème fondamental dont le *Contrat social* donne la solution. » Les clauses de ce contrat « se réduisent toutes à une seule, savoir : l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté... l'union est aussi parfaite qu'elle peut l'être, et nul associé n'a plus rien à réclamer; car s'il restait quelque droit aux particuliers, comme il n'y aurait aucun supérieur commun qui pût prononcer entre eux et

le public, chacun, étant en quelque sorte son propre juge, prétendrait bientôt l'être en tout. » Il appelle souverain l'ensemble des citoyens. Le souverain engage chaque particulier par ses délibérations ; mais ne peut s'obliger à rien envers un particulier, « parce qu'il est contre la nature du corps politique que le souverain s'impose une loi qu'il ne puisse enfreindre. » Le pacte social, à moins d'être un vain formulaire, « renferme tacitement cet engagement... que quiconque refusera d'obéir à la volonté générale y sera contraint par tout le corps : ce qui ne signifie autre chose, sinon qu'on le forcera d'être libre; car telle est la condition qui, donnant chaque citoyen à la patrie, le garantit de toute dépendance personnelle. » L'homme qui perd sa « liberté naturelle » et gagne « la liberté civile, » c'est-à-dire la liberté « limitée par la volonté générale, » n'est pas sûr pour cela de conserver ses biens, « car l'État, à l'égard de ses membres, est maître de tous leurs biens par le *Contrat social.* » Rousseau explique de plus, dans une note, que « l'état social n'est avantageux aux hommes qu'autant qu'ils ont tous quelque chose et rien de trop. » Dans un chapitre intitulé : *Que la souveraineté est inaliénable,* il n'a pas de peine à démontrer que le souverain, étant le peuple entier, ne peut pas s'engager sans abdication à faire la volonté d'un homme, et à dire : « ce que cet homme voudra demain, je le voudrai encore; » mais à l'instant il tombe dans des subtilités bizarres; il affirme « que la volonté générale est toujours droite et tend toujours à l'utilité publique, » et tout en avouant, sous la pression de l'évidence, que

les délibérations du peuple peuvent fort bien n'être pas bonnes, il se hâte d'ajouter qu'on veut toujours son bien; mais qu'on ne le voit pas toujours; que jamais on ne corrompt le peuple, mais que souvent on le trompe, et que c'est alors seulement qu'il paraît vouloir le mal. Si, continue-t-il, « les citoyens n'avaient aucune communication entre eux, du grand nombre de petites différences résulterait toujours la volonté générale, et la délibération serait toujours bonne. »

La négation de l'utilité pour les hommes de délibérer entre eux pour pouvoir prendre des résolutions, l'affirmation que la volonté générale est toujours droite, l'amenaient, dans le chapitre où il traite *Des bornes du pouvoir souverain*, à écrire : « Tous les services qu'un citoyen peut rendre à l'État, il les lui doit... mais le souverain ne peut charger les sujets d'aucune chaîne inutile à la communauté : il ne peut pas même le vouloir : car sous la loi de raison rien ne se fait sans cause..., chacun se soumet nécessairement aux conditions qu'il impose aux autres : accord admirable de l'intérêt et de la justice, qui donne aux délibérations communes un caractère d'équité qu'on voit s'évanouir dans la discussion de toute affaire particulière... Par quelque côté qu'on remonte au principe, on arrive toujours à la même conclusion; savoir, que le pacte social établit entre les citoyens une telle égalité qu'ils s'engagent tous sous les mêmes conditions et doivent jouir tous des mêmes droits... Tout acte de souveraineté oblige ou favorise également tous les citoyens, en sorte que le souverain connaît seulement le corps de la nation...

Tant que les sujets ne sont soumis qu'à de telles conventions, ils n'obéissent à personne, mais seulement à leur propre volonté... Tout homme peut disposer pleinement de ce qui lui a été laissé de ses biens et de sa liberté par ces conventions. »

Comment rédiger ce pacte social qui doit confisquer la liberté individuelle, et ne laisser subsister qu'une multitude compacte prête à écraser de son poids tout homme qui voudrait sortir de ses rangs. « Le peuple soumis aux lois doit en être l'auteur; il n'appartient qu'à ceux qui s'associent de régler les conditions de la société. Mais comment les règleront-ils? sera-ce d'un commun accord, par une inspiration subite?... Comment une multitude aveugle, qui souvent ne sait ce qu'elle veut, parce qu'elle sait rarement ce qui lui est bon, exécuterait-elle d'elle-même une entreprise aussi grande, aussi difficile qu'un système de législation? De lui-même le peuple veut toujours le bien, mais de lui-même il ne le voit pas toujours. La volonté générale est toujours droite, mais le jugement qui la guide n'est pas toujours éclairé. Il faut lui faire voir les objets tels qu'ils sont, quelquefois tels qu'ils doivent lui paraître, lui montrer le bon chemin qu'elle cherche, la garantir des séductions des volontés particulières... Les particuliers voient le bien qu'ils rejettent, le public veut le bien qu'il ne voit pas. Tous ont également besoin de guide. Il faut obliger les uns à conformer leurs volontés à leur raison; il faut apprendre à l'autre à connaître ce qu'il veut. » Toute cette série de considérations l'amenait à la nécessité d'un législateur; mais quel législateur. « Celui qui ose entreprendre d'instituer

un peuple doit se sentir en état de changer, pour ainsi dire, la nature humaine ; de transformer chaque individu,... d'altérer la constitution de l'homme pour la renforcer ; de substituer une existence partielle et morale à l'existence physique et indépendante que nous avons tous reçue de la nature. Il faut, en un mot, qu'il ôte à l'homme ses forces propres pour lui en donner qui lui soient étrangères, et dont il ne puisse faire usage sans le secours d'autrui. Plus ces forces naturelles sont mortes et anéanties, plus les acquises sont grandes et durables, plus aussi l'institution est solide et parfaite. »

Une fois engagé dans la chimère d'un législateur providentiel, il ne tient compte d'aucun des enseignements de l'histoire : « Peuples libres, s'écrie-t-il, souvenez-vous de cette maxime : On peut acquérir la liberté mais on ne la recouvre jamais... Le peuple anglais pense être libre, il se trompe fort; il ne l'est que durant l'élection des membres du Parlement; sitôt qu'ils sont élus, il est esclave. » Définissant le gouvernement : « Un corps intermédiaire établi entre les sujets et le souverain pour leur mutuelle correspondance, chargé de l'exécution des lois et du maintien de la liberté civile et politique, » appelant souverain la nation votant en corps, appelant sujet chaque citoyen pris individuellement, il est amené à faire une règle d'arithmétique pour se rendre compte du plus ou moins de liberté dont jouissent les peuples. « Supposons, dit-il, que l'État soit composé de dix mille citoyens. Le souverain ne peut être considéré que collectivement et en corps. Mais chaque particulier, en qualité de sujet, est considéré comme

individu; ainsi le souverain est au sujet comme dix mille est à un : c'est-à-dire que chaque membre de l'État n'a pour sa part que la dix millième partie de l'autorité souveraine, quoiqu'il lui soit soumis tout entier. Que le peuple soit composé de cent mille hommes, l'état des sujets ne change pas, et chacun porte également tout l'empire des lois, tandis que son suffrage, réduit à un cent millième, a dix fois moins d'influence... d'où il suit que plus l'État s'agrandit, plus la liberté diminue... d'où il suit, continue-t-il, qu'il y a autant de gouvernements différents en nature que d'États différents en grandeur... La liberté n'étant pas le fait de tous les climats n'est pas à la portée de tous les peuples... Les lieux ingrats et stériles, où le produit ne vaut pas le travail, doivent rester incultes et déserts; les lieux où le travail des hommes ne rend exactement que le nécessaire doivent être habités par des peuples barbares... les lieux où l'excès du produit sur le travail est médiocre conviennent aux peuples libres; ceux où le terrain, abondant et fertile, donne beaucoup de produit pour peu de travail, veulent être gouvernés monarchiquement, pour consumer par le luxe du prince l'excès du superflu sur les sujets; car il vaut mieux que cet excès soit absorbé par le gouvernement que dissipé par les particuliers. » Ennemi des monarchies, il affirme qu'un de leurs défauts, « essentiels et inévitables, » qui les placera toujours au-dessous des républiques, c'est que dans celles-ci « la voix publique n'élève jamais aux premières places que des gens éclairés et capables... au lieu que ceux qui parviennent dans les monarchies, ne sont le plus souvent, que de petits brouillons, de

petits fripons, de petits intrigants... » Lorsqu'il parle d'aristocratie, il déclare que l'aristocratie héréditaire « est le pire des gouvernements. » La conclusion à tirer serait que le préférable serait la démocratie, mais « il n'a jamais existé de véritable démocratie, et il n'en existera jamais. Il est contre l'ordre naturel que le grand nombre gouverne et que le petit soit gouverné. On ne peut imaginer que le peuple reste incessamment assemblé pour vaquer aux affaires publiques, et l'on voit aisément qu'il ne saurait établir pour cela des commissions sans que la forme de l'administration change... Ajoutons qu'il n'y a pas de gouvernement si sujet aux guerres civiles et aux agitations politiques que le démocratique... S'il y avait un peuple de Dieu, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes. »

Tel est ce livre si célèbre, réimprimé un si grand nombre de fois, traduit dans les langues étrangères, objet d'une admiration passionnée qui n'est peut-être pas encore éteinte. Ce n'était pas pour Rousseau une utopie comme celle de Morus ou de Platon, c'était très-sérieusement qu'il pensait avoir découvert des principes qui pouvaient faire le bonheur des hommes. Nous avons une preuve péremptoire de la sincérité de Rousseau dans la constitution qu'il préparait pour la Corse. Quoiqu'il avoue que les plus sages, « observant des rapports de convenance, forment le gouvernement pour la nation, » il se hâte de déclarer qu'il y a mieux à faire : « c'est de former la nation pour le gouvernement. » Il se donne ensuite toute carrière, et affirmant que le commerce produit la

richesse et l'agriculture la liberté, qu'il faut opter entre l'une ou l'autre parce qu'elles sont incompatibles, il interdit aux Corses le commerce jusqu'à ce que leur constitution ait pris racine. Comme il veut donner le goût de l'agriculture, et qu'il faut peupler également toutes les parties de l'île, le gouvernement ne permettra des manufactures que dans les terrains les plus arides qui, « s'ils n'étaient peuplés par l'industrie, resteraient déserts. » Tout cela ne suffit pas encore pour mettre les terres en culture, car une « maxime certaine, » c'est que partout où l'argent est de première nécessité, la nation se détache de l'agriculture pour se jeter dans les professions lucratives. Il ne faut « pas même le commerce des denrées, qui sont le produit de l'agriculture. Pour qu'elle puisse se soutenir dans ce système, il faudrait que le profit pût se partager également entre le marchand et le cultivateur. Mais c'est ce qui est impossible, parce que le négoce de l'un étant toujours libre et celui de l'autre forcé, le premier fera toujours la loi au second. » Comme il est nécessaire « que tout le monde vive et que personne ne s'enrichisse. » Rousseau remplace l'argent par l'échange : On établira « dans chaque paroisse ou chef-lieu un registre public en partie double où les particuliers feraient inscrire chaque année, d'un côté l'espèce et la quantité de denrées qu'ils ont de trop, et de l'autre celles qui leur manque ; de la balance et comparaison des registres, faites de province à province, on pourrait tellement régler le prix des denrées et la mesure des traites, que chaque piève [1] ferait la consommation de

[1] La piève était une division territoriale de la Corse, comme le canton en France.

son superflu et l'acquisition de son nécessaire... Ces opérations peuvent se faire avec la plus grande justesse et sans monnaie réelle... à l'aide d'une simple monnaie idéale...comme était le bœuf chez les Grecs et la brebis chez les Romains, et qu'on fixe dans sa valeur moyenne; car alors un bœuf peut valoir plus ou moins d'un bœuf... » Si Rousseau ne prescrit pas de fermer les routes qui mettent les diverses parties de l'île en communications les unes avec les autres, c'est qu'il a « égard aux préjugés du peuple et à sa courte vue. Voyant qu'on ne lui permet pas d'aller à son voisinage chercher chez ses compatriotes les denrées qui lui manquent, il accuserait nos lois de caprice et de dureté ; il se mutinerait contre elles ou les haïrait en secret. » Les recommandations et les affirmations ne manquent pas dans ce projet de constitution. « Les peuples seront laborieux quand le travail sera en honneur, et il dépend toujours du gouvernement de l'y mettre ;.. faites que le peuple s'affectionne à la chose publique, cherche des vertus... Les hommes sont naturellement paresseux : mais l'ardeur du travail est le premier fruit d'une société bien réglée... Le peuple anglais n'aime pas la liberté pour elle-même; il l'aime parce qu'elle produit de l'argent. »

Le Corse, pour son bonheur, était exclu du droit de cité toute sa vie s'il n'était pas marié à quarante ans, il ne pouvait pas posséder une propriété hors de sa piève, il ne pouvait pas aller en carrosse puisque tout carrosse était banni de l'île et que les ecclésiastiques et les femmes pourraient seuls « se servir de chaises à deux roues, » les laïcs, de quelque rang qu'ils soient, ne devant « voyager qu'à pied ou à cheval, à

moins qu'ils ne soient estropiés ou gravement malades. » Le Corse avait, il est vrai, des distractions fournies par le gouvernement, car on devait le « détourner de la superstition en l'occupant beaucoup de ses devoirs de citoyens, en mettant de l'appareil aux fêtes nationales, en ôtant beaucoup de leur temps aux cérémonies ecclésiastiques pour en donner aux cérémonies civiles. »

Qui ne reconnaît dans ces conceptions étranges une sorte d'aberration de l'intelligence assez commune en France : les vieillards vénérables de Robespierre, ses jeunes filles vêtues de blancs, le mot de vertu qu'il prononçait comme une sorte de talisman ; les rêves de Saint-Just, partageant la jeunesse française entre deux occupations, les travaux de l'armée et de l'agriculture, décidant que les jeunes gens seront toujours vêtus de toile, qu'ils coucheront sur la dure, qu'ils ne mangeront pas de viande, qu'ils auront un ami, sous peine d'être chassés du territoire, toutes ces folies procèdent de Rousseau, ou ont été rajeunies par lui. Semblable à certains hommes qui communiquent à leurs semblables les infirmités qui les rongent, Rousseau a perverti le bon sens de plusieurs générations. Ses partisans semblent renaître à toutes les commotions qui se manifestent dans notre pays, et le législateur qui a rédigé la Constitution actuelle de la France a plus étudié les décevantes conceptions du *Contrat social*, que l'expérience des peuples libres [1].

[1] Rousseau, parlant des assemblées périodiques du peuple, écrit :

« L'ouverture de ces assemblées, qui n'ont pour objet que le maintien du traité social, doit toujours se faire par deux propositions.

Voltaire essaya quelques critiques sur le *Contrat social* ou insocial, comme il le nommait dans ses *Idées républicaines par un membre d'un corps*, en rendant responsable une nation du mauvais gouvernement qu'elle tolérait, et en affirmant que, quand « une communauté d'hommes est maîtrisée par un ou quelques-

« La première, s'il plaît au souverain de conserver la présente forme de gouvernement.

« La seconde, s'il plaît au peuple d'en laisser l'administration à ceux qui en sont actuellement chargés. »

Rousseau tout en proposant ces assemblées et en réservant au peuple ce pouvoir imaginaire, avait la confuse intuition qu'il ne faisait rien de sérieux, car il fait précéder la description des droits du peuple assemblé de cette phrase : « On ne saurait observer avec trop de soin toutes les formalités requises pour distinguer un acte régulier et légitime d'un tumulte séditieux... C'est ici qu'il ne faut donner au cas odieux que ce qu'on ne peut lui refuser dans toute la rigueur du droit; et c'est aussi de cette obligation que le prince tire un grand avantage pour conserver sa puissance malgré le peuple, sans qu'on puisse dire qu'il l'ait usurpée : car en paraissant n'user que de ses droits, il lui est fort aisé de les étendre, et d'empêcher, sous le prétexte du repos public, les assemblées destinées à rétablir le bon ordre; de sorte qu'il se prévaut d'un silence qu'il empêche de rompre, ou des irrégularités qu'il fait commettre, pour supposer en sa faveur l'aveu de ceux que la crainte fait taire, et pour punir ceux qui osent parler. »

Négligeant les prévisions de Rousseau, le prince Louis-Napoléon présente en ces termes les bases de la constitution qu'il souhaitait à la France. « Les trois pouvoirs de l'État seraient le peuple, le Corps législatif et l'empereur.

« Le peuple aurait le pouvoir électif et de sanction.

« Le Corps législatif aurait le pouvoir délibératif.

« L'empereur le pouvoir exécutif.

« Le pays sera heureux tant qu'il y aura harmonie parmi ces trois pouvoirs, c'est-à-dire lorsque l'opposition, qui doit toujours exister dans un État libre, ne sera que comme les dissonances de la musique qui concourent à l'accord complet.

« L'harmonie entre le gouvernement et les gouvernés ne peut exister que de deux manières, lorsque le peuple se laisse gouverner par la volonté d'un seul, ou lorsque le chef gouverne d'après la volonté de tous. Dans le premier cas, c'est le despotisme; dans le second, c'est la liberté. La tranquillité de l'un c'est le silence des tombeaux; la tranquillité de l'autre est la sérénité d'un ciel pur.

« Le pouvoir sera toujours obligé de régner d'après les désirs du peuple, puisque les deux Chambres seront immédiatement élues par la masse. Il n'y aura plus de distinction de rang et de fortune; chaque citoyen con-

uns, c'est visiblement parce qu'elle n'a eu ni le courage ni l'habileté de se gouverner elle-même; » mais que pouvaient des appels au bon sens dans l'état de fermentation maladive où se trouvaient les esprits! Les excentricités de Rousseau, ou n'étaient pas comprises ou n'étaient pas lues; le public ne se préoccupait que de ses invectives contre les grands, les rois, les riches, et de ses invocations à la liberté. L'affirmation « que l'intérêt des rois est que le peuple soit faible et misérable pour qu'il ne puisse jamais leur résister... que tout concourt à priver de justice et de raison un homme élevé pour commander les autres, » flattait trop de haines, expliquait trop de souffrances pour ne pas être accueillie. L'affirmation qu'un gouvernement n'est « qu'une forme provisionnelle donnée par un peuple à l'administration, jusqu'à ce qu'il lui plaise d'en changer; » répondait à trop d'espérances pour ne pas remplir d'aise les lecteurs. Le poète Roucher, interprète de l'admiration de ses contemporains pour ce livre, s'écrie, après avoir décrit l'île où reposaient les restes de Rousseau :

. . . Je crois, penché sur ton urne paisible,
Sentir de la vertu la présence invisible.

courra à l'élection des députés... La nation sera représentée par deux Chambres, l'une sera composée des hommes que le peuple aura jugés les plus dignes de discuter ses intérêts; l'autre de ceux que la nation aura reconnus comme ayant bien mérité de la patrie... La souveraineté du peuple est garantie parce qu'à l'avénement de chaque empereur la sanction du peuple sera demandée. S'il refuse, les deux Chambres proposeront un nouveau souverain. Le peuple n'ayant pas le droit d'élection mais seulement d'approbation, cette loi ne présente pas les inconvénients de la royauté élective, source constante de dissensions; elle sera, au contraire, une sûreté contre les explosions politiques. Alors on ne verra plus la terre ensanglantée, le monde ébranlé par la chute d'un seul homme; les lois, en suivant l'opinion, commanderont aux passions et devanceront les besoins. » *Œuvres de Napoléon III*, t. I, p. 383 et suiv., Paris, 1856, grand in-8°.

. . . .
. . . .
Sages, jurez ici qu'armés contre l'erreur
Vous mourrez, s'il le faut, martyrs de sa fureur;
. . . .
Je vous appelle aussi, peuples, et vous, bons rois,
Dont il a révélé les devoirs et les droits;
Les tyrans sont connus; ils tremblent sur le trône.
. . . .
Rousseau du despotisme a sauvé les humains.

Roucher sut-il, quinze ans plus tard, quand il montait sur l'échafaud, qu'il mourait victime des principes de l'homme qu'il avait glorifié? Cela est douteux, car dans les écrits qui nous charment, nous cherchons plus souvent l'expression de nos désirs qu'un guide, nous tenons plus de compte des émotions que l'auteur nous fait éprouver que des erreurs ou des vérités qu'il proclame.

Il ne devait pas en être de même d'un personnage qui sentait bouillonner en lui le mépris que Rousseau éprouvait pour ses semblables. Déjà convaincu que la divinité avait livré tout un peuple à sa merci, le premier consul Bonaparte, enivré de tous les honneurs et de tous les hommages qu'il recevait, était venu, un jour du mois de septembre de l'année 1800, voir son frère Joseph à Morfontaine. La proximité d'Ermenonville, qui avait amené une liaison entre Joseph et M. Stanislas de Girardin, lui fit accepter une visite dans ce lieu que le séjour de Rousseau avait illustré. A la suite d'une chasse où des lapins apprivoisés étaient venus se grouper autour de lui, comme s'ils étaient curieux d'admirer le héros de l'armée d'Italie, d'après l'expression de M. de Girardin, Bonaparte se mit à visiter les jardins.

Arrivé dans l'île des peupliers, il s'arrêta devant le tombeau de Rousseau et s'écria : « Il aurait mieux valu pour le repos de la France que cet homme n'eût jamais existé. — Eh pourquoi, citoyen? lui dit M. de Girardin. — C'est lui qui a préparé la Révolution française. — Je croyais, citoyen Consul, que ce n'était pas à vous à vous plaindre de la Révolution. — Eh bien, répliqua Bonaparte, l'avenir apprendra s'il n'eût pas mieux valu pour le repos de la terre que ni Rousseau ni moi n'eussions jamais existé. » Après cette boutade, Bonaparte reprit sa promenade d'un air rêveur.

Il avait dit la vérité, car la différence n'est pas grande entre l'utopiste qui veut par contrainte « altérer la constitution de l'homme, » lui ôter « ses forces propres pour lui en donner qui lui soient étrangères » et le despote qui anéantit toute pensée chez un peuple, écrase toutes les individualités et étouffe toute lumière qui ne vient pas de lui.

Le premier conçoit le mal, le second l'exécute.

Grandeur des sacrifices faits par la France, dans le traité de paix, signé le 10 février 1763.

Mais, en 1763, les Français étaient loin de se préoccuper, comme nous l'avons dit, des étranges conceptions de Rousseau ; ils ne voyaient en lui que l'adversaire d'un gouvernement méprisé, et leur passion se trouvait plus que justifiée par l'humiliation que subissait leur pays. En admettant en Amérique que la frontière qui séparait les possessions de la France de celles de l'Angleterre serait formée par le cours entier du Mississipi jusqu'à Bâton-Rouge, et de cette ville par une ligne allant à la mer, par les lacs Maurepas et Ponchartrain, la France abandonnait à sa rivale, outre le Canada, une vaste contrée qui forme actuellement

une partie des États-Unis et des pays où les Européens ne sont pas encore établis aujourd'hui. La cession de la Louisiane à l'Espagne, en compensation de l'abandon de la Floride à l'Angleterre par cette puissance, ne laissait à la France que les petites îles de Saint-Pierre et Miquelon, comme une sorte d'épave de l'immense royaume qu'elle avait ambitionné et qu'un instant elle avait été sur le point de réaliser.

La France retrouvait dans le midi de l'Amérique la Guadeloupe, Marie-Galante, la Désirade, la Martinique et Sainte-Lucie ; mais la Grenade, les îles neutres de Saint-Vincent, la Dominique et Tabago restaient à l'Angleterre. En Afrique, Gorée lui était rendu ; mais elle avait dû renoncer au Sénégal et à tous les forts qu'elle y avait élevés. Réduite dans l'Inde aux comptoirs qu'elle y possédait en 1749, la France avait dû abandonner les conquêtes faites l'année même où elle concluait la paix. L'île de Minorque était remise à l'Angleterre, et le port de Dunkerque comblé, devait rester inabordable aux grands vaisseaux. C'était, on le voit, payer chèrement les rêves d'une France américaine, les rancunes du roi contre Frédéric, les vaniteuses satisfactions de Mme de Pompadour et, si l'on en croit Choiseul, les pieuses inspirations qui poussaient Louis XV à abaisser les Etats protestants.

Épuisée pour la satisfaction de l'orgueil de Louis XIV, la France avait dû faire une paix désastreuse en 1713 ; en 1763 elle en concluait une plus ruineuse encore et plus honteuse. Dans quel état allait-elle se trouver cinquante ans plus tard, lorsqu'un soldat occupé à fonder ce qu'il appelait sa

gloire, sur le silence des morts et la misère des vivants, amènerait l'ennemi à Paris ?

L'histoire ne servirait à rien si elle ne mettait pas en lumière les terribles cataclysmes qu'amène fatalement le pouvoir arbitraire. Que les esprits timorés qui redoutent les émotions de la liberté, se rendent compte du prix qu'une nation paie son absence en méditant sur ces dates fatales 1713, 1763, 1814.

La paix devenue nécessaire aux Français, en 1763, comme le manger et le boire, d'après l'expression de Voltaire, fut accueillie avec une vive satisfaction. Le public se mêla volontiers aux fêtes célébrées à son occasion, et la réception cordiale faite au duc de Bedfort, lorsqu'il vint à Paris, aurait pu faire croire à l'oubli de toute haine, si l'exagération des bruits répandus sur les conditions acceptées par la France, n'eussent pas fait pressentir l'humiliation profonde que ressentait la nation. Il fut admis dans le public que le cabinet de Londres avait fixé le nombre des vaisseaux que la France pourrait désormais entretenir, et cette clause imaginaire se répandit comme une légende douloureuse, jusqu'à ce que Beaumarchais vint, en 1779, affirmer son existence dans un mémoire public. Blessé par une pareille assertion, Choiseul écrivit au comte de Vergennes que l'Angleterre, malgré ses succès, « respectait trop la grandeur du roi pour imaginer de lui présenter une condition aussi humiliante » et que, quelque soumis qu'il fût « aux volontés du feu roi, il n'aurait pas pu contribuer par sa signature à un article contraire à l'honneur de son règne. » Un arrêt du Conseil constata la vérité de cette affirmation, et la dignité blessée de

Choiseul mit en lumière le sentiment qu'avait fait naître un pareil traité dans le cœur des Français.

Le repos que venait d'acquérir la France ne devait pas tarder à s'étendre sur l'Europe entière. La Suède, effrayée de l'abandon où la laissait la Russie, s'était hâtée de s'entendre avec le cabinet de Berlin; et Frédéric, usant de la chance heureuse que lui donnait la mort de l'impératrice Élisabeth, avait conclu au plus vite un traité d'alliance avec son successeur l'empereur Pierre III. Marie-Thérèse ayant voulu continuer la guerre contre la Prusse, le général Zernicheff, qui s'était retiré en Pologne depuis sa séparation de l'armée autrichienne, eut ordre de rentrer en Silésie pour appuyer cette fois son ancien adversaire contre son allié de la veille.

Situations respectives de la Prusse et de l'Autriche, le 30 juin 1762.

Persuadée qu'elle viendrait facilement à bout d'un ennemi à moitié vaincu, Marie-Thérèse avait congédié 20,000 de ses soldats. Elle se trouvait donc, le 30 juin 1762, par suite de la retraite des 20,000 Russes de Zernicheff, avec une armée diminuée de 40,000 hommes au moment où le roi de Prusse recevait l'appui de ce général. Trop habile pour ne pas profiter avec promptitude de la situation inespérée que lui faisaient les événements, Frédéric, n'ayant désormais que deux armées à combattre, avait, dès le 15 mars, donné l'ordre à des régiments prussiens campés en Saxe, de venir le rejoindre en Silésie, et aux princes de Bevern et de Wurtemberg, de se diriger de la Poméranie vers Breslau, en envoyant 2,000 cavaliers et 5,000 fantassins remplir les vides qu'il venait de faire dans son armée de la Saxe [1]. Les Autrichiens, découragés par

[1] Voir carte D, p. 20.

la défection de la Russie et par les maladies qui les affaiblissaient, laissèrent sans opposition s'opérer tous ces mouvements ; et Daun, appelé à remplacer Laudon, n'arriva en Silésie que le 9 mai, à l'époque où les mesures décidées par Frédéric étaient en grande partie accomplies. Ce général s'avançait au pied de la montagne de Zobtenberg dans la plaine qui s'étend entre Breslau et Schweidnitz, quand Frédéric, qui était campé à Strehlen, profita de la supériorité donnée à son armée par l'appui des Russes, pour menacer Freiburg et forcer le général autrichien à se replier sur cette ville. Ayant, par différents mouvements, amené son adversaire à disperser ses forces sur une ligne de postes très-étendue, Frédéric s'apprêtait à concentrer une attaque contre les troupes campées près de Schweidnitz, quand le général Zernicheff vint, le 18 juillet, ruiner ses combinaisons par une nouvelle imprévue.

L'empereur Pierre III remplacé par Catherine II.

L'empereur Pierre III venait d'être détrôné par sa femme Catherine, et le premier manifeste de la nouvelle souveraine traitait Frédéric d'ennemi de la Russie. Ne pouvant plus compter sur les troupes de Zernicheff, Frédéric demanda à ce général de différer son départ de trois jours. Il profita de ce répit pour attaquer les Autrichiens et isoler la ville de Schweidnitz de leur armée. Ignorant si Zernicheff ne se joindrait pas de nouveau à ses adversaires, le roi de Prusse attendait avec anxiété les ordres qui pourraient venir de Saint-Pétersbourg..

Frédéric s'empare de Schweidnitz, le 8 octobre 1762.

Mais Catherine, irritée au premier moment contre l'allié de son époux, ne tarda pas à revenir de ses premières impressions. Les lettres de Frédéric, con-

seillant toujours la modération à Pierre III, dissipèrent les préventions qu'elle avait conçues et Zernicheff laissa les Prussiens en face des seules troupes de Daun. Frédéric put donc ouvrir la tranchée devant Schweidnitz et pousser ses attaques jusqu'à la reddition de cette ville qui eut lieu le 8 octobre.

La campagne du prince Henri en Saxe avait réussi comme celle de son frère en Silésie. Maître du pont de Meissen et occupant la position de Wilsdruff avec 32,000 hommes, il avait en face de lui plus de 60,000 Autrichiens groupés entre Dresde et Freiberg, sous le commandement du maréchal Serbelloni, et sur sa droite, dans la direction d'Altenbourg, l'armée des Cercles qui comptait plus de 40,000 combattants. Résolu à profiter de la mauvaise organisation de cette seconde armée, le prince Henri marcha à elle pour la séparer de Serbelloni; il rencontra dans ce mouvement des postes autrichiens sur la Mulde, les battit, et descendant sur Freiberg, il menaça de tourner le camp retranché établi dans les environs de cette ville. Le général Maquire, qui le commandait, recula aussitôt sur Dippoldiswalde et l'armée des Cercles, qui avait voulu s'avancer jusqu'à Chemnitz, renonça si bien à son projet qu'elle passa, le 7 septembre, par la Bohême pour rejoindre le remplaçant de Serbelloni, le général Haddik, évitant, par cette manœuvre, tout engagement avec les Prussiens.

Haddik, voulant profiter de l'écrasante supériorité qu'il avait sur les Prussiens, fit attaquer leurs postes le 27 septembre, poussant un corps nombreux sur Freiberg où le prince Henri avait transporté les magasins de son armée. Reculant de Freiberg sur Rei-

chenbach, ce prince qui avait vu une de ses brigades battue le 15 octobre, s'était résolu à attendre des secours de Silésie, quand il sut qu'un détachement de l'armée de Daun allait renforcer son adversaire. Ne pouvant espérer aucun changement dans les forces respectives des deux armées en présence, il étudia avec soin la position de ses ennemis, et, le 30 octobre, il attaqua l'armée des Cercles avec les troupes dont il disposait. La victoire couronna ses audacieuses combinaisons; les troupes des Cercles, renforcées d'un corps autrichien, perdirent plus de 7,000 hommes tant en morts qu'en prisonniers. Sept jours après, Frédéric arrivait de Silésie et les Autrichiens entraient en arrangement avec les Prussiens, pour fixer les positions qu'occuperaient les deux armées pendant l'hiver.

Cette convention était un préliminaire de la paix qui allait se conclure entre le cabinet de Berlin et celui de Vienne. Elle fut arrêtée d'une manière définitive le 23 février 1763. Il n'y eut aucune concession de faite entre les deux puissances contractantes, les frontières des deux États restèrent ce qu'elles étaient au début de cette guerre qui avait duré sept années et fait peser sur les peuples les plus grandes souffrances[1].

[1] *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française*, par Flassan, t. V, p. 399 et suiv. — *Vie privée de Louis XV*, t. IV, p. 16 et suiv. — *Œuvres complètes de Voltaire*, t. LVII, p. 636; t. LVIII, p. 204, 445, 465, 496; t. LIX, p. 220, 243; t. LX, p. 333, 387, 461, 567, 571, 573, 574, 578; t. LXI, p. 86, 128, 134, 169. — *Journal de Barbier*, t. IV, p. 370, 442 et suiv. — *Œuvres complètes de Beaumarchais*, in-8°, Paris, 1809, t. V, p. 32. — *Œuvres et Correspondances inédites de Jean-Jacques Rousseau*, publiées par M. J. Strekeisen-Moulton, in-8°, Paris, 1861, p. 60, 65, 66, 69, 85, 86, 88, 89, 90, 112, 113, 114, 115,

118, 119, 120. — *Œuvres posthumes de Frédéric II, roi de Prusse*, t. IV, p. 288 et suiv. — *Archives générales*, X 8500, ann. 1762 (Réquisitoire d'Omer Joly de Fleury contre l'*Émile*). — *Vie de Frédéric II, roi de Prusse*, par Laveau, t. II, p. 154 et suiv. — *History of George III*, by Edward Baines, t. I, p. 44 et suiv. — *Mémoires de Napoléon*, t. VII; p. 313 et suiv. — *Traité des grandes opérations militaires*, par Jomini, t. IV, p. 204 et suiv., 229 et suiv. — *Mémoires de Mme Du Hausset*, p. 126 et suiv., 129. — *L'Ami des hommes ou Traité de la population*, par le marquis de Mirabeau, Hambourg, 1764, in-12, t. I, p. 90, 170, 176, 184, 191, 195, 221, 222; t. II, p. 89, 101, 208 et suiv., 383; t. III, p. 244, 290, 325, 332, 333, 334, 345, 352, 353, 370, 375, 376. — *Œuvres complètes de d'Alembert*, t. IV, p. 411 et suiv., 462 et suiv.. 464. — *Mémoires et Correspondance de Mme d'Épinay*, in-8°, Paris, 1818; t. II, p. 268 et suiv., 273 et suiv., 280. — *Œuvres complètes de Jean-Jacques Rousseau*, t. I, p. 179, 182; t. II, p. 44 et suiv., 78; t. III, p. 47, 79, 120, 433 et suiv., 440; t. IV, p. 17, 24, 25, 281, 312 et suiv.; t. VIII, p. 8, 11, 24, 28, 31, 35, 37, 44, 48, 51, 52, 55, 58, 59, 69, 70, 71, 73, 82, 109, 123, 125, 132, 135, 144, 147, 176, 179, 187, 189; t. X, p. 1, 69, 226; t. XI, p. 101, 109, 188; t. XII, p. 16, 19, 21, 25, 26, 27, 29, 43, 55, 59, 60, 69, 72, 73, 75, 76, 77, 79, 112, 135, 138, 140, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 266, 277, 293; t. XIII, p. 7; t. XIV, p. 8, 10, 11, 13, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 79, 80, 91, 92, 93, 96, 97, 113, 114, 116, 117, 118, 120, 121, 122, 171; t. XVI, p. 7 et suiv., 72, 123, 183, 209, t. XXIV, p. 397; t. XXV, p. 13, 39 et suiv., 64 et suiv., 72, 81 et suiv., 88, 209, 268, 296, 297, 308, 309, 319, 390, 397; t. XXVI, p. 8, 12. — *Mémoires biographiques, littéraires et politiques de Mirabeau écrits par lui-même, par son père, son oncle, et son fils adoptif*, in-8°, Paris, 1834, t. I, p. 210, 214, 215 et suiv., 218, 219, 224 et suiv., 228. — *Archives du ministère de la Marine*. Lettre du duc de Choiseul au comte de Vergennes, 17 décembre 1779. — *Cours de littérature de La Harpe*, in-8°, Paris, an XIII, t. XV, p. 283; t. XVI, p. 366. — *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, par le baron de Grimm et Diderot, 1re partie, t. II, p. 361 et suiv., 378 et suiv.; t. III, p. 179, 375, 376. — *Histoire de la vie et des ouvrages de Jean-Jacques Rousseau*, par Musset Pathay, t. II, p. 361, 365, 386, 388. — *Les Mois*, poème en douze chants, par M. Roucher, in-12, Paris, 1779, t. IV, p. 86. — *Histoire des États-Unis*, par Édouard Laboulaye, in-12, Paris, 1866, t. III, p. 12. — *Mémoires de Stanislas de Girardin*, 2 vol. in-8°, Paris, 1834 (Visite du premier consul à Ermenonville), t. I, p. 189 et suiv.

IN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE DES LIVRES

DU TOME CINQUIÈME.

LIVRE TREIZIÈME.

LIVRE QUATORZIÈME.

LIVRE QUINZIÈME.

SAINT-DENIS. — TYPOGRAPHIE DE A. MOULIN.

95
55
ZB.

